LE

TROISIEME LIVRE DES MEMOIRES de M. Guillaume de Catel, contenans l'Hiſtoire du Languedoc.

HISTOIRE FABVLEVSE des principalles Villes de Languedoc.

CHAPITRE I.

CE que ce grand Cardinal Baronius a eſcrit en ſes Annales eſt tres-veritable; ſçauoir eſt, que le deſir que l'on a de ſe faire eſtimer d'vne ancienne maiſon faict dire des folies aux hommes, & que la grande paſſion qu'ils ont de preuuer que leurs Eſtats, & leurs Villes ſont de longue main, a eſté cauſe qu'ils inuentent vn nombre infiny de fables, & pour les rendre plus vray-ſemblables ils en ſuppoſent bien ſouuent. Les Autheurs donnent de nouueaux noms à ceux qu'ils nomment Hiſtoriens, & les veulent faire paſſer comme anciens, bien qu'ils ſoient forgez depuis peu. Comme auſſi ils ont quelquefois à meſmes fins appliqué des ſtatuës anciennes à leur ſubiect, quoy qu'elles euſſent eſté faictes à autre intention, & que ceux qui les ont dreſſees ne ſongeaſſent à rié moins qu'à cela. Ce qui ſe treuue auoir eſté ordinairement pratiqué, non ſeulement aux grands Eſtats, Royaumes, & Prouinces; mais encore aux Villes, & quelquefois aux Bourgs.

L'Abbé Trithemius en ſon Abregé de l'Hiſtoire de France ne s'eſt pas contenté de mettre les noms de quarante-deux Roys des François, qui ont regné auant Pharamond: mais encore il a eſcrit leur ſucceſſion, alliances, & geſtes; ſuiuant ce qu'il dit auoir apprins d'vne ancienne Hiſtoire qu'il a

treuuee dans vne Bibliotheque, eſcrite par vn Hiſtorien nommé Humbaldus, qui viuoit du temps de Clouis premier Roy Chreſtien, en l'an de noſtre ſalut cinq cens, lequel Humbaldus auoit eſcrit dix-huict liures de l'Hiſtoire des François: ſuiuant les memoires qui en auoient eſté long-temps auparauant dreſſees par le Philoſophe Dorac, & par l'Hiſtorien Vaſtald, leſquels auoient eſcrit auant ledit Humbald la meſme Hiſtoire. Ce que Trithemius en a eſcrit, a eſté depuis, ſuiuy par pluſieurs Hiſtoriens François comme Hiſtoire authentique; meſme par Iean du Bouchet qui a compoſé les Annales d'Aquitaine, & qui a faict les Genealogies de ces quarante deux Roys, ou des Ducs François qui ont regné auant Pharamond; ce que le ſuſdit Bouchet a faict ſur la foy de Trithemius, ſans auoir veu ny Humbald ny Dorac, ny Vaſtald. Toutesfois on ne peut croire à ceſte Hiſtoire qui commence quatre cens quarante ans auant l'aduenement de noſtre ſalut, d'autant qu'il n'y a perſonne que Trithemius qui ait allegué ces Hiſtoriens: & il n'eſt pas de foy aſſez recomandable pour authoriſer vne Hiſtoire ſi ancienne, ſans aucun garant de ce temps là. Car bien que pluſieurs ayent eſcrit que les François ſont deſcendus des Troyens: neantmoins nul n'a eſté ſi hardy de dreſſer le Catalogue de ces Roys François, beaucoup moins de remarquer le temps auquel ils viuoient, leur ſucceſſion, leurs alliances, leurs geſtes, & les annees de leur regne. C'eſt pourquoy nous pouuons dire à bon droit que la pluſpart de ce qui eſt cõtenu en ces Hiſtoires eſt fabuleux & les Autheurs alleguez par Trithemius faux & ſuppoſez.

Que ſi l'Hiſtoire des Roys François auant Pharamond raportee par Trithemius eſt inuentee, nous auons bien plus de ſubiect d'aſſeurer que tout ceſte ſucceſſion des Roys des Celtes, eſcrite ſous le nom de Beroſe Chaldeen, & continuee par Maneton, eſt entierement fauſſe & ſuppoſee, quoqu'elle ait eſté ſuiuie par Iean le Maire des Belges en ſon Illuſtration de Gaules, & par pluſieurs autres apres luy, qui tous ont compoſé & baſti leur Hiſtoire ſur de bien mauuais fondemẽs: & certes il n'y a perſonne qui doute que Iean de Viterbe, qui a faict des Gloſſes & Commentaires ſur les ſuſdits Hiſtoriens n'aye faict d'vn meſme traict, & d'vne meſme main le texte. Car qu'elle apparence y a il qu'vn Hiſtorien Chaldeen (de l'Hiſtoire duquel nous n'auons veu iamais l'original, ains ſeulement vn petit abbregé Latin ayt eſcrittes les Hiſtoires des Gaulois, & Roys des Celtes qui ne furent iamais cognus que de luy: ie m'arreſterois dauantage à monſtrer la ſuppoſition, ſi cela n'auoit eſté deſia repreſenté par de fort Doctes perſonnages meſmes par *Becanus Barrerius*.

L'Hiſtoire qui ſe treuue eſcrite il y a plus de cinq cens ans, ſous le nom de l'Archeueſque Tilpin, ou Turpin doit eſtre miſe iuſtement au rang de vieux Romans, & fables qui ont eſté toutesfois ſuiuies tant par la Chronique de S. Denis, que par Nicolas Gilles, & pluſieurs autres: bien que ces fables ne fuſſent point eſcrites dans l'ancienne Chronique de S. Denis, ainſi que teſmoigne meſme l'Archeueſque Turpin en la Preface de ſon Hiſtoire qu'il eſcrit à l'Archeueſque Leopard, dequoy nous auons plus particulierement parlé cy deſſus.

Que ſi les François, ou pluſtoſt les Italiens, & Alemans ont failli en ceſt endroit les Eſpagnols en ſont bien plus coulpables, leſquels commencent le Catalogue de leurs Roys à Tubal fils de Noé, & d'vne ſuite les continuẽt iuſques à maintenant. Iean Eueſque de Gironde a bonne grace en ſon Hiſtoire, quand il reprend Roderic Archeueſque de Tolede de ce qu'il n'a commencé l'Hiſtoire des Roys d'Eſpagne qu'à Hercule, ayant ou ignoré, ou obmis les Roys qui ont regnẽ en Eſpagne auãt le temps d'Hercule. C'eſt pourquoy celuy qui a dreſſé le Catalogue des Roys d'Eſpagne, qui eſt inſeré dans les Tomes de l'Hiſtoire generalle d'Eſpagne pour ſe garder de ce blaſme, & d'eſtre reprins de ce qu'il n'a prins la Genealogie des Roys d'Eſpagne à ſa ſource commence le Catalogue des Roys d'Eſpagne à Adam, ne pouuant monter plus haut, & continuë iuſques à preſent, & le Chanoine de Barcelone Tarrafa, & *Lucius Marinæus Siculus*, deſcriuent particulieremẽt les Roys d'Eſpagne, & remarquent le temps qu'ils ont regné depuis Tubal iuſques à preſent: & toutesfois il n'y a perſonne qui aye leu l'Hiſtoire qui ne recognoiſſe tout cela pour des fables; à cauſe dequoy ceux qui ont de nouueau eſcrit plus exactement l'Hiſtoire d'Eſpagne, ne les ont point voulu auouër, ayant dit ouuertement que ce ſont inuentions qui ne ſont ſouſtenuës d'aucune raiſon ny authorité, ainſi l'eſcrit le Pere *Ioannes Mariana*, au Chap. 7. du Liure premier de ſon Hiſtoire d'Eſpagne, & Nonius au Chap. 3. de ſa deſcription d'Eſpagne.

Les Hiſtoriens Anglois qui ont eſcrit de l'antiquité de leurs Roys, ſurpaſſent tous les autres Hiſtoriens en fables, & inuentions: car Galfridus Monumetenſis, ſurnommé Baleus a eſcrit il y a aſſez long temps l'Hiſtoire des anciens Roys d'Angleterre: laquelle il dit auoir trouuee dans vn ancien Liure eſcrit en langage du pays, où il raporte tous les Roys Anglois depuis leur premier Roy Brutus, fils de Syluius Poſthumius, & petit fils d'Aſcanius fils d'Æneas iuſques à preſent. Il ne ſe contente pas dans ſon Hiſtoire de mettre le nom & Catalogue de ces aneiens Roys: mais encore il y met leurs femmes, leurs enfans, le temps qu'il ont regné, les Villes qu'ils ont baſties, auec les guerres qu'ils ont eu tant contre les Romains, que contre les autres nations: & ce qui eſt encore plus ils ont treuué des Peintres ſi ingenieux, qu'ils ont repreſenté leurs pourtraicts, cõme s'ils les auoient veus, & toutesfois il eſt certain que ces Roys n'ont iamais eſté en nature, & que les Romains ne les auoient point encore cognus au temps qu'il eſcrit ces grandes guerres des Anglois contre les Romains.

A ſon imitation Syluestre Gerard en ſa Topographie de l'Hiſtoire de l'Hibernie a remarqué ceux qui ont habité & gouuerné ceſte Iſle depuis Cæſarea petite fille de Noé, qui eſtoit viuante auant le deluge iuſques à maintenant.

Ce qui a induit principalement ces Hiſtoriens à inuenter toutes ces fables, c'eſt qu'ils eſtimoient ſe rendre plus recõmandables à ceux de leur païs en eſcriuant que c'eſtoit vn ancien eſtat, & de bien longue main, & qu'ils ont creu ne faire point de mal, ny ne pouuoir eſtre blaſmés en illuſtrant leur patrie: on rend ce reſpect à l'antiquité, que pour rendre l'origine des Villes

plus auguſte, & plus venerable, il eſt loiſible de meſler les choſes diuines auec les profanes. *Datur*, dit Titeliue, *hæc venia antiquitati vt miſcendo humana diuini primordia Vrbium anguſtiora faciant.* Et ceux qui ont eſcrit l'Hiſtoire apres eux ont penſé qu'ils ſeroient blaſmez s'ils obmetoient d'eſcrire ce que les Hiſtoriens qui les auoient deuancez auoient remarqué. Ce que i'ay voulu repreſenter en ce lieu, pour monſtrer que ce ne ſont pas ſeulement les Hiſtoriens de ce pays, ou ceux qui ont dreſſé des anciennes memoires des principales Villes de Languedoc, qui ont inuenté des Hiſtoires ou fables anciennes pour rendre plus venerable, & recommandable leur patrie : car s'ils ont failli en cét endroit, ça eſté auec la pluſpart des autres anciens Hiſtoriens : tellement qu'ils ne l'ont point faict ſans exemple. Venant doncques à l'Hiſtoire Fabuleuſe, & anciennes traditions des principales Villes de ce pays : ie commenceray par l'Hiſtoire Fabuleuſe de Toloſe, qui eſt la principale Ville de Languedoc.

TOLOSE.

TOVT ce que les Hiſtoriens de ce pays ont eſcrit de la fondation de Toloſe, & des fondateurs d'icelle eſt entierement fabuleux. Ie me doute que le premier inuenteur a eſté Frere Eſtienne de Ganno, Maiſtre en Theologie, & Religieux de l'Ordre de S. François, qui viuoit du temps de Charles VII. lequel a cõpoſé vn petit Liure en Latin que i'ay eſcrit à la main chez moy, de la fondation de Toloſe, ſuiuant le commandement qui luy en auoit eſté faict par l'Archeueſque de Toloſe de Roſergio. Dans ce petit Liure ou traicté il eſcrit, q'vn nommé Limoſin deſcendant de Iaphet fonda la ville de Toloſe, ce qu'il dit auoir apris des Chroniques de Roderic Archeueſque de Tolede, Hiſtorien fort exacte : & toutesfois nous ne treuuons point que ledit Archeueſque ayt eſcrit aucunes Chroniques : ains ſeulement l'Hiſtoire d'Eſpagne, & de l'Hiſtoire des Arabes, de quelque Hiſtoire ſommaire des Oſtrogots, Hunnes, Vandales, Sueues, Alains, & Silingues, dans leſquels il ne me ſouuient point auoir rien remarqué de ce fondateur. Ce Limoſin comme eſcrit le ſuſdit Frere Eſtienne de Ganno viuoit & baſtit Toloſe du temps de la Propheteſſe Delbora, ainſi qu'il preuue par ces vers.

Terno milleno ſub anno iam peragrante
Nongento deno ſextóq; tunc iudicante
Poſt orbis fabricam muliere Delbora ſancta,
Vrbem magnificam, dignáq; gloria tanta
Nomine Toloſam Lemoſin conſtruxit edoctus,
Ex Tubal ſemine Miles nobiliter ortus.

La fabrique de ces vers nous teſmoigne aſſez qu'il ne ſont gueres anciẽs, & qu'ils peuuent auoir eſté faicts par Frere Eſtienne de Ganno, qui n'eſtoi

point meilleur Orateur que Poëte. Ce que ce bon Pere a eſcrit, a eſté depuis bien recueilly par ceux qui ſont venus apres luy, comme ſi c'eſtoit vne Hiſtoire authentique : meſmes par le Docteur Bertrand, lequel en ſes Geſtes Toloſaines repete mot à mot ce qui auoit eſté dit par ledit de Ganno, ſans faire mention de luy, raportant dans ſon Hiſtoire les meſmes vers que i'ay mis icy deſſus : leſquels il a fort mal tranſcrits. Noguiez qui a eſcrit apres Bertrand ſon Hiſtoire Toloſaine en François, n'a pas oublié de tranſcrire mot à mot ce que Bertrãd auoit eſcrit de la fondation de Toloſe ; mais d'autant que le mot de *Tolus* ſe rencontroit mieux pour le faire fondateur de Toloſe, que non pas Limoſin, il a de mauuaiſe foy changé ces vers, les ayant mis en ceſte façon.

Terno milleno ſub anno iam peragrante
Nongento deno ſexto, tunc iudicante
Poſt orbis fabricam muliere Delbora ſancta,
Toloſam nomine Tolus conſtruxit edoctus.

Ceux qui ont eſcrit que Tolus a fondé la ville de Toloſe, diſent l'auoir appris d'vne lettre eſcrite par Ptolemee Roy de Grece, à Antonius Roy de Toloſe, deſcendant de Ptolemee, auquel ledit Ptolemee auoit auſſi enuoyé l'Hiſtoire de la fondation de Toloſe, qu'il auoit tiree de ſa Bibliotheque. Mais il faut aduouër que ce ſont des comptes inuentez par ces bonnes gens, pour illuſtrer, & honnorer leur patrie : toutesfois ils euſſent mieux faict de rechercher la verité ; car les menſonges font perdre les vrayes marques d'vne antiquité venerable, comme le fard au lieu d'embellir vn viſage en efface bien ſouuent les plus beaux traicts.

D'autres ont eſcrit que Tolaſſo Troyen auoit baſti Toloſe, & que Herman Schedel, grand Hiſtorien à nous incognu, a eſcrit que Tolaſſe Troyen fonda Toloſe, comme ſi les villes ſe fondoyent cõme qui fond vne cloche. Forcatel a auſſi inuenté en ſon liure ſecond de *Gallorum Imperio*, que Poliphemus baſtit les murailles de Toloſe dix ans auant la guerre de Troye, & qu'il luy donna le nom de Toloſe, à cauſe que ſa femme portoit ce nom. L'on peut adiouſter à ces fables ce que Bertrand, & Noguiez ont eſcrit que Ptolemee le Coſmographe dit en ceſte Epiſtre qu'il eſcrit à Antonius, ou Antomis Roy de Toloſe, que Tolus baſtit la ville de Toloſe, craignant le deluge ou desbordement de Garonne ſur vne montaigne, & que ce fut au lieu qu'on nomme maintenant Vieille-Toloſe, laquelle depuis a eſté rebaſtie dans la plaine, où elle eſt maintenant, & que Aquarius Roy de Toloſe, craignant le paſſage d'Hannibal enuironna la ville de Toloſe de hautes murailles, & fit baſtir deux Tours l'vne prez de l'Inquiſition, & l'autre au Bazacle.

L'on ne peut imaginer rien de ſi ridicule que ce que Bertrand a eſcrit des Eſcholes de Pech-Dauid, croyant rendre plus auguſte l'Vniuerſité de Toloſe : car il dit qu'il y eut anciennement de fameuſes Eſcholes qui eſtoient à Pech-Dauid, lés ladite ville de Toloſe, eſquelles Eſcholes liſoient vn Docteur nommé Maiſtre Guillaume de Capdenier, duquel Virgile ayant entendu la reputation, il quitta la ville de Rome pour venir eſtudier à Toloſe, où il profita ſi bien que Guillaume de Capdenier eſtant venu à mourir, Virgile

brigua d'eſtre mis en ſa place, ce qu'il ne peut toutesfois obtenir, à cauſe de la faueur que ceux de Toloſe apportoient au fils de Guillaume de Capdenier, lequel fut preferé à Virgile, & pour authoriſer ceſte fable l'on monſtre dans la ruë du Faux-bourg S. Michel, qui va aux Recolletz vne Tour aſſez vieille, que l'on nomme encore auiourd'huy la Tour de Virgile. Noguiez en ſon Hiſtoire Toloſaine faict mention de Maiſtre Pons de Nagauſide, lequel il dict auoir eſté vn celebre Docteur aux Eſcholes de Pech-Dauid.

Il ne ſe ſont pas contentez de parler des Eſcholes de Toloſe: mais ils ont eſcrit auec pareille licence de l'eſtat de la ville de Toloſe, qu'ils ont faict deſdites Eſcholes: car Bertrand, & Noguiez qui la ſuiui, ont eſcrit que Toloſe anciennement, & auant l'aduenement de noſtre ſalut, auoit eu pluſieurs Roys fort celebres, le premier deſquels ſe nommoit Antonius, que Noguiez nommoit Antomis, de la race de Tolus, & de Ptolemee, qui fut compagnon de Tolus qui baſtit Toloſe.

A Antonius ſucceda Iſauret Torſin, ſecond Roy de Toloſe, auquel on donna ce nom, d'autant que le iour de ſa natiuité ſe deſcouurit prez de Toloſe vne ſource ou fontaine à vn lieu appellé Torſi. C'eſt Iſauret Torſin fut vn grand Roy, la vie duquel ainſi qu'ils diſent a eſté eſcrite par Pons Nagauſide Maiſtre d'Eſcholes à Pech-Dauid.

A Tourſin ſucceda Aquarius Beletus, lequel tenoit tout le pays qui eſtoit entre les mers de Narbone, & Bourdeaux. Ce fut celuy qui repouſſa Hannibal lors qu'il vint attaquer Toloſe, le conſtraignit de s'en aller vers les Alpes, & craignant qu'il repaſſat à Toloſe il y fit baſtir de grandes murailles, & deux grandes Tours, l'vne eſt le Chaſteau Narbonois, de laquelle S. Exupere chaſſa les Gots; l'autre eſt au Bazacle: & pour confirmer ces fables ils adiouſtent contre verité, que Gregoire de Tours eſcrit, qu'il y auoit vne grande Tour dans Toloſe, du coſté du Chaſteau Narbonois, laquelle eſtoit entre'ouuerte auant le premier an de noſtre ſalut.

Aquarius Beletus eſtant decedé ſans enfans, Tabor fut eſleu Roy de Toloſe par le peuple, l'an trente-ſept de noſtre ſalut, lequel eſtant fauori de Neron Empereur le peuple fut conſtraint l'eſlire pour Roy.

Ils diſent qu'apres Tabor Theodoſe fut Empereur de Toloſe c'eſtoit diſent ils vn grand legiſlateur, & fut enterré à l'Egliſe de la Daurade. Ce fut luy qui ordõna que tous les ſerfs entrant dans la ville de Toloſe fuſſent incontinent libres, & qui conceda aux Capitouls de Toloſe la faculté & pouuoir de creer des Notaires par tout le monde.

Apres Theodoſe vint le Roy Marcellus, ce Roy auoit vne fille vnique que l'on appelloit la Reyne d'Auſtris, laquelle eſtant malade, ayant entendu la reputation de la ſainteté de S. Sernin, S. Martial, & de S. Antonin, vint à Toloſe les prier de la vouloir guerir, promettant que ſi elle pouuoit eſtre guerie par leurs prieres, elle ſe feroit Chreſtienne. Ils eſcriuent auſſi que ceſte Reyne d'Auſtris eſtoit tellement aymee de ſon pere le Roy Marcellus, qu'il luy fit baſtir à S. Cyprien le Chaſteau de Peyralade, & affin qu'elle peut plus commodement prendre le plaiſir des baings en ce lieu, il luy fit conduire ſes eaux de Lardene par des aqueducts. C'eſt pourquoy depuis on

appelle ce lieu les baings de la Reyne, que quelques vns nomment Pedauque; c'eſt à dire pied d'oye, & s'eſtant faicte baptizer, elle fit ſa penitence dans vne cauerne qui eſtoit à la Caualerie, où elle mourut, & depuis fut enſeuelie au Temple de Iupiter, qui eſt la Daurade.

Non contens d'auoir inuenté ces fables, ils ont encore eſcrit que Ptolemee auoit eſcrit vne lettre à Antonius, de laquelle Nouguiez qui a eſcrit l'Hiſtoire Toloſaine, dit auoir veu quelque eſchantillon traduit en langage du pays dans le Cabinet de Mr. Coignard Conſeiller en la Cour, dans laquelle eſtoit la Genealogie de Tolus, qui deſcendoit de Iaphet, & qu'vn nommé Inandus (ainſi qu'aſſeure Maiſtre Guillaume de Capdenier dans ſes Chroniques) auoit bien au long eſcrit la ſucceſſion des Roys de Toloſe, depuis Iaphet, que Ptolemee auoit auſſi eſcrit vn Liure de la genealogie de Toloſe, & que Pons Nagauſide a eſcrit la vie de Torſin, & Iſauret.

Et ne leur a pas ſuffi d'auoir inuenté des Roys de Toloſe; ils ont encore eſcrit que l'Eſtat, & le Gouuernement de la ville de Toloſe changea de face en l'an de noſtre ſalut trois cẽs quatre vingts: car la race de leurs Roys ayant failli, ils eſleurent quatre d'entre eux qui auoiẽt le Gouuernemẽt de la choſe publique, leſquels ils nommarent Capitouls, & que chacun de ces quatre Capitouls auoit ſous luy cent Capitaines, & chaque Capitaine cinquante ſoldats en ſa compagnie, qui eſtoient tous deſtinez pour la conſeruation de la Republique; outre leſquels lors qu'ils auoient beſoin de plus grandes forces, ils faiſoient vne leuee d'autres ſoixante dix mille hommes pour aller à la guerre: car lors la ville de Toloſe eſtoit grandement peuplee; tellement que la ville de Rome s'entretenoit en grande amitié auec la ville de Toloſe, à laquelle les Romains eſcriuoient ſouuent, & mettoient au deſſus des lettres *Sorori noſtræ, innumerabilique Populo ſuo vrbi Toloſanæ.* Et que quelque temps apres ils eſleurent cent Senateurs pour le Gouuernement de la choſe publique.

Mais qui eſt celuy qui ne deſcouure auſſi toſt en liſant ces diſcours que ce ſont de pures inuentions, leſquelles on ne ſçauroit verifier, ny par authorité, ny par raiſon: car ce que Frere Eſtienne de Ganno, & les autres ont eſcrit de la fondation de Toloſe eſt du tout ridicule: c'eſt pourquoy ils n'ont peu entre eux eſtre d'accord du fondateur: car l'vn dit que ce fut Limoſin, l'autre Tolus, ou Tolaſſe, Forcatel Polyphe, le tout ſans preuue & ſans aucune authorité. Que ſi ce qu'ils ont eſcrit de la fondation de Toloſe n'eſt ny vray, ny vray-ſemblable, moins a d'apparence ce qu'ils ont dit des Eſcholes de Pech-Dauid, de Virgile, & de Maiſtre Guillaume de Capdenier; car ce nom de Guillaume n'eſtoit point du temps des Romains: & d'ailleurs i'ay remarqué que la maiſon de Capdenier eſtoit vne des bonnes & grandes maiſons de Toloſe, ayant veu le teſtament de Maiſtre Guillaume de Capdenier, qui faict pluſieurs legats d'importance, & fondations pies, dans lẽs archifs du College S. Bernard de Toloſe, datté de l'an 1228. Et Donat qui a eſcrit bien particulierement la vie de Virgile, n'ont iamais remarqué qu'il ait eſté à Toloſe. Quand aux Epiſtres de Ptolemee eſcrites en langage de ce pays, elles ſont auſſi bien ſuppoſees comme le Liure qu'ils

diſent que Ptolemee auoit dans ſa Bibliotheque, contenant la Genealogie, & ſucceſſion des Roys de Toloſe, cõme ſi ceux d'Egypte auoient eſté plus curieux de remarquer noſtre Hiſtoire, que les naturels du pays. Nous n'auons auſſi iamais ouy parler de la fontaine appellee Torſi, qui dõna le nom au Roy Iſauret Torſin: mais au contraire nous ſçauons bien que Torſin fut le premier Comte de Toloſe, eſtabli par Charlemagne, & que Iſaure, ou Iſauret eſtoit vn Geant qui fut tué deuãt Paris par Guillaume au Court nés, lequel toutesfois les Hiſtoriens de ce pays mettent au rang des Comtes de Toloſe, comme ayant ſuccedé à Torſin, bien que tout ce que a eſté eſcrit d'Iſaur n'ait eſté remarqué que par des Romains: ainſi que nous auõs monſtré en la vie de Guillaume au Court nès, Vicomte de Narbone. Ce qu'ils ont dit d'Aquarius Roy de Toloſe, qui defendit la ville contre Hannibal eſt contre la verité de l'Hiſtoire: car nous apprenons de Titeliue, comme Hannibal entrant dans les Gaules fut à Colieure, & à Perpignan, pour s'en aller aux Alpes, n'ayant autre deſir que de ſe rendre le pluſtoſt qu'il pourroit auec ſon armee en Italie: c'eſt pourquoy il proteſta aux Gaulois qu'il ne deſiroit que paſſer, & qu'il eſtoit arriué comme Hoſte, & non comme ennemi, donnant toute aſſeurance aux Gaulois, qu'il ne tireroit iamais l'eſpee contre eux, ſinon qu'ils l'y contraigniſſent, & l'y forçaſſent: & d'ailleurs nous ſçauons aſſez que le chemin d'Eſpagne pour aller en Italie, venant par Colieure, & Perpignan n'eſt point de paſſer à Toloſe, ains de tenir le chemin qu'il print vers le Rhoſne, pour ſe rendre aux Alpes. Auſſi Titeliue qui a eſcrit bien particulierement le voyage d'Hannibal, & qui a remarqué tous les lieux, où il eſtoit paſſé ne faict aucune mention de Toloſe. L'on doit faire meſme iugemẽt de ce qu'ils ont eſcrit que Tabor fut eſleu Roy par le peuple de Toloſe, en l'an trẽte-ſept de noſtre ſalut, à cauſe qu'il eſtoit grandemẽt fauoriſé par l'Empereur Neron, lequel quaſi conſtraignit le peuple de Toloſe d'eſlire Tabor pour Roy: car ceux qui ont eſcrit ces fables ne ſont pas bons Cronologiſtes; d'autant qu'il eſt certain que Neron ne commença ſon Empire qu'en l'an de noſtre ſalut cinquante-vn, ainſi qu'a remarqué Euſebe en ſa Chronique: & d'ailleurs il n'y a perſonne qui ignore que du temps de Neron la Gaule Narbonoiſe eſtoit vne Prouince ſubiuguee par les Romains, le gouuernement, & adminiſtration de laquelle eſtoit commis par l'Empereur, ou bien par le peuple à des Proconſuls, ou Preſidens qui eſtoiẽt deſtinez pour la gouuerner, ſans que la nomination du Gouuerneur appartint à la Prouince ſubiuguee. Ie deſirerois bien ſçauoir où eſt ce qu'ils ont appris que la Reyne d'Auſtris eſt enterree au Temple de Iupiter, qu'ils diſent eſtre auiourd'huy la Daurade, ce qu'ils ont dit ſans le teſmoignage d'aucun anciẽ Autheur. Car au cõtraire ceux qui l'ont eſcrit ont remarqué que l'Egliſe de la Daurade eſtoit le Tẽple de Pallas, ou le Tẽple d'Apollon. De meſme eſtoffe eſt ce qu'ils ont dit de Toloſe, qu'elle changea d'eſtat & gouuernemẽt en l'an trois cens quatre vingts, & qu'au lieu de viure ſous la Monarchie, comme ils auoient accouſtumé, ils changerent leur eſtat en Republique: car tant s'en faut que Toloſe fut audit temps Republique, qu'au contraire c'eſtoit vne Prouince ſubiuguee par les Romains; leſquels enuo-

yoient tous les ans des Preſidens pour l'adminiſtrer. Et d'ailleurs y a il rien de plus ridicule que d'eſcrire que la ville de Rome eſcriuit ſouuent à la Republique de Toloſe, & que ces deux Eſtats le tenoient comme alliez, & confederez; car audit temps Rome meſmes n'eſtoit pas vne Republique, ains au contraire elle eſtoit tombee ſous le pouuoir des Empereurs. C'eſt pourquoy nous pouuons dire iuſtemẽt auec beaucoup de raiſon, que tout ce qu'ils ont dit de la fondation des Roys, & de la Republique de Toloſe eſt contre l'authorité des anciennes Hiſtoires, ſans autre fondement que du deſir incenſible de ceux qui ont eſcrit ces fables, croyans par ce moyen ſe rendre plus recommandables à leur patrie, & illuſtrer comme ils diſoient l'Hiſtoire de leurs pays.

Ce que Bertrand a eſcrit, que dans la ville de Toloſe il y auoit anciennement deux Temples dediez aux faux Dieux, celuy de Iupiter qui eſtoit en l'Egliſe de la Daurade, & celuy d'Apollon qui eſtoit, où eſt maintenant l'Egliſe S. Quentin, ne peut eſtre preuué par aucun Autheur appreuué ou ancien acte: car le meſme Bertrand ne ſe ſouuenant pas de ce qu'il auoit eſcrit, a dit en vn autre endroit que la Daurade eſtoit le Temple d'Apollon; & Forcatel en ſon Liure *de Gallorum Imperio*, dit que la Daurade eſtoit le Temple de Pallas, ſans qu'ils en alleguent aucune bonne raiſon, tout ainſi comme ils ont eſcrit que l'Egliſe S. Sernin eſtoit baſtie ſur le lac où eſtoit le threſor de Toloſe, dequoy nous auons parlé ailleurs.

Ce que Iean la Haye a remarqué en ſes recherches d'Aquitaine, que les anciennes armoiries des Comtes de Toloſe eſtoient trois moutons: mais que Hugues Aymon en la ſeconde race des Comtes print pour armoiries vne Croix percee d'or à champ de gueules eſcartelees à ſix Chaſteaux d'or, a eſté eſcrit ſans aucune authorité: car s'il falloit croire les Romains, & anciens manuſcrits, il faudroit pluſtoſt dire que la Croix pommelee d'or eſtoit les armoiries de Torſin premier Comte de Toloſe, leſquelles luy furent portees par vn Ange, qui l'aduertit de changer les trois moutons qu'il auoit en armoiries, & qu'il print vne Croix, comme il eſt porté par deux anciens manuſcrits que i'ay chez moy, l'vn eſcrit en Latin, & l'autre en langage du pays: Eſtant certain que Pons, & Guillaume Comtes de Toloſe viuoient long-temps auant le pretendu Hugues Aymon, leſquels neantmoins portoient en leurs armoiries vne Croix pomelee, comme l'on peut remarquer encore auiourd'huy au tombeau des ſuſdits Comtes, qui ſont ſur la porte de l'Egliſe S. Sernin.

Ce que le meſme la Haye a remarqué qu'Hugues Aymon pretẽdu Cõte de Toloſe auoit baſti le Chaſteau Narbonois eſt vne pure fauſſeté, comme la plus part de ce qu'il a eſcrit en ſes recherches: car comme nous auons monſtré ailleurs, tant s'en faut qu'Hugues Aymon l'ayt faict baſtir, qu'il eſt bien de mal aiſé de preuuer que ce pretendu Comte ayt eſté iamais en nature.

Ce que Bertrand, & quelques autres ont eſcrit que le Languedoc a eſté occupé depuis l'an ſix cens ſoixante-neuf par Frezelay Roy de Pamies, Theodoric, Metopius, Galeatius, & autres: partie deſquels ils pretendent auoir eſté Roys de Toloſe durant ce temps, ne peut eſtre prins pour Hiſtoire au-

thentique, comme nous auons monſtré en noſtre Hiſtoire des Comtes de Toloſe.

Tout de meſme ce que frere Bernard Guido, mon manuſcrit Gaſcon, Bertrand, Paradin, & autres ont dit qu'Iſaurus ou Iſauret, & Aymeric ont eſté Comtes de Toloſe, & pareillement ce que Paradin, Iean la Haye, du Bouchet, & Iean Gautier ont eſcrit d'Hugues Aymon, leſquels ils appellent Comtes de Toloſe eſt entierement contraire à ce que ceux qui viuoient du temps en ont eſcrit, ainſi que nous auons monſtré en noſtre Hiſtoire des Comtes.

Ce que Pierre Moine de Valſernay a auſſi remarqué au Chapitre premier de ſon Hiſtoire des Albigeois de la ville de Toloſe, qu'elle a eſté depuis ſa fondation infectee du venin d'hereſie, & qu'à cauſe de ſon infidelité elle a eſté raſee, & que le ſoc & charruë a paſſé par le milieu de la Ville: comme auſſi que ceux de Toloſe firent pendre leur Roy Alaric au deuant des portes de leur Ville eſt entierement faux; car il n'y a perſonne qui aye leu l'Hiſtoire, qui ne ſçache qu'Alaric fut tué en bataille par le Roy Clouis prez de Poictiers au champ de Voglay, ainſi qu'a remarqué *Chronicon Tutenenſe*, Gregoire de Tours, Aymon le Moine, Freculphe Eueſque de Liſieux, & Adon de Vienne: Et d'ailleurs il eſt tres-certain que les Toloſains ont eſté grandemẽt affectionnez à la Religion Chreſtienne, teſmoin S. Exupere, & autres grãds Eueſques qui ont eſté dãs ladite Ville. N'eſtant pas auſſi veritable qu'elle ait eſté iamais raſee, & que l'on aye paſſé le ſoc dans ſes ruës. Que ſi Raimond le Vieux Comte de Toloſe a eſté fauteur des Heretiques; ce n'eſt pas à dire que le peuple ne fut grandement Catholique, ainſi que teſmoigne meſmes S. Bernard en ſon Epiſtre, *ad Toloſanos*.

Ie ne parleray point en ce lieu du Pont *de la Regine Pedauque*; c'eſt à dire de la Royne au pied d'oye, ny de ſon Pont, parce que i'en ay dit ce que i'en penſois cy deſſus au Liure ſecond parlant de Toloſe.

C'eſt vne ancienne tradition, tant dans Toloſe que ailleurs, que Dame Clemence Iſaure a inſtitué les Ieux Fleureaux qui ſe font tous les ans au mois de May dans Toloſe, & que pour ſubuenir aux frais & deſpens qu'il conuiẽt à ces fins faire, elle a legué par ſon teſtament pluſieurs biens à ladite Ville, deſquels les Capitouls ont l'adminiſtration, pour des reuenus qui en prouiennent payer ce qui eſt neceſſaire pour l'entretenement de ceſte fondation & inſtitution: C'eſt pourquoy en recognoiſſance de ceſte liberale, & loüable inſtitution, on a accouſtumé tous les ans au commencement du mois de May dans la Maiſon de Ville, de publier ſes vertus, & de reciter vne Oraiſon Latine à ſa loüange.

L'inſtitution de ces Ieux Fleureaux faicte par ladite Dame Clemence a eſté ſi bien receuë par tous, que pluſieurs beaux eſprits ont voulu eſcrire ſes loüanges, tant en Proſe qu'en Vers. Papyrius Maſſo qui a ſi doctement, & elegamment compoſé l'Hiſtoire des Roys de France, a faict imprimer vn petit Liure en Latin, à la loüange de Dame Clemence intitulé *Elogium Clementia Iſaura*. Ce Docte premier Preſident de Toloſe Meſſire Pierre Dufaur, Seigneur de S. Iory, au Chap. 31. du Liure ſecond de ſon Agoniſtique remarque,

marqué que l'on a accouſtumé dans la Maiſon de Ville de Toloſe de prononcer vne Oraiſon Latine au commencemẽt du mois de May, tant à l'honneur de Dame Clemence inſtauratrice de ces Ieux, que des bonnes lettres: & au Chap. 20 du Liure 3. il faict vn particulier diſcours de ces Ieux Fleuraux, loüant la liberalité de Dame Clemence qui les a inſtituez.

Ceſte ancienne tradition des Ieux Fleuraux ſemble eſtre ſuffiſamment verifiee, tant par les Regiſtres qui ſont dans la Maiſon de Ville, & par ceux qui ont parlé d'elle, que par ſa ſtatuë de marbre blanc, qui ſe treuue à vn des coings du grand Conſiſtoire de ladite Maiſon de Ville, remiſe du depuis en vn autre endroit du meſme Conſiſtoire, & par vne table d'airain qui eſt grauee au pied d'eſtal de ladite ſtatuë, contenãt vn ſommaire de ſon teſtament. Car le titre du Regiſtre des deliberations tenuës par les Mainteneurs deſdits Ieux eſt conceu en ces termes: *Regiſtre des deliberations faictes au College intitulé de la Science de Rhetorique, autrement de la gaye Science, fondé en Toloſe par Dame Clemence, lequel Regiſtre commence en l'an* 1513. Nogeroles Docteur en la gaye Science, au Liure des Poëſies qu'il a faict imprimer il y a fort long-temps, lequel i'ay eſcrit de lettre fort ancienne, met entre autres Poëmes vne Requeſte des Dames de la ville de Toloſe, qui fut raportee par Traſabot Maiſtre en la gaye Science, deuant les Maiſtres, & Mainteneurs de ladite Science, & Rhetorique, tendant à ce qu'elles fuſſent admiſes a dicter aux Ieux Fleuraux, au commencement de laquelle eſt dit que c'eſt Dame Clemence qui les a inſtituez, comme l'on peut voir par ſes premiers vers de ladite Requeſte qui ſont tels.

A vous Monſieur le Chancelier
Tres nobles Capitouls auſſi,
Maiſtres qui auez bruit ſingulier
Et à tous ceux qui ſont icy;
Supplient humblement les femmes
Tant les moyennes que grands Dames,
Diſent que Madame Clemence
Que Dieu pardoient par ſa clemence,
Laquelle les trois Fleurs donna
Iadis voulut & ordonna;
Que qui voudroit dicter,
Sans les femmes en excepter,
Et d'vn vouloir fort liberal
Fiſt vn Edict tout general
Comprenant maſles & femelles, &c.

La ſtatuë de marbre blanc, qui eſt auiourd'hüy eſleuee comme i'ay dict dans le grand Conſiſtoire de la Maiſon de Ville, à l'honneur de ceſte Dame authoriſe grandement ceſte tradition, on la couure tous les ans au mois de May de feſtons, & coronnes de Fleurs, & à ſon pied-d'eſtal ſe treuue enchaſſee vne table d'airain auec ceſte inſcription de lettre Romaine.

EPITAPHIVM CLE. ISAV.

CL. ISAVR. L. ISAVR. F. EX PRÆCLARA. ISAVR. FA. QVVM. IN. PP. CÆLI. OP. VITAM. DELEGI. CAST. Q. ANNIS. L. VIXI FOR. FRV. VINA. PISCA ET HOLITO. P. S. IN PVB. VSVM STATVIT. C. P. Q. T. LG. HAC LEGE, VT QVOTANNIS LVDOS FLO. IN ÆDEM PVB. QVAM IPSA SVA IMPENSA EXTRVXIT CELEBRENT, RHOSAS AD M. EIVS DEFERANT, ET DE RELIQVO IBI EPVLEN. QVOD SI NEGLEXE SINE ↄO. FISCVS VENDICET CONDITIONE SVPRADICTA. H. S. V. F. M. VBI. R. I. P. V· F.

Et bien que ces coniectures, & teſmoignages ſoient de quelque conſideration: neantmoins ie crois que iamais Dame Clemence que l'on dit fondatrice de ces Ieux n'a eſté au monde; & par ainſi que les legats contenant inſtitution de ces Ieux n'ont eſté iamais faicts: Car ceſte inſcription ne nous enſeigne point de quel pays elle eſtoit, ny en quel temps elle viuoit, outre qu'elle n'eſt pas ſi ancienne que ſa memoire eſtant renouuellee tous les ans ne peut eſtre conſeruee iuſques à nous, & ce qui me faict penſer qu'il ne ſe parle point de Dame Clemence depuis long temps, c'eſt que i'ay chez moy vn grand Tome eſcrit à la main de lettre fort antique, contenant les Poëmes de cent vingt Poëtes qui ont eſcrit en langage Prouençal, ou de ce pays de Languedoc, depuis l'an 200. iuſques en l'an 300. entre leſquels il y en a pluſieurs qui ſe diſent eſtre de Toloſe, cõme Foulques Eueſque de Toloſe, Pierre Raimond, Pierre Vidal, Guillem Montagnol, Geraud d'Eſpagne, Guillem Aneliar, Pons Santoul, & Nat de Mons, tous Toloſains, excepté l'Eueſque de Toloſe qui eſtoit de Marſeille: outre ceux là il y a pluſieurs d'autres Poëtes dans ce Tome des enuirons de Toloſe, comme de Carcaſſone, Narbone, Beziers, Cahors, S. Antonin: meſmes les Poëmes ou Chanſons de Pierre Roy d'Aragon, qui eſt appellé *Moſſen Peyre Rey d'Aragou*, du Comte de Poictiers, appellé en langage de ce pays *le Coms de Peytieux*, & des Vicomtes de S. Antonin, nommé *les Veſcons de S. Antonin*, & de pluſieurs autres grands Seigneurs tous de Toloſe, ou des enuirons, qui n'euſſent pas oublié dans leurs Poëmes de parler de ceſte belle inſtitution faicte par Dame Clemence, ou bien de Dame Clemence: meſmes ſi elle eut veſcu auant qu'ils euſſent eſcrit leurs Poëmes. Et d'ailleurs le teſtament qui contient la fondation, & inſtitution de ces Ieux ne ſe treuue point dans les archifs de la Maiſon de Ville de Toloſe: dans laquelle toutesfois ſe treuuent enregiſtrez dans deux grands Tomes eſcrits en parchemin tous les priuileges, libertez, achets, infeudations, & arreſts qui concernent la ville de Toloſe, depuis l'an mille cent quarante-vn, du temps d'Alphonſe premier de ce nom Comte de Toloſe iuſques à maintenant. Outre leſquels Tomes il y en a d'autres qui

contiennent l'Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de plus notable dans Toloſe, depuis l'an 1295. iuſques à preſent: dans leſquels il n'eſt faicte aucune mention de ceſte inſtitution. Moins en eſt il parlé dans les anciens, & amples inuentaires des titres qui eſtoient anciennement dans la Maiſon de Ville que i'ay leus.

Mais il ne ſe faut point eſtonner ſi l'on ne treuue pas maintenant dans les archifs ce teſtament: car il y a plus de quatre-vingts ans qu'on eſt en queſte d'iceluy, & toutesfois on ne la point encore veu, & dans les Regiſtres des deliberations faictes au College intitulé de la Science de Rhetorique, autrement de la gaye Science fondee en Toloſe par Dame Clemence, il eſt dit au feuillet vingt-neuf, que le premier iour du mois de May 1540. le Chancelier deſdits Ieux Fleureaux proteſta contre les Capitouls de la contreuention à la volonté de Dame Clemence; d'autant qu'il y auoit certains autres legats laiſſez au teſtament de ladite Dame, deſquels le Chancelier, Mainteneurs, & Maiſtres ſont executeurs, & iceux Capitouls Adminiſtrateurs: C'eſt pourquoy il les requiert de vouloir exhiber ledit teſtament, & volonté derniere, pour la faire obſeruer ſuiuant le contenu en iceluy; A quoy les Capitouls reſpondirent qu'ils n'auoient iamais veu le teſtament de ladite Dame Clemence: toutesfois qu'ils eſtoiẽt preſts d'accomplir le contenu en iceluy. Dans le meſme Regiſtre eſt dit qu'en l'an 1544. le College de ladite Rhetorique conſtitua des Syndics pour pourſuiure les Capitouls, tant en la Cour de Parlement qu'ailleurs, à l'exhibition & remiſe de ce teſtament. Toutesfois il n'a eſté iamais exhibé ny veu. Que s'il n'y a point eu de teſtament, il eſt mal aiſé que la clauſe qui ſe treuue eſcrite ſur vne table d'airain au pied-d'eſtal de la ſtatuë de Dame Clemence puiſſe ſubſiſter; attendu meſmes que ladite inſcription ſe treuue auoir eſté faicte quaſi de noſtre temps. Car il eſt certain que ceſte ſtatuë de Dame Clemence ne fut miſe dãs le coing du grand Conſiſtoire de la Maiſon de Ville qu'en l'an 1557. comme nous pouuons apprendre par ce Sonnet qui fut faict par Pierre Garros en ladite annee ſur ce ſubiect, & lequel ſe treuue inſeré dans ledit Liure des deliberations qui ont eſté tenuës en ladite annee 1557.

Toloſe auoit dreſſé vn tombeau que les mains
Plus Doctes de ce temps, & plus induſtrieuſes
Auoit faict ſurmonter les œuures plus ſomptueuſes
Des vieux Aſſyriens, & des riches Romains.
Et ja d'Iſaure auoit la cendre, & les os ſaincts
A ce marbre voüé reliques precieuſes,
Pour eſtre en vn repos eternel glorieuſes,
Par vne ſuite d'ans priſee des humains.
Lors qu'Apollo marry voir ſon Iſaure aux nombres
Des hommes, qui jà ſont deuenus noires ombres
A Toloſe parla d'vn ſourcilleux deſdain.
Plus cruelle que n'eſt & le Scythe, & le More
Ruë ce iaſpe bas, & mets ce marbre au coing,
Veux tu mettre au tombeau celle qui vit encore?

Ce Sonnet ſemble dire que l'on vouloit dreſſer vn tombeau à la Daurade à ladite Dame Clemẽce en l'annee 1557. mais que depuis on changea d'aduis, & qu'au lieu de mettre ceſte ſtatuë qui auoit eſté deſtinee pour le tombeau, on la miſt au coing du grand Cõſiſtoire de la Maiſon de Ville: comme eſtant inutile de faire vn tombeau à l'honneur de Dame Clemence qui n'auoit iamais eſté au monde.

Il n'y a perſonne qui doute que l'inſcription qui a eſté appoſee au pied-d'eſtal de ladite ſtatuë ne ſoit nouuelle, & faicte en l'annee 1557. bien que l'on doute qui eſt celuy qui l'a faicte: car quelques vns diſent que ce fut Bodin qui a eſcrit le Liure de la Republique eſtudiant à Toloſe; les autres que ce fut vn nommé Dutil Aduocat: mais ie croy que ce fut vn Aduocat nommé Maiſtre Marin Gaſcon, natif de l'Iſle de Rhodez, qui eſtoit Capitoul en ladite annee, homme fort bien diſant en Latin; ſuiuant le teſmoignage du Docte Medecin Ferrier, lequel dans vn petit Poëme qu'il a faict imprimer des excellens hommes de Toloſe parle dudit Gaſcon en ceſte façon.

Ipſáque de longis regionibus inclyta fama
Gaſconum adduxit Rhodium, Ciceronis alumnum.

I'ay apprins de Mr. Puget auiourd'huy Doyen des Bourgeois de Toloſe, que ledit Gaſcon (que i'ay veu & cogneu) luy auoit monſtré autrefois ſur ſon Liure ceſte inſcription, auec l'interpretation des lettres ſingulieres. Que ſi ceſte inſcription contenant ceſte clauſe teſtamentaire a eſté faicte en l'annee 1557. ie ne ſçay point d'où elle peut auoir eſté extraicte; puiſque 17. ans auparauant, & en l'an 1540. les Capitouls auoient declaré n'auoir iamais veu ce teſtament, & que le College de Rhetorique auoit conſtitué des Procureurs en l'annee 1544. pour en faire la recherche, & en pourſuiure la remiſe.

Mais il eſt à propos d'examiner par le menu ce qui eſt contenu dans ladite inſcription. Il eſt dit au commencement, eſt que Dame Clemence eſtoit ſortie de l'illuſtre famille des Iſaures: & toutesfois nous ne recognoiſſons point ceſte maiſon, & bien qu'il ſoit parlé pluſieurs fois dans l'Hiſtoire de Toloſe des Iſaures: neantmoins il ſe rencontre que tout ce qui en a eſté dit eſt inuenté, & fabuleux; car Iſaure Torſin Roy de Toloſe, duquel font mention Bertrand, & Nouguiez en leur Hiſtoire Toloſaine n'a iamais eſté Roy, comme nous auons monſtré cy deſſus. Iſaure auſſi que les Eſpagnols appellent Eſauredo, & lequel ceux qui ont faict le Catalogue des Comtes de Toloſe mettent entre les Comtes de Toloſe, eſt vn Comte ſuppoſé, ainſi que nous auons monſtré en noſtre Hiſtoire des Comtes de Toloſe: & l'Hiſtoire du Geant Iſaure qui fut tué par Guillaume au Court nés deuant Paris, raportee tant par le Mareſchal d'Arles, & Nicolas Gilles, que par le Roman eſcrit par Iean de Bapaumes, eſt vne Hiſtoire entierement fabuleuſe, comme nous auons remarqué en la vie de Guillaume au Court nez Vicomte de Narbone. Dauantage il eſt dit dans ladite inſcription que Dame Clemence legua à la Ville les marchez du bled, du vin, du poiſſon, & des herbes: bien qu'il ſoit certain par les Loix que le legat faict des choſes publiques, ou appartenant à la Communauté ſoit entierement inutile, comme

il eſt dit dans le Paragraphe: *Sed ſi talis res ſit*, au titre *de legatis*, dans les Inſtitutes. L'on peut bien leguer vne maiſon, ou vn champ pour faire vne ruë ou marché; mais non pas les ruës ou marchez qui appartiennent à la Communauté des Villes. Outre ce que de toute ancienneté la place ou marché de la Pierre a eſté de la ville de Toloſe: Tellement qu'ayant eſté bruſlee en l'an 1408. le Roy Charles permit aux Capitouls de faire vn emprunt ſur les bien-ayſez de la Ville de la ſomme de deux mille cinq cens liures, pour eſtre employee à la reparation d'icelle: ainſi qu'il appert par les lettres qui ſont encore dans les archifs de la Maiſon de Ville. Quant à la place de Roais, ou marché aux herbes; c'eſt vne ruë pluſtoſt que marché, laquelle eſt appellee de Roais; d'autant qu'elle eſtoit deuant la maiſon de Roais, qui eſtoit vn grand Palais, dans lequel le Comte de Toloſe a autrefois logé. Et les Hales ou lieu où l'on vẽt le poiſſon a eſté auſſi acheté par les Capitouls de Toloſe; Et le marché au vin, ou la place S. George, eſtoit anciennement appellee dans les vieux actes de Montaygou, & non de Dame Clemence: laquelle tant s'en faut qu'elle ayt faict mettre ſes armoiries auſdits lieux, que nous ignorons meſmes qu'elles eſtoient ſes armoiries. Ce qui eſt dit auſſi dans ladite inſcription, qu'elle a faict baſtir la Maiſon de Ville à ſes deſpens ne peut eſtre veritable: car nous treuuons par les achats qui ſont dans la Maiſon de Ville, comme en l'an 1319. les Capitouls acheterent la Tour de la Maiſon de Ville, auec les baſtimens qui en dependoient, & depuis ils ont acheté diuerſes maiſons pour aggrandir ladite Maiſon de Ville; ainſi qu'il appert par les achats qui ſont dans leſdits archifs.

Et outre toutes ces conſiderations qui ſemblent eſtre de grand pois, la doute ſemble entierement eſclaircie, parce qui eſt raporté dans vn ancien Liure, & Regiſtre des Ieux Fleuraux, qui eſt dans les archifs de la Maiſon de Ville couuert de velous verd, à la tranche d'or, & marqué par deſſus de Croix d'or pomelees, faictes de cuiure doré, lequel eſt fort ancien, & precede tous les autres Regiſtres, commençant en l'an 1323. Il eſt raporté dans ce Liure qu'en l'annee 1323. ſept ſages perſonnages de la ville de Toloſe qui ſont nommez à vn autre Chapitre; ſçauoir Bernard de Panſac Donſel, Guillem de Cobra Bourgeois, Berenguier de S. Pancard, Pierre de Mejane Serre Changeur, Guillem de Gontaut, Pierre Camo Marchand, & Maiſtre Bernard Ots Notaire du Viguier de Toloſe conuindrent entre eux, que pour exercer les bons eſcrits en la Poëſie, il leur falloit promettre, & donner quelque prix. Voicy les mots comme ils ſont couchez au premier feuillet dudit Liure: *En la real nobla Ciutat de Toloſa ſept valen, ſaui, ſubtil, & diſcret Senhor, liqual agro bon deſirier de trouuar aqueſta noble excellen marauilloſa, & vertuoſa dona Scièça per que lor dez, & lor aminiſtrez lo gay ſçauer de dictar per ſçauer far, & dictar bos dictats en Romans, am loſquals pogueſſo diré, & recitar bos mots, & notables per dar bonas doctrinas, & bos eſſegnamens, à l'auſor, & honor de Dieu noſtré Senhor, & de la ſua glorioſa Mayre, & de tos los Sancts de Paradis, & à diſtructio dels ignorans, & no ſçauens, & refrenamen dels fols, & necis aymadors, e per vieuré am gaug, & am lalegrier deſſuſdig, & per fugir à ira e triſtitia, enemigas del gay ſçauer; Et finalomen ledit Senhor per miels atrobar aqueſta vertuoſa dona Scièça lor gran deſirier, & lor bona*

affectio mezeron a executio, & tramezeron lor lettra per diuerſas partidas de la Lenguado ſi que li ſubtil Dictador, & Trouuador vengueſſo al iour aſſignat, per ço quel dits ſept Se nhor pogueſſo veſer, & auſir lor ſçauer, lor ſubtilitat, & lors bonas opinios, e ladicti nobla poderoſa, & vertuoſa dona trouuar, e per que miels vengueſſo promeſero dona certa ioya de fin aur, ayſſi come miels es contengut en ladita lettra.

Apres s'enſuit la lettre en vers rimez que les ſept Sages autrement appelez dans ladite lettre, *les ſept Trouuadours de Toloſa*, enuoyarent par tout pour aduertir, & inuiter les beaux Eſprits du pays à ce concert, qui ſe feroit apres la feſte de Touſſaincts, dans laquelle eſt dit.

E per tal que miels a leſer quaſcus en far oura plaſen,
Diſen que per drey iuiamen
A cel qui la fara plus netta
Donaren vna Violetta,
De fin aur en ſegnal d'honor,
No regardan pres ny valour.

Et ſur la fin de ladite lettre eſt dit,

Donadas foron el verger
Deldict loc al pé d'vn Laurier,
El Barri de las Auguſtinas
De Toloſa noſtras veſinas,
Dimars car nos pog far euant
Aprop la feſta de Touſſancts,
En l'an de l'Incarnatio
De Chriſt noſtra redemptio,
Mille tres cens e vingt & trés,
E per que no doubteſſo gés
Que nous tengueſſon coquenens
En aqueſtas lettras preſens
Auen noſtré ſagel pauſat
En teſtimoni de vertat.

Apres eſt dit dans ledit Liure comme au iour aſſigné vindrent de diuers coſtez maints *Trouuadours am lors dictats*, audit lieu, qui furent bien accueillis par leſdits ſept Seigneurs par nous cy-deſſus nommez, en preſence des Capitouls de l'an mille trois cens vingt-quatre, & pluſieurs autres gens de bien & lors leſdits Capitouls ayant eu aduis deſdits Seigneurs *ordonero que ladicti ioya daqui auanſe pagues de l'emolumen de la villa de Toloſa, e en ayſſi es eſtat fayt, e fa incaro, e fara Dieu voulen e aiudan.* Leſquels derniers mots monſtrent aſſez comme les Capitouls de Toloſe ſont obligez de entretenir, & continuer l'aduenir la celebrité de ces Ieux: puis que eux meſmes l'ont ainſi ordonné en l'an mille trois vingt-quatre. Et que depuis leurs ſucceſſeurs les ont loüablement continuez, non ſeulement par pluſieurs annees: Mais par pluſieurs ſiecles, attendu que ceſte inſtitution a eſté grandement priſee, & loüee par tous ceux qui en ont parlé, & que elle a rendu noſtre Ville celebre, & recommandable enuers tous les eſtrangers. Il fut arreſté en la meſme anne par ceux qui inſtituerent leſdits Ieux, que ceux qui voudroient dicter & pre

tendre à ce prix, ſe treuueront dans le lieu deſtiné, le premier iour du mois de May.

Fan vos ſaber que tots afars
E tots negocis delayſſats,
Eldig log ſeren ſe Dieu play
Le premier iour del mes de May.

Apres eſt dit que ceux qui voudront reciter leurs vers, ou leurs chants le matin, & le ſoir du iour, remettront iceux par deuant les Officiers deſdits Ieux, pour eſtre le lendemain apres auoir ouy la Meſſe iugez, & la fleur deliuree le iour de ſaincte Croix, & ainſi ſe pratiqua il la premiere annee que les Ieux furent ouuerts, & fut la fleur donnee à vn nommé Maiſtre Arnaud Vidal de Caſtelnaudarri, pour vn chant qu'il auoit faict à l'honneur de la Vierge. Quelque temps apres l'on fit de reglemens, contenant l'ordre qu'on deuoit tenir en ces Ieux, la dreſſe deſquels fut commiſe à Maiſtre Guillaume Molinier premier Chancellier deſdits Ieux, aſſiſté de Maiſtre Barthelemy Barg Docteur és Loix, & comme eſt dit dans ledit Liure.

A Meſtre Guillaume ſobré nom Molinier
Del qui auer Actor noſtre premier.

Les loix & reglemens ayant eſté faicts, les Mainteneurs furent ſoigneux de les faire ſignifier à tous, leur faiſant entendre que l'on auoit augmenté le nombre des Fleurs, affin qu'vn ſeul n'eut pas tout l'honneur, à la fin de laquelle lettre ſont ces deux vers Chronologiques, qui monſtrent par lettres Numerales la datte de ladite lettre.

Clarament podets auer l'an
Per Crots MarC L V C e per Ioan.

Qui veut dire mille trois cens cinquante-ſix: car la lettre M. au mot de Marc veut dire mille, les trois C. capitales és mots de Crots, de MarC, & de L V C, trois cens, & L. V. cinquante-cinq, & le grand I. de Ioan, vn, qui font en tout mille trois cens cinquante-ſix, qui eſt la datte de ladite lettre. Par la meſme lettre eſt dit, que par ces Chants, ou Vers qui ſeront recitez, on donnera le prix, & comme il eſt dit dans ledit Liure. *Per qual dictats om dona laſditas ioyas, ſos aſſaber Flor de Violetta de fin aur, Flor d'Anglantina, & Flor de Gauch de fin argen: la Violetta es appellado principal en reſpect de las autras ioyas: laſquals appellan aceſſorias, e aqueſtas l'on donna per honrar la ioya principal, e per ſolemniſar la feſta, e que vs ſolamen no aués tota l'honnour de la feſta.*

HISTOIRE FABVLEVSE DE NARBONE.

CE que Beroſe a eſcrit que Narbon fils de Galathees a eſté Roy des Gaulois eſt faux, & ſuppoſé, comme tout le Liure contenant l'Hiſtoire faicte par Beroſe, ainſi que nous auons dit cy-deſſus; & ce que Iean Annius de Viterbe a remarqué ſur les Cõmentaires de Beroſe, que la Gaule Narbonoiſe a prins ſon nom de ce Roy Narbon eſt inuenté: car la Gaule Narbonoiſe n'a point eu ce nom deuant le temps d'Auguſte; d'autant que auant Auguſte la Gaule Narbonoiſe eſtoit appellee *Gallia Braccata*, ainſi qu'ont eſcrit Pline, & Martianus Capella. Et la Gaule Narbonoiſe a eſté ainſi nommee; d'autant que Narbone eſtoit la Ville Capitalle de ceſte Prouince: de meſmes que la Gaule Lyonnoiſe a prins ſon nom de la ville de Lyon.

Ce que frere Eſtienne de Ganno, Religieux de l'Ordre S. François a remarqué dans le petit traicté de la fondation de la ville de Narbone, que Narbone a eſté baſtie huict mois auant la ville de Rome, a eſté eſcrit ſans authorité, & ſans raiſon.

L'Hiſtoire de la prinſe de Narbone par l'Empereur Charlemagne ſur Martaud Roy Sarraſin, & de Narbone, & ce qui eſt eſcrit de Oriano femme de Martaud, laquelle fut depuis mariee auec Falcon de Montclar, eſt entierement fabuleuſe; quoy qu'elle ſe treuue de lettre fort antique, tant dans les archifs de l'Abaye de la Grace, que dans les archifs de Carcaſſone, & qu'il ſoit dit par icelle que Philomena Hiſtoriographe de l'Empereur Charlemagne la eſcrite de ſon mandement en Roman, & que depuis longues annees elle fut tournee de Roman en Latin, de mandement de Bernard Abbé de la Grace, par vn nommé Vital. Car ceſte Hiſtoire eſt toute pleine des Geſtes des douze Pairs de France qui eſtoient auec Charlemagne; & toutefois il n'y a perſonne qui ne ſçache que ceſte Hiſtoire cõtenant erection des Pairs de France par Charlemagne eſt entierement fabuleuſe. Il eſt auſſi ſouuent faicte mention de la meſme Hiſtoire du Comte de Flandres, comme eſtant vn des principaux de l'armee de Charlemagne: & tout le monde ſçait que du temps de Charlemagne le pays de Flandres n'eſtoit pas encore erigé en Cõté, ny cinquante ans apres ſa mort. Il eſt auſſi faict mention dans ledit Roman de la ville de Montauban, que s'il entend la ville de Montauban qui eſt au pays de Quercy, l'on ne peut douter que ce Roman ne ſoit nouueau: car la ville de Montauban ne fut baſtie qu'en l'annee 1144. & ce par la permiſſion, & conceſſion d'Alphonſe premier de ce nom Comte de Toloſe, lequel permit aux habitans de la baſtir, & luy impoſa le nom de Montauban, comme il eſt porté par l'acte de ladite conceſſion, qui eſt comme nous auons dit de l'an 1144. car auant le temps d'Alphonſe ce qu'on ap-

pelle maintenant Montauban s'appelloit l'Abbaye S. Audard, ou Theodard, laquelle eſtoit baſtie ſur vne petite montagne, nommee *Mons Aureolus*, comme il eſt dit dans l'ancienne vie de ſainct Theodard, que i'ay eſcrite à la main.

Frere Eſtienne Barellas, Religieux de l'Ordre S. François a faict vn Liure imprimé à Barcelone en l'annee 1600. auquel il a donné ce titre: *Centuria o Hiſtoria de los famoſos hechos del grand Conde de Barcelona Dom Bernardo Barcino, y de Dom Zynofre ſu hijo, y otros Caualleros de la Prouincia de Catalunna.* Dans ce Liure le ſuſdit Barrellas faict vn grand, & prolixe diſcours du ſiege de la ville de Narbone, faict par le Roy de Cordube, Roy des Sarraſins, & comme les habitans de ladite Ville ſe voyant aſſiegez eurent recours à l'Empereur, qu'ils furent prier de les vouloir ſecourir. Mais pour monſtrer que tout ce qu'il en a eſcrit eſt vn vray Roman, ie ne ſçaurois mieux le faire voir que raportant vn brief abregé d'vn long diſcours qu'il a faict en pluſieurs Chapitres de ce qui arriua audit ſiege. Il dit donques dans ſon Hiſtoire que le Roy de Cordube accompagné de Mactano ſon parent, & de Salim vint auec vne puiſſante armee pour aſſieger la ville de Narbone: Ce qui fut cauſe que les Narbonois depecherent vers l'Empereur, pour le ſupplier de les vouloir ſecourir tant comme leur naturel Seigneur, que comme general protecteur des Chreſtiens. Lequel ayant eu cét aduis depecha en toute diligence pour mettre ſes troupes en pied, leur enioignant de prendre le chemin vers Narbone. Cependant le Roy de Cordube ne perdoit pas temps: car il fit ſes approches, & aſſiegea la ville de Narbone, & à meſme temps fit faire deux attaques que les Narbonois repouſſerent courageuſement. Le Roy de Cordube ſe ſentant piqué du mauuais ſuccez de ſes armes fit donner vn aſſaut general, tant par mer que par terre: mais les Narbonnois ſe defendant vigoureuſement, s'apperceurent qu'ils receuoient vn grãd dommage des vaiſſeaux, dans leſquels ils auoient logé leurs ſoldats dans les Hunes, & auoient vn commandement ſur la muraille: à cauſe de cela les Narbonois pouſſerent vn de leurs vaiſſeaux chargé de feu d'artifice, & y donnerent le feu ſi à propos, que s'eſtant meſlé parmi les Nauires des ennemis, ils en firent bruſler vne bonne partie. Tellement qu'eſtant preſſez de cét accident, ils furent conſtraints de ſe retirer pour eſteindre c'eſt embraſement. Cela fut cauſe que les Narbonois eurent loiſir de ſe rafraiſchir pour quelque temps. L'armee du Roy de Cordube eſtant preſque rebutee, & ne trauaillãt plus qu'à reparer les dõmages qu'elle auoit receus du feu, la ſentinelle de l'armee dõna l'alarme au cãp, chacun court à ſon deuoir, & le Roy de Cordube monta à cheual pour aller au bruit, où il apprint qu'vne flote paroiſſoit en mer, qui venoit ſur eux à toutes voiles; & c'eſt pourquoy il diſpoſa ſon armee Nauale, & mit en bataille celle de terre pour attendre ſes ennemis. Tout auſſi toſt vn trompette parut qui fit cognoiſtre que l'on demãdoit à parler, & bien toſt apres fut mis vn eſquif à bord portant vn Cheualier qui vint vers le Roy de Cordube, & luy dit: Delphina m'enuoye vers vous pour vous dire que ſi elle pent venir en aſſeurance, elle vous communiquera de choſes qui ne ſont pas de petite importance pour le deſſein que

vous auez. Le Roy de Cordube luy dit qu'il ne cognoiſſoit point Delphina, mais qui que ce fut il pouuoit venir auec toute aſſeurance. Le Cheualier ayant raporté la reſponſe, tout à l'heure vne Galere magnifiquement equipee mit ſon eſchelle à terre, & l'on vit ſortir vn courſier ſuperbement harnaché, & quant & quant vn Cheualier armé d'armes effroyables, le corps, & les bras eſtoient couuerts d'eſcailles de crocodile, & ſa teſte d'vn hideux ſerpent: en cét horrible equipage elle vint deuãt le Roy de Cordube, à qui elle parla en ces termes: Ie ſuis icy par le cõmandemẽt du Roy de Tremezẽ, duquel ie ſuis fille adoptiue, la raiſon pourquoy, ie n'en ſçais rien; mais il eſt raiſonable que puis qu'il me tient pour fille, ie luy obeyſſe comme à mon pere. Il m'enuoye donques vers vous par la voix d vn Oracle, que l'on dit eſtre vn Dieu parlant (s'il eſt ainſi ie n'en ſçay rien, mais attendant que quelqu'vn me faſſe cognoiſtre la verité ie le veux ainſi croire) non pas pour exterminer ces miſerables Chreſtiens, qui ne croyent qu'vn Dieu, & auec raiſon comme ie penſe: car il y a plus d'apparence que le monde ſe doit gouuerner par vne ſouueraine puiſſance, que par ceſte confuſion de diuinitez. Salim ne pouuãt ſupporter ce diſcours cõtre ſa religiõ l'interrõpit, ce qui fut cauſe qu'elle le deffia; & arriuez qu'ils furẽt dãs le camp, l'on vit auſſi toſt la perte de Salim, que le rencõtre de deux. La colere de ceux qui eſtoiẽt preſens fut plus forte que le reſpect qu'ils deuoiẽt à la parole donnee par vn Roy: car ils ſe mirent à charger Delphina, qui ſe defendit auec tant de vigueur qu'elle porta par terre vne partie de ceux qui l'attaquerent. Le Roy y eſtant ſuruenu en colere ſe rangea du coſté de Delphina, & fit retirer ces inſolens, offrant à Delphina toute courtoiſie, & condamne l'offenſe que l'on luy auoit faicte. Delphina refuſe toutes ces courtoiſies, diſant au Roy que puis qu'elle n'auoit point treuué de ſeureté parmy ſon armee à la guerre, qu'elle ne croyoit pas d'en treuuer en paix: mais que cela ne la pouuoit empeſcher de l'aſſiſter, encore qu'on luy eut faict ceſte ſupercherie, eſtant enuoyee pour cela, & que luy donnant aduis de ce qu'elle auoit à faire, qu'elle ſeroit de la partie, & ayant dit cela elle ſe retira. Le Roy des Mores pourſuit ſon deſſein, donne aduis de l'aſſaut qu'il vouloit faire donner lendemain à Narbone, & lors que les Mores furent comme rebutez, ayant perdu eſperance d'entrer en ladite Ville, Delphina donne de ſon coſté auec vne hardieſſe quaſi incroyable, & entra dans la Ville la premiere, & eſtant au milieu de la place, prie le Roy des Mores de faire ceſſer la tuerie, & le pillage, comme il luy auoit promis, ce qu'il fit auſſi toſt: tellement que chacun ſe retira dans ſa maiſon, l'on mit incontinant apres garniſon dans la Ville, & veſquit on ainſi que Delphina auoit ordonné, ayant eſté Mactano faict Roy de Narbone, comme il luy auoit eſté promis. Lors l'on fit grand feſte à Narbone, & au quartier de Delphina, elle fut viſitee par toutes les Dames de Narbone, accompagnees des Cheualiers, & lors que les armees s'entretenoient en jeux, l'alarme ſonna de tous coſtez, qui les contraignit de ſe retirer chacun à ſon quartier. Le ſubiect de ceſte alarme fut que Dom Zynofre qui menoit l'auantgarde de l'armee de l'Empereur, s'approcha auec de grandes troupes. Les Mores voyant vne ſi puiſſante armee ſe retirerent tous dans la ville, en

laquelle il n'y auoit quaſi point de Chreſtiens ; d'autant que c'eſtoit au quartier de Delphina où eſtoient les Dames, laquelle auſſi voyant arriuer l'armee de l'Empereur, elle enuoya vn Cheualier pour ſçauoir s'il treuuoit bõ qu'elle le vint ſaluër : dequoy l'Empereur fut tres content. Delphina donques vint treuuer l'Empereur auec ſon ordinaire equipage, & parlant à luy, luy dit qu'elle luy conſeilloit de retirer ſon armee de deuant Narbone ; parce que le Roy de Cordube auoit retiré la ſienne dãs ladite Ville, laquelle d'ailleurs de ſoy eſtoit tres forte, tellemẽt qu'il perdroit ſon tẽps : que ſi ces raisõs n'eſtoiẽt aſſez fortes pour luy perſuader, qu'elle auroit recours à ſon eſpee. L'Empereur ne fit qu'en rire, mais Dom Zynofre ne pouuant ſupporter l'arrogance de ce diſcours, luy repartit en telle façon, que ſa reſponſe obligea Delphina de le desfier, comme elle auoit faict à Salim. Le iour, & la ſeureté de camp eſtant prinſe, l'vn eſtant en preſence de l'autre, l'Empereur pria Delphina de differer le combat pour quelque accident ſuruenu, ce qu'elle luy accorda, & ſe retira à ſon quartier bleſſee des yeux de Dom Zinofre ; lequel fut obligé à partir tout à l'heure pour des affaires tres importantes : Delphina auſſi mit la voile au vent. L'Empereur cependant faiſoit les approches de Narbone, & ſe logea dans les tranchees, quand on luy vint dire que deux Caualiers incognus venoient en Ambaſſade vers luy, auſquels il donna audiance ſur l'heure ; l'vn deſquels porta la parole, & parla ainſi à l'Empereur. Nous ſommes venus vers vous, pour vous ſupplier d'auoir pitié des Tarraconois, qu'vne puiſſante armee rauage, conduite par les Roys de Tolede, de Fraga & de Sogoborgue, auec deſſein comme ils diſent apres nous auoir ruinez, de ioindre auec le Roy de Cordube. L'Empereur les renuoye auec diligence pour aſſeurer ceux qui les auoient enuoyez de ſon ſecours, & de ſon amitié, & voyant l'importance de l'affaire, enuoya huict Capitaines des plus experimentez de ſon armee auec quarãte-deux mille hommes de pied vers Tarracone, ramaſſant en chemin tous ſes amis pour rendre ſes troupes plus fortes. Ils éleurent Dom N. de Angurias, pour commander l'armee au nom de Dom Zinofre, qui leur donna la bataille en la plaine d'Vrgel, & desfit entierement leurs troupes. Cela faict il reprint ſon chemin vers Narbone. L'Empereur voyant arriuer ceſte armee victorieuſe fit donner auſſi toſt vn aſſaut à la ville de Narbone, qui fut aucunement ſouſtenu par les Mores, mais non pas ſi bien qu'ils ne ſe logeaſſent ſur la muraille, de laquelle auec de feux d'artifice ils bruſlerent la Ville. Le Roy de Cordube, & Mactano voyant qu'il ne pouuoient reſiſter à vne ſi grande puiſſance, ſe reſolut d'abandonner Narbone, & de s'en aller de nuict par mer, & ainſi la ville de Narbone reuint entre les mains de l'Empereur ſon Seigneur.

Mais qui ne void que c'eſt vn pur diſcours de Roman ; ſans qu'il cotte le temps, ny les annees, moins le nom de l'Empereur qui aſſiegea Narbone. Car quant à Mactano Roy de Narbone, ie croy qu'il entend Martrand Roy des Sarraſins, duquel eſt faicte mention dans le Roman par moy cy deſſus allegué, nommé Philomena, qui a eſcrit la prinſe de Narbone faicte par Charlemagne, lequel entre autres choſes eſcrit auſſi le combat qui fut faict entre Roland, & Martrand. Que ſi le Roy Martaut viuoit du temps de

Charlemagne, il eſt mal-aiſé qu'il fut encore viuant du temps de Dom Zinofre, fils de Bernard Comte de Barcelone : car Bernard fut tué par Charles le Chauue, ainſi que nous auons dit ailleurs. D'ailleurs ie ne recognois point Dom Zinofre, lequel il dit eſtre fils de Bernard Comte de Barcelone : Mais nous apprenons bien par l'Hiſtoire de Nitard, que Bernard Comte de Barcelone auoit vn fils nommé Guillaume ; duquel nous auons amplement parlé en noſtre Hiſtoire des Comtes, en la vie de Guillaume ſecond Comte de Toloſe ; il eſtoit fils de Duodene, auquel elle enuoya le Liure Manuel eſcrit à la main, que i'ay chez moy, duquel i'ay parlé en ladite vie de Guillaume ſecond Comte de Toloſe. Quant à ce qu'il dit de Delphina, l'on void aſſez que ce n'eſt qu'vne inuention, auſſi n'allegue il aucun Liure pour la confirmation de ce qu'il eſcrit. D'ailleurs il eſt dit dans ledit Roman, que le Roy de Cordube donna l'aſſaut à la ville de Narbone par mer, ce qui ne peut eſtre ; d'autant que du temps meſme de Pline la ville de Narbone eſtoit éloignee de douze mille pas de la mer, ainſi qu'il eſcrit au Liure troiſieme de ſon Hiſtoire Naturelle, & auiourd'huy meſme Narbone ſe treuue éloignee de deux lieuës de la mer.

CARCASSONE.

L'Hiſtoire de la prinſe de la ville de Carcaſſone faicte par Charlemagne, eſcrite en ancien Roman par Philomena, ſoy diſant Hiſtoriographe de Charlemagne, eſt vn pur Roman plein de fables : pour preuue dequoy ie ne veux que raporter ce qui eſt dit au commencement dudit Liure, que Charlemagne ayant aſſiegé la ville de Carcaſſone perdit durant ce ſiege vn grand nõbre de ſes Capitaines, & lors qu'il eſperoit moins de la prendre, il s'aduiſa que les Tours de la Ville s'inclinoient vers luy, ce qui luy donna ſubiect d'eſperer que bien toſt il en ſeroit le maiſtre, comme il arriua : car Charlemagne print la ville de Carcaſſone, & la peupla de Chreſtiens, ayant faict baſtir pluſieurs Egliſes, & creé vn Eueſque en ladite ville nõmé Roger, qui fut cõſacré par le Pape Leon qui eſtoit au camp. Ce qui eſt ſemblable à ce que l'Archeueſque Turpin a eſcrit en ſon Hiſtoire, que lors que Charlemagne aſſiegea Pampelune, les murailles de la Ville s'inclinerent deuant luy. Ceſte Hiſtoire fabuleuſe de la prinſe de Carcaſſone faicte par Charlemagne a eſté depuis amplifiee par de nouuelles fables, que ceux qui ont parlé de Carcaſſone : car ils diſent que Charlemagne voyant qu'il ne pouuoit prendre par force la ville de Carcaſſone, taſcha de la prendre par famine, leur oſtant tous moyens de pouuoir receuoir des viures. Ce ſiege fut ſi long que la pluſpart des habitans de Carcaſſone moururent des incommoditez qu'ils receurent durant la longueur de ce ſiege : tellement que Dame Carcas Dame de ladite Ville, voyant la Ville deſpourueuë d'habitans, couurit les murailles d'hommes

mes de paille, leſquels elle faiſoit changer de leur lieu à toutes heures, & afin que l'Empereur ne creut pas que les viures manquaſſent à leur Ville, elle fit manger vn minot de bled à vne truye, & apres la jetta morte dans les foſſez, à deſſein que les aſſiegeans la voyant pleine de grain, euſſent ceſte opinion qu'ils auoient de bled en abondance, puis qu'ils en nourriſoient les truyes. Ces ſtratagemes ou ruſes de Dame Carcas furent cauſe que Charlemagne creut que la Ville eſtoit bien pourueuë d'hommes, & de viures, & cela le fit reſoudre à leuer le ſiege: & comme il ſe vouloit retirer, vne Tour que l'õ appelle encore la Tour de Charlemagne, laquelle eſt hors de la ligne des autres s'aduança, & en le ſalüant s'inclina; & d'vne autre Tour qui eſtoit aux meſmes murailles le couuert tomba, comme ſi elle eut voulu, dit le Roman, ſortir le chapeau deuant Charlemagne: ceſte Tour eſt encore deſcouuerte, & comme dit la tradition, l'on ne l'a peu depuis couurir. Cependant voyant Dame Carcas, que Charlemagne ſe retiroit, ſe contentant d'auoir l'honneur de luy auoir reſiſté, appella l'Empereur dans la Ville, & le recognut pour ſon Seigneur & Maiſtre: auquel il mõſtra la fortereſſe, & l'artifice dont elle auoit vſé, auec des ſoldats de paille pour luy reſiſter. Tellement que Charlemagne recognoiſſant la valeur de ceſte Dame, voulut que la Cité ſe nommat Carcaſſone; Et pour rendre plus croyable ceſte fable, ils monſtrent la figure de la moitié d'vne femme, à demy relief ſur la porte de la Ville, au deſſous de laquelle image eſt eſcrit CARCASSONE; comme ſi ladite image auoit eſté faicte en memoire de Dame Carcas, qui auoit ſi bien defendu la Ville. Mais qui ne void que ce ſont des fables, & des comptes de vieilles: car il eſt certain que Carcaſſone eſtoit cognuë par les Romains long temps auant Charlemagne, puis que Pline, & Ptolemee en font mention dans leurs Liures.

L'on peut mettre auſſi au rang de ces Hiſtoires fabuleuſes, la tradition qui eſt dãs la ville de Carcaſſone, que Iean Pape XXII. eſtant pour lors Recteur de Montreal, exhorta au Sinode l'Eueſque de Carcaſſone d'amander ſa vie, lequel Eueſque luy reſpondit, lors que vous ſerez Pape oſtez moy mes anneaux. Depuis Iean XXII. ayant eſté eſleu Pape, ſe ſouuenant de ce que l'Eueſque luy auoit dit, l'enuoya chercher à Rome, où eſtant arriué, il luy dit qu'il ne luy vouloit pas oſter ſes anneaux, c'eſt à dire ſon Eueſché, mais qu'il luy vouloit retrancher ſes rentes qui eſtoient exceſſiues, & pour le faire il erigea de nouueau vne Egliſe Collegiale à Montreal, qui eſt dans le Dioceſe de Carcaſſone; ce qui eſt hors d'apparence de verité: car Iean XXII. eſtoit fils de Cahors, & fut onze ans Eueſque de Frechius, & 5. ans Eueſque d'Auignon, & encore Cardinal, & enfin Pape: Que s'il a faict vne Egliſe Collegiale dans le Dioceſe de Carcaſſone; ce n'eſt pas choſe nouuelle: car il en fit quaſi par toutes les Eueſchez de ce pays, ainſi qu'eſcrit Frere Bernard Guido en ſa vie. Et d'ailleurs tant s'en faut, que Iean XXII. eut enuoyé querir l'Eueſque de Carcaſſone à Rome: qu'au contraire nous apprenons par ſa vie, qu'il ſe tint touſiours durant ſon Pontificat à Auignon, & ne fut point à Rome.

BEZIERS

LA ville de Beziers n'a peu s'exempter des traditions fabuleuſes, non plus que Toloſe, Narbone, & Carcaſſone: car dans leurs archifs ils ont quelques anciennes panchartes; partie deſquelles i'ay veuës imprimees dans vne feuille de papier, dans leſquelles eſt dit, que Genſeric Roy des Vandales vint en l'an de noſtre ſalut 435. dans le Bezarez, ou pays de Beziers, & print tant la ville de Beziers, que les Chaſteaux qui eſtoient aux enuirons, ayant deſolé tout le pays, & faict mourir tous les habitans d'iceluy. Cela fut cauſe que le Pape Xiſte III. pour ſubuenir à ceſte deſolation, donna de grandes Indulgences aux Cheualiers Croiſez de S. Iean, & autres Cheualiers qui chaſſeroient ces cruels ennemis. Tellement que pluſieurs Cheualiers Croiſez vindrent par mer dans des Galeres, & autres vaiſſeaux, chaſſerent les Vandales, & apres en auoir faict mourir vne partie, contragnirent les autres d'aller en Eſpagne. Ceſte heureuſe iournee arriua le iour de l'Aſcenſion noſtre Seigneur; dequoy tout le peuple rendit graces à Dieu, & le Pape Xiſte en recompenſe donna pluſieurs terres aux Cheualiers de S. Iean. C'eſt pourquoy tous les ans en memoire de ceſte bataille, l'on faict vne aumoſne generalle dãs Beziers, que l'on appelle la charité: laquelle aumoſne l'on met dans vne arche, ou vaiſſeau, en ſouuenance que le ſecours leur eſtoit arriué par mer dans des Galeres, & pour fournir à ceſte aumoſne, lon donna vn fons qui eſtoit commun de la ville de Beziers.

Mais on void bien que ceſte tradition approche de la fable: car il eſt dit que le Pape Xiſte III. qui viuoit enuiron l'an 435. donna des Indulgences aux Cheualiers Croiſez de S. Iean. Et toutesfois il eſt certain qu'ils n'auoiẽt point eſté inſtituez auant l'an mille cent; d'autant que leur inſtitution eſt pour faire la guerre aux Turcs, & Mahomet n'eſtoit pas encore nay en ce temps, & ne commença de venir qu'en l'an 622. auquel an commencent les Hegares du Turc. D'ailleurs bien que nous liſons que les Vandales ayent grandement rauagé la Gaule Narbonoiſe, & que de là ils ſoient allez en Eſpagne, & d'Eſpagne en Afrique: toutefois nous ne liſons point que Genſeric ait ruiné les Gaulois: car durant le regne de Genſeric, les Vandales auoient non ſeulement quitté les Gaules, mais encore les Eſpagnes, & s'eſtoient jettez dans l'Afrique.

La tradition qui eſt auſſi dans la ville de Beziers du Capitaine Pepeſuc (duquel ils monſtrent encore vne ſtatuë dans ladite Ville, que l'on dit auoir eſté faicte à ſa memoire) ſe raporte biẽ auſſi à la fable: car quelques vns eſtiment que Pepeſuc eſtoit vn Capitaine de Beziers, qui chaſſa les Gots de ladite Ville, cõme il eſt dit dans vne Tragedie qui fut repreſentee dans ladite Ville, & imprimee en l'an mille ſix cens ſeize appellee Pepeſuc, en ceſte

Tragedie le perſonnage qui repreſente Pepeſuc, dit ces vers en langage du pays.

Del temps qu'iou freteri les pots
A l'armade dels Viſigots.

Quelques vns croyent auec apparence de raiſon, que Pepeſuc fut vn Capitaine qui defendit la ville de Beziers contre les Anglois; car nous liſons dans l'Hiſtoire de Froiſſard au Chap. 154. du premier volume, comme au mois d'Octobre de l'annee 1355. le Prince de Galles paſſa auec vne armee prez de Toloſe, & ſe jetta ſur le Languedoc. Tellement qu'il bruſla & ruina les Bourgs tant de Narbone, que de Carcaſſone, & fut iuſques à la ville du Pont S. Eſprit, ainſi que i'ay apprins du petit Talmud de Montpellier, & ſans doute paſſa à Beziers puis qu'il print ce chemin, & peut eſtre que ce Pepeſuc fut quelque Capitaine ou Gouuerneur qu'ils appellent en leur langue Pepeſuc, qui veut dire en François pied peſant; c'eſt à dire homme prudent & ſage, qui defendit la ville de Beziers des Anglois, comme l'on feint que Dame Carcas defendit la ville de Carcaſſone contre Charlemagne, ou comme les autres diſent de la violence des Anglois.

Il ſeroit fort mal aiſé de preuuer par quelque Autheur ancien digne de foy, ce que Belleforeſt a eſcrit en ſes Annales de France, & que ceux qui ont eſté apres luy ont remarqué que Charlemagne diuiſa en deux parties le gouuernement de Languedoc, ayant baillé vne portion d'iceluy à Torſin Comte de Toloſe, & l'autre à Bernard Marquis de Beziers, ou de Septimanie, ayant faict ce Marquis de Beziers le plus grand Seigneur de Languedoc, luy ayant baillé le gouuernement non ſeulement du pays bas, mais encore de la Catalogne: ce que ne liſons point ailleurs, eſtant certain que ce nom de Septimanie, qu'ils diſent appartenir ſeulement à Beziers, comprenoit anciennement non ſeulement le Dioceſe de Beziers, mais encore Carcaſſone, & Narbone, & quelque temps a eſté auſſi Toloſe: mais nous auons monſtré ailleurs comme le nom de Marquis ou Duc de Septimanie eſtoit vn Gouuerneur general du Languedoc qui n'empeſchoit pas qu'il n'y eut des Comtes, & Seigneurs particuliers dudit pays.

MONTPELLIER.

L'Eueſque de Montpellier eſt appellé l'Eueſque de Maguelone dans le Liure des Prouinces, ou des taxes, Enguerran de Monſtrelet s'eſt grandement trompé au volume ſecond de ſes Chroniques, quand il a appellé l'Eueſque de Montpellier, l'Eueſque de S. Mangon, lez Montpellier: car Maguelone eſt vne Iſle, & non pas vn Sainct, & cét Iſle eſt lez Montpellier. Il n'y a pas long temps que l'Eueſque de Maguelone s'eſt changé à la ville de

Montpellier, laquelle a eſté baſtie comme des ruines de Maguelone. Montpellier donques ou Maguelone ont auſſi bien leur Hiſtoire fabuleuſe, comme les autres Villes de Languedoc : car il n'y a point de Roman plus ordinaire entre les mains du peuple, que l'Hiſtoire de Pierre de Prouence, & de la belle Maguelone. Ie ne diray point que contient ce Roman; d'autant qu'il eſt cognu à tous: mais ie remarqueray ſeulement que celuy qui l'a compoſé n'eſtoit pas fort ſçauant en l'Hiſtoire : car il dit au commencement de de ſon Liure, qu'apres l'Aſcenſion de noſtre Sauueur, il y auoit vn Comte de Prouence, nommé Iean de Cetiſe, qui auoit à femme vne fille du Comte Aluaro d'Aluara, leſquels eurent de leur mariage vn fils nommé Pierre, qu'on appelle communement Pierre de Prouence, qui ayma, & enfin apres pluſieurs aduantures eſpouſa la belle Maguelone fille du Roy de Naples. Mais qui voudroit examiner ces premieres paroles de la ſuſdite Hiſtoire il y treuuera mille abſurditez : car la Prouence en ce temps là eſtoit ſous l'Empire, & pouuoir des Romains : car bien que la Prouence, & toute la Gaule Narbonoiſe fut appellee du temps de Ceſar, *Prouincia Galliæ* : Toutefois Auguſte ayãt faict depuis vne nouuelle diuiſion des Gaules, toute ceſte Prouince fut appellee la Gaule Narbonoiſe, & la Prouẽce meſmes fut compriſe dans la Gaule Narbonoiſe, laquelle eſtant depuis departie en pluſieurs Prouinces, la pluſpart de la Prouence fut ſoubs la Prouince appellee Narbonoiſe ſeconde, & l'autre partie ſoubs les Alpes Maritimes, de laquelle Prouince la ville d'Ambrun eſtoit la Capitale : tellement que ce nom de Prouence n'eſt pas ſi ancien, comme ils diſent. Dauantage ceux qui ont eſcrit des Comtes de Prouence, ne prenent pas ſi haut l'origine de leurs Comtes, & ſe contentent de remarquer que Boſon a eſté le premier Comte, enuiron l'an 943. D'ailleurs il eſt dit que Maguelone eſtoit fille du Roy de Naples, & toutefois Poge Florentin au Liure premier qu'il a eſcrit de la diuerſité de la Fortune, a noté qu'il n'y auoit pas quatre cens ans qu'il ſe parle du Roy de Naples. Il eſt faict mention dans le meſme Roman du Soudan de Babylone, & du port Sarraſin; mais il eſt certain qu'auant l'an 714. les Sarraſins eſtoient incognus aux Gaulois. Il parle auſſi de la ville d'Ayguesmortes, bien qu'elle n'aye eſté recognuë que depuis le temps de S. Louys. Le meſme Roman faict mention du Duc de Bourbon, bien que le Bourbonois n'ait point eſté erigé en Duché, que du temps de Louys fils de Robert de Bourbon, & petit fils du Roy S. Louys. Le Duc de Sauoye auſſi, duquel il parle, ne fut Duc que long temps apres : bref autant de lignes qu'on y treuue ſont autant de contrarietez à l'Hiſtoire, ce qui teſmoigne aſſez que ce Roman a eſté inuenté depuis peu de temps.

NISMES.

IE mets au rang des vieilles fables ce qu'Eſtienne a eſcrit en ſon Liure des Villes, que la ville de Niſmes a eſté baſtie par Nemauſus fils d'Hercule, puis que les anciens meſmes ont recognu que la plus part de ce qu'on eſcriuoit d'Hercule eſtoient des fables. Titeliue au Liure 5. de ſon Hiſtoire, racontant le paſſage des Gaulois en Italie dit, que ce furent les Gaulois qui trauerſerent les premiers les Alpes, ſinon qu'il faille croire les fables d'Hercule, lequel a ce qu'on dit paſſa les Alpes, *Niſi*, dit il, *de Hercule fabulis credere licet.* Pline au Chap. 1. du Liure 3. parlant d'Hercule, & de ſon voyage en Eſpagne, duquel les Hiſtoriens Eſpagnols font tant de bruit, eſtime que ce ſont des fables: Voicy ce qu'il en dit; *Vniuerſæ autem quæ de Hercule & de Pyrene, vel Saturno traduntur, fabuloſa inprimis vt arbitror.* Ce n'eſt pas ſans ſubiect que l'on met parmy les fables la pluſpart de ce qu'on attribuë à Hercule: car qui eſt celuy ſi ſimple qui voudroit croire qu'Hercule euſt planté ces deux montagnes, Abila, & Calpe, comme deux colomnes, pour ſeparer l'Europe de l'Afrique? Se peut il imaginer rien de plus fabuleux, que ce que Mela, Pline, & les autres anciens Autheurs ont eſcrit des plaines de Lacrau, que les Latins ont appellez *Cãpi lampidei*: leſquels chãps ſont dãs noſtre Gaule Narbonoiſe, que ces cailloux deſquels ceſte campagne prez de Selon de Graux ſe treuue entierement rẽplie, ſont des pierres que Iupiter fit pleuuoir en cét endroit, pour fauorir Hercule lors qu'il combatit contre Albion, & Bergiona enfans de Neptune, qui luy vouloient empeſcher ſon chemin: car, diſent ils, Hercule n'ayãt point d'armes pour ſe defendre cõtre eux, les Dieux firent vne p'uye de cailloux, leſquels ſont depuis demeurez ſur les champs. L'on doit faire meſme iugemẽt de ce qui eſt dit, qu'Hercule vainquit en Eſpagne Geryon qui auoit trois corps, les bœufs duquel il amena en Grece.

Paradin au Liure qu'il a faict, *De antiquo ſtatu Burgundiæ*, n'a pas eu de bonnes memoires, quand il a eſcrit, que ſous les Arenes ou Amphitheatre de Niſmes, l'on y void vne caue qui va iuſques à la ville d'Arles, paſſant au deſſous la riuiere du Rhoſne. Et bien que ce ſoit la comune traditiõ du pays: toutefois il eſt tres aſſeuré que cela n'eſt point, come ceux du pays m'ont aſſeuré. Froiſſard au Chap. 18. du tiers volume dit, que Meſſire Gaucher demanda à Meſſire Hugues de Froideuille Seneſchal de Toloſe, s'il ſçauoit qu'il y eut des caues, & conduits ſoubs terrains pour ſe ſauuer, lequel reſpondit: De tels Chaſteaux à pluſieurs en ce pays: ſpecialement tous les Chaſteaux qui furent à Regnaud de Montauban ſont de ceſte condition: Car quand luy, & ſes freres guerroyoient au Roy Charlemaigne de France, il les firent ordonner de telle façon, par le Conſeil de Maugis leur couſin, quand le Roy les aſſiegeoit par puiſſance, & ils voyoient qu'ils ne luy pouuoient reſiſter, ils ſe mettoient en les moyens, & s'en alloient ſans prendre congé.

LES PIERRES DE NAVROVSE.

L'ON peut mettre à bon droit entre les comptes des vieilles, ce que l'on dit des trois petits rochers, ou pierres, qui ſe treuuent prez du grand chemin en la plaine, entre la Baſtide, & Vignounet, qu'vne femme nommee Naurouſe jetta ſes trois pierres audit lieu, éloignees l'vne de l'autre, diſant que quand elles viendroient à ſe ioindre les femmes perdroient toute honte & vergoigne: leſquelles ſont auiourd'huy en tel eſtat, qu'elles ſont quaſi ioignantes: ce qui peut eſtre a eſté inuenté, comme ie croy à bonne intention, pour contenir les femmes en leur pudicité.

HISTOIRE FABVLEVSE DE LA VILLE de Mende, & pays de Giuaudan.

LA ville de Mende a auſſi bien ſon Hiſtoire fabuleuſe, que les autres Villes du Languedoc: car la tradition eſt dans le pays de Giuaudan, qu'vn ieune homme d'honneſte condition, natif de la ville de Mende, ſe trouuant delaiſſé de ſes parens ſans commoditez, luy print enuie d'aller en la ville de Paris, pour voir s'il trouueroit meilleure fortune, & y eſtãt arriué, & faict quelques cognoiſsãces, il fut preſenté par quelqu'vn de ſes amis à l'Ambaſſadeur du Roy d'Hongrie, qui pour lors eſtoit à Paris, lequel ayant remarqué en ce ieune homme quelque choſe d'agreable, & recognoiſſant qu'il pourroit eſtre vtile, il l'enuoya en Hongrie à vn Secretaire du Roy, iugeant qu'il luy pourroit ſeruir aux expeditions qu'il luy conuenoit faire en France: Eſtant donc en Hõgrie, il ſe cõporta ſi prudẽment, & auec tant de diſcretion, que non ſeulement le Roy d'Hongrie prenoit quelquefois plaiſir à le voir, & parler auec luy, mais encore vne ſienne fille vnique s'entretenoit ſouuent auec luy, comme l'on viuoit en France. Ceſte frequentation porta l'eſprit de ceſte Princeſſe à vouloir du bien à ce ieune homme, lequel recognoiſſant l'affection qu'elle auoit pour luy, prenant la deſſus ſes auantages, mania ſi heureuſement ſon eſprit, que peu à peu il la fit conſentir a quitter ſon pere, & s'en aller auec luy, luy faiſant entendre qu'il eſtoit ſorti d'vne grande & noble extraction. Elle donques eſtant perſuadee ramaſſe vn iour tout ſon or, bagues & ioyaux, & s'eſtant vn ſoir enfermee dans ſon cabinet, ſoubs pretexte de deuotion, elle print d'autres habits que ceux qu'elle auoit accouſtumé de porter, & ſortit ſecretement dudit cabinet, & ſe rendit au lieu que ce ieune homme luy auoit marqué, où l'ayant rencontré, il enleua ceſte Princeſſe, & la porta dans le pays de Giuaudan, & ville de Mende, où

eſtant arriuez, la crainte qu'ils auoient qu'il ne leur mes-aduint fut cauſe qu'il cacha à tous la qualité de ſa femme : viuant toutefois auſſi honorablement que ſes cõmoditez luy pouuoiẽt permettre, conuerſant auec tous les plus grands du pays, ſans prendre garde qu'il n'auoit pas de moyens pour entretenir ces deſpenſes, ayant demeuré long temps en cét eſtat, il eut de ceſte Princeſſe ſept enfans maſles : tellement que ſa deſpenſe s'augmentoit tous les iours, & ſes moyens diminuoient ; ce treuuans chargez de famille, & de peu de moyens, ils ne faiſoient tous les iours que pleurer, & regreter leur mauuaiſe fortune, ſe voyans reduits à cauſe de leur pauureté de mettre leurs enfans en apprentiſage de diuers Arts mechaniques ; deſtinant l'vn pour eſtre Charpentier, l'autre Maçon, le troiſieme Tourneur : & les quatre qui reſtoient eſtans ſi ieunes qu'ils n'auoient peu encore leur bailler meſtier pour viure.

Le Roy d'Hongrie voyant que ſa fille s'en eſtoit allee ſans luy dire mot, & remarquant ce ieune homme eſtre abſent, ſe douta bien de ce qui eſtoit arriué ; c'eſt pourquoy il ne ceſſa de depecher des courriers de tous coſtez pour en ſçauoir de nouuelles, quoy que ce fut en vain : mais pour paſſer ceſte fantaſie, il ſe delibera de voyager, & de voir le Royaume de France tant recommandé par toutes nations. Il fut à Paris, & de Paris il vint à Lyon, pretendant de là en auant venir en Languedoc, paſſant par la Prouence, & Dauphiné Eſtant à Lyon il print ſon chemin du coſté de Giuaudan, & paſſant par le Puy il arriua en la ville de Mende, où eſtoient ſa fille, & ſon gendre auec leurs enfans : ſes cheuaux ſe trouuãs laſſez d'vn ſi long chemin, il fut conſtraint faire quelque ſeiour en ceſte Ville. Le mary de ſa fille ayant entendu que le Roy d'Hongrie s'approchoit, craignant d'eſtre puny, print la fuite, & s'en alla cacher dans le nid d vn aigle, à vn precipice & rocher : ſa femme n'oſa abandonner ſes enfans. Il arriua que deux Capitaines de la garde du Roy furent logez dans la maiſon de ceſte Princeſſe, laquelle n'oſoit les voir de peur d'eſtre recognuë : tellement que ces Capitaines furent conſtraints ſe plaindre au Roy du peu de courtoiſie que les habitans de ladite Ville vſoient enuers les ſiens. Le Roy voulant ſçauoir ſi ceſte femme auoit ſubiect de ſe plaindre de ſeſdits Capitaines l'enuoya chercher par leſdits Capitaines, leſquels luy ayant faict entendre que le Roy la deſiroit voir, elle ſe jetta auſſi toſt à leurs pieds, & parlant d'Hongrie les appella par leur nom, les ſuppliant de l'excuſer ſi elle n'alloit vers le Roy : toutefois l'ayant recognuë ils l'emmenerent au Roy, lequel ayant entendu ce qui s'eſtoit paſſé, luy pardonna, & à ſon mary l'offenſe qu'ils auoient faicte, elle ayant receu ceſte promeſſe fut querir ſon mary, lequel auec ſadite femme, & ſes ſept enfans furent preſentez au Roy en la façon qu'ils eſtoient ; ſçauoir le Charpentier auec vne hache, le Maçon auec vn marteau, & le Tourneur auec quelque autre outil de ſon meſtier, auec les autres quatre petits enfans, qui crierent miſericorde au Roy. Ce que le Roy leur ayant accordé, pour vne plus grand marque d'affection, il print reſolution de viure auec eux en ladite Ville les ayant faict equiper en qualité de Princes. Et pour y eſtre auec quelque honneur il acheta du Roy le pays de Giuaudan, & quitta

le Royaume d'Hongrie à ſon plus prochain ſucceſſeur du pays, fit eriger au Roy le pays de Giuaudan en Comté, qu'il donna à ſon gendre,& diſtribua les terres reſtantes en ſept portions ou Baronies pour vn chacun de ſes enfans, s'eſtant reſerué pour ſoy l'Eueſché. Son beau fils eſtant decedé l'Eueſque retira l'Eueſché, & Comté à luy, & laiſſa les Baronies à ces ſept Barons, qui en ont depuis iouy iuſqu'à preſent: le premier deſquels pour teſmoignage de ceſte antiquité, porte encore en ſes armoiries vne hache, & s'appelle le Baron d'Hacher; le ſecond porte vn marteau tranchant, pour couper de pierres, qu'on nomme le Baron de Peyre; & le troiſieme vne Tour, qui eſt nommé le Baron de Tournel, ayant les autres quatre retenu le nom de leur terre: mais il eſt bien aiſé à voir que ce ſont des diſcours inuentez à plaiſir, ſans marquer aucun temps, ny quel nom auoit ce Roy d'Hongrie.

ESTAT DV PAYS DE LANGVEDOC auant qu'il fut occupé par les Romains.

SI ce que Strabon a eſcrit au Liure 4. de ſa Geographie eſt veritable, que ceux qui habitent la Gaule Narbonoiſe ayent eſté appellez anciennement Celtes, nous pouuons aſſeurer que du temps de Tarquin le vieux, enuiron l'an cent quarante de la fondation de la ville de Rome, le pays de Languedoc eſtoit ſoubſmis & recognoiſſoit le Roy des Berruyers: Car Titeliue au Liure 5. de ſon Hiſtoire eſcrit, qu'audit temps les Celtes obeyſſoient à Ambigatus Prince puiſſant & cour geux, qui pour lors eſtoit Roy deſdits Berruyers. Le meſme Hiſtorien Titeliue racontant le paſſage d'Hannibal aux Gaules eſcrit au 21. Liure de ſon Hiſtoire, comme Hannibal deſirant de trauerſer les Gaules pour aller en Italie, enuoya pluſtoſt ſes Ambaſſadeurs aux petits Roys des Gaules pour leur parler & faire entendre que ſon intention n'eſtoit point d'acquerir les Gaules, & qu'il y deſiroit paſſer, non comme ennemy, & conquerant, mais comme hoſte ou paſſager. Ce qui fut cauſe que ces petits Roys des Gaules s'eſtant approchez iuſques à la ville de Colieure (laquelle eſt dans la Gaule Narbonoiſe) pour l'empeſcher de paſſer, Hannibal qui ne vouloit point combatre les gaigna tellement auec ſes preſens, qu'enfin il obtint d'eux le paſſage libre par la Gaule Narbonoiſe pour aller en Italie. D'où nous pouuons recueillir qu'il y auoit de petits Roys ou Gouuerneurs dans le Languedoc, puis qu'ils s'eſtoient oppoſez au paſſage d'Hannibal. Nous apprenons auſſi du meſme Hiſtorien Romain, comme les Tectoſages, Trocmes, & Toliſtoboges ayant conquis l'Aſie, diuiſarent leurs cõqueſtes en trois parties, chacune deſquelles auoit ſon Roy. Et le meſme Hiſtorien faict mention de Epoſſocnatus Orgio Cambolomarus, & Gaulotus Roy des Tectoſages, Trocmes & Toliſtoboges au 48. Liure de ſon Hiſtoire, qui nous dõne ſubiect d'eſtimer que tout ainſi qu'eſtant

en l'Aſie, ils ont deſiré d'eſtre gouuernez par des Roys, de meſme lors qu'ils ſe tenoient en leur pays, ils tenoient le meſme gouuernement. D'ailleurs nous remarquons dans les anciens Hiſtoriens pluſieurs Roys de diuerſes parties des Gaules, comme Bituitus Roy des Auuergnas, Teutomalion Roy des Saluiens, Senanus Roy des Seguſiens: les meſmes Hiſtoriens font mention de Brennus, Lomnorius, Lutarius, & pluſieurs autres Roys des Gaulois. Dont nous pouuons recueillir qu'vne bonne partie des Gaules eſtoit gouuernee par des Roys. Ce n'eſt pas toutefois à dire que le Languedoc aye eſté touſiours gouuerné par des Roys: car nous liſons dans Strabon & autres, comme la ville de Marſeille eſtoit anciennement vne Republique, laquelle eſtoit regie, & gouuernee par le conſeil de ſix cens de ladite Ville, leſquels par leurs reglemens deuoient eſtre Peres & citoyens depuis trois generations. Ces ſix cens citoyens eſtoient appellez à cauſe de l'honneur qu'ils auoient de gouuerner la Ville Timulques, deſquels quinze d'entre eux preſidoient aux autres, & eſtoient Commis pour prouuoir aux occurrences qui s'offroient: & de ces quinze il y en auoit encore trois qui auoiet plus de pouuoir que tous. Nous apprenons auſſi du meſme Strabon, comme la ville de Niſmes eſtoit vne Republique laquelle auoit ſoubs ſoy vingt-quatre Bourgs, ou petites Villes qui luy obeyſſoient. Nous pouuons auſſi recueillir du ſuſdit Autheur, que Narbone eſtoit vne Republique: car il dit que Niſmes eſtoit beaucoup plus excellente Republique que Narbone, bien que le trafic & negociation fut plus grand en la ville de Narbone, qu'à Niſmes. D'où nous pouuons induire que Narbone eſtoit anciennement Republique. Et conclurre de tout ce deſſus, que l'eſtat & gouuernement du pays de Languedoc a eſté quelquefois Monarchique, & d'autrefois Ariſtocratique.

MEMOIRES QVE NOVS AVONS de ceux du pays de Languedoc auant qu'ils feuſſent ſubiuguez par les Romains.

CHAPITRE II.

NOus n'auons point d'autres memoires du pays de Languedoc auant que les Romains s'en fuſſent rendus les maiſtres, que ce que les anciens Hiſtoriens nous ont laiſſé des Tectoſages, Trocmes, & Toliſtoboges: mais auant que raconter leurs conqueſtes, il ſera à propos de rechercher quels peuples eſt ce que les Tectoſages, Trocmes, & Toliſtoboges.

Nous auons dit cy-deſſus au premier Liure, que le pays de Languedoc eſtoit proprement le pays des Volcques, leſquels eſtoient diuiſez en Volcques, Tectoſages, & Volcques Arecomiques. Strabon au Liure 4. de ſa Geographie a remarqué que les Tectoſages habitoient entre les monts Py-

renees, & les Cebenes: C'eſt pourquoy Pline au Chap. 4. du Liure 3. de ſon Hiſtoire Naturelle a eſcrit, que la ville de Carcaſſone appartenoit aux Volcques Tectoſages. Et Mela raportant les plus riches Villes de chaque contree a dit que Toloſe eſtoit la plus riche Ville du pays des Tectoſages. Nous ne ſçaurions mieux faire entendre quels ſont les Tectoſages, & où eſt-ce qu'ils habitoient, qu'en raportant en ce lieu les Villes que Ptolemee a eſcrit leur appartenir, & auſquelles ils faiſoient leur demeure, qui ſont Toloſe, Narbone, Carcaſſone, Beziers, ſainct Tiberi, Perpignan, & Colieure, toutes leſquelles ſont de la Narbonoiſe premiere, & appartiennent au Languedoc, ſauf Perpignan & Colieure, qui s'en treuuent auiourd'huy deſmembrees, & ſont vnies à cauſe de leur voiſinage à l'Eſpagne. Nous auons parlé ailleurs des Volcques Arecomiques, qui ſont auſſi au Languedoc: mais maintenant nous ne parlons que des Tectoſages, leſquels ne ſont autres que ceux de Toloſe, que Ceſar nomme *Toloſates*, Pline *Toloſani*, Eticus *Toloſantes*, & quelques anciennes inſcriptions *Toloſenſes*. Et pour monſtrer que les Tectoſages ſont ceux de Toloſe, ie ne ſçaurois apporter vn plus clair teſmoignage que de Iuſtin, au 32. Liure de ſon Abregé de Troge Pompee, où il eſcrit que les Tectoſages apres auoir eſté au ſiege de la ville & Temple de Delphes, s'en retournarent en leur ancienne patrie qui eſt Toloſe.

Il n'eſt pas ſi aiſé de ſçauoir quels peuples eſtoient les Trogmes, & Toriſtoboges, & en quelle contree eſt ce qu'ils habitoient, il eſt bien certain qu'ils eſtoient Gaulois, comme remarque Pline au Chapitre dernier du Liure 5. Strabon auſſi au Liure 4. de ſa Geographie dit, qu'il y a beaucoup de ſubiect de croire que les Trogmes & Toriſtoboges eſtoient Gaulois, puis qu'ils partirent auec eux pour faire leurs conqueſtes. Et bien qu'ils fuſſent Gaulois, ainſi que tous les anciens en demeurent quaſi d'accord, ſi reſte il encore à rechercher en quel quartier ou contree des Gaules eſt-ce qu'ils habitoient: ce qui eſt fort mal aiſé, & tres difficile de pouuoir certainement aſſeurer: toutefois s'il faut parler par coniectures, il eſt fort vray ſemblable qu'ils eſtoient voiſins des Tectoſages & Toloſains: car Strabon au meſme Liure 4. a eſcrit, qu'ils ſortirent des Gaules auec les Tectoſages, ayant veſcu en vne continuelle amitié & alliance, & ayant comme compagnons d'armes viuant en ſocieté deſparti également les Terres & Prouinces par eux acquiſes. D'ailleurs nous apprenons du 12. Liure du ſuſdit Strabon, comme les Trogmes, & Toriſtoboges gardoient la meſme façon de viure, & auoient les meſmes mœurs, & formes de police que les Tectoſages: enfin la coniecture la plus violente que nous auons pour monſtrer que les Trogmes & Toriſtoboges eſtoient voiſins des Tectoſages; c'eſt que le meſme Strabon au Liure 12. de ſadite Geographie a noté, que le langage des Trogmes & Toriſtoboges eſtoit pareil & ſemblable à celuy des Tectoſages. Mais ce n'eſt pas merueilles ſi nous ne pouuons auiourd'huy certainement dire en qu'elle part des Gaules eſt-ce que les Trogmes & Toriſtoboges habitoient anciennement, puiſque du temps meſme de Strabon l'on ne le ſçauoit: car il eſcrit au Liure 4. que l'on ne pouuoit point remarquer le lieu duquel les Trocmes & Tori-

ſtoboges eſtoient ſortis pour faire leurs conqueſtes, à cauſe des frequens debordemens de ces peuples, meſmes que l'on ne pouuoit de ſon temps remarquer aucun lieu deçà ny delà les Alpes, ny meſmes dans les Alpes qui portaſt ce nom. A cauſe dequoy le meſme Strabon au Liure douzieſme de ſa Geographie eſt conſtrainct de dire, que ces noms de Trogmes & Toriſtoboges ne ſont point de Regions ou peuples; mais que ce ſont les noms des Chefs & Capitaines qui les conduiſoiẽt en leurs conqueſtes, deſquels ils ont prins le nom. Toutefois nous ne liſons point dans ceux qui ont eſcrit l'Hiſtoire des Gaulois, qu'aucuns de leurs Chefs, Capitaines ou Ducs aye eu nom Trogme ou Toriſtoboge; C'eſt pourquoy il y a plus d'apparence de croire que c'eſtoiẽt de peuples des Gaules, meſme que Titeliue au quarante huictieſme de ſon Hiſtoire dict, que c'eſtoient de nations.

Reſte maintenant de ſçauoir quant eſt-ce que nos Tectoſages, Trogmes & Toriſtoboges ſortirent des Gaules, quelles furent leurs voyes & leurs conqueſtes: ce qu'eſt mal ayſé de pouuoir dire & eſcrire, d'autant que la plus part des anciens Hiſtoriens qui en ont eſcrit, ou bien ils ont parlé generalement des Gaulois, & ceux qui ont parlé particulierement des peuples, deſquels eſtoit compoſee l'armee des Gaulois pour faire ces conqueſtes, n'ont faicte aucune mention de nos Tectoſages ou Toloſains. C'eſt pourquoy il ſera à propos de prendre la choſe à ſa ſource, & de raporter en ce lieu les ſorties & desbordemens des anciens Gaulois, afin de remarquer ſi parmy ces peuples, & debordemens nous y pourrions treuuer nos Tectoſages.

Titeliue au Liure 5. de ſon Hiſtoire Romaine, voulant eſcrire les guerres qu'autrefois les Gaulois ont faictes en Italie, il faict comme vne preface afin de rendre celuy qui lira ſon Hiſtoire plus capable d'entendre ce qu'il eſcrit de ces guerres. Il dit donques comme pour vn auant propos, que durant le regne de Tarquinius Priſcus Roy de Rome (qui cõmença de regner en l'an 138. apres la fondation de ladite ville en l'Olympiade quarante-vne, & 613. ans auant l'aduenement de noſtre ſalut) il y auoit dans les Gaules vn puiſſant Roy des Berruyers, nommé Ambigat, auquel toute la Gaule Celtique obeyſſoit. Durant ſon regne, & luy eſtant deſia aduancé en aage, ſon Royaume ſe treuua tellement chargé d'vn nombre infiny de peuple, qu'il ne le pouuoit contenir: c'eſt pourquoy pour ſe deſcharger de partie d'iceluy, meſmes de ceux qui ne faiſoient que fouler ſon Royaume, & luy eſtre à charge, il fit publier par toutes ſes terres, qu'il auoit deux fils d'vne ſienne ſœur, l'vn nommé Segoueſe, & l'autre Belloueſe, leſquels tant s'en faut qu'ils deſiraſſent de viure oiſeux; qu'au contraire ils auoient vn grand deſir de partir des Gaules, pour faire cognoiſtre aux eſtrangers leur force & valeur, ainſi que leur bonne fortune les cõduiroit, & ce par les chemins que leurs Augures ou Deuins leur auoient dit qu'ils deuoient tenir, auſquels, diſoit-il, il auoit dõné permiſſion de prendre & s'accompagner de tels peuples des Gaules, & en tel nombre qu'ils iugeroient eſtre neceſſaire pour faire leur voyage. Le ſort porta que Segoueſe deuoit prendre ſon chemin vers la Foreſt Hercynie en Alemagne, & Belloueſe en Italie. Belloueſe donques pour faire ſondit voyage d'Italie, ainſi que les Augures luy auoient indiqué, compoſa ſes troupes, & s'accompagna des Berruyers, Auuergnats, de ceux

d'Autun, des Ambarres (que quelques vns diſent eſtre les Niuernois) Carnutes ou Chartrains & Albergues qu'on penſe eſtre les Caucois. Et ayant Bellouese ioint toutes ſes troupes enſemble pour aller faire ſon voyage d'Italie, ils prindrent leur chemin droit en Prouence, paſſarent à S. Pol de Tricaſteaux, & ſe rendirent aux Alpes, leſquelles ils paſſerent auec beaucoup de difficultez, & ſe jetterent apres dans la Lombardie, baſtirent la ville de Milan, aſſiegerent la ville de Cluſi, & enfin auec le temps ils continuarent ſi heureuſement leurs conqueſtes, qu'ayant Brennus pour leur Chef & Capitaine, ils prindrent & bruſlarent la ville de Rome, excepté le Capitole, ainſi qu'il eſt bien au long deſduit par ceux qui ont eſcrit l'Hiſtoire Romaine: meſme par Titeliue au ſuſdit Liure 5. de ſon Hiſtoire. C'eſt ce que le ſuſdit Hiſtorien a eſcrit des voyages & fortunes de Bellouese, eſtant obligé d'en parler, d'autant que ſon ſubiect eſtoit d'eſcrire les guerres faictes par les Gaulois contre les Romains en Italie; & partant il luy eſtoit neceſſaire de remarquer quels eſtoient ces Gaulois, quand eſt-ce qu'ils partirent des Gaules, quel chemin ils tindrent pour aller en Italie: mais tant s'en faut qu'il parle des peuples qui accompagnerent Segouese, ou du chemin que prindrent ces troupes, qu'il ne remarque pas meſmes que Segouese ſortit des Gaules: ſe contentant d'eſcrire ſeulement, que les Augures ou Deuins auoient monſtré à Segouese qu'il deuoit prendre le chemin d'Alemagne, vers la Foreſt Hercynie. Il faut donques chercher ailleurs que deuint Segouese, quels peuples l'accompagnerent, & quelles furent ſes conqueſtes, ce que nous pouuons à mon aduis apprendre de Ceſar au Liure cinquiéme de ſes Commentaires, où il parle des Gaulois, qui prindrent le chemin d'Alemagne du coſté de la Foreſt Hercynie. Il dit donques au ſuſdit Liure, comme anciennement les Gaules n'eſtant capables de nourrir ſes peuples, à cauſe du Grand nombre d'hommes, les Gaulois furent conſtraints de faire la guerre à leurs voiſins: tellement qu'ils paſſerent le Rhin, qui ſepare les Gaules de l'Alemagne, & enuoyerent de nouuelles colonies des leurs aux terres fertiles d'Alemagne, qui ſont prez de la Foreſt Hercynie, ou Foreſt noire, auquel lieu les Volcques Tectoſages s'arreſterent. Mais il ſera à propos de mettre le lieu entier de Ceſar, comme ſeruant grandement à noſtre Hiſtoire des Tectoſages, & à l'honneur des Toloſains. *Fuit* (dit il) *tempus cum Germanos Galli virtute ſuperarent, & vltro bella inferrent ac propter hominum multitudinem agrique inopiam trans Rhenum Colonias mitterent ea quæ fertiliſſima ſunt Germaniæ loca circum Hercyniam Syluam, quam Eratoſteni & quibuſdam Græcis famæ notam eſſe video, quam illi Orcyniam appellant Volcæ Tectoſages occuparunt atque ibi ſederunt, quæ gens ad hoc tempus iis ſedibus ſe continet ſummamque habet iuſtitiæ, & bellicæ laudis opinionem.* De ce lieu de Ceſar nous apprenons deux choſes grandement importantes à noſtre Hiſtoire des Tectoſages; l'vne que Segouese auec ſes troupes partit à meſme temps comme Bellouese ſon frere des Gaules, & tint le chemin d'Alemagne, & Foreſt Hercynie, ainſi que les Augures luy auoient monſtré qu'il deuoit faire, au raport de Titeliue: Car bien que Ceſar parle generalement des Gaulois: neantmoins nous ne pouuons dire que ce feuſſent autres que ceux qui accompagnerent Segouese, puis qu'il

qu'ils tindrent le chemin d'Alemagne, & Foreſt Hercynie: car les troupes de Bellouese, comme nous auons dit, prindrent le chemin d'Italie. L'autre eſt que des principaux peuples qui accompagnerẽt Segoueſe à ſon voyage, eſtoient les Tectoſages ou Toloſains, deſquels n'eſt faict aucune mention dans les guerres de l'Italie; d'autant qu'ils ne tindrent point ce chemin, ainſi que nous apprendrons plus particulierement par la ſuite de ce diſcours.

Ce que nous auons eſcrit, que les Gaulois lors de leurs conqueſtes prindrent diuers chemins, les vns du coſté d'Italie, & les autres du coſté d'Alemagne, Hongrie, & Eſclauonie, ſe raporte bien à ce que Iuſtin eſcrit au vingt-quatriéme Liure de ſon Abregé, où il remarque que les Gaules eſtant grandement peuplees, les Gaulois furent conſtraints de congedier trois cens mille des leurs pour conquerir des nouuelles terres, deſquels l'vne partie alla du coſté d'Italie, & l'autre partie print ſon chemin ſuiuant que les Augures leur auoient dit, du coſté d'Hongrie, & Sclauonie. Ie ne doute point que ceux qui allarent du coſté d'Hongrie, & Sclauonie ne fuſſent les Gaulois qui partirent auec Segoueſe: car bien que Iuſtin eſcriue, comme faict bien auſſi Titeliue au quarante-huictiéme de ſon Hiſtoire, que les Gaulois partirent de Sclauonie, & de Thrace, pour aller faire leurs conqueſtes en Grece, & en Aſie, nous le deuons ainſi entendre, que ce fut apres auoir paſſé le Rhin, l'Alemagne, & apres auoir faict vn long ſeiour, & s'eſtre arreſtez lõgues annees, & pluſieurs ſiecles en l'Alemagne, & Foreſt Hercynie, d'où ils partirent apres pour aller en l'Hongrie, & Sclauonie, Thrace, Grece, & Aſie. Car comme nous auons remarqué cy-deſſus, ils partirent des Gaules pour aller faire leurs conqueſtes du temps de Tarquinius Priſcus en l'Olympiade quarante-vne, & le ſiege de la ville de Delphes faict par Brennus, & les Gaulois, ne fut comme nous dirons cy-apres qu'en l'Olympiade cent vingt-cinq, qui ſont trois cens trente-ſix ans apres. Tellement que pendãt trois ſiecles les Gaulois eurẽt prou de tẽps pour s'arreſter en l'Alemagne, Hongrie, & Thrace, deuant que partir de là pour aller en la Grece. Nous continuerons donques de parler des Gaulois, qui apres auoir demeuré long temps en Alemagne, Hongrie, Sclauonie, & Thrace, furent en la Grece, & en l'Aſie; d'autant que les principaux peuples de ces troupes eſtoient les Tectoſages, & leurs voiſins, ainſi que nous auons deſia dit, & que la ſuite de ceſte Hiſtoire nous fera voir plus clairement, laiſſant à part les conqueſtes faictes par les Gaulois en Italie, nos Tectoſages n'ayans aucune part en ces victoires.

Titeliue au Liure quarante-huictiéme de ſon Hiſtoire, lors qu'il veut parler des guerres faictes par les Romains contre les Trogmes, Toriſtoboges, & Tectoſages, tout ainſi qu'au Liure cinquiéme, voulant deſcrire les guerres faictes par les Romains contre les Gaulois en Italie, il dit comme par preface, quels eſtoient les Gaulois qui conquirent l'Italie, quand eſt-ce qu'ils partirent pour la conquerir, & quel chemin ils tindrent; De meſmes ayant intention d'eſcrire les guerres faictes par les Romains en l'Aſie contre les Gaulois, qui en tenoient vne bonne partie, il dit comme par vn auant-

propos, que voyant les Gaulois leurs terres grandement peuplees, ſoit-il que les Gaules ne fuſſent capables de nourrir tous ceux qui y habitoient, ou qu'ils euſſent enuie de butiner, ſe confiant en leur force & courage, ils furent ſous la conduite de Brennus leur general iuſques à la Dardanie, qui eſt partie de Sclauonie, où quelque different s'eſmeut entre eux: tellement que Lonorius & Lutarius, qui eſtoient deux de leurs petits Roys & Gouuerneurs, ayant quitté Brennus leur general, prindrent leur chemin du coſté de la Thrace, foudroyant de leurs armes ceux qui s'oſoient oppoſer à eux, & rendant tributaires ceux qui ſe rendoient ſans combattre. Eſtant arriuez à Byzance, auiourd'huy appellee Conſtantinople, ils ſe rendirent maiſtres de la coſte de mer, qui eſt au Propontide, entre la mer Ægee, & le pont Euxin; où il leur fut dit que l'Aſie eſtoit grandement fertile, cela leur fit prendre enuie d'y aller, & s'en rendre les maiſtres: Tellement que pour y paruenir, ils ſurprindrent par ruſe Lyſimachie ville de Thrace, & s'eſtant auſſi ſaiſis du Cheroneſe, ils deſcendirent iuſques à l'Heleſpont, ou bras ſainct George, d'où ils virent l'Aſie, laquelle ils trouuarent ſi belle que cela leur augmenta le deſir qu'ils auoient deſia de la conquerir, & pour ce faire ils enuoyarent ſonder ceux qui auoient le gouuernement de ceſte coſte de mer, de leur vouloir permettre le paſſage par leurs terres: ce qu'ayãt pluſtoſt differé que refuſé, Antipater durant le temps qu'il auoit prins pour reſoudre les Ambaſſadeurs de ce qu'ils luy demandoient, ils arriuerent de nouuelles diſcenſions, & diuiſions entre les Gaulois; tellement que Lonorius l'vn de leurs Chefs s'en retourna auec vne bonne partie des troupes à Byzance. Cependant l'autre Chef des Gaulois Lutarius ne perdit pas temps: car il enuoya ſes Ambaſſades aux Macedoniens, leſquels ſous ombre de ceſte Ambaſſade auoient charge de prendre garde, & remarquer bien exactement le pays où ils auoient eſté enuoyez: mais ils ſe raliarent bien toſt apres, & eſtant ioints enſemble, ils donnarent ayde à Nicomede Roy de Bythinie contre Zibee qui luy detenoit vne partie de ſon Royaume, ce qu'ils firent ſi à propos qu'il ne tarda guiere que Nicomede par le moyen de leur ſecours ne recouuraſt ſon entier Royaume de Bythinie. Cela faict les Gaulois, qui n'eſtoient pas vingt mille en tout, & deſquels il y en auoit bien la moitié ſans armes s'en allarẽt en Aſie; leur arriuee engendra vne telle eſpouuente à ceux qui habitoient ce grand mont Taurus, qu'ils ſe ſoubſmirent entierement à leur pouuoir, & à leur commandement. C'eſt ce que Titelue eſcrit des cõqueſtes de nos Gaulois qui tindrent le chemin d'Alemagne, & de la Thrace. Et bien qu'il parle generalement des Gaulois: toutefois nous le deuons entendre de nos Tectoſages: car Strabon au Liure quatriéme de ſa Geographie remarque, que ce furent les Tectoſages auec quelques autres peuples qui s'eſtoient ioints à eux qui prindrent la Phrygie, ioignant la Cappadocie, & Paphlagonie, dequoy, dit-il, nous ne ſçaurions treuuer vne meilleure coniecture que ceſte cy: c'eſt que les Gaulois qui ont occupé ceſte contree ſont encores auiourd'huy appellez Tectoſages, & Titelue auſſi le teſmoigne aſſez expreſſement: car apres auoir raconté les paſſages, & conqueſtes faictes par les Gaulois cy-deſſus raportees, il

adiouſte les paroles que voicy. *Et d'autant que les Gaulois qui firent ces conqueſtes eſtoient trois diuers peuples*, Trogmes, Toriſtoboges, & Tectoſages, ils diuiſarent l'Aſie apres l'auoir ſubiuguee en trois parties: tellement que chacun deſdits peuples auoit ſa portion ſeparee & diuiſee, de laquelle il receuoit annuellement le tribut. Les Toriſtoboges tenoient & joüiſſoient la coſte de mer de l'Helleſpont, aux Trogmes obeyſſoit l'Æolie, & Pannonie, & aux Tectoſages ♄ pays Mediterranee: tellement que l'Aſie qui eſtoit du coſté du mont Taurus leur eſtoit tributaire. Ils s'arreſtarent principalement aux enuirons du fleuue Alis, où ils multipliarent en telle façon, & ſe rendirent ſi redoutables, que les Roys meſmes les plus éloignez de Syrie leur payoient tribut. Pline au Chap. dernier du Liure cinquieme de ſon Hiſtoire Naturelle, deſcriuant la Galacie, ne faict pas ſeulement mention de ces trois peuples, & de ce qu'ils poſſedoient, mais encore il adiouſte les Villes Royales, & Sieges principaux de leur Empire; ſçauoir des Tectoſages Ancyre, que quelques vns nomment Anguri; des Trogmes Tabium, l'Eueſque de laquelle a eſté autrefois au Concile de Nice; & Peſſinus des Toriſtoboges. Memnon Hiſtorien Grec (l'Abregé duquel eſt raporté par le Patriarche Photius dans ſa Bibliotheque) ne faict pas ſeulement mention de ces trois Villes capitales, & ſieges principaux de l'Empire des Trogmes, Toriſtoboges, & Tectoſages: mais encore il raconte l'arriuee de nos Gaulois à Byzance vn peu diuerſement, mais plus particulierement que n'auoit faict Titeliue: car il dit que les Gaulois eſtant arriuez à Byzance, ruinarẽt en telle façon ce pays, que les Byzantins furent cõſtraints de ſe cacher, & d'implorer l'ayde & ſecours de leurs voiſins; & qu'enfin ils acordarẽt auec eux par l'aduis de Nicomedes, que les Gaulois qu'ils nõmoient Barbares ſeroient à iamais alliez de Nicomedes, sãs la volõté & aduis duquel ils ne porteroiẽt (bien que recherchez) ſecours ny aide à perſonne; qu'ils ſeroiẽt amis de ſes amis, & ennemis de ſes ennemis, qu'ils s'abſtiendroient auſſi de faire la guerre aux Byzantins, & qu'ils viuroient en amitié, & ſocieté auec les Thianois, Heracliens, Calchedoniens, & autres qui auoient de peuples ſous leur pouuoir. Sous ces pactes, Nicomedes fit entrer les Gaulois dans l'Aſie, leſquels auoient dix-ſept Capitaines illuſtres, dont les principaux eſtoient Leonorius, & Lutarius, qui apres auoir rauagé l'Aſie, ſe retirarent aux terres que maintenant on appelle de leur nom Galatie, laquelle ils diuiſarent en trois parties entre les Trogmes, Toriſtoboges, & Tectoſages, & les Trogmes baſtirent la ville d'Ancyre, les Toriſtoboges Tabium, & les Tectoſages Peſſinus. Ptolemee dans ſa Geographie deſcriuant la Galacie (que quelques vns appellent la Gaule Grecque, laquelle contient en ſoy comme dit Pline la Phrygie) n'a pas oublié de mettre dreſſant ſes Tables ces trois peuples dans l'Aſie; ſçauoir les Tectoſages, Trogmes, & Toriſtoboges, qui ont graué leur nom audit pays par la force de leurs armes, pour memoire à iamais de leur courage & valeur, & pour teſmoigner à la poſterité, non ſeulement qu'ils y ont eſté (comme dit Strabon) mais encore qu'ils les ont ſubiuguez, & en ont demeuré long temps les maiſtres.

Iuſtin au vingt-quatriéme Liure de ſon Hiſtoire racõte vn peu plus particulierement les voyages de nos Tectoſages, & les rencontres qu'ils eurent ſur les chemins: car apres auoir dit comme les Gaulois ſortirent des Gaules, l'vne partie deſquels s'en alla en Italie, & l'autre en Hongrie, quitant ce qui arriua à ceux d'Italie, il s'arreſte à raconter la fortune des Gaulois, qui allarent du coſté d'Alemagne, & Hongrie, que nous auons dit eſtre les Tectoſages. Il eſcrit donques que les Gaulois ayant dompté l'Hongrie, ils eurent de grãdes guerres auec leurs voiſins, & s'eſtans diuiſez en deux troupes, l'vne troupe print ſon chemin du coſté de la Grece, & l'autre droit à Macedoine, foudroyant tous ceux qui ſe rencontroient ſur leur chemin. Ce que les rendit ſi redoutables que les Roys meſmes qu'ils n'attaquoiẽt point par leurs armes eſtoient biẽ aiſes d'acquerir leur bonne grace, & d'achatter d'eux la paix à groſſe ſomme d'argent. Ptolemee Roy des Macedoniens fut le ſeul de tous les Princes, qui ſans peur entendit le bruit de l'arriuee de nos Gaulois, s'eſtant aduancé ſur leur chemin auec le peu de troupes mal ordonnees qu'il auoit ramaſſees dans le pays: & apres auoir meſpriſé le ſecours qui luy auoit eſté offert de vingt mille Sclauons, diſant qu'il ne deuoit rien craindre; d'autant qu'il auoit en ſes troupes les ſoldats fils de ceux qui auoient ſeruy le grãd Alexandre en ſes guerres, les peres deſquels luy auoient aydé à gaigner tout le monde. Ce qui occaſiona le Roy de Sclauonie, ou de Rulcie, qui luy auoit offert ces vingt-mille Sclauons, de dire que l'outrecuidance, & temerité de ce ieune Prince cauſeroit bien toſt la perte des Macedoniens. Donques les Tectoſages, ou Gaulois s'eſtans reſolus de faire la guerre aux Macedoniens, ils enuoyarent pluſtoſt au Roy Ptolemee leurs Ambaſſades pour luy offrir la paix, s'il la vouloit achetter; ce que Ptolemee expliqua en ſa faueur diſant aux Macedoniens qu'ils pouuoiẽt cognoiſtre aſſez combiẽ les Gaulois le redoutoiẽt, puis qu'ils craignoiẽt de luy faire la guerre, & rechercher ſon amitié. Ce qu'il dit meſmes deuant ceux que les Gaulois auoient enuoyez: auſquels il reſpondit, qu'il ne vouloit point ouyr parler de paix auec eux, qu'ils ne fuſſent premierement deſarmez: car autrement il ne s'en pourroit aſſeurer, tandis qu'ils auroient les armes aux mains. Qu'ayant les Ambaſſadeurs faict entendre cela à ceux qui les auoient enuoyez, les Gaulois dirent auſſi toſt, qu'ils ne tarderoient guieres, que les Macedoniens ne reſentiſſent ſi la crainte leur auoit faict offrir la paix, ou le deſir qu'ils auoient de les ſubiuguer. Bien toſt apres les Gaulois donnarent la bataille aux Macedoniens ſi heureuſement, que non ſeulement ils perdirent la bataille: mais encore leur Roy, lequel tout bleſſé fut faict priſonnier, & les Gaulois luy firent auſſi toſt trancher la teſte: qu'ils portoient par toute l'armee ſur la pointe d'vne lance, pour effrayer leurs ennemis. En ceſte bataille la pluſpart des Macedoniens qui ſi treuuerent furent ou tuez, ou faicts captifs, excepté fort peu d'entre eux qui guarentirent leur vie, & leur liberté en fuyant. La perte de ceſte bataille abatit tellement le cœur aux Macedoniens, que par toutes leurs Villes l'on ne faiſoit que pleurer, & l'eſtonnement fut ſi grand entre eux qu'ils firent fermer les portes de leurs Villes, & ne ceſſoient d'implorer le ſecours, & faueur d'Alexandre, & Philippe, iadis leurs Roys ou leurs

Dieux, à ce qu'ils vouſiſſent defendre, & conſeruer ceux auec les armes deſquels ils s'eſtoient autrefois rendus victorieux quaſi de tout le monde, qu'ils voyoient auiourd'huy en danger d'eſtre entierement perdus par la temerité de leur ieune Prince. Durant cét eſtonnement il arriua que Soſtenes, l'vn des Capitaines des Macedoniens, voyant les affaires deſeſperez, ſe mit à ramaſſer les plus courageux, & vigoureux de leur eſtat, auec leſquels il ſe conduiſit ſi ſagement, que non ſeulement il arreſta les victoires des Gaulois, mais encore defendit il courageuſement la Macedoine: c'eſt pourquoy leſdits Macedoniens voyans ſa generoſité, bien que les plus grands affectaſſent d'eſtre faicts Roys: toutefois Soſtenes, quoy qu'il ne fut d'extraction noble, fut eſleu Roy par la conſideration de ſa vertu: mais il ne vouſit accepter ce titre, ains il ſe contenta d'eſtre nommé Duc ou Gouuerneur des Macedoniens.

Cependant Brennus ſous la conduite duquel vne partie des Gaulois s'eſtoit eſpanduë dans la Grece, ayant entendu la victoire que ſes compagnons auoient gaigné en Macedoine, laquelle ils auoient du depuis comme delaiſſé, il ſe delibera de rallier ſes troupes: tellement qu'il fit cent cinquante mille hommes de pied, & quinze mille de cheual, & auec ces forces il ſe jetta ſur la Macedoine, & commença à rauager le pays: Soſtenes s'oppoſa bien toſt à luy auec ſes troupes, mais ce fut en vain: car il fut auſſi toſt vaincu, à cauſe que ſon armee eſtoit fort petite, & d'ailleurs compoſee de ſoldats effrayez des pertes paſſees. Les Macedoniens ſe voyant ainſi vaincus quittarent la campagne à Brennus victorieux, lequel ſans aucune reſiſtance continua à foudroyer tout le pays de Macedoine.

Brennus ayant pillé toute la Macedoine, meſpriſant le profit du butin des particuliers, il s'en print aux Dieux, & à leurs Temples, diſant par raillerie que c'eſtoit aux Dieux qui eſtoient riches d'enrichir les hommes: Tellement qu'ayant quitté la Macedoine il s'en alla pour piller le Temple de Delphes, preferant le butin à la religion, ſans qu'il eut aucune crainte d'offenſer les Dieux, diſant qu'ils n'auoient point beſoin de richeſſes, puis qu'ils les donnoient aux hõmes. Ce Temple d'Appollon, qui eſtoit en la ville de Delphes, eſtoit ſitué ſur le mont de Parnaſſe, en vn rocher pendant de tous coſtez, pluſieurs de ceux qui venoient par deuotion en ce lieu s'y arreſtoient. Tellement qu'ils y baſtirent vne bonne Ville, laquelle eſtoit forte, non de murailles que les hommes y euſſent baſti, mais à cauſe des precipices qui s'y treuuoient, & qui l'enuironnoient de toutes parts.

Quand Brennus eut jetté ſes yeux ſur la fortereſſe de ce lieu, il doubta long temps s'il deuoit ſoudainement executer ſon entreprinſe, ou bien pluſtoſt permettre à ſes gens qui eſtoient deſia las, & recreus de reprendre leurs forces: Ernaus, & Teſſalaus Capitaines qui s'eſtoient ioints à luy pour faire ceſte conqueſte furent d'aduis de donner, & de taſcher de ſurprendre les habitans de ladite Ville; diſant que ſi l'on leur donnoit le loiſir de ſe recognoiſtre ils appelleroient leurs voiſins à leur ayde. Mais les Gaulois, qui auoient longuement ſouffert vne grande neceſſité, treuuant la campagne pleine de vin, & d'autres prouiſions, s'arreſtarent à courir le pays, comme tenant la vi-

ctoire pour certaine. Cela donna moyen à ceux de Delphes de ſe recognoiſtre : car dés le premier aduis de l'arriuee des Gaulois, ils furent aduertis par l'Oracle de laiſſer leurs bleds, vins, & autres prouiſions dans les Villages. L'vtilité de ce commandement ne fut recognuë par eux iuſques à ce que le ſecours des voiſins fut venu ſans aucun empeſchement des Gaulois, leſquels s'eſtoient arreſtez à manger les viures qu'ils auoient treuuez à la campagne. Cependant ceux de Delphes fortifiez des troupes que leurs voiſins leur auoient enuoyees, fournirent leur Ville de munitions, auant que Brennus n'eut rallié ſes troupes pour les attaquer, lequel auoit choiſi ſoixante-quinze mille hommes de pied ſur toute ſon armee, bien que les Delphiens ne fuſſent que quatre mille combattans. Brennus donques meſpriſant ceſte poignee d'hommes, commance exhorter ſes ſoldats au combat, leur repreſentant le grand butin qu'ils pouuoient faire; d'autant qu'il y auoit dans le Temple grand nombre de ſtatues d'or maſſif, montees ſur de charriots, leſquels eſtoient d'vn prix ineſtimable, beaucoup plus grand qu'il ne paroiſſoit. Les Gaulois échauffez, comme dit Iuſtin de l'excez du vin qu'ils auoient beu, & encouragez de ceſte creance, allarent à l'aſſaut ſans aucune conſideration du peril; ceux de Delphes tout au contraire ſe confiant en l'aſſiſtance de leurs Dieux plus qu'en leur force, ſe defendoient courageuſement auec pierres qu'ils jettoient du haut du roc, aſſommant les Gaulois qui s'efforçoient de grimper. Au meſme temps leurs Pontifes, & Diuins parez de leurs habits Sacerdotaux, les cheueux eſpars ſe jettarent dans les premiers rangs des combattans; & pour encourager dauantage ceux de Delphes, criarent tout haut que leur Dieu eſtoit venu pour les aſſiſter, & qu'ils l'auoiẽt veu deſcendre en forme d'vn ieune homme excellent en beauté, accompagné de deux Vierges armees qui eſtoient ſorties du Temple de Diane & de Minerue, leſquelles ils n'auoient pas non ſeulement veuës : mais encore ils auoient entendu le ſiflement de leurs arcs, & le fremiſſement de leurs armes, auec leſquelles ils combatoient. Ces paroles rendirent ſi hardis les Delphiens, qu'ils ſe jettarent à l'enuy les vns des autres dans le peril, & recognurent bien qu'Appollon eſtoit auec eux : car il arriua vn grand tremblement de terre, qui rompit vne partie du roc, & accabla l'armee des Gaulois. Il s'y fit auſſi vne tempeſte extraordinaire, tellement que la greſle, & froideur extraordinaire acheua de faire mourir les bleſſez. Brennus leur Capitaine ne pouuant ſupporter la douleur de ſes bleſſeures, ſe tua d'vn poignard; vn autre des Capitaines ayant puny ceux qui auoient eſté cauſe de ceſte guerre, delogea de la Grece auec dix mille bleſſez; mais la fortune des fuyards ne fut point meilleure que des combattans, ils ne paſſoient pas vn ſeul iour ſans trauail & danger; & enfin les pluyes continuelles, la faim, la laſſitude, & les veilles perpetuelles conſommarent le reſte de ces troupes. D'autre part les peuples des Regions où ils paſſoient pourſuiuoient tellement ces ſoldats desbandez pour auoir leurs deſpoüilles, qu'il ne s'en garentit pas vn pour porter la nouuelle de ceſte deffaicte.

L'on ne peut douter que les Tectoſages ne fuſſent des principaux peuples qui feurent en Grece, & au Siege du Temple de Delphes : car bien que Iuſtin

au Liure par nous cy-deſſus raporté, tiré du 25. Liure de ſon Abregé, parle generalement des Gaulois : neantmoins nous auons monſtré cy- deſſus que les Tectoſages prindrent le quartier de la Thrace, paſſarent la Macedoine, & conquirent vne bonne partie de l'Aſie; & ceux-là furent au ſiege de la ville de Delphes. Car le meſme Iuſtin au Liure 32. de ſon Hiſtoire remarque comme les Tectoſages apres la guerre de Delphes s'en retournarent en leur ancienne patrie de Toloſe. Et Strabon au Liure 4. de ſa Geographie eſcrit, que la commune tradition eſt que les Tectoſages furent à l'expedition de Delphes, & que le treſor, & or qu'ils apportarent à Toloſe, Ville des Tectoſages, & leſquels furent depuis enleuez par Cepio Conſul Romain, eſtoit partie de l'or que les Tectoſages auoient pillé au Temple de Delphes. Mais d'autant que les anciens qui ont parlé de ceſt or de Toloſe, & du ſac & pillage du Temple de Delphes, ne ſont pas entre eux bien d'accord, ſi le Temple de Delphes à eſté pillé par les Tectoſages, moins ſi l'or de Toloſe prouient du pillage & butin du Temple de Delphes, il ſera a propos de rechercher en ce lieu d'où eſt prouenu cét or de Toloſe, & ſi le Temple d'Appollon qui eſtoit ſur le mont Parnaſſe en la ville de Delphes a eſté pillé, & ſaccagé par les Gaulois & Tectoſages.

Strabon au Liure 4. de ſadite Geographie a remarqué comme nous auons noté cy-deſſus, que la commune tradition eſtoit que cét or, & grand treſor que Cepio Conſul de Rome enleua de la ville de Toloſe, eſtoit prouenu du pillage que les Tectoſages auoient butiné au Temple de la ville de Delphes, & Iuſtin au 32. Liure de ſon Abregé eſcrit, que les Tectoſages qui auoient eſté en l'expedition de Delphes, eſtant de retour de leur voyage dans leur ancienne patrie de Toloſe, furent grandement trauaillés de la maladie contagieuſe, & que leur Deuin ou Augures leur auoient predit qu'ils ne gueriroyent iamais de ce mal, & ne ſeroient pluſtoſt déliurez de ceſte contagion, qu'ils n'euſſent jetté dans le lac de Toloſe, l'or & argent qu'ils auoient butiné & acquis par ſacrilege : c'eſt l'or (dit Iuſtin) que Cepio Conſul Romain long temps apres enleua de la ville de Toloſe. Titeliue lors qu'il eſcrit les guerres faictes par les Romains lors qu'ils auoient occupé l'Aſie, dit bien clairement, que nos Gaulois Tectoſages pillarent le Temple d'Appollon qui eſtoit en la ville de Delphes, lors qu'il faict parler vn Conſul Romain, exhortant ſes ſoldats au combat contre les Gaulois auec ces paroles. Ce que nous auons dit eſt veritable : les Gaulois ont deſpoüillé & pillé le Temple de Delphes, qui a eſté autrefois le commun Oracle dés hommes, & comme le nombril du monde.

Toutefois Iuſtin ne ſe ſouuenant point de ce qu'il a eſcrit au Liure 24. de ſon Abregé dit, que les Gaulois qui attaquarent le Temple de Delphes furent ignominieuſement repouſſez pas les Delphiens, & que la desfaicte des Gaulois fut ſi grande, qu'il n'en reſta pas vn pour en porter la nouuelle à ceux qui n'y auoient point eſté, ainſi que nous auons dit cy deſſus. Pauſanias en ſes Attiques confirme entierement ce que Iuſtin en auoit eſcrit: car tant s'en faut que les Gaulois prinſent & pillaſſent le Temple de Diane, qu'au contraire ils furent repouſſez tant par les Delphiens que ceux du mont

Parnaſſe, & Æoliens; & d'ailleurs ils furent grandement combattus par le tremblement de terre, & croulement des rochers du mont Parnaſſe, qui les accabloit en tombant: Et trois hommes parurent aux Delphiens, ce qui leur cauſa vn grand eſtonnement: deux deſquels diſoient eſtre venus des Hyperborees, l'vn nommé Hyperocus, & l'autre Amadocus, le troiſieme eſtoit Pyrrhus fils d'Achilles. Ce que le meſme Pauſanias pourſuit encore plus particulierement en ſes Phociques, où il dit, que ſe treuuant ceux de Delphes attaquez par les Gaulois, leur Dieu Appollon print la defenſe de ceux qui ſe retirarent en ſon Temple: tellement qu'il foudroya ſur les Gaulois de continuels eſclairs & tonnerres, qui menoient tel bruit, qu'ils ne ſe pouuoient entendre. Et outre ce ſema il parmy eux de terreurs paniques, qui les firent tomber en telle rage & furie, qu'ils s'entretuoient entre eux: tellement qu'enfin tous les Gaulois demeurarent ſur la place, & pas vn n'en eſchappa. Athenee au Liure ſixieme de ſes Gimnoſophiſtes dit bien que les Gaulois auoient voulu attenter ſur le Temple de Delphes; mais il n'eſcrit pas qu'ils l'euſſent pillé. Et Valere le Grand en ſon recueil parlant de la vengeance des Dieux, n'a pas oublié de raporter la vengeance qu'Appollon auoit prins contre les Gaulois qui auoient entreprins de piller ſon Temple.

Toutes ces raiſons & conſiderations ont eſté cauſe que le ſuſdit Strabon, diſcourant d'où pouuoit eſtre venu cét or de Toloſe, a treuué plus vray ſemblable l'opinion de Poſſidonius, lequel eſtimoit que les mille cinq cens talens que Cepio treuua dans Toloſe n'eſtoient point du pillage & deſpoüille du Temple de Delphes: ains que c'eſtoit d'or & argent en maſſe & non monnoyé, que les Toloſains auoient eſpargné, & remis dans les lacs conſacrez aux Dieux, ou en autres lieux ſacrez, & pour aſſeurer ce qu'il en diſoit, & confirmer l'opinion de Poſſidonius allegue ces raiſons. C'eſt qu'auant que les Tectoſages & Toloſains ne fuſſent allez attaquer le Temple de Delphes, ils auoient eſté pillez & deſpoüillez de leurs ioyaux par les Phociens. Que ſi les Gaulois y auoit treuué quelque choſe de reſte, le pillage en auroit eſté fort petit, deſparti entre pluſieurs, ny ayant aucune vray ſemblãce que les Tectoſages ayent raporté en leur pays le butin qu'ils auoient acquis: d'autãt qu'apres l'expedition de Delphes ils furẽt accablez de mille miſeres, & furent conſtraints à cauſe des diuiſions qui furent entre eux de ſe deſpartir & retirer en diuerſes contrees. Donques (dit Strabon) l'or de Toloſe ainſi que Poſſidonius eſcrit auec pluſieurs autres eſt prouenu de ce qu'eſtant ceſte Prouince riche en or, & les habitans d'icelle grandement meſnagers & eſpargnans, & d'ailleurs ſuperſtitieux, il eſt arriué qu'ils ont amaſſé de grands treſors, leſquels il tenoient tres aſſeurez lors qu'ils les auoient mis dans les lacs ſacrez. Mais les Romains ayant conquiſe ceſte Prouince, ils vandirent publiquement ces lacs, les achateurs deſquels y treuuarent encore pluſieurs maſſes d'argent. D'ailleurs c'eſt choſe certaine que dans la ville de Toloſe il y auoit vn Temple tres-ſainct, auquel ſe faiſoient de grandes offrandes, & preſens, que perſonne n'oſoit toucher.

Voila comme les anciens ont parlé incertainement de l'or de Toloſe, tellement que ce n'eſt point merueille ſi nous apres tant de ſiecles n'en pou-

uons dire rien de certain, puis qu'ils en ont parlé ſi diuerſement. C'eſt choſe qu'aduient ſouuent aux Hiſtoriens lors qu'ils eſcriuent ce qu'eſt aduenu pluſieurs ſiecles auant l'Hiſtoire de leur temps, & en vn pays du tout éloigné de celuy qu'ils habitent. C'eſt pourquoy ils ont diſcouru de ceſte façon, non ſeulement de l'or de Toloſe, mais encore de l'expedition du Temple de Delphes. Ils ne ſont pas auſſi d'accord du nombre des Gaulois qui furent en ceſte expedition: car les vns diſent qu'ils n'eſtoient pas quinze mille, & les autres diſent qu'ils eſtoient plus de cent cinquante mille. La diuerſité auſſi qu'ils ont raporté ſur le miracle arriué au Temple de Delphes, lors qu'il fut attaqué par les Gaulois en mõſtre bien l'incertitude. Car Iuſtin eſcrit qu'Appollon arriua pour defendre ceux de Delphes en forme d'vn ieune homme excellent en beauté, accompagné de deux Vierges armees, qui eſtoient ſorties du Temple de Diane, & de Minerue; Et Pauſanias a dit, que ce furent trois hommes incognus, qui vindrent au ſecours, deux deſquels eſtoient venus des Hyperborees, & le troiſieme eſtoit Pyrrhus fils d'Achilles. Ils ſont auſſi contraires en ce que Pauſanias, & Iuſtin ont eſcrit, que tous les Gaulois qui furent à l'expedition de Delphes y demeurarent ſur la place, ſans qu'aucun en eſchapat: & Strabon a eſcrit que ceux qui furent à l'expedition de Delphes ſe retirarent en diuers endroits, à cauſe des diuiſions qui ſuruindrent entre eux. Ce que le meſme Iuſtin aduouë en vn autre endroit de ſon Hiſtoire: car il eſcrit que des Gaulois qui furent au Temple de Delphes, apres auoir perdu leur general Brennus, l'vne partie s'en alla en l'Aſie, & l'autre en la Thrace, & de là ſe retirarent chacun en leur pays, excepté vne partie des Gaulois qui s'arreſta ſur le rencontre de la riuiere du Danube & de Saue, qui ſe firent nommer Cordiſques. Athenee au Liure ſixieme de ſes Gimnoſophiſtes les nomme Cordiſtes, & dit que ce ſont les reſtes des Gaulois qui attentarent ſur le Temple de Delphes, leſquels Battanatus leur Roy logea prez du Danube: tellement que le chemin que Battanatus tint pour conduire ſes troupes de Delphes au riuage du Danube, ſe nommoit encore du temps d'Athenee le chemin de Battanatus. Florus en ſon Abregé du trente-troiſieme Liure de Titeliue a noté que les Cordiſques eſtoient vn peuple ou nation des Gaules, qui s'arreſta en la Thrace, contre leſquels Lucius Druſus Conſul Romain fit la guerre fort heureuſement, & Strabon au Liure ſeptieme de ſa Geographie met les Gaulois Cordiſtes tout contre le peuple d'Alemagne nommez Baſtarnus en Sarmacie ou Ruſcie, ſur la riuiere du Danube, & Titeliue dit que les Cordiſques accordarent volontiers le paſſage à ceux qu'il appelle Baſtarnes; d'autant qu'ils eſtoient ſemblables en mœurs. Mais quelle nation des Gaules eſtoient ces Baſtarnes ou Cordiſques: c'eſt choſe que ie ne ſçay point. Quelques vns ont eſtimé que les Cordiſques eſtoient les Perigordins, par quelques coniectures bien legeres, ce que ie ne voudrois pas aſſeurer.

Mais reuenant à l'or de Toloſe, ce treſor qui eſtoit à Tolõſe, & qui fut enleué par Q. Cepio des lacs, ou Temples de Toloſe, eſtoit d'vne valeur incroyable. Strabon dit qu'il y auoit mille cinq cens talens, & Iuſtin eſcrit que ce treſor eſtoit du poids de cent dix mille, & Oroſe ſepare l'eſtimation

de l'or & de l'argent, & remarque qu'il y auoit cent mille d'or, & cent dix mille d'argent. Ceux qui ont raporté les monnoyes du temps paſſé à celles de ce temps, ſupputant le tout ont noté, que l'or qui y eſtoit venoit à la ſomme de quarante millions, cent cinquante-vn mille ſix cens eſcus, & l'argent quarante millions cent vingt-cinq mille eſcus.

Tout cét or & argent fut pillé par Q. Cepio Conſul Romain, dequoy il fut recherché deuant le Senat à Rome, comme nous pouuons apprendre du Liure troiſieme de Ciceron. *De Natura Deorum*, Les Hiſtoriens ne ſont pas bien d'accord que deuint Cepio apres ceſte recherche: car Strabon eſcrit qu'il fut banni, & Valere le Grand au Liure ſixieme de ſon Recueil dit, qu'il mourut en priſon, combien qu'il eut eſcrit ailleurs que Lucius Reginus ſon amy eſtant Tribun du peuple le déliura des priſons auſquelles il eſtoit detenu. Ce pillage ne fut pas ſeulement puny en la perſonne de Cepio, mais encore apres luy en ſa poſterité: car le meſme Strabon a noté qu'il laiſſa deux filles qui furent violees, & eurent vne meſchante fin. Q. Cepio & ſa poſterité ne furent pas ſeulemẽt punis de ce ſacrilege, mais encore tous ceux qui auoient prins auec luy cét or de Toloſe ſe perdirent malheureuſement. Iuſtin adiouſte encore que les Dieux voulant vanger ce ſacrilege, permirent que luy, & toute l'armee Romaine fut desfaicte par les Cimbres.

Ce grand malheur qui a ſuiuy ceux qui auoient prins l'or de Toloſe, eſt cauſe que quand on veut parler de quelque choſe qui apporte malheur à celuy qui la poſſede, on dit par vn commun prouerbe; C'eſt l'or de Toloſe: tout ainſi que l'on dit c'eſt le cheual de Seian: dont le malheur eſtoit tel, que non ſeulement il cauſa la perte de ſes Maiſtres: mais encore la ruine entiere de leur maiſon, & de leur famille: comme eſcrit Aulegelle au Chapitre neufieme du Liure troiſieme de ſes nuicts Attiques.

Mais où eſtoient ces lacs, ou Temple dans Toloſe, deſquels Q. Cepio enleua ces grands treſors; c'eſt choſe qui n'eſt pas bien aiſee à ſçauoir, & dequoy nous auons eſcrit ce que nous en penſions cy-deſſus, au Liure ſecond parlant de la ville de Toloſe.

Les Toloſains ou Tectoſages, comme nous apprenons du trente-deuxieme Liure de l'Abregé de Iuſtin, eſtans de retour du voyage de Delphes en la ville de Toloſe leur ancienne patrie, ne croupirent pas long temps dans le pays: car vne bonne partie d'iceux oubliant les malheurs & incommoditez qu'ils auoient pati en leur voyage, ſe ſouuenant ſeulement de la gloire qu'ils y auoient acquis, allechez pluſtoſt par l'ambition que non pas comme eſcrit Iuſtin du deſir & conuoitiſe du butin, s'en retournarent bien toſt en l'Illyrie, & s'arreſtarent en la Pannonie ou Hongrie, apres auoir vaincu les Illyriens.

Pluſieurs ont eſtimé que les Gaulois qui furent en Grece, & en la ville de Delphes eſtoient des reſtes de ceux qui furent en Italie, & prindrent la ville de Rome, d'autant que Brennus general des Gaulois, qui ſe treuua à la conqueſte de Delphes, auoit le meſme nom que Brennus, chef des Gaulois, qui print Rome. Ce que toutefois ie ne ſçaurois croire, parce que Titeliue raportant les peuples Gaulois qui accompagnerent Belouese aux

guerres d'Italie, ne faict nulle mẽtion des Tectoſages. D'ailleurs nous auons dit comme les Gaulois ſe diuiſarent en deux troupes, l'vne deſquelles print le quartier d'Italie, l'autre de l'Alemagne, Hongrie, Thrace, & Grece. Mais ce qui monſtre certainement qu'il y auoit deux Brennus, & que celuy qui mourut en l'expedition de Delphes eſtoit autre que celuy qui fut à Rome, c'eſt que Brennus, & les Gaulois prindrent Rome en l'Olympiade nonante-huict, ainſi qu'eſcrit Euſebe en ſa Chronique, qu'eſt trois cens ſoixante ans apres la fondation d'icelle, trois cens quatre vingts trois ans auant l'aduenement de noſtre ſalut; & toutefois les Gaulois ne furent point en l'expedition de Delphes que long temps apres: car nous auons veu cy-deſſus, comme Ptolemee Roy des Macedoniens ſe vantoit deuant les Gaulois qui furent en Macedoine, qu'il auoit de ſoldats fils de ceux qui auoiẽt ſeruy Alexandre en ſes conqueſtes, auec les peres deſquels Alexandre auoit conquis tout le monde. D'où nous pouuons voir que ces batailles qui precederent le ſiege de Delphes, furent donnees long temps apres le decez d'Alexandre: cela demeure entierement eſclaircy parce qu'a noté Pauſanias en ſes Phociques, lors qu'il dit que l'expedition des Gaulois en Delphes aduint en l'an ſecond de l'Olympiade cent vingt-cinq: D'où l'on peut voir que Brennus qui fut à Delphes ne peut eſtre celuy qui print Rome; d'autant que Rome fut prinſe en l'Olympiade nonante-ſept, qui ſont cẽt vingt-cinq ans auant la prinſe de Delphes. Et c'eſt pourquoy peut eſtre Strabon au Liure quatrieme de ſa Geographie, parlant de Brennus qui fut à Delphes, l'appelle Brennus ſurnommé Prauſus, comme s'il vouloit dire que c'eſtoit vn autre Brennus que celuy qui print Rome. Eſtant certain par l'Hiſtoire Romaine, que tant s'en faut que les Gaulois apres la prinſe de Rome s'en allaſſent à Delphes, qu'au contraire nous liſons qu'apres eſtre ſortis de Rome, ils demeurarent long temps en Italie, teſmoin les batailles & rencontres qu'ils eurent tant contre Camillus, Alba, Manlius, Torquatus à Teueron, Caius Sulpitius dans l'Italie, que contre Popilius, & Marcus Valerius qui les chaſſarent entierement du pays.

Ce que nous auons dit, & que nous liſons des anciens Gaulois, meſmes des Tectoſages dans Titeliue, Strabon, Iuſtin, Polybe, Pauſanias, Memnon, & autres Hiſtoriens, nous teſmoignent aſſez combien eſtoit grand le courage & valeur des Gaulois, puis qu'ils ont couru tant de pays, gaigné tant de batailles, vaincu tant de peuples, ſubiugué tant de nations, & conquis tant de Royaumes. Que s'ils ſe fuſſent conſeruez en la pureté, & iuſtice que Ceſar teſmoigne qu'ils auoient anciennement, ils eſtoient capables de conquerir toute la terre habitable. Mais l'auarice, le deſir du butin, la foule qu'ils ont accouſtumé de porter au lieu où ils paſſent, leur impatience, & la mauuaiſe intelligence qui a eſté le plus ſouuent entre leurs Chefs, & le peu de ſoin qu'ils ont eu de conſeruer ce qu'ils auoient acquis, ont eſté cauſe qu'ils n'ont peu retirer le fruict qui eſtoit deu à leurs peines, & à leurs trauaux. L'auidité du pillage leur a faict perdre Rome qu'ils auoient deſia gaignee, & la mauuaiſe intelligence qui a eſté entre leurs Chefs a rendu leurs conqueſtes beaucoup moindres, tant pour les

Gaulois és guerres qu'ils ont faict en Grece, que pour les François lors qu'ils furent en Leuant pour cõquerir la terre Saincte. La foule auſſi & degaſt qu'ils ont faict dans les lieux, & Villes de leurs amis, où ils ont paſſé, a conſtraint ſouuent les Chreſtiens de s'armer contre eux, au lieu de combattre contre leur commun ennemy. Tellement qu'il eſt quelque fois arriué que l'armee des François a eſté pluſtoſt desfaicte par les Chreſtiens, qu'elle ne fut au lieu où elle eſtoit deſtinee pour combattre le Turc. Nous ne ſçauons que trop combien l'impatience leur a eſté dommageable, lors qu'ils furent attaquez par les Anglois, & les guerres qu'ils ont faict en Italie nous ont faict voir comme ils ont perdu par imprudence ce qu'ils auoient ſi glorieuſement acquis par la force de leurs armes. Que ſi nos Gaulois, & Tectoſages pleins de vigueur reprenoient leur premiere pureté, moderoient leur fouge, retranchoient le deſir du butin, & apportoient tant de ſoin à cõſeruer ce qu'ils ont acquis, comme à l'acquerir, enfin ils ſe rendoient maiſtres de l'Empire du monde.

LES ROMAINS EN LANGVEDOC.

CHAPITRE III.

NOvs auons veu au precedent Chapitre les Tectoſages, ou ceux du pays de Languedoc vainqueurs, nous les verrons en ceſtuy cy vaincus. Ils ont autrefois trauerſé pluſieurs Royaumes pour debeller de nations, & conquerir de Prouinces bien éloignees d'eux: mais maintenant nous dirons comme les Republiques bien eſcartees du Languedoc ſont venuës pour les ſouſmettre à leurs loix. Ils auoient autrefois ſubiugué, & rendu tributaires les autres; mais depuis les Romains les ont ſubiuguez, & conſtraints à leur payer tribut. Les Gaulois ont paſſé les Alpes auec beaucoup de difficultez pour conquerir l'Italie, & prendre Rome: les Romains auſſi à leur tour ont paſſé auec beaucoup de peine les Alpes, & ſe ſont rendus maiſtres des Gaules. C'eſt la viciſſitude des choſes de ce monde; il n'y a rien de ferme & ſtable, tout eſt ſubiect au changement; & les Royaumes & eſtats ont auſſi bien leur commencement, accroiſſement, decadence, & periode comme les maiſons, & familles des particuliers.

I'ay prins beaucoup plus de plaiſir, & m'a eſté plus aiſé d'eſcrire les conqueſtes faictes par nos Tectoſages, qu'il ne m'eſt de raconter comme ils ont eſté ſubiuguez, & vaincus; d'autant que les Liures de Titeliue, qui contenoient l'Hiſtoire de la conqueſte faicte par les Romains de la Gaule Narbonoiſe ont eſté perdus, & les Liures auſſi de Dion Caſſius, qui contenoient l'Hiſtoire de la meſme conqueſte ne ſe treuuent point & ſont eſgarez: car les Romains ne començarent à ſubiuguer ceux de la Prouince Narbonoiſe qu'en

qu'en l'an apres la fondation de la ville de Rome ſix cens vingt-huict, en l'année que M. Plautius Hypſacus, & M. Fuluius Flaccus eſtoient Conſuls de Rome, & les liures que nous reſtent de l'Hiſtoire Romaine de Dion ne commancent qu'en l'an huict cens huictante ſix, apres que Rome fut baſtie, bien pres de cent ans apres que les Gaules furent ſubiuguées: tellement que nous ne pouuons apprendre les conqueſtes faictes par le Romains du Languedoc, que par quelques tronçons, epitomes, & abregez d'Hiſtoires.

Pour ſçauoir en quel tẽps & comme les Romains adiouſtarent à leur Empire le Languedoc, il eſt neceſſaire de remarquer, que ceux de la Republique de Marſeille eſtoient deſia de puis longues années amis, alliez, aſſociez & confederés des Romains, ainſi qu'a noté Strabon au liure quatrieme de ſa Geographie & que le pays qui eſtoient ioignant Marſeille, eſtoit tenu & poſſedé par les Saliens. Car ledict Strabon au meſme liure a eſcrit, que les Saliens tenoient partie du pays qui eſtoit de là le Rhoſne, que nous appellõs maintenant la Prouence, & les Volques tenoient les terres que ſont deçà le Rhoſne, que eſt noſtre Languedoc. Et à vn autre endroict il remarque que les Saliens tenoient le pays entre les Alpes, & le Rhoſne, depuis la ville de Marſeille iuſques à la riuiere de la Durance. Pline au liure troiſieſme de ſon Hiſtoire naturelle dict, que la ville d'Aix en Prouence appartenoit aux Saliens; & Ptolomée en ſa Geographie met le villes de Taraſcon, Arles, Aix & Orgon ſoubs les Saliens.

Donques les Saliens qui tenoient les villes qui ſont maintenant en Prouẽce, fouloient & preſſoient ceux de Marſeille, les Marſeillois ſe voyant ainſi opprimés par leurs voiſins feurent conſtraincts d'auoir recours aux Romains (deſquels ils eſtoient alliez & confederez) afin de pouuoir auec leur aide reſiſter aux violaces des Saliẽs. Les Romains ſoit il pour s'ẽtretenir en credit auec ceux qui leur eſtoiẽt confederés, ou plus toſt plains d'ambition, & de deſir d'engloutir les Gaules, ne feurent que trop diſpoſés à faire ce qu'ils leur auoiẽt demãdé: car auſſi toſt ils enuoiarent M. Fuluius Flaccus auec vne armée de Soldats Romains pour les defendre, & proteger contre les Saliens. Ce fut en l'an que Marcus Plautius Hypſacus, & M. Fuluius Flaccus feurent Conſuls de Rome, l'an ſix cens vingt huict ou vingt neuf apres que Rome fut baſtie, auquel an leſdicts Plautius, & Fuluius eſtoient Conſuls de Rome, cent vingt trois ans ou enuiron auant l'aduenement de noſtre ſalut. Flaccus eſtant arriué auec ſon armée à Marſeille, ne ſe cõtenta pas d'empecher que les Saliens n'empietaſſent ſur les terres de Marſeillois: mais encores il fit pluſieurs courſes ſur eux, ayant eſté le premier des Romains, qui comme dit Amian Marcellin, ſonda la force des Gaulois. C'eſt pourquoy Florus au Chapitre ſecõd, du liure ſecõd de ſon epitome eſcrit, que les peuples qui habitent deçà les Alpes dans la Gaule feurent les premiers qui eſprouuarent les armes des Romains. Ce fut donc ce Fuluius qui comme dit Flore en l'abregé du liure ſoixantieſme de Titeliue, dompta les legions qui eſtoient deçà les Alpes, lors qu'il fut enuoyé par les Romains pour defendre ceux de Marſeille.

Sextus Domitius Caluinus, qui eſt appellé par Caſſiodore Caius Sextius, feut Conſul de Rome l'année apres le conſulat de Plautius, & Fuluius, lequel deux ans apres que Fuluius fut party de Rome pour ſecourir les Marſeillois,

il en partit auſſi pour continuer les guerres commencées par ledit Fuluius contre les Saliens: Ce qui luy reüſſit ſi heureuſement qu'il miſt en deroute les Saliens, & (ainſi que remarque Flore au meſme liure) les debella entierement, de tous les ports, qu'il pouuoient auoir à douze mille de Marſeille, & d'ailleurs conquiſt ſur eux huict ſtades de leurs bonnes terres fertiles, qu'ils tenoient par deſſus les lieux aſpres & pierreux qui ſont contre la mer, leſquelles huict ſtades de bonne terre ils donnerent à la Republique de Marſeille. Ie ne croy pas toutefois que Caius Sextius ſe ſoit rendu maiſtre entieremẽt de toutes les villes des Saliẽs: Car Strabõ au liu. 3. de ſa Geographie remarque, que Sextius ne fit autre choſe contre les Saliens qu'il nomme Barbares, que les mettre en deſroute.

Sextius apres auoir vaincu les Saliens baſtit la ville d'Aix en Prouence, laquelle il appella de ſon nom, & des eaux tant chaudes que froides qu'il y auoit dedans ladite ville *Aquæ Sextiæ*. Caſſiodore en ſa Chronique remarque, que Sextius baſtit la ville d'Aix en Prouence, l'an que Cneius Domitius, & Caius Fannius eſtoient Conſuls de Rome, qui eſtoit l'an ſix cens trente-deux apres la fondation de Rome, & le troiſieſme an apres ſon Conſulat. Sextius ne manque point apres auoir baſti la ville d'Aix d'y mettre auſſi toſt vne bõne garniſon, affin d'eſtablir plus aſſeurement le pouuoir des Romains dans les Gaules, & pour en eſtre plus aſſeuré il y enuoya vne nouuelle Colonie de Soldats Romains pour garder la ville.

Deux ans apres le conſulat de Sextius Cneius Domitius Ænobardus, & Caius Fannius feurent crées Conſuls de Rome. Il arriua durant leur conſulat, que les Allobroges, qui ſont ceux de Dauphiné, & Sauoye retirerent Teutomalion Roy des Saliens, lequel pour ſe garentir du pouuoir des Romains, s'eſtoit refugié à eux. Il aduint auſſi audit temps, que leſdits Allobroges firent de courſes contre ceux d'Autun, qui eſtoiẽt auſſi alliez, & confederés des Romains: Ce que donna ſubiect, ou pluſtoſt pretexte auſdits Romains, qui ne deſiroient que d'empieter les Gaules, & de mettre les Gaulois ſoubs leur ioug, d'enuoyer Cneius Domitius Ænobardus Proconſul auec vne armée pour combattre ceux de Dauphiné, & de Sauoye, & ce Procõſul à fin de venir mieux à bout de ſon entreprinſe, mit dans ſon armée des Elephans pour effrayer celle des Gaulois, auſquels ces Elephans eſtoiẽt incognus, & cela fit tel effet, que lors de la bataille, qui ſe donna pres de la ville de Pandalie, ou Vindelie, aſſiſe ſur le rencontre de la riuiere de Sorgues, & du Roſne, il arriua que les cheuaux des Gaulois, & les Gaulois meſmes prindrent tel effroy de voir ces grãds, & farouches animaux, qu'il prindrent la fuite, tellement que le champ de bataille demeura aux Romains, & la perte des Gaulois fut ſi grande, que Oroſe eſcrit au Chapitre troiſieme du liure cinquieſme de ſon Hiſtoire, que vingt mille Gaulois y furent tués & trois mille faits priſonniers.

Tout ainſi que ceux de Marſeille appellerent à leur ſecours les Romains pour les garentir de l'oppreſſion des Saliens, de meſmes ceux d'Autun, qui eſtoient auſſi confederez aux Romains, ſe treuuant foulés par les Auuergnats enuoyerent aux Romains pour leur demander ayde & ſecours, comme nous pouuons recueillir de ce qu'a eſcrit Florus au liure troiſieſme de ſon abregé. Les Romains, qui ne deſiroient qu'eſtendre leurs bornes, & ſe rendre maiſtres

des Gaules enuoyarent Quintus Fabius Maximus Conſul, pour continuer la guerre deſia commẽcee contre les Gaulois, ce que Bituit Roy des Auuergnats ayant aprins, commença à dreſſer vne grande & forte armée pour combattre Quintus Fabius. Ce Bituit eſtoit vn Prince tres-puiſſant, il auoit eſtendu les bornes de ſon Royaume iuſques à la mer Oceane, Mediterranee, & monts Pyrenees, ainſi qu'eſcrit Strabon. Son pouuoir & authorité eſtoit ſi grande, que dans peu de temps il aſſembla vne armee de cent quarãte vingts mille hõmes, & pour les faire paſſer ſur la riuiere du Roſne, le pont qui eſtoit, n'eſtant capable de les paſſer, il en fit faire vn autre ſur la meſme Riuiere auec de batteaux attachez auec de chaines de fer, leſquelles il fiſt couurir d'aix, afin de faire couler plus promptement ſon armee. La preſomption & inſolence de Bituit eſtoit ſi grande, que meſpriſant l'armee des Romains, il diſoit que les ſoldats qui eſtoient en ladite armee, n'eſtoient pas ſuffiſans pour nourrir les chiens qu'il auoit dans ſes troupes. Toutesfois il eſprouua bien toſt le contraire; car les armees s'eſtant ioinctes apres auoir longuement combatu; enfin Quintus Fabius demeura vainqueur: tellement que de l'armee de Bituit, cent cinquante mille hommes furent tués en bataille ou ſubmergez dans le Roſne auec le pont de batteaux qu'il y auoit dreſſé. Et quant au Roy Bituit il ſe rendiſt à Domitius lequel le conduiſit à Rome & mena en triomphe en meſme appareil qu'il eſtoit lors de la bataille, porté ſur vn chariot d'argent, & armé d'armes de diuerſes couleurs, ainſi qu'a remarqué Florus. Les Romains firent vn grand butin des chaines que les Gaulois portoient, & la victoire leur donna tant de cõtentement, qu'ils permirent à Domitius Ænobardus & Fabius Maximus que de leuer de tours de pierre pour trophee, au lieu où ils auoiẽt gaigné la bataille, contre la couſtume des Romains, qui ne reprochoient iamais la deffaite à ceux qu'ils auoient vaincus.

Ie ne doubte poinct que Quintus Fabius Maximus pour lors ne ſe rendiſt maiſtre de toute la Gaule Narbonnoiſe: car Amian Marcelin au liure quinzieſme de ſon Hiſtoire a remarque, que Fuluius feut le premier qui ſonda les Regions de Gaules voiſines de l'Italie, leſquells apres feurent esbranlees par Sextius, & enfin domptées par Fabius. *Gallorum*, dit il, *Regiones præcipuæ Italicis confines primò tentatæ per Fuluium, quaſſatæ per Sextium, & ad vltimũ per Fabium domitæ*. D'où nous pouuons eſtimer que de lors Quintus Fabius Maximus ſe rendit maiſtre de Narbonne. Car nous liſons dans *Velleius Paterculus* comme Narbonne feut faicte Colonie de Romains l'annee que Marcus Portius & Quintus Martius feurent Conſuls de Rome; l'an ſix cens trente ſix apres la fondation de Rome, ou bien ſix cens trente trois, ſuiuant Eutrope, trois ans apres le conſulat de Quintus Fabius Maximus. Que ſi Narbonne n'euſt eſté conquiſe par les Romains, ils n'euſſent point enuoyé vne nouuelle Colonie de Soldats, comme ils firent.

Il eſt fort vray ſemblable que lors que Fabius gaigna Narbonne, il conquiſt auſſi la ville de Toloſe, puis que Amian Marcellin a eſcrit que le dernier qui dompta la Gaule Narbonnoiſe feuſt Fabius, eſtant certain que Toloſe eſt comme dict Ceſar *in Prouincia*. Pluſieurs toutesfois ont penſé, que la ville de Toloſe ne feut point prinſe par les Romains, que lors que le Conſul Quintus

Cepio y feut enuoyé pour combatre les Cimbres, & c'eſtoit en l'an ſix cens quarãte huict de la fondation de Rome, plus de douze ans apres que Narbonne feut faicte Colonie des Romains. Ce que leur a donné ſubiect de le croire & eſcrire ainſi, c'eſt qu'Oroſe au liure cinquieſme de ſon Hiſtoire dict, que Quintus Cepio ayãt prins la ville de Toloſe, il en enleua l'argent qui eſtoit dãs le temple d'Apollon: toutesfois ceux qui ont eſcrit pluſieurs ſiecles auant Pol Oroſe, ne diſent point que Quintus Cepio euſt conquis la ville de Toloſe, & adiouſté à l'Empire des Romains: ains Strabon dict ſeulement que Quintus Cepio enleua l'or de Toloſe; & Iuſtin que Quintus Cepio emporta l'or de Toloſe: cõme auſſi Aule Gelle ne dict autre choſe, ſinon que Quintus Cepio pilla l'or de Toloſe, mais pas vn d'eux ne dict que Quintus Cepio l'euſt acquiſe & iointe à l'Empire. D'ailleurs nous treuuons aſſez par l'Hiſtoire, comme les armees de Cepio ont eſté mal-heureuſes, & comme Q. Fabius feut le dernier qui dompta les Gaulois. Ce ne feut pas donques Cepio, puiſque Fabius feuſt le dernier. Ce que nous liſons dans Ciceron au liure troiſieſme *de Natura Deorum*, nous teſmoigne encores d'auantage que ce ne feuſt point Q. Cepio, qui conquiſt Toloſe: Car Ciceron au ſuſdit liure faict mention de la recherche qui feuſt faicte à Rome de l'or de Toloſe; *Cognoſce*, dict-il, *alias quæſtiones auri Toloſani*; Que s'il eſtoit vray que Quintus Cepio euſt prins l'or de Toloſe en la conquerant, il n'y euſt point eu de ſubiect de pourſuiure en iuſtice ceux qui l'auroit prins, d'autant que par le droit de guerre non ſeulement les biens de vaincus, mais auſſi les perſonnes appartiennent aux vainqueurs.

Bien toſt aprés que la Gaule Narbonnoiſe feut conquiſe par les Romains, les Cimbres, Teutons, Tiguriens & Ambruns (ce ſont de peuples de Gaule & d'Alemagne; ainſi qu'ont eſcrit Florus & Oroſe) dreſſarent vne groſſe armee compoſee de cinq cens mille hommes, leſquels feurent ſi hardis, qu'ils enuoyarent demander aux Romains des terres pour ſe loger. Mais tant s'en faut que cela leur fut accordé, qu'au cõtraire les Romains enuoyarent au commencement Syllanus, & aprés Manlius, & en troiſieſme lieu Q. Cepio auec des armées les pour combatre: mais ce feut auec peu de fruit, car toutes ces armees feurẽt desfaites en brief par ces nations barbares; Car Iulius Syllanus feut vaincu par les Cimbres, Manlius par les Suiſſes & Tiguriens en Dauphiné, & C. Manlius, & Q. Seruilius Cepio par les Cimbres Tiguriens, & Ambruns, la bataille ayant eſté donnée ſur le fleuue du Roſne. Ie ne m'arreſteray point à raconter, comme Syllanus, & Marius feurent vaincus, d'autant que mon deſſein n'eſt pas d'eſcrire l'Hiſtoire des Gaules; ains ſeulement de ce qui s'eſt paſſé dans le Languedoc, ou ſe qui a eſté faict par ceux dudict pays. C'eſt pourquoy ie ne parleray que de la derniere bataille de Q. Cepio, dautant que elle feuſt donnée dans le Languedoc, & comme dict Eutrope pres de la Riuiere du Roſne. Car les Hiſtoriẽs Romains qui en ont parlé, en ont attribué en partie la perte à la mauuaiſe intelligence qui eſtoit entre Manlius, & Q. Cepio chef de l'armée des Romains, d'autãt qu'à cauſe de l'enuie, & emulation qui eſtoit entre eux, ils auoit diuiſé leur gouuernemẽt, ayãt prins l'vn delà le Roſne, ce qui eſtoit du coſté de la Prouence, & l'autre deçà le Roſne qui eſt le Languedoc. A cauſe dequoy ils ioignirẽt leurs forces pres du Roſne pour leur doner bataille, mais

pourtant les Romains ne reſtarent pas d'eſtre vaincus, leur camp ayant eſté prins & ſaccagé, & leur armee entierement desfaite, ayant perdu en ceſte iournee quatre vingts mille ſoldats, ou Romains ou de leurs alliés, outre quarante mille qui eſtoient commis pour ſeruir l'armee, & d'ailleurs M. Æmilius qui auoit eſté Conſul de Rome, & deux fils du Conſul.

Bref la perte des Romains fuſt ſi grande, que Oroſe & Freculfe Eueſque de Ligieux eſcriuent, qu'il ne reſtarẽt de toute l'armee des Romains que dix hommes pour porter la nouuelle de tout ce qui s'eſtoit paſſé; & ce qui fut plus merueilleux en ceſte bataille, c'eſt que les vainqueurs firent ſi peu d'eſtat du butin & deſpoüilles de leurs ennemis, qu'ils ietterent tout l'or & argent qu'ils auoiẽt gaigné dans la Riuiere, fracaſſarent & mirent en pieces les armes & veſtemẽs de leurs ennemis pour ne s'en vouloir ſeruir, noyarent les cheuaux qu'ils auoiẽt gaignez ſur eux, & generallement firent perdre tout le butin & deſpoüilles des vaincus, comme s'ils n'euſſent eu autre deſſein que de combattre pour l'honneur & non pour le proffit. Iuſtin au trente-deuxieſme liure de ſon abregé attribue la cauſe de la perte de ceſte bataille au pillage commis par Q. Cepio de l'or de Toloſe, comme ſi les Dieux auoient voulu faire perdre Cepio, & tous ceux de ſon armee par les mains de ces barbares qu'ils auoient eſleuez contre Q. Cepio, & l'armee des Romains, pour venger ce ſacrilege.

Quelque temps apres ceſte ſanglante bataille, & ſix cens cinquante vn an apres la fondation de Rome, Marius qui auoit eſté quatre fois Conſul de la meſme ville fuſt eſleu par les Romains pour reparer les pertes paſſees, & pour mettre fin à ceſte pernicieuſe guerre contre les Barbares, laquelle leur auoit porté tant de dommage. Marius doncques eſtant arriué aux Gaules auec ſon armee cognoiſſant le naturel tant des Gaulois, que de ces autres nations craignant leur furie & premiers rencontres, ne les voulut pas d'vn premier abord attaquer, ains il iugea à propos de loger ſon armee dans ſon camp, iuſques à ce que la rage de ſes ennemis fuſt paſſée, leſquels auſſi toſt l'attaquarent dans ſon camp par deux fois, mais il ſe deffendit courageuſement. Il eſt fort vray ſemblable que Marius lors qu'il arriua en la Gaule Narbonnoiſe, fiſt tirer vn canal du Roſne en la mer pour clorre & enfermer ſon armee dans ceſte Iſle que nous appellons auiourd'huy la Camargue prés de S. Gilles, enuironnee de tous coſtez de la mer & dudit canal, affin de tenir ſon armee à couuert & en aſſeurance, attendant que la chaleur des Barbares fuſt attiedie, & que l'occaſion ſe preſentaſt pour prendre ſon aduantage. C'eſt pourquoy ce canal eſt appellé par Pline, *Foſſa ex Rodano, Caij Marij nomine & opere inſignis*, & Mela parlant du Roſne, *Foſſa Mariana partem eius amnis nauigabili alueo effundit.* D'où nous pouuons recueillir que ceux qui croyent que *Foſſæ Marianæ* ſoient Aigueſmortes, ville ſituee dans le pays du Languedoc ſe trompent grandement: car ce n'eſt pas vne ville, ains c'eſt le canal que Marius fit tirer du Roſne, qui ferme & ſert de cloſture à l'Iſle auiourd'huy appellee Camargue. Comme auſſi ceux qui ont eſcrit que *Foſſæ Marianæ* eſtoit vn eſtang, n'ont pas auſſi bien rencontré, & ce qui les a fait tomber en cet erreur, c'eſt, que le texte tant de Pline que de Mela eſt mal poinctué dans tous les liures imprimés, & qu'il le faut diſtinguer; ainſi que nous auons dict cy-deſſus au liure ſecond parlant d'Aigueſmortes. Ceux qui

ont parlé de l'Iſle appellee Camargue ont eſtimé qu'elle pouuoit auoir prins ſon nom du camp de Marius, comme qui voudroit dire *Campus Marij*, mais il eſt bien auſſi probable que la Camargue a prins ſon nom des champs tres-gras & fertiles qui ſont dans ceſte Iſle; comme qui voudroit dire champs gras, car vne terre graſſe eſt appellee en vieux Gaulois Margue, ainſi qu'eſcrit Pline. Tellement que Camargue vouloit dire champ gras & fertile.

Doncques Marius pour mettre ſon armee à couuert tira vn canal du Roſne & l'enferma dans ceſte Iſle, & cloſture, & depuis ayant treuué ſon aduantage il ſortit de ſon camp, & donna la bataille aux Teutons pres la ville d'Aix en Prouence, leſquels il deffit, & conſtraignit leur Roy Teutobacus de fuir, & depuis fuſt prins dans vne foreſt & amené en triomphe à Rome. Comme auſſi bien toſt apres il deffit les Cimbres en Italie, ayant faict mourir leur Roy Beleus au combat; & enfin il diſſipa l'armee des Tiguriens aux Alpes. Brief Marius deffit entierement auec ſa prudence toutes ces nations barbares, ayant faict mourir ſur la place de ſes ennemis cent quarante mille combattans, outre ſoixante mille qu'il en arreſta priſonniers. Oroſe eſcrit bien d'auantage; car il dit que Marius combattant contre ces natiõs fiſt mourir en deux batailles trois cens quarante mille combattans, que ledict Oroſe appelle Gaulois, & fiſt cent quarante mille priſonniers, outre vn nõbre infini de femmes; leſquelles n'ayant peu obtenir ce qu'elles deſiroient des Romains, pour ne tõber en leurs mains, ſe meſfirent elles meſmes, & tuarent auec plus de crainte que de courage leurs enfans propres: ainſi qu'il eſt eſcrit bien au long par ceux qui ont compoſé l'hiſtoire Romaine.

Les Romains ayant conquis la Gaule, depuis appellee Narbonnoiſe par Auguſte, affin d'empeſcher que ce bon & beau pays ne leur eſchappaſt des mains, ains demeuraſt touſiours en leur pouuoir, ils enuoyarent és principales villes du Languedoc de Colonies de gẽs de guerre, pour empeſcher que ceux du pays ne ſe reuoltaſſent contre eux. Nous auons deſia dict comme incontinent apres que les Romains eurẽt cõquis les Gaules par les armes de Q. Fabius, ils enuoyarent auſſi toſt à Narbonne vne colonie de ſoldats Romains pour leur ſeruir de forteresſe & rampart contre les autres nations, ainſi que dit Ciceron. Les ſoldats qui furent enuoyez en garniſon à Narbonne, furent ceux de la dixiéme legion, leſquels eſtoient grandement courageux, dont Ceſar s'aſſeuroit entierement, & auec l'aſſiſtance deſquels il ne craignoit de rien entreprendre: ainſi qu'il eſcrit dans ſes Commentaires. Ceſte dixieme legion logee à Narbonne fuſt cauſe que Narbonne eſt appellee par Pline & autres *Decumanorum*, des ſoldats de la dixieme legion, ainſi que nous auons bien au long deduict parlant de la ville de Narbonne.

Ils ne ſe contentarent pas d'enuoyer à Narbonne la dixieme legion en garniſon: mais ils enuoyarent auſſi les ſoldats de la ſeptieme legion à Beziers, à cauſe dequoy Beziers a eſté appellé *Septimanorum*. Outre ces deux colonies, il eſt certain que pour s'aſſeurer de deux plus principalles villes de Languedoc qui reſtoient, ſçauoir de Toloſe & de Niſmes, ils y enuoyarẽt auſſi de colonies: car Niſmes eſt appellé colonie tant par les anciennes inſcriptions qui ſe treuuent en ladite ville de Niſmes, que par les anciennes medailles. Ptolomee

auſſi nous apprend, & les medailles qui ont eſté faictes du temps de Galba, comme nous auons dit en parlant de Toloſe, c'eſtoient pour lors les quatre principalles villes du pays du Languedoc : car Montpeiller eſt ville nouuelle, & Carcaſſonne n'eſtoit point Cité du temps de Conſtantin, ainſi que nous pouuons apprendre par l'ancien voyager de Bourdeaus à Hieruſalem, & de la notice des Prouinces des Gaules, dans laquelle Carcaſſonne n'eſt point miſe parmy les citez: bien que Pline & autres anciẽs aucteurs ne l'ayent pas oubliee.

Euſebe qui a remarqué dans ſa Chronique en quelle annee la pluſpart des Prouinces des Romains auoient eſté reduictes en forme de Prouince, ny Sextus Rufus qui a noté dans ſon abregé de l'hiſtoire Romaine, en quel temps eſt ce que les Prouinces de l'Empire Romain ont eſté conquiſes, ne nous ont point marqué preciſement ſoubs quels Conſuls la Prouince Narbonnoiſe fut reduicte en forme de Prouince, ſe contentant de dire ſeulement que les Gaules auoient eſté acquiſes à l'Empire Romain, durant que les Conſuls de Rome adminiſtroiẽt l'Eſtat. Il ſemble que Velleius Paterculus, & Sextus Rufus ayẽt voulu dire que ce fut Ceſar qui rendit les Gaules tributaires aux Romains : car l'vn eſcrit que Q. Fabius premierement entra dans les Gaules auec beaucoup de pertes des ſiens, mais que ce fut Ceſar qui contraigniſt les Gaulois de payer le tribut aux Romains de meſmes que faiſoient les autres nations; & l'autre dit que Ceſar combatiſt neuf ans contre les Gaulois, & que la dixieme il rendit les Gaules & l'Angleterre tributaires aux Romains : ce que nous deuons entendre des Gaules acquiſes par Ceſar, & non de la Prouince depuis appellee par Auguſte Narbonnoiſe, laquelle non ſeulement auoit eſté conquiſe par les Romains long tẽps auparauant Ceſar; mais encores reduite en Prouince. C'eſt pourquoy le meſme Ceſar dans ſes Commentaires appelle purement la Gaule depuis appellee Narbonnoiſe la Prouince, & parlant de la ville de Toloſe il adiouſte ces mots, *Quæ Ciuitas eſt in Prouincia.* Et encores auiourd'huy vne bonne partie de la Gaule Narbonnoiſe retient le nom de Prouince. Nous pouuons auſſi apprendre de ces paroles de Ceſar, tirees du liure premier de ſes Commentaires, comme la Gaule Narbonnoiſe a eſté reduicte en Prouince auant que le reſte des Gaules fut acquis aux Romains : *Bello* (dit il) *ſuperatos eſſe Aruernos, & Ruthenos à Q. Fabio Maximo, quibus Populus Romanus ignouiſſet, neque in Prouinciam redegiſſet.* Par ces paroles il ſemble vouloir dire que Fabius Maximus auoit non ſeulement conquis la Narbonnoiſe : mais encore l'auoit reduite en forme de Prouince, puis qu'il eſpargna les Roüergats & Auuergnats, & ne les rendit point tributaires : car reduire vn pays en forme de Prouince n'eſt autre choſe que de les ſubiuguer, reduire ſoubs ſes loix, & pouuoir: comme nous apprenõs de la harãgue que fit Crictognatus Auuergnats, lors qu'il exhortoit ſes ſoldats de combattre & mourir pour leur liberté. Ie rapporteray icy quelques mots tirez du ſeptieme liure des Commentaires de Ceſar; d'autant que ces meſmes paroles nous montrent comme la Gaule Narbonnoiſe eſtoit deſia reduicte en forme de Prouince : voicy donc ce que diſoit Crictognatus. *Quod ſi ea quæ in longinquis Regionibus ignoratis reſpicite finitimam Galliam, quæ in Prouinciam redacta iure, & legibus commutatis ſecuribus ſubiecta perpetua premitur ſeruitute.* Nous apprenõs auſſi du Iuriſconſulte Pomponius en la loy ſeconde *ff. de origine iuris*, comme

les Romains ayant conquis la Sardaigne, & incontinant apres la Sicile & l'Eſpaigne ils reduiſirent auſſi toſt la Gaule Narbonnoiſe en Prouince : c'eſt pourquoy Auſone en l'Epigramme qu'il a eſcrit de la ville de Narbonne dict que Narbonne, ou la Gaule Narbonnoiſe a eſté la premiere des Prouinces des Gaules qui a recognu les Romains, & a eſté ſoubmiſe ſoubs leur authorité.

——————*Tu Gallia* (dict il) *prima togati*
Nominis attollis latio Proconſule faſces.

Le meſme Iuriſconſulte en la ſuſdicte loy remarque que des auſſi toſt que les Prouinces auoient eſté conquiſes, le Peuple Romain creoit autãt de Preteurs pour les gouuerner qu'il y auoit de Prouinces coquiſes, le temps de l'adminiſtration deſquelles n'eſtoit que d'vn an : ainſi qu'il feut arreſté par la loy Sempronia, Caius Gracchus eſtant pour lors Tribun du peuple. Nous apprennons des fragmẽs qui nous reſtent de l'oraiſon de Ciceron pro M. Fonteio, comme Fonteius feut enuoyé par le peuple Romain pour gouuerner la Prouince Narbõnoiſe, lequel l'an de ſon adminiſtratiõ fini, feut accuſé par les Gaulois deuãt le ſenat de Rome des indues impoſitions & exactions qu'il auoit faictes contre ceux de ceſte Prouince, meſmes du nouueau peage qu'il auoit impoſé ſur le vin; Car Pletorius l'accuſa deuant le ſenat Romain de certaine dace qu'il auoit impoſée de quatre deniers qu'il faiſoit leuer à Toloſe ſur chaſq ue piece de vin par Titurius; ayant auſſi impoſé à Cordun & Vulcalon de peage ſur ceux qui tranſportoiẽt le vin d'vn bourg nõmé Cobiomacus, qui eſt entre Narbonne & Toloſe, ou il ne paſſeroit point à Toloſe. Nous apprennons auſſi des fragmens de la meſme oraiſon, comme la ville de Narbonne eſtant aſſiegée, Fonteius fiſt leuer le ſiege: mais qui eſtoiẽt ceux qui la tenoint aſſiegée, & pour quelle cauſe, c'eſt ce que i'ignore. Le meſme Ciceron en la ſuſdicte oraiſon dict, que Fonteius commandant pour le peuple Romain en la Gaule Narbonnoiſe ſubiugua les ennemis des Romains, & conſtraignit de vuider les chãps & terres deſquelles ils auoient eſté mulctés & priués à ceux qui s'entendoient auec eux & leur eſtoient fauorables, & aux autres ils les auoient conſtraincts de payer de groſſes ſommes & fournir grande quantité de grains pour ſubuenir aux guerres que le peuple Romain auoit en Eſpaigne.

Depuis la Gaule Narbonnoiſe a eſté regie & gouuernee tantoſt par de Preteurs, quelque fois par de Proconſuls, & d'autres fois par de Preſidens de Prouinces, ainſi que nous auons dict en parlant de la Gaule Narbonnoiſe que ie ne rediray point en ce lieu. Le grand nombre d'inſcriptions que nous treuuons tant en la ville de Narbonne, que de Niſmes, outre le teſmoignage que les anciens nous ont laiſſé, nous font aſſez voir combien les Romains ont aymé & frequenté ce pays, n'y ayant nulle ville celebre du Languedoc où ils n'ayent laiſſé pour vne eternelle memoire pluſieurs grands & magnifiques temples, edifices, capitoles, amphitheatres, pons, acqueducs & chaſteaux : comme à Niſmes le temple de Diane, à Toloſe le temple de Pallas, à Vendrés le temple de Venus, les Capitoles de Narbonne, Toloſe, Niſmes. L'amphitheatre qui ſe void encores quaſi entier à Niſmes, celuy de Beziers duquel on voit les caues dans le logis de la Croix blanche, celuy de Toloſe qui eſt pres le Chaſteau S. Michel, le pont baſti par eux ſur la

Riuiere du Gardon, appellé cõmunemẽt le pont du Gar, le pont *ſeptimius*, appellé auiourd'huy Ponſerme, entre Narbonne & Beziers; L'aqueduc qui ſe rend à Niſmes & paſſe ſur le pont du Gar, celuy de Toloſe qui venoit de la maiſon appellee communemet la Cepierre, & paſſoit au chaſteau de Peyrolade, & apres venoit dans Toloſe; L'aqueduc qu'on voit à la porte ſainct Eſtienne de la ville de Toloſe, & paſſoit bien pres de la ville, au lieu appelle à Terre Cauade, & alloit non dans Toloſe, mais du coſté de Guillemeri, duquel on void encores les maſures & canal faict de brique, & pierres briſees enſemble auec vn excellent cyment; Le Chaſteau de Lates lez Montpellier, le Chaſteau Narbonnois de Toloſe, le canal tiré du Roſne par le commandement de Marius, & vne infinité d'autres maſures, reſtes des baſtimens faicts par les Romains, deſquelles i'ay faict particuliere mention en parlant des villes de Languedoc, qui me gardera d'en parler plus particulierement en cet endroit.

LES ALEMANS EN LANGVEDOC.

LEs Alemans eſtoient anciennement de peuples de Germanie. L'Empereur Antonin a prins autrefois les tiltres de *Germanicus & Alemanicus*, qui ne ſont pas ſynonimes, mais deux choſes diuerſes. L'harangue de Marius Tyran rapportée par Trebellius Pollio en d'eſcriuant ſa vie ſepare diſertemẽt ces deux contrées d'Alemaigne, & Germanie; bien qu'anciennement les Alemans feuſſent appellés *Germani*, comme nous pouuons apprendre de ces paroles tirées de Vopiſcus en la vie de Proculus: *Nam Alemanos qui tunc Germani dicebantur.* Gregoire de Tours en ſon Hiſtoire des François dit que les Sueues eſtoint Alemans; *Sueui*, dit il, *ideſt Alemani.* Mais ie crois que la plus part de ces noms n'eſtoient le plus ſouuant que noms de faction.

Donques les Alemans eſtoient de peuples de Germanie, leſquels enuiron l'an deux cens cinquante & huict, durant que Valerien & Galien eſtoient Empereurs, ayant pour leur chef & Roy Crocus qui ſe diſoit Roy des Alemans, coururent & ſaccagearent toutes les Gaules. Gregoire de Tours au liure premier de ſon Hiſtoire a eſcrit, que Crocus s'eſtant mal comporté dans ſon pays, il feut conſeillé par ſa Mere d'en ſortir, & d'aller rauager les Gaules, en ruinant tous les anciens edifices & Egliſes qu'il treuueroit ſur ſon chemin, comme il fiſt. Et ayant bruſlé en Auuergne ceſte belle Egliſe que l'on appelloit en vieux Gaulois, *Vuaſſo Galatæ*; & de là ils vindrent en Geuaudan, que nous auons dit appartenir auiourd'huy au pays de Languedoc: Et y eſtant arriuez ils treuuarẽt S. Priuat Eueſque de Geuaudan qui ſe tenoit dans la cauerne de la Montaigne de Mende, où il prioit Dieu continuellement pour ſon peuple, ainſi qu'a eſcrit Gregoire de Tours.

L'ancienne vie de S. Priuat, que Surius a faict imprimer au quatrieſme tome des vies de ſaincts par luy ramaſſées, raporte plus particulierement ce que le Alemans firent en Geuaudan. Car il dit que Crocus (qu'il appelle par erreur Scorio) paſſa le Rhin auec eux, qu'ils entrarent dans les Gaules & eſtant ar-

riuez au pays de Geuaudan, ils rauagearent tellement cette contree, que les habitans pour garantir leurs moyens & leurs vies, feurent conſtraints de ſe retirer, & retrancher dans vne Montaigne appellée *Gredona*, ou *Mons Gredonenſis*, laquelle eſt naturellement forte & facile à defendre, meſme encores auiourd'huy, car l'on void maintenãt en ceſte Montaigne vne grande forteresſe appellée la Greſe, à vne lieüe pres de Mende. Donques les habitans de Geuaudan s'eſtant retranchés en ceſte Montaigne, ils feurent aſſiegés par les Alemans, leſquels eſtant aduertis que S. Priuat n'eſtoit point dans la forteresſe, ſe tenant dans vne cauerne qui eſtoit au pied d'icelle, ils l'allarent chercher dans ceſte cauerne, & l'ayant tiré d'icelle ils le conduiſirent dans vne tour appellée *Trotu*, où ils exercerent ſur luy toute ſorte de cruautés.

La legende de ce S. que l'on lit dans le Dioceſe de Mende, le iour & feſte de S. Priuat, remarque que ce ſiege dura enuiron deux ans, & voyant qu'ils ne pouuoient point forcer ceux qui eſtoient dehors, feurent conſtraints de traicter auec eux & leuer leur ſiege. Ce que l'on croit eſtre aduenu par les prieres de ce ſainct Eueſque.

Crocus Roy des Alemans apres auoir ſaccagé les villes de Geuaudan vindret en la ville d'Alb, ou Alba, laquelle il ruina entieremẽt, tellement que les Eueſques de ladite ville appellés anciennement *Albenſes*, feurent conſtraints de ſe retirer en la ville de viuiers, où ils ont demeuré des puis: ce que i'ay apprins d'vn anciẽ liure des Archifz de la ville de Viuiers appellé *Chatro vielle*, & d'vne inquiſition faicte d'authorité du Pape Iean vingt & troiſieſme en l'an mille quatre cens treize par l'Abbé de Crudas, comme Commiſſaire du ſubdelegué de Guy Eueſque de Preneſte, & Iean Cardinaux Cõmiſſaires du S. Siege. Il eſt dit dans ces actes que le ſiege Epiſcopal eſtoit anciẽnemẽt en la cité d'Abs que *Ianuarius Septimius*, *Maſpictanus Melanius & Abſonius* en furent Eueſques, & dupuis durant le pontificat arriua l'entiere ruyne, & ſubuerſion de la Cité d'Abs par Crocus, que leſdits actes appellent par erreur Roy des Romains, bien qu'il feut Roy des Alemans, comme eſcrit Gregoire de Tours, qui eſt le meſme que nous auons dit auoir ſaccagé ceux de Geuaudan appellés par les anciens *Heluij*. Cõme auſſi la Cité d'Abs eſtoit appellée, *Alba Heluiorum*, ceſte ville eſtãt ruinee, ce feuſt l'Eueſque Auxionus, qui transfera le ſiege Epiſcopal de la ville d'Albs à Viuiers, ayant ordonné que Viuiers ſe nommeroit à l'aduenir Albs, & les Eueſques *Albenſes*. Ce que n'a pas eſté gardé, car la ville de Viuiers a reprins ſon nom de Viuiers, & les Eueſques ont eſté appellés Eueſques de Viuiers. C'eſt pourquoy dans l'ancienne notice des Prouinces la ville de Viuiers eſt appellée, *Ciuitas Albenſium nunc Viuario*; ainſi que nous auons plus particulierement dit en parlant de la ville de Viuiers.

Gregoire de Tours au liure premier de ſadite Hiſtoire des François a noté, que ledit Crocus Roy des Alemãs fut enfin prins dans la ville d'Arles, & apres auoir eſté foueté, & tourmenté de diuers ſupplices, feuſt tué dans ladicte ville. Ces tourmens &, ces peines luy eſtoient bien deües (dit Gregoire de Tours) d'autant qu'il auoit grandement trauaillé les Chreſtiens. Il ne dit pas toutesfois en quel temps eſt ce qu'il feuſt tué à Arles. *Paulus Aquilenſis* au liure vnzieſme de ſõ Hiſtoire faict mẽtion d'Erocus ou Crocus Roy des Alemãs, & remarque

Les Hiſtoriens ont fort diuerſement parlé du Roy Crocus: car Gregoire de Tours l'appelle Roy des Alemans, & eſcrit qu'il ſaccagea les Gaules du temps de Galien, & Valerien Empereurs; & Tritemius en ſon abregé de l'Hiſtoire de Frãce a noté qu'il eſtoit Roy des Vvandales, & qu'il paſſa le Rhin pour venir aux Gaules en l'an quatre cens ſix, enuiron cent cinquante ans apres le paſſage des Alemãs: Et à fin que l'on ne penſe pas que ce feuſſent deux Roys diuers de meſme nom, l'vn des Alemãs l'autre des Vvandales, Tritemius monſtre aſſés clairement qu'il entend parler de celuy duquel eſt faicte mention dans Gregoire de Tours, d'autant qu'il rapporte la meſme choſe de la mere du Roy Crocus que nous auons dit cy-deſſus, auoir eſté eſcrite par Gregoire de Tours. Mais il eſt bien plus aſſeuré de ſe tenir à ce qu'a eſcrit Gregoire de Tours, auquel ſont conformes tant le Martyrologe Romain que autres anciens Martyrologes, que les anciennes vies de S. Priuat Eueſque de Mende: Eſtant tres-certain que les Alemans, & autres nations Barbares ſaccagearent quaſi toutes les Gaules durant l'Empire de Galien, & Valerien; Car Flauius Vopiſcus en la vie des ſuſdicts Empereurs raporte, cõme Aurelianus Tacitus, l'vn des plus ſignalez Senateurs de Rome, parlant d'Aurelian dit au Senat, *Ille nobis Gallias dedit.* Mais la plus grande desfaite & ruine de ces peuples Barbares arriua du temps de l'Empereur Probus, lequel retira de leurs mains ſoixante dix bonnes villes, qu'ils auoient occupees dans les Gaules, comme Flauius Vopiſcus raporte en ces paroles parlant de Probus: *His geſtis cum ingenti exercitu Gallias petit, quæ omnes occiſo Poſthumio turbatæ fuerant, interfecto Aurelliano, à Germanis poſſeſſæ: Tanta autem prælia illic feliciter geſſit, vt à Barbaris per Gallias ſeptuaginta nobiliſſimas reciperet Ciuitates.* Ce que l'Empereur Probus teſmoigne plus particulierement par ces lettres eſcrites au Senat de la desfaite des Barbares, qui auoient ruiné les Gaules en ces mots; *Nam quadraginta millia hoſtium cæſa ſunt, & ſexdecim millia armatorum nobis oblata, & ſeptuaginta vrbes nobiliſſimæ captiuitate hoſtium vindicatæ, & omnes penitus Galliæ liberatæ*: Ce qui arriua l'an premier de Probus durant le Conſulat de Meſſala, & de Gratus: & Caſſiodore parlant de cela en ſa Chronique dit; *His Conſulibus Galliæ fuerant à Barbaris occupatæ Romano reſtituuntur Imperio.*

LES VVANDALES EN LANGVEDOC.

LEs Vvandales ſont de peuples Septentrionaux. Tritemius au liure premier de ſon abregé de l'Hiſtoire de France, dit qu'ils ſont venus de l'Iſle appellee *Scanciana*, que quelques vns appellent auiourd'huy l'Iſle Gothique, dans laquelle Peninſule eſt auſſi *Alania* pres de la Dace, ſuiuant que Pol Oroſe a noté au commencement de ſon Hiſtoire. Pluſieurs ont remarqué que *Vvandalia* eſtoit dans la Pomelanie, & Crancius appelle Vvandales ceux de Pologne, Boëme, Ruſcie, & Dalmacie. Ie ne m'arreſteray point plus long temps à rechercher leur ſource, & d'où ils ſont venus, d'autant que mon intention n'eſt

que de remarquer ce qu'ils ont fait, ou pluſtoſt deſfait en Languedoc.

Pol Oroſe au Chapitre 37. du liure 7. de ſon Hiſtoire a remarqué, ce que pluſieurs autres Hiſtoriens ont auſſi noté, que l'Empereur Theodoſe auoit commis Ruffinus, & Stilico, tant pour la garde des ſes enfans, que gouuernement de l'Empire, tant d'Orient, que d'Occident: mais ils feurent ſi deſloyaux, que l'vn taſcha de ſe faire Empereur, & l'autre d'en faire ſon fils, & pour y paruenir, l'vn excita les Barbares d'armer contre l'Empire Romain, l'autre les entretint & conſerua en cette humeur. Entre les peuples ou factions qu'on fit ſouſleuer pour troubler l'Empire, feurent les Vvandales, & Alains; leſquels paſſarent le Rhin pour entrer dans les Gaules, l'annee que Arcadius pour la ſixiéme fois, & Probus eſtoient Conſuls de Rome, ainſi qu'a remarqué Caſſiodore en ſa Chronique des Conſuls: c'eſtoit en l'année de noſtre ſalut quatre cens & ſix. Proſper en ſa Chronique ne ſe contente pas de noter l'année que les Vvandales paſſarent le Rhin, pour entrer dans les Gaules: mais encores il a remarqué le iour, ayant eſcrit que ce fut le trentiéme Decembre de ladite année quatre cens & ſix.

Les Vvandales ayant paſſé le Rhin, ils commançarent a vomir leur rage contre ceux de la Germanie premiere, & de là contre ceux des Belges, & apres feurent piller les richeſſes d'Aquitaine, ainſi que nous pouuons apprendre de Saluian, quand il dit és liures de la prouidence de Dieu, parlãt des Vuandales? *Excogitata eſt in perniciem noſtram, ac dedecus gens ignauiſſima, quæ de loco in locum tranſiens vniuerſa vaſtaret, ac primo de ſolo patrio effuſa in Germaniam primam, nomine Barbaram, natione Romanam, poſt cuius exitium primum arſit Regio Belgarum, deinde opes Aquitanorum.* S. Hieroſme en l'Epiſtre *ad Ageruchiam*, raconte plus particulierement ce qu'ils firent dans les Gaules apres auoir paſſé le Rhin, remarquant non ſeulement les Prouinces, mais encores partie des villes par eux ruinees: car il eſcrit que ces Barbares ayant paſſé le Rhin, ruinarent entierement la ville de Mayence, & y tuerent vn grand nombre des habitans: apres ils furent en la ville de Vormes, laquelle auſſi ils ruinerent du tout. Depuis ils vindrent à Rheims, Amiens, Arras, Therouenne, Spire, Strasbourg, & à ſuite ils furent en la Prouince Lyonnoiſe, aux deux Aquitaines, à la Prouince d'Aux, qu'on appelle Neuf peuples, & enfin en noſtre Narbonnoiſe au Languedoc, ayant ruiné toutes ces Prouinces, & deſpeuplé quaſi toutes les villes. Voicy les mots de S. Hieroſme; *Innumerabiles & ferociſſimæ Nationes vniuerſas Gallias occuparunt, quicquid inter Alpes, & Pyrenæos eſt, quod Occeano, & Rheno includitur, Quadus, Vvandalus, Sarmata, Alani, Gepides, Heruli, Saxones, Burgundiones, Alemani, & Colugenda Reſpubliqua; hoſtes Pannonij vaſtarunt etenim Aſſur venit cum illis Maguntiacum nobilis quondam Ciuitas capta atque ſubuerſa eſt, & in Eccleſia multa hominum millia trucidata, Vangiones longa obſidione deleti, Rhemorum vrbs præpotens Ambiani, Atrebates, extremiq; hominum Morini, Tornacus, Nemetæ Argentoratus tranſlati in Germaniam, Aquitaniæ, Nouemq; populorum Lugdunenſis atq; Narbonenſis Prouinciæ præter paucas vrbes populata ſunt cuncta, quas & ipſas foris gladius, & intùs vaſtat fames.*

Nous apprennons des anciens memoires, tirés des vieilles panchartes qui eſtoient dans les archifs de l'Egliſe d'Aux, faites en l'an mil cent huict, comme la ville de Gaſconhe & d'Euſe furent ruinees par les Vvandales, & le ſiege

Epiſcopal

Epiſcopal qui eſtoit iadis à Euſe, transferé en la ville d'Aux : ce qui aduint durant que Taurin eſtoit Eueſque d'Euſe, lequel comme il eſt porté par les meſmes memoires fut le cinquieſme qui tint le ſiege Epiſcopal dans la ville d'Euſe, & en fut apres *Paternus Seruandus Luperculus, & Pompidianus*. Mais ie ne ſçai ſi ces anciens memoires ſont aſſeurés, comme, ceux-là ne le ſont guieres, que l'on trouue tirez des archifs des Monaſteres ; d'autant qu'il eſt aſſeuré que Euſe & Aux ont eſté à meſme temps Eueſchés, & qu'il y a eu à meſmes temps d'Eueſques à Euſe & Aux : Car au Concile tenu à Agdé du temps du Pape Symmachus, & de Clodouée Roy de France, Clarus, & Nicetius ſe ſont ſoubſcrits, l'vn cõme Metropolitain d'Euſe, l'autre cõme Eueſque d'Aux, ainſi que le pere Sirmõd hõme docte, & tres-curieux a remarqué dans ſes notes ſur les Epiſtres de Sidonius ; bien que dãs les editions que nous auons, il ne ſoit pas porté d'où eſtoient Eueſques Clarus, & Nicetius, quoy qu'on faſſe grande memoire dans la ville d'Aux de ſainct Clar. Le meſme pere Sirmond a remarqué au meſme lieu, que Leontius comme Metropolitain d'Euſe, & Tetradius comme Eueſque d'Aux ont ſoubſcrit le Concile d'Orleans, qui fut tenu ſoubs le meſme Clodouée ; Et bien que dans les ſoubſcriptions qui ſe trouuent ordinairement dudit Concile, Leontius ſoit appellé *Toloſanæ ſedis Metropolitanus*, toutesfois ledit pere Sirmond lit *Eloſanæ* ; Eſtant certain que pour lors Toloſe n'eſtoit point Metropole. Flodoard en sõ Hiſtoire de l'Egliſe de Rheins, & en la vie de Sonancius Archeueſques de Rheins, faict mẽtion d'vn Cõcile tenu en ladit e ville durãt le ſiege de Sonãcius, auquel Sodocus eſt ſoubſcrit *Eloſanenſis Epiſcopus, & Audericus Auxẽſis*. Il eſt faicte mẽtion au chapitre huictieſme du liure vingt huictieſme de Gregoire de Tours de Laban *Eloſanenſis Epiſcopus*, & de Fauſtus *Auxenſis Epiſcopus*, cõme viuãs en meſme temps ſoubs le Roy Childebert. Nous pouuons recueillir de tout cela, que ceſte propoſition n'eſt pas fort certaine, que l'Eueſché d'Euſe fut trãsferee en la ville d'Aux, lors que ladite ville d'Euſe fut ruinée par les Vuãdales : Car leſdits Vuandales ne paſſerẽt le Rhin pour entrer aux Gaules qu'en l'année quatre cẽs ſix, ayãt faict peu de ſejour dãs les Gaules : car bien toſt apres ils ſe jetterẽt dans l'Eſpagne, & apres en Affrique. Et toutes fois nous auõs veu comme deux cens ans apres la venuë des Vvandales, il ſe trouue qu'il y a eu des Eueſques tant à Euſe qu'à Aux. Ce que peut eſtre confirmé par les anciennes notices des Cités des Gaules que le ſuſdit pere Sirmond au ſuſdit lieu dit auoir veuës, dãs leſquelles Euſe eſt marquee cõme cité Metropole, & Aux comme cité dependant dela Metropole d'Euſe : Eſtant tres certain que du temps de Conſtantin le grand Euſe & Aux ſont marquees comme Cités dans le Voyager de Bourdeaux à Hieruſalem. Nous trouuons qu'au Concile Eliberitain, que nous croyõs auoir eſté tenu dãs Colieuré, appartenant anciẽnement à la Narbõnoiſe premiere, du temps de Conſtantin, *Felix Epiſcopus Auxitanus* y eſt ſoubſcrit, qui teſmoigne que du temps de Conſtantin il y auoit vn Eueſque à Aux. Ie n'ignore pas que quelques vns au lieu de dire *Epiſcopus Auxitanus*, liſent *Aquitanus*, ou *Aucitanus*, ou *Accitanus de Auca*, pres de Brugues en Eſpagne : toutesfois l'ancienne edition porte *Auxitanus*. Et bien que la Cité d'Euſe ſoit auiourd'huy vn fort petit Bourg, neantmoins *Eluſates* anciennement eſtoient des principaux peuples de l'Aquitanie, tant dans Pline, que dans Amian.

Ceux qui ont eſcrit qu'Eluſa eſtoit dans la Narbonnoiſe, ſoubs pretexte que dans les textes ordinaires d'Amian Marcellin l'on liſt, *In Narbonenſi eſt Eluſa Toloſa & Narbona*, ſe ſont grandement trompés, ayant faict vn mauuais fondement: d'autant que le docte Leſcale en ces notes ſur Auſone monſtre, qu'il faut lire, *In Narbonenſi Cluſa eſt Toloſa & Narbona*; Eſtant certain que tous les auteurs, & anciens Coſmographes ont mis *Eluſates in Aquitania.* Nous apprenõs du Poete Claudian, cõme de ſon temps la ville d'Euſe eſtoit ẽcores ſur pieds: car au liure premier de ſon Poëme contre Ruffi parlant d'icelluy Ruffin il dict.

Inuadit muros Elyſæ notiſſima dudum
Tecta petens.

De ces vers le Cardinal Baronius dans ſes Annales veut induire que Ruffin eſtoit natif de la ville d'Euſe, laquelle eſt appellee *Elyſa*, & dans la vie de S. Sernin, & anciens actes *Elyſona.* Le docte Leſcale dans ſes ſuſdictes notes ſur Auſone a remarqué auiourd'huy qu'encore S. Louberc, qui eſt en latin *Luperculus*, eſt le patron de l'Eſgliſe d'Euſe, duquel il dict auoir leu la vie dans vn ancien tome manuſcrit, contenant les vies des ſaincts de l'Aquitanie, lequel S. Louberc on trouue dãs le catalogue des Eueſques d'Aux, durãt qu'il ſe tenoit à Euſe.

Mais reuenant à nos Vvandales, il eſt certain qu'apres auoir rauagé les deux Prouinces Aquitaniques, qui ſont celles de Bourges à Bourdeaux, & de là à la Prouince de Neuf-peuples qui eſt Aux, & apres en noſtre Prouince Narbonnoiſe, ayant deſolé la plus part de leurs villes, ainſi que nous auons remarqué que ſainct Hieroſme auoit eſcrit. Il eſt fort vray ſemblable que pour lors les Vvandales prindrent la ville de Toloſe: mais les merites de ſainct Exupere Eueſque de Toloſe, qui viuoit pour lors empeſcherent qu'elle ne fut deſolee, ainſi que ſainct Hieroſme eſcrit en la meſme Epiſtre *ad Ageruchiam*, en laquelle apres auoir parlé des ruines faites par les Vvandales en la Prouince Narbonnoiſe, il adiouſte; *Non poſſum ſine lachrymis Toloſæ facere mentionem, quæ hucuſque vt non rueret Exuperij merita præſtiterunt.* Ces paroles ne veulent pas dire que les merites de S. Exupere empeſcherent qu'elle ne fut prinſe par les Vvandales, mais que ſes merites furent cauſe, que les Vvandales ne la deſolerent point, comme ils auoient faict les autres villes: Car il eſt certain que Toloſe fut prinſe par les Vvandales. Ce que *Rutilius Numatianus* teſmoigne aſſez en ces vers tirez de ſon voyager de Piſe.

O quam ſæpè malis generatur origo malorum,
Tempeſtas dulcem fecit amica moram
Victorinus enim noſtra pars maxima mentis,
Congreſſu expleuit mutua vota ſuo.
Errantem Tuſcis conſidere compulit agris
Excolere externos capta Toloſa lares.

Et bien que Victorinus ne diſe poinct par ces vers, en quel temps eſt ce que la ville de Toloſe fut prinſe, neantmoins nous apprennons du ſuſdit Poëme, qu'il le compoſa en l'an mil cent ſoixante neuf, apres la fondation de Rome, comme il dit apres parlant de Rome.

Quamuis ſe decies, denis & mille peractis
Annus præterea, iam tibi nonus erat.

C'eſtoit en l'an de noſtre ſalut quatre cens dixſept, ſuiuant la ſupputation l'Onufre, ou quatre cens dixhuict, ſuiuant la ſupputation d'Oloander. Ie ne veux pas pourtant dire, que Toloſe fut prinſe en ladite annee, car Rutilius Numatianus eſcriuoit ce qui c'eſtoit paſſé: mais il eſt certain que ceſte prinſe de Toloſe fut faicte depuis les ſeditions excitees par Stilico & Eucherius des Barbares, & deuant l'an quatre cens dixſept, auquel an ledit Poëme fut compoſé. Ce qui me fait croire que Rutilius veut entendre de la prinſe de Toloſe faite par les Vvandales & non par les Gots, d'autant que Caſſiodore a remarqué en ſa Chronique, que les Vvandales paſſerent le Rhin en l'an quatre cens ſix, & apres auoir rauagé les Gaules l'eſpace de quatre, ou cinq ans, ils allerent en Eſpagne deux ans auant que Rome ne fut prinſe par Alaric, & en l'aire des Eſpagnols quatre cens quarante huict, qui eſt l'an de noſtre ſalut quatre cens dix, ainſi qu'a remarqué Idace Eueſque de Badaios en ſa Chronique, & ainſi quelque temps auparauant que les Gots ne miſſent le pied dans les Gaules: mais ils ne pouuoiẽt point paſſer de l'Aquitanie en Eſpagne, meſmes de la ville d'Aux, puis qu'ils paſſerent par la Narbonnoiſe ſans paſſer dans Toloſe, & trauerſer tout le Languedoc. D'où nous pouuons comme conclurre, que les Vvandales paſſerent à Toloſe, auant que les Gots euſſent mis le pied dans les Gaules: meſmes que les Gots entrant dans les Gaules ne porterent point tant de dõmage & de ruine aux lieux où ils arriuoient, comme faiſoient les Vvandales, d'autant que comme nous dirons, lors que nous parlerons des Gots, les Gaules furent accordees par les Empereurs aux Gots, pour en chaſſer les Vvandales, à cauſe de quoy ils venoient comme amis des Gaulois, & ennemis des Vvandales. Tellement que Paulinus en ſon Euchariſticon monſtre aſſez que les Gots fauoriſoient aſſez les Gaulois: car comme il dit,

Nam quoſdam ſcimus ſumma humanitate Gotorum,
Hoſpitibus ſtuduiſſe ſuis prodeſſe tuendis.

Et en vn autre endroit parlant de la paix faite auec les Gots il dit,

Nec penitenda manet cum tam in Republica noſtra,
Cernamus plures Gotico florere fauore.

Ie ſçay bien qu'en quelques villes, ils vſerent de voyes d'hoſtilité, bien qu'ils y feuſſent eſté reçeus comme amis: mais ce ne fut pas par tout où ils paſſerent.

LES VVISIGOTS ET FRANCOIS EN LANGVEDOC.

LES Vviſigots, & François ont tenu en meſme temps le Languedoc, non en communauté, & comme Conſeigneurs, mais comme ayant chacun d'eux leurs parts & portions ſeparees dudit pays. Ce voiſinage a eſté cauſe de pluſieurs guerres entre eux, leſquelles il ſeroit mal ayſé de raconter ſeparement, ce que m'a occaſioné de les lier & conioindre enſemble en ce chapitre, comme les affaires des vns ne ſe pouuant expliquer ſans parler des autres. Et auant qu'entrer en ce diſcours, il ſera beſoin de dire quelles gens eſtoient ce que les Viſigots & Fran-

çois,afin que nous puiſſions mieux entendre ce qui en ſera dit cy-apres.

Les François eſtoient de peuples de Germanie, leſquels ont ſouuent paſſé le Rhin pour faire des courſes, & rauages dans les Gaules, meſme du temps d'Aurelian Empereur;car Vopiſcus eſcrit en ſa vie qu'eſtant à Magonce Tribun de la legion ſixiéme Gallicane, il combatit ſi heureuſement les François qui vaguoient par les Gaules, qui en fit mourir en vn combat ſept cens, outre trois cens faits priſonniers & captifs, leſquels deſpuis il vendit. De cette desfaite fut faite cette chanſon, *Mille Francos, mille Sarmatas ſemel occidimus millie, mille, mille, mille, Perſas quærimus.* Cette deffaite arriua enuiron l'an de noſtre ſalut deux cẽs quatre-vingts.Le meſme Vopiſcus remarque entre la vie de Probus,que ledit Empereur fut appellé *Franciſcus*,pour auoir gaigné vne ſi grande bataille contre les François,que les palus ioignáts du lieu où auoit eſté donnee ladite bataille,demeura couuert des corps morts deſdits François.Et en la vie de Proculus,il a noté comme Proculus deſcendoit des François, leſquels ont prins le nom,ou de l'vn de leurs chefs, ou de la faction,ou comme quelques vns eſtiment d'vne contree de Germanie qui porte ce nom, m'en raportant à ceux qui ont eſcrit plus particulierement l'origine des François.

Les Gots ſont peuples Septentrionaux, leur ancienne patrie eſt l'Iſle appellee par Pline,& Solin *Scandinaria*, par Iornandes *Scancia*, & par quelques autres *Scandia*, pluſieurs l'appellent aujourd'huy l'Iſle Gotthique. Solin remarque que c'eſt la plus grande iſle de toute l'Alemagne; & Pline dit qu'elle eſt ſi grande,que l'on ne l'a pas encore entierement deſcouuerte, d'autant que l'on y recognoit touſiours de nouuelles terres, comme vn nouueau monde. Il eſt bien ayſé à voir que les anciens ne l'auoient pas tout à faict cognuë; car ils ont creu que c'eſtoit vne Iſle,& toutesfois il eſt certain qu'elle n'eſtoit que quaſi Iſle ou Peninſule; car il y a des endroits par leſquels on y peut entrer ſans paſſer la mer.Qui en voudra voir la contenance,& ſituation,il la trouuera dans Iornandes au liure,*De rebus Geticis*, & la figure dans *Ioannes magnus Gothus* au commencemẽt de ſon hiſtoire des Gots.Cette quaſi Iſle, ou Peninſule eſt ſi peuplee, que d'icelle ſont ſortis la plus part des peuples. C'eſt pourquoy Iornandes Eueſque de Rauenne l'appelle à bon droit,*Officina gentium,vagina Nationum*,& dans vn autre autheur ancien,*Mater populorum.* C'eſt d'elle que les anciens ont interpreté le dire du Prophete Ieremie;*Ex Aquilone veniet omne malum.*De cette Iſle ſont ſortis les Gots,Getes & Gepides,leſquels ont eſté diuiſés en deux factions ou parties; les vns ayant eſté appellés Oſtrogots, les autres Vviſigots, les Vviſigots ſont ceux qui furent en Occident, & les Oſtrogots ſont ceux qui demeurerent en Orient: car comme dit *Paulus Aquilienſis*, audouziéme liure de ſon hiſtoire; *Qui cum Fridigerno occiduas regiones petierant, ab occidente lingua patria Vviſigoti, id eſt Occidentales, Gothi ſunt appellati. Hi vero qui cum Atalarico in propriis Regionibus remanſerant, Oſtrogoti, id eſt Orientales.* Cela confirme ce qu'vn ancien Interprete a remarqué ſur Horace; lors qu'il dit parlant des Gots,*Vocantur alijs nominibus Oſtrogothi, id eſt Orientales, & Vviſigothi, id eſt Occidentales, Gothi.* Ie ſçay bien que Iornandes au liure *de rebus Geticis*, dit que les Vviſigots eſtoient de la famille des Baltiens,& que les Oſtrogots recognoiſſoient la maiſon des Amaliens: mais ce n'eſt pas portant à dire que les Orientaux ne ſoient appellés Oſtrogots, & les

Occi-

Occidentaux Vviſigots : car le meſme autheur remarque qu'Ablauius ancien hiſtorien a noté que ceux qui tenoient l'Orient en la Scythie, ont eſté appellés Oſtrogots, & ceux qui tenoient le couchant, Vviſigots. Tant y a que les Oſtrogots ſont ceux qui ſont demeurez en Italie, & leſdits Vviſigots ceux qui ſont venus aux Gaules, & depuis en Eſpagne, dont les Roys ont fait les loix des Vviſigots, qui nous reſtent encore. Donques tout ainſi que l'Empire Romain a eſté diuiſé en l'Empire d'Orient, & Occident, de meſme les Gots ont eſté diuiſés en Oſtrogots, Vviſigots. Chacun de ces peuples auoient leurs terres, leurs Roys, & leurs loix ſeparees. Nous ne parlerons point des Oſtrogots, moins de ce que les Vviſigots ont fait en Italie, & Eſpagne, ou en autre pays, nous nous contenterons d'eſcrire ce qu'ils ont fait durant le temps qu'ils ont eſté nommez Roys de Toloſe, & ce qu'ils ont fait en Languedoc, apres auoir quitté cette ville, & s'eſtre retirés à Narbonne ou à Tolede en Eſpagne.

Quittant donques le ſurplus de l'hiſtoire des Gots, il nous faut rechercher, quand, & comment eſtce qu'eux vindrent en Languedoc. Iornandes Eueſque de Rauenne en ſon liure, *De rebus Geticis*, eſcrit qu'apres le decés de l'Empereur Theodoſe, les Gots qui auoient veſcu auec luy en bonne paix, & intelligence, comme confederés de l'Empire, voyant qu'Arcadius, & Honorius enfans & ſucceſſeurs de ce grand Theodoſe, n'eſtoient point ſoigneux de conſeruer l'alliance, que leur pere auoit faite auec eux; d'autant qu'ils retranchoiēt les bienfaicts, que Theodoſe auoit accouſtumé leur departir: cela leur donna ſubject d'eſlire Alaric pour leur Roy, lequel ſe trouuant Roy ſans Royaume, print reſolution auſſi toſt d'en acquerir vn; tellement qu'ayant dreſſé vne grāde armee, ils trauerſerent l'Hongrie, & enfin s'approcherent de la ville de Rauenne en Italie, où eſtant arriuez, ils enuoyerēt leurs Ambaſſadeurs à l'Empereur Honorius pour le ſupplier d'auoir agreable que les Gots veſquiſſent doreſnauant indifferemment auec les Romains en Italie, comme vnis & incorporés à l'Eſtat & Republique Romaine : adiouſtant à leur demande, que ſi l'on ne les vouloit receuoir, comme Citoyens, qu'ils luy feroient la guerre, & taſcheroient de s'en rendre les maiſtres. L'Empereur craignant leurs armes, & trouuant dangereux de les receuoir habitans de l'Italie, & Citoyens de Rome, remit l'affaire à ſon conſeil ; lequel iugea eſtre plus vtile de leur accorder les Gaules, & les Eſpagnes pour les habiter, comme en leur propre, d'autant qu'elles eſtoient quaſi du tout ruinees par les Vvandales, & de cette conceſſion il leur en octroya acte; ainſi qu'eſcrit ledit Iornandes en ces mots ; *Cui ad poſtremum ſententia ſedit, quatenus prouincias longè poſitas ideſt Gallias, Hiſpaniaſque quas iam penè perdidiſſet, & Gitſerici eas Vvandalorū Regis vaſtarat irruptio, ſi valeret Alaricus ſua cum gente ſibi tanquam proprios lares vindicare, donatione ſacro oraculo confirmata.* Pol d'Aquilee au liure treiziéme de ſon hiſtoire fait mention de cette donnation, mais il ne parle point de l'Eſpagne ; voicy ce qu'il en dit parlant d'Alaric; *Poſt hæc autem Italiam ingreſſus cum ab Honorio ſedes, quod cum exercitu ſuo conſiſtere poſſet, expeteret, Honorius deliberato conſilio Gallias eiſdem conceſſit.* Il ne me ſouuient point d'auoir remarqué dans Oroſe, Idacius, Proſper, Caſſiodore, & Iſiodore autheurs qui ont eſcrit ce qui s'eſt paſſé en ce temps, & qui viuoient pour lors, ou bien toſt apres, qu'ils ayent faite mention de cette donnation des Gaules, & d'Eſpagne.

Cette donnation ou conceſſion faite par l'Empereur Honorius fut acceptee par Alaric Roy des Vviſigots; tellement qu'il ne fit plus la guerre en Italie, ains ſe mit en chemin pour venir aux Gaules, & eſtant arriué aux Alpes appellees Coccienes, & paſſant par la ville nommee des Romains *Pollentia*, où il croyoit eſtre en toute aſſeurance, & ne ſe craignoit de rien, ils furent ſurprins & attaqués par Saoul du commandement de Stilico, lequel Saoul commis par Stilico eſtant Payen, & comme tel n'apportant aucune reuerence au ſainct iour de Paſques, attaqua leſdicts Gots en cette ville ledict iour, contre la foy, & ſauf conduit qui leur auoit eſté donné, à la grande confuſion: Car ſi nous croyons ce que Iornandes, & Pol d'Aquilee en ont eſcrit, les Gots ſe trouuant ſurprins, ne voulurent ſe deffendre à cauſe de l'honneur de la feſte, & demeurerent tous effrayés de cette attaque: mais apres s'eſtant recognus, ils ſe defendirent ſi bien, que non ſeulement ils defirõt Saoul, & ſes troupes: mais vengeant l'outrage qui leur auoit eſté faite, & la foy rompue, au lieu de venir dans les Gaules, ils rebroucherent leur chemin vers l'Italie, aſſiegearent, & prindrent cette grande & maiſtreſſe ville du monde Rome. Ie ſcay bien que Caſſiodore en ſes Faſtes, & quelques autres ont remarqué que cette ſurprinſe faite par Saoul, auoit eſté faite quelques annees auãt la prinſe de Rome: mais mon intẽtion n'eſt point de m'arreſter à rechercher ce que les Vviſigots ont fait ailleurs; ains ſeulement ce qu'ils ont fait en Languedoc. Alaric ayant prins Rome n'y demeura que trois iours, & apres en eſtre party pour continuer ſes conqueſtes, mourut auant auoir prins poſſeſſion des Gaules. Ataulphe luy ſucceda, qui a eſté le premier Roy des Vviſigots qui a regné dans les Gaules; ainſi que nous dirons cy apres.

ATAVLPHE.

ALaric eſtant mort, Ataulphe fut eſleu Roy des Vviſigots, l'an premier de l'Empire du ieune Theodoſe, ſuiuant la Chronique d'Iſiodore en l'aire d'Eſpagne quatre cens quarante huict, qu'eſt l'an de noſtre ſalut quatre cens dix. Les Hiſtoriens ne ſont pas bien d'accord de la parenté qu'eſtoit entre Alaric, & Ataulphe. Oroſe dit qu'il eſtoit proche parent du Roy Alaric. Iornandes eſcrit qu'il eſtoit ſon conſanguin, que nos loix expliquent freres de meſme pere. Pol d'Aquilee a noté qu'Ataulphe n'eſtoit qu'allié d'Alaric, ce que ſe raporte bien à ce qu'en eſcrit Olympiodore en ſon Hiſtoire, qu'il eſtoit beau frere d'Alaric, Ataulphe ayant eſpouſé ſa ſœur.

Idacius en ſa Chronique a remarqué qu'apres la prinſe de Rome, qu'aduint durant l'Empire d'Honorius, le Royaume des Gots fut diuiſé: car les vns s'arreſterent en Italie, & demeurerent ſoubs l'obeiſſance des Empereurs; les autres s'en allerent en Aquitanie eſliſant pour leur ville Royalle la ville de Toloſe, & pour leur Roy Ataulphe. Et d'autant qu'il ſemble y auoir erreur au texte d'Idacius, il ſera à propos de mettre le lieu entier, tout ainſi qu'il a eſté imprimé és editions qu'en ont fait faire, tant le pere Andreas Scotus de la Compagnie de

Ieſus, que le ſieur de l'Eſcale. Voicy donques ce qu'en a eſcrit Idacius. *Temporibus Imperatoris Honorij Regnum Gothorum poſt captam Romam Gayſſerici diuiſione partitur, & qui in Italia conſederunt ditioni Imperij ſe tradunt, reliqui Aquitaniam Prouinciam cum Ciuitate Toloſa, eligentes ſedem, Regem eligunt Ataulphum poſtea, vt ſupra geſta confirmant, à Gothis regnatum eſt.* Ce qu'eſt dit d'Ataulphe, & des Gots par Idacius, eſt raporté quaſi en meſmes termes dans quelques collections tirees d'Idacius du temps de Charlemaigne, que le Iuriſconſulte Caniſius a fait imprimer, excepté que dans leſdites collections, il n'eſt point parlé de Gayſſeric, auſſi ſemble il eſtre mal à propos dans les deux autres editions d'Idacius, d'autant qu'il eſt certain que Gayſſeric Roy des Vvandales ne print la ville de Rome, qu'enuiron quarante ans apres qu'elle auoit eſté prinſe par Alaric, auquel tẽps non ſeulement Alaric, mais encore Ataulphe, Segeric, & Vvallia Roys des Vviſigots eſtoient morts. Il faut donques oſter ce mot de *Gayſſerici*, & lire, comme on lit dans les anciennes collections tirees d'Idacius, ou bien corriger le texte & au lieu de *Getſerici* y mettre *Alarici*, ainſi qu'il eſt eſcrit dans vne ancienne Chronique eſcrite à la main que i'ay tranſcrite de l'Abbaye de Moyſſac, en laquelle ce lieu eſt raporté en ceſte façon, *Poſt captam Romam, & mortem Alarici Regnum Gothorum bifaria diuiſione partitur, & qui in Italia conſederunt; ditione Imperij Romani ſe tradunt, reliqui Aquitania Prouincia Ciuitatem Toloſam ſedem ſibi Regni eligunt, in qua regnauit Ataulphus.* Ce lieu d'Idacius ne ſe trouue point dedans la petite Chronique du ſuſdit Idacius, que le pere Iaques Sirmond Preſtre de la Cõpagnie de Ieſus a fait imprimer en dernier lieu à Paris, en l'an mille ſix cens dix-neuf; auſſi ſemble il eſtre mis dans les autres editions hors de ſon ordre ſur la fin de ladite Chronique, où il reprend à parler d'Ataulphe en l'an ſecond d'Antemius, qu'eſt long temps apres la diuiſion des Gots, qui arriua en Italie plus de vingt ans apres le decés d'Ataulphe, lequel fut eſleu en Italie incontinent apres la mort d'Alaric, & non aux Gaules, & auquel non ſeulement l'Aquitanie auoient eſté concedee, mais encores les Gaules & Eſpaigne; Et ſemble que la conceſſion d'Aquitanie & de Toloſe n'aye eſté faite aux Gots que par Conſtantius à Vvallia; ainſi que nous dirons cy aprés.

Ie ne doubte pas toutesfois, qu'Ataulphe, ou du moins ſes troupes n'ayent eſté en l'Aquitanie ſeconde, & à Bourdeaux, où fut auſſi Attalus, que les Gots comme par riſee auoient eſleu Empereur. Car nous liſons dans vn Poëme de Paulin, qui a pour tiltre, *Euchariſticon*, comme Attalus auoit fait le ſuſdit Paulin Threſorier de ſon eſpargne, & cõmme Ataulphe ou ſes troupes fut en la ville de Bourdeaux, en laquelle les Gots furent receus, comme amis toutesfois, Ataulphe leur ayant commandé de ſortir de la ville de Bourdeaux, ils la ruinerent, & bruſlerent, comme s'ils l'euſſent prinſe ſur les ennemis par conqueſte, dequoy l'Eueſque Paulin ſe plaint en ſes vers.

Namque profecturi Regis præcepto Atiulphi
Noſtra ex vrbe, fuerant qui in pace recepti,
Non aliter nobis, quam belli iure ſubactis,
Aſpera quæque omni vrbe irrogauere cremata.

Auſſi toſt qu'Ataulphe fut eſleu Roy par les Gots, apres la mort d'Alaric, il

ſ'en retourna pour ronger, à la façon des chenilles, ce qui reſtoit d'entier à Rome. Olympiodore remarque qu'Ataulphe trouua Placidie ſœur de l'Empereur Honorius dans Rome, laquelle le Comte Conſtantius recherchoit deſpuis long-temps d'auoir à femme; tellement qu'il fit prier Ataulphe de la luy vouloir deſliurer, ce qu'Ataulphe refuſa de faire iuſques à ce que les Romains luy euſſent deſliuré le bled, qu'ils luy auoient promis, offrant de la rendre; lors qu'ils auroient ſatisfaict à leur promeſſe. Conſtantius faiſoit ſemblant de vouloir bailler le bled, & Ataulphe d'auſſi toſt luy deliurer Placidie, mais ny Conſtantius n'auoit moyen de fournir le bled, ny Ataulphe de quitter Placidie: Tellement qu'Ataulphe faiſoit touſiours de nouuelles demandes aux Romains, auſquelles ils ne pouuoient ſatisfaire pour auoir touſiours vn pretexte de retenir Placidie, laquelle eſtoit vne tres vertueuſe Princeſſe Et bien qu'Ataulphe l'eut arreſtee, comme ſa priſonniere, & eſclaue, à la fin il la regarda comme ſa Maiſtreſſe; & s'eſtant reſolu de l'eſpouſer, ce fut vn grand bien pour l'Empire Romain, d'autant que Placidie eſtant tres ſage, & vertueuſe modera entierement l'humeur barbare de ce ieune Roy: Car Ataulphe auoit fait deſſein de ruiner à iamais l'Empire Romain, & faire perdre aux Empereurs le nom d'Auguſte, ayant arreſté que les Empereurs ſe nõmeroient pour l'aduenir Ataulphes, au lieu qu'ils ſe nommoient Auguſtes, & qu'on nõmeroit Gothie, ce que l'on appelloit l'Empire Romain; ainſi qu'Oroſe eſcrit luy auoir eſté dit par Hieroſme en Bethleem, pour l'auoir ouy dire à vn Capitaine qui l'auoit entendu de la bouche meſme d'Ataulphe dans la ville de Narbonne, lors qu'il demeuroit à Narbonne. Mais Placidie eſtant en la compaignie d'Ataulphe gaigna ſi bien le cœur de ce ieune Prince, qu'à ſa perſuaſion il laiſſa l'Italie à l'Empereur, & changeant, reſolut de ſe rendre reſtaurateur de l'Empire, au lieu qu'il auoit fait deſſein en eſtre le deſtructeur.

Iornandes, & Pol d'Aquilee ont remarqué qu'Ataulphe print à femme Placidie en la ville d'Imola qui eſt en Italie, d'où vint vn grand bien à l'Empire, car par le moyen de ce mariage fut faicte comme vne alliãce entre les Gots, & les Romains, & d'ailleurs Placidie Princeſſe tres vertueuſe gouuerna ſi bien les affections de ſon ieune mari, qu'il le perſuada de laiſſer ſon frere l'Empereur Honorius en paix, & de ſe contenter des Gaules, qui auoient eſté autresfois accordees à ſon predeceſſeur Alaric, ce qu'Ataulphe agrea, & quitant la ville de Rome, & l'Italie, il ſe mit en chemin auec ſes troupes pour venir aux Gaules. Iſiodore dit qu'il partit d'Italie pour venir aux Gaules le cinquiéme an de ſon regne, toutesfois Caſſiodore en ſes Faſtes remarque que ce fut l'an troiſiéme: car Rome fut prinſe par Alaric, Flauius Valarus, & Tertullus eſtans Conſuls de Rome, & trois ans apres Honorius eſtant Conſul pour la neufuieſme fois, & Theodoſe pour la cinquieſme, Ataulphe, & les Gots entrerent dans les Gaules. Il ſemble qu'ils prindrent le chemin de la mer, d'autant qu'Olympiodore eſcrit qu'Ataulphe à ſon arriuee voulut ſurprendre la ville de Marſeille: mais que Boniface (tant cognu par ſainct Auguſtin) qui commandoit lors dans ladite ville, la deffendit ſi bien qu'Ataulphe apres auoir eſté grandement bleſſé par ceux de la ville, fut conſtraint de la quitter.

Deſpuis Ataulphe vint à ſainct Gilles, ville de Languedoc, aſſiſe bien pres de l'em-

l'emboucheure du Roſne en la mer, où il demeura ſi long temps auec Placidie, que deſpuis le lieu de ſainct Gilles a eſté appellé, le Palais des Gots. Ce que ie ſuis contraint de repeter, & reprendre en ce lieu de l'abregé de l'Eſtat du pays de Languedoc, que i'ay mis au commencement de mon hiſtoire des Comtes de Toloſe pour la ſuite de cette cy. Godefroy de Viterbe au ſixieſme liure de ſon hiſtoire, appellee *Pantheon*, en parle en ces termes. *Ataulphus autem Rex Gothorum amore vxoris ſuæ Placidiæ, quæ erat ſoror Honorij Imperatoris à finibus Romanorum diſcedit, vbi hodiè villa ſancti Ægidij dicitur in loco, qui vſque hodie Palatium Gothorum vocatur.* Voicy encor ce qu'en a remarqué Otto Frigincenſis, en ſa Chronique; *Sed Ataulphus amore vxoris Placidiæ à finibus Romanorum cedit, & in Gallias propè prouinciam Narbonenſem quam poſtmodum vir Dei Ægidius inhabitans Metropolim ex nomine ſuo, vt villa ſancti Ægidij dicatur, dedit in loco, qui vſque hodiè palatium Gothorum vocitatur conſdit.* Ie ne ſcay ſi les Roys des Vviſigots ont fondé l'Abbaye qui eſt à ſainct Gilles: mais i'ay bien remarqué qu'ez anciens titres de ladite Abbaye; ce Monaſtere eſt appellé, *Monaſteriũ ſancti Ægidij in valle Flauiana*, & que les Roys des Vviſigots ont autrefois prins le nom de *Flaui*, comme nous pouuons apprendre des loix des Vviſigots. I'ay apprins auſſi des archifs de ladite Abbaye que le bois de l'Abbaye de ſainct Gilles eſt appellé dans les anciens titres, *la Selua Gotheſca*: car c'eſt vne vieille erreur de croire ce que la plus part des Chroniques, & legendes de ſainct Gilles ont remarqué que ſainct Gilles viuoit du temps de Charlemaigne, d'autant qu'il eſt certain que ſainct Gilles viuoit, comme il eſt porté par les meſmes legendes du temps de Cæſarius Archeueſque d'Arles, lequel nous trouuons auoir eſté au Concile d'Arles, qui fut tenu du temps du Roy Clouis, & de Theodoric Roy d'Italie.

Mais reuenãt à noſtre Ataulphe, lequel voyãt que pluſieurs Tyrans s'eſtoient ſaiſis de diuerſes villes des Gaules, meſmes Iouuin, & Sebaſtien de la ville de Narbonne, pour le contrecarrer il enuoya à Honorius, qu'en peu de temps il romproit leurs deſſeins, & luy enuoyeroit leurs teſtes, comme il fit: car ayant aſſiegé Sebaſtien dans la ville de Narbonne, il le print, & fit trancher ſa teſte, laquelle il enuoya à l'Empereur Honorius; autant en fit il de Iouuin, comme a remarqué Olympiodorus. Ie ſcay bien qu'Idacius eſcrit qu'ils furent aſſiegés, & tués en la ville de Narbonne par les Ducs & Capitaines d'Honorius. Et cela n'eſt pas entierement contraire à ce qu'Olimpiodorus eſcrit, d'autant qu'Ataulphe combattoit pour Honorius, & pour l'Empire. Cette prinſe de Iouuin, & Sebaſtien arriua dans Narbonne, apres que Conſtantius eut tué Conſtantin le Tyran dans la meſme ville de Narbonne; ainſi que le meſme Idacius a remarqué.

Iouuin, & Sebaſtien ayant eſté tués à Narbonne, les Gots y entrerent dedans ſur le temps des vendanges; ainſi qu'a remarqué Idacius, & au mois de Ianuier apres Ataulphe eſpouſa ſolemnellement Placidie. Et bien que Iornandes, & Pol d'Aquilee ayent eſcrit qu'il l'auoit eſpouſee dans la ville d'Imola en Italie, neantmoins tant Olympiodorus, qu'Idacius ont eſcrit qu'il l'eſpouſa à Narbonne, ce que nous pouuons entendre en cette façon, que les pompes & ſolemnités des nopces furẽt d'ifferees iuſques à ce qu'ils fuſſent dans ladite ville de Narbonne. Olympiodore deſcrit bien particulierement les pompes, & ſolemnités des

nopces qui furent faites à Narbonne,& dit que ce fut vn nommé Candinianus, par l'entremiſe duquel les nopces furent celebrees dans la maiſon d'vn nommé Ingin, le plus notable habitant de ladite ville, & le iour deſtiné pour faire les nopces, l'entree de ladite maiſon fut paree, ſuiuant la couſtume des Romains, & Placidie aſſiſe ſur vn lieu releué veſtue de ſes habits Royaux, aupres de laquelle s'aſſit Ataulphe,veſtu à la Romaine. Placidie eſtant aſſiſe en ce lieu haut, Ataulphe luy fit apporter pluſieurs grands preſens tres-precieux, & entre autres cent grãds plats,la moitié pleins d'or, & l'autre moitié de perles,& pierres precieuſes d'vn pris ineſtimable, qui reſtoit encores à Ataulphe du pillage de Rome. Ces cent plats furent apportés par cinquante ieunes pages,choiſis pour les plus beaux de la Cour, veſtus de ſoye,portant chacun deux deſdits plats, l'vn à vne main plein d'or,& l'autre à l'autre main plein de perles. Ces threſors ayant eſté preſentés,& receus par Placidie;les Epithalames ou chants nuptiaux furent apres chantés,tant par Attalus qui chanta le premier, & apres par Ruſtatius, & Febadius. Les nopces faites, furent faits des jeux tres-magnifiques au grand contentement des Romains,& des Gots.

Les Vvandales, & Alains, qui occupoient les Gaules furent tellement eſtonnés de l'arriuee des Gots en Languedoc,qu'ils ſe retirerent auſſi toſt apres leur arriuee en Eſpagne. Procopius a eſcrit que Gundericus Roy des Vvandales s'accorda auec l'Empereur Honorius, & que l'Empereur luy octroya d'aller en Eſpagne, à la charge qu'il n'offençaſt point les Eſpagnols, & que les Vvandales ne ſe peuſſent point ayder de la preſcription de trente ans contre les Romains.

Nous auons dit cy deſſus, comme Ataulphe ou ſes troupes furent à Bourdeaux, & Bazas, que s'il eſt vray qu'il y aye eſté en perſonne, il ne faut point doubter qu'il ne fut paſſé à Toloſe. Iornandes & Roderic Archeueſque de Tolede diſent qu'Ataulphe ayant commiſeration de l'Eſpagne, laquelle il voyoit grandement opprimee par les Vvandales, quitta les Gaules pour aller en Eſpagne, afin d'auiſer s'il y auroit aucun moyen de deliurer les Eſpagnols de ceſte grande oppreſſion, & que trois ans apres auoir domté les Gaules,& les Eſpagnes, il mourut en Eſpagne. Toutesfois Godefroy de Viterbe en la ſeizieſme partie de ſa Chroniqne, & Idacius l'eſcriuent bien autrement: Car Godefroy de Viterbe a remarqué que le Comte Conſtantius, commis par l'Empereur, le chaſſa de ſainct Gilles, & Idacius que le meſme Conſtantius l'aſſiega dans la ville de Narbonne, & le conſtraignit de ſe retirer en Eſpagne: Car bien que les Empereurs euſſent concedé les Gaules à Ataulphe,neãtmoins eſtans aduertis de ce qu'Ataulphe,contre la promeſſe faite à l'Empereur Honorius, auoit releué de nouueau, & proclamé Attalus comme Empereur, luy ayant fait reprendre la pourpre, il enuoya auſſi toſt à Arles Conſtantius grand Capitaine, & bien experimenté au fait de la guerre, lequel de là ſe rendit à la ville de Narbonne,dans laquelle il aſſiegea Ataulphe,& le preſſa en telle façon, qu'il le conſtraignit de s'en fuir en Eſpagne, & apres ferma ſi bien les paſſages, par leſquels on peut venir d'Eſpagne aux Gaules, qu'Ataulphe n'auoit nul moyen d'eſperer nul ayde, & ſecours du coſté des Gaules, ainſi qu'Oroſe & Idacius ont noté. Iornandes Eueſque de Rauenne raconte,comme Ataulphus

fut

fut tué à Barcelõne par vn qui eſtoit de ſa maiſon, nommé *Vernulphus*, duquel il auoit accouſtumé de rire en le voyant, à cauſe de ſa petite taille. Mais Olimpiodore l'eſcrit tout autremẽt que ne fait Iornãdes: car il dit que ce fut vn des ſiens, nommé Dobius, qui le tua dans ſon eſcuyerie, lors qu'Ataulphus y eſtoit allé pour voir ſes cheuaux, & que ce qui pouſſa Dolbius à le faire fut qu'il eſtoit ennemy de longue main d'Ataulphe, d'autant qu'Ataulphe auoit autrefois tué ſon premier maiſtre, apres la mort duquel il retira Dolbius dans ſa maiſon, comme vn de ſes domeſtiques. A cauſe dequoy tenant cachee ceſte ancienne inimitié, il print ceſte occaſion pour s'en venger. Oroſe toutesfois, & mon ancienne Chronique racontent autrement la cauſe de la mort d'Ataulphe: car ils eſcriuent que les Gots voyant qu'Ataulphe ſe gouuernoit entierement par Placidie ſa femme, laquelle ne ceſſoit de l'exhorter de vouloir viure en paix auec les Romains, craignant qu'il ne fit la paix auec eux fut tué par trahiſon par vn des ſiens. Olimpiodore n'eſt pas entierement d'accord auec Idacius, ſi Ataulphe euſt d enfans de Placidie ou non: Car Idacius dit qu'Ataulphe n'euſt aucun enfant de Placidie, & au contraire Olympiodore a remarqué qu'il en euſt vn fils nommé Theodoſe, & que deſpuis la naiſſance de ce fils, Ataulphe eut vne grande inclination de viure en paix auec les Romains. Le meſme autheur a remarqué que ce ieune Theodoſe predeceda ſes pere & mere, leſquels furent grandement affligés de ſa mort en ayant fait grand dueil, & apres luy firent faire vne caiſſe d'argent pour y mettre ſon corps, lequel apres ils firent enterrer dans vne Egliſe à Barcelonne. Ataulphe auoit eu pluſieurs autres enfans d'autres femmes que de Placidie, leſquels Sigericus qui ſucceda à Ataulphe rauit pour les faire mourir des mains de Sigeſarus Eueſque de Barçelonne. Vaceus en ſa Chronique d'Eſpagne raporte l'Epitaphe qui fut mis ſur le tombeau d'Ataulphe, duquel nous apprenons, qu'apres ſa mort, ſix de ſes enfans furent auſſi toſt tués, & meurtris, & qu'ils furent apres enterrés auec leur pere dans Barcelonne. Voicy ſon Epitaphe.

BELLIPOTENS VALIDA NATVS DE GENTE GOTHORVM,
HIC CVM SEX NATIS REX ATAVLPHE IACES.
AVSVS ES HISPANAS PRIMVS DESCENDERE IN ORAS,
QVEM COMITABANTVR MILLIA MVLTA VIRVM.
GENS TVA TVNC DEMVM NATOS, ET TE INVIDIOSA PEREMIT,
QVEM POST AMPLEXA EST BARCINO MAGNA GEMENS.

SEGERIC.

APRES la mort d'Ataulphe, Segeric fut nommé Roy par les Vviſigots au lieu d'Ataulphe en la ville de Barcelonne. Olympiodore raconte qu'auſſi tot qu'il fut eſleu, il fit mourir les enfans d'Ataulphe, & non content de cela, pour teſmoigner d'auantage l'inimitié qu'il luy portoit, il fit mener Placidie ſa vefue toute à pied deuant ſon cheual autour de Barcelonne auec les autres cap-

tiues. Ce qui auoit eſmeu les Gots à eſlire Segeric pour leur Roy, c'eſt qu'ils croyoiẽt qu'il fut diſpoſé à faire la guerre aux Romains: mais voyant qu'il auoit de l'inclination à faire la paix, il fut auſſi tot meurtry par ſes ſoldats dans Barcelonne. Olympiodore a noté qu'il ne fut Roy que ſept iours.

VALLIA.

SEGERIC ayant eſté meurtry par les ſoldats de l'armee des Gots, qui eſtoient à Barcelonne. Vallia vn des chefs de leurs troupes fut auſſi tot proclamé Roy des Gots par les meſmes ſoldats, ſur l'eſperance qu'ils auoient qu'il romproit la paix, & feroit la guerre aux Romains: mais ils furent bien fruſtrés de leur attente: car tant s'en faut que Vallia fut porté à faire la guerre à l'Empereur, qu'au contraire il auoit vne grãde inclination à la paix. Honorius ayant entendu la promotion de Vallia, ſçachant que les Gots auoient fait perdre Ataulphe, & Segeric leurs Roys, d'autant qu'ils vouloient viure en paix, & que Vallia auoit eſté nommé Roy par les Gots ſur cette conſideration, qu'il feroit la guerre aux Romains, il enuoya auſſi tot le Comte Conſtãtius aux Gaules, tant pour empeſcher que les Gots ne rebrouchaſſent leur chemin vers les Gaules, que pour retirer des mains de Vallia ſa ſœur Placidie, qui auoit eſté mariee auec Ataulphe. Vallia Prince tres-courageux voyant que Conſtantius s'approchoit des monts Pyrenees, qui ſeparent l'Eſpagne des Gaules, & eſtant bien pres des troupes de Conſtantius, au lieu de combattre, fit la paix auec l'Empereur Honorius, par laquelle non ſeulement Vallia rendit à l'Empereur ſa ſœur Placidie, qu'il auoit touſiours conſeruee fort honnorablement; mais encore il ſe monſtra ſi affectionné aux Romains, qu'il leur promit de s'employer auec toutes ſes troupes pour les neceſſités de l'Empire, proteſtant que ſon intention n'eſtoit autre que de combattre contre les ennemis des Romains, non pour conqueſter les terres qu'ils auoient vſurpé à l'Empire, & ſe les approprier; ains de raporter tous les proffits de ſes victoires à l'Empereur, prenant ſeulement pour ſa part le hazard du combat, & reſeruant à l'Empereur l'honneur, & vtilité de ſes victoires: bien que les autres Roys des Alains, Vvãdales, & Sueues euſſent faite la meſme promeſſe; ayant eſcrit à l'Empereur Honorius qu'il veſquit en paix auec tous; prenant des hoſtages pour ſon aſſeurance. Car quant à eux, diſoient-ils, ils combatroient entre eux, la perte ſeroit touſiours à eux, & la victoire à l'Empereur; adjouſtant que ce ſeroit vn immortel bien, & profit à la Republique Romaine, s'ils s'entretuoient reſpectiuement: Ce qu'ils diſoient d'autant que tant les Gots que les Vvandales, Alains & Sueues eſtoient ſortis de leurs terres pour ruiner l'Empire, tellement que s'entretuant entre eux, la victoire en demeureroit aſſeurée aux Romains, d'autant que s'eſtoient touſiours tant moins d'ennemis de l'Empire, ce qui eſt raporté par Oroſe au dernier chapitre de ſon Hiſtoire.

Vallia eſtant d'accord auec le Comte Conſtantius, chef de l'armee des Romains,

mains, ils ioignirent leurs armees enſẽble,& combatant conioinctement dreſſerent leurs armes cõtre Conſtantin Tyran,qui auoit prins le nom d'Empereur & auoit donné à ſon fils qu'il auoit tiré du monaſtere eſtant religieux le nom de Ceſar, mais le regne de tous deux ne fut guiere long : car ayant eſté viuement attaquez tant par les Romains,que par les Gots, Conſtantin perdit la vie auec ſon Empire en la ville d'Arles,& ſon fils à Viẽne. Iouuin auſſi & Sebaſtien Tyrans qui s'eſtoient eſleuez contre l'Empire furent tellement preſſés par les Romains & Gots, qu'ils les firent mourir bien toſt dans Narbonne, ainſi qu'a remarque Iornandes:combien qu'Idacius aye noté la mort de Iouuin & Sebaſtien durant le regne d'Ataulphe.

Les Gaules ayant eſté purgees de ces Tyrans, il print enuie à Vallia Roy de Toloſe de chaſſer les Vvandales, Alains, & Silingues qui detenoient l'Eſpagne,leſquels il conſtraigniſt de paſſer la mer, & s'enfuir en Afrique, où Vallia les vouloit ſuyure pour les chaſſer d'Afrique, comme il auoit fait d'Eſpagne : Mais eſtant ſur mer,vne ſi grande tempeſte s'eleua, qui les conſtraignit de rompre ſon deſſein, & de s'en retourner aux Gaules.

Olympiodore en ce qui nous reſte de ſon Hiſtoire raporte quelques particularitez de cet accord,duquel nous auõs parlé,faict entre l'Empereur & Vallia, deſquelles n'eſt faite aucune mẽtion par les autres qui en ont eſcrit:car il remarque cõme les Vvãdales,ayant entierement ruiné l'Eſpagne, il y euſt vne ſi grãde diſete de viures dans ledit pays,que les Meres eſtoient conſtraintes de manger leurs enfãs ; à cauſe dequoy Vallia accorda auec l'Empereur Honorius, qu'il luy rendroit ſa ſœur Placidie,à la charge qu'il luy baillaſt ſix cens mille boiſſeaux de bled pour nourrir sõ armee. Aquoy l'Empereur ayãt cõſãti & ſatisfaisãt à la promeſſe,il enuoya vn de ſes officiers nõmé Emplutius,tant pour faire la paix auec Vallia,& retirer de ſes mains, comme il fit, ſa ſœur Placidie, que pour luy deſliurer le bled qui luy auoit eſté promis.

Idacius a eſcrit, que la paix faite, Conſtantius rappella aux Gaules les Gots qui eſtoient en Eſpagne & leur accorda pour leur demeure, & habitation l'Aquitanie,depuis Toloſe, iuſques à l'Ocean, ainſi qu'eſt eſcrit dans l'edition d'Idacius, faite par ledit pere Sirmond ; Toutesfois dans les editions du meſme Idacius faites tant par le pere Andreas Scotus, que par le ſieur de l'Eſcale, les bornes, & limites des terres accordees auſdits Gots ſont bien plus amples; car ils l'eſtendent depuis la mer Mediterranee, & fleuue du Roſne par le Loire iuſques à l'Ocean; voicy comme il eſt eſcrit dans leſdites editions ; *Gothi ſedentes in Aquitania Toloſam ſedem ſibi elegerunt à mari Tyrrheno,& fluuio Rhodano per Ligerim fluuium vſq; Oceanum poſſident.* Iſiodore en ſa Chrõique dit clairement que Honorius en conſideration, & recompence des batailles, que les Gots auoient gaignees contre les ennemis de l'Empire,il leur donna l'Aquitanie ſeconde, auec quelques cités des Prouinces voiſines. Iornandes en ſon liure *De rebus Geticis*, ne dit autre choſe ſinon que Vallia ayant chaſſé par mer les Vvandales iuſques en Affrique il s'en retourna vainqueur ſans combatre dans Toloſe, & pour me ſeruir de ſes paroles ; *In cruenta victoria potitus Toloſam reuertitur.*

Ie ne doubte point qu'autrefois les Gots n'ayent tenu depuis les Pyrenees iuſques à la Riuiere du Loire: Car comme dit Adon Archeueſque de Vienne en

ſa Chronique; *Id temporis Romani Gallias tenebant citra Ligerim fluuium Gothi.* Et comme dit Gregoire de Tours parlant de cela meſme, *Optimamq; Galliarum partem à fluuio; ſcilicet Ligeri vſq; ad Pyreneorũ iuga montium obtinebant.* Mais ie ne croy pas que du temps de Vallia le Royaume des Gots fut de ſi longue eſtendüe, ainſi que nous monſtrerons cy-aprés. Il eſt bien toutesfois tres aſſeuré que deſpuis le temps de Vallia, meſmes depuis Ataulphe (ſi ce que nous auons raporté d'Idacius eſt veritable) les Roys des Vviſigotz ont choiſi le ſiege royal de leur Empire dans la ville de Toloſe: Car nous auõs veu cõme Vallia venant d'Affrique ſe remiſt dans la ville de Toloſe; Theoderic auſſi tint ſon ſiege royal dans la ville de Toloſe, comme nous apprennons de l'Eueſque Iornandes, quand il introduict Rixiarius Roy des Sueues parlant à Theoderic Roy des Vviſigots en ceſte façon; *ſi hic murmuras, & venire cauſaris Toloſam, vbi tu ſedes veniam; ibi ſi vales reſiſte.* Toriſmond auſſi fils de Theoderic ſe tint dãs ſon ſiege royal de Toloſe, cõme nous apprenõs de ces parolles de Freculphe Eueſque de Liſieux, *Ætius Toriſmundum Theoderici Regis filiũ ſollicitans, ne fratres illius Patris occiſi inuaderent regnum, mox apud Toloſã ire coegit, quæ ſedes erat Vviſigothorũ regni.* Eoricus auſſi Roy des Vviſigots regna dãs Toloſe, comme nous pouuons recueillir d'Aquilee en la vie de Leon Auguſte; *Eo tẽpore cum apud Toloſam Vviſigothorũ populi Eoricus regnaret.* Alaric Roy des Vviſigots a regné auſſi dans Toloſe, ainſi que dit expreſſemẽt Igmarus Archeueſque de Rheins en la vie de S. Remi, en ces mots, *Quoniã apud Alaricum Regem Gothorũ, qui in Ciuitate Toloſana ſedẽ ſibi conſtituit & vna cum Rege Gothico magnam partem Galliarum ſui Regni obtinuit.* Et c'eſt la raiſon pour laquelle les Roys des Gots ſe ſont nommés Roys de Toloſe à la ſubſcriptiõ de la preface du Code de Theodoſe, ou plus toſt d'Alaric, conceüe en ces termes, *Datum ſub Alarico Rege Toloſæ.* Le Royaume des Vviſigots a eſté appellé pour la meſme conſideration durant que les Vviſigots ont tenu Toloſe par Iſidore, le Royaume de Toloſe: car apres auoir raconté cõme Alaric Roy des Vviſigots auoit eſté tué en bataille par les François, il adiouſte ces paroles icy; *Eoque mortuo Regnum Toloſanum occupantibus Francis deſtruitur.* Victor Tũnunenſis en ſa chronique remarque, cõme Alaric fut tué en cõbatant; *Alaricus à Francis in prælio interfectus eſt, Regnũ Toloſanum deſtructum eſt.* Idacius & tous les anciens Hiſtoriens raportent que l'an deuxieſme du regne d'Antemius, le ſang ſortit de terre, & coula par toute la ville de Toloſe, ce qui fut interpreté par les plus prudents & ſages, que la domination & pouuoir que les Gots y auoient, deuoit finir bien toſt, & que les François la poſſederoient. C'eſtoit auſſi dans la ville de Toloſe que les Roys des Vviſigots tenoient leurs richeſſes & threſors, comme en la ville capitale de leur Royaume, ainſi qu'a noté Gregoire de Tours dans ſon hiſtoire des François.

Vallia ayant acheué les guerres qu'il auoit entrepriſes contre les Vvandales, & autres nations en Eſpagne, & eſtant retourné en ſa ville de Toloſe, il fut detenu d'vne longue maladie, de laquelle il mourut. Idacius, Iſidore, Iornandes n'eſcriuẽt point particulierement en quel lieu & ville eſt-ce que Vallia mourut: mais Roderic Archeueſque de Tolede en ſon hiſtoire d'Eſpagne a noté qu'il mourut dans la ville de Toloſe, *Poſthac* (dit-il parlant de Vallia) *apud Toloſam longa valetudine deprimente exceſſit rebus humanis.* La meſme choſe eſt raportee par Alphonſe de Carthage en ſon hiſtoire d'Eſpagne. L'on n'eſt pas bien d'accord du

temps

temps qu'il regna, car la petite Chronique qui eſt dans les loix des Vvſigots, & Idacius diſent qu'il ne regna que trois ans. Toutesfois Iornandes dans ſon hiſtoire fait mention de l'an douzieſme du regne de Vallia; & Iſidore dit qu'il regna treize ans: car il commença de regner en l'Ære des Eſpagnols quatre cens cinquante quatre, & mourut en l'Ære quatre cens ſoixante ſept. Vincent de Beauuais, & ſainct Antonin Archeueſque de Florence, eſcrit qu'il regna vingt-deux ans.

THEODERIC.

THeoderic ſucceda à Vallia en l'Ære des Eſpagnols quatre cens ſoixante ſept, ſuiuant qu'a remarqué Iſidore, qu'eſt l'an de noſtre ſalut quatre cens quarante huict. Il eſt nommé diuerſement par les anciens Hiſtoriens. Idacius le nomme Theodores. Iſidore Theodoridus. Mon ancienne Chronique Theudetius, les autres Theodorus, Theudredus; ou, Theodericus. Idacius remarque comme au commencement de ſon regne apparurent de ſignes bien eſpouuantables à Beziers, ainſi qu'eſt porté par l'epiſtre de Paulin Eueſque de ladite ville de Beziers, qui contenoit la deſcription de ce qui arriua.

Theoderic ne ſe contentant pas de l'Aquitanie, qui auoit eſté accordee par le Comte Conſtantius, entreprint d'attaquer la ville d'Arles (que Roderic au chapitre huictieſme du liure ſecond de ſon hiſtoire d'Eſpagne, dit eſtre la ville d'Orleans, & que par erreur Pol d'Aquilee appelle *Aquillas*, au lieu d'eſcrire *Arelas*) mais il fut repouſſé par Aetius chef de l'armee des Romains, lequel fit leuer le ſiege, & le conſtraigniſt de ſe retirer. Depuis Theoderic aſſiegea la ville de Narbonne, qui eſtoit tenuë par les Romains, & l'Empereur Valentinian en ayant eu aduis y enuoya auſſi tot Littorius au lieu d'Ætius, lequel ayant joinct ſes forces auec celles des Hunnes, s'en vint droit à Narbonne (qui eſtoit aſſiegee comme nous auons dit par Theoderic) lequel à ſon arriuee jetta certaines gens de cheual dans la ville pour ſecourir les aſſiegez, portoient chacun deux boiſſeaux de bled ſur leurs cheuaux, à cauſe qu'il y auoit grande neceſſité de viures, comme Sidonius dit en ſes vers, où il fait parler Auitus à Theoderic, fils de ce Theoderic.

Perijt quodcumque merebar.
Cum genitore tuo Narbonem tabe ſolutum
Ambierat, tu paruus eras trepidantia cingens
Mœnia, in infames iam, iamque coegerat eſcas,
Iam triſtis propriæ credebat de fore prædæ,
Si clauſus fortaſſe perit, cum noſtra probauit
Conſilia, & refugo laxauit mœnia bello.

Il ſemble que nous pouuons recueillir de ces vers, que le ſiege de Narbonne finit par la paix qui fut faite entre les Romains, & les Gots, bien qu'Idacius, ny Iſidore n'en faſſent point mention: mais au contraire Idacius raconte en ſa Chronique, que l'an quatorze de Theodoſe fils d'Arcadius, Artius chef de l'ar-

mee des Romains tua en la bataille huict mille Gots.

Bien toſt apres,& en l'an quinzieſme du regne du ſuſdit Empereur, arriua la guerre qu'Idacius en ſa Chronique appelle, *Bellum Gothicum apud Toloſam*: Car Littorius voyant qu'il auoit reuſſi heureuſement à Aetius lors qu'il fit leuer le ſiege de la ville de Narbonne, fut emulateur de ſa vertu, & de ſon bonheur, & delibera de chaſſer les Gots de Languedoc; & pour y paruenir il fut aſſieger la ville de Toloſe, où Theoderic Roy des Gots, & de Toloſe ſe tenoit, & s'accompagna des Huns, joignit leurs armes auec les ſiennes pour venir à bout de ſon entreprinſe, qu'il ſe promettoit par ce moyen de pouuoir executer, d'autãt que les Augures qu'il auoit auparauant conſultez luy en auoient donné toute aſſeurance. C'eſt pourquoy il s'en alla inconſiderement auec ſes troupes attaquer ceux de Toloſe. Cette grande armee compoſee des Romains, & des Huns, donna telle frayeur & eſtonnement à Theoderic Roy de Toloſe, qu'ils enuoyerent à Littorius lieutenant d'Aetius des Eueſques pour le ſupplier de vouloir traicter la paix auec eux: toutesfois ſon ambition, & la trop grande confiance qu'il auoit en la promeſſe que luy auoit eſté faite par les Augures, fut cauſe qu'il renuoya les Eueſques ſans vouloir entendre à la paix: & bien toſt apres rangea ſon armee, & alla droit à Toloſe, ne ſe promettant rien moins que d'y entrer victorieux, & de prendre priſonnier Theoderic, & les Gots qui eſtoient auec luy: Mais les Gots voyãt qu'il n'auoit point voulu ouyr parler de paix, jetterẽt leur eſperãce en Dieu, & apres s'eſtre mis en deuotiõ ſe defendirẽt courageuſement, & defirent entierement l'armee de Littorius. Et l'ayant prins priſonnier, luy attacherent les bras, & le conduiſirent comme en triomphe, & ſpectacle dans la ville de Toloſe, ſeruant de riſee aux enfans, aux femmes, & à tout le peuple. Tellement qu'il arriua, que celuy qui croyoit prendre Theoderic, & & les ſiens, fut le meſme iour leur priſonnier, & ceux deſquels il penſoit triompher, triompherent de luy. Ce que nous apprenons de ces belles paroles de Saluian dans ſes liures de la prouidence de Dieu, qui parle de cette iournee en ces termes. *Cum Gothi metuerent nos præſumpſimus, nos in viribus ſpem ponere, illi in Deo, cum pax ab illis poſtularetur, à nobis negaretur illi, Epiſcopos mitterent nos repelleremus: illi etiam in alienis ſacerdotibus Deum honorarent, nos etiam in noſtris contemneremus, ita illis data eſt in ſummo timore palma, nobis in ſumma elatione confuſio, illis exaltatio data eſt pro humilitate, nobis pro elatione deiectio, namque agnouit hoc ille Dux noſtræ partis, qui eandem vrbem hoſtium, quam eodem die victorem ſe intraturum eſſe præſumpſit, captiuus intrauit, qui prædatoris habuit fiduciam, præda factus eſt, triumphum præſumens, triumphus fuit, circundatus, arreptus, alligatus, retorta bracchia tergo geſſit, manus quas bellicoſas putabat, vinctas inſpexit, puerorum, ac mulierum ſpectaculum fuit, illudentes ſibi barbaros vidit irriſorum ſexus promiſcui ſuſtinuit, & qui maximum habuit ſupercilium fortis viri, mortem ſubijt ignaui. Ipſe Rex hoſtium vſque ad diem pugnæ ſtratus cilicio preces fudit, ante bellum in oratione iacuit, ad bellum de oratione ſurrexit: priuſquam pugnam manu capeſſeret ſupplicatione pugnauit, & in Deo fidens proceſſit ad pugnam, qua tam meruerat in oratione victoriam.* Idacius fait mention de cette bataille ſoubs l'an quatorzieſme de l'Empire de Theodoſe, fils d'Arcadius en ces paroles, *Bellum Gothicum ſub Theoderico Rege apud Toloſam, Littorius Dux Romanus inconſultius iniuit, cum auxilia Hunnorum manu magna irruerent cæſis parte plurimâ ſuis ipſe vulneratus à Gothis, poſt dies paucos capitur & occiditur.*

Sainct

Sainct Orens Eueſque d'Aux fut à mon aduis celuy qui alla de la part de Theoderic Roy de Toloſe rechercher Littorius chef de l'armee des Romains de vouloir traicter de la paix, auant que de venir au combat. Ce que i'ay apprins de deux anciennes vies de ſainct Orens Archeueſque d'Aux, l'vne deſquelles i'ay extraicte d'vn ancien liure eſcrit à la main appellé *Sanctorale*, qui eſt dans la Bibliotheque des Peres de ſainct Dominique de la ville de Toloſe, ce liure contient les vies des Saincts recueillies par frere Bernard Guido Religieux de l'ordre de ſainct Dominique, & depuis Eueſque de Lodeue, qui viuoit du temps du Pape Iean vingt-deuxieſme; l'autre m'a eſté baillé par les Religieux de ſaincte Croix, que nous appellons de ſainct Orens de Toloſe, & bien que ces deux vies ſe trouuent diuerſes, toutesfois elles ſe rencontrent toutes deux, en ce qui eſt remarqué par icelles, que l'Empereur enuoya deux Capitaines pour faire la guerre au Roy de Toloſe; ſçauoir Agentius, & Littorius, auſquels Theoderic enuoya S. Orens Eueſque d'Aux pour les prier de faire la paix, ce qu'il ne peut obtenir, de façon que Littorius continuant ſon entreprinſe, vint droit à Toloſe auec ſon armee, mais ce fut auec ſa perte & de ſes troupes. Ces autheurs de ces vies, attribuent le gain de cette bataille aux prieres de ſainct Orens. Il importe de mettre les paroles de ces vies, affin que nous les puiſſions eſclaircir, & corriger par l'hiſtoire de ce temps. Voicy donques celles qui ſe trouuent dans la vie qui eſt eſcrite dans la Bibliotheque des Peres de ſainct Dominique. *Accidit vt ab Imperatore Agetius, & Littorius ad debellandum Gothorum Regem cum exercitu mitterentur, quorum aduentu Rex ipſe territus cum armis reſiſtere non poſſet, quia apud Dominum omnis eius ante confidentia propter fiduciam viluerat, ita coactus à ſancto Dei ſeruo Orentio popoſcit præſidium legationem eius præponere deſtinauit, vt eius auxilio terribilem tantæ virtutis impetum mitigaret, quam ſupplicationem Beatus Orentius non pro hæreſeôn erroris ſqualore contempſit, ſed vt eius tribulationibus ſubueniret famulus Dei protinus iter arripuit, occurrit Agetio, ſimulque Littorio, quo viſo Agetius de equo deſiliens, cum omni veneratione humiliatus ei occurrit, & vt pro eo orare dignaretur ſpecialitèr ſupplicauit. Littorius quidem ei occurrere dedignatus, & legationem ſancti hominis deſpiciens, nihil de pace reſpondit; ſed in vrbem Toloſam exitum daturus ſe introire promittit, tunc orante ſancto Orentio Epiſcopo Littorius tranſmiſſa cœlitus plaga tanta nebulæ obſcuritate vallantur, & pro futuri ſui conſilij vtilitate deceptus, cum ad prope periturus accederet, captus eſt à Toloſanis; eò quod beati Orentij patrocinia perſoluiſſet, nam & Agetium Patritium qui orationem pro ſalute popoſcerat, illæſum ſub omni exercitu inuentum tantus Pontifex liberauit; & quem antea contempſerat, hæreticorum turba Getarum gratias Deo referentes occurrunt, quod pro eius famulo ab extremo vitæ tempore quo perituri fuerunt, nunc fuerant liberati*: Voicy maintenant comme cette hiſtoire eſt eſcrite dans la vie qui m'a eſté baillee par les Religieux de ſainct Orens. *Poſt aliquod tempus Imperator Maximus duos Principes contra Olymbrium Regem Toloſæ miſit, ſcilicet Agentium & Littorium quibus ad liberationem Toloſanæ ciuitatis occurrit beatus Orentius, cum vno videlicet Agentio pacem obtinuit, Littorius autem qui in ipſa malitia perſeuerans aciem contra Ciuitatem Toloſanam diſpoſuit ſed precibus viri ſancti à Toloſanis ſuperatus occubuit, & ipſe Rex Olymbrius cum populo ſuo cum eſſent in Arriana perfidia depraùati ad fidem Catholicam ſunt conuerſi.* Cette vie de ſainct Orens des Religieux de ſaincte Croix, qui tiennent la chapelle ſainct Orens de Toloſe, a eſté veuë par *Franciſco Diego de Anſa, y de Triarqué*: Car au liure ſecond de ſes antiquités de la ville de

Hueſca, il raporte de la vie de ſainct Orens Archeueſque d'Aux, ce qui eſt contenu en ladite Legende en ces termes: *Algun tiempo deſpues embio el Emperador Maximino, o Maximiano, dos Capitanes llamados el vno Agentio, y el otro Littorio, contra Olimbrio Senyor de Toloſa, loqual ſabido por el ſancto Pontifice Orentio acudió a ellos y aſſentó paz con Agẽtio, pero Littorio perſeuerando en ſu intento, puſo ſu campo contra Toloſa, y por los ruegos del ſancto no ſolamente ſe defendieron los de la Ciudad, mas ahun desbarataron el campo del contrario, con muerte de ſu Capitano Littorio, y ſeguiendo Olymbrio y los de ſu Ciudad la perſida ſecta Arriana, viendo el beneficio que de Dios auian recebido l'y aiudados del y de las perſuaſiones del ſancto ſe reduxeron y conuirtieron á la fé de Catholica.* Nous voyõs clairement dans ces lieux comme ſainct Orens Eueſque d'Aux fut enuoyé par le Roy de Toloſe au Comte Littorius pour le requerir de vouloir faire la paix, dequoy nous ne pouuons douter, puis que Saluian au lieu cy-deſſus par nous raporté, nous teſmoigne que Theoderic Roy de Toloſe enuoya des Eueſques à Littorius pour rechercher la paix, ce qu'il leur refuſa, & c'eſt peut eſtre la cauſe pour laquelle ceux de Toloſe en memoire de ce bienfait, dreſſerent vne Chapelle, ou Oratoire dans ladite ville, dediee à la memoire de ſainct Orens, laquelle depuis fut baillee aux Religieux de la ſaincte Croix, apres que leur Egliſe, qui eſtoit hors de la ville & du bourg pres de la porte de Pozonuille, fut abbatue à cauſe de la guerre que faiſoient les Anglois aux François, ainſi que i'ay veu, & remarqué dans les anciens actes contenans leur eſtabliſſement & fondation dans Toloſe. I'ay remarqué auſſi par vn acte que i'ay veu dãs les archifs de ſainct Orens d'Aux, comme en l'an mille trois cens cinquante quatre & le douzieſme Iuillet, des reliques de ſainct Orens furent baillees au Cõuent de ſaincte Croix de Toloſe, comme eſt contenu dans vn vieux cartel qui eſt dans l'autel de la chapelle ſainct Orens d'Aux, eſcrite en langage du pays de cette teneur: *L'an mille tres cens cinquante quatre, & le doutzieſme Iuillet, fon baillados las reliquos de ſainct Orens au Conuen de ſanto Crox à Toloſe, & fon baillados en la maniere que ſe conteng & es encartamen deu Monaſteri.*

Mais il ſera maintenant à propos d'examiner ce qui eſt dit de la vie de ſainct Orens, que leſdits Religieux de S. Orens m'ont baillé, que celle que nous auons cy deſſus raportée eſcrite en langue Eſpagnolle: car peut eſtre par ce moyen nous pourrons deſcouurir en quel temps viuoit ſainct Orens Archeueſque d'Aux, dequoy toutes les memoires que i'ay veuës ſont incertaines. Caſſiodore en ſa Chronique remarque que le combat auquel Littorius fut fait priſonnier par les Gots fut l'an que Theodoſe eſtoit Conſul pour la dixſeptieſme fois, auec Feſtus, en ces mots: *His Conſulibus bellum aduerſus Gothos Hunnis auxiliantibus geritur, Littorius Dux Romanus ab eis capitur*, qu'eſt l'an quinzieſme de l'Empire de Theodoſe fils d'Arcadius, ainſi qu'a noté Idacius, enuiron l'an quatre cens quarante apres l'aduenement de noſtre ſalut. Ce ne fut pas doncques Maximinian l'Empereur qui eſtoit mort audit temps, il y auoit plus de cent cinquante ans, moins Maximus le Tyran, qui mouruſt en l'an trois cens huictante huict, plus de cinquante ans auparauant ladite bataille: mais ce fut Theodoſe fils d'Arcadius Empereur, qui enuoya ledit Littorius chef de l'armee Romaine, ainſi que tous les Hiſtoriens anciens nous aſſeurent. Il faut lire doncques au lieu de Maximus, Theodoſius: Comme auſſi au lieu d'Agentius, il

faut

faut lire Aetius qui eſt ce grand Capitaine des Romains, lequel apres auoir deliuré la ville de Narbonne du ſiege de Theoderic, fit la paix auec les Gots. Il eſt certain auſſi qu'il y a erreur dans leſdites vies lors qu'il parle d'Olymbrius Roy de Toloſe; Car nous trouuons par les Hiſtoires certaines eſcrites audit temps, que lors que Littorius vint deuant Toloſe, Theoderic eſtoit Roy de Toloſe, & nous n'auons iamais treuué dans aucun Hiſtorien ny Chronique, bien que nous en aions pluſieurs tres certaines & veritables, que iamais aucun Roy de Toloſe aye eſté nommé Olymbrius: car Olybrius qui fut Conſul durant l'Empire de Leon, eſtoit Conſul Romain, & n'a iamais eſté contre les Romains. D'où nous pouuons auſſi recueillir, comme la vie de S. Orens qui eſt dans la Bibliotheque des Peres de ſainct Dominique eſt meilleure que les autres, d'autant qu'il n'eſt point faite mention dans icelle ny de Maximus l'Empereur, moins d'Olymbrius Roy de Toloſe, ny que les Gots euſſent en conſideration de ceſte victoire abjuré l'hereſie Arrienne, comme il eſt dit aux autres vies: Ce qui a eſté adiouſté du depuis contre la verité de l'Hiſtoire, eſtant tres-certain que les Roys des Vviſigots n'abjurerent point l'Hereſie Arrienne iuſques au temps du Roy Recaredus qui viuoit en l'Ere ſix cens vingt huict, ainſi qu'eſcrit Iſidore en ſa Chronique, & eſt remarqué dans la vie de Leander Archeueſque de Seuille, qui conuertit Recaredus en la Religion Catholique. Nous recueillons auſſi de ce deſſus, comme ſainct Orens viuoit du temps de Theoderic Roy de Toloſe enuiron l'an quatre cens quarante, & partant on ne doit croire ce que i'ay leu dans les anciennes memoires qui ſont dans les archifs du Chapitre d'Aux, ſçauoir que S. Orens viuoit deuãt S. Martin, ny ce qui eſt eſcrit en la Legende qui fait mention de l'Empereur Maximus, & d'Olymbrius Roy de Toloſe, que S. Orens mourut en l'an trois cens nonante quatre, d'autant qu'il veſquit comme nous auons dit plus de cinquante ans apres; moins ce qu'a eſcrit frere Iean Marié de Vilegas en ſon liure appellé *Flos ſanctorum, & Franciſco Diego d'y Anſa y de Triarque*, ny ce qui ſe trouue eſcrit dans le bail de certaines reliques de Patientia mere de ſainct Orens, que les Eſpagnols donnerent à l'Egliſe de S. Orens d'Aux en eſchãge des reliques de S. Orens baillees par ceux d'Aux à ceux d'Eſpagne. Tous leſquels autheurs & actes teſmoignẽt que S. Orens Archeueſque d'Aux eſtoit Frere de S. Laurẽs, fils tous deux *d'Orẽtio & de Pacientia*, habitãs d'Hueſca. Car il eſt certain que S. Laurẽs ſouffrit martyre bien toſt apres S. Sixte en l'an deux cens cinquante neuf: Tellement qu'il ne peut eſtre que S. Orens fut ſon frere, d'autant que S. Orens viuoit enuiron deux cens ans apres la mort de S. Laurens, ainſi que nous auons dit cy-deſſus.

Mais reuenant à noſtre Theodoric Roy des Gots & de Toloſe, ie ne ſçay pourquoy Iornandes en ſon Hiſtoire des Gots a eſcrit que Littorius & les Romains eſtant preſts de donner la bataille contre Theoderic, ils s'accorderent & firent la paix entre eux auant que d'en venir aux mains: de façon que chacun s'en retourna à ſon cartier ſans combatre: Car au contraire tant Idacius, Caſſiodore, Saluian, Proſper, que les anciennes vies de S. Orens par nous cy-deſſus raportees, nous aſſeurent que la bataille fut gaignée par Theodoric, & que Littorius chef de l'armee des Romains fût fait priſonnier ceſte iournee, & conduit priſonnier dans Toloſe, où deſpuis il fut meutri: Ils ne vindrent pas ſeulement

ſeulement aux mains, ains la meſlee fut ſi grande, que Proſper eſcrit, que les Gots perdirent tant de gens des leurs, que ſans ce que Littorius chef de l'armee des Romains fut à ce combat prins priſonnier, l'on euſt doubté qui euſt gaignee la bataille.

Idacius en la ſuſdite Chronique remarque, comme apres que ladite bataille fut gaignee par Theoderic, la paix fut faite entre les Romains, & les Gots en la meſme annee, & Proſper adiouſte comme les Gots ſe ſouuenant de la grande perte qu'ils auoient faite des leurs en ladite iournee, rechercherent les Romains de faire la paix auec plus d'humilité, qu'ils n'auoient fait lors que Littorius alloit aſſieger Toloſe. Cette paix fut bien à propos conclue: car il ne tarda guieres que ce grand Tyran Attila Roy des Hunnes vint attaquer les Gaules, auec vne ſi grande, & puiſſante armee, que ſi les Gots ne ſe fuſſent joincts auec les Romains & François, Attila Roy des Hunnes, ou comme dit Gregoire de Tours Roy des Chunnes eut entierement deſolé les Gaules. C'eſt pourquoy Attila affin que les armees des Romains, François & Gots ne ſe joigniſſent contre luy, vſa de toutes les ruſes & fineſſes qu'il peut, pour mettre diuiſiõ entre les Romains & les Vviſigots: car il enuoya ſes Ambaſſadeurs en Italie à l'Empereur Valentinian, pour l'aſſeurer que ſon intention n'eſtoit point de rompre la paix qui eſtoit entre les Romains & luy: mais qu'il vouloit ſeulement s'en prendre à Theoderic Roy des Vviſigots, à cauſe dequoy il prioit les Romains de ne vouloir point aſſiſter Theoderic: mais d'autre part il deputa auſſi deuers Theoderic ſes Ambaſſadeurs pour tacher de le diuiſer auec les Romains, faiſant remonſtrer par ſeſdits Ambaſſadeurs à Theoderic, comme les Romains auoient touſiours mal traité les Gots. Mais tant s'en faut que l'Empereur, & Theoderic fiſſent ce qu'Attila les requeroit par ſes Ambaſſadeurs, qu'au cõtraire l'Empereur Valentinian enuoya à Theoderic pour l'exhorter de ſe vouloir joindre, & rallier auec luy contre Attila qui affectoit par tyrannie l'Empire du monde. Et d'autre part Theoderic fit entendre à l'Empereur, & aux Romains, qu'ils auoient ce qu'ils deſiroient d'auoir Attila pour leur commun ennemy, lequel il ſuiuroit auec les ſiens pour le combattre en la part, où ils ſe pourroient trouuer, ne le craignant aucunemẽt: car bien qu'il fut enflé, & orgueilleux de ſes victoires, neantmoins les Gots ne le craignoint point, parce qu'ils eſtoient tous accouſtumés de combattre contre les victorieux, ainſi que raporte Iornandes en ſon hiſtoire des Gots.

Nous apprenons par ce qu'a eſcrit Idacius en ſa Chronique, comme ſainct Aignian Eueſque d'Orleans preuoyãt l'arriuee des Huns fut enuoyé par Aetius Patrice des Romains pour prier Theoderic Roy de Toloſe & des Vviſſigots de leur vouloir preſter ayde, & ſecours, afin que conjoinctement ils peuſſent combattre Attila, qui vouloit enuahir les Gaules, faiſant promettre à Theoderic au cas qu'ils vaincroyent les Huns de luy donner la moitié des Gaules, ainſi qu'eſt raporté diſertement dans l'ancienne collection d'Idacius faite par Torocomacus. Toutesfois tant l'ancienne vie de ſainct Aignian que Surius a faite imprimer, que celle qui a eſté recueillie par Meſſire Charles de Sauſeio en ſes Annales des Eueſques d'Orleans diſent, que ce fut ſainct Aignian lequel preuoyant l'orage qui alloit tomber ſur leur ville d'Orleans, à cauſe qu'Attila s'en approchoit auec ſes troupes, fut trouuer Aetius qui eſtoit dans la ville d'Arles, pour le

ſupplier

ſupplier de les venir aſſiſter: ce qui eſt confirmé par Gregoire de Tours au liure ſecond de ſon hiſtoire des François, ce que nous deuons à mon aduis entendre en cette façon;que ſainct Aignian fut premierement trouuer Aetius à Arles pour le prier de les venir ſecourir, & qu'apres Aetius enuoya le meſme ſainct Aignian de la ville d'Arles à Theoderic qui eſtoit à Toloſe, afin qu'ils peuſſent tous enſemble reſiſter à Attila. Ce que nous pouuons recueillir de ce que Gregoire de Tours eſcrit qu'Aetius & Theoderic vindrent tous deux pour combattre Attila. Nous apprenons deſdits hiſtoriens,comme le ſuſdit Attila fut grandemẽt preſſé par Genſeric Roy des Vvandales de ſe jetter pluſtoſt dans les Gaules que non pas dans l'Italie, d'autant que Genſeric craignoit grandement que Theoderic ne ſe voulut venger de luy & le ruiner, pour ſe venger de l'injure qu'il luy auoit faite, car ſoubs pretexte du ſoupçon qu'il auoit, que la femme d'Honnoric ſon fils (qui eſtoit fille de Theoderic) l'euſt voulu empoiſonner,il luy fit outrageuſement couper le nais & les oreilles.

Donques Attila pouſſé par Genſeric Roy des Vvandales rompit la paix, & auec ſon armee compoſee d'vn nombre infiny des combattans, ſe mit en chemin pour paſſer le Rhin,& entrer dans les Gaules. Ceux qui ont eſcrit cette hiſtoire ont remarqué que l'armee d'Attila eſtoit ſi grande, & luy eſtoient neceſſaires tant de batteaux pour paſſer le Rhin, qu'il ſembloit à voir le grand nombre de vaiſſeaux qu'il y auoit,qu'on euſt tranſporté la foreſt d'Ardene ou Charbonniere dans le Rhin. Attila ayant paſſé cette riuiere auec toute ſon armee, vint à Mets,laquelle il deſola,& de là vint à Orleans pour la ruiner comme il auoit fait de Mets, & pluſieurs autres villes des Gaules:mais durant qu'il l'aſſiegeoit Aetius, & Theoderic à la priere, comme nous auons dit,du ſuſdit ſainct Aignian Eueſque d'Orleans,arriuerent bien à propos lors que la ville s'en alloit deſia perdue, tellement qu'Attila fut contraint voyant qu'ils s'approchoient de leuer le ſiege, & de ſe retirer auec ſon armee au camp appellé Mauriac,afin de ſe preparer à donner la bataille. Ce que Theoderic & Aetius recogneurẽt, & ſe joignirent auec les François, & les forces de pluſieurs autres nations, & eſtant tous joincts enſemble,ils donnerent la bataille ſi courageuſement contre Attila qu'ils le contraignirent, voyant la grande perte qu'il auoit faite des ſiens,de ſe retirer,& quitter le camp de bataille aux Romains,Gots, & François. Cette bataille a eſté vne des grandes & memorables batailles qui ayent eſté iamais donnees, & comme dit vn Hiſtorien Eſpagnol l'vne des plus grandes batailles du monde: Car Idacius remarque qu'en cette iournee la meſlee fut ſi grande,que trois cens mille combattans demeurerent morts ſur le camp de bataille. Entre leſquels Theoderic Roy des Gots, & de Toloſe y mourut les particularités en ont eſté remarquees par Iornandes en ſon hiſtoire des Gots.

Mais d'autant que c'eſt vne tradition en ce pays de Languedoc qu'elle a eſté donnee à ſept lieües pres de Toloſe,& au lieu maintenant appellé les Catalains, à vne lieüe pres de Caſtel Sarraſi il ne ſera pas hors de propos,puis que nous parlons de l'Hiſtoire de Languedoc,de rechercher en quel endroit eſt ce que ladite bataille fut donnee.

Gregoire de Tours qui a parlé de ceſte bataille ne dit autre choſe ſinon, qu'Attila apres auoir leué le ſiege d'Orleans ſe retira pour ſe preparer à donner

la bataille au camp de Mauriac. Idacius dit que la bataille fut donnee *in campis Catalaunicis*, & Caſſiodore qui remarque cette iournee en ſa Chronique dit la meſme choſe qu'elle fut donnee *in campis Catalaunicis*, comme fait bien Iſiodore: Iornandes ioinct tous ces deux enſemble, car il dit que la bataille fut donnee *in campis Catalaunicis qui & Mauricij vocantur*. Mais en quel quartier eſtoiēt *campi Catalaunici*, ceux qui en ont parlé n'en demeurent pas bien d'accord. Bertrandi en ſes geſtes Toloſaines dit, que c'eſtoit aux Catalains à ſept lieuës de Toloſe. Noguiez en ſon hiſtoire Toloſaine raconte que toutes les troupes, tant des Romains, François, que Gots s'aſſemblerent dans la ville de Toloſe, & delà partirent pour donner la bataille aux Catalains à ſept lieües de Toloſe, & adiouſte en deux endroits de ſon hiſtoire, que les Catalains ſe trouuent entre Carcaſſonne & Toloſe; qui teſmoigne aſſez, combien il eſcrit ſon hiſtoire nonchalamment. Car le Catalains eſt du coſté de Caſtel-Sarraſi; qui eſt contre la riuiere de Garonne, bien loing de Carcaſſonne. Ce ne ſont pas ſeulement les hiſtoriens de ce pays qui l'ont ainſi remarqué, mais les plus ſçauans hiſtoriens Eſpagnols l'ont ainſi eſcrit; car Vaſſeus en ſa Chronique d'Eſpagne a eſcrit que cette bataille de Theoderic contre Attila auoit eſté donnee pres de Toloſe. Le Pere Iean Mariana de la compagnie de Ieſus au chapitre troiſieſme du liure cinquieſme de ſon hiſtoire d'Eſpagne a noté que *campi Cataulini, qui Marochij dicti ſunt*, ſont voiſins de Toloſe, & non ſeulement les Hiſtoriens Eſpagnols l'ont ainſi eſcrit, mais ça eſté encores l'opinion de Blondus, & de Ioannes Magnus, en ſon hiſtoire des Gots. Ortellius en ſon threſor Geographique a eſcrit que pluſieurs des nouueaux ont eſtimé, que le champ où cette bataille fut dōnee, eſtoit ſitué pres de Toloſe.

Outre ces authorités on peut remarquer ces coniectures pour monſtrer qu'elle a eſté donnee pres de Toloſe. Premierement qu'Attila (comme nous auons dit) auoit entreprins cette guerre à la priere & perſuaſion de Genſeric Roy des Vvandales, pour ruiner Theoderic Roy de Toloſe; afin qu'il ne ſe vengeaſt de la grande injure qui luy auoit eſté faite. D'ailleurs que tant Aetius, Theoderic que les Hunnes eſtoient quelque temps auant cette bataille dans le Languedoc: car ils auoient aſſiſté Aetius pour leuer le ſiege que Theoderic auoit mis deuant Narbonne; & eſtoient ioints auec les Romains lors que Littorius chef de l'armee des Romains donna la bataille contre Theoderic pres de Toloſe. Outre ce Theoderic qui mourut en cette bataille, fut enterré dans Toloſe; ainſi que i'ay leu dans vn Hiſtorien Eſpagnol, & que Dufauchet le remarque au liure ſecond de ſes antiquités Françoiſes; Ce que peut ſeruir d'vne petite coniecture pour monſtrer que la bataille n'a pas eſté donnee loin de Toloſe puis que Theoderic qui mourut en icelle, fut enterré en Toloſe. A quoy ſe peut adiouſter la ſituation du lieu; car Iornandes dit qu'elle fut donnee, *in campis Catalaunicis qui Mauriacij nominantur*, & que cette campagne eſtoit de cent lieües Françoiſes de long, & ſoixante dix lieües de large, prennant pour lieües Françoiſes quinze cens pas. Ce que ne ſe rencontre pas mal auec la plaine de Catalains, d'autāt qu'il y a vne lieüe des Catalains vn lieu qui s'appelle encore pour le jourdhuy Mauriac, & les Catalains ſont appellés *Catalauni*: car bienque ce ſoit vn petit bourg, neantmoins il ſemble auoir eſté autres fois grandement peuplé;

peuplé; puiſque ceux de ce pays ont conquis vne partie de l'Eſpagne, leur ayant laiſſé leur nom pour teſmoigner qu'ils l'ont autrefois ſubiuguée: Ce que le ſuſdit Pere Iean Mariana aduoüe au chapitre vnzieſme du liure ſeptieſme de ſon hiſtoire d'Eſpagne. Voicy ce qu'il en dit. *Inde Barchinonenſium Comitum initia, & origo Gentis Catalaunicæ, cum Catalauni populi ad Toloſam vrbem in Gallia Narbonenſi latè fuſi, ad nouas ſcilicèt ſedes in Hiſpaniæ partem eam penetraſſent.* Et quant à la plaine des Catalains, il eſt certain qu'elle eſt d'vne grande & longue eſtenduë; d'auantage ceux qui ont eſcrit cette bataille ont remarqué qu'Aetius, lors de la bataille, gaigna vne petite coline pour pouuoir puiſſamment & auec aduantage combattre ſes ennemis. L'on pretend que cette petite coline eſt Montech, ſur laquelle coline a eſté baſtie ladite ville, qui retient encores le nom de *Mons Ætij*, voulant dire que c'eſtoit la coline gaignee par Aetius lors de la bataille, & cette coline ou montaigne ſe trouue bien pres de Catalains. Il a eſté auſſi remarqué par Iornãdes en deſcriuant cette bataille qu'il y auoit au camp vn petit ruiſſeau, lequel à cauſe de la grande quantité du ſang humain qui auoit eſté eſpandu en ce lieu, ſe desborda de ſang, & il ſe trouue pres de Catalains vn ruiſſeau que l'on nomme encores auiourdhuy, *lo rieu ſanguinolent*, qui veut dire ruiſſeau de ſang. L'on trouue auſſi en ladite campagne de grandes tranchees, & trouue on dans icelles pluſieurs monnoyes, & pieces d'anciennes armes, qui teſmoignent aſſés quelque bataille y auoir eſté donnee. Et pour mettre fin à ces coniectures, Iornandes a remarqué que Toriſmond ayant fait rechercher & trouué le corps de ſon pere Theoderic, parmi ceux qui eſtoient morts à la bataille, il ſe trouua à ſes oraiſons funebres; & afin que ie me ſerue des mots de Iornãdes, *Fortiſſimuſque Toriſmund benè glorioſus ad manes chariſſimi patris, vt decebat, filium exequias eſt proſequutus.* Tellement que s'il eſt vray ce que nous auons dit que Theoderic a eſté enterré à Toloſe, il eſt fort vray ſemblable que la bataille a eſté dõnee pres de Toloſe, puis que Toriſmond ſon fils ſe trouua à ſes honneurs.

Ie ne croy pas pourtant que cette bataille aye eſté donnee pres de Toloſe: Car Idacius qui viuoit en ce temps remarque que, *campi Catalaunici*, n'eſtoiẽt pas loing de la ville de Mets, car dans l'edition que le pere Sirmond a fait faire, il eſt dit que *campi Catalaunici*, eſtoient, *Haud longè de ciuitate quam effregerant Mettis.* Dans les editions du meſme Idacius du pere Andreas Scotus, & du ſieur de l'Eſcale, il eſt dit que Theoderic fut tué à la bataille qui ſe donna ſur Loire, non loing d'Orleans: comme auſſi dans les collections d'Idacius faites par Toromacus Freculphe Eueſque de Liſieux au chap. quatorzieſme du liure cinquieſme de ſa Chronique, ioinct en cette façon ces deux lieux où la bataille fut donnee; *Fuit*, dit il, *prima congreſſio, vt ferunt, circa Ligerim, ſed bellum protractum eſt, & in campis Catalaunicis, qui & Mauriaci vocantur, atrox bellum & pertinax conceditur.* D'auantage Idacius dit bien clairement que la ville d'Orleans ayant eſté deſliuree par les prieres de ſainct Aignian, les Hunnes rebrocherent leur chemin à Troye, & s'arreſterent en la campagne de Mauriac. A quoy i'adiouſteray ſeulement que tous les anciens Hiſtoriens qui ont parlé de cette bataille, ſont d'accord qu'Aetius chef de l'armee des Romains, conſeilla à Toriſmond apres la bataille, de s'en retourner à Toloſe, afin que ſes freres qu'il auoit laiſſés dans ladite ville, ne s'en rendiſſent les maiſtres, & par ce moyen le priuaſſent de ſon Royaume. Que

ſi le champ de bataille fut eſté à ſix lieuës de Toloſe, il eut peu prouuoir du camp en là, attendu le voiſinage des lieux, ſans s'en aller à Toloſe.

Theoderic regna vingt & trois ans ſuiuant la Chronique d'Iſiodore, & laiſſa lors de ſon decés ſix enfans maſles, ſçauoir Toriſmond, & Theoderic qui eſtoient les deux aiſnés, leſquels il auoit menés auec ſoy à la bataille, & Frederic, Turic, Rotomer, & Aymeric qu'il auoit laiſſé, lors qu'il partiſt, dans Toloſe, ainſi qu'a notté Iornãdes au chapitre trente-ſixieſme de ſon hiſtoire des Gots.

Quelques hommes curieux de ce temps qui ont recherché les antiquités de Pamies, ont eſtimé que Freſelai, que l'on dit auoir eſté Roy de Pamies, eſt Frideric, auquel ſon frere le Roy Toriſmond auoit donné la ville de Pamies pour ſon appanage, d'autant que les vies de ſainct Antonin aſſeurent que ſainct Antonin eſtoit nepueu de Theoderic Roy de Toloſe, & fils de Freſelai Roy de Pamies: toutes fois Iornandes le nomme Frideric & non Freſolai; & d'ailleurs il eſt dit dans la Legende de ſainct Antonin qu'il viuoit du temps de ſainct Ouin, & ſainct Eloy, leſquels furent Eueſques du temps de Dagobert, long temps apres le Roy de Toloſe.

TORISMOND.

TORISMOND ſucceda à Theoderic, lequel ſe voyant priué de ſon pere, & apres luy auoir rendu ſes derniers deuoirs, il reprint ſes forces, & raſſembla ſes troupes pour venger ſa mort; toutes fois il n'executa pas ce qu'il auoit deſſeigné, d'autant qu'il fut deſtourné par Aetius, lequel craignant que Toriſmond inſolent de ſa victoire, & Prince courageux ne ſe ſaiſit entierement des Gaules s'en rendant le maiſtre, & par ce moyen chaſſat les Romains, luy donna conſeil de s'en retourner promptement à Toloſe, pour empeſcher que ſes freres qui eſtoient de dans, ne ſe ſaiſiſſent de la ville, & le priuaſſent de ſon Royaume. Toriſmond croyant, & craignant ce qu'Aetius ancien & ruſé Capitaine luy auoit dit, s'en retourna à Toloſe, & comme dit Iornandes; *Regia Majeſtate ſubuectus Toloſam ingreditur*, & bien que ſes freres fuſſent dans Toloſe, neantmoins il ſe gouuerna ſi ſagement au commencement de ſon regne, que pas vn ne s'oppoſa à luy. Attila voyant que Toriſmond auoit quitté les Romains, & s'en eſtoit retourné à Toloſe, il print courage, & continua de ruiner les terres de l'Empire Romain; car il fut auec ſes troupes du coſté de Veniſe, Milan, & Pauie; mais ayant eſté prié par le Pape Leon d'eſpargner la ville de Rome, & d'auoir compaſſion de l'Italie, la priere de ce grãd Pontife euſt tel effect enuers ce barbare, qu'à ſa priere il quitta l'Italie, & print ſon chemin vers l'Hongrie ſe logeant pres du Danube. Mais comme Attila auoit vn eſprit inquiete, né à mal faire, ne pouuant viure en paix, il reprint ſon chemin pour venir aux Gaules, afin de dompter les Alains qui eſtoient reſtés deçà la riuiere de Loire, croyant que ſi les Alains eſtoient à luy, il ſe rendroit facilement maiſtre des Gaules. Toriſmond ayant entendu cela, & voyant qu'Attila s'approchoit, il y accouruſt auſſi toſt pour aſſeurer les

Alains

Alains, & empeſcher qu'ils ne ſe ioigniſſent auec Attila, & apres combatit Attila auec pareille fortune & bonheur, qu'il auoit faict en la campagne de Chaalons, ayant conſtraint Attila de ſe retirer & quitter ſon entreprinſe: apres cela il s'en retourna auec peu de perte des ſiens à Toloſe, & comme dit Iornandes, *Sine aliqua ſuorum læſione Toloſam migrauit.* C'eſt ainſi que Iornandes en ſon Hiſtoire des Gots raporte ce qui fut faict par Toriſmond.

Toutesfois Idacius dans ſa Chronique le raporte tout autrement; car il eſcrit que Toriſmond incontinent apres la mort de Theoderic aſſembla toutes les troupes des Gots, pour venger la mort de ſon pere: auec leſquelles il fut trouuer Attila à Mauriac, où il luy donna la bataille, laquelle dura trois iours eſtant demeuré vn grand nombre de combatans morts ſur la place: Aetius chef des Romains homme fort aduiſé voyant ce ſuccez vint de nuict treuuer Attila, auquel il dit qu'il eut bien deſiré qu'il eut peu chaſſer les Gots des Gaules & les leur oſter des mains: toutesfois il ne voyoit pas le moyen pour ce faire: car ſes forces n'eſtoient pas aſſez grandes, d'autant que iuſques icy il n'auoit combatu que contre les ſoldats moins experimentez des Gots: mais qu'il auoit apprins que Theoderic frere germain de Toriſmond eſtoit arriué au camp des Gots auec vne grãde armee de ſoldats tres courageux, auſquels il ſeroit non ſeulement mal aiſé de reſiſter: mais encore en danger de tomber en leur pouuoir. Attila ayant entendu cela fit reſolution de ſe retirer, & donna dix mille ſols à Aetius, afin que par ſon moyen & induſtrie il s'en peut retourner en Hongrie ſans eſtre ſuiuy des Gots. D'autre part Aetius fut treuuer Toriſmond pour luy dire la meſme choſe quaſi qu'il auoit dicte à Attila, luy faiſant entendre que iuſques à maintenant il n'auoit point treuué des Hunnes qui euſſent de courage: mais que depuis peu de iours il eſtoit arriué à Attila des ſoldats d'Hõgrie vieux guerriers; & d'ailleurs que la nouuelle eſtoit que ſon frere Theodoric ſecouru par les Mores ſe ſaiſiſſoit de ſon Royaume, ce qui eſtonna tellement Toriſmond qu'il fut conſtraint d'accorder douze mille ſols, afin qu'il eut le chemin libre, & qu'il le guarantit de ſes ennemis iuſques à ce qu'il fut arriué à Toloſe.

Toriſmond eſtant arriué à Toloſe viuant en paix auec les ſiens deuint malade, tellement qu'il falut le ſaigner de l'vn de ſes bras, & eſtant en ceſt eſtat vn ſien ſeruiteur le vint aduertir que ſes ennemis eſtoient là pour le faire mourir; ſurquoy il ſe leua, & n'ayant peu treuuer aucunes armes à cauſe qu'on les luy auoit cachees, il print vn eſcabeau auec le bras duquel on ne luy auoit point tiré du ſang, & fit mourir quelqu'vn de ceux qui s'eſtoient approchez pour le tuer: mais enfin il fut tué, ainſi qu'eſcrit Iornandes. Iſidore toutesfois le raconte d'autre façon en ſa Chronique: car il eſcrit que ſes freres Theoderic, & Frigeric le firent tuer apres qu'il eut regné vn an, Iornandes & la Chronique qui ſe treuue au commencement des Loix des Vviſigots diſent qu'il regna trois ans, la Chronique de Victor Tunnunenſis dix ans.

THEODORIC II.

THEODORIC ſecond de ce nom ſucceda à ſon frere Toriſmond au Royaume de Toloſe & des Vviſigots. Sidonius en la ſeconde Epiſtre du liure premier de ſes Epiſtres, ne ſe contente pas de nous eſcrire ſes mœurs & façons de viure: mais encore il eſcrit bien particulierement ſa forme & ſtature: car ceſte Epiſtre doit eſtre entendüe non de Theodoric ſon Pere, ny de Theodoric Roy d'Italie, comme ont eſtimé ceux qui l'ont miſe au commencement des œuures de Caſſiodore; croyant qu'elle appartint à Theodoric Roy d'Italie, & non à Theodoric Roy des Vviſigots frere & ſucceſſeur de Toriſmond, ainſi qu'il a eſté remarqué par ceux qui ont commenté Sidonius.

Idacius remarque comme au commencement de ſon regne Auitus fut premierement acclamé Empereur par le chef de l'armée des Gaulois dans la ville de Toloſe: & Iſidore a noté que ce fut par le moyen & faueur de Theodoric lequel s'employa grandement pour luy. Depuis Auitus fut nommé Auguſte dans la ville de Rome. Theodoric fut vn Prince tres-courageux, car nous apprenons par ceux qui ont parlé de luy, comme ſuiuant l'ordre & commandement qu'il auoit receu d'Auitus l'Empereur, il combatit heureuſement contre ſon parent Rixiarius Roy des Sueues, lequel ne ſe contentant point des biens qu'il auoit en Eſpagne troubla quaſi tout ce Royaume, & s'en eſtoit ſaiſi d'vne partie; dequoy ie ne parleray point en ce lieu, d'autant que cela n'appartient pas à l'Hiſtoire de Languedoc, que i'ay intention de traicter. Ie diray ſeulement que Theodoric voyant que Rixiarius Roy des Sueues s'eſtoit ſaiſi d'vne bonne partie de l'Eſpagne, il luy enuoya ſes Ambaſſadeurs pour luy dire qu'il ſe deuoit contenter de ſes terres, & non pas courir ſur celles de ſes voiſins auquel Rixiarius reſpondit outrageuſement, que s'il grondoit & le faſchoit qu'il l'iroit treuuer à ſa ville & ſiege Royal de Toloſe en ces mots: *Si hïc murmuras, & me venire cauſaris, Toloſam vbi tu ſedes veniam, ibi ſi vales reſiſte*, ainſi qu'eſcrit Iornandes en ſon Hiſtoire des Gots. Eſtant certain que Theodoric s'eſt tenu la pluſpart du temps dans la ville de Toloſe, comme nous pouuons apprendre de pluſieurs Epiſtres de Sidonius.

Paul d'Aquilee au liure quinzieme de ſon Hiſtoire eſcrit, que les Gots ne ſe contentant point de la Prouince qui leur auoit eſté accordee par les Romains empieterent l'Auuergne, & ſe ſaiſirent de la ville de Narbonne. Ce qu'il eſcrit des Gots de la ville de Narbonne ſe doit raporter à noſtre Theodoric, auquel Agrippin Comte & Capitaine Romain, enuieux de la vertu de Gilles Comte des Romains, ou pluſtoſt ennemy, luy deliura la ville de Narbonne que les Romains tenoient, afin d'eſtre ſouſtenu en toutes ſes entreprinſes par ledit Theodoric. C'eſt pourquoy Sidonius en ſon Poëme de la ville de Narbonne eſcrit

Hinc te Martius ille rector, atque
Magno Patre, prior, decus Getarum
Romanæ columen, ſaluſque gentis,
Theodoricus amat, ſibique fidum
Aduerſos probat, ante per tumultus.

Maiſtre Iean Chabanel Docteur en Thelogie, homme docte & pieux, dans vn petit traicté qu'il a faict ces iours paſſez imprimer des antiquitez de l'Egliſe de la Daurade de laquelle il eſt Curé, a eſcrit, qu'il eſt vray sẽblable que Theodoric ſecond Prince, deuot ſuiuant le teſmoignage meſme de Sidonius a faict baſtir l'Egliſe de la Daurade de Toloſe; d'autant que l'ouurage ſemble eſtre Gothique, & qu'il n'y a nulle apparence que ſes predeceſſeurs Roys de Toloſe l'ayent faicte baſtir. Ioint que les anciennes memoires qui ſe treuuent dans quelque liure de ladite Egliſe remarquent que ça eſté Theodoſe qui la faicte baſtir, lequel ne s'approcha iamais de Toloſe, à cauſe dequoy il faut corriger le nom de Theodoſe, & mettre en ſon lieu Theodoric, ce qu'a beaucoup d'apparence: toutesfois ces coniectures ne ſont point certaines & aſſeurées. Il remarque auſſi dans le ſuſdit traicté, comme noſtre Theodoric eſtoit fort deuot, & qu'il alloit bien ſouuent tous les matins au lieu où les Preſtres s'aſſembloient eſtant fort peu accompagné, ainſi qu'eſcrit Sidonius. Il eſtime doncques que ce lieu deuoit eſtre dans le Chaſteau Narbonnois, puis qu'il y alloit auant le iour, & que le petit clocher qu'on void encore audit Chaſteau eſtoit le clocher de cette Chapelle. Ce que peut eſtre, toutesfois le clocher ne ſe monſtre pas ſi ancien qu'il aye eſté faict du temps de Theodoric.

Le meſme autheur remarque que la femme de Theodoric ſe nommoit Ranachilde; ce qui eſt fort probable par les raiſons par luy en ce lieu deduictes: meſmes que le ſieur de Sauaron aux commentaires qu'il a eſcrit ſur l'Epiſtre huictieme du liure quatrieme de Sidonius, remarque auoit veu vne gloſſe eſcrite à la main, qui aſſeure que Ranachilde de laquelle parle Sidonius en ladite Epiſtre eſtoit femme de Theodoric: mais ie doubte fort que le ſepulche de Ranachilde ſoit ſur la petite porte de la Daurade, reſpondant au cimetiere qui eſt ioignant la riuiere; d'autant que tant s'en faut qu'il y aye en ce lieu aucune inſcription qui marque que ſur ladite porte ſoit le ſepulche de Ranachilde, que ie n'eſtime pas meſmes qu'il y aye aucun ſepulchre ſur ladite porte, n'ayant peu remarquer aucune concauité dans la corniche de ladite porte. Ie ne puis que loüer grandement la curieuſe recherche qu'il a faicte de cette Ranachilde, en ce qu'il croit que c'eſt celle qu'on appelle ordinairement *la Regine Pedauque*, d'autant qu'elle ſe plaiſoit à ſe baigner, puiſque Euodius luy faiſoit preſent d'vn vaſe ou conque pour ſe baigner, ayant prié Sidonius de luy faire douze vers pour grauer ſur ce vaſe d'argent: ce qu'il a voulu eſcrire à mon aduis pluſtoſt pour monſtrer qu'il n'a rien oublié de rechercher ſur l'antiquité de ſon Egliſe, que non pas pour l'aſſeurer.

Iornandes en ſon hiſtoire des Gots eſcrit qu'apres que Theodoric eut traicté la paix auec tous ſes voiſins, lors qu'il commançoit de viure tranquillement dans ſon Royaume, il vint à mourir apres auoir regné treize ans.

EORIC.

TOVT ainſi que Theodoric fit mourir ſon frere Toriſmond pour ſucceder en ſon Royaume, de meſme Eoric fit tuer ſon frere Theodoric pour ſe mettre en ſa place: car bien que Iornandes ne diſe point que Eoric fiſſe tuer ſon frere, neantmoins Idacius & Iſidore le diſent expreſſement.

Eoric eſt nommé diuerſement par ceux qui ont parlé de luy, car les vns le nomment Eoric, Euric, ou Henric, les autres Euaric. Il commança de regner l'an huictieme de l'Empire de Leon, & le premier d'Antemius, en l'Ere des Eſpagnols cinq cens huict, ſuiuant ce que note Iſidore au commancement de ſon regne il fit la guerre en Eſpagne: mais apres comme dit Gregoire de Tours il conuertit ſes armes contre les Gaulois, & ne ſe contentant point de la Prouince, & villes qui auoient eſté accordees par les Empereurs à ſon predeceſſeur Vallia, ny de la ville de Narbonne que le Comte Agrippin auoit deliuree à Theodoric, il paſſa le Rhoſne, & print ſur les Romains les villes de Marſeille & Arles qui ſont en Prouence, leſquelles il vnit à ſon Royaume, ainſi qu'eſcrit Iſidore en ſa Chronique: & non content d'auoir d ſſipe la Prouence, eſtant comme dit Sidonius *armis potens, acer animis, alacer annis*, & voyant la decadence de l'Empire, & le ſoudain changement des Empereurs, il entreprint de ſubiuguer, & ſe rendre maiſtre des Gaules, & d'en chaſſer les Romains: ce qui cauſa de grãds troubles & diſſentiõs entre Nepos qui tenoit lors l'Empire Romain, & les Toloſains nourriſſons des Gots, qui eſtoient lors commandez en Toloſe par Eoric leur Roy: comme nous pouuons apprendre de la vie de ſainct Epiphane Eueſque de Pauie, eſcrite par Ennodius Eueſque de la meſme ville, quand il d ct parlant de l'Empereur Nepos: *Tunc inter eum, & Toloſæ alumnos Getas, quos ferrea Euricus Rex dominatione gubernabat orta diſſenſio eſt, dum illi Italici fines Imperij quos trans Gallicanas Ipes porrexerat non deſineret inceſſere.* Ce que fut cauſe que l'Empereur Nepos aſſembla ſon Conſeil prez de Gennes, pour aduiſer les meilleurs moyens qu'on trouueroit pour arreſter Eoric, & lors d'vn commun conſentement fut treuué bon que l'Empereur enuoyeroit ſainct Epiphane Eueſque de Pauie à Eoric qui eſtoit à Toloſe, pour luy remonſtrer qu'il contreuenoit aux traictez paſſez entre les Romains & les Viſigots. Epiphane ne manqua point ſuiuant le commandement que luy auoit eſté faict par l'Empereur d'aller en la ville de Toloſe, *in qua*, dit Ennodius, *Euricus tunc degebat*, & y eſtant arriué il fit auſſi toſt entendre le ſujet de ſon ambaſſade au Roy Eoric, en preſence de Leon ſon Conſeiller, ce qu'il fit auec telle eloquence qu'il luy perſuada ce qu'il demandoit, de garder la paix & traicté accordé entre les Romains & les Gots: ce qu'il accorda en partie en conſideration de ſainct Epiphane Ambaſſadeur, auquel Eoric reſpondit ſes mots. *Facio ego venerande Pater quæ poſcis quia grandior eſt apud me legati perſona quam potentia deſtinantis.* Epipha-

nius ayant faict ſon ambaſſade partit de Toloſe pour aller rendre raiſon de ſa negotiation à l'Empereur, à ſon deſpart la pluſpart des habitans de ladite ville l'accompagnarent en ſi grand nombre, que Ennodius dit en la vie du ſuſdit S. Epiphane. *Toloſam tantis comitantibus egreſſus eſt, vt penè deſerta vrbs diſcedente noſtro Pontifice cerneretur*: Mais tant s'en faut que Eoric tint la promeſſe qu'il auoit faicte à l'Empereur Nepos, de ſe contenir dans les limites qui luy auoient eſté accordees par les Empereurs: qu'au contraire il ſe mit à foudroyer tant la Prouince de neuf Peuples qu'eſt la Prouince d'Aux, que les deux Aquitanies; c'eſt à dire les Prouinces de Bourges, & de Bourdeaux, comme eſcrit Gregoire de Tours au chap. 25. du liure ſecond de ſon Hiſtoire de France, dans le texte duquel chapitre il eſt notoire qu'il y a erreur, comme dans l'ancien abbregé de Gregoire de Tours raporté dans le tome qui a pour titre *Corpus Franciæ*: dans leſquels deux lieux nous liſons parlant de la perſecution faicte par Eoric, *maximè tunc nouem populaniæ geminæque Germaniæ vrbes ab hac tempeſtate deſolatæ ſunt*: car il faut lire au lieu de *geminæque Germaniæ*, *geminæque Aquitaniæ*, ainſi qu'il ſe void clairement dans l'Epiſtre de Sidonius eſcrite à l'Eueſque Baſile, à laquelle ſe refere expreſſement Gregoire de Tours, & toutesfois Sidonius dans ladite Epiſtre ne faict mẽtion qu'aucune ville d'Allemagne aye eſté deſolée, ains parle ſeulement des villes qui ſont dans la Prouince de neuf Peuples, & des deux Aquitanies.

Le ſuſdit Sidonius en l'Epiſtre ſixieme dudit liure ſeptieme, ſe plaint grandement de ce que Euarix Roy des Viſigots empiete contre ſa promeſſe ſur les villes qui ne luy ont point eſté accordées par les Romains: *Euarix* dit-il, *Rex Gothorum quod limitem Regni ſui rupto, diſſolutoq; fœdere antiquo, vel tutatur armorum iure vel promouet*, & en l'Epiſtre premiere du liure troiſieme, *quia etſi illi veterum finium limitibus effractis omni vel virtute, vel mole poſſeſſionis turbidæ metas in Rodanũ, ligerimque proterminant*. Iornandes en ſon Hiſtoire des Gots raporte comme Eoric ſe ſaiſit de la ville de Clermont en Auuergne, laquelle tenoit pour les Romains, & en laquelle commandoit le Senateur Decius fils de l'Empereur Auitus; lequel Auitus auoit eſté deſia conſtraint de quitter l'Empire, & ſe contenter d'eſtre Eueſque de Plaiſance. Le meſme Sidonius en l'Epiſtre premiere du liure troiſieme ſe plaint de ce que les Gots meſpriſans leur Septimanie ou Languedoc, les alloient trauailler en vn coin de terre toute deſolee: car parlant des Gots il dict, *Qui ſæpenumero Septimaniam ſuam faſtidiunt modo inuidioſi huius anguli etiam deſolata poſſeſſione potiantur*. Lors de la deſolation d'Auuergne, Sidonius fut prins par les Gots, & relegué en la ville ou Chaſteau de Liuia, comme il eſcrit en l'Epiſtre troiſieme du liure huictieme de ſes Epiſtres. Ce lieu ou Chaſteau de Liuia eſtoit en Languedoc, & eſt marqué entre Carcaſſonne, & Narbonne, dans les Tables voyageres de Peutinger. Il eſt faict mention auſſi de Liuia, comme eſtant prez de Carcaſſonne par Aymon le Moine, au chapitre quatrieme du liure ſecond de la tranſlation des reliques de ſainct Vincens; Ie ne ſçay ſi ce ſeroit Lezignan qui ſe treuue auiourd'huy entre Carcaſſonne & Narbonne. Sidonius en la ſuſdite Epiſtre ſixieme du liure ſeptieme, raporte par le menu & plus particulierement les villes qui ont eſté deſolées par Euarix dans leſdites Prouinces des neuf Peuples, & Aquitanies: car il raconte comme le

ſuſdit Euarix ruina les villes de Bourdeaus, Perigueux, Rodez, Limoges, Mende, Euſe, Bazas, ſainct Bertrand de Comenge, & Aux.

Euaric ne fit pas ſeulement la guerre dans les Gaules pour ioindre les villes qu'il conqueroit à ſon Royaume, mais auſſi & principalemẽt pour les troubler en la religiõ Catholique, & y planter s'il eut peu l'hereſie Arrienne; c'eſt pourquoy Sidonius en la ſuſdite Epiſtre ſeptieme du liure 6. eſcrit, qu'il craignoit qu'Euaric ne fit pas tant la guerre aux villes des Romains, comme qu'il taſchat de dreſſer des embuſches aux loix des Chreſtiens; d'autant que le nom de Catholique luy eſt ſi amer à la bouche, que l'on peut douter à bon droit s'il eſt pluſtoſt chef des Gots, que de la ſecte des Arriens; puis qu'il a faict mourir la pluſpart des Eueſques deſdites Prouinces ſans en mettre d'autres en leur place, ayant ruiné tellement les Egliſes qui eſtoient ou bien dans les villes, ou aux champs, qu'vne partie en demeuroient démolies, & les autres deſolees, ayant faict oſter les gonds des portes, & faict remplir l'entrée d'eſpines afin que perſonne n'y allaſt: & encore faiſoit il tenir les troupeaux dans icelles.

Gregoire de Tours au chapitre vingt-cinquieme du liure ſecond de ſon Hiſtoire, racontant comme il en vouloit aux Eccleſiaſtiques, dict qu'il faiſoit mourir ceux qui ne vouloient point adherer à ſa ſecte, ou bien qu'il les empriſonnoit ou banniſſoit de ſes terres.

Donques les Gots durant le regne d'Euarix, eſtendirent tellement les limites de leur Royaume qu'ils vindrent iuſques à la riuiere de Loire, & comme dit Sidonius au lieu par nous cy-deſſus allegué, *poſſeſſionis metas in Rhodanũ, Ligerimque proterminant*; à cauſe dequoy Gregoire de Tours au liure ſecond de ſon Hiſtoire dict, *In ijs autẽ partibus ad meridionalem plagam habitabant Romani vſque ad Ligerim, vltra Ligerim Gothi dominabantur*, & Adon Archeueſque de Vienne en ſa Chronique, *id temporis Romani Gallias tenebant, citra Ligerim fluuium Gothi.*

Idacius, Gregoire de Tours, Aymon le Moine, & tous les anciens Hiſtoriens eſcriuent, comme durant le regne d'Eoric, & l'an ſecond de l'Empire d'Anthemius, il ſourdit dans Toloſe vne ſi grande quantité de ſang de la terre, qu'il coula tout le iour par la ville. Voicy comme dit Idacius, *in medio Toloſæ ciuitatis ſanguis erupit de terra, & tota die fluxit*, ou comme dit Aymon *apud Toloſam Galliæ vrbem è medio eius tota die ſanguis longiſſimo fluxit riuo.* Les meſmes Autheurs adiouſtent que les plus ſages des Gots expliquerent ce prodige en ceſte façon, que la domination des Gots dans Toloſe deuoit bien toſt finir, & que les François en ſeroient bien toſt les maiſtres.

Iſidore en ſa Chronique remarque, comme auant le regne d'Eruigius les Gots n'auoient point de loix qui fuſſent eſcrites, ſe contentans de viure ſuiuant leurs vſages & couſtumes, iuſques à ce qu'Euarix commença à leur donner des loix par eſcrit. Ce ſont les loix des Vviſigots que le ſieur de Pithou a faict imprimer, ſuiuant l'exemplaire qui en auoit eſté enuoyé par le ſieur de Roaldés iadis Docteur Regent en l'Vniuerſité de Toloſe: deſquelles loix j'ay veu diuers exemplaires fort anciens dans pluſieurs Bibliotheques, ou archifs des Abbayes de Languedoc. Ces loix furent commencées par Eoric, & continuées par Leouigilde, Sindaſuinde, Ereſſeſuinde, Reſſeſuinde, & acheuees par Eluigius Roy des Vviſigots. Le meſme Iſidore a noté comme Reſſe-

ſuinde corrigea les loix de ſes predeceſſeurs, & adiouſta celles qui auoient eſté obmiſes ayant tout mis en bon ordre. Les loix des Vviſigots ayant eſté redigees par eſcrit, il fut permis aux Gots, voire ils furent exhortez de lire, & eſtudier tant les loix Romaines que autres, & leur fut defendu de ſe ſeruir au iugement des procez, que des loix qui auoient eſté redigees dans le Code des loix des Vviſigots, cõme il eſt dit en la loy huictieme du titre *de tempore quo debent leges emendatæ valere, libro ſecundo.* C'eſt pourquoy *Sidonius Apollinaris* ſe plaint en l'Epiſtre premiere du liure ſecond, de ce que les loix de Theodoſe, c'eſt à dire du Code de Theodoſe, deſquelles les Romains pour lors ſe ſeruoient eſtoient miſes ſoubs les pieds, & celles de Theodoric Roy des Vviſigots eſtoiẽt eſtroitement gardées: car bien que Theodoric ne ſoit point l'autheur des loix des Vviſigots; neantmoins ie croy que Sidonius les a appellees *Theodoriciana*, pour la pointe, & les faire mieux rencontrer auec celles de Theodoſe, à cauſe de la ſimilitude des noms; d'autant que pluſieurs Roys des Viſigots ont eſté appellez *Theodorici*. Ie ſç y bien que de plus grands hommes de cét âge ont remarqué qu'Eoric auoit eſté appellé Theodoric: toutesfois ie croy comme i'ay dict que Sidonius les appelle *Theodoricianæ*, pour les raporter à *Theodoſianæ*. Le ſuſdit Iſidore remarque, qu'Eoric regna dix-huict ans, & mourut à Arles.

ALARIC.

AEORIC, ou Euric ſucceda ſon fils Alaric, en l'ere des Eſpagnols ſix cens vingt-deux, qui eſt l'an onzieſme de l'Empire de Leon, & de noſtre ſalut cinq cens quatre vingts & quatre. Iſidore en ſa Chronique eſcrit, qu'incontinent apres la mort de ſon pere il fut faict Prince des Gots, *apud Toloſenſem vrbem*, c'eſt dans la ville de Toloſe en la Gaule Narbonoiſe: car la ville eſt appellée quelquefois *vrbs Toloſenſis*: meſmes dans vne ancienne inſcription qu'on void encore auiourd'huy à Rome. Bernard Comte de Toloſe eſt appellé dans vn ancien acte qui eſt dans les archifs de l'Eueſché de Vabres *Bernardus Comes & Marchio Toloſenſis*. Il commença a regner à l'âge de vingt ans, & tint ſon ſiege Royal tout ainſi que ſes predeceſſeurs auoient faict dans la ville de Toloſe, & comme dict Hincmarus Archeueſque de Rheims en la vie de S. Remy auſſi Archeueſque de Rheims, parlant d'Alaric Roy des Gots, *Qui in ciuitate Toloſana ſedem ſibi conſtituit, & vnà cum Regno Gothico magnam partem ſibi Galliarum obtinuit.* Il fut marié auec vne fille de Theodoric Roy des Oſtrogots; c'eſt pourquoy Theodoric dans Caſſiodore l'appelle touſiours ſon fils, ſuiuant le commun vſage de parler, d'autant qu'il auoit eſpouſé ſa fille.

Alaric a eu de grands affaires auec les François, qui ne luy reüſſirent pas fort heureuſement; c'eſt pourquoy les Hiſtoriens des Gots ialoux de l'honneur de leurs Roys en ont parlé fort ſobrement: tellement qu'il faudra rechercher ce qui s'y paſſa ailleurs que dans leurs Hiſtoires: Gregoire de Tours au chap. 27. du liure troiſieme de ſon Hiſtoire eſcrit, que cinq ans apres que Clouis fut

Roy il fit la guerre à Siagrius qui eſtoit Gouuerneur, & commandoit pour les Romains en la ville de Soiſſons, comme ſon Pere Gilles y auoit autrefois commandé, & bien que Siagrius ſe mit en deuoir de reſiſter à Clouis: toutesfois voyant qu'il n'y faiſoit pas bon, & qu'il eſtoit trop foible, il s'en fuit en la ville de Toloſe treuuer le Roy Alaric penſant ſe mettre à couuert: ce que le Roy Clouis ayant entendu, il commanda auſſi toſt à Alaric qu'il luy enuoyaſt Siagrius qui s'eſtoit retiré à luy, autrement qu il l'y contraindroit par les armes: ce que Alaric executa diligemment, & luy enuoya Siagrius lié & garroté, pour en diſpoſer à ſes plaiſirs.

Le Roy Clouis ayant eſpouſé Clotilde fille de Gundioc, ou de Gondicaire Roy de Bourgogne, qui auoit quatre enfans, Gundebaud, Godegile, Chilperic & Gundemar, & eſtant ſuruenu querelle entre Gundebaud & Godegile freres, qui auoient leur Royaume en la Prouince de Marſeille, & à l'enuiron des riuieres du Rhoſne, & de la Saune, Godegile ſe ſentant foible pour reſiſter à ſon frere Gundebaud, il appella à ſon ſecours le Roy Clouis ſon beau frere, l'aſſeurant que s'il pouuoit mettre la fin qu'il deſiroit à ceſte guerre, qu'en recognoiſſance de l'ayde & ſecours qu'il luy auroit rendu, il luy payeroit à l'aduenir tel tribut qu'il voudroit: ce que Clouis accepta, & ioignit ſes troupes auec celles de Godegile, & tous enſemble desfirent bien toſt Gundebaud, mais Godegile ne ſe ſouuint point de la promeſſe qu'il auoit faicte au Roy Clouis, & ne ſe mettant en aucun deuoir de luy payer le tribut, Gundebaud ſon frere s'offrit de luy payer s'il pouuoit venir à bout de ſõ frere Godegile cõme il fit: car il le fut aſſieger à Vienne, à la prinſe de laquelle Godegile fut tué, & les autres qui s'eſtoient retranchez dans certaine tour de ladite ville, & s'eſtans rendus furent prins & bannis à Toloſe, en laquelle regnoit Alaric ainſi qu'eſcrit Gregoire de Tours au chapitre trente-troiſieme du liure ſecond de ſon Hiſtoire.

Le meſme Gregoire de Tours au liure dixieme de ſon Hiſtoire remarque, cõme enuiron ce temps Voluſian Eueſque de Tours eſtant ſoupçõné par Alaric Roy des Vviſigots de fauoriſer le parti des François, fut banni de la ville de Tours d'où il eſtoit Eueſque, en la ville de Toloſe où il mourut: toutesfois le meſme Gregoire de Tours, au chapitre vingt-ſixieme du liure ſecond eſcrit, comme il fut banni par les Gots en Eſpagne, où il fut conduit comme captif, & mourut auſſi toſt: mais ie croy que Gregoire de Tours qui a parlé ſi diuerſemẽt de Voluſian Eueſque de Tours n'eſtoit pas bien informé du lieu où S. Voluſian ſouffrit le martyre: car la tradition de ce pays eſt que ce S. Eueſque fut martyriſé en la Comté de Foix, entre les villes de Pamies, & Vareilles à ſept lieuës de Toloſe, où l'on remarque encore vn arbre qui eſt au lieu où ce Sainct ſouffrit le martyre, & depuis on va voir ceſt arbre auec veneration. Bertrand Elie au liure premier de ſon Hiſtoire des Comtes de Foix faict mention de cét arbre, lequel il dict auoir ſouuent veu, & ne recognoit point quel eſpece d'arbre c'eſt; la tradition du pays eſt que c'eſt arbre eſt venu d'vn baſton que ce S. Eueſque auoit accouſtumé de porter en voyageant: l'on lit dans des anciennes Chroniques des Comtes de Foix que i'ay eſcrites à la main en langage du pays, comme ceux de la Comté de Foix eſtoient Chreſtiens auant le temps de Charlemagne, depuis que S. Voluſian que l'autheur appelle S. Voulſia Ar-

cheueſque de Tours ſouffrit martyre entre Pamies & Vareilles par les mains des Gots, & que ſon corps fut apporté auec deux taureaux ſur vne charrete en l'Egliſe S. Nazaire de Foix, qui eſt aupres du Chaſteau de Foix. Nous apprennons de la meſme Chronique, comme Bernard Comte de Foix, qui fut à la conqueſte de la terre Saincte, & mourut à Damiette, donna à S. Voluſian de Foix les terres & Seigneuries de Cos, Adiras, Campredon, Serres, auec les diſmes. Comme auſſi la meſme Chronique remarque, qu'en l'an mil cent ſept, Roger fils de Bernard eſtant Comte de Foix, les corps de S. Antoine de Lezat, S. Antoine de Pamies, S. Voluſian de Foix, & de S. Ferriol, furent transferez en la Chapelle noſtre Dame de Montgauſi, qui eſt vne Chapelle grandement deuote, & frequentée par vne infinité de Pelerins, baſtie tout contre la ville de Foix. Le Comte Roger donna auſſi à S. Voluſian la ville de Ganac, & Roger Thibaud Comte de Foix ſon fils, donna certaines terres audit S. Voluſian prez de Foix, comme auſſi Roger Bernard le Gros Comte de Foix fils dudit Roger Thibaut donna à S. Voluſian de Foix la ville de Vabré, de Sauignac, les Chaſteaux de Perle & de Labarre, la moitié du peage du pont de Foix, auec la moitié du profit prouenãt des fours & foires, auec les diſmes de Cabalhorc, de Baule, & de Labarre. Guillaume Laperriere qui a eſcrit l'Hiſtoire des Comtes de Foix, faict auſſi mention cõme S. Voluſian eut la teſte tranchee par le commandemẽt du Roy Alaric, entre les villes de Pamies, & Vareilles: Il racõte plus particulierement la tranſlation des reliques de S. Voluſian en la Chapelle noſtre Dame de Montgauſi tout contre Foix: car il dit qu'en l'année mil cent & vnze, Roger Comte de Foix accompagné d'Amiel Eueſque de Toloſe, & du Clergé de quatre ou cinq lieües à l'entour, & de Raimond de Baracoſte, & pluſieurs Prelats, & Gentilhommes ſes voiſins, & infini peuple, fit tranſporter auec grande Proceſſion le corps de S. Voluſian qui repoſoit prez le Chaſteau de Foix, en la Chapelle noſtre Dame de Montgauſi lez Foix. I'ay voulu raporter en ce lieu toutes ces donnations & teſmoignages, tant anciennes que modernes de Foix, pour monſtrer comme S. Voluſian ne ſouffrit point martyre en Eſpagne ou à Toloſe, ains entre Pamies & Vareilles: leſquelles villes ſont ſituees, *in Pago Toloſano*, & dans le Dioceſe de l'ancien Eueſché de Toloſe.

Il eſt remarqué au marge de la Chronique de Victor Tunnenſis, comme durant le regne d'Alaric, & en l'an qu'Anaſtaſe eſtoit Conſul, vn nommé Burdinel fut prins par les ſiens en Eſpagne, & enuoyé à Toloſe, où eſtoit le Roy Alaric, auquel on fit ſouffrir vn grand ſuplice, car il fut bruſlé à petit feu dans vn taureau de cuiure.

Soubs le meſme Roy Alaric, fut tenu à Agde vn Concile de trente-cinq Eueſques, auquel preſidoit Cæſarius Eueſque d'Arles. Ce Concile fut tenu dans ladite ville du temps du Pape Simmachus, Meſſalla eſtant Conſul, l'an vingt-deuxieme du regne d'Alaric, & de noſtre ſalut cinq cens & ſix, dans l'Egliſe de S. André d'Agde, qui n'eſt pas l'Egliſe Cathedrale, comme a creu Papirius Maſſo dans ſa notice des Eueſques des Gaules, ains c'eſt vne ancienne Egliſe qui a eſté iadis donnee aux Peres de S. François, & eſt maintenant tenue par des Preſtres ſeculiers: car l'Egliſe Cathedrale de la ville d'Agde eſt dediee à

la memoire de S. Eſtienne. Il ſeroit à deſirer que tout ainſi que ceux qui ont dreſſé ledit Concile ont mis les noms des Eueſques qui y aſſiſtarent, qu'ils y euſſent mis auſſi les noms des Eueſchez d'où ils eſtoient Eueſques : car par ce moyen nous recognoiſtrions le nom de pluſieurs Eueſques de Languedoc qui viuoient de ce temps, leſquels nous ignorons. Ie remets à parler de ceux que nous y pouuons remarquer, pour en traicter lors que nous parlerons des Eueſques de Languedoc. Ie diray ſeulement que bien que le Roy Alaric fut Arrien; neantmoins ce fut de ſon conſentement & permiſſion, que ledit Concile fut aſſemblé : les Eueſques au commancement du Concile prioient Dieu pour le Roy Alaric & proſperité de ſon regne, ainſi qu'il eſt dit au commancement dudit Concile en ces termes. *Cum in Dei nomine ex permiſſu Regis in Agathenſem ciuitatem ſancta Synodus conueniſſet, & in ſancti Andreæ Baſilica conſediſſemus, ibiq; flexis genibus in terra pro regno eius, pro longæuitate populi Dominum deprecaremur, vt qui nobis congregationis permiſerat poteſtatem regnum eius Dominus fœlicitate extenderet, inſtitia gubernaret, virtute protegeret*, & ſur la fin dudit Concile. *Gratias Deo primitùs, & Domino Regi noſtro agamus orantes diuinam clementiam vt hæc eadem facere, & docere per multos annos in honorem Domini poſſimus ſub die quinta Calendis Septembris, anno vigeſimo ſecundo Regis Alarici.*

En la meſme année, ou pluſtoſt deux ans auparauant, qu'eſt le 20. du Roy Alaric, Anian ſuiuant le commandement d'Alaric, recueillit dans Toloſe les loix Romaines, ou Code d'Alaric; lequel depuis il publia l'an vingt-deuxieme d'Alaric dãs la ville d'Aire: car ce Code eſt appellé au cõmancemẽt *Lex Romana*, ou comme il eſt dit dans vn ancien manuſcrit que i'ay veu : *In nomine Domini noſtri Ieſu Chriſti incipit lex Romanorum edita à Theodoſio Imperatore cum concilio eius.* Vn autre ancien exemplaire que i'ay veu porte ce titre, *In Chriſti nomine incipit liber legum.* Comme auſſi au commancement de la Preface dudit Code a ce titre dans les Codes eſcrits à la main, *In nomine Chriſti incipit authoritas Alarici Regis.* I'ay dict que ce Code auoit eſté faict dans Toloſe; d'autant que dans trois liures manuſcrits que i'ay veus, il eſt dict ſur la fin de la Preface. *Data ſecundo Nonas Februari anno vigeſimo Toloſæ, regnante Alarico Rege. Anianus vir ſpectabilis, ex præceptione glorioſi Alarici Regis de Theodoſianis legibus adq; ſpecie iuris, vel diuerſis libris electum Aduris anno vigeſimo ſecundo eo regnante edidi atque ſubſcripſi*; bien que dans tous les liures imprimez il ſoit dict ſeulement, *Data ſub die quarta Non. Feb. anno vigeſimo ſecundo Alarici Regis Toloſæ.* La meſme Preface dict que ce Code fut publié vne autrefois du temps de Charlemagne Roy de France, Lombardie, & Patrice des Romains, l'an vingtieme de ſon regne. D'où nous pouuons recueillir que ceſte loy Romaine a eſté touſiours pratiquée dans Toloſe, tãt du temps d'Alaric que de Charlemagne; & c'eſt peut eſtre la raiſon pourquoy ce pays a eſté appellé pays de droit eſcrit : car bien qu'Eoric pere d'Alaric eut commancé de faire quelques loix pour eſtre gardees dans ces terres; ce neantmoins il eſt certain que ce ne fut qu'vn commancement de loix, leſquelles depuis furent digerees & miſes en bon ordre par Reſſeſuinde, qui veſquit long temps apres Alaric, ainſi qu'a remarqué Iſidore en ſa Chronique. C'eſt pourquoy nous eſtimons que la ville de Toloſe ayant eſté tirée des mains d'Alaric Roy des Vviſigots, fils d'Eoric par le Roy Clouis, il n'y a aucune apparence qu'elles

ayent eſté gueres pratiquees dans Toloſe, ains la loy Romaine qu'Alaric y auoit laiſſée.

Gregoire de Tours au chapitre trente-ſixieme du Liure ſecond de ſon Hiſtoire a eſcrit, comme les Gaulois ſe faſchoient de la domination des Gots, & deſiroient auec paſſion ſe mettre ſoubs le Gouuernement des François: *Multi* (dict-il en ce lieu) *tunc ex Gallis habere Francos Dominos ſummo deſiderio cupiebant*, & ce fut la cauſe pour laquelle ſainct Quintian Eueſque de la ville de Rodez fut banni par les Gots de ladite ville; d'autant qu'on le ſoupçonnoit qu'il y vouloit introduire les François, ainſi que teſmoigne le meſme Gregoire de Tours en la vie de S. Quintian: le Roy Clouis recognoiſſant cela, & ſupportant auec impatience que les Gots qui eſtoẽt Arriens occupaſſent les Gaules, il dit aux Francois, *Valde moleſtè fero, quòd hi Arriani partem teneant Galliarum*; à cauſe dequoy il ſe delibera de les chaſſer des Gaules: mais auant que d'aller au combat il fut treuuer à Orleans S. Rhemi Eueſque de ladite ville, auquel auant partir il demanda ſa benediction, afin que Dieu luy donnat vn heureux ſuccez de ceſte guerre, & en luy donnant la benediction, S. Remy l'aſſeura de la part de de Dieu qu'il en raporteroit la victoire, luy ayant donné vne bouteille de vin benit, ainſi qu'eſcrit Hincmarus Archeueſque de Rheims en la vie de S. Remy: car parlant de Clodouee il dit, *Rex quoque deuotiſſimus pergens contra Alaricum Arrianum, benedictionem petijt à ſancto Remigio, & benedictionem dedit, & victoriam in verbo Chriſti reſpondit, deditque ei plenum vas, quòd vulgi conſuetudo flaſconem appellat de vino quod benedixit.* Mais auant que deloger le Roy Clouis poliça bien ſon armée, car il defendit à toutes ſes gens de guerre, que paſſant par le Dioceſe de Tours ils ne priſent des habitans que de l'herbe & de l'eau, & que l'õ ne meſfit aucunement aux Egliſes, Eccleſiaſtiques, & autres perſonnes deſtinées pour le ſeruice de Dieu & de l'Egliſe: C'eſt le vray moyen d'obtenir la victoire contre ſes ennemis, que de pourſuiure iuſtement vne iuſte guerre, ſans fouler & deſoler entierement le pauure peuple; eſtant certain que les foules & oppreſſions que les gens de guerre exercent contre les habitans des Bourgs & Villages ſont ſouuẽt cauſe que les guerres iuſtement cõmencees & pourſuiuies auec oppreſſion & iniuſtice, n'ont le plus ſouuent tel ſuccez qu'les gens de bien pourroient deſirer; d'autant que ces troupes de gens de guerre mal payees, & par conſequent mal reglees, deſolent pluſtoſt leur pays que celuy de l'ennemy. Dõcques Clouis ayant faict ces bõnes preparatiues, i rencontra bien toſt au c ſon armee le Roy Alaric, lequel l'attendoit à dix mille de Poictiers: auquel Clouis donna la bataille au champ nommé Voglay, & cela ſi heureuſement, que non ſeulement il deſfit les Gots: mais encore il ſemble que Gregoire de Tours vueille dire qu'il aye faict mourir de ſa main Alaric Roy des Viſigots. Iſidore en ſa Chronique en racontant ceſte bataille excuſe Alaric, diſant qu'il auoit eſté touſiours nourry en l'oiſiueté, & aux plaiſirs, ne s'eſtant accouſtumé à la guerre. Ceſte bataille fut donnée le vingt troiſieme & dernier an du regne du Roy Alaric, en l'ere des Eſpagnols 545. ſuiuant Iſidore, qu'eſt l'an de noſtre ſalut 507. Victor Tuctẽnenſis en ſa Chronique faict mention de ceſte bataille, & remarque qu'elle fut donnee, *Venantio, & Celere Conſulibus*, en ces mots: *Iſdem bis pugna Gothorum & Francorũ Voglodoreta, Alaricus Rex in prælio à Francis interfectus eſt.*

Et bien que Gregoire de Tours, Aymon le Moine, Adon de Vienne, Victor Tuctennenſis, Freculphe Eueſque de Liſieux ayent eſcrit d'vn commun conſentement, qu'Alaric fut tué par les François en la bataille de Voglay prez de Poictiers: toutefois Procope au liure premier de ſon Hiſtoire des guerres des Gots raconte tout autrement la mort d'Alaric: car il eſcrit que les Germains (ainſi appellent ils les François) venans pour aſſieger la ville de Carcaſſonne qui eſtoit tenue par le Roy Alaric, & les Gots voyant que le ſiege eſtoit long, & que les troupes des François ruinoient toute la plate campagne, ils commançarent à blaſmer le Roy Alaric de ce qu'il ſe tenoit enfermé, luy reprochant qu'il ſembloit qu'il eut peur des François, & qu'il craignit de les attaquer, luy diſant qu'il eſtoit temps de combarre, & qu'il ne faloit point attendre le ſecours de Theodoric Roy d'Italie, parce qu'ils ſe ſentoient prou forts pour desfaire les François ſans Theodoric; tellement qu'Alaric preſſé des Gots ſans attendre Theodoric liura la bataille aux François, en laquelle les François firent mourir la pluſpart des gens de guerre des Gots, & gaignerent la victoire. Mais non contens de cela, & d'auoir conqueſté vne bonne partie des Gaules, ils furent promptement aſſieger la ville de Carcaſſonne, dans laquelle le bruit eſtoit que les richeſſes qu'Alaric le vieux auoit enleuées de Rome lors qu'il l'a print y eſtoient, parmy leſquels threſors on diſoit eſtre les precieux meubles de Salomon, que les Romains auoient emportés à Rome apres auoir pillé Hieruſalem. C'eſt ainſi que Procope au ſuſdit lieu raconte la mort d'Alaric contre ce que tous les ſuſdits anciens Hiſtoriens en ont eſcrit. Iſidore apres auoir parlé de la mort d'Alaric, dit que le Royaume de Toloſe print fin par la mort d'Alaric, *Eóque mortuo*, dit-il, *Regnũ Toloſanũ occupantibus Francis deſtruitur.* Ce qui eſt de meſmes raporté par Victor Tuctunnenſis en ſa Chronique en ces termes: *Alaricus à Francis in prælio interfectus, eſt regnũ Toloſanũ deſtructum eſt.* Ce fut pour lors que l'on recognut veritable l'explication que les prudens hommes auoiẽt faicte du prodige arriué en ladite ville du temps d'Eoric, lors que le ſang ſortit de la terre dans Toloſe, & courut comme vn ruiſſeau par toute la ville: car ceux qui virent ce prodige, dirent auſſi toſt que cela teſmoignoit que la domination des Gots deuoit bien toſt finir dans Toloſe, & que les François en deuoient eſtre les maiſtres: car ie ne croy pas que depuis la mort d'Alaric la ville de Toloſe aye appartenu aux Gots. C'eſt pourquoy Iſidore a eſcrit auec plus de raiſon, que par la mort d'Alaric le Royaume de Toloſe auoit fini, que non pas Freculphus quand il dit que par la mort d'Alaric, *Gens & Regnum Gothorum defecit.* Tout ainſi que Iornãdes auſſi eſcrit qu'il eſtoit aduenu au Royaume des Gots, ce qui arriua à l'Empire de Rome, que le premier & dernier des Empereurs furent de meſme nom, *Nam pari tenore*, dit-il, *vt de Auguſtulo ſuperiùs diximus, & in Alaricis accidiſſe cognoſcimus in eis ſæpe regna deficiant, à quorum nominibus inchoant*; ce que toutefois ils ont eſcrit improprement, & contre la verité de l'Hiſtoire: car tout ainſi qu'il eſt certain que par la mort d'Alaric le Royaume de Toloſe finit, auſſi eſt il contre la verité de l'Hiſtoire, que par la mort d'Alaric le Royaume des Gots aye fini: car apres la mort d'Alaric les Roys des Vviſigots ont regné non ſeulement pluſieurs années, mais encore pluſieurs ſiecles dans le Languedoc, & dans l'Eſpagne, mais non pas dans Toloſe. Car bien que Sanxius le grand

Roy

Roy de Nauarre ſoit appellé Roy de Toloſe dans l'Epitaphe de ſon tõbeau que ſon fils Ferdinand Roy de Caſtille luy fit cõſtruire en l'Egliſe S. Iſidore de Leon, où il fit tranſporter ſes oſſemens, & mit ceſte inſcription ſur ſon tombeau.

HIC SITVS EST SANCTIVS REX PYRENÆORVM MONTIVM, ET TOLOSÆ VIR PER OMNIA CATHOLICVS, ET PRO ECCLESIA TRANSLATVS EST HIC A FILIO SVO REGE MAGNO FERNANDO, OBIIT ERA M. LXXIII.

Toutesfois ie doute de la verité de ceſte inſcription, d'autant que Sanctius eſt appellé dans icelle, *Rex Pyræneorum montium & Toloſæ*, & dedans les Lettres par luy expediees il prend d'autres titres qui ne ſe raportent point à celuy-là. Ambroſius Moralis en ſes Commentaires qu'il a faits ſur le liure eſcrit par Euloge, qui a pour titre *Memoriale Sanctorum*, raporte pour vn autre ſujet deux conceſſions faictes par le meſme Roy Sanctius Major, deſquelles ie mettray le commencement & la fin; l'vne eſt *Era milleſima ſexageſima die duodecimo Cal. Nou. Sanctius Major Rex Nauarræ, & Caſtellæ, & Aragoniæ*: & ſur la fin, *Facta carta regnante clariſſimo Rege præfato Sanctio in Caſtella, in Pampilonia, in Alaua, in Aragone, in Suprarbi, in Ripacorcia, in cũcta Gaſconia, in Leyeut.* L'autre eſt, *Era milleſima ſeptuageſima ſeptima Cal. Ianuarijs feria tertia; Ego Rex Sanctius ſereniſſimus regnãs in Pãpilonia & Aragonia, in Suprarbi, & in Ripacorcia, & in omni Gaſconia atque in cuncta Caſtella, & Legione, ſiue in Aſtorica.* Par ces donnations nous voyons cõme Sanctius Major ne ſe nõme point Roy des mõts Pyrenees, ny de Toloſe, bien qu'il faſſe vn particulier denombrement des terres où il commandoit. Et d'ãilleurs ſi l'vne de ces Letrres eſt veritable, il faut que l'inſcription ſoit fauſſe: car il eſt dit dans icelle que Sanctius mourut l'Ere mil ſeptante trois; & toutesfois la derniere de ces Lettres fut exped.ee en l'an mil ſeptante-ſept, quatre ans apres ſa mort. Que ſi l'inſcription eſt veritable, c'eſt ſans doute qu'elle ne peut eſtre raportee à la ville de Toloſe qui eſt en la Gaule Narbonoiſe; parce qu'audit temps elle eſtoit tenue par les Comtes de Toloſe, & pour lors c'eſtoit ou bien Guillaume troiſieme, ou Pons troiſieme qui eſtoit Comte de Toloſe, ainſi que nous auons monſtré en noſtre Hiſtoire des Comtes de Toloſe: mais il le faudroit entendre de la ville de Toloſe, ſituee aux monts Pyrenees non loin de Pampelonne, ville principale de Nauarre: tout ainſi qu'elle ſe treuue marquee dans la carte nouuelle d'Eſpagne faicte par Ortellius, dans laquelle la riuiere appellee Toloſe, & la ville nommee Toloſe ſont marquees audit endroit.

GESSALIC.

PROCOPE au liure premier qu'il a faict de la guerre des Gots eſcrit, comme les Vviſigots qui reſterent apres la mort d'Alaric voyant qu'Amalric fils naturel & legitime dudit Roy Alaric eſtoit en enfance, & n'eſtoit capable de les proteger & defendre contre les François, ils eſleurent pour leur Roy dans la ville de Narbõne Geſſalic fils baſtard d'Alaric. Iſidore remarque que ceſte election fut faicte

dans ladite ville de Narbonne l'an vnzieme de l'Empire d'Anaſtaſe, en l'Ere des Eſpagnols 545. qu'eſt l'an de noſtre ſalut 517. Ce Geſſalic eſtoit nay d'vne concubine de baſſe condition, & du ſuſdit Alaric: tellement qu'il n'auoit nulle generoſité ny courage, ce qu'il teſmoigna aſſez lors qu'eſtant dans la ville de Narbonne il ne ſçeut empeſcher que Gondebaut Roy de Bourgogne ne s'en ſaiſit & la ruynat entierement, ayant eſté conſtraint de la quitter auec beaucoup d'infamie & perte des ſiens s'en fuyant à Barcelonne, iuſques à tant qu'il en fut chaſſé par Theoderic Roy d'Italie, qui le reduiſit à tel point, qu'il fut conſtraint de s'enfuir en Afrique implorer le ſecours des Vuandales pour ſe remettre en ſon Royaume: mais n'ayant peu obtenir ceſte grace il s'en retourna & s'enfuit autrefois en Aquitanie, ou Ebba, que quelques vns appellent Ibba commandant pour le Roy Theoderic, luy donna autrefois la chaſſe, & le conſtraignit de s'enfuyr en Prouence, où enfin il fut tué prez la riuiere de Durance apres auoir eſté Roy des Vviſigots quatre ans. C'eſt ce que nous en apprenons d'Iſidore en ſa Chronique: toutesfois vne petite Chronique que i'ay des Roys des Vviſigots eſcrite à la main au commencemẽt de l'Hiſtoire de Vvamba Roy des Vviſigots eſcrite par Iulien Archeueſque de Tolede dit qu'il fut tué prez de Barcelone. La petite Chronique des Gots, qui eſt au commencement des loix des Vviſigots remarque le temps de ſon regne en ces termes: *Geſſalicus regnauit annos tres, & in latebra annum vnum*, ce fut l'an qu'il demeura caché en Aquitanie.

Cependant le Roy Clouis apres auoir gaigné la bataille de Voglay ne perdit pas temps: car nous apprenons de Gregoire de Tours, & Aymon le Moine comme apres ceſte bataille, & la mort d'Alaric, il continua de ſubiuguer le reſte des Gaules tenues par les Gots, ayant conquis toute l'Aquitanie iuſques à la ville de Bourdeaus, où eſtant arriué il enuoya Theodebert ſon fils pour continuer ſes conqueſtes; lequel auſſi chaſſa les Gots des pays d'Auuergne, Roüergue, & Albigeois: & le Printemps arriué, Clouis partit de ladite ville pour s'en venir à Toloſe, ville capitale & ſiege des Roys des Vviſigots, dans laquelle il treuua les threſors du Roy Alaric, & apres s'en retourna auec ces threſors en France, & en retournant chaſſa ſur ſon chemin les Gots de la ville de Perigueux, & de là fut aſſieger la ville d'Angouleſme, laquelle il print auſſi, & s'en retourna en France, & fut à ſainct Martin de Tours pour rendre graces à Dieu des victoires qu'il auoit gaignées contre les Gots.

Freculfe Eueſque de Liſieux, au chapitre vingt-deuxieme du liure cinquieme de ſa Chronique dict, que Clouis oſta des mains des Gots tout ce qui eſt depuis la riuiere de Loire iuſques aux Pyrenées, ayant mis tout ce pays en ſon obeyſſance. Voicy ce qu'il en dit parlant du Roy Clouis, *Regnúmque quod Gothi tenuerant à Ligeri fluuio vſque ad Rhodanum per montes Pyrenæos vſque ad Oceanum mare abſtulit, & ditioni Francorum ſubdidit.* Toutesfois Gregoire de Tours, & Aymon le Moine ne diſent pas que le Roy Clouis aye paſſé dans le Languedoc plus auant que Toloſe; à cauſe dequoy Iuo Eueſque de Chartres parlant des conqueſtes du Roy Clouis dict, *Sibíque ſubegit Toloſam, Sanctones, omnémque Aquitaniam*: mais il ne dit pas qu'il paſſat plus auant, comme ne faict pas auſſi Adon de Vienne en ſa Chronique, il dit ſeulement parlant du Roy Clouis,

Toloſam, Sanctonas, & reliquas ciuitates, omnémque terram Aquitanicam ſubiugauit. Ce que nous deduirons plus particulierement en la vie de Theoderic Roy d'Italie.

THEODERIC ROY D'ITALIE, & des Vviſigots.

THEODERIC Roy d'Italie eſt mis dans tous les anciens Catalogues des Roys des Vviſigots entre les Roys des Vviſigots: mais c'eſt en qualité, & comme tuteur d'Amalric ſon nepueu, ainſi qu'il eſt porté dans vn ancien Catalogue deſdits Roys, qui ſe treuue au commencement des Loix des Vviſigots; auquel eſt eſcrit, *Theudericus ex Italia regnauit in Hiſpania tutelam agens cũ Amalrico nepote per Conſules annos quadraginta vnum.* Dans ces 41. an ſont comprins tant les 18. ans qu'il auoit regné en Italie auant que regner aux Gaules, & en Eſpagne, que quinze ansqu'il regna au Royaume des Vviſigots, és Gaules, & en Eſpagne: & le reſte deſdits quarante-vn an eſt le temps qu'il regna en Italie apres auoir rendu le Royaume des Eſpagnes, & des Gaules à ſon petit fils Amalric.

Procope au liure premier des guerres des Gots a eſcrit, comme les François apres la mort d'Alaric furent aſſieger la ville de Carcaſſonne: mais qu'ayant apprins que Theoderic Roy d'Italie arriuoit auec vne forte armee pour ſecourir les Vviſigots qui eſtoient dedans ladite ville ils leuerent auſſi toſt le ſiege, & s'en retournerent vers l'Ocean qui eſt en Aquitanie: tellement que Theoderic entra librement dans Carcaſſonne, & apres auoir eſpuiſé le threſor des Roys des Vviſigots qu'ils y tenoient, il s'en retourna à Rauenne ayant laiſſé ſes Lieutenans tant dans l'Eſpagne, que dans les Gaules, auec vne forte armée pour s'oppoſer aux courſes des François: ces Lieutenans auoient auſſi la charge de luy faire apporter l'argent & tributs qu'il leuoit és Gaules, en Eſpaigne & en Italie.

Nos Hiſtoriens François ne font aucune mention des guerres & combats qui furent faicts entre ſes Lieutenans, & chefs des armees des Gots, & les François: toutesfois Caſſiodore remarque en ſa Chronique que ces Lieutenans de Theoderic ſe portarent ſi courageuſement contre les François, qu'ils recouurerent les Gaules que les François auoient acquiſes ſur les Gots: voicy ce que Caſſiodore a remarqué en ſa Chronique eſtre arriué l'annee apres la mort d'Alaric en la bataille de Voglay, & l'an que Venantius Iunior, & Celer eſtoient Conſuls, parlant de Theoderic qu'il appelle ſon Seigneur: *His Conſulibus contra Francos à Domino noſtro deſtinatur exercitus qui Gallias Francorum depræda-tione confuſas victis hoſtibus, ac fugatis ſuo acquiſiuit Imperio.* Iornandes en ſon Hiſtoire des Gots faict mention du Comte Hibba; lequel ainſi que nous apprenons de Caſſiodore au chapitre dix-ſeptieme du liure quatrieme commandoit pour lors à Narbonne, & fit mourir en combatant plus de trente mille François. Ie ne doute point que les Gots apres la mort du Roy Clouis ne recou-

uraſſent beaucoup de pays, qu'il auoit acquis ſur eux, puiſque Gregoire de Tours au Chapitre vingt-vnieme du liure troiſieme de ſon Hiſtoire le dit en ces termes: *Gothi verò cum poſt Clodouei mortem multa de ijs quæ ille acquiſierat peruaſiſſent*: car il eſt certain que Ibba Lieutenant du Roy Theoderic commandoit pour luy à Narbonne, comme nous auons dit; puiſque Theoderic luy eſcrit ceſte lettre de commandement, rapportée par Caſſiodore au chapitre dix-ſeptieme du liure quatrieme, par laquelle il luy commande de faire rendre & reſtituer à l'Egliſe de Narbonne, les terres & poſſeſſions qu'il detenoit iniuſtement, *Atque ideò* (dit Theoderic eſcriuant à Ibba) *præſenti tibi auctoritate præcipimus, vt poſſeſſiones Narbonenſis Eccleſiæ ſecundùm præcelſa recordationis Alarici præcepta à quibuſlibet peruaſoribus occupatæ teneantur æquitatis facias contemplatione reſtitui.*

Mais ie ne croy pas pourtãt que ce que Caſſiodore a remarqué dãs ſa Chronique, & que pluſieurs autres ont eſcrit ſoit veritable, que Theoderic ayt chaſſé les Frãçois des villes qu'ils auoient acquiſes és Gaules ſur les Gots, ayant remis les Gaules en ſon obeïſſance: car bien que Caſſiodore veſquit en ce temps-là, neantmoins on void bien aſſez que c'eſt vne parole de flaterie en faueur de Theoderic ſon Seigneur. Car Procope au liure premier des guerres des Gaules a bien eſcrit plus veritablement, que Theoderic ne pouuant point recouurer des mains des François le quartier des Gaules qu'ils auoient acquiſes vers l'Ocean, il fut conſtraint de leur quitter, & ſe contenter de retenir ce qu'il auoit dans les Gaules; c'eſt pourquoy Aymon le Moine au chapitre huictieme du liure ſecond rapporte, que Theoderic rendit à ſon nepueu Amalric, *eam partem Regni paterni quæ à Francis non fuerat peruaſa*; ce que nous monſtrerons plus particulierement en la vie d'Amalric.

AMALRIC.

AMALRIC eſtoit fils legitime d'Alaric, & d'Audoflede, que Iornandes dit auoir eſté fille & quelques autres ſœur du Roy Clouis. Nous auons dit cy-deuant, comme lors du decez de ſon pere Alaric il eſtoit fort ieune: tellement qu'à cauſe de ſon enfance, Geſſalic fils baſtard d'Alaric fut eſleu Roy des Vviſigots à Narbonne, & Amalric qui eſtoit à la bataille de Vouglay s'enfuit en Eſpagne, pour retenir les Prouinces que ſon pere luy auoit laiſſees. Nous auons veu auſſi comme Geſſalic fut chaſſé par Theoderic, lequel voyant ſon petit fils Amalric hors de ſon Royaume, s'en vint d'Italie pour le ſecourir, & apres auoir mis tout en bon ordre il luy rendit ſon Royaume, duquel il auoit jouy pendant ſa minorité, & apres s'en retourna en Italie ainſi qu'eſcrit Iſidore.

Le Roy Clouis eſtant decedé laiſſa quatre enfans à luy ſuruiuans, Theoderic, Clodomir, Childebert & Clotaire; leſquels diuiſerent entre eux également le Royaume de leur pere, Amalric qui regnoit en Eſpagne leur enuoya ſe-

Ambaſſadeurs pour demander à femme Clotilde leur ſœur, ce qu'ils treuuerent bon, & ayant aggrée la recherche enuoyerent bien-toſt Clotilde à Amalric en Eſpagne, auec vn train conuenable à ſa qualité.

Procope au liure premier des guerres des Gots eſcrit choſe grandement à remarquer, qu'apres le mariage contracté entre Amalric & Clotilde, il fut fait partage & diuiſion des Gaules, entre Theodebert Roy des François, les Gots, & Atalaric nepueu : & que la partie des Gaules qui eſt delà le Rhoſne eſcheut aux Gots : & ce qui eſtoit deça le Rhoſne aux Vviſigots, à la charge que les Gots rendroient & reſtitueroient à Amalric ce que Theoderic auoit enleué des threſors du Roy Alaric qui eſtoient dans la cité de Carcaſſonne. Mais il eſt bien aiſé en liſant ce texte de recognoiſtre qu'il y à faute : car il eſt dit que Theodebert eſtoit fils de Clouis, & beau frere d'Amalric; & toutesfois il eſt certain que Theodebert n'eſtoit point fils, ains petit fils de Clouis: car les quatre enfans de Clouis eſtoient cõme nous auons dit Theodoric, Clodomir, Childebert, & Clotaire; Il eſt bien vray que Theodebert eſtoit fils de Theoderic, & petit fils de Clouis: & par ainſi il eſtoit nepueu par alliance, & non beau frere d'Alaric. Procope auſſi ne s'explique point aſſez quand il parle d'Athalaric nepueu : car Athalaric eſtoit fils de ceſte vertueuſe Princeſſe Amalaſiunta, fille de Theoderic Roy d'Italie. Donc ſuiuant Procope, le partage fut faict des Gaules entre Theodebert, Amalric, & Athanaric; c'eſt à dire entre les François, Gots & Vviſigots : tellement qu'aux Gots, & Athanaric eſcheut ce qui eſt par delà le Rhoſne, & aux Gots & Amalric, ce qui eſtoit dans les Gaules deça le Rhoſne. Ie ne doute point que ce deſpartement des Gaules ne ſoit veritable entre Athanaric & Amalric, & qu'Athanaric Roy des Gots, en recompenſe des grandes deſpences que ſon ayeul Theoderic auoit faict pour recouurer les Gaules n'aye retenu la Prouence; car nous apprenons tant par Cyprien en la vie de Cæſarius Eueſque d'Arles, que par les Epiſtres de Caſſiodore, comme les Oſtrogots gagnerent la Prouence, & la retindrent ainſi qu'on lit dans l'Epiſtre dixieme du liure huictieme de Caſſiodore eſcrite par Athanaric au Senat de Rome, & par la quarante-quatrieme du liure troiſieme eſcrite par Theoderic à ceux d'Arles, & par la trente-deuxieme du meſme liure : par leſquelles il donne rabais des tailles à la ville d'Arles, & leur accorde certaine ſomme d'argent pour reparer leurs murailles : comme auſſi il diſpoſe de pluſieurs choſes concernant les villes de Marſeille & d'Auignon; & c'eſt peut eſtre la cauſe pour laquelle encore auiourd'huy ces terres qui ſont delà le Rhoſne ſont appellees communement les terres de l'Empire : meſmes dans le traicté de paix faict entre le Roy ſainct Louys, & Raymond le Ieune Comte de Toloſe; d'autant qu'elles ont iadis appartenu aux Roys d'Italie. Ce qui a donné peut eſtre ſujet aux Empereurs de bailler quelquefois en infeudation les terres de Prouence.

Mais reuenant à noſtre partage faict entre les François, Gots & Vviſigots, Procope a bien remarqué quelle fut la portiõ des Gaules qui eſcheut aux Gots & Vviſigots: mais il ne s'eſt pas aſſez expliqué ſur le blot & portion qui demeura aux François; ce que nous pouuons recueillir du meſme Procope, quand il dit en vn autre endroit de ſon premier liure de guerres des Gots, que Theode-

ric ne pouuant chaſſer entierement les François des terres qu'ils auoient gaignées ſur les Gots, il leur permit de retenir ce qu'ils auoient acquis ſur iceux & ſe contenta de recouurer le reſte des Gaules. Ce que Aymon le Moine monſtre auſſi bien clairement au chapitre huictieme du liure ſecond parlant d'Amalric il dit : *Amalricus autem filius Alarici Regis Gothorum cum partem Regni paterni quæ à Francis non fuerat peruaſa ſuſcepiſſet.* Ie doute fort que ce que Paul Æmile en ſon Hiſtoire de France, & l'vn des plus ſignalez Hiſtoriens d'Eſpagne apres luy ont eſcrit ſoit veritable, que les enfans du Roy Clouis mariant leur ſœur Clotilde auec Amalric Roy des Vviſigots, remiſſent & reſtituaſſent par meſme moyẽ entre ſes mains la ville de Toloſe & le gouuernement d'icelle : moins ce que Sigonius a eſcrit au liure ſixieme de l'Empire d'Occident, que Theoderic Roy d'Italie recouura ſur les François la ville de Toloſe ; d'autant que ie n'ay point veu aucun ancien Autheur qui l'aye remarqué : & qu'au contraire Aymon le Moine a dit expreſſement comme nous auons dit cy deuant, que Amalric Roy des Vviſigots ne retint des Gaules que celles que les François n'auoient point conquiſes ſur les Gots. Il ne retint pas donques Toloſe, puiſque Clouis l'auoit conquiſe, & y auoit eſté & emporté les threſors des Roys des Vviſigots qu'il auoit treuuez dans icelle. Que ſi cela eſtoit vray que Toloſe eut eſté recouuerte par les Gots, ou que les enfans de Clouis l'euſſent accordee en mariant leur ſœur à Amalric Roy des Vviſigots, ce que Iſidore, & Victor Tuctennenſis ont eſcrit ne ſeroit pas veritable que le Royaume de Toloſe eut fini par la mort d'Alaric, ſi ſon fils Amalric auoit eſté Roy de Toloſe apres la mort de ſon pere : moins l'explication qui fut faicte par les plus ſages des Gots du prodige arriué dans Toloſe, lors que le ſang coula de la terre dans ladite ville, qu'on dit ne vouloir deſigner autre choſe ſinon que les Gots deuoient bien-toſt perdre le gouuernement de Toloſe, & que les François en ſeroient à l'aduenir les maiſtres. A quoy i'adiouſteray ce que i'ay deſia remarqué dans mon Hiſtoire des Comtes de Toloſe, c'eſt que la ſuite de l'Hiſtoire nous teſmoigne aſſez que la ville de Toloſe depuis qu'elle fut cõquiſe par les François demeura touſiours ſoubs l'obeïſſance du Roy de France : car au Concile tenu en la ville de Narbonne ſoubs le Roy des Vviſigots dit Recaredus en l'an cinq cẽs quatre vingts dix-huict : moins aux Conciles tenus à Tolede, tant ſoubs le meſme Recaredus, que durant le regne de Gundemarus, Siſenandus, Sintillianus, & Reſſenſuindus, Heruigius, & Egica Roys des Vviſigots : l'Eueſque de Toloſe n'y a eſté iamais appellé ny ne s'y eſt treuué, bien qu'il fut ſuffragant de l'Archeueſque de Narbonne : quoy que tant ledit Archeueſque de Narbonne, que les Eueſques de Niſmes, Maguelonne, Carcaſſonne, Beziers, Agde, Lodeue, & Elne ſe treuuent y auoir aſſiſté. Le departement faict par Vvamba Roy des Vviſigots, des Archeueſchez, & Eueſchez qui reſpondoient à Tolede, rapporté par Lucas Tudenſis Diaconus en ſa Chronique, & par Iean Louayſa, en ſes notes ſur le Concile de Tolede le nous teſmoignent auſſi : car en ce departement, tant l'Archeueſché de Narbonne, que leſdites Eueſchez de Niſmes, Maguelonne, Carcaſſonne, Beziers, Agde, Lodeue, & Elne, qui eſtoient en l'obeïſſance des Roys des Vviſigots s'y treuuent denombrees : toutesfois la ville de Toloſe n'eſt aucunement compriſe dans ceſt eſtat, d'autant qu'elle appartenoit au Roy de

France & non aux Vviſigots: Ce que nous pouuons auſſi recueillir de ce qu'eſcrit Gregoire de Tours au liure ſeptieme de ſon Hiſtoire, où il dit comme Chilperic Roy des François ayant marié ſa fille Rigundis auec le Roy des Vviſigots, enuoya auſſi toſt en Eſpagne ladite Rigundis ſa fille pour aller treuuer ſon mary: mais ladite Rigundis qui ne vouloit aucunement ce mariage voyant qu'elle s'approchoit des terres des Vviſigots s'arreſta dans la ville de Toloſe, ſoubs pretexte qu'elle diſoit que ſon train & equipage n'eſtoit point en bon eſtat, comme elle deſiroit de l'y mettre auant qu'entrer dans les terres du Roy des Vviſigots ſon mary. On lit auſſi dans le meſme Gregoire de Tours, comme Gontran partit de Toloſe pour aller faire la guerre aux Vviſigots. D'où nous pouuons aſſez voir comme Toloſe appartenoit aux François, & qu'elle eſtoit ville voiſine, & comme frontiere des Vviſigots.

Nous auons dit dans noſtre Hiſtoire des Comtes, au chapitre qui contient vn ſommaire & abbregé de l'Hiſtoire de Languedoc, comme les Roys des François qui ſe tenoient le plus ſouuent à Paris lieu bien eſloigné de Toloſe, auoient accouſtumé d'enuoyer de Gouuerneurs pour commander, tant à la ville de Toloſe, que pour defendre contre les Gots les frontieres de ce que les François tenoient aux Gaules, ces Gouuerneurs ou Lieutenans enuoyez par les Roys pour gouuerner en la ville de Toloſe, ſont appellez par nos Hiſtoriens François Ducs de Toloſe. Gregoire de Tours faict ſouuent mention dans ſon Hiſtoire de France de Deſiderius Duc de Toloſe; lequel fut tué en combatant contre les Gots à Carcaſſonne, aprés le decez duquel le Comte Stroaldus fut auſſi toſt treuuer le Roy Gontran pour luy demander la place & gouuernemẽt de Toloſe vaquante par le decez de Deſiderius, ce que le Roy luy accorda: tellement qu'il fut Duc de Toloſe apres Deſiderius. I'ay remarqué auſſi dans le meſme chapitre qui contient l'abbregé de l'Hiſtoire de Languedoc: comme il eſt vray ſemblable que Launebaldes qui fit baſtir l'Egliſe ſainct Sernin du Taur de Toloſe, auoit eſté auſſi enuoyé par les Roys de France pour eſtre Duc & Gouuerneur de Toloſe: car voicy ce que Fortunatus en eſcrit au Poëme qu'il a faict du baſtiment de l'Egliſe ſainct Sernin de Toloſe.

Launebodes enim poſt ſæcula longa Ducatum
Dum gerit conſtruxit culmina ſancta loci.

Aribert frere du Roy Dagobert ayant demandé à ſon frere quelque partie de ſon Royaume pour ſon appanage, le Roy Dagobert luy accorda l'Aquitanie, & la ville de Toloſe: ce que monſtre aſſez que Toloſe appartenoit aux Roys de France, tout ainſi que les autres villes de Languedoc eſtoient en l'obeïſſance des Roys des Vviſigots, puis qu'ils eſtoient enuoyez pour ſe treuuer aux Conciles qui ſe faiſoient à Tolede en Eſpagne. Il ſemble que depuis que la ville de Toloſe a appartenu aux Roys de France, & qu'elle a eſté deſmembree des autres villes de Languedoc qui eſtoient ſoubs l'obeïſſance des Roys des Vviſigots, que le pays de Toloſe, ou *Pagus Toloſanus*, qui eſtoit anciennement de la Septimanie aye eſté deſmembree d'icelle, & faict vn pays ſepaté: car le *Pagus Toloſanus* eſt diſtingué de la Septimanie, tant dans Ademarus en la vie de Louys Debõnaire, que dans vn ancien denombrement, ou eſtat des Monaſte-

res, qui eſtoient baſtis dans les terres de l'obeïſſance de Charles le Chauue: ainſi que nous auons plus particulierement deſduit en noſtre Hiſtoire des ſuſdits Comtes de Toloſe.

Mais reuenant à noſtre Roy Amalric, les Hiſtoriens François ne s'accordent gueres bien auec ce que les Gots & Eſpagnols en ont eſcrit; leſquels ont touſiours rehauſſé & amplifié les victoires de leurs Roys, tout ainſi qu'ils ont raualé & le plus ſouuent ſupprimé celles de nos Roys. Iornandes en ſon Hiſtoire des Gots eſcrit, que Theoderic laiſſa en Eſpagne Tiode grand Capitaine, pour eſtre protecteur d'Amalric ſon petit fils, lequel à cauſe de ſa facilité & ieuneſſe ſe laiſſa tromper aux François, qui par ruſe luy oſterent & ſon Royaume & la vie. C'eſt tout ce que Iornandes en eſcrit, ſans dire particulierement de quels artifices vſerẽt les François pour luy enleuer ſon Royaume. Iſidore en parle vn peu plus particulierement en ſa Chronique: car il dit que Ildebert Roy des François ayant vaincu en bataille Amalric à Narbonne, & s'en eſtant fuy à Barcelonne, où il auoit encouru la hayne de tous, il fut eſtranglé dans le Palais de Narbonne où il mourut: mais il ſemble que le texte d'Iſidore eſt corrompu, car comment pouuoit il eſtre tué à Narbonne puis qu'il s'en fuyt à Barcelonne: tellement qu'il y a d'apparence qu'au lieu qu'on lit dans Iſidore, *Qui cum ab Ildeberto Francorum Rege Narbonæ prælio ſuperatus fuiſſet Barcinonam fugiens venit, omniumque contra ſe odio excitato apud Narbonam in foro ab exercitu iugulatus eſt*, il faille lire, *Qui cum ab Ildeberto Francorum Rege Barcinonæ prælio ſuperatus fuiſſet Narbonam fugiens venit, omniumque contra ſe odio excitato apud Narbonam in foro ab exercitu iugulatus eſt*: Car les Hiſtoriens Gots ſont comme d'accord qu'Amalric fut tué à Narbonne. Mon ancienne Chronique des Gots eſcrite à la main parlant d'Amalric, *Ipſe ab Ildeberto Francorum Rege ſuperatus Narbonæ interijt ſub Imperatore Iuſtiniano.*

Procope en ſon Hiſtoire des Gots rapporte plus fidellement ce qui ſe paſſa entre les François & Amalric, expliquant particulierement le ſujet de leur querelle, pour laquelle il y eut guerre entre eux: car il eſcrit qu'Amalric Roy des Vviſigots s'eſtoit rendu grandement odieux aux François, à cauſe qu'il meſpriſoit Clotilde ſa femme Princeſſe tres Catholique; parce qu'elle ne vouloit aucunement adherer à l'hereſie Arriene qu'Amalric ſon mary profeſſoit, ce qui fut cauſe que Clotilde ne pouuant plus ſupporter les mauuais traictemens que ſon mary luy faiſoit à cauſe de ſa religion en donna aduis à ſon frere Theodebert, & cela cauſa de grandes inimitiez entre les François & les Vviſigots qui ſe conuertirent enfin en guerre. Mais Amalric fut enfin vaincu par les François, & vne bonne partie des Gots ſe perdirent en ceſte guerre. Tellement que Theodebert ſe retira auec ſa ſœur, & recouura des mains des Gots ceſte partie des Gaules qui leur eſtoit aduenue. C'eſt ce que Procope en eſcrit qui viuoit en ce temps, auec beaucoup plus de certitude que ce que les Hiſtoriens Gots ou Eſpagnols en auoient eſcrit, bien qu'il appelle Theodibert frere de la femme d'Amalric; lequel toutesfois s'appelloit Childebert: car Theodibert eſtoit ſon nepueu non pas ſon frere, comme nous auons dit cy-deſſus. Comme auſſi les Hiſtoriens Eſpagnols appellent Hildebert celuy que nous appellons Childebert. Rodericus Sancius en la ſeconde partie de ſon Hiſtoire d'Eſ-

pagne l'appelle Gilibert Roy de France : mais il ne ſe faut pas eſmerueiller s'il ne cognoit nos Roys de France, puis qu'il ne cognoit point les ſiens: car il croit qu'Amalric fut fils d'Amalaſuinta fille de Theoderic Roy d'Italie, & toutesfois il eſtoit fils d'Odofleda ſœur du Roy Clouis.

Les anciens Hiſtoriens François ont bien eſcrit plus certainement la guerre qui fut entre Amalric, & Childebert : car Gregoire de Tours, & Aymon le Moine rapportent dans leur Hiſtoire, comme Amalric fit mille outrages à ſa femme Clotilde, à cauſe qu'elle eſtoit Catholique & qu'il eſtoit Arrien, luy ayant faict ietter des immondices lors qu'elle alloit à l'Egliſe, & non contant de l'auoir ſi griefuement offenſee, il la battit vn iour ſi rudement qu'elle enuoya à ſon frere Childebert vn ſien mouchoir teint du ſang qui eſtoit ſorti de ſes bleſſeures. Cela eſmeut ſi fort Childebert à pourſuiure la reparation des iniures faictes à ſa ſœur, qu'il s'en alla auec vn armée en Eſpagne, pour en retirer la vengeance : Amalric en ayant eu aduis, au lieu de pouruoir à ſe defendre fit preparer des vaiſſeaux pour s'en fuyr : mais voulant partir il luy ſouuint qu'il oublioit pluſieurs pierres precieuſes de grande & notable valeur qu'il tenoit en ſon threſor; de façon que voulant les aller chercher, il fut ſurprins par les gens de l'armee de Childebert, & fut reduit à ſe ietter comme dans vn azile vers vne Egliſe des Catholiques : mais auant qu'il n'y fut entré, il fut bleſſé d'vn coup de lance duquel il mourut. Le Roy Childebert voyant l'heureux ſuccez de ſes armes apres la mort d'Amalric, & ayant retiré ſa ſœur, paſſa ſi auant dans l'Eſpagne qu'il fut aſſieger la ville de Tolede, & la print : & apres auoir emporté tous les threſors qui eſtoient dans icelle, il s'en retourna auec ſa ſœur en France, laquelle mourut par les chemins, & depuis ſon corps fut porté à Paris, où elle fut enterree prez du Roy Clouis ſon pere. Aymon le Moine eſcrit, qu'entre les threſors que Childebert emporta d'Eſpagne en France, il y eut ſoixante vaſes ou calices precieux qui auoient eſté du temple de Salomon, quinze platines, & vingt caiſſes ou textes d'Euangiles, le tout d'or enrichi de pierres precieuſes. Tous les Chroniqueurs ont remarqué qu'Amalric ne regna que cinq ans, ce que l'on doit entendre en ceſte façon, qu'il regna cinq ans à compter du iour que Theoderic ſon ayeul luy rendit ſon Royaume.

TEVDIS.

TEVDIS eſt appellé diuerſement par les Hiſtoriens qui ont parlé de luy : car quelques vns l'appellent Teudis, les autres Teudat, ou Tiodis. Il fut Roy des Vviſigots apres le decez d'Amalric. Procope eſcrit qu'il auoit eſté Eſcuyer de Theoderic Roy d'Italie, & Iornandes dit qu'il eſtoit homme d'armes de ſes troupes, & qu'il fut enuoyé par Theoderic en Eſpagne, non ſeulement pour aſſiſter Amalric ſon petit fils, & eſtre chef de ſon armee : mais encore comme dit Iornandes parlant de Theoderic, & de Teudis, *Tutorem in Hiſpania Regno Amalrici nepotis conſtituit.* Il fut marié en Eſpagne auec vne Dame qui eſtoit ſor-

tie de la plus ancienne maiſon dudit Royaume, cela fut cauſe que du viuant d'Amalric il affecta d'eſtre Roy des Vviſigots.

Gregoire de Tours au chapitre 20. du liure troiſieme remarque, que les Gots ayãt apres le decez du Roy Clouis recouuert pluſieurs villes de celles que Clouis auoit acquiſes ſur eux, Theoderic enuoya ſon fils Theodebert, & Clotaire ſon aiſné nommé Guntaire, pour taſcher de recouurer ce que les Gots auoient reprins. Mais Guntaire ne paſſa pas plus auant que la ville de Rhodez, & delà s'en retourna en France: Theodebert toutesfois fut iuſques à Beziers, & print vn Chaſteau nommé Deas lequel il pilla, & apres il enuoya ſes Capitaines à vn autre Chaſteau nommé Capraria (c'eſt le Chaſteau de Caprieres qui eſt à quatre lieuës & demy de Beziers; lequel retient encore le nom de Caprieres) pour ſemondre ceux qui eſtoient dans ledit Chaſteau de ſe vouloir rendre à luy: car autrement il les arreſteroit tous priſonniers, & feroit mettre le feu dedans, la Dame dudit Chaſteau nommée Deuteria qui auoit ſon mary à Beziers reſpondit courtoiſement, que Theodebert ne ſe deuoit point mettre en peine de les forcer par les armes, & que quand il luy plairroit il ſeroit le bien venu, & qu'il treuueroit tous ceux qui eſtoient dedans à ſa diſpoſition, ſans que perſonne luy fit aucune reſiſtance. Theodebert ayant entendu la reſponſe de Deuteria ſe mit en chemin pour aller au ſuſdit Chaſteau; dequoy Deuteria eſtant aduertie luy alla au deuant pour le receuoir, & Theodebert voyant que c'eſtoit vne belle Dame, il fut auſſi toſt eſpris de la beauté, en deuint amoureux, coucha auec elle, & depuis l'eſpouſa.

Quelque temps apres, Childebert & Clotaire ſon frere furent faire la guerre en Eſpagne, & allerent ſi auant dans ce Royaume, qu'ils furent aſſieger la ville de Saragoſſe, le peuple & Eueſque qui eſtoient dedans ſe voyant ainſi aſſiegez ſe mirent en deuotion, & firent de grandes auſteritez, faiſant de proceſſions autour des murailles de la ville en portant les reliques de S. Vincens, afin qu'il pleut à Dieu de les deliurer de ce ſiege. Les Roys qui tenoient aſſiegée ladite ville entendant ce bruit, furent en grande peine de ſçauoir ce qu'ils faiſoiẽt, iuſques à ce qu'ils eurent ſurprins vn payſan qui venoit de ladite ville, auquel ils demanderent quel tumulte eſt ce qu'il y auoit dedans; lequel leur reſpondit que c'eſtoit le peuple qui faiſoit de proceſſions pour implorer la miſericorde de Dieu pour les deliurer de ce ſiege: auſſi toſt ils commanderent à ce payſan de s'en retourner dans la ville, & de dire à l'Eueſque qu'il les vint treuuer auec toute aſſeurance: l'Eueſque eſtant arriué, & leur ayant faict entendre la verité de ce qui ſe paſſoit dans la ville, ils ne le voulurent plus preſſer, & s'en retournerent en France, apres auoir couru vne bonne partie de l'Eſpagne, ils emporterẽt de ce Royaume de grandes richeſſes; à quoy Aymon le Moine qui eſtoit Religieux de S. Germain des Prez adiouſte, que les Roys de France qui tenoient ladite ville de Saragoſſe aſſiegee, dirent audit Eueſque qu'ils auoient ouy dire à S. Germain Eueſque de Paris, que les reliques de S. Vincens eſtoient dans ladite de Saragoſſe, & que s'il leur en vouloit faire part qu'ils leueroient auſſi toſt le ſiege, & l'Eueſque leur ayant accordé la robbe de S. Vincens, ils la receurent auec grande reuerence, & ayant leué le ſiege, ils porterent ceſte ſaincte relique à Paris, où ſuiuant l'ordonnance de ſainct Germain ils baſtirent

vne belle Egliſe à S. Vincens, laquelle ils enrichirent de pluſieurs ioyaux, & ornemens treſprecieux.

Iſidore dans ſa Chronique raconte tout autrement ce qui ſe paſſa au ſiege de Saragoſſe à l'aduantage des Gots: car il eſcrit que cinq Roys de France apres auoir ſaccagé toute la Prouince de Tarracone la furent aſſieger, contre leſquels Teudis enuoya Teudiſclus; lequel combatit ſi courageuſement contre les François qu'il les conſtraignit par force de s'en retourner dans les Gaules. A quoy Lucas Tudenſis Diaconus adiouſte que les Eſpagnols fermerent le paſſage aux François: & parce moyen firent mourir la pluſpart de leur armee, & que ceux qui reſterent, obtindrent par prieres & argent ſurſeance d'armes pour vn iour & vne nuict: pendant laquelle il eſtoit permis de ſe retirer, ceſte nuict paſſee ceux qui n'eurent loiſir de ſe pouuoir retirer furent mis au fil de l'eſpee par les Eſpagnols: enfin Teudis fut bleſſé dans ſon Palais par vn qui feignoit eſtre fol, & mourut de ceſte bleſſeure. L'on dit qu'en mourant il defendit & coniura les ſiens de ne faire point mourir celuy qui contre-faiſant le fol l'auoit bleſſé; d'autant qu'il auoit receu iuſtement ce qu'il meritoit, & qu'il eſtoit payé de la meſme monnoye qu'il auoit payé les autres; d'autant qu'il auoit autrefois tué ſon Capitaine. Il regna ſeize ans & ſix mois.

TEVDISCLVS.

TEVDISCLVS ſuccedaà Teudis au Royaume des Vviſigots. il commença de regner ſuiuant Iſidore en l'Ere des Eſpagnols 578. qui eſtoit l'an vnzieme de l'Empire de Iuſtinian. Il eſtoit fils d'vne ſœur de Totilas Roy d'Italie, & ce fut celuy duquel nous auons parlé qui fut enuoyé au lieu du Roy Teudis pour commander en l'armee que le Roy des Vviſigots auoit dreſſee pour faire leuer le ſiege que le Roy de France auoit mis deuant la ville de Saragoſſe. Il ne regna qu'vn an & trois mois, & fut tué dans la ville de Seuille, à cauſe des cruautez, & des adulteres qu'il commettoit tous les iours.

AGILA.

AGILA fut eſleu Roy par les Gots apres qu'ils eurent faict mourir Teudiſcle. Il commença de regner en l'an cinq cens quatre vingts & quatre, l'an ſeizieme de l'Empereur Iuſtinian. Ce Roy comme Arrien par meſpris de la Religion Catholique ayant profané l'Egliſe où ſont enterrez les os de S. Aciſcle Martyr dans la ville de Cordube, fut grandement hay des citoyens de ceſte ville: tellement qu'ils firent mourir ſon fils à vn combat, & ayant pillé tous ſes threſors le conſtraignirent de s'en fuyr en Medina del Rio ſecco, apres Atanagilde print les

armes contre luy : toutesfois les Gots voyant qu'Athanagilde auoit appellé à ſon ſecours l'Empereur Iuſtinian, lequel leur auoit enuoyé le Patrice Liberius auec vne armee pour luy ayder contre Agila, les Vviſigots voyant qu'ils ne faiſoient que ſe ruiner entre eux, & craignant que les troupes de Iuſtinian ne ſe ſaiſiſſent enfin de leurs terres, ils firent mourir Agila dans ladite ville de Medina apres qu'il eut regné cinq ans. I'ay leu dans vn ancien acte comme le Pape Vrbain en conſacrant l'Egliſe ſainct Sernin de Toloſe, mit dans l'Autel ſainct Sernin de ladite Egliſe des reliques de ſainct Aciſcle, & les oraiſons que nous liſons autour du chœur de ladite Egliſe nous teſmoignent que le corps où partie d'iceluy eſt dans ladite Egliſe.

ATHANAGILDE.

ATHANAGILDE commença deſia durant le regne d'Agila d'affecter le Royaume des Vviſigots, & apres le decez d'Agila il fut incontinant eſleu Roy, & ayant regné quinze ans mourut à Tolede. Nous ne liſons point qu'il aye eu guerre auec les François: ains au contraire nous apprenons du chapitre vingt-ſeptieme du liure quatrieme de Gregoire de Tours, comme Sigibert Roy de France voyãt que ſes freres ne s'eſtoient point mariez auec de femmes de leur qualité, enuoya ſes Ambaſſadeurs à Athanagilde, pour luy demander en mariage ſa fille Brunichilde, laquelle Athanagilde enuoya auſſi toſt au Roy Sigibert auec de grands threſors: & bien qu'elle fut Arriene elle abiura ſi toſt qu'elle fut en France ſon hereſie, & ſe fit Catholique. Chilperic Roy de France voyant que ſon frere Sigibert auoit eſpouſé Brunichilde, demanda à Athanagilde ſon autre fille nommée Galſuynte aiſnee de Brunichilde: laquelle auſſi Athanagilde luy accorda, & la luy enuoya auſſi toſt : elle fut auſſi receuë honnorablement par Chilperic, elle eſtoit Arriene comme ſa ſœur : mais auſſi elle quitta ſon hereſie & ſe fit Catholique; Et d'autant qu'elle ſe plaignoit que ſon mary Chilperic auoit vne maiſtreſſe nommee Fredegunde qu'il careſſoit grandement, cela la pouſſoit à s'en vouloir retourner vers Athanagilde ſon Pere en Eſpagne: mais Chilperic l'ayant recognu il la fit eſtrangler, comme il eſt bien au long diſcouru par Gregoire de Tours au chapitre vingt-huictieme du liure quatrieme de ſon Hiſtoire.

LIVVA.

TOVT ainſi qu'Athanagilde auoit voulu enuahir le Royaume des Vviſigots pendant la vie d'Agila ſon predeceſſeur, de meſme Liuua ſe fit declarer Roy des Vviſigots durant la vie d'Athanagilde. Tous les Hiſtoriens ſont d'accord qu'il fut eſleu & creé Roy des Vviſigots durant la vie d'Atha-

d'Athanagilde. Tous les Hiſtoriens ſont d'accord qu'il fut eſleu & creé Roy des Vviſigots dãs la ville de Narbonne: il ayma tellemẽt ſon frere Leuuigilde qu'il partagea ſon Royaume auec luy, & ſe contentant de la ville de Narbonne, & des autres villes que les Vviſigots tenoient en Languedoc, quitta à ſon frere Tolede, & les autres villes qu'il auoit en Eſpagne. L'on n'eſt pas bien d'accord du temps qu'il regna: car Iſidore ne luy donne qu'vn an, toutesfois Lucas Tudenſis dit qu'il regna huict ans, mais qu'on ne compte qu'vn an à luy, & les ſept reſtans à Leuuigilde ſon frere, auquel il auoit cedé l'Eſpagne.

LEVVIGILDE.

LEVVIGILDE eſt appellé par Ioannes Biclarienſis Leonegildus, par Gregoire de Tours Leuuieldus: dans la Chronique des Roys des Vviſigots il eſt nomme Liuigildus, & par la pluſpart des autres Hiſtoriens Leuuigildus. I fut appellé par ſon frere Liuua au Gouuernement du Royaume des Vviſigots, lequel partagea auec luy: mais apres le decez de ſon frere Liuua, Leuuigilde eut l'entier Royaume tant de l'Eſpagne que des Gaules: tellement qu'apres le decez de Liuua, *Hiſpania omnis in Regno & poteſtate Leonegildi, & Galliaque Narbonenſis concurrit*: ainſi qu'eſcrit ledit Ioannes Biclarienſis.

Nous auons veu cy-deſſus comme apres le decez du Roy Clouis, les Roys de France ſes ſucceſſeurs ne ſe contenterent pas d'entrer dans le Languedoc, & venir à Beziers: mais encore ils paſſerent outre & furent bien auant dans l'Eſpagne ayant aſſiegé Saragoſſe, & prins la ville de Tolede: mais ledit Ioannes Abbas Biclarienſis, qui depuis d'Abbé fut faict Eueſque de Gironde par le Roy Recaredus ſucceſſeur de noſtre Leuuigilde (c'eſt Eueſque a faict la Chronique de ce qui s'eſt paſſé de ſon temps) a eſcrit que Leuuigilde auoit remis en ſon entier, & dans ſes anciennes bornes la Prouince des Gots qu'il tenoit dans les Gaules, laquelle ils auoient cõme perdue par leur rebellion: car parlant de Leuuigilde il dit, *Prouinciam Gothorum quæ iam rebellione diuerſorum fuerat diminuta mirabiliter in priſtinos reuocat terminos.* Leuuigilde fut marié auec Golſuinte vefue d'Athanagilde, & mere de Brunechildis & Golſuinte femmes de Sigibert & Chilperic Roy de France. Il renouuella grandement les alliances que les Roys des Gots auoiẽt auec les Roys de Frãce: car il maria ſon fils Ermegilde auec vne fille de Sigibert Roy de France nommee Sidegundis, & ayant le ſuſdit Leuuigilde deux enfans maſles d'vne autre ſienne femme, l'aiſné de ſes enfans eſpouſa la fille de Sigibert, & le ieune la fille de Chilperic Roy de France, ainſi qu'a eſcrit Gregoire de Tours au chapitre trente-huictieme du liure cinquieme. Cependant & en l'an ſixieme du regne de Leuuigilde les Ambaſſadeurs que Chilperic auoit enuoyé en Grece à l'Empereur Tybere arriuerent en ce pays. Ils auoient demeuré en ce voyage l'eſpace de trois ans, ne pouuant aborder au port de Marſeille & vindrent à la ville d'Agde, qui eſt dela ainſi qu'eſcrit Gregoire de Tours, dans le Royaume des Gots: mais ne pouuant aborder ils firent naufrage au port, & perdirent la pluſpart de leurs biens.

Le meſme Gregoire de Tours au Chapitre douzieme du liure ſixieme eſcrit que le Roy Chilperic voyant la diuiſion qui eſtoit entre Gontier ſon frere, & Childebert ſon nepueu, commanda à Didier de nuire en tout ce qu'il pourroit à ſon frere Childebert, & de fauoriſer ſon nepueu ce qu'il fit: car il alla à Perigord d'où il chaſſa Renoaud, & apres fut à Agen: mais la femme de Renoaud voyant que la ville d'Agen eſtoit en l'obeyſſance de Chilperic, elle fut cõſtrainte pour aſſeurer ſa vie de ſe retirer dans l'Egliſe ſainct Capraiſe d'Agen; d'où elle fut auſſi toſt tiree, & apres luy auoir oſté ſes threſors, & congediez ceux qui eſtoient deſtinez pour ſon ſeruice, elle fut apres enuoyee à Toloſe, où elle prit pour refuge l'Egliſe ſainct Sernin.

Gregoire de Tours a remarqué que l'annee apres & l'an ſeptieme du regne de Childebert, la peſte fut tellement eſchauffee dans la ville de Narbonne qu'elle dura trois ans, & preſſoit tellement les habitans, que ceux qui en eſtoiẽt attaints mouroient ſoudainement, ſans auoir loiſir d'y apporter aucun remede. La ville d'Alby auſſi en fut grandement trauaillee en ce meſme temps: mais parmy leur affliction, les habitans eurent ce bien d'auoir pour Eueſque ce grand perſonnage ſainct Salui.

L'an IX. du regne de Childebert, Leuuigilde enuoya ſes Ambaſſadeurs chargez de precieux preſens, pour prier le Roy Chilperic de luy vouloir accorder en mariage Riguntis ſa ſeconde fille auec vn ſien fils: Ce que le Roy Chilperic luy ayant accordé, il ſurſiſt quelque temps à la luy enuoyer, à cauſe de la mort de Chilperic ſon fils: mais depuis il la luy enuoya, & vint ſans treuuer aucun empeſchemẽt iuſques à la ville de Toloſe auec tous ces threſors: eſtant arriuee à Toloſe, & voyant qu'elle s'approchoit des terres des Gots elle dilaya d'en partir, diſant qu'elle eſtoit laſſe du chemin; & d'ailleurs qu'il ne ſeroit pas ſeant qu'vne fille de France s'allat marier au Roy d'Eſpagne en ſi mauuais eſtat qu'elle eſtoit. C'eſt pourquoy elle d ſoit luy eſtre neceſſaire de mettre en bon ordre ſon train, & de faire reparer ſes carroſſes qui eſtoient toutes rompues de la longueur du chemin: tellement qu'elle ne voulut point partir de Toloſe iuſques à ce qu'elle eut remis ſon train en bon ordre, afin que les Gots n'euſſent ſubiect de ſe moquer d'elle la voyant ſi mal equippee. Durant ceſte ſurceance il arriua que ſon pere Chilperic deceda; dequoy Didier Gouuerneur de Toloſe ayant eu aduis il amaſſa de troupes & s'en vint droit à ladite ville, en laquelle il fit arreſter tous les threſors de Riguntis, & fit mettre le ſeau à tous ſes coffres, ayant commis de ſoldats pour la garder iuſques à ce qu'il fut de retour: il les chargea de luy faire petite chere & la nourrir parquement. Riguntis voyant ce procedé entra en apprehenſion, & ſe retira dans l'Egliſe noſtre Dame de Toloſe (c'eſt l'Egliſe de la Daurade) tout ainſi que la femme de Renoaud auoit auparauant faict, comme eſcrit Gregoire de Tours au chapitre dixieme du liure ſeptieme de ſon Hiſtoire. Bien toſt apres Leonard Gentilhomme de la maiſon de Chilperic qui auoit accompagné ſa fille Riguntis, fit entendre à la Royne Fredegunde mere de Riguntis ce qui eſtoit arriué à ſa fille dans Toloſe, & l'eſtat auquel il l'auoit laiſſee dans ladite ville: ce qui offenſa tellement Fredegunde, qu'elle fit degrader de nobleſſe Leonard, & punir tous ceux qui l'auoient accompagnée de diuerſes peines, à cauſe qu'eſtant chargez de la con-

duire en Eſpagne ils s'eſtoient ſi mal acquitez, qu'ils ſouffrirent ſans faire aucune reſiſtance que ſa fille eut receu ſi mauuais traictement de Didier dans Toloſe, ainſi qu'eſcrit Gregoire de Tours au chapitre quinzieme du liure ſeptieme de ſon Hiſtoire, & Aymon le Moine au chapitre ſoixante troiſieme du liure troiſieme.

L'an dixieme du regne de Childebert, Gondebaud, ſoy diſant fils du Roy Clotaire ſe voulut ſoubs ce pretexte ſaiſir de pluſieurs villes; meſmes il enuoya Amandulphe Eueſque de Toloſe, afin de l'aduertir qu'il vouloit aller à ladite ville, & qu'il ſe preparat pour le receuoir. Ce que l'Eueſque Amandulphe ayant entendu appella tous les habitans de ladite ville; auſquels il fit entendre comme ils n'auoient point autre Seigneur que le Roy Gontran & ſon nepueu, & que Gondebaud qui vouloit entrer dans Toloſe n'auoit eſté aucunement recognu; c'eſt pourquoy il exhorta tout le peuple, que quand bien Didier Duc & Gouuerneur de Toloſe le voudroit receuoir, qu'ils s'y deuoiẽt oppoſer, & empeſcher de tout leur pouuoir qu'vn eſtranger ne ſe ſaiſit point du Royaume qui ne luy appartenoit point: mais il aduint qu'auãt que les citoyẽs de Toloſe fuſſẽt preſts pour empeſcher l'entree de la ville à Gondebaud, il arriua auec vne grande armee: tellement que les habitans n'ayant moyen de l'empeſcher furent conſtraints de le receuoir. Toutesfois Amandulphe ne perdit pas courage: car vn iour que Gõdebaud diſnoit dans ſon Eueſché, il luy dit genereuſemẽt qu'il ne le cognoiſſoit point, & ne ſçauoit qui il eſtoit; auquel Gondebaud reſpondit qu'il eſtoi fils du Roy Clotaire, & qu'il s'en alloit a Paris pour ſe faire eſtablir Roy. A quoy Amandulphe contrediſoit touſiours, diſant qu'il ne luy appartenoit point, & offenſa ſi fort ſur ce diſcours Munmolus officier dudit Gondebaud qu'il voulut donner vn ſoufflet audit Eueſque; & Didier Gouuerneur de Toloſe le fit prendre & attacher, & apres luy auoir donné pluſieurs coups de poings, de pieds, & de manches d'alebarde, ils le chaſſerent & bannirent de ladite ville, luy ſaiſiſſant tant ſes threſors que de ladite Egliſe, ayant deſia faict deſſein de le priuer de l'Eueſché de Toloſe, & de la bailler à vn nommé Sagittarius. A meſme temps la Royne Fredegunde enuoya vn Gentilhomme de ſa Chambre nommé Capparus pour retirer ſa fille Riguntis de Toloſe où elle eſtoit en mauuais eſtat, ce qu'il fit & la ramena à ſa mere.

Ioannes Biclarienſis remarque en ſa Chronique, comme l'an dix-ſept du regne de Leuuigilde, les François attaquerent auec vne grande armee la Gaule Narbonnoiſe. Il entend par la Gaule Narbonnoiſe le Languedoc ou Narbonnoiſe premiere (laquelle il appelle Gaule Narbonnoiſe; d'autant que c'eſt la premiere & principale Prouince de la Gaule Narbonnoiſe.) Leuuigilde ayant eu aduis de l'arriuee des François, fit partir ſon fils Recarede pour rompre les deſſeins, & empeſcher les rauages que l'armee des François faiſoit dans le Languedoc; lequel s'y porta ſi genereuſement qu'il fit retirer l'armee des François, & mit le Languedoc en liberté, ayant prins deux Chaſteaux, & le Chaſteau fort d'Odierne ou Vgerne baſti ſur le bord du Rhoſne lequel il força & apres s'en retourna treuuer ſon pere.

Gregoire de Tours au chapitre vingt-huictieme du liure huictieme de ſon Hiſtoire rapporte le ſubiect de ceſte guerre des François contre les Gots, &

dict que le Roy Gontran ſe ſentant grandement offenſé du mauuais traictement que Leuuigilde auoit faict, tant à Ingundis fille du Roy Sigibert, qu'à Ermegilde fils dudit Leuuigilde ſon mary, à cauſe de la religion Catholique en laquelle ils auoient touſiours perſeueré, & pour laquelle Ermegilde ſouffrit conſtamment le martyre: voulant donques Gontran venger ceſte iniure faicte à la religion Catholique & aux François, il delibera d'en pourſuiure la reparation en Eſpagne; & d'autant que ſon chemin eſtoit auãt d'entrer audit Royaume d'Eſpagne de paſſer par le pays de Languedoc qui eſtoit tenu par les Gots, il commença de les attaquer par la Septimanie au Languedoc: diſant qu'il n'eſtoit pas bien ſeant, & n'eſtoit point de l'hõneur des François d'endurer que les Gots poſſedaſſent des villes dans les Gaules; à cauſe dequoy Gontran diſoit aux ſoldats de ſon armee, *Priùs Septimaniam Prouinciam ditioni noſtræ ſubdite, quæ Gallijs eſt propinqua, indignum eſt vt horrendorum Gothorum terminus vſque in Gallias ſit extenſus.* Donques l'armee des François commença à faire la guerre contre les Gots qui ſe tenoient au Languedoc, ayant mis ſur pied deux armees, l'vne où eſtoit Gontran eſtoit compoſee de Bourguignons, & de ceux qui habitent prez les riuieres de Saone, Rhoſne, & de la Seine; leſquels furent iuſques à la ville de Niſmes: en l'autre armee eſtoient les gens de guerre du pays de Berry, Xainctonge, & Perigueux; leſquels ruinerent tous ceux qui ſe rencontrerent ſur leur chemin, n'eſpargnant pas meſmes les Egliſes, & vindrẽt droit à la ville de Carcaſſonne, en laquelle ils entrerent ſans aucune reſiſtance: toutesfois eſtant Maiſtres de ladite ville il y arriua quelque ſcandale, qui fut cauſe que les François furent conſtraints de la quitter & ſe retirer, & en ſortant Terentiolus Comte de Limoges fut tué par vn habitant de ladite ville, d'vn coup de pierre qui luy fut jetté de la muraille de ladite ville, & les habitans non contens de l'auoir faict mourir pourſuiuant leur vengeance ſortirent de Carcaſſonne, & ayant treuué Terentiolus mort luy couperent la teſte, & apres la rapporterent dans ladite ville. Ce qui effraya tellement les François qu'ils prindrẽt leur chemin & s'en retournerent en leur pays. La pluſpart en s'en retournãt furent tuez tant par les Gots, qui leur dreſſoient à leur paſſage des embuſches: meſmes par les Toloſains bien qu'ils fuſſent au Roy de France, pour ſe venger des maux, dommages, & iniures qu'ils auoient receu d'eux, lors que les troupes paſſerent prez de Toloſe. L'armee qui print le quartier de Niſmes n'aduança pas guieres dauantage que ceux qui furent à Carcaſſonne; car ils treuuerent les villes qu'ils vouloient attaquer ſi bien munies de ce qui leur eſtoit beſoin pour ſe defendre, que ne pouuant entrer dans icelles ils furent conſtraints de ſe contenter de rauager la campagne.

Bien toſt aprez Recarede fils de Leuuigilde, offenſé de ce que les François eſtoient venus courir ſur ſes terres, ſortit d'Eſpagne & vint attaquer ceux de Toloſe qui eſtoient au Roy de France: tellement qu'ils firent de grandes courſes contre la ville de Toloſe, & firent pluſieurs priſonniers dans ledit pays, comme eſcrit Gregoire de Tours au chapitre trentieme du liure huictieme: mais il importe de mettre en ce lieu les mots de Gregoire de Tours, & de les expliquer: car parlant de ce que fit l'armee de Recarede il dit, *Caput arietis Caſtra obtinuit, & ex Pago Toloſano maximam partem depopulatus eſt*: il ſemble vouloir

dire par ces paroles, que l'armee de Recarede fut iuſques à Caſtelnaudarry; & que de là auant il rauagea tout le pays de Toloſe: car comme nous auons dict ailleurs, *Caput Arietis* peut eſtre interpreté Caſtelnaudarry; d'autant que *Caput* eſt prins quelquefois pour Chaſteau, & que ladite ville eſt ſituee *in Pago Toloſano*, que nous auons ailleurs monſtré eſtre le Dioceſe de l'ancienne Eueſché de Toloſe, laquelle faict la ſeparatiõ du Dioceſe de Toloſe qui appartenoit au Roy de Frãce, d'auec celuy de Carcaſſonne qui eſtoit des Gots: ce que nous auons plus particulierement deduit en parlant de la ville de Caſtelnaudarry. Recaredus ayant faict toutes ces courſes & rauages ſe retira à Niſmes. Depuis Leuuigilde Roy des Vviſigots deſirant de viure en paix auec les François, enuoya ſes Ambaſſadeurs vers Gontran pour le rechercher de faire la paix, ce qu'ils ne peurent obtenir de luy. Cela porta Recarede fils de Leuuigilde de s'en retourner iuſques à Narbonne, d'où il fit pluſieurs courſes contre les François, & apres ſe retira. Cependant Gontran rendit la ville d'Alby à ſon nepueu Childebert; dequoy Didier Gouuerneur de Toloſe ne fut pas fort aiſe, d'autant qu'il eſtoit ſon ennemy, & qu'il auoit vne bonne partie de ſes biens dans l'Albigeois: tellement qu'il ſe retira auec ſa femme Tetradia, & ſes enfans dans la ville de Toloſe, ſe reſoluant de faire la guerre aux Gots, & ne tarda guiere que tant ledit Didier, que le Comte Aſtroald ne partiſſent de Toloſe pour aller attaquer les Gots à Carcaſſonne: les habitans de ceſte ville s'eſtans preparez pour ſe bien defendre, neantmoins ils furent ſi viuement attaquez, qu'ils furent conſtraints ſe mettre en fuite: mais eſtans pourſuiuis iuſques aux portes de la ville, Didier gouuerneur fut enuirõné par les habitans, & pourſuiuy auec telle vigueur qu'il y demeura ſur la place & ceux qui eſtoiẽt auec luy. Aſtroald voyant la mort de Didier fut incontinent treuuer le Roy, pour le prier de luy bailler le gouuernement de ladite ville de Toloſe au lieu de Didier, ce que le Roy luy accorda ainſi qu'eſcrit Gregoire de Tours au liure huictieme de ſon Hiſtoire. Bien toſt apres Leuuigilde deceda, apres auoir regné ſur les Gots dix-huict ans, ſuiuant qu'eſcrit Ioannes Biclarienſis en ſa Chronique.

RECAREDVS.

RECAREDVS ſucceda à ſon pere Leuuigilde l'an quinzieme de l'Empire de Maurice qui viuoit, & a compoſé la Chronique de ce qui ſe paſſa durant ſon regne: il eſtoit au commencement Arrien, comme ſes predeceſſeurs Gots l'auoient eſté: mais depuis il embraſſa, & fut fort affectionné à la religion Catholique; dont les premiers traicts & lineamens furent mis dans ſon eſprit par Ingundis fille de Sigibert Roy de France, laquelle auoit eſpouſé Ermengilde fils de Leuuigilde Roy des Vviſigots, & ayant eſté conduite dans l'Eſpagne, eſtant preſſee & grandement batue par Goſſuinte femme de Leuuigilde; à cauſe qu'elle ne vouloit point eſtre de la ſecte des Arriens: tant s'en faut qu'elle voulût aucunement adherer à Goſſuinte, qu'au contraire elle endura fort conſtamment

mille indignitez à cauſe de ſa religion. Sa vertu fut ſi grande, que non ſeulement elle perſiſta en ſa religion : mais encore elle conuertit ſon mary Ermengilde à la religion Catholique, pour laquelle enfin il ſouffrit le martyre. Ce qui fut en partie cauſe que Recaredus ayant eu deſia quelque ſentiment de la religion Catholique par la conſtance d'Ingundis, & martyre d'Ermengilde, il fut apres plus aiſé de luy perſuader de ſuiure la religion Catholique; en quoy la prouidence de Dieu eſt grandement admirable : car tout ainſi qu'il s'eſt voulu ſeruir non pas des Roys ou des Philoſophes, ains de ſimples pecheurs, pour amener les Peuples, les Eſtats, & les Royaumes, à la cognoiſſance de la foy: de meſmes il a voulu que les plus grands Roys, & Eſtats ayent eſté appellez à la vraye foy par le bon exemple & vertu des femmes: car comme nous ſçauons, Clotilde fille du Roy de Bourgongne conuertit à la religion Catholique le Roy Clouis, & les François; Ingundis fille de Sigibert Roy de France donna au Roy d'Eſpagne les premieres impreſſions de la vraye religion, & les Lombards par Theodolinde l'honneur, & ornement des Princeſſes de Bauiere. Donques Recarede fut le premier Roy d'Eſpagne Catholique, lequel abiura l'hereſie des Arriens au Concile troiſieme de Tolede l'an quatrieme de ſon regne ſoubs le Pape Pelage, en l'Ere des Eſpagnols ſix cens vingt-ſept, qu'eſt l'an de noſtre ſalut cinq cens quatre vingts & neuf, auquel Concile furent preſens tant le Roy Recarede, que Ebalda ſa femme, & Migecius Archeueſque de Narbonne, Sedatus Eueſque de Beziers, Sergius Eueſque de Carcaſſonne, Iean Eueſque d'Elne, Agridius Eueſque d'Agde, Eſtienne Eueſque de Colieure, Agrippinus Eueſque de Lodeue, Genedius Vicaire general de Boëce Eueſque de Maguelonne, & pluſieurs autres Eueſques d'Eſpagne. Recaredus au commencement dudit Concile eſt appellé Roy de Narbonne.

Il ne ſe contenta pas d'abiurer l'hereſie Arriene, mais encore auſſi toſt qu'il fut conuerty il enuoya ſes Ambaſſadeurs en Languedoc, pour faire ſçauoir à tous ceux dudit pays qu'il s'eſtoit faict Catholique, & qu'il deſiroit qu'à ſon exemple tous les habitans de Languedoc abiuraſſent la ſecte Arrienne, & fiſſent profeſſion de la religion Catholique : ce qui eſmeut Recarede d'enuoyer à ces fins en Languedoc, ce fut qu'il auoit eu aduis qu'il y auoit vn Eueſque nommé Attalocus (que quelques vns penſent auoir eſté Eueſque de Narbonne) lequel par ſes ſubtilitez & cauteles troubloit grandement l'Egliſe Catholique: mais voyant que ſon trauail eſtoit vain, & que fort peu de gens dudit pays ſuiuoient ſon erreur il ſe cacha dans ſa maiſon, où eſtant couché ſur vn lict il mourut de cholere. Cela fut cauſe que ce peu d'Arriens qui reſtoient en Languedoc quitterent leur erreur, en aduoüant & confeſſant l'inſeparable Trinité.

Gregoire de Tours au chapitre premier du liure neufieme rapporte, comme Recarede que quelques vns nomment Richard enuoya ſes Ambaſſadeurs à Gontran, & Childebert Roys de France, pour les prier de vouloir viure en paix auec luy, & de ſe confederer en telle façon qu'ils ſe preſtaſſent reſpectiuement ayde & ſecours les vns aux autres. Childebert receut courtoiſement leſdits Ambaſſadeurs, & leur fit pluſieurs preſens : mais le Roy Gontran ne voulut point ouyr parler de paix; c'eſt pourquoy le Roy Recarede defendit à tous

ceux qui eſtoient du Royaume de Gontran de ne paſſer point dans ſes terres, ny faire aucun commerce auec les villes qu'il tenoit dans le pays de Languedoc. Dequoy le Roy Gontran offenſé, commença de faire des courſes & rauages ſur le pays de Languedoc, & les Gots de courir ſur la Prouince d'Arles, ayant prins ſans aucune reſiſtance le Chaſteau d'Orgon en Prouence.

Le meſme Gregoire de Tours au chapitre vingt-quatrieme du liure neufieme de ſon Hiſtoire raconte, comme Fronoimes natif de Bourges vint en Languedoc, & y fut receu auec honneur par Liuua Roy des Gots, luy ayant donné meſmes l'Eueſché d'Agde : mais apres la mort de Liuua, Leuuigilde ſon ſucceſſeur grand ſectateur de l'hereſie Arriene, ayant apprins que Fronoimes auoit exhorté Ingundis fille du Roy Sigibert qui s'en alloit en Eſpagne eſpouſer Ermengilde fils de Leuuigilde, pour demeurer touſiours cõſtante & ferme en ſa religion Catholique, & de mourir pluſtoſt que ſe deſpartir d'icelle, il taſcha de luy dreſſer des embuſches pour le faire perdre, ayant enuoyé de gens pour le faire mourir. Cela vint à la cognoiſſance de Fronoimes, & voyant qu'il ne ſe pouuoit autrement guarentir il quitta la ville d'Agde, & s'en alla en France, où il fut bien accueilly tant par le Roy Childebert, que par les Eueſques dudit pays qui luy firent pluſieurs preſens : mais depuis eſtant arriué que les Gots apres auoir quitté l'hereſie Arriene, embraſſerent la religion Catholique, dix-huict ans apres auoir eſté chaſſé de ſon Eueſché il y retourna, & continua de faire ſa charge.

Bien toſt apres le Roy Gontran s'en alla auec vne grande armee pour s'emparer des villes que les Gots tenoient dans le Languedoc, ayant dans ſon armee Aſtroald qui eſtoit Gouuerneur de Toloſe ; lequel allant droit à Carcaſſonne qui faiſoit frontiere entre les Gots & les François gaigna ceſte ville, & la remit au pouuoir & obeïſſance du Roy Gontran : il enuoya auſſi toſt Boſon & Antyeſtus deux grands Capitaines pour ſe rendre maiſtres des autres villes de Languedoc, & le Roy Gontran enuiant à Aſtroald l'honneur qu'il auoit d'auoir ſurprins Carcaſſonne ſans l'attendre, il partit auec les troupes qu'il auoit, cõpoſees de Xainctongeois, Perigordins, Bourdelois, Agenois, & Toloſains, pour s'en aller droit à la ville de Carcaſſonne : mais les Gots faiſant leur profit de l'inimitié qui eſtoit entre le Roy Gontran & Aſtroald, dreſſerent des embuſches à Gontran pour le ſurprendre : tellement qu'vn iour qu'il s'eſtoit arreſté ſur vn ruiſſeau pour ſe reſioüir auec ſes amis, les Gots le chargerent en telle façon qu'ils desfirent entierement les François, ayant pillé ſur eux tous leurs meubles & equipage. Ce rencontre ou combat fut ſi grand qu'il y demeurerent plus de cinq mille François ſur la place, outre deux mille qui en furent arreſtez priſonniers, partie deſquels furent mis en liberté par les Gots, qui leur permirent de s'en retourner en leur pays. Aymon le Moine au chapitre ſoixante dix-ſept du liure troiſieme faict quelque mention de ce combat, & n'en dict autre choſe ſinon qu'en l'an vingt-neufieme du regne de Gontran, les Bourguignons voulurent aller en Eſpagne : mais que par la negligence de Boſon chef de leur armee ils furent desfaicts : tellement que peu des François s'en retournerent en leur pays, Ioannes Biclarienſis en ſa Chronique n'eſcrit pas que la ville de Carcaſſonne eut eſté prinſe par les François, ains que Gontran ayant

enuoyé vne armee en Languedoc, de laquelle Boſon eſtoit general, ils poſerent leur camp prez de Carcaſſonne; contre lequel Recarede Roy des Gots enuoya Claude Gouuerneur de Portugal, lequel eſtant allé au deuant des François, apres vn long combat les François ſe mirent en fuite: tellement que le camp demeura aux Gots, & la pluſpart des François moururent ſur la place. Iſidore en ſa Chronique dict que iamais les Gots ne gaignerent vne plus grande bataille ſur les François; d'autant que pluſieurs milliers de François furent ou tuez ou arreſtez priſonniers, & les autres s'en fuirent en France, ayant touſiours eſté pourſuiuis par les Gots.

Ce fut ce bon Prince Recaredus, ou Richard tant loué par les Eſpagnols, qui ordonna que les Romains, Gots, & anciens Eſpagnols qui viuoient en Eſpagne fuſſent de meſme condition, il deceda à Tolede apres auoir heureuſement regné quinze ans.

LIVVA. VITERIC. GONDEMAR.

LIVVA ſucceda à ſon pere Recarede l'an dix-neufieme de l'Empire de Maurice, en l'Ere des Eſpagnols ſix cens quarante, qui eſt l'an de noſtre ſalut deux cens ſix, ſuiuant Iſidore. Il ne veſquit pas long temps: car il mourut n'eſtant âgé que de vingt ans, & ne regna que deux ans: car Viteric pour empieter ſon Royaume le fit mourir apres luy auoir coupé la main.

VITERIC qu'Aymõ le Moine appelle Verteric, apres auoir faict mourir Liuua vſurpa ſon Royaume, & ne regna que ſept ans. Il commença l'an vingtieme de l'Empereur Maurice, en l'Ere des Eſpagnols ſix cens quarante-deux, qu'eſt l'an de noſtre ſalut ſix cens quatre. Il luy arriua ce qu'aduient ordinairement; c'eſt que tout ainſi qu'il auoit faict mourir le Roy Liuua: de meſmes il fut aſſaſſiné par les ſiens en vn banquet; & comme il auoit entreprins ſur l'Eſtat du Roy ſon predeceſſeur, de meſmes on entreprint auſſi ſur le ſien.

GONDEMAR ſucceda à Vitericus, quelques vns ont eſcrit que pour paruenir à la Couronne il fut grandement aydé des François, & qu'en conſideration du ſecours qui luy auoit eſté donné par les Frãçois, il auoit accouſtumé de leur payer certain tribut tous les ans, comme l'on peut recueillir de certaines lettres eſcrites par Blugaranus Lieutenant pour lors du Roy des Gots: leſquelles ſe treuuent encore dans les archifs de Alcaladenares, & d'Oueto: Nous apprenons de ces lettres, comme les Eſpagnols ſe plaignoient contre les François, dequoy ils furent tellement offenſez, qu'au lieu de receuoir dans leurs terres les Ambaſſadeurs de Theoderic, ils ſe ſaiſirent par force de deux Chaſteaux ſituez dans le Languedoc, qui auoient eſté concedez à Brunichilde; deſquels les Eſpagnols chaſſerent la garniſon des François & s'en rendirent les maiſtres. L'vn de ces Chaſteaux ſe nommoit Iubinian, & l'autre Corneillac,

ainſi qu'eſcrit le Pere Mariana au chapitre ſecond du liure ſixieme de ſon Hiſtoire d'Eſpagne. Durant ſon regne fut tenu vn Concile à Tolede, en l'Ere des Eſpagnols ſix cens quarante huict, qui eſt l'an de noſtre ſalut ſix cens dix; auquel furent preſens Sergius Eueſque de Narbonne, Leontius Eueſque de Lodeue, Picinus Eueſque de Colieure. Il ne regna que deux ans, & mourut à Tolede.

SISEBVTVS.

SISEBVT eſt appellé par Aymon le Moine Siſebodus. Aymon rapporte au chapitre troiſieme du liure quatrieme qu'il ſubiugua les Biſcayns; leſquels recognoiſſoient les François: car Francio qui eſtoit de ceſte Prouince releuoit & payoit tribut aux François. Il eſtendit les limites du Royaume d'Eſpagne tout le long de la mer iuſques aux Pyrenees: & en la meſme annee Palladius & ſon fils Sedocus Eueſque de Toloſe furent bannis, ayant eſté accuſez par le Duc Arrien qu'ils eſtoient coulpables de la rebellió faicte par ledits Biſcayns. Durant le regne de Siſebut en Eſpagne, le Roy Dagobert regnoit en France, lequel accorda à ſon frere Aribert l'Aquitanie pour ſon appanage; c'eſt à dire comme eſcrit Aymon, la Prouince qui s'eſtend depuis la riuiere de Loire vers la Gaſcogne iuſques aux monts Pyrenees, qui font ſeparation de la Gaule & de l'Eſpagne: ainſi qu'eſt eſcrit dans la Chronique anciẽne d S. Denis, par le conſeil des preud'hommes luy donna partie du Royaume, dont il peut viure ſuffiſamment, tout le Toloſain, Caorcin, Agenois, Perigord, Toris, Xainctonge. Nicolas Gilles qui a tranſcrit quaſi mot à mot l'ancienne Chronique de S. Denis, n'ayant faict que changer les mots au lieu de Toris met Toars & eſcrit que le Roy Dagobert retint en Anterre, que l'õ appelle de preſent (dict-il) Languedoc & Prouence; dequoy n'eſt faicte aucune mention dans la Chronique de ſainct Denis: auſſi n'eſt-il pas vray que tout le Languedoc fut au Roy: car comme nous auons veu la plus grande partie eſtoit tenue par le Roy des Gots. Aymon le Moine au ſuſdit chapitre adiouſte que le Roy Dagobert luy donna ceſte Prouince, ſoubs ceſte condition qu'il veſquit priuement ſans prendre le nom de Roy, ce que toutesfois Aribert ne garda point: car il ſe fit nommer Roy de Toloſe, ayant choiſi la ville de Toloſe pour ſon ſiege Royal: Mais Aribert eſtant decedé, & vn ſien ieune fils qu'il auoit laiſſé nõmé Chilperic, toute ceſte Prouince fut remiſe entre les mains du Roy de Frãce; lequel y enuoya vn Duc nommé Baronce pour reprendre le pays en ſes mains, & luy apporter les threſors de ſon frere: & entre autres choſes Baronce ainſi qu'eſcrit Nicolas Gilles apporta de Toloſe le corps de ſainct Saturnin martyr, que ledit Dagobert donna à ſainct Denis: mais apres les habitans de Toloſe, qui auoient vne ſinguliere deuotion audit Sainct, parce que c'eſtoit le premier qui auoit apporté la foy Chreſtienne audit Toloſe, & qu'ils diſoient que depuis qu'ils auoient eſté priuez de ces precieux gages ils ſouffroient mille incommoditez:

te lemẽt qu'ils firent par prieres que le corps de S. Sernin leur fut rẽdu, moyennant qu'ils baillaſſent en recompenſe les corps de S. Parrocle Eueſque de Grenoble, de S. Romain Moine de Blaye, & de S. Hilaire Eueſque, non pas de Grenoble cõm eſcrit Nicolas Gilles, mais de Mende & de Geuaudan. Mais reuenant à noſtre Siſebut, ceux qui ont parlé de luy n'ont pas demeuré d'accord comment eſt ce qu'il mourut: car quelques vns ont eſcrit qu'il eſtoit mort de mort naturelle; les autres d'vn medicament trop violent, & quelques vns de poiſon Il egna huict ans & ſix mois, ayant laiſſé vn ſien ieune fils nommé Recaredus; lequel mourut bien toſt apres luy. Icy finit la Chronique d'Iſidore.

SVINTILA.

SVINTILA qui eſt appellé par Aymon le Moine Sentila, fut Roy des Go s apres Siſebut, qui commença à regner en l'Ere des Eſpagnols ſix cens ſoixãte vn, & l'an huictieme de l'Empire d'Heraclius: eſtant faict Roy il commença de traicter vn peu rudem nt les Eſpagnols. Cela fut cauſe que Siſenand ſe ſouſleua contre ſon auctorité, & fut ſe plaindre au Roy Dagobert du mauuais traictement qu'il receuoit de luy, l'aſſeurant que s'il leur vouloit preſter ayde & faueur, qu'ils chaſſ ro'ent bien toſt Suintila de l'Eſpagne: les Eſpagnols ayant eu cognoiſſance de cela, & craignant que ceſte guerre entre Siſenand & Suintila, ne leur apo tat du dommage, ils quitterent auſſi toſt Suintila, & eſleurent Siſenand pour leur Roy; lequel pour ſe faire recognoiſtre à ſes ſubiects s'en alla droit à Saragoſſe, accompagné des Ducs Abundantius, & Venerandus, qui amenoient auec eux vne armee compoſee ſeulement de Toloſains; leſquels eſtant à Saragoſſ, apres que tous les nobles du pays ſe furent ſoubſmis à luy, & l'eurent recognu po ar leur Roy, ils furent congediez par Siſenand: mais ce fut apre leur auo r dõ é dé gros & riches preſens, en recõpenſe dû ſecours & ayde qu'ils luy auoient donn- & pourtant le Roy Dagobert ne reſta pas de ſommer Siſenand de ſa promeſſe; lequel pour obtenir le ſecours qu'il deſiroit du Roy Dagobert, luy auoit promis de luy dõner & enuoyer le preſent d'or qui eſtoit dans le threſors des Gots; lequel a trefois Aetius Patrice des Romains auoit donné à Torſ ond Roy des Gots, ce que Siſenand accorda volontiers au Roy Dagobert, l'ayant deliuré pour le luy faire apporter: mais les Gots qui ne vouloient point qu'vne choſe ſi precieuſe fut enleuee des threſors des Roys des Vviſigots l'enleuerent à ceux ui auoient charge de l'apporter au Roy Dagobert pour le remett e dans le threſor: tellement que Siſenand enuoya au Roy Dagobert au lieu du preſent qu'il luy auoit promis deux cens mille ſols d'argent; leſquels le Roy Dagobert employa comme l'on dict pour baſtir l'Abbaye ſainct Denis en France. Siſenand fut vn Roy fort courageux, & comme diſent les Hiſtoriens d' ſpagne, il chaſſa entierement les Romains de toute l'Eſpagne, & fut le premier des Roys des Vviſigots qui fut maiſtre de toute l'Eſpagne. Il mourut de mort naturelle à Tolede apres auoir regné dix ans.

SISENAND. CHINTILIAN.

SISENAND ſucceda à Suintila en l'an de l'Empire d'Heraclius dix-huict, en l'Ere des Eſpagnols ſix cens ſeptante-vn, ſuiuant la Chronique d'Alfonſe Archeueſque de Tolode, qui a continué la Chronique d'Iſidore Eueſque de Seuille. Il ne regna que trois ans, & l'an dernier de ſon regne fut tenu vn Concile à Tolede, auquel furent preſens Selua Metropolitain de Narbonne, Remiſſarius Eueſque de Niſmes, Anatolcus Eueſque de Lodeue, Acutulus Eueſque d'Elne, Lheledius Eueſque de Colieure, l'Archidiacre Eſtienne, comme Vicaire de Geniez Eueſque de Magielonne, & Donel Vicaire de Solenne Eueſque de Carcaſſonne.

CHINTILIAN fut eſleu Roy des Vviſigots apres la mort de Siſenand, & ne regna que trois ans: ſoubs luy fut tenu vn Concile à Tolede en l'Ere des Eſpagnols ſix cens huictante-ſix, qu'eſt l'an de noſtre ſalut ſix cens quarãte-huict; auquel furent preſens, entre autres Eueſques des Gaules Selua Eueſque de Narbonne, Accilatus Eueſque d'Elne, & Anatolius Eueſque de Lodeue. Il regna cinq ans & ſix mois, ainſi qu'a remarqué Iulian Archeueſque de Tolede, & comme les autres eſcriuent ſix ans, il mourut à Tolede.

TVLGA. CHINDASVINT RECENSVINT.

TVLGA ou Tolga eſt appellé quelquesfois Tulcas. Il fut Roy des Gots apres Siſenand, & ne regna que deux ans.

CHINDASVINT ſucceda à Tolga en l'Ere ſix cens huictante deux, & l'an premier du regne du Ieune Heraclius, ſuiuant la Chronique d'Alfonſe, il regna en grande paix quatre ans huict mois tout ſeul, & auec ſon fils Recenſuinde ſix ans ſept mois, & mourut à Tolede.

RECENSVINT regna auec ſon pere Chindaſuint ſix ans, & apres le decez de ſon pere ſeul douze ans, nous ne liſons point qu'il aye eu de guerres auec les François, & tint diuers Conciles à Tolede; en vn deſquels qu'eſt l'huictieme qui fut tenu à Tolede furent preſens George Eueſque d'Agde, Silueſtre Eueſque de Carcaſſonne, & au Concile dixieme tenu audit Tolede Ibiticarius Eueſque d'Elne.

VVAMBA.

APRES le decez de Recenſuind, Vvamba fut eſleu Roy des Gots d'vn cõmun cõſentement de tous ceux de ceſte nation. Ce Roy eſt grandement loüé par tous les Hiſtoriens d'Eſpagne qui ont parlé de luy : mais principalement par Iulien Archeueſque de Tolede qui a compoſé vn petit liure de ſa vie, & de la guerre & victoire qu'il eut en Languedoc contre Paul de nation Grecque, qui auoit vſurpé par tyrannie le Languedoc : ce liure contenant ceſte hiſtoire auec la ſentence qui fut donnee contre le ſuſdit Paul & ſes complices eſt en mon pouuoir eſcrite à la main plus entier que celuy que Lucas Tudenſis Diaconus a inſeré dans ſa Chronique d'Eſpagne; Il eſt dit dans ce petit liure que Vvamba incontinant apres le decez de Recenſuinde fut d'vn commun conſentement des Gots eſleu Roy le premier Septembre, & depuis ſacré le dix-neufieme dudit mois. Il eſt remarqué, que lors qu'on le ſacroit, il ſortit de ſa teſte vne fumee en forme de colomne & vne mouſche à miel, que tous prindrent pour vne marque du bonheur qui le deuoit accompagner pendant ſa vie.

Il arriua que durant ſon regne ceux de Languedoc qui habitoient les villes qui luy eſtoient ſubiectes ſe rebellerent contre luy, & ſe departirent de ſon obeïſſance ; d'autant qu'il auoit ordonné que les Iuifs ſeroient chaſſez de ſon Royaume. Alderic Comte de Niſmes, Gumildus Eueſque de Maguelonne, & l'Abbé Raymire s'oppoſerent à ceſte ordonnance, & firent tout ce qui eſtoit en leur pouuoir pour attirer à leur party l'Eueſque de Niſmes, ce qu'il ne voulut iamais faire, ains y reſiſta de tout ſon pouuoir ; a cauſe dequoy ils luy firent mettre les fers aux pieds, & apres le priuerent de ſon Eueſché, & l'ayant banny de tout le pays ils firent l'Abbé Raymire Eueſque de Niſmes en ſa place : mais il ne fut ſacré que par deux Eueſques qui n'auoient point pouuoir de le ſacrer. Ayant donques faict ceſte conſpiration contre leur Roy Vvamba, ils s'en allerent auec troupes de gens de guerre, depuis le mont Camel iuſques à Niſmes, rauageant tout le pays où ils paſſoient, & taſchant d'attirer touſiours les ſubiects du Roy par force à leur conſpiration.

Le Roy Vvamba eſtant aduerty de ceſte coniuration, mit ſur pied vne grande armée pour chaſtier ces rebelles, dont il fit general vn ſien Capitaine nommé le Comte Paul de nation Grecque ; lequel tant s'en faut qu'il executat l'ordre & commandement que le Roy luy auoit donné contre ces rebelles : qu'au contraire il ſe ioignit auec eux contre le Roy Vvamba ſon Maiſtre, ce qu'il fit par le Conſeil & aduis de Ranocinde Duc de la Prouince de Tarraconne, & de Ildegoſius officier du Roy Vvamba : lequel neantmoins faiſoit ſemblant d'affectionner le ſeruice du Roy leur Maiſtre : toutesfois Argabalus Archeueſque de Narbonne deſcouurit leur déloyauté & trahiſon ; C'eſt pourquoy ayant entendu qu'il s'en venoit droit à Narbonne, il print reſolution de leur fermer la porte de ſa ville : mais l'Archeueſque ne peut empeſcher que le Comte Paul ne

ſe ſaiſit

ſe ſaiſit de la ville, & ne s'en rẽdit le maiſtre, y ayãt mis vne forte garniſon pour la garder. Auſſi toſt qu'il fut dans ladite ville, il fit entendre au peuple qu'il ne faloit recognoiſtre plus Vvamba pour leur Roy: mais qu'ils deuoient eſlire vn d'entre eux pour eſtre Roy au lieu de Vvamba, lors Renocinde qui eſtoit de la coniuration nomma le premier le Comte Paul pour eſtre leur Roy, ce qui fut ſuiuy & aggreé par tout le peuple. Ce Comte Paul qui auoit eſté enuoyé par le Roy pour dompter les rebelles, au lieu de refuſer la nomination qui auoit eſté faite de ſa perſonne pour Roy, il l'accepta librement, & auſſi toſt receut le ſerment de fidelité, tel que les Roys ont accouſtumé d'exiger de leurs ſubiects. Bien toſt apres il ſe fit couronner comme Roy des Gots, & ne treuuant point de couröne pour ſe faire couröner, il rauit celle que le Roy Recaredus auoit donnée à l'Egliſe ſainct Iulien de Niſmes, auec laquelle il ſe fit couronner Roy des Gots. Mais d'autant qu'il n'auoit moyen de maintenir ſa rebellion auec les gens du pays, il appella à ſon ſecours les Eſpagnols de la Prouince de Tarraconne, & grand nombre de François.

Durant que ceſte conſpiration ſe traiſnoit le Roy Vvamba faiſoit la guerre contre les Nauarrois, & eſtant aduerty de la coniuration du Comte Paul, & de ſes complices, il compoſa les affaires qu'il auoit auec les Nauarrois, & commença de ſe preparer à venir en Languedoc auec vne armee, pour exterminer tant le Comte Paul qui s'eſtoit faict eſlire Roy que ſes adherans. Il diuiſa ſon armée en trois troupes; l'vne print le chemin de Sardaigne; l'autre paſſa par Auſonne; & la troiſieme vint par le grand chemin coſtoyant le bord de la mer, le Roy Vvamba venoit apres bien accompagné: & afin d'auoir vn heureux ſuccez en ſa iuſte querelle & en ſes armes, il defendit à toutes gens de guerre de ne fouler ny opprimer par la campagne les habitans des Villes ou Bourgs où ils paſſeroient, de peur que Dieu irrité des foules & oppreſſions que les gens de guerre font ordinairement, ne luy octroyat ce qu'il pourſuiuoit auec beaucoup de iuſtice.

L'armée s'eſtant miſe en chemin, ils remirent bien toſt ceux de Barcelonne, & de Gironde à leur deuoir: apres il vint droit aux monts Pyrenees, & print heureuſement les Chaſteaux qui ſeruent pour la defenſe des cloſtures de ces montagnes, de là il fut auſſi toſt aſſieger la ville de Narbonne, laquelle il prit apres vn long combat; d'où il partit auec reſolution d'aller attaquer le Comte Paul qui s'en eſtoit fuy en la ville de Niſmes; & paſſant auec ſon armee, il print les villes de Beziers & Agde, ce qui donna de l'effroy à Guimilde Eueſque de Maguelonne; de façon que voyant que le Roy venoit aſſieger la ville de Maguelonne tant par terre que par mer, il s'en fuyt par des ſentiers incognus vers la ville de Niſmes, où s'eſtoit retiré le Comte Paul. Apres cela l'armée Royale compoſee de trente mille combattans bien choiſis; outre ceux qui accompagnoient le Roy en l'arriere garde, s'en allerent droit à la ville de Niſmes, en laquelle, comme nous auons dict, s'eſtoit retiré le Comte Paul; lequel fit au commencemẽt ſemblant de vouloir ſortir & tenir la campagne: toutesfois il iugea depuis eſtre plus expedient de ne ſortir de la ville, & ſe contenter de defendre les murailles.

Le lendemain que l'armee fut arriuée prez de Niſmes, le Roy commença de

faire attaquer ceux qui eſtoient dans ladite ville: mais ce iour là ils ſe defendirent ſi bien qu'il eſtoit mal aiſé de recognoiſtre qui ſeroit le plus fort: mais lendemain l'eſcarmouche eſtant renouuellee, les aſſaillans pourſuiuirent ſi viueuement leur poincte, que le Comte Paul commença à perdre courage, & abandonnant les murailles ſe retira dans le Chaſteau des Arenes qui eſt l'amphitheatre de ladite ville. Cependant la meſlee & combat fut ſi grand dans la ville, que les ſoldats du Roy s'eſtans amuſez à la pillerie, ceux de la ville ſe ruerent ſur eux: tellement que la ville demeura remplie de corps morts de tous coſtez.

Le Comte Paul voyant ceſte grande ruine & deſolation, commença à quitter les ornemens Royaux ou pluſtoſt de Tyran, le meſme iour que le Roy Vvamba les auoit legitimement prins, & pria Arguabaldo Archeueſque de Narbonne, d'aller treuuer le Roy Vvamba pour le prier de les vouloir pardonner, & leur donner la vie, ce que le bon Archeueſque offrit faire: & affin d'eſmouuoir dauantage le Roy à compaſſion il print ſes habits Sacerdotaux, auec leſquels il auoit accouſtumé de dire la Meſſe; & ayant en ceſt eſtat rencontré le Roy Vvamba deſcendit ſoudainement de ſon cheual, ſe ietta à ſes pieds les larmes aux yeux, & le pria de vouloir pardonner à ſes ſubiects qui s'eſtoient rebellez contre luy. Les prieres de ce Prelat en eurent tel effect enuers Vvamba, qu'il luy accorda partie de ce que luy eſtoit demandé: car il luy dict qu'il eſtoit las de faire mourir ſes rebelles, & que doreſenauant il ne les feroit plus mourir, ſe contentant de ceux qui eſtoient morts en la meſlée, non pourtant qu'il les pardonnat entierement; d'autant qu'il n'eſtoit pas iuſte qu'vne ſi grande iniure demeurat ſans punition. C'eſt pourquoy il les pardonnoit, en ſe reſeruant la punition d'vn ſi grand excez, vſant de ces paroles, *Salua iuſtitia tantæ culpæ.* Ce qui n'ayant entierement contenté l'Eueſque il voulut inſiſter & encore prier le Roy de les vouloir entierement pardonner, dequoy le Roy ſe faſcha, & luy dit qu'il ſe deuoit contenter de ce qu'il luy auoit promis. Cela faict le Roy entra auec ſon armee dans la ville, dequoy le Comte Paul fut ſi effrayé qu'il s'alla cacher dans les caues de l'amphitheatre de ladite ville de Niſmes; d'où deux des ſoldats du Roy l'arracherent, & le tenant par les cheueux le conduiſirent deuant ſon Roy, le Comte l'ayant apperceu quitta ſa ceinture & ſe ietta à ſes pieds Lors le Roy commanda qu'on le retirat de là, & qu'on le mit auec ſes complices en bonne & ſeure garde, iuſques à ce qu'il eut deliberé auec ſon Conſeil ce qu'il en deuoit faire, il congedia cependant les Gentils-hommes François qui s'eſtoient treuuez auec le Comte Paul, leur permettant de ſe retirer & s'en retourner en leurs maiſons.

Trois iours apres la victoire, le Comte Paul fut conduit les fers aux pieds auec ſes complices deuant le throne du Roy, pour entendre ce qu'on deſiroit faire d'eux. La forme de proceder que l'on tint au iugement de leur procez eſt ſi memorable que ie ne l'ay point voulu obmettre en ce lieu; d'autant qu'elle eſt plus entiere dans mon liure manuſcrit que dans autre liure que i'aye veu. Donques au commencement de la ſentence donnee contre ces rebelles, le faict de leur preuention eſt ſommairement raporté, & la façon qui y fut gardée pour ſaiſir le Comte Paul & ſes complices, faiſant nommement

mention des principaux chefs qui furent prins dans les villes qui s'eſtoient rebellees contre le Roy (comme Barcelonne, les Chaſteaux qui ſont prez les monts Pyrenees pour les defenſes des limites, Colieure, le Chaſteau de Lybie, Narbonne, Beziers, Agde, Maguelonne & Niſmes.) Et apres ce narré eſt raporté l'ordre que l'on tint en faiſant le procez au Comte Paul, & à ſes complices; Sçauoir, que le Roy eſtant aſſis ſur ſon throne enuironné de ſon armee, & ayant aupres de luy ſes principaux Officiers, & Seigneurs de ſa Cour, fit venir le Comte Paul, & ſes adherans; auquel le Roy deuant toute ceſte aſſemblee demanda moyennant ſerment de luy dire s'il auoit iamais receu aucun deſplaiſir de luy, qui l'eut induit à prendre les armes contre ſon ſeruice, le Comte Paul reſpondit que tant s'en faut qu'il eut receu aucun deſplaiſir du Roy, qu'au contraire il en auoit receu des biens & des faueurs plus qu'il n'en meritoit: eſtant encore interrogé pourquoy donc il s'eſtoit reuolté contre le Roy, il reſpondit que c'eſtoit par tentation du Diable qui l'auoit pouſſé à ce faire, ce qui fut pareillement declaré par les autres complices & preuenus. Cela faict on fit apporter les actes tenus ſur l'election du Roy Vvamba, qui teſmoignoient comme il auoit eſté eſleu par le conſentement des Gots. A quoy tant le Comte Paul, que ſes autres complices auoient conſenti ayant faict ſerment de fidelité; leſquels actes furent publiquement leus, & pour les conuaincre dauantage, on leur exhiba les ſeings qu'ils auoient appoſez dans l'acte du ſerment de fidelité qu'ils auoient faict au Roy, & incontinant apres on leut publiquement le ſerment de fidelité que le Comte Paul auoit exigé des ſubiects du Roy; par lequel leſdits rebelles & preuenus, non ſeulement recognoiſſoiẽt le Comte Paul pour leur Roy: mais encore promettoient de l'aſſiſter & le defendre iuſques à leur mort, contre tous ceux qui s'en voudroient prendre à luy. Et ayant eſté le tout veu & leu, la ſentence fut arreſtee, ſuiuant qu'il eſt porté par le Concile de Tolede en l'article où il eſt dict: *Quiconque de nous, & de tout le peuple d'Eſpagne, coniurera ou rompra le ſerment qu'il a faict pour la conſeruation tant de l'Eſtat des Gots, que de leur Roy & du pays, & ce qui s'enſuit audit article.* Il fut faicte auſſi lecture de la loy ſixieme du titre premier du liure ſecond des loix des Vviſigots, au lieu où il eſt dit: *Quiconque depuis le decez du Prince Chintilan d'heureuſe memoire, iuſques à l'an ſecond de noſtre regne, & ce qui s'enſuit.* Suiuant leſquels canons il fut dit qu'õ ne pouuoit douter qu'on ne deut punir ces rebelles en leurs corps; puiſque les Peres qui aſſiſtoient à ce Concile auoient procedé ſi ſeuerement contre leurs ames: à cauſe dequoy ils ordonnerent d'vn commun conſentement ſuiuant les loix, que puiſque le Comte Paul, & ſes complices auoiẽt taſché de renuerſer l'Eſtat, & faire perdre leur Roy, qu'ils deuoient eſtre punis de mort infame. Que ſi de grace le Roy leur vouloit eſpargner la vie, ce deuoit eſtre à ceſte condition, qu'ils ſeroient perpetuellement gardez & arreſtez apres leur auoir creué les yeux; & que neantmoins leurs biens ſeroient confiſquez au Roy, pour en diſpoſer ſuiuant ſon bon plaiſir, afin que par ceſte condamnation les ſeditieux fuſſent à l'aduenir arreſtez, & que la memoire des rebelles fut à iamais notee & marquee, afin de ſeruir de terreur à ceux qui viendront apres eux.

Ce iugement ainſi rendu, le Roy demeura au camp qu'il auoit faict clorre

de murailles auec vne extreme diligence auec toute ſon armee, pour attendre ſi perſonne bougeroit rien dans le pays: mais ces rebelles furent tellement effrayez qu'ils diſparurent auſſi toſt, excepté le Duc Loup, lequel rauageoit le terroir de Beziers, cela donna ſubiect au Roy de l'aller treuuer auec ſon armee mais Loup qui eſtoit à Aſprieres, entendant qu'il venoit ſe retira à la haſte, quittant tout ſon equipage à ceux qui le voudroient butiner, & le Roy Vvamba voyant que rien plus ne bougeoit s'en retourna par Narbonne, où il mit de bons Gouuerneurs, & en chaſſa les Iuifs, & delà il s'en retourna en ſon ſiege Royal de Tolede en Eſpagne, triomphant & victorieux. La pompe de ſon triomphe fut, qu'il faiſoit aller au deuant de luy ſur de charriots les rebelles & ſeditieux condamnez, veſtus de meſchans habits tyſſus de poil de chameau, ayant la teſte & la barbe raſe, & les pieds nuds, au deuant deſquels eſtoit comme leur Capitaine le Comte Paul qui s'eſtoit faict declarer Roy, portant ſur ſa teſte par moquerie vne couronne de poix, & ainſi furent ils expoſez à la moquerie, & crierie de tout le peuple.

Apres toutes ces victoires, Heruigius fils d'Ardebaſtus de nation Grecque, fit empoiſonner le Roy Vvamba d'vn poiſon qui luy fit perdre entierement la memoire des choſes paſſees: tellement que les Eueſques de ſon Royaume craignant qu'il mourut luy donnerent l'extreme Onction, l'application de laquelle le guerit de ceſte maladie: ſi bien recognoiſſant la grace que Dieu luy auoit faicte de le guerir par le moyen de ce ſainct Huyle, apres qu'il eut recouuert la ſanté il ſe retira dans vn Monaſtere, où il acheua ſes iours en religion, où il veſquit encore douze ans, apres en auoir regné dix.

ERVINGIVS.

ERVINGIVS fut Roy apres Vvamba en l'Ere des Eſpagnols ſept cens quatorze, ſoubs luy furent tenus pluſieurs Conciles à Tolede; en l'vn deſquels qui fut celebré en l'Ere des Eſpagnols ſept cens vingt-vn, furent preſens Crecitalus Eueſque de Beziers, Vincens Eueſque de Maguellonne, Gigibert Diacre, Vicaire d'Arſinande Eueſque de Lodeue, Vermond Abbé Vicaire de Clair Eueſque d'Elne, l'Abbé Citrunius Vicaire d'Eſtienne Eueſque de Carcaſſonne, Dexter Diacre Vicaire de l'Eueſque d'Agde, & Leopard Vicaire de Placentin Eueſque d'Vſez. Il maria ſa fille Caſillonne auec Egiga couſin du feu Roy Vvamba, regna huict ans & mourut à Tolede.

EGIGA.

EGIGA gendre d'Eruigius, ſucceda à ſon beau pere au Royaume des Gots, en l'Ere des Eſpagnols ſept cens vingt-vn. Iulien Archeueſque de Tolede dit qu'il eut guerre auec les François, ſans qu'il fut ny vaincu ny vainqueur: ledit Archeueſque n'explique point plus particulieremẽt quelle fut ceſte guerre, moins pour quel ſubiect fut elle faicte ny en quel endroit. Durant ſon regne furent tenus pluſieurs Conciles à Tolede, auſquels aſſiſterent pluſieurs Eueſques de Languedoc: au quatorzieme Concile de Tolede furent preſens l'Abbé Iean, & le Diacre Valdemar, tous deux enuoyez par Sunifred Archeueſque de Narbonne, & au quinzieme aſſiſterent ledit Sunifred Archeueſque de Narbonne, & Pacotaſis Eueſque de Beziers, & au ſeizieme fut Heruigius Eueſque de Beziers. Il regna ſeul douze ans, & auec ſon fils Vitiza cinq ans.

VITIZA.

VITIZA ſucceda à ſon pere Egiga, & fut Roy auec luy comme nous auons dict cinq ans. Il commença de regner en l'Ere des Eſpagnols ſept cens trente-trois. Ce fut vn Roy grandement vitieux: car il ne ſe contenta pas d'eſpouſer pluſieurs femmes, mais il permit à tous ceux de ſa Cour d'en faire tout autant: & non content de cela il donna permiſſion au Preſtres de ſe marier, leur defendant de recognoiſtre le ſainct Pere de Rome ſur peine de la vie: & afin que perſonne ne ſe peut oppoſer à ſes mauuais deſſeins, il fit deſmolir les murailles de toutes les villes d'Eſpagne, excepté de Tolede, & de Leon, & fit creuer les yeux à Theofrede Duc de Cordube, qui eſtoit Prince, & fils du Roy Sindaſuinde, lequel ſon Pere lors de ſon decez auoit laiſſé en enfance. Il voulut auſſi faire creuer les yeux à Pelage fils de Fafila, qui eſtoit auſſi fils du Roy Sindaſuinde, mais Pelage s'enfuït. Il bannit Iulien Archeueſque de Tolede homme de grand merite, & mit en ſa place Oppa, auquel il donna auſſi l'Archeueſché de Seuille. Il rappella les Iuifs, & les fauoriſa grandement. Il regna quinze ans, & mourut à Tolede. I'ay voulu metttre ce petit abregé de la vie du Roy Vitiza, afin que l'on vit l'eſtat auquel eſtoit l'Eſpagne, & le Roy meſmes: & afin que l'on recognoiſſe le iugement de Dieu, qui permit que bien toſt apres les Sarrazins & Mores ſe rendiſſent maiſtres de l'Eſpagne, pour ſeruir de punition tant aux Roys que peuples de ceſte Prouince qui viuoient pour lors ſi deſreglement.

RODERIC.

RODERIC ſucceda à Vitiza, ainſi qu'eſcrit Lucas Tudenſis. Il eſtoit fils de Theofrede Duc de Cordube, auquel Vitiza auoit faict creuer les yeux; c'eſt pourquoy Roderic voulant venger l'iniure que Vitiza auoit faite à ſon pere, bannit & chaſſa en l'an troiſieme de ſon regne Farmarius, & Expulſo fils de Vitiza de tout ſon Royaume auec grande ignominie, ces Princes ſe retirerent à Iulien Lieutenant du Roy Roderic en la Prouince de Mauritanie en l'Afrique. Or ce Iulien eſtoit grandement offenſé contre le Roy Roderic, de ce qu'il ſe ſeruoit de ſa fille comme d'vne concubine, bien qu'il la luy eut baillée pour femme legitime, ainſi que dit ledit Lucas Diaconus Tudenſis: & ces offenſes irriterent tellement les eſprits, tant de Iulien, que de Farmarius, & Expulſo intereſſez, qu'ils n'eurent autre penſee que de ſe venger de l'iniure que Roderic leur auoit faicte, & pour y paruenir ils ſuſciterent ceux de Languedoc d'armer contre Roderic; & d'ailleurs Iulien homme ruſé, pour venir plus aiſement à bout de ſon deſſein, conſeilla audit Roderic, que s'il deſiroit viure en paix, qu'il deuoit enuoyer tous les bons cheuaux d'Eſpagne en Afrique, ou en France, afin que par ce moyen ſes ſubiects ne ſe peuſſent rebeller contre luy. Les affaires eſtant ainſi diſpoſées, Iulien appella à ſon ſecours Vlit Roy des Sarrazins qui eſtoit en Afrique, & eſtant fauoriſez par Oppa fils de Vitiza Archeueſque de Tolede, & de Seuille, qui eſtoit complice de la trahiſon, ils attaquerent ſi viuement l'Eſpagne, que Roderic n'eut moyen de leur reſiſter, & fut tué par les Sarraſins en bataille rangee. Lucas Tudenſis a dit que l'on treuua en Portugal l'Epitaphe de ce Roy qui fut mis ſur ſon tombeau contenant ces mots;

HIC REQVIESCIT RODERICVS VLTIMVS REX GOTHORVM.

Il regna trois ans.

LES SARRAZINS, OV MORES en Languedoc.

QVELLES GENS SONT LES Mores & Sarrazins.

RVFFVS Feſtus dans ſon abregé de l'Hiſtoire Romaine eſcrit, que l'Eſpagne contient ſix Prouinces, Tarraconne, Cartagene, Portugal, Galice, la Betique, ou Andalouſie, & delà la mer en Afrique la Mauritanie, appellee iadis des Romains Tingitana, a cauſe de la ville de Tanger. Le petit liure qui contient la notice des Prouinces, deſcrit ceſte Mauritanie appellée Tingitana, auec ces paroles: *Tingitana trans fretum quod ab Oceano infuſum terras intrat inter Calpem & Abylam.* Ce ſont deux montagnes que l'on appelle communement les Colomnes d'Hercules. Auiourd'huy ceſte contrée eſt le Royaume de Marroc ou de Fez. Tout ainſi que les Romains auoient vny ceſte Prouince de Mauritanie à l'Eſpagne, ayant voulu qu'elle fut gouuernee par le magiſtrat qui auoit la charge d'adminiſtrer l'Eſpagne, que l'on nommoit *Vicarius Hiſpaniarum*: de meſmes les Gots s'eſtant rendus maiſtres de l'Eſpagne, ioignirent ceſte Prouince de Mauritanie à leur Royaume; d'où vint la perte de l'Eſpagne: d'autant que ceſte Prouince eſtant delà la mer en Afrique, le Roy des Vviſigots auoit accouſtumé d'y enuoyer vn Gouuerneur, ou Vice-Roy pour en auoir l'adminiſtration. Et au temps que Roderic dernier Roy des Vviſigots eſtoit Roy d'Eſpagne, vn nommé Iulien, duquel nous auons parlé en eſtoit Gouuerneur, les habitans de laquelle ſont nommez Mores; d'autant que ladite Prouince eſt nommée Mauritanie.

Les Mores ſont auſſi appellez Sarrazins, bien que les Sarrazins ſoient de peuples bien eſloignez de la Mauritanie: Car Pline au chapitre vingt-huictiéme du liure ſixiéme de ſon Hiſtoire naturelle met les Sarrazins entre les peuples qui habitent l'Arabie, & Ptolomee en ſa Geographie deſcriuant l'Arabie heureuſe partie de l'Aſie dict, que les Sarrazins habitent cette partie de l'Arabie heureuſe qui ſe treuue prez des montagnes: mais Amian Marcellin nous teſmoigne que de ſon temps le nom des Sarrazins s'eſtoit tellement eſtendu, que ſoubs ce nom eſtoient comprins les Scenytes. Et Theophile Symocate au chapitre premier du liure ſeptieme de ſon Hiſtoire de l'Empereur Maurice nous aſſeure, que deſia du temps dudit Empereur tous les Arabes eſtoient appellez Sarrazins.

Les Sarrazins ne ſont autres que Mahometans, leſquels ſe nomment ainſi; d'autant qu'ils ſe diſent eſtre deſcendus de Sarra femme legitime d'Abraham, voulant parce moyen oſter le blaſme qu'on leur donne d'eſtre deſcendus d'vne concubine d'Abraham nommée Agar; c'eſt pourquoy les Chreſtiens les nomment Agareni, ou enfans d'Agar: comme eſcrit Zozomene au chapitre trente-neufiéme du liure ſixiéme de ſon Hiſtoire; duquel nous aprenons auſſi comme les Sarrazins ne gardoient pas les loix & traditions de Moyſe en la forme que le peuple Hebrieu auoit accouſtumé de les obſeruer. Et d'ailleurs ils quitterent la loy de Moyſe, & ſe rendirent idolatres, adorant principalement Lucifer, & Venus, laquelle ils nommoient Chabar: ainſi qu'a remarqué Euthymius Zigabenus au liure qu'il a eſcrit contre la doctrine de Mahomet. Quelque temps apres les Sarrazins ſe firent Iuifs, & ne ſuiuirent point la religion Chreſtienne, que iuſques au temps de l'Empereur Theodoſe le ieune, & ce fut alors que leur Roy nommé Zocome ſe fit baptiſer: ainſi qu'a eſcrit le ſuſdit Hiſtorien Zozomene.

Mais d'autant que ce peuple eſtoit leger & incõſtant, & par ce moyen ſuſceptible de toutes religions: il arriua que le faux Prophete Mahomet, ayant eſté chaſſé de la ville de Mecca par ſes habitans, à cauſe qu'il leur preſchoit vne nouuelle & fauſſe religion, fut conſtraint de s'en fuyr en Arabie, où non ſeulement il fut receu, mais encore luy fut permis d'eſtaler ſa fauſſe doctrine: laquelle il commença de publier le 16. iour du mois de Iuillet de l'an de noſtre ſalut ſix cens vingt-deux, qui eſt le temps de ſa fuite; duquel iour & an les Sarrazins ont commancé de compter leurs Hegires, ou ans Mahometans: ainſi qu'ont remarqué tant l'Eſcale en ſes canons Iſagogiques, que Zetus Caluiſius en ſon Iſagoge Chronologique, bien que Anaſtaſius Bibliothecarius ayt remarqué que ce fut ledit iour ſeiziéme Iuillet ſix cens vingt-deux, auquel an & iour Mahomet mourut: depuis lequel temps les Hegyres ont commancé comme il dit dans les fragmens de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, raportez par Simburgius en ſon liure appellé Sarracenica. Autre choſe eſt l'an des Arabes, duquel Iſidore Eueſque de Badajos, & Roderic Archeueſque de Tolede en l'Hiſtoire des Arabes ſe ſeruent pour leur ſupputation de l'Hiſtoire des Roys de ceſte nation: car l'an des Arabes ne commance qu'en l'an des Eſpagnols cinq cens cinquante-cinq, qui eſt l'an de noſtre ſalut ſix cens vingt-cinq: ainſi que nous pouuons remarquer de l'Hiſtoire dudit Iſidore Eueſque de Badajos lors qu'il parle de Recarede, & Sizenande Roy des Vviſigots. D'où nous pouuons remarquer la difference qui eſt entre les Hegyres, & l'an des Arabes; d'autant que les Hegyres prennent leur commancement du iour que Mahomet fut chaſſé & s'enfuit de la Mecque, & l'an des Arabes du iour que Mahomet fut declaré Roy des Arabes: leſquels ans ne ſe peuuent entierement rapporter aux noſtres; d'autant qu'ils ſont compoſez de douze mois Lunaires, & noſtre an eſt reglé par le cours du Soleil, & deſparti en douze mois Solaires.

COMMENT, ET EN QVEL TEMPS les Mores ou Sarrazins ſe rendirent Maiſtres de l'Eſpagne.

BIEN que mon intention ne ſoit de parler que de ce que les Mores, ou Sarrazins ont faict dans le Languedoc; neantmoins ie ſuis conſtraint de raporter quand, & comment ils ſe rendirent Maiſtres de l'Eſpagne, afin de pouuoir monſtrer d'où c'eſt qu'ils vindrent en France, & en quel temps Lucas Tudēſis en ſa Chronique a eſcrit, comme ils auoient ſouuentesfois attanté d'enuahir l'Eſpagne: & que meſmes durant le regne de Vvamba Roy des Vviſigots, ils armerent vne flote de deux cens ſoixante dix vaiſſeaux pour l'attaquer: mais ce Roy ſe defendit ſi bien qu'il rompit leur entrepriſe, & les conſtraignit de ſe retirer. Le meſme Autheur a remarqué comme le faux Prophete Mahomet fut a Cordube en Eſpagne ſemer ſa fauſſe doctrine, d'où il fut chaſſé par les Eſpagnols: mais les Sarrazins entreprindrent ſi ſouuent ſur l'Eſpagne, qu'enfin ils s'en rendirent les Maiſtres, ce qui arriua durant le regne de Roderic dernier Roy des Vviſigots: car comme nous auons dit cy-deſſus les Roys des Vviſigots ne tenoient pas ſeulement l'Eſpagne, & vne bonne partie du Languedoc, mais encore eſtoient ils Seigneurs d'vne Prouince d'Afrique voiſine de l'Eſpagne dela le diſtroit de Gibaltar qu'on appelloit Mauritanie, en laquelle ils auoient accouſtumé de tenir vn Gouuerneur: & lors que les Eſpagnes furent perduës, & ſaiſies par les Sarrazins, vn nommé Iulien en auoit le gouuernement. Nous auons veu auſſi en parlant de l'Hiſtoire des Gots, cōme les deux derniers Roys Vitiza, & Roderic eſtoient grandement vitieux, & tenoient vne vie fort deſordonnée; ce qui fut cauſe que Vitiza craignant que ſes ſubiects ne ſe rebellaſſent cōtre luy, fit abatre les murailles de toutes les villes d'Eſpagne, excepté les villes de Tolede, & de Leō. Il fut auſſi fort cruel, car il fit creuer les yeux à Theofrede Duc de Cordube, & à Pelage, tous deux fils de Chindaſuinde Roy des Vviſigots. Roderic auſſi au commancement de ſon regne (comme nous auons deſia dict) bannit ignominieuſement de ſon Royaume Farmarius, & Expulio fils du Roy Vitiza ſon predeceſſeur; leſquels eſtans bannis ſe retirerent en Mauritanie, auec Iulien Lieutenant du Roy des Vviſigots en ladite Prouince: auquel ils firent entendre le mauuais traictement qu'ils auoient receu du Roy Roderic, lequel pour comble de ſon malheur auoit débauchée la fille du ſuſdit Comte Iulien nommée Caua, qui eſtoit nourrie dans ſon Palais parmy les filles de la Royne. Quelques vns ont eſcrit qu'elle eſtoit femme & non fille de Iulien: toutesfois Lucas Tudenſis Diaconus eſcrit en ſa Chronique qu'elle eſtoit non ſeulement fille de Iulien: mais encore que Roderic l'auoit eſpouſée, & que depuis il la deſpriſa tellement qu'il l'a tenoit entre ſes concubines Donques Roderic appella tellement l'ire de Dieu, à cauſe de ſa mauuaiſe vie, & offenſa ſi outrageuſement tant le Comte Iulien que les enfans du Roy Vitiza, qu'ils comploterent tous enſemble de venger les iniures que Roderic leur auoit faictes, quand ils ſçauroient bien perdre leur religion, & leur pays: &

pour paruenir à leurs deſſeins, ils appellerent à leur ſecours les Sarrazins qui ſe tenoient en la Mauritanie, de là & ioignant le deſtroit de Gilbatar. Et ayant ramaſſé, & rallié toutes leurs forces enſemble, & ſe ſentant aydez de Oppa Archeueſque de Tolede & de Seuille, fils du Roy Vitiza qui eſtoit de leur party, & les fauoriſoit ſoubs main, ils commençerent à ſe reſpandre ſur l'Eſpagne. Lucas Tudenſis dict qu'il leur fut bien facile de vaincre les Eſpagnols, d'autant que Iulien auoit deſia par de ſecretes menaces faict ſouſleuer ceux du pays de Languedoc contre Roderic; auquel meſme il auoit conſeillé d'enuoyer tous ſes bons cheuaux & armes ſur les frontieres de ſon Royaume, tant du coſté de Languedoc, que du coſté de Gilbatar, afin qu'ayant ſes frontieres en bon eſtat il demeurat en aſſeurãce dans ſon Royaume, ſans que ſes ſubiets euſſent moyen de ſe rebeller contre luy, & luy faire la guerre : tellement que Roderic ayant ſuiuy le conſeil de Iulien, lors qu'il fut attaqué à bon eſcient par les Sarrazins, ſe treuua ſans armes & ſans cheuaux: ſes Genſdarmes eſtant reduits à ceſte extremité que de ſe ſeruir pour faire la guerre de mules & mulets; ainſi que Prudentio de Sandoual Eueſque de Pampelonne a remarqué en ſes Notes ſur des vieux Hiſtoriens Eſpagnols, qu'il a faites imprimer. Donques les Eſpagnols ſe trouuans en ce mauuais eſtat, furent ſi viuement attaquez par les Sarrazins, aſſiſtez du Comte Iulien, & des enfans de Vitiza, que dans deux ans ils ſe rendirent maiſtres de l'Eſpagne, ayant faict mourir Roderic dernier Roy des Vviſigots en bataille auec toute ſa Nobleſſe: on dit que la victoire fut ſi bien debatuë par les deux partis, que la bataille dura huict iours, mais enfin les Sarrazins la gaignerent vn iour de Dimanche, en l'an de noſtre ſalut ſept cens & douze: ſuiuant la computation d'Iſidore Eueſque de Badajos. Toutesfois la commune opinion de tous les Hiſtoriens Eſpagnols eſt, que cette bataille fut donnée en l'an de noſtre ſalut ſept cens quatorze. Vaſæus en ſa Chronique d'Eſpagne dit auoir treuué vn memoire dans vn tres ancien liure eſcrit à la main, lequel contient le temps que les Gots ont demeuré en Eſpagne, & l'an qu'ils en ont eſté chaſſez que i'ay voulu inſerer en ce lieu; d'autant qu'il ſert tant à l'Hiſtoire des Gots que des Sarrazins. *Æra quadringenteſima cæperunt Gothi regnare vſque in Æram ſeptingenteſimam quadrageſimam ſeptimam, qui per trecentos quinquaginta duos annos, & menſes quatuor & dies quinque Hiſpaniam obtinuerunt, donec ingreſſus fuit tranſmarinus Dux Sarracenorum nomine Taric, qui Roderico vltimo Rege Gothorum die quinta feria, hora ſexta, Æra ſeptingenteſima quadrageſima octaua interfecto, totam ferè Hiſpaniam armis cæpit.* Que ſi ce memoire eſt veritable, ce fut l'an de noſtre ſalut ſept cens quatorze que les Sarrazins ſe rendirent maiſtres de l'Eſpagne. Ie ne veux point obmettre en ce lieu qu'Iſidore Eueſque de Badajos, qui a eſcrit ſon Hiſtoire trente-huict ans apres ladite bataille, ne faict aucune mention que les Sarrazins ayent eſté appellez en Eſpagne par le ſuſdit Iulien, ny par les enfans de Vitiza, tant ils ſont ialoux de l'honneur de ceux de leurs pays: leſquels au contraire ils ont accouſtumé de loüer grandement quand ils ont faict quelque choſe de bien, & les excuſer s'ils ont faict rien de mal; & que Sebaſtien Eueſque de Salamanque, qui a commancé ſon Hiſtoire au Roy Pelagius, & l'a continuée iuſques l'an huict cens quarante-cinq, a bien parlé de la conſpiration faicte par les enfans de Vitiza contre Roderic: mais il ne faict aucune

mention de Iulien. Toutesfois l'inſcription du tombeau de Roderic qui s'eſt treuuée beaucoup plus entiere en Portugal, que celle que Lucas Tudenſis en a raporté en ſa Chronique teſmoigne aſſez que Iulien fit venir les Sarrazins en Eſpagne: voicy le contenu d'icelle.

HIC IACET RODERICVS VLTIMVS REX GOTHORVM, MALEDICTVS FVROR IMPII IVLIANI QVIA PERTINAX, ET INDIGNATIO QVIA DVRA, VESANVS FVRIA, ANIMOSVS FVRORE, OBLITVS FIDELITATIS, IMMEMOR RELIGIONIS CONTEMPTOR DIVINITATIS, CRVDELIS IN SE, HOMICIDA IN DOMINVM, HOSTIS IN DOMESTICOS, VASTATOR IN PATRIAM, REVS IN OMNES, MEMORIA EIVS IN OMNI ORE AMARESCET, ET NOMEN EIVS IN ÆTERNVM PVTRESCET.

DV TEMPS AVQVEL LES SARRAZINS entrerent dans les Gaules.

LEs Sarrazins s'eſtans rendus maiſtres de l'Eſpagne, & ne ſe contentans pas de la conqueſte de ce Royaume, voulurent encore adiouſter les Gaules à leur Empire, & ſe promirent non ſeulement de les conquerir auec facilité; mais encore prindrent ils reſolution de s'y loger, & y eſtablir leur domicille. Sur ceſte eſperance, lors qu'ils partirent d'Eſpagne pour conquerir l'Aquitanie, ils ammenerent auec eux leurs femmes & leurs enfans: ainſi qu'a remarqué Paul Diacre au chapitre quarante-ſixiéme du liure ſixiéme de ſon Hiſtoire des Lombards.

Ceux qui ont parlé des conqueſtes faictes par les Sarrazins dans les Gaules, ne ſont pas entierement d'accord du temps auquel ils commencerent de les attaquer: combien qu'ils ayent eſcrit quaſi d'vn commun accord, que leurs premiers efforts furent contre ceux du Languedoc: auſſi eſtoit ce la Prouince qui leur eſtoit la plus voiſine; d'autant que d'Eſpagne à Narbonne il n'y a pas dix lieuës, & dans tout ce chemin il ne ſe treuue aucune riuiere, ou montaigne qui defende le paſſage d'Eſpagne à Narbonne: Paul Diacre eſcrit que les Sarrazins partirent pour venir en France, dix ans apres qu'ils eurent conquis l'Eſpagne. ma Chronique manuſcrite n'en met que neuf. Iſidore Eueſque de Badajos eſcrit, qu'en l'Ere des Eſpagnols ſept cens cinquante-quatre, qui eſt l'an de noſtre ſalut ſept cens vingt-ſix, vnze ans apres la cõqueſte d'Eſpagne, Sulman Miramulin ou Roy des Arabes, enuoya ſon Lieutenant Alaor en Eſpagne; lequel ne ſe contenta pas de regler les Finances dudit Royaume, mais encore rendit il tributaire à ſon Roy le Languedoc. Toutesfois pluſieurs autres Hiſtoriens d'Eſpagne ont noté que les Sarrazins ne tarderent pas tant de venir aux Gaules, & d'attaquer la ville de Narbonne: laquelle eſt comme vne clef des Gau-

les. Hyeronimo Zurita au chapitre premier du liure ſecond des Annales d'Aragon tient pour choſe certaine, comme l'ayant tirée de leurs anciennes Annales, que Zema Roy des Arabes commença d'attaquer Narbonne, l'an de noſtre ſalut ſept cens quinze, qui eſt vn an apres qu'ils eurent conquis l'Eſpagne; & Roderic Archeueſque de Tolede, au chapitre dixiéme de ſon Hiſtoire des Arabes dict, que Suliman Roy des Arabes ayant ſuccedé à ſon frere Vlit, l'an quatre vingts dix-huict des Arabes, qui eſt l'an de noſtre ſalut ſept cens quinze, enuoya ſon Lieutenant Alaor pour enuahir la ville de Narbonne & tout le Languedoc (qu'il appelle Eſpagne Citerieure) à cauſe qu'ils s'eſtoient rebellez contre luy. Iſidore Eueſque de Badajos en parlant de Zema dit: *Poſtremo Galliam Narbonenſem ſuam fecit, gentemque Francorum frequentibus bellis ſtimulat, & ſeditas Sarracenorum in prædictum Narbonenſe Oppidum ad præſidia tuenda decenter collocat.* Ce qui ſe raporte entierement à ce que Roderic Archeueſque de Tolede en dit en ſon Hiſtoire des Arabes, que Iſit leur Roy enuoya Zema pour gouuerner l'Eſpagne; lequel durant le temps qu'il en fut le Gouuerneur, fit l'entier eſtat des rentes & tributs que le Roy des Sarrazins leuoit en Eſpagne: & apres fit le département tant des biens meubles que immeubles qui deuoiẽt venir au Roy, auec ce qui deuoit eſtre diuiſé & départi entre les Soldats qui eſtoient commis à la garde de l'Eſpagne, ſuiuant les aſſignations qui leur auoient eſté données: & apres fit ſemblable département des tributs & impoſitions de Narbonne, où il laiſſa de Soldats choiſis pour en auoir la garde..

Nous pouuons recueillir de ce diſcours, comme les Sarrazins ne tarderent guiere apres qu'ils furent maiſtres de l'Eſpagne de venir attaquer les Gaules, & comme ils commencerent par le Languedoc, & que la ville de Narbonne fut la premiere qu'ils y aſſiegerent.

Frere Eſtienne Barrellas Religieux de l'Ordre de ſainct François, au liure qu'il a faict imprimer n'a guieres à Barcelonne en Eſpagnol: contenant l'Hiſtoire *De los famoſos echos del grand Comde de Barcelona, de Dom Bernardo Barcino, y de Dom Sinoffre ſu hijo*, faict vn grand diſcours du ſiege de la ville de Narbonne faict par le Roy de Cordube (ainſi nomme il le Roy des Sarrazins) racomptant fort particulierement, & par le menu tous les rencontres, auantures, & eſcarmouches qui arriuerent durant le ſiege de la ville de Narbonne faict par ledit Roy. Ce qu'il deduit fort au long depuis le quarante-troiſiéme chapitre de ſon Hiſtoire, iuſques au cinquante-huictiéme, contenant en tout ſeize chapitres. Mais d'autant qu'il ne marque point particulierement en quel temps fut faict ledit ſiege, & que le diſcours qu'il tient en iceluy du Roy Martano, & de Delphina, appartient pluſtoſt à l'Hiſtoire fabuleuſe qu'à la veritable de ce qui s'eſt paſſé en Languedoc: i'ay eſtimé qu'il ſeroit plus à propos de reſeruer ce diſcours, pour en parler au chapitre où ie traicte de l'Hiſtoire fabuleuſe du Languedoc.

Venant donques à l'Hiſtoire veritable des Sarrazins, ma Chronique eſcrite à la main remarque, comme neuf ans apres que les Sarrazins furent maiſtres de l'Eſpagne, ils aſſiegerent & prindrent la ville de Narbonne. Voicy ce qu'elle en dit: *Zema Rex Sarracenorum anno nono poſtquam Hiſpaniam ingreſſi ſunt Narbonam obſidet, obſeſſamque capit viroſque Ciuitatis illius perimi iuſſit, mulieres, & paruulos captiuos*

captiuos in Hiſpaniã ducunt. Nous auons veu cy-deſſus comme Iſidore Eueſque de Badajos, & Roderic Archeueſque de Tolede auoient eſcrit, que Zema ayant conquis la ville de Narbonne y mit vne forte garniſon, tant pour la garder que pour faire la guerre aux François. Le meſme Iſidore Eueſque de Badajos a noté dans ſa Chronique, qu'en l'Ere des Eſpagnols ſept cens cinquante-neuf, & l'an des Arabes cent trois; c'eſt à dire l'an de noſtre ſalut ſept cens vingt-vn, Ambiſa eſtant Gouuerneur de l'Eſpagne ſoubs le Roy Iſit, trauailla grandement ceux du pays de Languedoc, prenant & ruinant pluſieurs villes & Chaſteaux, & redoublant le tribut que ceux du Languedoc auoient accouſtumé de payer aux Sarraſins. Ce que mon ancienne Chronique eſcrit plus particulierement: car elle porte qu'il aſſiegea & print la ville de Carcaſſonne, & qu'apres cette prinſe, tout le pays ſe rendit à luy par compoſition iuſques à la ville de Niſmes.

Les Sarraſins ayant prins Carcaſſonne ne s'arreſterent pas là, mais vindrent auſſi toſt aſſieger la ville de Toloſe: car Roderic Archeueſque de Tolede au chapitre vnzieme de ſon Hiſtoire des Arabes eſcrit, que l'an premier du regne d'Iſit Roy des Sarraſins, Zema ſon Lieutenant en Eſpagne vint auec vne grande armée, & pluſieurs machines de guerre pour aſſieger la ville de Toloſe: mon ancienne Chronique dit que ce fut l'année meſme qu'ils prindrent la ville de Narbonne; car apres auoir parlé de la priſe de la ville de Narbonne il dit, *Et in ipſo anno menſe tertio ad obſidendam Toloſam pergunt;* mais d'autant que les Hiſtoriens & les anciens memoires que nous auons qui parlent du ſiege de la ville de Toloſe faict par les Sarraſins, ſe treuuent entierement contraires: les vns eſcriuant qu'elle fut prinſe, & les autres que le ſiege fut leué, j'ay eſtimé que nous en deuions examiner vn peu plus particulierement la verité, puiſque Toloſe eſt auiourd'huy la ville maiſtreſſe & capitale du Languedoc, & la ville de ma naiſſance.

TOLOSE ASSIEGEE PAR LES SARRASINS, & s'il eſt vray qu'elle fut prinſe par eux.

S'IL eſt vray ce qui eſt raporté des Iuifs & des Sarraſins, par l'Autheur de la vie de ſainct Theodard, ou Audard (car l'on luy donne ces deux noms) Archeueſque de Narbonne, on ne peut douter que la ville de Toloſe n'ait eſté prinſe par les Sarraſins: car il eſt dit là dedans que les Iuifs qui habitoient dans ladite ville furent ſe plaindre à Charles fils de Louys (ou comme il eſt dit dans vn autre exemplaire) à Carloman fils de l'Empereur Louys, du mauuais traictement & oppreſſion que l'Eueſque, le Clergé, & les habitans de Toloſe leur faiſoient, ce qu'ils ne pouuoient plus ſuporter à cauſe de l'ignominie: car ils auoient accouſtumé de les ſouffleter, ou leur Aduocat & Syndic publiquement trois fois l'an; à cauſe dequoy ils ſuplioient tres-humblement le Roy, d'enioindre à l'Eueſque, Clergé, & habitans de Toloſe, d'abolir à l'aduenir ceſte couſtume, comme ayant eſté introduite ſans cauſe, contre les bonnes mœurs, & libertez à eux accordées. L'Empereur ayant entendu leur priere leur dit,

qu'il ne croyoit pas que cette couſtume eut eſté gardée par les Chreſtiens ſans quelque ſujet: mais qu'il enuoyeroit à Richard Duc d'Aquitanie, & à Siſebode Archeueſque de Narbõne d'entendre leurs plaintes, & y prouuoir ſuiuant que la juſtice le requerroit. Richard donques,& Siſebode ayant receu le commandement du Roy enuoyerent aux Eueſques de la Septimanie,& d'Aquitanie, de ſe treuuer dans la ville de Toloſe, ville dependant de la Prouince de Narbõne, pour aſſiſter à vn Concile ou aſſemblée qui deuoit eſtre faicte en ladite ville, ſuiuant le commandement de leur Roy. Les Eueſques qui auoient eſté appellez à cette aſſemblée, ſe treuuerent à l'aſſignation qui leur auoit eſté donnée,& s'eſtant aſſemblez deuant la porte de ſainct Eſtienne, Egliſe Cathedrale de ladite ville; (auquel lieu s'eſtoient auſſi aſſemblez pluſieurs Catholiques,& Iuifs) les Iuifs commencerent deuant toute cette aſſemblée à ſe plaindre de ce qu'on les ſouffletoit ignominieuſement,& ne ſe treuuant aucun Chreſtien qui defendit cette querele, Bernard Eueſque de Toloſe fit ſigne à vn ieune adoleſcent nommé Theodard de parler pour les Chreſtiens; lequel apres auoir demandé congé de parler, tant à Richard grand Duc de cette Prouince, & Lieutenant du Roy dans icelle, qu'à Siſebode Archeueſque de Narbõne, auſquels le Roy auoit commis le iugement de ce different; exhiba deuant toute l'aſſemblée les Chartes, tant de Charlemagne, que de Louys Debonnaire ſon fils: leſquelles contenoient comme les Iuifs auoient eſté condamnez par les Empereurs de ſouffrir cette peine, & ignominie; d'autant qu'ils auoient eſté treuuer volontairement, & ſans conſtrainte Abdiran Roy des Sarraſins, pour luy perſuader de venir dans ce pays, & ſubiuguer cette Prouince, en exterminant les Chreſtiens qui eſtoient dãs icelle: à la charge toutesfois de les maintenir, & cõſeruer en leurs libertez & franchiſes. Les meſmes Chartes cõtenoient cõme les Sarraſins, ſuiuant l'aduis qui leur auoit eſté donné par les Iuifs vindrent dans la Prouince, & firent paſſer au fil de l'eſpée tous les Chreſtiens qui habitoient depuis les monts Pyrenées iuſques à la ville de Lyon, ayant auſſi faict mourir tous les Princes, & Gentilhommes qu'ils n'auoient peu arreſter priſonniers. Que de ce temps-là il y auoit vn Duc de Gaſcongne, & d'Aquitanie, qui eſtoit particulierement Seigneur & Preſident de la ville de Toloſe nommé Vvaiffier, qui fut tué auec toute ſon armée en combatant, par les Sarraſins; leſquels bien toſt apres aſſiegerent & prindrent la ville de Toloſe, & à ceſte prinſe les Sarraſins tuerent les enfans de Vvaiffier,& tous les habitans Chreſtiens de ladite ville, n'ayant conſerué que les Iuifs, ſuiuant la promeſſe qu'il leur auoit faicte de les maintenir; leſquels demeurerent en ceſt eſtat dans Toloſe iuſques au temps de Charlemagne, qui combatit, & vainquit Abdiran Roy des Sarraſins en trois diuerſes batailles,& les conſtraignit enfin de s'enfuir en Eſpagne, d'où ils eſtoiẽt venus auec ſes Soldats quaſi tous bleſſez. Que Abdiran s'eſtant retiré en Eſpagne, Charlemagne reprint toutes les Villes, Places, & Chaſteaux, deſquelles les Sarraſins s'eſtoient ſaiſis, & eſtant arriué à Toloſe, fut aduerty des conuentions accordées entre les Sarraſins & les Iuifs, & iugea auſſi toſt que cette trahiſon commiſe par les Iuifs contre les Chreſtiens meritoit d'eſtre punie de peine capitale. Mais qu'eſtant eſmeu des larmes des Iuifs, & ayant compaſſion, tant de leurs femmes que de leurs enfans, il ſe contenta de faire mourir les

chefs de cette trahiſon, permettant aux autres de viure dans Toloſe, à la charge qu'ils ſeroient ſouffletez trois fois l'an d'vn ſeul ſoufflet donné par vn homme puiſſant, deuant la porte de telle Egliſe qu'il plairroit à l'Eueſque, & ce le iour de Noël, du Vendredy Oré, & de l'Aſſomption noſtre Dame, apres auoir au prealable offert à Dieu en recognoiſſance de leur mesfaict treize liures de cire. Ces lettres Patentes, ſignées tant de l'Empereur que des Eueſques, & ſeellées du ſeau Royal, contenoient clauſe d'anatheme, & excommunication contre tous ceux qui contreuiendroient à icelles. Theodard ayãt leu publiquement ces Lettres, les Iuifs n'eurent point de langue pour y reſpondre; c'eſt pourquoy le Duc Richard dit à l'Archeueſque, & aux Eueſques de l'aſſemblée, vous auez entendu le contenu des Lettres patentes du Roy, le motif de cette ordonnance & couſtume, que vous en ſemble-il? A quoy les Eueſques reſpondirent; A Dieu ne plaiſe que nous venions contre ce qui a eſté iuſtement ordonné par l'Empereur. Apres tout ce diſcours l'Autheur de ladite vie de ſainct Theodard raporte les repliques des Iuifs, diſant que la peine ne deuoit tomber ſur les enfans, & leurs ſucceſſeurs: & apres vne longue, & ennuyeuſe conteſtation, enfin les Iuifs eurent recours à la miſericorde, & prierent le Duc Richard, & ceux de ſon Conſeil, de leur vouloir permettre de continuer de viure en la forme qu'ils viuoient auparauant. De tout ce qui ſe paſſa en cette aſſemblée, il en fût faict procez verbal, & enuoyé à l'Empereur pour l'informer du motif de cette couſtume.

Ceſte vie de S. Theodard eſt ſans Autheur, & n'a eſté iamais, que ie ſçache, imprimée, excepté vn petit abregé qui ſe trouue dãs l'Office particulier des feſtes de l'Eueſché de Mõtauban: car biẽ que S. Audard ou Theodard ait eſté Archeueſque de Narbõne, neãtmoins il eſtoit nay en Aquitanie prés de la ville où eſt maintenant Mõtauban: c'eſt pourquoy ſe trouuãt malade dans la ville de Narbonne, il ſe fiſt porter au pays où il eſtoit nay, eſperant que l'air, & le lieu de ſa naiſſance luy aideroiẽt à recouurer la ſanté, toutefois il y mourut, & fuſt enterré en l'Abbaye pres l'autel S. Martin: ſon tombeau fuſt honorablement releué à cauſe de ſes merites & ſainɛteté, & l'Abbaye print ſon nõ, & fuſt depuis appellée de S. Audard, ou S. Theodard, ainſi que i'ay apprins des anciens actes qui ſe trouuẽt dans les archifs du Chapitre S. Eſtiẽne. Mais depuis ceſte Abbaye a eſté erigée en Eueſché par le Pape Iean 22. lors que Toloſe fuſt faite Archeueſché.

Le nom de ceſte Abbaye ſe trouue erronémẽt eſcrit dans l'Extrauagante de Iean 22. portant erectiõ de l'Eueſché de Toloſe en Archeueſché: car elle eſt appellée *ſancti Theodori*, dãs tous les liures imprimez, bien qu'il faille dire *Theodardi*, ainſi qu'il eſt eſcrit dans l'original de ladite Bulle. Ceſte vie de S. Theodard ſe trouue eſcrite de lettre fort ancienne és archifs de l'Egliſe S. Eſtiẽne de Toloſe, mais elle n'eſt pas du tout entiere, & vne bõne partie y manque. On la trouue toutefois entiere dans vn grãd liure eſcrit à la main, qui eſt dãs la Bibliotheque des Peres S. Dominique de Toloſe appellé *Sanctorale*, cõtenãt les vies des ſaincts recueillies par frere Bernard Guido Religieux dudit Ordre S. Dominique, & depuis Eueſque de Lodeue. Nicolas Bertrãd qui a cõpoſé les Geſtes Toloſaines (hõme aſſez diligent & curieux s'il n'euſt adiouſté trop de foy aux fables) auoit veu ceſte vie, & en a tranſcrit quelque partie au Chapitre où il parle de la diſpute faite par ſainct Theodard dans Toloſe contre les Iuifs.

Ceſte hiſtoire bien qu'elle ne ſoit pas du tout authentique, neantmoins peut eſtre aucunement confirmée par vne ſentence arbitrale que i'ay veuë dans les archifs de S. Eſtienne, donnée par Folcrand Eueſque de Toloſe en l'an mil cent quatre vingts vn, ſur le different qui eſtoit entre le Sacriſtain de ladite Egliſe ſainct Eſtienne, touchant la qualité du poids qu'on deuoit garder au payemẽt de la redeuance de quarante quatre liures cire, que les Iuifs faiſoient au Chapitre S. Eſtienne, pour eſtre employée à vn cierge pour le iour de Paſques. L'on trouue auſſi dans les meſmes archifs vne ſentence donnée par l'Archeueſque Iean en l'an 1319. ſur la liquidation des arrerages de la rẽte de cire que les Iuifs faiſoiẽt au Chapitre S. Eſtienne. I'ay remarqué auſſi vne donation anciẽne dãs les archifs & anciẽ Chartulaire de S. Sernin, faite par Amelin Eueſque de Toloſe aux Chanoines de ladite Egliſe S. Sernin de certain peage que l'on auoit accouſtumé d'exiger des Iuifs au lieu des ſoufflets qu'ils eſtoient tenus d'endurer, voicy la donation.

Notum ſit omnibus quòd ego Amelius Dei gratia Toloſanus Epiſcopus laudo & confirmo priuilegia omnia, quæ Dominus Gregorius Papa, Vrbanus & Paſchalis de libertate Eccleſia S. Saturnini quæ in ſuburbio ſita eſt ſcribi iuſſit: leddam etiam quam à feſtiuitate omnium Safeſtum beati Saturnini Epiſcopi in Burgo, pro colapho Iudæorum datam iniuſtè, Canonicis auferebat abſoluo, reddo, dimitto Clericis ſancti Saturnini præſentibus & futuris.

Tous ces actes nous ſemblẽt marquer ce qui eſt dit dans ladite vie de ſainct Theodard de la redeuance de cire que les Iuifs auoient accouſtumé de faire à l'Egliſe, & par ainſi ce que nous auons eſcrit du ſouffletement n'eſtant pas vne inuention, il ſemble eſtre vray que Toloſe fuſt prinſe par les Sarraſins.

Toutesfois tous les anciens hiſtoriens qui ont parlé du ſiege de Toloſe, ont eſcrit d'vn commun conſentement que le ſiege fuſt leué, & que la ville de Toloſe ne fuſt point prinſe par les Sarraſins: car Iſidore Eueſque de Badajos, anciẽ hiſtorien, & qui viuoit peu de temps apres que ledit ſiege fuſt faict, a eſcrit en ſa Chronique des Arabes, parlãt de Zama, ou Zema gouuerneur eſtabli en Eſpagne par Iſit Roy des Arabes, comme apres auoir prins la ville de Narbonne, il fuſt auec de grandes forces, & auec grand nombre de machines aſſieger la ville de Toloſe. Les habitans de ladite ville furent trouuer Eudo qui eſtoit Duc audit pays, & ayant iointes leurs forces enſemble, ils chargerent ſi rudement ledit Zema qu'ils defirẽt en bataille partie de ſes troupes, & contraignirent ceux qui reſtoiẽt de s'enfuir, & Zema general de l'armee des Sarraſins demeura mort ſur la place, au lieu duquel fuſt mis Abderã pour vn mois, attendãt qu'Ambyſa fuſt arriué, auquel le Roy des Arabes auoit donné le gouuernement de l'armée. Roderic Archeueſque de Tolede au Chap. 10. de ſon hiſtoire des Arabes raporte le ſiege de la ville de Toloſe, fait par les Sarraſins, quaſi en meſmes termes. Tellement qu'il ſemble auoir emprunté ce qu'il en dict du meſme Eueſque de Badajos. La Chronique auſſi manuſcrite que i'ay extraite de l'Abbaye de Moiſſac raconte le ſiege de Toloſe fait par les Sarraſins, apres auoir parlé de la prinſe de Narbonne en ces termes. *Et ipſo anno, menſe tertio ad obſidendam Toloſam pergunt, quam dum obſiderent, exĩt obuiam eis Eudo Princeps Aquitanorum, cum exercitu Aquitanorum vel Francorum, & commiſit eis prælium, & dum præliari cœpiſſent terga verſus eſt exercitus Sarracenorum, maximáque pars ibi occidit gladio.*

Tous les teſmoignages de ces anciens Hiſtoriens me font grandement doubter de la verité de cette hiſtoire des Iuifs & Sarrazins touchant la prinſe de Toloſe, raportée en ladite vie, parce que là dedans il eſt fait non ſeulemẽt mention d'vn Decret du Pape Eſtienne, fait au Concile de Troye tenu (comme il eſt dit) du temps du Roy Ode, dans lequel eſt parlé de Theodard Archeueſque de Narbonne: Mais encore le Decret y eſt raporté tout entier, duquel voicy les premiers mots. *Stephanus ſeruus ſeruorum Dei Seluæ, & Armenirо, & Frodoino Barchinonenſi, noueris inquam noueris Selua frater (ſi dici fas eſt te fraterno vocari debere vocabulo) quod ex præcepto glorioſiſſimi & Catholici Imperatoris Odonis nuper veneram Trecas concilium ibi de multis ac diuerſis celebraturus negotijs cum reliquis Coepiſcopis & Conſacerdotibus Pontificalibus infulis inſignitis quinquaginta duobus, qui eidem nobiſcum interfuerunt Concilio.* Et ce qui s'enſuit. Or il eſt certain que ce qui eſt eſcrit au cõmencement de ce Decret eſt contre la verité de l'hiſtoire, d'autant que le Concile de Troye fuſt tenu dans ladite ville de Troye par le Pape Iean huictieſme, & non par le Pape Eſtienne, auquel Concile fuſt preſent le Roy Louys, & non le Roy Ode, ainſi que nous pouuons apprendre de l'acte de requiſition faite par ledit Pape Iean huictieſme, tant au Roy Louys qu'aux Eueſques qui eſtoiẽt preſens audit Concile. Ceſte requiſition ſe trouue inſerée dans les Epiſtres de Iean huictieſme, & en l'Epiſtre cent quatorze. On liſt auſſi au chapitre 35. du liure cinquieſme d'Aymon le Moine, ou ſon continuateur, cõme le Pape Iean eſtant arriué en la ville de Lyon, enuoya ſes Nonces au Roy Louys, pour ſçauoir de luy le lieu où ils ſe pourroient commodement voir, & que depuis le Roy Louys fuſt trouuer le Pape Iean en la ville de Troye, où il tenoit le Concile. Comme auſſi nous ne trouuons point dans les actes du Pape Eſtienne qu'il ait tenu aucun Concile dans la ville de Troye, eſtant tres certain qu'entre le Pape Iean huictiéme, & le Pape Eſtienne 6. il y a eu deux Papes, l'vn nõmé Marin, & l'autre Adrian troiſieſme, bien qu'ils ayent eſté Papes fort peu de temps.

Il eſt auſſi tres certain qu'au temps du Concile de Troye Siſebodus eſtoit Archeueſque de Narbonne, & non pas Theodard duquel eſt fait mention dans ledit Decret: car nous trouuons parmy les Epiſtres du Pape Iean Eſtienne vne Epiſtre eſcrite à Siſebode Archeueſque de Narbonne, par laquelle il le ſemond de ſe trouuer au Concile de Langres, laquelle eſt la 98. où toutefois le nom dudit Archeueſque eſt erronément eſcrit: car au lieu de *Ziſebodus*, il y a, *Ziquibodus Archiepiſcopus Narbonenſis*, bien que le meſme Pape en l'Epiſtre 122. qu'il luy eſcrit le nomme *Zigebodus Archiepiſcopus Narbonenſis*. Auſſi eſt-il certain que Siſebode auec ſes Eueſques ſuffragans fut au Concile de Troye, ainſi qu'il eſt porté par vne Epiſtre du Pape Iean 8 faite au Concile de Troye, que i'ay eſcrite à la main, extraite d'vn ancien Code de collatiõs de Decrets des SS. Peres, laquelle eſt raportée par Iunon Eueſque de Chartres dãs ſon Decret, de laquelle voicy le commencement qui prouue ce que ie viens de dire. *Ioannes Epiſcopus ſeruus ſeruorum Dei, omnibus Epiſcopis, Comitibus, Vicecomitibus, Centenarijs, Iudicibus Catholicis in Hiſpania, Gothia, Prouincijs degentibus, omnique populo Occidentali Catholico ſalutem, & Apoſtolicam benedictionem. Noueritis dilectiſſimi filij, quia nos pro ſtatu ſanctæ Dei Eccleſiæ iuſſimus congregari Synodale Concilium apud vrbem Trecas vbi ſedentibus nobis in corona venit ante præſentiam noſtram filius noſter Siſeboldus, ſanctæ primæ ſedis Narbonenſis Archiepiſcopus cum ſuffraganeis Epiſcopis.* Et ce qui s'enſuit.

Il y a bien dans ladite vie d'autres contradictions à l'hiſtoire: car il y eſt dit qu'Abdiran Roy des Sarrazins fut inuité par les Iuifs de venir prendre Toloſe; & toutesfois Iſidore Eueſque de Badajos, ma Chronique manuſcrite, & Roderic Archeueſque de Tolede, aſſeurent que ce fut Zema; lequel apres auoir prins Narbone, & Carcaſſone, vint auec vn grand appareil de guerre, & de machines, aſſieger la ville de Toloſe. Il y eſt dit auſſi qu'Abdiran chef des Sarrazins fit mourir en bataille Vvaifier, & puis ſes enfans dans Toloſe; & toutesfois tous ceux qui ont eſcrit du ſiege de cette ville remarquent, comme non ſeulement Eudo ayeul de Vvaifier eſtoit viuant lors du ſiege de Toloſe; mais que meſme il fit leuer le ſiege aux Sarrazins qu'il desfit en bataille, & y fit laiſſer la vie à leur Roy Zema; joint que Vvaifier veſquit long temps apres: car tous les Hiſtoriens ſont d'accord, qu'Eudo ſe treuua à la grande bataille que Charles Martel donna contre les Sarrazins Et d'ailleurs le Continuateur d'Aymon, Regino, Adon de Vienne, & les anciennes Annales que Caniſius a faict imprimer, teſmoignent aſſez comme Pepin fit mourir Vvaifier à Perigueux: ou cõme eſcrit Torocomicus; que Vvaifier eſtant pourſuiuy par Pepin, fut tué par les ſiens meſmes. Il eſt dit dans la meſme vie, que les Sarrazins ayãt prins Toloſe firent mourir les enfans de Vvaifier, les ayant treuuez dans lad te ville: bien qu'Aymõ le Moine, Regino, & autres Hiſtoriens anciẽs ayent eſcrit, que Pepin apres la priſe de la ville de Toloſe allant à Xaintes, tant la mere, que la ſœur, & niepce de Vvaifier luy furent amenées: leſquelles il commanda de ſoigneuſement garder. Ioint que lors du ſiege de Toloſe, Eudo eſtoit Duc d'Aquitanie, & non pas Vvaifier, qui n'en fut qu'apres Huon, ou Hunal, ſucceſſeur d'Eudo. Ie n'entends point auſſi ce qui eſt dit dans ladite vie, que Vvaifier eſtoit lors de la prinſe de Toloſe par les Sarrazins Duc d'Aquitanie, & particulierement Preſident de Toloſe: car en ce temps-là, ceux qui auoient le gouuernement d'vne Prouince eſtoient appellez Ducs, Comtes, ou Marquis, & non Preſidens.

Il eſt auſſi faict mention dans ceſte vie de Hugues Abbé de S. Sernin, & Martyr: & toutesfois nous apprenõs par les Actes qui ſont dans les archifs de l'Abbaye ſainct Sernin de Toloſe, que cette Egliſe eſtoit anciennement gouuernée par des Preuoſts, & que le premier Abbé fut Raimundus Guillelmy, qui fut Eueſque de Barbaſte, & qui viuoit en l'an mil cent vingt deux. Bien que i'aye remarqué que l'Egliſe ſainct Sernin a eſté appellée par Charles le Chauue, *Cœnobium*, *& Monaſterium*: ce nom ſe treuue eſtre donné quelque fois aux Egliſes qui ne ſont pas regies par Abbez. Quant à Richard Duc d'Aquitanie, dont il eſt faict mention dans ladite vie, nous ne liſons point ailleurs qu'audit temps il y eut aucun Richard qui fut Duc d'Aquitanie: mais au contraire nous treuuons que c'eſtoit Ranulphe, ou Ebles, qui en eſtoient pour lors Ducs: ainſi qu'ont noté ceux qui ont parlé plus exactement de la ſucceſſion des Ducs d'Aquitanie. Ie n'ignore pas toutesfois qu'audit temps il n'y eut vn Comte nommé Richard, qui fut preſent au Concile tenu par le Pape Iean huictieme à Pauie, en l'an huict cens huictante-ſept, lors que Charles le Chauue fut couroné Empereur: mais il n'eſt pas dit dans les actes dudit Concile qu'il fut Duc d'Aquitanie, ains ſeulement eſt appellé Comte: Bref dans ladite vie de ſainct Theodard, il y a autant de contradictions à l'Hiſtoire que de lignes: ce qui me faict croire

qu'elle a eſté eſcrite long temps apres le decez dudit Archeueſque, & que celuy qui l'a eſcrite, l'a compoſee ſur ce qu'il auoit ouy dire, ou ſur des memoires qu'il en auoit treuuez: ce qu'il aduoüe luy meſmes au commancement d'icelle, où il declare qu'il l'a eſcrite, *Sicut partim lectione, partim fidelium narratione didicimus*: à cauſe dequoy l'on n'y peut point adiouſter foy, comme ſi elle auoit eſté faite incontinent apres le decez dudit Archeueſque. Et ſemble que nous auons beaucoup de ſubiect de croire pluſtoſt ce que les anciens Hiſtoriens nous en ont laiſſé par eſcrit, que ce que l'Autheur de cette vie en dit en paſſant: meſme qu'aucun autre Hiſtorien ne l'a eſcrit: & qu'il ne ſe treuue aucune trace, memoire, ou tradition dans Toloſe que les Sarrazins l'ayent prinſe, comme l'on faict à Bourdeaux, & autres villes où ils ont eſté: Comme auſſi nous remarquons dans les Hiſtoriés, ceux qui ont tiré des mains des Sarrazins les autres villes du Lãguedoc, & nul n'a eſcrit que perſonne ayt chaſſé les Sarrazins de la ville de Toloſe.

Et n'importe que nous treuuions par les anciens actes cy deſſus par nous alleguez, que les Iuifs ont eſté autrefois ſouffletez certains iours dans Toloſe, & que pour ſe racheter de cette peine, ils ont eſté conſtraints d'accorder rente, ou penſion aux Eueſques de Toloſe; d'autãt que c'eſt choſe tres aſſeurée qu'ils eſtoient anciennement ſi mal venus en France, que les Chreſtiens les battoient à tout propos: principalement aux iours auſquels les myſteres de noſtre redemption furent accomplis: tellement que pour faire ceſſer cette violence, & ſe mettre à couuert, ils eſtoient conſtraints de ſe mettre ſoubs la protection des Eueſques ou Seigneurs des villes, où ils habitoient, & leur accorder vne penſion, ou rente annuelle, pour eſtre employée à l'vſage de l'Egliſe: ce que nous voyons auoir eſté pratiqué en la ville de Beziers, où les Chreſtiens auoient accouſtumé de chaſſer à coups de pierres les Iuifs, depuis la veille des Rameaux, iuſques au Mardy apres Paſques: tellement que pour ſe redimer de cette couſtume & oppreſſion, ils furent conſtraints de payer à l'Eueſque de Beziers certaine ſomme d'argent; & outre ce vne penſion annuelle, pour eſtre le tout employé en ornemens d'Egliſe: comme nous pouuons apprendre par l'accord qui en fut faict en l'année mil cent ſoixante, extraict des archifs de ladite Egliſe que voicy.

IN nomine Domini, Amen. Anno Natiuitatis, eiuſdẽ milleſimo, cẽteſimo ſexageſimo, regnante Rege Ludouico, ſexto Calendas Maij. Notum ſit omnibus audientibus hæc, quòd ego Guillelmus Biterrenſis Epiſcopus, auctoritate meorum Clericorum, & conſenſu vniuerſi Capituli remitto tibi Trincauello, & tuis ſucceſſoribus vniuerſis, & vobis Iudæis præſentibus & futuris, commorantibus in ciuitate Biterris, per me, & per omnes ſucceſſores meos, illum impetum & inſultum, & lapidationis bellum, quod iure vel iniuria more ſolito ſolebant Chriſtiani aduerſùs Iudæos huius Villæ facere, à prima hora diei Sabbathi ante ramos Palmarum, vſque ad extremam horam ſecundæ feriæ poſt Paſcha, die vel nocte. Et ſi forìè contigerit quòd aliquis meorum Clericorum, vel familia eorum proiecerit lapidem aduerſùs Iudæos, vel infra ſepta ſuarum domorum his diebus prohibitis, vel noctibus vnde bellum poſſit inſurgere, Eccleſiarum aditus mea auctoritate, & meorum ſucceſſorum, & Clericorum ei claudatur, & in excommunicationis examine eum ponimus. Et ſi aliquis Laïcorum huius Villæ aduerſùs prædictam prohibitionem fecerit, nec ego, nec aliquis meorum ſucceſſorum vel Clericorum, eum

in hoc manu tenebimus, neque defenſionem præſtabimus. Et propter hanc remiſſionem, & guirpitionem dediſti mihi Guillelmo Epiſcopo ſolidos ducentos Melgorenſes, ad commodum Eccleſiæ ſancti Nazarij, quos omnes denarios à vobis Iudæis accepi, & nihil apud vos in debito remanſit, & dabitis pro prædicta remiſſione & guirpitione vos Iudæi prædicti, & ſucceſſores veſtri, in perpetuum ſingulis annis Eccleſiæ ſancti Nazarij, libras quatuor Melgorenſes in die Palmarum, ad ornamenta ipſius Eccleſiæ, ita quòd in alios vſus, nec Epiſcopus, nec aliquis Clericorum poſſit has quatuor libras conuertere, & hoc faciunt Iudæi voluntate, & authoritate Domini Trincauelli. Signum Hugonis de Cornelhano Archidiaconi, Guillelmi de Biterris Præcentoris, Maſredi Archidiaconi, Raymundi de Monte Pauone Camerarij, Bernardi de Narbona, Deodati de Altiquiaco, Guillelmi de Margone, Magiſtri Stephani, & Raymundi Guillelmy Cantoris, Raymundi Pellapulli, qui omnes prædicti hanc chartam laudauerunt teſtes ſunt huius rei, in quorum præſentia hoc fuit factum apud Biterrim, infra ciuitatem in primo vetulo Salario Epiſcopi, Guillelmus Arnaldus, Berengarius de Biterris, Guillelmus Sigarius, Arnaldus de Maurelhano, Petrus Sigarius, Gaucerandus Vicarius, Pontius de Beſſiano, Alcherius de Cornelhano, & Petrus Raymundus de Cella noua, à Domino Guillelmo Epiſcopo, & omnibus prædictis Canonicis, & teſtibus rogatis Magiſtro Marquiſo, & Bernardo Scifredo dictantibus, Bernardus Hebdomadarius ſancti Aphrodiſij ſcripſit, hæc charta fuit diuiſa per Alphabetum ab alia.

Mais d'autant qu'il me faudra cy-apres parler d'Eudo, ſi ſouuant nommé dans les Hiſtoires des François, Italiens, Eſpagnols & Alemans, & que nous luy auons de l'obligation pour auoir empeſché auec ſes forces que les Sarrazins ne miſſent le pied dans noſtre ville, i'ay eſtimé qu'il ſera à propos en ce lieu de rechercher qui eſtoit ceſt Eudo, & de ſçauoir s'il eſt vray ce que les Hiſtoriens François ont eſcrit de luy qu'il ait appellé les Sarrazins en France.

DE EVDE, ET S'IL EST VRAY QV'IL aye appellé les Sarrazins en France.

EVDO, Eudes ou Odo eſt appellé par tous les Hiſtoriens Prince & Duc d'Aquitanie, & quelquesfois on luy baille le titre de Roy. Frere Bernard Guido en ſa Chronique des Papes, & en la vie de Nicolas troiſieſme dit auoir veu, & leu vn ancien cartel ou memoire treuué à ſainct Maximin dans le ſepulchre de ſaincte Magdalene, dont voicy la teneur. *Anno natiuitatis Domini ſeptingenteſimo decimo ſexto, die menſis Decembris, in nocte ſecretiſſimè, regnante Odoyno pijſſimo rege Francorum, tempore infeſtationis gentis perfidæ Sarracenorum, tranſlatum fuit corpus hoc beatiſſimæ ac venerandæ beatæ Mariæ Magdalenæ de ſepulchro alabaſtri in hoc marmoreo, timore dictæ gentis perfidæ.* Ce qui ſe doit ſans doute entendre d'Eudo Duc de Guienne: car il n'y a point d'apparence que ce fut Odo depuis Roy de France, par ce qu'il viuoit enuiron deux cens ans apres le rauage des Sarrazins. Mais cela ſe doit imputer à la ſimplicité des anciens Eſcriuains qui prenent ſouuent pour Roys ceux qui ont eu le gouuernement des Prouinces.

Quelques

Quelques vns ont eſcrit que Eudo eſtoit fils de Loup Duc de Gaſcogne, mais parce qu'ils n'alleguent point d'Autheur ancien ie ne les en croy pas volontiers. Mais les Autheurs Eſpagnols ont eſcrit qu'il eſtoit fils d'Anteca grand Seigneur d'Eſpagne deſcendu des Ducs de Biſcaye, lequel mourut auec le Roy Roderic à la bataille contre les Sarraſins. Steuan de Gariuay au chap. 2. du liure 31. de ſon Compendio Hiſtorial, eſcrit que Eudo ſucceda à ſon pere au gouuernement du Languedoc, car comme nous auons remarqué cy deſſus, encore de ce temps là les Gots eſtoient Maiſtres du Languedoc iuſques à Carcaſſone. Eudo ſe trouuant Gouuerneur du Languedoc apres la perte de l'Eſpagne, ainſi qu'eſcrit Beuter au chap. 29. du liure premier de la Coronica general de Eſpaña, ſe maria auec vne Dame heretiere de la Duché d'Aquitaine, & par ainſi ioignit la Seigneurie de ces deux Prouinces & s'en rendit maiſtre abſolu. De ſon mariage auec l'heritiere d'Aquitaine il eut trois fils nommés Hunold, Vaifer & Aſnar, & deux filles dont l'vne qui auoit nom Menina ou Momerana fut mariee à Froyla premier de ce nom Roy d'Aragon: l'autre dont le nom eſt ignoré fut femme de Munios Seigneur de Cerdaigne, comme il eſt rapporté par Gariuay au lieu cy-deſſus allegué. Mais ie remets en doute ce que ces Eſpagnols eſcriuent que Eudo fut Duc d'Aquitaine pour auoir eſpouſé vne fille du Duc de cette Prouince: car outre qu'ils ne nomment ny le Pere ny la fille, nous ſommes d'ailleurs aſſeurés que de ce temps là les Duchez n'eſtoient point poſſedées en proprieté par les Ducs, mais eſtoient ſeulement de Gouuernemens que les Roys pouuoient oſter & donner quand bon leur ſembloit.

Aymon au chap. cinquante-deuxiéme du liure quatriéme eſcrit que Charles Martel ayant eſtably Clotaire ou Lothaire (comme le nomment quelques autres) Roy de la ville de Coloigne, plutoſt de nom que d'effect, Chilperic & Renfroy s'oppoſerent à cette nouuelle election, & pour rendre leur party plus fort, ils appellerent à leur ſecours Eudo Duc d'Aquitanie Prince tres-puiſſant, & pour l'inciter d'auantage à les venir aſſiſter luy offrirent la coronne, & la Royauté, ainſi que nous auons dit cy-deſſus. Eudo inuité par la grandeur de la recompenſe qui luy eſtoit offerte ſe mit en chemin auec ſes troupes pour ſe ioindre auec Clotaire, & Renfroy. Mais Charles Martel ne luy en donna pas le loiſir, car il luy vint au deuant auec ſon armée, & le preſſa tellement qu'il le contraignit de prendre la fuite, & s'en retourner au lieu d'où il eſtoit venu. Adon de Vienne remarque qu'Eudo ſe voyant vaincu par Charles Martel luy remit en main Chilperic, ce qui fut cauſe qu'ils demeurerent quelque temps apres d'accord: mais Charles Martel ayant veu qu'Eudo auoit rompu l'alliance qu'il auoit faite auec luy par le moyen du mariage de ſa fille auec vn Seigneur Sarraſin, il paſſa la riuiere de Loire, donna la chaſſe à Eudo, & pilla toutes ſes terres. Tellement que ſe ſentant foible pour reſiſter à cette grande puiſſance de Charles Martel, il appella à ſon ſecours les Sarraſins, leſquels ayant paſſé la riuiere de Garronne pour ſe rendre vers luy, furent combatus, & vaincus en bataille rangée par Charles Martel. Les anciennes Annales que le Sieur de Pithou a faictes Imprimer, Sigibert, Marianus Scotus, Herman Contract, & pluſieurs autres

Hiſtoriens ont pareillement eſcrit qu'Eudo pour s'oppoſer à Charles Martel auoit appellé les Sarraſins à ſon ayde.

Ce n'eſt pas toutesfois le ſentiment de pluſieurs anciens Hiſtoriens, leſquels tant s'en faut qu'ils ayent eſcrit qu'Eudo eut appellé les Sarraſins & fut de bonne intelligence auec eux, qu'au contraire ils ont remarqué qu'il s'eſt touſiours bandé courageuſement contre eux, ce qu'ils n'ont pas dit ſans raiſon: car par l'Hiſtoire lors que la Ville de Toloſe fut aſſiegée par Zema Roy des Sarraſins, ce fut Eudo qui fit leuer le ſiege, & fit mourir en bataille ledit Zema chef de l'armée, ainſi que nous auons dit cy-deſſus. Iſidore Eueſque de Badajos a remarqué auſſi en ſa Chronique comme en l'Ere des Eſpagnols ſept cens ſeptante-neuf, & l'an cent trezieſme des Arabes, & neufieſme du regne du Roy Iſcam, Aderamen qui eſtoit Lieutenant du Roy des Sarraſins en Eſpagne, vint auec vne grande armée du coſté de Caſtille la vieille pour enuahir les Gaules, ayant trauerſé deſia vne bonne partie d'icelles lors que Eudo qui auoit ſon armée entre les riuieres de Dordongne & Garonne luy liura la bataille pour empeſcher qu'il ne s'aduançat plus dans la France: mais cette iournee reüſſit ſi mal à Eudo, qu'Abderamen gaigna la bataille ſur luy: la perte des Chreſtiens ayant eſté telle que, comme dit le ſuſdit Eueſque de Badajos, Dieu ſeul ſçait le nombre des François qui moururent en icelle. La bataille gaignée Abderamen pourſuiuit ſi viuement Eudo qu'il le ſuiuit iuſques bien prés de la ville de Tours, où il s'eſtoit retiré pour aduertir Charles Martel Maire du Palais, & luy dire comme les Sarraſins s'approchoient. Et ayant ramaſſé ce qui reſtoit de ſes troupes Charles Martel & luy combatirent conjoinctemẽt, & gaignerent cette grande bataille contre les Sarraſins, ainſi que nous dirons cy-aprés. Et d'ailleurs tant s'en faut que l'alliance que l'on diſoit qu'Eudo auoit contractée auec les Sarraſins par le moyen du mariage de ſa fille auec vn Seigneur Sarraſin, puiſſe prouuer qu'il fut en bonne intelligence auec eux; qu'au contraire, ſi elle eſt bien entendue, elle nous ſert de ſuffiſant teſmoignage pour monſtrer comme Eudo eſtoit leur mortel ennemy: Car Iſidore Eueſque de Badajos, & autres Hiſtoriens d'Eſpagne, ont eſcrit comme Munio Seigneur Sarraſin ne pouuant ſupporter les oppreſſions du Roy des Sarraſins, ſe rebella contre luy, & à fin de ſe pouuoir maintenir en ſa rebellion rechercha l'alliance de Eudo Prince puiſſant, afin par ce moyen de ſe pouuoir defendre contre le ſuſdit Roy des Arabes. Et d'autre coſté Eudo ne fut pas mal content de cette recherche, d'autant qu'il eſperoit par cette alliance ſe mettre à couuert contre le Roy des Sarraſins: lequel eſtant aduerty de la rebellion de Munio, enuoya auſſi toſt ſon Lieutenant Abderamen pour le renger à ſon deuoir, & luy faire rendre l'obeyſſance qu'il deuoit à ſon Roy. Abderamen ayant eu ce commandement s'en vint auec ſes troupes droit au lieu où eſtoit Munio, lequel il aſſiegea dans vne ville de Catalongne, & le preſſa en telle façon qu'il le contraignit de ſe precipiter par les montaignes: mais portant Abderamen ne laiſſa pas de le ſuiure, & l'ayant treuué mort, luy fit trancher la teſte, qu'il enuoya du depuis au Roy des Sarraſins. Il arreſta auſſi priſonniere la fille d'Eudo, femme de Munio, qui eſtoit vne tres-belle Princeſſe, & de fort

bonne grace, laquelle Abderamen feit garder auec honneur pour en faire vn preſent au Roy des Arabes ſon maiſtre. Que ſi ce qu'Iſidore eſcrit de Munios & de la fille d'Eudo ſa femme eſt veritable, il n'auoit pas beaucoup de ſubiect d'aymer les Sarraſins, puis qu'ils auoyent fait vn ſi mauuais traictement à ſon Gendre & à ſa fille. Il eſt bien vray que i'ay ſouuentesfois remarqué que les Hiſtoriens d'Eſpagne, grandement affectionnés à l'honneur & à la reputation de leur Nation, parlent bien ſobrement de ceux de leur pays qui ont fait quelque choſe indigne d'vn homme de bien & d'honneur : dequoy ſeront bons teſmoins Iſidore Eueſque de Badajos, & Sebaſtien Eueſque de Salamanque anciens hiſtoriens d'Eſpagne, leſquels bien qu'ils ayent eſcrit l'hiſtoire de la perte d'Eſpagne, ont toutesfois tellement eſpargné Iulien Lieutenant du Roy des Goths en la Mauritanie, qu'ils n'ont point eſcrit qu'il euſt appellé les Sarrazins en Eſpagne : bien que les inſcriptions qui ſe treuuent dans les anciennes pierres le nous marquent aſſez. Il pourroit donques eſtre que pour oſter le blaſme donné à ceux de ladite nation, ils ont voulu taire & diſſimuler qu'Eudo (Eſpagnol de nation) euſt appellé les Sarraſins en France; combien que tout balancé il y ayt plus de raiſon de croire qu'il s'eſt touſiours bandé contre eux, que non pas qu'il les ait appellés à ſon ſecours.

SVITE DES RVINES, ET RAVAGES faicts par les Sarraſins, tant en Languedoc, Aquitanie, que autres endroicts des Gaules.

NOvs auons deſia dit cy deſſus comme les Sarraſins auſſi toſt qu'ils eurent prins l'Eſpagne, aſſiegerent & prindrent la ville de Narbonne, & depuis encor ayant prins la ville de Carcaſſonne, tout le pays ſe rendit à eux, iuſques à la ville de Niſmes. Nous apprenons du liure qu'Arnaud de Verdale Eueſque de Montpellier a eſcrit des Eueſques de Montpellier, que les Sarraſins ont tenu l'Iſle de Maguelonne; teſmoin que le Port ou Grau de ladicte Iſle eſt appellé tant dans les anciens titres, qui ſont dans les archifs de ladicte Eueſché, que dans le Roman de Pierre de Prouence, & de la belle Maguelonne, le port Sarraſin. Ils ont tenu auſſi les villes de Beſiers, Agde & Niſmes; comme l'on peut recueillir de ce qu'en eſcrit le Continuateur d'Aymon. Du Fauchet au ſecond Tome de ſes Antiquités Françoiſes, a eſcrit que les Sarraſins lors qu'ils s'approcherent de Toloſe, baſtirent la ville ou Chaſteau-Sarrazin, diſtant ſept lieuës de Toloſe, & à vne lieuë prés de la ville de Moiſſac. Ce que ie ne trouue point vrayſemblable; d'autant que les Sarraſins ne faiſoyent que paſſer, s'employant pluſtoſt à deſmolir les villes & les chaſteaux, qu'à faire de nouueaux baſtimẽs. Outre qu'en deux diuers endroicts dudit chaſteau les armoiries de France ſe trouuent grauées; ce qui marque aſſez qu'il n'a point eſté baſti par les Sarraſins. Mais il y a bien plus de raiſon de dire que les maſures & ruines d'vn vieux chaſteau ou fortereſſe que l'on void à vne lieuë de Toloſe, & que l'on nomme Caſtelmorou, ayt eſté baſti par les Sarraſins, lors qu'ils vindrent auec

vn grand appareil de machines de guerre pour aſſieger Toloſe : d'autant que non ſeulement auiourd'huy, mais encore anciennement ceux qui vouloient aſſieger vne grande ville ou fortereſſe, faiſoient baſtir des Chaſteaux, Baſtides ou Baſtilles, tant pour incommoder ceux qu'ils aſſiegeoient, que pour ſe mettre à couuert. Et ce qui me fait penſer que Caſtelmorou fut baſti à ces fins, c'eſt que ce qui en reſte encore ſe trouue baſti de terre battue entre deux aiz, que les Eſpagnols appellent *Tapie*, comme nous faiſons bien en ce pays : laquelle forme de paroits eſt grandement propre pour conſtruire promptement de fortereſſes, pluſtoſt que pour le logement. Ainſi qu'Iſidore meſmes remarque en ſes Origines.

Les Sarraſins ne ſe contenterent pas de ruiner le Languedoc, mais ils ſaccagerent auſſi l'Aquitanie, la Prouence, le Dauphiné, la Prouince de Lyon, & la Bourgongne. Car Cælius Curio en ſon Hiſtoire des Sarraſins a noté, comme ils ſaccagerent la ville d'Auch en Gaſcongne, qui eſt à dix lieües de Toloſe, Agen fut auſſi pris par eux, ſi ce qui eſt contenu dans l'Hiſtoire de Turpin eſt veritable. Tous les anciens Hiſtoriens ont remarqué qu'ils prindrent la ville de Bourdeaux ; & Delurbe en ſa Chronique Bourdeloiſe a noté, comme ils brulerent l'Abbaye ſaincte Croix de ladite ville, & qu'ils ruinerent meſmes toutes les villes circonuoiſines. I'ay leu dans vne Chronique qui m'a eſté enuoyée de Limoges, comme les villes d'Ax, Ayre, Bayonne, Bazas, Caors & Angoleſme furent auſſi prinſes par les Sarraſins. L'ancienne Chronique que le Sieur de Pithou a faicte imprimer, & tous ceux qui ont parlé des Sarraſins ſont d'accord qu'ils prindrent la ville de Poictiers, & que l'Egliſe ſainct Hilaire fut bruſlée par eux.

Quant à la Prouence, nous apprenons de la vie de ſainct Guillaume du Deſert, & par le Roman de Guillaume au Cornés comme les Sarraſins ont tenu la ville d'Orenge. Roderic Archeueſque de Toloſe en ſon Hiſtoire des Arabes eſcrit qu'Abderamen Roy des Sarraſins print la ville d'Arles, où il fit mourir grande quantité de Chreſtiens, deſquels (comme dit le ſuſdit Roderic) on void encores les tombeaux dans ladite ville. Ils ruinerent auſſi entierement l'Iſle de Lerin, où eſt ce celebre Monaſtere ſainct Honoré de Lerin, duquel ſont ſortis tant de Saincts, & grands perſonnages. La ruine faicte par les ſuſdits Sarraſins de ce Monaſtere eſt eſcrite par Fauſte Eueſque de Riez, au liure qu'il a eſcrit *De excidio Monaſterij Lirinenſis.*

Quant à la prouince de Dauphiné, nous apprenons de la Chronique d'Adon de Vienne, comme les Sarraſins ſaccagerent entieremẽt ladite prouince, laquelle ils mirent en tel eſtat, que Villicarius Eueſque de Vienne voyant ſa prouince ainſi deſolée, ſe rendit Moine dans le Monaſtere ſainct Maurice en Tarentaiſe (que les anciens ont appellé *Monaſterium Agaunenſe*) dequoy il fut grandement reprins, d'autant qu'il luy eut mieux valu d'aſſiſter ſon peuple. Le meſme Archeueſque de Vienne eſcrit que les Egliſes ſainct Ferriol & ſainct Iulien ayant eſté bruſlées par les Sarraſins, le ſuſdit Villicarius tranſporta dans la ville de Vienne le corps de ſainct Ferriol, & le chef de ſainct Iulien.

Les Sarraſins auſſi deſolerent entierement la prouince de Lyon, & Paradin en

din en ſon Hiſtoire de Lyon a noté, que la ville de Lyon fuſt ſaccagée par les Sarraſins; leſquels aprés ſe mettans ſur la riuiere de la Saone vindrent en la Bourgongne, où ils deſolerent les villes de Maſcon, Chalons, Beaune, Autun, & Dijon; & eſtant arriués en la ville d'Auxerre l'Archeueſque de Sens fit armer tout le peuple, duquel il ſe rendit le chef, & attendit les Sarraſins prés de Regenno, où il les combattit, auec tel courage, qu'vne bonne partie des Sarraſins furent desfaicts: dequoy les Chreſtiens dreſſerent des trophées au champ où leurs ennemis furent vaincus. Ce qu'a eſté cauſe que ce lieu a eſté depuis appellé Signalet, à cauſe des trophées & ſignes de victoire que les Chreſtiens y auoient batis, ainſi qu'a eſcrit ledit Paradin au chapitre dix-ſeptieſme du liure ſecond de ſon hiſtoire de Lyon où nous voyons comme les Sarraſins ont autrefois ruiné les Prouinces de Languedoc, Aquitanie, Prouence, Dauphiné, Lyonnois, & Bourgongne, qui font la meilleure partie des Gaules.

PAR QVI FVRENT CHASSEZ LES Sarraſins du Languedoc, & en quel temps.

LA Chronique ſans Autheur, que le ſieur Pithou a faite imprimer, contenant ce qui s'eſt paſſé de plus notable en France, depuis l'an de noſtre ſalut ſept cens quatorze; iuſques l'an huict cens quatre-vingts trois dit, que Charles Martel commença à gouuerner la France, ſoubs titre de Maire du Palais en l'an ſept cens quatorze, ce fut le meſme an que les Sarraſins ſe rendirent maiſtres de l'Eſpagne, ainſi que nous auons cy-deſſus dit, leſquels ne ſe contentant point d'auoir conquis tout ce grand Royaume, l'ambition les pouſſa de ſe loger encores dans les Gaules, & apres auoir parcouru quaſi toute la France, ils vindrent iuſques à la ville de Tours auec deſſein de ruiner & bruſler ceſte belle Egliſe ſainct Martin comme ils auoient bruſlé deſia celle de ſainct Hilaire de Poictiers. Charles Martel en ayant eu aduis miſt en eſtat ſes troupes pour les arreſter, & leur empeſcher le paſſage ayant à ces fins aſſemblé tous les François qu'il auoit peu ramaſſer. Roderic Archeueſque de Tolede en ſon hiſtoire des Arabes a remarqué que les plus grandes forces de Charles Martel eſtoient compoſées d'Alemans, de Gots & François qui eſtoient reſtés à Eudon Duc d'Aquitanie; lors qu'il fut defait par les Sarraſins entre les Riuieres de Dourdongne, & de Garonne c'eſt à dire de ceux du Languedoc, & des Gaſcons, qui eſtoient ſoubs le pouuoir & commandement d'Eudon. Charles Martel ayant aſſemblé toutes leſdites troupes au mois d'Octobre de l'an ſept cens vingt-cinq les rangea & miſt en bataille dans vn chãp appartenant à l'Egliſe ſainct Martin de Tours, & s'eſtant approché des Sarraſins pour les combatre, leur liura la bataille ſi courageuſement, & ſi heureuſement que trois cens ſoixante & quinze mille Sarraſins auec leur Roy Abdiramen y furent tués, ſans que Charles Martel perdit des ſiens que quinze

cens ſoldats. Cette bataille fut ſi grande & ſi memorable, qu'Iſidore Eueſque de Badajos, & autres Hiſtoriens d'Eſpagne ont eſcrit qu'elle dura ſept iours. Il a eſté auſſi remarqué par tous ceux qui ont eſcrit ceſte hiſtoire que le lieu où la bataille fut donnée a eſté ſi bien recognu qu'on nomme encore auiourd'huy le champ, où elle fut donnée, Sainct Martin le bel, c'eſt à dire ſainct Martin des batailles. Et bien que tous les anciens Hiſtoriens ayent d'vn commun accord eſcrit que cette bataille fut donnée par Charles Martel contre les Sarraſins lés la ville de Tours : toutesfois Eginard Autheur ancien, & authentique eſcrit en la vie de Charlemagne que ce fut à Poictiers. Guillaume de Nangis en ſa Chronique que i'ay chez moy eſcrite à la main eſcrit qu'en cette bataille Charles Maire du Palais acquiſt le nom de Martel comme eſtant tout Martial & vn foudre de guerre, ou bien parce qu'il frappoit les ennemis comme le marteau faict le metail.

Les Hiſtoriens qui ont parlé de cette bataille ne ſont pas bien d'accord entre eux, ſi Eudo Duc d'Aquitanie auoit ioinct ſes troupes auec celles de Charles Martel ; lors qu'il desfit les Sarraſins, car tant s'en faut que Adon Archeueſque de Vienne, le Continuateur d'Aymon, l'ançienne Chronique que le Sieur Pithou a faicte imprimer, Herman Contrat, & Marianus Scotus ayent eſcrit qu'Eudo ſe ioignit auec Charles Martel ; qu'au contraire ils ont tous dit qu'il auoit appellé à ſon ſecours les Sarraſins pour luy faire la guerre. Toutesfois Iſidore Eueſque de Badajos, Roderic en ſon hiſtoire des Arabes & autres Hiſtoriens d'Eſpagne ont eſcrit qu'Eudo auec ſes forces s'eſtoit ioinct auec Charles Martel, ce que Pol Diacre confirme bien expreſſement au chapitre quarante ſixieſme du liure ſixieſme de ſon hiſtoire des Lombards quand parlant des Sarraſins il dit, *Deinde poſt decem annos cum vxoribus, & paruulis venientes Aquitaniam Galliæ Prouinciam quaſi habitaturi ingreſſi ſunt, Carolus ſiquidem cum Eudone Aquitaniæ Principe, tunc diſcordiam habebat, qui tamen in vnum ſe coniungentes contra eoſdem Sarracenos pari conſilio dimicarunt ; nam irruentes Franci ſuper eos trecenta ſeptuaginta quinque millia Sarracenorum interemerunt, ex Francorum verò parte mille & quingenti tantum ibi ceciderunt, Eudo quoque cum ſuis ſuper eos irruens pari modo multos interficiens omnia deuaſtauit* : ce qui eſt bien conforme à ce que Regino a eſcrit qu'auant la bataille Charles Martel & Eudo n'eſtoient pas bien enſemble, mais qu'auant la bataille ils s'eſtoient reconciliez, & que d'vn commun conſentement ils combattirent contre les Sarraſins. Sigibert gauchit vn peu en ſa Chronique, car apres auoir eſcrit comme Charles Martel auoit desfaict les Sarraſins, il adiouſte, *Eudo quoque reconciliatus caſtra Sarracenorum irrupit, & reliquias eorum contriuit.* Mais il me ſemble que l'on ne peut douter qu'Eudo Duc d'Aquitanie n'euſt ioinct ſes troupes auec Charles Martel : car nous ne ſçaurions le nombre des Sarraſins qui furent tués en cette bataille ſans la lettre qu'en eſcriuiſt Eudo au Pape Gregoire ſecond, contenant le narré de ce qui s'eſtoit paſſé en cette bataille. Il eſt faicte mention de cette lettre tant par Marianus Scotus en ſa Chronique, que par *Oto Epiſcopus Friſingenſis* en ſon hiſtoire. Le Bibliothecaire Anaſtaſe donne toute la gloire de cette bataille à Eudo Duc d'Aquitanie ſans faire aucune mention de Charles Martel, & eſcrit particulierement que trois cens ſeptante

mille Sarraſins furent tués, & que des François n'en furent perdus que quinze cens; *Vt* (dit Anaſtaſe) *eiuſdem Eudonis Francorũ Ducis miſſa Pontifici Epiſtola continebat.* Le meſme Anaſtaſe adiouſte à ſuite que la meſme lettre du Duc Eudo eſcrite au Pape Gregoire ſecond contenoit cette particularité, que le iour de la bataille, & auant icelle il fit hacher en petites parties trois eſponges benites, que le ſuſdit Pape Gregoire luy auoit enuoyées de celles qui ſeruoient à l'vſage de la table, & apres les auoir hachées les donna à manger à ſes ſoldats: ce qui fuſt ſi heureux à ceux qui en prindrent, qu'aucun de ceux qui auoit mangé quelque parcelle deſdites eſponges ne fuſt tué ny bleſſé en cette bataille.

Roderic Archeueſque de Tolede en ſon hiſtoire des Arabes eſcrit que les Sarraſins qui eſchaperent de cette bataille, s'en retournerent en la prouince de Languedoc, laquelle ils tenoient, & auoient auparauant gaignee ſur les Chreſtiens, & que Charles Martel apres auoir gaigné la bataille s'en alla en Bourgongne, & remiſt en ſon obeïſſance tant la ville de Lyon, que toutes les autres villes.

L'annee apres qui fuſt l'an ſept cens vingt-huict Eudo Duc d'Aquitanie mouruſt ainſi qu'eſt remarqué tant par les anciennes Annales que le ſieur de Pithou a faict imprimer, que par Fredegarius Scholaſticus, & par le Continuateur d'Aymon. Charles Martel ayant entendu la mort d'Eudo, bien qu'il ſe fuſt reconcilié auec luy (ainſi que nous auons dit) ne laiſſa point d'aſſembler ſon Conſeil auec lequel il arreſta, voyant cette belle occaſiõ, de ſe ſaiſir & rendre maiſtre de l'Aquitanie; tellement qu'ayant dreſſé ſon armée, il paſſa auec ſes troupes la riuiere de Loire, & fuſt à Bourdeaux, & Blaye, & remiſt en ſon pouuoir ſans combattre toutes les villes d'Aquitanie iuſques à Marſeille & Arles; ainſi qu'eſcrit le Moine Aymon au chapitre cinquante-ſixiéme du liure quatriéme de ſon hiſtoire.

Quelque temps apres les Sarraſins que nous auons dit s'eſtre retirés aprés la bataille en Languedoc, au lieu de perdre courage, reprindrent leurs forces & ayãt aſſiegé en l'an ſept cens trente la ville d'Auignõ qui eſtoit tenue par les Chreſtiens, la prindrent, ruinerent entierement tous les lieux qui eſtoient aupres, comme il eſt raporté ſommairement par ladite Chronique dudit ſieur Pithou, ce que le Continuateur d'Aymon & Sigibert nous expliquẽt plus particulierement: car ils eſcriuent que les Sarraſins ayant intelligence auec Marronce Gouuerneur de la ville d'Auignon, paſſerent la riuiere du Rhoſne, & prindrent ladite ville par le moyen de l'intelligence qu'ils auoient auec ledit Gouuerneur. Ce que Charles Martel ayant apris enuoya auſſi toſt ſon Frere Childebrand auec de grandes troupes pour aſſieger la ville. Childebrand y eſtant arriué auec ſon armée ſe campa, dreſſa ſes tentes, & ſe ſaiſit de tout ce qui eſtoit autour de la ville iuſques aux Faux-bourgs: Mais Charles Martel voyant l'importance de ce ſiege, & craignant qu'il n'euſt ſi bon ſuccés qu'il deſiroit, s'il n'y eſtoit en perſonne, vint en Auignon pour continuer le ſiege commencé par ſon Frere Childebrand, & fit faire de grandes machines & engins de guerre pour abbattre les murailles de la ville, & bien toſt aprés fit dreſſer les eſchelles contre les murailles & donner l'aſſaut de tous coſtés ſi puiſſam-

ment qu'il print la ville, & apres fit bruſler vne partie d'icelle. Qui voudra voir plus particulierement ce qui arriua durant le ſiege de ladite ville, le treuuera dans Cælius Curio au liure premier qu'il a eſcrit des guerres des Sarraſins.

L'annee ſuiuante qui fuſt l'an ſept cens trente-deux Charles Martel continuãt ſes victoires paſſa la riuiere du Roſne, & s'en vint auec ſon armee en Languedoc pour deliurer cette prouince des mains des Sarraſins qui la tenoient, & d'autãt que la ville de Narbõne en eſtoit la principale, & la plus forte, Charles Martel vint auec toutes ſes troupes pour l'aſſieger. Fredegarius Scholaſticus & Aymon le Moine parlans de ce ſiege eſcriuent que la ville de Narbonne eſt aſſiſe *ſuper Adicem fluuium*; mais il y a viſiblement erreur, car il faut lire *ſuper Atacem fluuium*, qui eſt la riuiere d'Aude paſſant prés de Narbonne. Donques Charles Martel eſtant arriué auec ſes troupes à Narbonne, fit faire de grandes tranchées & rempars tout autour de ladite ville pour mettre ſon armee à couuert: Altima commandoit pour les Sarraſins dans cette ville, lequel au commancement fiſt quelque ſortie, mais il fut bien toſt renfermé dans les murailles. Les Sarraſins qui eſtoient en Eſpaigne ſçachant combien il leur importoit de tenir la ville de Narbonne, comme eſtant vne des clefs des Gaules, ſe mirent en deuoir d'aſſembler toutes leurs gens de guerre pour la ſecourir, & faire leuer le ſiege, ils y enuoyerent donc vne groſſe armée ſoubs la conduite d'Amorrus qu'ils appelloient Roy des Sarraſins, ſuiuant leur couſtume, qui eſt de donner ce titre à tous les Gouuerneurs & Lieutenans. Charles Martel ayãt entendu que cette armée venoit d'Eſpagne s'aduança auec ſes troupes, & les alla attendre ſur leur paſſage à trois lieuës de Narbonne prés de Sigean, ſur la riuiere de Bere, où il leur donna la bataille, & les desfiſt entierement. De cette bataille Eginard parle au commancement de la vie de Charlemaigne, en ces termes: *Et Sarracenos Galliam occupare tentantes duobus magnis prælijs, vno in Aquitania apud Pictauium Ciuitatem, altero iuxta Narbonam apud Birram fluuium deuicit.* Cette riuiere *Birra*, eſt encore auiourd'huy appellee Bere, & *Birra* par Fredegarius Scholaſticus, Aymon le moine la nomme *Birſa in valle Corbariæ*, d'autant qu'elle vient des Montaignes que l'on nomme encore auiourd'huy la Corbiere, d'où l'on apporte ces fines laines en la ville de Segouia en Eſpagne, dont on faict ces beaux & fins draps tant renommez, cette riuiere de Bere eſt appellée par les Romans l'Oliuier, d'autant que la Bere va fondre bien prés de Ville-Salſe dans l'eſtang appellé de l'Oliuier, dans lequel les Sarraſins qui reſterent apres la perte de la bataille contre Charles Martel ſe jetterent cuidant par ce moyen ſe garantir: mais ils furent pourſuiuis par les François, & la plus part ſubmergés dans ledit eſtang. Sigibert a remarqué en ſa Chronique cõme Amorre & Atima Roys des Sarraſins furent tués en cette iournée.

Charles Martel aprés auoir gaigné cette bataille ſur la riuiere de Bere ne s'arreſta pas, mais aprés auoir prins la ville de Narbonne il fuſt en celle de Beſiers, de laquelle il chaſſa les Sarraſins, & aprés l'auoir retirée de leurs mains il y miſt le feu, & abbatit les murailles iuſques aux fondemens. De Beſiers il fuſt en la ville d'Agde, qu'il demantela tout de meſme comme il auoit faict de la ville de Beſiers, de là il vint en la ville de Niſmes de laquelle il chaſſa auſſi les Sarraſins, & en abbatiſt entierement les murailles, craignant que les Sarraſins ne s'en emparaſſent vn'autre fois,

Aymon le Moine au chapitre cinquante ſeptieſme du liure quatrieſme met enſemble la prinſe de ces villes, quand il dit parlant de Charles Martel, *Vrbes famoſiſſimas Nemauſum, Bitteras, Agatam. Funditus muros, & mœnia deſtruens, igne ſuppoſito concremauit ſuburbana, & Caſtra illius regionis vaſtauit.*

Charles Martel chaſſa auſſi les Sarraſins de la ville & Iſle de Maguelonne, ainſi qu'eſcrit ſainct Antonin Archeueſque de Florence en ſon Hiſtoire du bruſlement de la ville de Niſmes, & prinſe de la ville de Maguelonne; eſt auſſi faicte mention dans des vers anciens treuués par Arnaud Eueſque de Montpellier ez archifs de ſon Eueſché, ainſi qu'il a eſcrit au liure qu'il a compoſé des Eueſques de Maguelonne que i'ay eſcrit à la main. Voicy les vers parlant de Maguelonne.

Hic locus inſignis fuit vrbs habitata malignis
Gentibus vnde ruit quod ſcelerata fuit.
Carolus hanc fregit poſtquam ſibi Marte ſubegit
Ob Sarracenos, quod tueretur eos
Cum Nemauſenas exuri iuſſit arenas
Aptas præſidio perfidiæ populo.

Charles Martel ayant chaſſé le Sarraſins du Languedoc & mis cette Prouince en bon eſtat, s'en retourna en France, mais il n'euſt pas loiſir d'y faire lõg ſejour, d'autant que les nouuelles luy vindrent que les Sarraſins s'eſtoient emparés de la ville d'Arles (que mon ancienne Chronique de ſainct Denys appelle touſiours Arles le blanc, comme font tous les anciens Romans qui en parlent.) A meſme tẽps il enuoya Childebrand ſon Frere auec vne grande armée en Prouence pour les en chaſſer: mais craignant le ſuccés de ce ſiege, & recognoiſſant que les affaires des grands ne ſont iamais ſi bien faicts en leur abſence, que quand ils y ſont preſens, il y vint luy meſmes, & ayant appellé à ſon ſecours ſon grand amy Luitprand Roy des Lombards auec lequel il viuoit auec vne eſtroite amitié, ils chargerent ſi courageuſement les Sarraſins qu'ils les chaſſarent de toute la Prouence, laquelle fuſt entierement reduite ſoubs ſon obeyſſance juſques à la mer; Moguntus Capitaine des Sarraſins qui s'eſtoit gliſſé dans la Prouence eſtant conſtraint de ſe ſauuer par des rochers inacceſſibles prés de la mer. Charles Martel doncques par la valeur de ſes armes chaſſa les Sarraſins tant du Languedoc, & Aquitanie, que de la Prouence, & comme dit frere Guillaume de Naugis parlant de luy dans vn ancien abregé de la Chronique de France que i'ay de luy eſcrit à la main: Niſmes & toutes les autres villes de la Region Gotthie que nous appellons en partie Prouençaux, Toloſains, Adigeois (ie croy qu'il entend Albigeois) print, deſtruit, & ardiſt & chaſſa les Sarraſins, & occiſt ceux qui les auoit occupées & prinſes; toutes-fois ie n'ay point leu ailleurs que Charles Martel eut chaſſé les Sarraſins de Toloſe, car nous ne trouuons point certainement qu'elle ait eſté prinſe par eux. Charles Martel aprés auoir gaigné toutes ces victoires contre les Sarraſins, laiſſant ce païs en paix & bon eſtat, s'en retourna victorieux en France, où il deceda bien toſt aprés le vingt-deuxieſme Octobre de l'an ſept cens quarante vn, & fuſt enterré à ſainct Denys en France.

DE LA GVERRE FAICTE PAR LE ROY Pepin en Aquitanie & Languedoc contre Hunald & Vvaiffier Ducs d'Aquitanie.

CHarles Martel aprés auoir regi & gouuerné heureuſement la France ſoubs le nom de Maire du Palais, bien qu'il ne fuſt poinct nommé Roy, ſe voyant prés de ſa fin, diuiſa ſes Royaumes & Eſtats auec le Conſeil des grands du pays, entre ſes deux enfans Caroloman & Pepin. Caroloman eut l'Auſtraſie depuis appellée Allemaigne & Toringe, & à Pepin aduint pour ſa portion la Neuſtrie entre les riuieres de la Meuſe & du Loire, la Bourgongne, & Prouence, ainſi qu'a eſcrit Aymõ le Moine au chapitre cinquante ſixieſme du liure quatrieſme de ſon hiſtoire. L'Aquitanie & le Languedoc ne furent poinct mis au partage, d'autant que ces Prouinces eſtoient tenues par Hunald & Vvaiffier fils d'Eudo, car nous verrons cy-apres cõme le Roy Pepin recouura ſur les enfans d'Eudo Narbonne, Toloſe, Albi, & tout le Geuaudan, à cauſe dequoy Vvaiffier eſt appellé dans l'ancienne vie de ſainct Theodard, *Viſcomæ Aquitaniæque Dux, & ſpecialiter Toloſanæ Vrbis Præſes & Dominus.* Et d'autant que pour lors ces deux Prouinces eſtoient poſſedées par vn meſme Seigneur qui eſtoit le Duc d'Aquitanie, il eſt arriué que l'on a comprins Toloſe & le Languedoc ſoubs le nom d'Aquitanie, d'autant que le Duc d'Aquitanie eſtoit Seigneur de ces deux Prouinces: A cauſe dequoy peut eſtre Aymon au liure premier de ſon Hiſtoire a mis Toloſe, & Narbonne dans l'Aquitanie, bien qu'elles appartiennent à la Narbonnoiſe, & Ademarus raportant les Comtes qui auoient eſté eſtablis par Charlemaigne dans l'Aquitanie met le Comte de Toloſe parmy ceux d'Aquitanie: ce que nous auõs plus particulierement recherché, lors que nous auons parlé de la Gaule Narbonnoiſe. Nous ſerons conſtrains en deſcriuant les guetres faictes par Pepin en Languedoc de parler ſouuantesfois de celles qu'il fiſt en l'Aquitanie, car ces deux Prouinces ſe treuuent audit temps tellement vnies qu'il eſt mal aiſé de ſeparer ce que Pepin a faict en l'vne, d'auec ce qu'il a faict en l'autre.

Donques aprés la mort de Charles Martel, Pepin ſon fils Roy de France continua la guerre commencée par ſon Pere contre les enfans d'Eudo pour chaſſer Hunald de l'Aquitanie & du Languedoc: ceſt Hunald eſt appellé diuerſement par les anciens Hiſtoriens, quelques vns le nomment Hunoldus, les autres Hunaldus ou Hunaltus. Torocomacus l'appelle Chunobaldus, Frere Guillaume de Nangis le nõme Hunal: Pluſieurs ont eſtimé que c'eſtoit Huon de Bourdeaux, duquel eſt parlé dans le Roman qui porte ſon nom. Toutesfois i'ay remarqué que le Romã de Huon de Bourdeaux dit que Huon eſtoit fils de Seguin Comte de Bourdeaux eſtabli par Charlemaigne, & noſtre Hunal, ou Huon eſt fils d'Eudo Duc d'Aquitanie, & non de Seguin. Ceſte guerre d'Aquitanie fuſt fort longue, & donna de l'exercice à Pepin quaſi pour toute ſa vie, ayant duré plus de vingt-ſept ans: Car en l'an ſept-cens cin-

quante-vn Pepin reuenant de la guerre contre les Saxons, apprint que ſon Frere Gryphon eſtoit mort: le Pape Eſtienne fuſt en France cet'année là pour demander ſecours au Roy Pepin contre Aſtulphe Roy des Lombards, & oignit Pepin & ſes deux fils Carloman & Charles Roys de France, & aprés Pepin teſmoignant le zele & affection que les Roys de France ont eu touſiours à la defenſe du ſainct Siege fuſt en Italie, & rengea le Roy des Lombards à ſon deuoir.

Quelques années aprés & en l'an ſept cens ſoixante Pepin fuſt cõme obligé de renouueller la guerre qu'il auoit euë autrefois cõtre Vvaiffier Duc d'Aquitanie, lequel ne vouloit point permettre que les Eccleſiaſtiques qui eſtoiẽt dans le Royaume de Pepin iouyſſent des biens qu'ils auoient en l'Aquitanie, ny des immunités, & exemptions à eux accordées par les Roys, enuoyant dans les terres & poſſeſſions qui appartenoient aux Eccleſiaſtiques ſes Iuges, ou enuoyés qui les fouloient grandemẽt, ainſi qu'ont remarqué le Continuateur d'Aymon, Regino, & la Chronique que le ſieur de Pithou a faicte imprimer. Torocomacus (lequel comme nous auons dit cy-deſſus a eſcrit plus particulierement les guerres faictes par Pepin qu'autre Hiſtorien) a noté deux autres occaſions qui auoient induit Pepin a renouueller cette guerre d'Aquitanie; l'vne d'autant que Vvaiffier auoit contre les loix faict mourir pluſieurs Gots, c'eſt à dire pluſieurs habitans de Languedoc, l'autre eſtoit d'autant qu'il auoit retenu pluſieurs habitans du Royaume de France qui auoient recoureu à luy ſans les auoir renuoyés à Pepin: Toutes leſquelles raiſons furent cauſe que le Roy Pepin enuoya deux Ambaſſadeurs à Vvaiffier pour luy demander raiſon de ce deſſus: ce qu'ayant meſpriſé de faire, le Roy dreſſa vne grande & forte armée pour le renger à ſon deuoir, tellement qu'en ladite année ſept cens ſoixante il vint auec ſon armée à Troyes & de là à la ville d'Auxerre, paſſa la riuiere de Loire, fuſt à Bourges, & s'approchant du pays d'Auuergne il vint iuſques au lieu appellé Theodard, foudroyant & ruinant tous les lieux qui ſe treuuoient ſur ſon paſſage. Ce qui eſtonna tellement Vvaiffier qu'il enuoya deux des ſiens au Roy Pepin, leſquels Regino en ſa Chronique nomme, & dict que l'vn auoit nom Obert, & l'autre Daumin: ces deputés promirent auec ſerment au Roy Pepin que Vvaiffier feroit droict & raiſon à toutes ſes demandes, & meſmes rendroit tous les biens qu'il auoit iniuſtement occupés ſur les Eccleſiaſtiques. Le meſme Regino eſcrit que pour plus grande aſſeurance des promeſſes que Vvaiffier auoit faict au Roy il luy enuoya pour oſtage vn ſien parent nommé Algarie. Le Continuateur d'Aymon dit qu'il luy enuoya deux oſtages le ſuſdit Algarie & Ithyer. Ce qui fut cauſe que le Roy adiouſta foy aux ſuſdites promeſſes, quitta Vvaiffier, & s'en retourna: mais Vvaiffier ne ſe ſouuenant plus de la promeſſe que ſes Ambaſſadeurs auoient faicte moyẽnant ſerment au Roy, moins des oſtages qu'il auoit enuoyés, dreſſa vne grande armée, en laquelle eſtoit Humbert Comte de Bourges, & Blandin Comte d'Auuergne, & alla fondre ſur le Royaume de France: d'autre coſté le Roy Pepin voyant que Vvaiffier contre ſa promeſſe & ſerment couroit ſur ſes terres, il arma de ſon coſté, & menant ſon fils Charles auec luy, paſſa à Troyes & alla à Auxerre, & de là ayant paſſé le Loire à Neuers, & eſtant arriué en Bour-

bonnois il aſſiegea le Chaſteau de Bourbon lequel il print & amena quant & luy ceux que Vvaiffier y auoit laiſſé dedans pour le defendre, apres il fuſt en Auuergne où il print & bruſla le Chaſteau de Clermont, dans lequel y auoit grand nõbre de peuple, Bladin meſmes Comte d'Auuergne fuſt treuué dans ledit Chaſteau : & le Roy Pepin eſtant venu auec ſes troupes iuſques à Lymoges, s'en rẽtourna en France auec vn grand butin qu'il auoit faict ſur ſes ennemis, ainſi qu'eſcrit Torocomacus.

L'annee apres ſept cens ſoixante deux, le Roy Pepin continua ſes guerres d'Aquitanie contre Vvaiffier, & vint auec vne grande armée aſſieger la ville de Bourges, laquelle il batiſt long temps auec des engins, & machines de guerre, & enfin la print, & ioignift à ſon Eſtat, apres auoir pardonné aux gens de guerre que Vvaiffier y auoit laiſſés pour la defendre, receuſt le ſerment de fidelité de Humbert Comte de Bourges, & des ſiens, & apres auoir receu leurs ſubmiſſions il les enuoya en France, la ville de Bourges ayant eſté prinſe, le Roy Pepin la fit reparer, & y miſt vne bonne garniſon pour la garder, depuis il aſſiegea & print le Chaſteau de Toüars, & aprés cela il s'en retourna en France, & fiſt ſes feſtes de Noel, & de Paſques à Gentily.

L'année ſept cens ſoixante trois le Roy Pepin tint ſes Eſtats à Neuers, & continuant ſes guerres d'Aquitanie contre Vvaiffier, il fuſt auec ſon armée iuſques à la ville de Caors en Quercy: ce qui deſeſpera entierement Vvaiffier, & luy fiſt perdre le courage : Tellement que Sigibert en ſa Chronique eſcrit qu'il fiſt démanteler les villes qu'il tenoit en Aquitanie que Torocomacus nõme particulierement; ſçauoir Poitiers, Limoges, Xainctes, Perigueux, Angouleſme, & pluſieurs autres, deſquelles apres le Roy Pepin s'eſtant rendu maiſtre il les fiſt reparer, & remettre les fortereſſes en bon eſtat, leſquelles il garniſt de fortes garniſons, qu'il compoſa des plus fidelles Capitaines & Soldats plus experimentés qu'il peuſt choiſir dans ſon armée, & puis s'en retourna en France : mais pourtant le Duc Vvaiffier ne ſe pouuoit empeſcher de dreſſer des embuches, & tacher de ſurprendre ceux qui eſtoient du party du Roy Pepin: car Torocomacus a ſeul remarqué cõme Vvaiffier enuoya ſon couſin Manſio auec vn bon nombre de gens de guerre vers les quartiers de Narbonne à fin de taſcher de ſurprendre les gens de guerre que Pepin auoit enuoyés pour prendre garde que les Sarraſins n'entraſſent dans le pays, & où ils y fairoient de courſes pour empeſcher qu'ils ne peuſſent nuire, & apporter dommage aux habitans, Manſio ayant rencontré les Comtes Aſtrald & Galeman enuoyés à ces fins par le Roy, qui s'en retournoit en leur pays il les chargea auec ſes troupes compoſées de Gaſcons : Mais les Comtes Aſtrald & Galeman ſe defendirent plus courageuſement qu'ils n'auoient pas eſté attaqués, & firent mourir Manſio : les troupes de Gaſcongne qui l'accompagnoient ſe mirent en fuite, neantmoins ils furent pourſuiuis de ſi prés que tous les gens de cheual furent defaicts, & il y en eut fort peu d'autres qui eſchapaſſent de leurs mains.

L'an ſept cens ſoixante ſix le Roy Pepin ayant paſſé l'hyuer à Aix la Chapelle, le Printemps eſtant arriué, qu'eſt propre à faire la guerre, il tint ſes Eſtats à Orleans, & apres vint pour la cinquieſme fois continuer ſes exploits en Aquitanie, & print le Chaſteau d'Argenton que Vvaiffier auoit ruiné; mais depuis

depuis le Roy Pepin l'auoit faict reparer, & aprés logea ſes troupes tant audit Argenton qu'à Bourges. Torocomacus a noté qu'apres que le Roy Pepin eut entierement faict rebaſtir le Chaſteau d'Argenton, il en bailla la garde a Remiſtan Oncle de Vvaiffier lequel eſtoit venu pour recognoiſtre le Roy Pepin, & luy rendre ſes deuoirs, auquel le ſuſdit Roy fiſt pluſieurs grands & notables preſens.

L'année ſuiuante ſept cens ſoixante-ſept, le Roy Pepin continua de faire la guerre à Vvaiffier, & paſſant par la ville de Troyes, il vint à Limoges, ruinant & foudroyãt tout ce qui appartenoit à Vvaiffier. Torocomacus ſeul remarque, que Vvaiffier voyant ſes grandes ruines, ſe hazarda de venir au deuant du Roy auec vne grande armée de Gaſcons pour le combattre, mais ils furent auſſi toſt desfaicts & mis en fuite, tellement que Vvaiffier meſmes eut beaucoup de peine à ſe ſauuer. Il ne dit pas plus particulierement ce qui ſe paſſa en ceſte année, toutesfois Ademarus, les Annales de Pepin, & Regino, remarquent qu'en ceſte année ſept cens ſoixante-ſept, Pepin continuant ſes conqueſtes d'Aquitaine, & venant par Narbonne print la ville de Toloſe, Alby, & tout le pays de Geuaudan: Et le Preſident Dufauchet en ſes Antiquitez Françoiſes chapitre cinquiéme du liure ſixiéme, eſcrit comme en ladite année ſept cens ſoixante-ſept, le Roy Pepin entra en l'Aquitaine pour la ſeptiéme fois, & print par force Arles, comme auſſi il ſe ſaiſiſt de tout le pays de Narbonne, Niſmes, Maguelonne & Beſiers (que Auſmond Gottrid trahiſt) Toloſe, Alby, Geuaudan, & ayant longuement aſſiegé Narbonne, elle fuſt renduë par les Gots à la charge qu'il leur ſeroit permis de viure ſelon leurs loix, dequoy toutesfois le ſuſdit Fauchet n'allegue autre Autheur que le Mareſchal d'Arles, lequel ie ne croy pas eſtre fort authentique, car ie doute fort ſi la ville de Narbonne a eſté prinſe par le Roy Pepin en l'année ſept cens ſoixante-ſept (comme il eſcrit) dautant que tous les Hiſtoriens qui ont parlé des guerres de Pepin, ont bien remarqué qu'en ladite année il vint du coſté de Narbonne, & print les villes de Toloſe, Alby, & tout le pays de Geuaudan, mais pas vn d'eux ne dit qu'il print la ville de Narbonne. Il importe grandement que nous mettions les mots, deſquels ont vſé leſdits Hiſtoriens, afin que nous puiſſiõs mieux entendre ce qu'ils ont voulu dire. Voicy ce qui eſt eſcrit dans les anciennes Annales que Caniſius a faictes imprimer, parlant de ce que Pepin fiſt en l'an ſept cens ſoixante-ſept. *Et poſtea perrexit iter peragens in partibus Aquitaniæ per Narbonam, Toloſam cepit, Albienſem pariter nec non & Gabaldanum*: Voicy comme Regino l'a conceu: *Poſt hæc Aquitaniam ingreſſus eſt per Narbonam, cepit autem Toloſam, & Gabaldanum.* Dans les Annales de Pepin il eſt eſcrit en ces termes, *Poſt natalem Domini in Aquitaniam proficiſcitur, & per Narbonam iter agens Toloſam aggreſſus cepit, Albienſem, & Gabaldenſem pagos in deditionem accepit*: La meſme choſe eſt redite en meſmes mots, tant par le Continuateur d'Aymon au chapitre ſoixante ſeptieſme du liure quatrieſme, que par Ademarus en la vie de Louys le Debonnaire. De tous ces lieux nous ne pouuons recueillir que Pepin euſt aſſiegé & prins Narbonne, lors qu'en l'année ſept cens ſoixante-ſept il vint aſſieger Toloſe: Ce qui eſt fort vray ſemblable, dautant que comme nous auons remarqué cy deſſus, Torocomacus a eſcrit comme Vvaiffier enuoya ſon couſin

Manſio auec pluſieurs gens de guerre vers le coſté de Narbonne, pour ſurprendre ceux que le Roy Pepin y auoit enuoyés. Ie ne veux pas toutesfois remettre en difficulté que le Roy Pepin n'aye autresfois aſſiegé, & prins la ville de Narbonne, mais ce ne fuſt pas en l'année ſept cens ſoixante-ſept, lors que venant de ladite ville il print celle de Toloſe: mais c'eſtoit huict ans auparauant: Car on liſt dans vne ancienne Chronique eſcrite à la main, comme en l'an ſept cens cinquante-neuf, les François aſſiegerent la ville de Narbonne, & promirent auec ſerment aux Gots qui eſtoient dedans, que s'ils rendoient la ville de Narbonne à Pepin, il leur permettroit de viure ſuiuant leurs loix. Tellement que les habitans de ladite ville firent mourir les Sarraſins qui eſtoient dedans, & deliurerent la ville aux François. Voicy les mots de l'ancienne Chronique, *Anno ſeptingenteſimo quinquageſimo nono Franci Narbonam obſident, datoque ſacramento Gothis vt ſi Ciuitatem traderent partibus Pepini, permitterent eos legem ſuam habere, quo facto Gothi Sarracenos occiderunt & Ciuitatem partibus Francorum reddiderunt.* Ce traicté faict par les habitans de Narbonne auec les François peut eſtre la ſource de ce qu'en ce pays de Languedoc nous auons touſiours vſé du Droict eſcrit, comme les Eſtats dudit pays ont touſiours proteſté en leurs anciennes aſſemblées, d'autant que ceux de Narbonne, ville pour lors capitale de Languedoc, ſe rendirent au Roy Pepin ſous ceſte condition qu'il leur fuſt permis de viure ſuiuant leurs loix, qui ſont les loix d'Alaric, tirées des conſtitutions des Empereurs Romains, c'eſt pourquoy au commencement de la pluſpart de ces Codes du Roy Alaric, il eſt eſcrit, *Incipit lex Romana.*

Ie ne penſe pas q ie lors que le Roy Pepin print la ville de Toloſe, elle fuſt tenuë par les Sarraſins, ains par Vvaiffier, lequel comme i'ay dit, eſt appellé par l'ancienne vie de ſainct Theodard: *Vaſconiæ, Aquitaniæque Dux, & ſpecialiter Toloſanæ vrbis Præſes.* Car tant s'en faut que Pepin fiſt la guerre aux Sarraſins, qu'au contraire le Roy des Sarraſins honoroit grandement & recherchoit l'amitié du Roy Pepin. Car Torocomacus eſcrit que le Roy Pepin audit tẽps (ou comme d'autres ont eſcrit en la meſme année ſept cens ſoixante-ſept) ayant eu aduis que les Ambaſſadeurs des Roys des Sarraſins eſtoient arriuez à Marſeille pour rechercher ſon amitié, & qu'ils luy apportoient de grands preſens, il enuoya auſſi toſt des ſiens pour les receuoir honorablement à Marſeille, & de là les conduire en la ville de Mets, & depuis il les receut auec beaucoup de careſſes au Chaſteau de Celles ſur la riuiere de Loire, où ils luy offrirent les preſens que le Roy des Sarraſins luy enuoyoit. Le Roy Pepin fit donner de riches preſens à ces Ambaſſadeurs, & apres les fit conduire iuſques à Marſeille fort honorablement, d'où il s'en retournerent en leur pays.

Torocomacus remarque ſeul ce que les autres n'ont point dit, que Vvaiffier ſe trouuãt ainſi dépoüillé de toutes ſes villes, enuoya ſes Ambaſſadeurs au Roy Pepin, pour le prier de luy vouloir rendre, tant la ville de Bourges que les autres villes d'Aquitaine qu'il luy auoit prinſes, offrant par les meſmes Ambaſſadeurs de luy payer tous les ans les tributs que les Roys ſes predeceſſeurs auoient accouſtumé d'exiger ſur l'Aquitaine. Ce que Pepin apres auoir prins aduis de ſon Conſeil, meſpriſa, & ne luy voulut point accorder. La meſme Chronique rapporte qu'en ceſte meſme année & au mois d'Aouſt, le Roy

Pepin vint iuſques à la riuiere de Garonne, où il print pluſieurs Chaſteaux & cauernes qui donnoient beaucoup d'ennuy aux habitans dudit pays, les principales deſquelles furent Torenne, Coraille & Petrus: & ayant entendu que Remiſtan frere d'Eudo & Oncle de Vvaiffier s'eſtoit ioint auec ſon Nepueu, & que tous deux enſemble faiſoient des degaſts en Berry & Limoſin, contre le ſerment de fidelité & promeſſe qu'ils luy auoient autresfois faict. Le Roy Pepin print reſolution de mettre fin à ceſte longue guerre d'Aquitanie, & à ces fins commanda à Hermendalt, Berenguier, Childebrand, Cunibert, & à tous ſes autres vaſſaulx de pourſuiure Remiſtan rebelle, iuſques à ce qu'ils l'euſſent trouué: A quoy ils mirent vn grand ſoin, & l'ayant arreſté priſonnier, ils le conduiſirent auſſi toſt deuant le Roy, lequel commanda qu'on le mit au gibet, ce qui fut fait. Toutesfois le Continuateur d'Aymon eſcrit que le Roy Pepin le print allant à Xainctes, où eſtant arriué il trouua la Mere Sœur & Niepce de Vvaiffier, leſquelles luy furent preſentées, & les ayant veuës, les fiſt honeſtement & ſoigneuſement garder. Depuis le Roy s'approcha iuſques à la riuiere de Garonne, où Huron qui auoit eſpousé vne ſœur de Vvaiffier le fuſt trouuer, & de là il alla paſſer ſes feſtes de Paſques à vn Chaſteau appellé Sels.

Le printemps eſtant arriué, le Roy Pepin pour la derniere fois reprint ſon chemin auec ſa femme Bertrade vers la ville de Xainctes, où il la laiſſa, & de là il s'en vint en Perigord, où l'on luy auoit dit que Vvaiffier eſtoit, lequel il pourſuiuiſt ſi viuement, qu'en fin ſes gens le firent mourir dans ledit pays de Perigord, ainſi qu'aſſeure le Continuateur d'Aymon, Regino, les Annales que Caniſius a faictes imprimer, & Adon Archeueſque de Vienne. Toutesfois Torocomacus eſcrit que Vvaiffier fuſt tué par les ſiens, ce qui eſt cõforme à ce qui eſt dit dans l'ancienne Chronique de ſainct Denys, que ſes gens le tuerent; & adjouſte icelle Chronique que Vvaiffier eſtant mort, le Roy print vn ornement d'or & de pierres precieuſes, que ledit Vvaiffier mettoit en ſes bras les iours des feſtes ſolemnelles, que l'on appelle encores les poires Gayfier qu'il fiſt pendre en ſigne de victoire en l'Egliſe Sainct Denys en France, deuant le maiſtre Autel, qui encores y ſont, mais l'on les a mis maintenant au Crucifix d'or, ainſi que dit ladite Chronique. Ce Vvaiffier auoit fait baſtir l'Egliſe ſainct Sauueur, maintenant nommée de ſainct Martial dans la ville de Limoges, en laquelle reſte encore quelque memoire de Vayfier, car contre la muraille de ladite Egliſe on void dans vne pierre grauée vne Lyonne, & deux Lyonneaux, auec ces trois vers.

Alma Leæna duces ſæuos parit, atque coronat
Opprimit hanc natus Vaifer malè ſanus alumnam
Sed preſſus grauitate luit ſub pondere pœnas.

Delurbe dans ſa Chronique Bourdeloiſe a remarqué, que l'on void encore aujourd'huy le ſepulchre de Vayfier hors les murs de la ville de Bourdeaux, non loin du Chaſteau du Ha ioignant la deuiſe, lequel ſepulchre on appelle aujourd'huy communement le tombeau de Caïphe, parce que ſur la pierre d'iceluy eſt eſcrit GAYF, que le peuple interprete Caïphe. Vayfier ayant eſté tué, tous les Grands d'Aquitaine vindrent incontinant trouuer le Roy Pepin, & le recognoiſtre pour leur Roy, & par ce moyen il ſe rendiſt maiſtre

de toute l'Aquitaine, ce qui arriua en l'an ſept cens ſoixante-cinq, ſuiuant l'ancienne Chronique du ſieur Pithou, ou en l'an ſept cens ſoixante-huict ſuiuant Regino, & les autres Annales. Le Roy Pepin ayant conquis toute l'Aquitanie, s'en retourna auec ſa femme Bertrade à Xainctes, où il vint malade, & depuis eſtant allé à Paris, il y mourut le quatorzieſme Septembre de l'an ſept cens ſoixante-huict, comme teſmoignent toutes les anciennes Chroniques.

DES GVERRES FAITES PAR CHARLEMAIgne en Aquitanie, Languedoc & Eſpagne, tant contre Hunal, que contre les Sarraſins.

AROCOMACVS ſur la fin de ſon hiſtoire, eſcrit que le Roy Pepin eſtant à ſainct Denys en France pour faire ſon oraiſon à Dieu, tomba malade, & ſe voyant griefuement atteint, appella tous les Grands de ſa Cour, tant Eccleſiaſtiques que Laïques, auec l'aduis deſquels il deſpartiſt ſes Royaumes à ſes deux fils Charles & Carloman: à Charles il donna le Royaume d'Auſtraſie & à Carloman la Bourgongne, la Prouence, & l'Alemaigne: Et quant à l'Aquitanie qu'il auoit n'aguiere acquiſe, il l'a diuiſa entre ſes deux dits enfans. Le Continuateur d'Aymon toutesfois a eſcrit que l'Aquitanie vint à la part de Charles.

Doncques le Roy Pepin eſtant decedé, Hunal fils de Vayfier taſchant de recouurer l'Aquitanie que ſon Pere auoit perduë, renouuella les troubles qui eſtoient quaſi appaiſés en Aquitanie. Ce qui fuſt cauſe que Charles, depuis appellé Charlemagne à cauſe de ſes grandes vertus, commença d'armer, & s'en alla auec ſes troupes droit à Lyon, pour faire la guerre à Hunal, & ce fuſt la premiere guerre & expedition que Charlemagne entreprint, dautant qu'il eſperoit d'en ſortir bien toſt: Et bien que Carloman ſon frere luy euſt promis de l'aller ſecourir, & luy mener ſes troupes, afin d'auoir moyen de finir pluſtoſt ceſte guerre, il ne tint point ſa promeſſe, mais pourtant Charlemaigne ne laiſſa pas de continuer ſon entrepriſe, mais vint auec ſes troupes en la ville d'Angouleſme au deuant d'Hunal, auquel il donna la chaſſe, le cuyda ſurprendre, & le reduiſiſt à tel poinct, qu'il fuſt contraint de s'enfuyr & ſe mettre ſous la protection & ſauue-garde de Loup Duc de Gaſcongne, cuidant par ce moyen ſe mettre à couuert. Mais Charlemaigne ne s'arreſta pas en ſi beau chemin, car il paſſa la riuiere de Garonne, & enuoya ſes Ambaſſadeurs au ſuſdit Loup Duc de Gaſcongne, qui auoit retiré Hunal, pour luy dire qu'il s'en prendroit à luy s'il ne le luy rendoit. Cependant Charlemaigne attendant la reſponſe de ceux qu'il auoit enuoyez au Duc de Gaſcongne, s'occupa à baſtir le Chaſteau de Fronſac ſur la riuiere de Dordongne, ainſi qu'ont eſcrit le Continuateur d'Aymon & Regino, & Binet en ſa preface ſur la verſion d'Eginard, dit que ce Chaſteau eſt appellé *Caſtrum Franciacum*, dautant que les François l'auoient fait baſtir. Loup Duc des Gaſcons, ayant entendu la demande que Char-

Charlemaigne luy faiſoit par ſes Ambaſſadeurs, ne ſe contenta pas de luy rendre Hunaud, mais il ſoubſmiſt toutes ſes terres au pouuoir de Charlemaigne, voire meſme luy rendit la femme de Hunaud, comme dit le Continuateur d'Aymon, & encores ſes enfans, ainſi qu'eſt eſcrit dans l'ancienne Chronique de ſainct Denys. Et par ce moyen ceſte longue & faſcheuſe guerre contre le Duc d'Aquitaine qui auoit eſté commancée par Charles Martel, continuée par le Roy Pepin, fut enfin acheuée par le Roy Charlemaigne. Il eſt dit dans ladite ancienne Chronique de ſainct Denys, que Hunaud Duc d'Aquitaine s'enfuiſt en Lombardie, où il apoſtata & quitta la Religion Chreſtienne, mais peu de temps apres il fuſt lapidé, & accrauanté de pierres (ce ſont les mots deſquels ſe ſert l'ancienne Chronique de ſainct Denys.)

La guerre d'Aquitaine finie, Charlemaigne paſſa en Italie pour faire la guerre aux Lombards, & eſtant de retour, alla en France combattre les Saxons, dequoy ie ne parleray point, dautant que mon intention n'eſt point d'eſcrire generalement ce que fiſt Charlemaigne, ains ſeulement les guerres qu'il a eu en Aquitaine & Languedoc: mais dautant qu'en faiſant la guerre aux Sarraſins qui tenoient l'Eſpagne, Charlemaigne paſſoit par ce pays d'Aquitaine, & Languedoc, ie ſeray comme contraint de parler des guerres que Charlemaigne fiſt en Eſpagne contre les Sarraſins, tant pour eſclaircir les fables que pluſieurs Romans, & Hiſtoriens fabuleux nous ont laiſſé par eſcrit, que pour monſtrer comme Charlemaigne ſoubſmiſt à ſoy & ſubjuga vne bonne partie de l'Eſpagne. Ce que les anciens Hiſtoriens Eſpagnols, ou bien quelques-vns d'iceux ont obmis d'eſcrire dans leurs Hiſtoires, ou l'ont tellement déguiſé, qu'il ſemble à leur dire que iamais Charlemaigne n'a fait la guerre contre les Sarraſins qui eſtoient en Eſpagne.

Eginard en la vie de Charlemaigne eſcrit, qu'ayant laiſſé de bonnes garniſons aux frontieres contre les Saxons, il vint auec la plus grande armée qu'il peuſt aſſembler, attaquer l'Eſpagne, & ayant paſſé les Monts Pyrenées, toutes les villes qu'il rencontra ſur ſon chemin ſe rendirent ſoudainement à luy, & apres il s'en retourna en France. C'eſt tout ce qu'Eginard en dit, horſmis que comme Hiſtorien veritable, il n'oublie pas de parler de la meſaduanture qui luy aduint en s'en retournant d'Eſpagne, de laquelle nous parlerons cy apres.

Regino, Adõ Archeueſque de Viẽne, & la Chronique que le ſieur de Pithou a faite imprimer, ont remarqué plus particulierement ce qui ſe paſſa en ce voyage d'Eſpagne, car ils ont eſcrit qu'en l'année ſept cens cinquante ſept, vn Sarraſin qui eſtoit gouuerneur de la ville de Sarragoſſe vint trouuer le Roy Charlemaigne au lieu appellé Padobruno, où il faiſoit la guerre contre les Saxons: Vaſæus en ſa Chronique d'Eſpagne dit, que ce fuſt pour prier le Roy Charlemagne de le vouloir remettre en ſes Royaumes d'Eſpagne, deſquels il auoit eſté chaſſé par les guerres ciuiles. Le Continuateur d'Aymon adjouſte à ce deſſus, que ce Roy ou Gouuerneur Sarraſin promiſt à Charlemaigne de le rendre maiſtre des villes d'Eſpagne, deſquelles le Roy des Sarraſins luy auoit baillé le gouuernement. Les anciens Hiſtoriens ne ſont pas bien d'accord du nom du Sarraſin qui fuſt trouuer le Roy Charlemaigne: car les Annales du ſieur de Pithou le nomment Aynald Rabbi: Adon Archeueſque de Vienne,

l'appelle Ibina Laribi, l'ancienne Chronique de ſainct Denys, le nomme Iberian Larabi, lequel ainſi qu'eſt dit dans la ſuſdite Chronique, ſe vint rendre au Roy Charlemaigne, & enſemble luy rendit toutes les Cités que le Roy des Sarraſins luy auoit baillé en garde. La Chronique du ſieur de Pithou dit, que trois Roys Sarraſins furent trouuer le Roy Charlemaigne, Ibina Larabi, Ioſeph, & ſon gendre Alarbis.

Charlemaigne ne meſpriſa pas cét aduertiſſement, mais dés incontinant qu'il l'euſt receu, il s'en vint droit en Eſpagne auec vne grande armée, compoſée des habitans de Languedoc, Prouençaux, Lombards, Bourguignons, & de ceux de Bauiere, auec leſquels il vint iuſques aux Monts Pyrenées, & commença d'attaquer l'Eſpagne du coſté de Nauarre, ayant prins la ville de Pampelõne capitale de Nauarre. Ma Chronique eſcrite à la main, remarque que Charlemaigne eſtant à Pampelõne, Taurus Roy des Sarraſins le vint trouuer & luy remiſt entre ſes mains toutes les villes qu'il tenoit en Eſpagne, & luy bailla en oſtages ſon frere & ſon fils. De Pampelõne le Roy vint iuſques à Sarragoſſe, ayant paſſé le fleuue d'Hebre, & apres il l'aſſiegea: Ceux qui l'a tenoient furent effrayez de ce ſiege, & en aprehenderent ſi fort l'euenement, qu'ils ſe rendirent tous à luy, & outre ce, luy baillerent vne grande ſomme d'or auec des oſtages. Aucun ancien Autheur n'eſcrit point pourquoy c'eſt qu'ils baillerent ces oſtages: mais Vaſæus en ſa Chronique d'Eſpagne, dit que ces oſtages furent donnez à Charlemaigne, pour l'aſſeurance de la promeſſe qu'ils luy auoient faite d'ouyr les Predicateurs qui leurs ſeroient baillez pour leur preſcher la foy de Ieſus-Chriſt. Charlemaigne ayant ainſi conquis tout ce quartier d'Eſpagne, s'en retourna par la ville de Pampelõne, laquelle il fiſt demanteler, & apres auoir ſubjugué les Nauarrois, il s'en retourna en France continuer de faire la guerre qu'il auoit contre les Saxons C'eſt tout ce que Regino, Ademarus, les Annales de Pepin, l'ancienne Chronique de ſainct Denys, & ma Chronique manuſcrite, ont eſcrit du voyage fait par Charlemaigne en Eſpagne. Toutesfois Aymon le moine, au chap. ſoixante-douze du liure quatrieſme, adiouſte à cela, que Charlemaigne reuenant d'Eſpagne, pour s'en retourner en France, il fuſt à Pampelõne, & paſſant les foreſts qui ſe rencontrent ſur les Monts Pyrenées, les Nauarrois qui luy auoient dreſſé des embuſches chargerent l'arriere-garde de ſon armée, & l'a mirent toute en deſordre: car bien que les François fuſſent plus forts que les Nauarrois, toutesfois le lieu où ils attaquerent l'arriere-garde eſtoit grandement aduantageux pour les aſſaillans, de façon que les Nauarrois ſurmonterent les François, & butinerent entierement leur bagage: Il fuſt tué en ce combat grand nombre de Capitaines qui auoient commandement dans l'armée du Roy. Les Nauarrois apres auoir fait ceſte défaite, ſçachant bien les routes du pays, ſe retirerent en diuers endroits, où il fuſt impoſſible de les pourſuiure. Charlemaigne euſt vn ſi grand regret de la perte qu'il auoit faite en ce rencontre, que cela luy oſta le contentement des conqueſtes qu'il auoit faites en Eſpagne. C'eſt tout ce qu'Aymon en dit, lequel ie n'ay fait que tourner en François.

Eginard fait auſſi mention de ce mauuais rencontre que le Roy Charlemaigne euſt paſſant par les Monts Pyrenées en reuenant d'Eſpagne, & eſcrit

que l'arriere-garde de ſon armée fuſt entierement defaite, ſans qu'vn ſeul en eſchapaſt, & qu'en ce combat furent tuez Eggard qui auoit la charge de la table du Roy, Anſelme Comte du Palais, Rolland qui auoit le gouuernement de la coſte de Bretaigne, & pluſieurs autres. C'eſt tout ce que nous trouuons de plus ſolide qui a eſté eſcrit par les anciens Hiſtoriens, concernant les conqueſtes faites par Charlemaigne en Eſpagne, combien que Sebaſtien Eueſque de Salamanque, ny Sampirus Eueſque d'Aſtorga anciens Hiſtoriens Eſpagnols qui viuoient en ce temps là, ou bien toſt apres, n'ayent faite aucune mention dans leurs hiſtoires que Charlemaigne y ait eſté, ne voulans recognoiſtre que les François ayent chaſſé les Sarraſins d'vne bonne partie de l'Eſpagne.

Roderic Archeueſque de Tolede au chap. dixieſme & vnzieſme du liure quatrieſme de ſon hiſtoire d'Eſpagne, pour ne vouloir point aduoüer que Charlemaigne ait rien conquis en Eſpagne, eſt contraint de deſguiſer entierement ceſte hiſtoire, & de la rapporter tout autrement qu'elle n'a eſté eſcrite par les anciens. Car il dit qu'Alphonſe Roy de Caſtille, ſurnommé le chaſte, faiſoit profeſſion de grande amitié auec Charlemaigne, auquel il enuoya ſecretement ſes Ambaſſadeurs, qui auoient charge de luy dire qu'il eſtoit grandement trauaillé par les Sarraſins, & que s'il vouloit venir le ſecourir & ayder à les chaſſer de ſes terres, il luy donneroit ſon Royaume; car auſſi n'auoit-il point d'enfans: & Charlemaigne reſpondit à ces Ambaſſadeurs, que bien qu'il fuſt aſſez occupé en ſon Royaume, dautant que les Sarraſins auoient occupé le Languedoc, Bourdeaux, Poictiers, Tours, & quaſi toute l'Aquitaine, neantmoins le deſir qu'il auoit de ſatisfaire à ſes prieres, le porteroit a l'aller trouuer auec ſon armée. Les grands & principaux d'Eſpagne eſtans aduertis, tant de la demande d'Alphonſe, que de la reſponce de Charlemaigne, furent trouuer le Roy Alphonſe, pour le prier de vouloir reuoquer la priere qu'il auoit faite, & la parole qu'il auoit donnée à Charlemaigne, ce qu'Alphonſe fuſt contraint de faire: de quoy Charlemaigne ſe ſentiſt grandement offenſé, & delibera nonobſtant ladite reuocation faite par Alphonſe, de s'en aller auec ſon armée en Eſpagnie. Cela fuſt cauſe que le ſuſdit Roy Alphonſe, voyant que Charlemaigne s'en venoit, aſſembla toutes ſes gés de guerre, auec leſquels il vint iuſques aux Monts Pyrenées, qui font la ſeparation de la France d'auec l'Eſpagne: Neantmoins Charlemaigne auec ſes troupes vint à la valée de Ronceuaux pour entrer dans l'Eſpagne, mais il fuſt empeſché par le Roy Alphonſe, lequel luy liura la bataille, en laquelle furent tuez Rolland, Eggard, & Anſelme, qui eſtoient les principaux chefs & capitaines de l'armée de Charlemaigne. Et Roderic n'eſtant pas content d'auoir raporté ceſte bataille, en laquelle Rolland & autres furent tuez, contre ce qu'en ont eſcrit les anciens Hiſtoriens, fait encore au chap. vnzieſme du ſuſdit liure, vn denombrement des villes qui ont eſté recouuertes des mains des Sarraſins, & de ceux qui les ont déliurées, pour conclurre que puis que les autres les ont tirées des mains des Sarraſins, que Charlemaigne n'y a rien apporté du ſien, adjouſtant desfables qu'il a inuentées contre l'honneur de Charlemaigne, que i'aurois honte de reciter en ce lieu, tant s'en faut qu'elles meritent d'eſtre refutées.

Car il eſt tres-certain par l'hiſtoire, que la reſponce qu'il dit que Charlemaigne fiſt à Alphonſe, eſt entierement contre la verité, d'autant que comme nous auons dit cy-deſſus, ce fuſt Charles Martel qui gaigna contre eux ceſte grande bataille à Tours, & chaſſa les Sarraſins, tant de Bourdeaux, que des autres villes de France, les contraignant de ſe retirer en Eſpagne : Et nous auons veu comme le Roy Pepin fils de Charles Martel ne fiſt point tant la guerre aux Sarraſins, qu'au Duc d'Aquitanie, lequel tenoit l'Aquitanie, & le Languedoc. Mais d'ailleurs qui voudra rechercher exactement le temps auquel regnoit le Roy Alphonſe le chaſte, il verra qu'il n'eſtoit point Roy du temps de Charlemaigne : car l'Empereur Charlemaigne mouruſt en l'an huict cens quatorze, & Alphonſe le chaſte iuſques en l'an neuf cens & dix, prés de cent ans apres Charlemaigne, ainſi qu'eſcrit Ioannes Mariana au chap. dix-neuf du liure ſeptieſme de ſon hiſtoire d'Eſpagne : ce qui teſmoigne aſſez que ce que Roderic en a eſcrit, n'eſt point veritable.

Si Roderic s'eſt failly, rapportant ce que Charlemaigne fiſt en Eſpagne, Lucas Tudenſis Diaconus s'eſt bien autant trompé ſur le meſme ſujet : car il prend touſiours Charlemaigne pour Charles Martel, & rapporte ceſte iournée de Ronceuaux d'autre façon que les anciens Hiſtoriens, ny Roderic n'ont eſcrit : car il dit que Charlemaigne défiſt les Sarraſins en Bourgogne & a Poictiers, & les ſuiuiſt iuſques à ce qu'ils eurent paſſé les Monts Pyrenées, & non contant d'auoir chaſſé les Sarraſins de France, il paſſa les Monts Pyrenées & ſoubſmiſt à ſon obeyſſance les Gots & Eſpagnols qui eſtoient en Catalogne, Gaſcogne & Nauarre, & apres cela il fiſt requerir le Roy Alphonſe de le vouloir recognoiſtre : ce qui porta Bernard grand Capitaine d'Eſpagne à ſe rallier auec Marſil Sarraſin Roy de Sarragoſſe, & tous deux ayant ioint leurs troupes enſemble, donnerent la bataille à Charlemaigne, en laquelle ils firent mourir la pluſpart des ſiens, entre leſquels furent Anſelme Eggard & Rolland.

Le meſme Autheur eſcrit qu'aprés que Charlemagne eut perdu cette bataille, il rallia ſes troupes, & combattiſt ſi heureuſement en Eſpagne contre les Sarraſins, qu'il en fiſt mourir vn nombre infiny, & apres fuſt viſiter ſainct Iacques en Compoſtelle, d'où il s'en retourna en France, amenant auec luy Bernard, auquel il donna les principalles charges de ſon Royaume.

Roderic Santius en la troiſieſme partie de ſon hiſtoire d'Eſpagne, n'eſcrit autre choſe de ceſte bataille, ſinon que l'on tient que le Roy Alphonſe combattiſt & défiſt Charlemaigne en la valée de Ronceuaux, où Rolland mouruſt ſur la place. Le Pere Iean Mariana en ſon hiſtoire d'Eſpagne, s'en rapporte à ce que Roderic en a eſcrit. Quant à Zurita en ſes Annales d'Aragon, & Dom Steuan de Gariuay, ils s'approchent beaucoup plus de la verité que les autres. Tant y a que nous pouuons mettre comme au rang des fables tout ce que les nouueaux Hiſtoriens ont eſcrit, concernant ceſte bataille de Ronceuaux, au delà de ce qui ſe trouue eſcrit par Eginard, Aymon le moine, & autres anciens Hiſtoriens : Car tout ainſi que quelques-vns ont inuenté des menſonges, pour raualer, & abbaiſſer la gloire de ce grand Empereur Charlemaigne : de meſme pluſieurs ont inuenté des fables pour le rehauſſer : ce qui a donné ſujet à pluſieurs Italiens, Alemans, Eſpagnols, & Grecs, de forger là deſſus des

Romans: deſquels le plus ancien eſt l'hiſtoire fabuleuſe de Tilpin, ou Turpin Archeueſque de Rheins, où ſont deſcrits ces fabuleux combats du Geant Ferragus auec Rolland, & la diſpute de Charlemaigne auec Ayguoland, comme auſſi la trahiſon de Ganelon, qui ayant eſté enuoyé par Charlemaigne à Marcil & Belligard Roys de Sarragoſſe, pour les ſemondre de ſe faire Chreſtiens, ou de luy payer le tribut qu'ils luy auoient promis; au lieu de faire fidelement ce qui luy auoit eſté commandé, ſe laiſſa gagner aux preſens que ces Roys luy firent, & fiſt entendre à Charlemaigne que Marcil Roy Sarraſin le venoit trouuer en France, pour receuoir le ſainct Bapteſme, auec promeſſe de tenir à l'aduenir toute l'Eſpagne de luy. Charlemaigne ayant adjouſté foy à ſes paroles, delibera de paſſer le port de Siſeros, & s'en retourner en France, ayant à ces fins commandé à Rolland ſon nepueu Comte du Mans, & de Blaye, & à Oliuier Comte de Geneue, de choiſir vingt mille hommes de ſon armée, &, ſe tenir à l'arriere garde, iuſques a ce qu'il euſt paſſé le port. Mais il arriua (dit Turpin) que les François ſe trouuant enyurez du vin que le Roy des Sarraſins leur auoit enuoyé par preſent, & d'autre coſté les ſoldats Chreſtiens s'eſtant foüillez le ſoir auparauant auec les femmes des Payens, & auec celles qui ſuiuoient l'armée: Marcil Roy des Sarraſins qui les guettoit dans les foreſts, auec cinquante mille combattans, chargea ſi rudement l'arriere garde, qu'elle fut quaſi toute taillée en pieces. Le meſme Turpin dit encore, que Charlemaigne ayant eſté prié par ſainct Iacques qui s'apparuſt à luy, de deliurer l'Eſpagne de la main des Sarraſins, fuſt depuis en pelerinage à Compoſtelle.

Ces fables ainſi eſcrites par Tilpin, ſont fort anciennes, car ce liure ſe trouue eſcrit à la main de lettre fort antique, & en vieux françois dans pluſieurs bibliotheques, elles ont eſté ſuiuies par beaucoup d'anciens autheurs, comme par Mathieu qui a eſcrit l'hiſtoire d'Angleterre: Dante ancien Poëte Italien, & Calcondile en ſon hiſtoire des Turcs, Petrus Venetus en ſon Cathalogue des ſaincts, lequel eſcrit la vie de Rolland, & autres qu'il a tirées en partie du ſuſdit Tilpin, & Godefroy de Viterbe en ſon hiſtoire appellée Pantheon, lequel encheriſſant ſur ces fables, adjouſte comme Charlemaigne fuſt en Hieruſalem viſiter les ſaincts lieux, où les myſteres de noſtre redemption ont eſté accomplis: Mais la pluſpart de tout ce que ces Hiſtoriens ont eſcrit eſt fabuleux, car Tilpin meſme en la preface de ſon hiſtoire eſcrite à Leopard Doyen d'Aix la Chappelle, dit que dans les anciennes Chroniques de ſainct Denys, les guerres faites par Charlemaigne en Eſpagne, ne ſe trouuent point eſcrites, dequoy il pouuoit eſtre bien informé, comme ayant eſté Religieux de ſainct Denys. Et d'ailleurs il eſt fort mal-aiſé que l'Archeueſque Tilpin ſoit autheur de ce Roman, qui contient l'hiſtoire de Charlemaigne, d'autant qu'il fait mention de la mort de Charlemaigne, qui arriua en l'an huict cens quatorze, & toutesfois Tilpin mouruſt en l'an huict cens treize, ainſi qu'a remarqué Trithemius, ce qui eſt fort vray ſemblable: car Vvulpſarius qui luy ſucceda en ſon Eueſché, tint vn Concile en l'an huict cens quatorze, comme dit Flodoard au liure troiſieſme de ſon hiſtoire de Rheins. La meſme hiſtoire cõtient que Charlemaigne erigea Compoſtelle en Archeueſché, & Roderic Archeueſque, en l'oraiſon qu'il fiſt au Concile de Latran, aſſeure que ce fuſt le Pape

Calixte ſecond : & l'Archeueſque de Compoſtelle en ceſte diſpute contre l'Archeueſque de Tolede, n'allegua iamais le teſmoignage de Turpin, ce qu'il n'euſt pas oublié de faire, ſi ceſte hiſtoire eſtoit veritable. Il a eſté auſſi remarqué que dans l'hiſtoire d'enuiron ce temps, il ne ſe fait point mention d'autre Ganelon, que de Vvenilo Archeueſque de Sens, lequel oubliant les biens-faits de Charles le chauue, qui l'auoit eſleué d'vne tres-baſſe & vile condition à l'honneur d'Archeueſque de Sens, quitta le party de ſon bien-facteur, & ſe rangea de celuy de Louys Roy de Germanie, qui ſe vouloit rendre maiſtre de la France. Tilpin auſſi eſcrit que Rolland auec fort peu d'autres ſe ſauua de la bataille de Ronceuaux, & toutesfois Eginard autheur digne de foy, comme viuant du temps de Charlemaigne, & tous les autres anciens Hiſtoriens, demeurent d'accord que Rolland fuſt tué en ceſte bataille.

Mais quittant ces fables, & reuenant à l'hiſtoire de ce que Charlemaigne fiſt en Languedoc, nous liſons dans le Continuateur d'Aymon, & dans l'Autheur de la vie de Louys le Debonnaire, comme Charlemaigne reuenant d'Eſpagne, trouua qu'Ildegar ſa femme (qu'il auoit laiſſee lors qu'il alla en Eſpagne à ſon Chaſteau de Caſſagneul en Agenois,) auoit accouché de deux jumeaux, l'vn deſquels receut l'eau du ſainct Bapteſme, & que ce meſme iour ſon pere Charlemaigne le fiſt nommer Louys Roy d'Aquitaine, ayant deſia deſtiné ce Royaume au premier de ſes enfans. Et dautant que ce Roy eſtoit en ſon enfance, & que ſon âge ne luy permettoit point de pouuoir gouuerner ſon Royaume : Charlemaigne eſtabliſt par les principalles villes d'Aquitaine des Comtes, ou Gouuerneurs pour conſeruer l'Eſtat, & entr'autres il fiſt Corſon, que les François ont appellé Torſin Comte de Toloſe, & Aymon Comte d'Alby ; ainſi que nous auons plus au long deduit dans noſtre hiſtoire des Cõtes de Toloſe, au chapitre de l'origine des Cõtes de Toloſe. Quelques-vns ont eſtimé qu'à meſme tẽps qu'il fiſt Corſon Comte de Toloſe, il eſtablit auſſi Aymery Vicomte de Narbonne, Bertrand Marquis de Beziers, & pays bas de Languedoc, enſemble vn Comte de la ville de Carcaſſonne : Mais ie reſerue de parler de ces erections, lors que ie parleray des Vicomtes de Narbonne, Comtes de Beziers & de Carcaſſonne : Charlemaigne ayant eſtably cét ordre en l'Aquitaine & Languedoc, il s'en retourna en France.

Il ſe trouue pluſieurs autres Hiſtoriens, qui ont parlé des guerres faites par Charlemaigne en Languedoc contre les Sarraſins, deſquelles toutesfois les anciens autheurs dignes de foy, n'ont fait aucune mention : c'eſt pourquoy nous n'y pouuons point mettre pleine & entiere foy : Mais dautant que ce n'eſt pas vn ſeul Hiſtorien qui a parlé de ces guerres, mais bien pluſieurs Eſcriuains de diuerſes nations & diuers pays, & que c'eſt dans le pays comme vne ancienne tradition, remarquée par la pluſpart des anciens memoires qui ſe trouuent dans les Archifs des villes, & anciennes Abbayes de Languedoc, i'ay eſtimé que ie ne les deuois point obmettre, biẽ que ie ne les croye pas aſſeurées.

Roderic Archeueſque de Tolede au chapitre *De actibus Yſſen*, qui eſt le vingtieſme de ſon hiſtoire des Arabes, remarque qu'en l'an cent ſeptante-ſept des Arabes, qu'eſt l'an de noſtre ſalut ſept cens quatre vingt quatorze, Yſſen Roy des Arabes, enuoya Abdimelech auec vne grande armée contre

les Chreſtiens du pays de Languedoc, leſquels il trauailla en telle façon, qu'il print les villes de Geronde & Narbonne, auec tout ce qui ſe trouue entre ces deux villes, ayant ruiné tout le pays, & fait vn ſi grand butin ſur les Chreſtiens qu'il en fit acheuer de baſtir en la ville de Cordube en Eſpagne vne Moſquée, que ſon pere auoit commencée. Le meſme autheur eſcrit au ſuſdit chapitre, que les Chreſtiens qui eſtoient prés de la ville de Narbonne, furent reduits par les Sarraſins en telle eſclauitude & miſere, que par accord ils s'obligerent enuers les Sarraſins, de porter de Narbonne à Cordube, tant auec charrettes, que ſur leurs eſpaules, la terre pour baſtir la forteresſe que les Sarraſins y faiſoiẽt. Il ne me ſouuient pas pourtant d'auoir leu dans les autres Hiſtoriens, rien de pareil à ce que Roderic a eſcrit : auſſi ce qu'il dit n'a nulle veriſimilitude, que les Chreſtiens portaſſent de terre ſur leurs eſpaules de Narbonne à Cordube, attendu qu'elle eſt bien auant dans l'Eſpagne, & par conſequent fort eſloignée de Narbonne.

Pierre Tomic en ſes antiquitez de Barcelonne, eſcrit, que Charlemaigne quelque temps apres la bataille de Ronceuaux, recouura la ville de Narbonne, qui eſtoit tenuë par les Sarraſins, & apres paſſa en Eſpagne, & ſubjuga toute la Catalogne. Hieronimo Zurita rapporte la meſme prinſe de la ville de Narbonne faite par Charlemaigne en ſon hiſtoire, ou repertoire des choſes qui ſe ſont paſſées en Aragon, & remarque particulierement que ce fuſt en l'an ſept cens nonante-vn, & la meſme remarque eſt faite par le pere Iean Mariana en ſon hiſtoire d'Eſpagne. I'ay leu dans vn ancien Martyrologe des archifs de la ville de Narbonne, comme Charlemaigne print ceſte ville, & voicy les termes, *Anno Domini octingenteſimo nonageſimo, fuit capta Ciuitas Narbonæ, per Carolum magnum.* Ie ne doute point qu'il n'y ait erreur au nombre, & qu'il ne faille lire *ſeptingenteſimo nonageſimo*, au lieu de *octingenteſimo nonageſimo* : Car Eginard, & tous les anciens Hiſtoriens ont remarqué, que Charlemaigne mouruſt en l'an huict cens quatorze : L'on void auſſi, tant dans les archifs de la ville de Carcaſſonne, & dans l'Abbaye de la Graſſe, vn ancien Roman eſcrit à la main de lettre fort antique, fort religieuſement gardé dans leſdits archifs, lequel a eſté compoſé par Philomena Hiſtorien, comm'il dit du Roy Charlemaigne, compoſée en langage Roman, & depuis long-temps tourné en latin, par vn nommé Vidal, du mandement de l'Abbé de la Graſſe, lequel liure contient l'hiſtoire de la prinſe des villes de Narbonne & Carcaſſonne par Charlemaigne, & duquel voicy le tiltre *Geſta Caroli magni Regis & Imperatoris de captione Carcaſſonæ & Narbonæ Ciuitatum* ; mais ce liure ſe trouue tout plein de fables ſemblable à celuy de Tilpin, c'eſt pourquoy i'ay reſerué d'en parler plus au long, lors que nous parlerons de l'hiſtoire fabuleuſe du Languedoc

Frere Eſtienne de Barrellas, religieux de l'ordre de ſainct François, au liure qu'il a eſcrit en langue Eſpagnole, des geſtes notables de Bernard Comte de Barcelonne, & ſon fils Dom Zinoffré, apres auoir fort au long rapporté, quaſi au commencement de ſon hiſtoire, comme le Roy de Cordube Sarraſin print la ville de Narbonne, & ſe fiſt nommer Roy de Narbonne ; il eſcrit aux chapitres quatre vingt ſix, & quatre vingt ſept, comme Charlemaigne l'a reprint, & l'a tira des mains des Sarraſins. Et bien que dans ſadite hiſtoire il ne mette

aucune date : toutesfois dans vne brieue Chronologie qu'il a miſe au commencement de ſon liure, laquelle ſert comme d'indice à ſon hiſtoire, il note que ce fuſt en l'an ſept cens quatre vingts & neuf, que le Roy Charlemaigne auec ſon armée imperiale, chaſſa le Roy de Cordube Sarraſin de la ville de Narbonne : ce qui ſe rapporte aſſez quant à la date, à ce que les ſuſdits Hiſtoriens en ont eſcrit. Mais ce liure eſt ſi plein de fables, & l'Autheur ſi nouueau (car il a eſcrit en l'an mil ſix cens) que ceſte hiſtoire ne peut venir en aucune conſideration.

Papirius Maſſo s'eſt grandement trompé, au liure qu'il a eſcrit, contenant la deſcription de la France par riuieres, quand il a dit, au chapitre qui parle de la riuiere d'Aude qui paſſe à Narbonne, qu'Aymon le moine auoit eſcrit au chapitre cinquante huictieſme du liure quatrieſme de ſon hiſtoire, que Charlemaigne ayant paſſé la riuiere du Roſne, fut aſſieger auec vn grand appareil d'engins & machines de guerre la ville de Narbonne, aſſiſe ſur la riuiere d'Aude : car ce lieu qu'il rapporte d'Aymon, & qui ſe trouue au chapitre cinquante ſeptieſme du liure quatrieſme de ſon hiſtoire, ne parle point de Charlemaigne, ains de Charles ſeulement : Ce que nous deuons entendre de Charles Martel, & non de Charlemaigne, comme la ſuite de l'hiſtoire nous l'apprend aſſez, d'autant qu'il eſt dit, que Charles tenant aſſiegée la ville de Narbonne, & voyant que les Sarraſins venoient d'Eſpagne pour faire leuer le ſiege, il s'aduança auec ſes troupes, & défiſt l'armée des Sarraſins ſur le paſſage de la riuiere de Bero, à trois lieuës de Narbonne : ce que nous liſons auoir eſté fait par Charles Martel, & non par Charlemaigne, ainſi que tous les anciens Hiſtoriens ont remarqué, meſmes Eginard au commencement de la vie de Charlemaigne.

Ce qui me fait douter que Charlemaigne ait aſſiegé & prins la ville de Narbonne en l'an ſept cens nonante, c'eſt que ie trouue que tous les anciens Hiſtoriens ont remarqué, que Charlemaigne paſſa toute ceſte année en paix, en la ville de Vormes en Alemagne : car voicy comme il eſt eſcrit dans la Chronique du ſieur de Pithou, parlant de ce que fiſt Charlemaigne en l'an ſept cens quatre vingt-dix. *Hunc annum à bellorum motibus quietus Rex apud Vormatiam tranſegit.* Regino parlant de ce que Charlemaigne fiſt en la meſme année, *Nullum iter Rex fecit, ſed inprædicta Ciuitate celebrauit natale Domini & Paſcha.* Les Annales de Pepin, parlant de la meſme année, *Hoc anno nulla expeditio facta eſt.* Et dans les Annales que Caniſius a faites imprimer, *& ipſe annus tranſiuit ſine hoſte.*

Herman Contrat en ſa Chronique, & les Annales que le ſieur de Pithou a fait imprimer, remarquent qu'en l'année ſept cens quatre vingt treze, les Sarraſins furent en Languedoc, & gaignerent vne grande bataille contre les Chreſtiens. Vne ancienne vie de Charlemaigne ſans autheur, que i'ay extraicte de l'Abbaye de Moyſſac, rapporte ce qui ſe paſſa en ladite année plus particulierement, & dit qu'en ladite année ſept cens quatre vingt treze, Exan Roy Sarraſin des Eſpagnes, voyant que Charlemaigne eſtoit occupé à la guerre qu'il auoit contre les Huns, enuoya vn de ſes Princes nommé Abdimelec auec vne grande armée de Sarraſins, pour rauager le Languedoc voiſin de l'Eſpagne, & qu'à lors les Sarraſins furent iuſques à la ville de Narbonne, &

apres auoir butiné tout ce qu'ils auoient peu rencontrer, ils furent à Carcaſſonne, mais que le Comte Guillaume (que nous auons dit ailleurs eſtre Guillaume Comte de Toloſe, mis par Charlemaigne apres auoir depoſé Corſon) auec les autres Caualiers François, liurerent la bataille aux Sarraſins ſur le fleuue d'Oliuier, mais que ce fuſt auec tant de mal-heur, que les Sarraſins mirent les Chreſtiens en deſordre, qu'ils demeurerent la pluſpart morts ſur la place. Ce qui fuſt cauſe que le Comte Guillaume, apres auoir genereuſement combattu, fuſt enfin contrainct, voyant que les ſiens l'abandonnoient, de ſe retirer: que ceſte bataille ayant eſté gaignée par les Sarraſins, ils s'en retournerent en Eſpagne auec le butin qu'ils auoient gagné ſur les François. C'eſt ce que nous apprenons par les anciennes Chroniques. Toutesfois le Preſident Dufauchet, au liure qu'il a eſcrit de la maiſon de Charlemaigne, a remarqué que l'on liſt dans vn liure appellé le Mareſchal d'Arles (lequel ſe trouue manuſcrit, à ce que i'ay apprins, dans la bibliotheque du college de Nauarre, & a eſté compoſé enuiron l'an mil deux cens) que le Comte Guillaume, apres vne grande bataille print Abdimelec Roy des Sarraſins, qui auoit aſſiegé la ville de Carcaſſonne, apres auoir bruſlé le faux-bourg de Narbonne. Nous liſons auſſi dans la vie de ſainct Guillaume fondateur de l'Abbaye ſainct Guillem le deſert, au Dioceſe de Lodeue, laquelle ſe trouue eſcrite à la main, tant dans ladite Abbaye de ſainct Guillaume le deſert, que dans la bibliotheque des Peres ſainct Dominique de Toloſe, & de laquelle on trouue vn abregé aſſez long, toutesfois rapportée par Orderic Vital, au liure ſixieſme de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, & dans vn ſommaire ou petit abregé, que Petrus Venetus a inſeré au chapitre dix-ſeptieſme du liure cinquieſme de ſon Catalogue des ſaincts, que le Comte Guillaume fuſt enuoyé par Charlemaigne auec vne armée, pour debeller les Sarraſins qui tenoient vne partie de l'Aquitanie & du Languedoc, ce qu'il fiſt ſi vaillamment, qu'il les chaſſa entierement de toute la Septimanie ou Languedoc, ayant fait mourir la pluſpart d'iceux. Ces vies de ſainct Guillaume, ne diſent point particulierement, de quelles villes les Sarraſins furent chaſſez par Guillaume, excepté de la ville d'Orenge. Mais i'ay vn ancien Roman eſcrit à la main, de la vie de Guillaume au Cort-nés, qui eſt noſtre Guillaume, qui raconte comme il chaſſa les Sarraſins, tant de la ville de Niſmes, par le moyen de certaines charettes chargées de tonneaux pleins de gens d'armes, que de la ville d'Orenge. Ce Roman qui contient vn grand volume, eſcrit de lettre fort antique en vieux François, fort mal-aiſé d'entendre, à cauſe de ſon antiquité, eſt diuiſé en pluſieurs liures, entre leſquels il y en a vn qui a pour titre le charroy de Niſmes, duquel voicy les premiers vers.

Oies Seignor Dex vos croiſſe bonté
Li glorieux li Roys de maieſtè
Bone chanſon eſt vous a eſcouter
Del meillor hom qui ains creuſt en Dé
C'eſt de Guillaume le marchis au cort nés
Comme il print Niſmes par le charroy monté
Apres conquiſt Orenge la Cité.

La vie de Charlemaigne, que i'ay extraicté de l'Abbaye de Moyſſac, remarque comme Charlemaigne en l'année ſept cens quatre vingt ſeize, enuoya ſes troupes, conduites par les Lieutenans des frontieres, pour faire la guerre aux Sarraſins, qui s'eſtoient rebellez en Eſpagne : mais ils ne firent que des courſes, & apres s'en retournerent auec le butin.

L'année ſuiuante ſept cens nonante ſept, la ville de Barcelonne, laquelle eſtoit tantoſt au pouuoir des François, & apres ſe remettoit ſous la domination des Sarraſins, fuſt renduë par Zatin leur Roy, à Charlemaigne, & Zatin fuſt au commencement de l'eſté trouuer ledit Roy Charlemaigne, qui eſtoit à Aix la Chappelle, auquel il ſe ſoubſmiſt volontairement, & remiſt en ſon pouuoir la ville de Barcelonne : ce qui fut cauſe que Charlemaigne enuoya auſſi toſt ſon fils Louis, tant pour ſe ſaiſir de Barcelonne, que pour aſſieger Hueſco, ſans que le Continuateur d'Aymon nous deſcriue plus particulierement l'euenement de ce ſiege. Il a bien noté, que Charlemaigne eſtant de retour de la guerre des Saxons, & eſtant à Aix la Chappelle, Adela Sarraſin fils de Ibimananga vint de Mauritanie pour luy parler. Le ſuſdit Continuateur n'eſcrit point le ſuiet de ce voyage, mais nous le pouuons apprendre de l'Autheur de la vie de Charlemaigne, que le ſieur de Pithou a faite imprimer : c'eſt que ſon frere l'ayant chaſſé de ſon Royaume, le contraint de ſe retirer en Mauritanie, de façon qu'il vint vers Charlemaigne pour le prier de luy preſter ayde, faueur & ſecours, pour ſe remettre dans ſon Royaume ; Et pour l'induire à faire ce qu'il deſiroit, il miſt toutes ſes terres, & ſa perſonne meſme ſous la protection de Charlemaigne ; les deux fils duquel eſtant pour lors animez, ſçauoir Pepin d'Italie, & Louys d'Eſpagne, il commanda à Pepin de s'en retourner en Italie, & à Louys en Aquitaine, Louys fut accompagné par Adela Roy des Sarraſins, & apres il fiſt la guerre en Eſpagne, ſous ſa foy & par ſa conduite.

Tous ceux qui ont parlé de Charlemaigne, ont remarqué comme en la meſme année, ſept cens quatre vingt dix-ſept, Alfonſe Roy de Galice (lequel comme teſmoigne Eginard, viuoit auec vne eſtroite amitié auec Charlemaigne) luy enuoya ſes Ambaſſadeurs chargez de preſens pour le ſaluer, & le prier de le vouloir conſeruer en ſon amitié. L'autheur de la vie de Charlemaigne dit qu'Alphonſe luy apporta vn riche pauillon, & qu'apres auoir recouuré la ville de Lisbonne, que les Mores luy auoient occupée, il luy enuoya vn Baſilic, & pluſieurs charges des deſpoüilles qu'il auoit gaignées ſur les Sarraſins, entre leſquelles il y auoit ſept Mores, ſept mulets, & ſept armes completes : ce qu'il enuoya à Charlemaigne, non pour la valeur des preſens, mais pour luy donner aduis de la victoire qu'il auoit gaignée ſur les Mores.

L'année apres ſept cens quatre vingt dix-huict, les Sarraſins ſe ſaiſirent des Iſles de Maiorque, & Minorque, ce qui effraya tellement les habitans, que ne ſçachant comme l'on dit, à quel ſainct ſe voüer, & la generoſité & valeur de Charlemaigne eſtant à tous cogneuë, ils luy enuoyerent leurs deputés, pour le prier de les vouloir aſſiſter en ceſte grande neceſſité, ſoubſmettant leurs perſonnes & leurs terres à ſon pouuoir, & à ſon autorité : Charlemaigne eſtant touſiours preſt à ſecourir les Chreſtiens qui imploroient ſon ayde, enuoya auſſi toſt ſon armée à Maiorque, laquelle donna ſi furieuſement la chaſſe aux

Sarraſins, qu'ils furent desfaits entierement en bataille. Tellement que les François ſe trouuant victorieux, pour teſmoignage de leur victoire, enuoyerent au Roy Charlemaigne les enteignes qu'ils auoient gagnées ſur les Sarraſins. Le Continuateur d'Aymon remarque qu'au meſme temps, Aſam Sarraſin, Gouuerneur de la ville d'Oueſca en Eſpagne, enuoya à Charlemaigne de riches preſens, auec les clefs de ladite ville, luy promettant de l'a luy déliurer lors que la commodité s'offriroit.

Nous pouuons apprendre de l'autheur qui a eſcrit la vie de Louys le debonnaire, comme il tenoit quaſi tous les ans ſon Parlement & eſtats generaux de ſon Royaume dans la ville de Toloſe, pour deliberer ce qu'il auoit à faire durant l'année. Pendant qu'il tenoit ſes eſtats dans Toloſe, Abataurus Roy des Sarraſins luy enuoya ſes Ambaſſadeurs auec de grands preſens, pour s'entretenir en paix, & amitié auec luy. Ce fuſt en ce meſme temps qu'il deſchargea les habitans du pays d'Albigeois du tribut de bled & de vin qu'ils luy faiſoient, & ordonna qu'à l'aduenir le peuple ne fuſt pluş conſtraint de fournir bled ny fourrage aux gens de guerre, d'autant que les ſoldats l'exigeoient auec vne grande oppreſſion & ruine du peuple.

L'année apres il vint à Toloſe, où il tint à l'accouſtumé ſon Parlement. Durant ce temps Alphonſe Roy de Galice luy enuoya ſes Ambaſſadeurs auec des preſens, pour teſmoigner qu'il deſiroit conſeruer & entretenir la paix & amitié qui eſtoit entr'eux, ce qu'il offriſt de faire de ſon coſté. Et à meſme temps Baaluc Duc des Sarraſins, qui commandoit aux frontieres d'Eſpagne, luy enuoya auſſi des deputez auec des preſens, pour rechercher ſon amitié: là deſſus le Roy Louys deſirant eſpouſer Ermengarde fille du Comte Nigrand, miſt de nouuelles garniſons aux frontieres d'Eſpagne, & pluſieurs ſoldats pour la garde & defence, tant de la ville d'Auſonne, que des Chaſteaux de Guerdonne, Caſtabere, & autres lieux, ayant commis le Comte Borrel pour y commander.

L'an huict cens, Charlemaigne fiſt vn voyage à Rome, où il fuſt nommé, & couronné Empereur par le Pape Leon, aux feſtes de Noël de l'an huict cens vn: cependant qu'il eſtoit en Italie, le Roy Louys ſon fils reuint à Toloſe, d'où il alla en Eſpagne, & s'eſtant approché de la ville de Barcelonne, Zado Gouuerneur de ladite ville, qui auoit deſia recogneu Charlemaigne, le vint voir, ſans toutesfois luy offrir, ny déliurer la ville de Barcelonne, tellement que le Roy paſſa outre ſans y entrer, & fuſt auec ſes troupes à Ilerde ville d'Eſpagne, laquelle il print & démoliſt entierement: Comme auſſi il fiſt ruiner toutes les villes qui eſtoient prez d'Ilerde, & fuſt auec ſon armée, iuſques à la ville d'Oueſca, aux enuirons de laquelle il fiſt faire le degaſt, ruiner & bruſler tous les lieux qui eſtoient prez de ladite ville. Et l'hyuer eſtant ſuruenu, il quitta l'Eſpagne, & s'en vint en Aquitanie.

L'an huict cens deux, Zado Gouuerneur de Barcelonne, n'ayant pas prins bon Conſeil auec ſes amis, fuſt iuſques à la ville de Narbonne, où il fuſt auſſi toſt prins, & amené au Roy Louys, d'autant qu'il n'auoit point gardé la promeſſe qu'il auoit faite à Charlemaigne ſon pere, de tenir la ville de Barcelonne ſous ſon obeyſſance: c'eſt pourquoy auſſi toſt que le Roy Louys l'euſt, il l'enuoya à ſon pere Charlemaigne. En meſme temps le Roy Louys aſſembla ſes

eſtats generaux dans la ville de Toloſe, pour deliberer ce qu'il auoit à faire, & eſtant arriué, que durant qu'il tenoit leſdits eſtats, Bourgoing Comte de Feſenſac vint à deceder, il pourueuſt dudit Comté vn nommé Leotard.

L'année apres huict cens quatre, le Roy Louys aſſembla derechef ſon Conſeil & ſes eſtats, pour deliberer quel chemin on deuoit prendre, & les moyens qu'on deuoit tenir pour aller aſſieger la ville de Barcelonne, qui s'eſtoit rebellée contre luy : Il fuſt arreſté à ce Conſeil, que l'on iroit aſſieger la ville de Barcelonne, & que pour ce faire le Roy Louys diuiſeroit ſon armée en trois troupes, l'vne deſquelles il deuoit retenir auec luy à Perpignan, pour pouruoir aux occurrẽces qui pouuoient ſuruenir, le commandement de l'autre fuſt baillé à Roſtan Comte de Geronde, auquel fuſt donné ordre d'aſſieger auec ſes troupes ladite ville de Barcelonne, & la troiſieſme fuſt ordonnée pour tenir la campagne, afin d'empeſcher que le ſecours n'arriuaſt point aux aſſiegez. Ceux qui commandoient dans la ville, ſe voyant ainſi aſſiegez, enuoyerent au Roy des Sarraſins qui ſe tenoit à Cordube, pour le prier de les venir ſecourir. Le Roy de Cordube ayant entendu ces nouuelles, & ſçachant de quelle importance eſtoit la ville de Barcelonne, fiſt vne grande leuée de gens de guerre, pour les aller ſecourir, & faire leuer le ſiege, mais ayant apprins à Sarragoſſe, que le Roy Louys auoit enuoyé de grandes troupes, commandées par Guillaume, & Ademar entre la ville de Barcelonne, & eux, tellement que pour s'approcher de la ville, il faloit pluſtoſt les combattre, cela fuſt cauſe que les troupes du Roy de Cordube prindrent vn autre chemin, & vindrent du coſté de Las Aſtoyas pour attaquer les François qui tenoient la ville aſſiegée, mais aux eſcarmouches qui furent faites, ils n'eurent point du mieux, & furent contraints de ſe retirer : Tellement que les troupes qui tenoient la campagne pour empeſcher les courſes des Sarraſins, voyant que celles du Roy de Cordube auoient prins vn autre chemin, vindrent ſe ioindre auec l'armée qui tenoit la ville aſſiegée, & ces deux armées eſtant iointes enſemble, la ſerrerent de ſi prez que perſonne n'auoit moyen d'en ſortir, & l'a reduiſirent à tel poinct, que les aſſiegés n'ayant point de viures, furent contraints de manger iuſques aux vieux cuirs, & pluſieurs ne pouuant ſupporter la faim ſe precipitoient des murailles. La ſeule eſperance que les aſſiegez auoient, eſtoit que l'hyuer s'approchoit, & que la rigueur du temps contraindroit les François à leuer le ſiege, mais ils commencerent bien toſt à deſchoir de ceſte attente, lors qu'ils virent que les François ſe mirent à baſtir autour de la ville de Barcelonne des logemens & maiſons pour y paſſer l'hyuer, ce qui les deſeſpera en telle façon, que pour ſe tirer de la miſere & calamité en laquelle ils eſtoient, ils ſe ſaiſirent d'Amar couſin de Zamac, ou Zaton qui commandoit à Barcelonne, & firent entendre à ceux qui les aſſiegeoient, qu'ils offroient de ſe rendre bagues ſauues. Lors l'armée des François, voyant que les aſſiegez parlementoient, enuoyerent au Roy Louys, qu'il luy pleuſt de venir, afin que l'honneur de la priſe luy demeuraſt. Le Roy eſtant arriué au camp, continua le ſiege enuiron ſix ſemaines, & enfin s'en rendiſt le maiſtre : & d'autant qu'il ne vouloit point entrer dans la ville, ſans y pouuoir rendre graces à Dieu de la victoire qu'il luy auoit donnée, il y fiſt entrer pluſtoſt quelques Regimens, & le lendemain il

entra

entra auec ſon armée, ayant au deuant de luy les Preſtres & Clergé, chantant loüanges à Dieu, & auec ce ſainct appareil il entra dans la ville, & alla droict à l'Egliſe ſaincte Croix, où il fuſt rendre graces à Dieu de la victoire qu'il luy auoit donnée: Cela fait, il y laiſſa vne bonne garniſon des ſoldats de Languedoc, & en donna le gouuernement au Comte Bera, qui a eſté le premier Comte de Barcelonne, puis il s'en retourna en Aquitaine. Le Continuateur d'Aymon eſcrit que ce ſiege dura deux ans, & que lors de la prinſe de la ville, Zatin auec pluſieurs autres Sarraſins furent prins, & enuoyez par le Roy Louys à ſon Pere Charlemaigne, lequel vſa de tant de clemence enuers eux, que ſans vſer d'autre punition, il ſe contenta de les bannir de ſes terres.

L'année ſuiuante 806. le Roy Louys fiſt vne grande leuée de gens de guerre pour retourner en Eſpagne, qu'il conduiſiſt au commancement de l'eſté iuſques à Barcelonne, reduite à ſon obeyſſance, de Barcelonne il alla à Tarraconne, ayant foudroyé tout le pays, & bruſlé tous les Chaſteaux & Bourgs qu'il trouua depuis Tarraconne, iuſqu'a Tourtouſe; il conduiſiſt ſon armée iuſques au lieu de ſaincte Colombe, où il l'a diuiſa en deux troupes, l'vne qui eſtoit la plus grande, il l'a retint pour luy, afin de faire la guerre à ceux de Tourtouſe, l'autre fuſt miſe ſous la conduite de Iſembart, Ademar, Bera, & Borel, leſquels paſſant delà la riuiere d'Hebre, auoient commandement de prendre garde, s'ils pourroient ſurprendre quelque ville des ennemis, attendu que toute l'Eſpagne eſtoit effrayée de ſes armées, mais il arriua qu'ils coururent le pays durant vne ſepmaine, ſans trouuer aucun mauuais rencontre. Mais eſtant arriuez iuſques à Ville-rouge tous chargez de butin, les Sarraſins aduertis de leur deſſein, & voyant qu'ils tenoient la campagne, s'aſſemblerent de tous coſtés pour les combattre, & afin qu'ils le peuſſent faire auec aduantage, ils les furent attendre ſur leur chemin, à l'entrée de la valée d'Iban, qui eſt vn paſſage fort eſtroit & profond entre deux montagnes, grandement aduantageux pour les Sarraſins, mais les François par bonne fortune eurent aduis des embuſches qui leur auoient eſté dreſſées, à cauſe dequoy ils euiterent ce paſſage, & prindrent la plaine, en laquelle neantmoins les Sarraſins ne laiſſerent point de les pourſuiure, mais les François ſe defendirent ſi bien, qu'ils mirent les Sarraſins en deſordre, & les contraignirent de prendre la fuite. Ceſte troupe de François conduite par les ſuſdits Capitaines, apres auoir battu la campagne vingt iours, ſe remiſt au gros de l'armée où eſtoit le Roy Louys, lequel apres auoir rauagé toute ceſte contrée d'Eſpagne, s'en retourna en Aquitaine; mais ce n'eſtoit pas auec intention de quitter l'entrepriſe de conquerir l'Eſpagne, & en chaſſer les Sarraſins, car au contraire dés qu'il fuſt arriué en Aquitaine, il commença à faire des nouuelles leuées, pour y recommancer bien toſt apres la guerre. Toutesfois il fuſt empeſché d'y aller, à cauſe du commandement expres qu'il receuſt de ſon pere, de faire faire des vaiſſeaux ſur les riuieres de Garonne, & du Roſne, ce qui fuſt cauſe qu'il demeura dans le pays, & enuoya Igobert auec ſes troupes en Eſpagne, lequel eſtant arriué dans la ville de Barcelonne, ſe delibera ſuiuant le conſeil qu'on luy auoit donné, de ſurprendre la ville de Tourtouſe, mais ce fuſt en vain; car Abayt qui commandoit dans ceſte ville pour les Sarraſins, ayant découuert l'entrepriſe, aſſembla

toutes les troupes des Sarraſins, & donna la bataille aux François, laquelle il perdit, mais à cauſe que l'hyuer s'approchoit, les François victorieux furent contraints de s'en retourner en leurs pays.

L'an huict cens huict, le Roy Louys ſur le commancement de l'eſté, repriſt ſon deſſein de faire la guerre en Eſpagne contre les Sarraſins, & auec vne grande armée compoſée de François & de Gaſcons, en laquelle eſtoit Eribert, Lieutard, & Iſenbard. Louys eſtant arriué prez de Tourtoſe l'aſſiegea, & fiſt faire grande quantité de machines & engins de guerre, pour ſaper & briſer leurs murailles, auec leſquelles il fiſt battre la ville quarante iours durant auec telle force, que les habitans furent contraints de ſe rendre, & luy apporter les clefs de la ville, & apres qu'il les euſt receuës, les enuoya à ſon pere Charlemaigne, en teſmoignage de ſa victoire. Ceſte prinſe de Tourtoſe effraya grandement tous les Sarraſins qui eſtoient en Eſpagne.

L'année ſuiuante huict cens & neuf, le Roy Louys enuoya Eribert ſon Lieutenant en Eſpagne, auec vne grande armée, pour aſſieger la ville d'Oeſca; mais les entreprinſes qui ſont executées par des Lieutenans, ne reuſſiſſent pas ſouuent ſi heureuſement, que quand le Roy y eſt luy meſme en perſonne, ce qui arriua aux troupes conduites par Eribert, car elles furent contraintes de s'en retourner en leurs pays ſans rien faire, à cauſe des inconueniens qui ſuruindrent en l'armée. Le Continuateur d'Aymon remarque cõme en la meſme année, le Roy Louys fuſt en Eſpagne auec ſon armée, & aſſiegea la ville de Dertoſe, aſſiſe ſur le fleuue d'Hebre, mais ce ſiege ne luy reüſſit point.

L'année apres huict cens & dix, Amore Sarraſin receut les Ambaſſadeurs que le Roy luy auoit enuoyez, pour traiter auec ceux que l'Empereur Charles auoit commis pour garder les frontieres d'Eſpagne, & bien qu'il euſt promis au Roy de ſe remettre auec ſes terres ſous l'obeyſſance de l'Empereur, il ne peut toutesfois l'executer, à cauſe de pluſieurs empeſchemens qui ſuruindrent. La meſme année l'Empereur Charlemaigne fiſt la paix auec le Roy Abulas, lequel luy rendiſt le Comte Henry qu'il tenoit priſonnier depuis long-temps. Ma Chronique extraicte de l'Abbaye de Moiſſac eſcrit, qu'Abulas Roy des Sarraſins, voyant la grande reputation des armes de Charlemaigne, le pria de luy vouloir accorder la paix, ce que Charlemaigne fiſt, pour trois ans ſeulement, & ce fuſt la fin des guerres que Charlemaigne fiſt en Eſpagne, eſquelles nous ne liſons point qu'il ait eſté en perſonne qu'vne ſeule fois, le reſte de ces guerres ayant eſté entreprinſes & conduites par le Roy Louys ſon fils, qui eſtoit voiſin de l'Eſpagne, comme eſtant Roy d'Aquitaine, ou par ſes Lieutenans. Durant ceſte paix Charlemaigne deceda, âgé de ſoixante-douze ans, le vingt huictieſme iour du mois de Ianuier, de l'année huict cens quatorze, l'an quarante-ſeptieſme de ſon regne de France, ainſi qu'eſcrit Eginard, & qu'il eſt porté par l'inſcription de ſon tombeau: les autres Annales adjouſtent que ce fut l'an quarante quatrieſme de ſon regne d'Italie, & quatorze ans apres qu'il fut nommé Empereur.

Ce n'eſt point ſans cauſe, que ce grand Monarque a eſté nommé Charles le grand ou Charlemaigne, ſoit qu'on regarde la generoſité de ſon courage, ou les grandes conqueſtes qu'il a faictes: car comme dit Eginard, les Roys ſes

predeçeſſeurs ne iouyſſoient que de ceſte partie des Gaules, qui eſt entre le Rhin & le Loire, la mer Oceane & la mer Balearique ou de Maiorque, & ceſte partie d'Alemaigne qui eſt entre le pays des Saxons & les riuieres du Danube & de Sale, qui diuiſe les Turinges & Sorabes, & outre ce, l'Alemaigne & Bauiere: Mais Charlemaigne adjouſta aux conqueſtes faites par ſes predeceſſeurs l'Aquitaine, la Nauarre & tous les Monts Pyrenées, iuſques à la riuiere d'Hebre, qui ſort de Nauarre, & trauerſant le meilleur terroir d'Eſpagne, ſe vient ietter dans la mer Balearique, prés les murailles de la ville de Tortoſe, toute l'Italie depuis Ville-franche, iuſques à la baſſe Calabre (où ſont les frontieres des Grecs & Beneuentins) qui contient bien vn milion de pas: dauantage le pays de Saxe (qui eſt vne grande partie de l'Allemaigne) eſtant auſſi longue que ce que ſon pere Pepin y tenoit anciennement, & deux fois auſſi large) les deux Pannonies & le pays de Dace, qui eſt de l'autre coſté du Danube, l'Iſtrie, l'Iburnie, & Dalmace, excepté les villes maritimes qu'il laiſſa à l'Empereur de Conſtantinople, pour entretenir l'amitié & alliance qu'il auoit auec luy. Il ſubiugua auſſi toutes les barbares & farouches nations de la Germanie, qui ſont entre les riuieres du Rhin & de la Viſtule, la mer Oceane, & le Danube, leſquelles ſont preſque ſemblables en langage, mais fort differentes en mœurs & en habits, dont les principales ſont les Velatabes, Sorabes, Abauditres, & Boëmes. Ce ſont les Royaumes conquis par Charlemaigne, que ie n'ay fait que traduire en François du Latin d'Eginard L'Autheur de la vie de Charlemaigne, que le ſieur de Pithou a faite imprimer, comprend en peu de paroles les Royaumes qu'il tenoit, quand il dit que Charlemaigne a tenu tout le pays qui eſt entre le mont Gargan (c'eſt le mont ſainct Ange ſitué en la Poüille, iuſques à Cordube ville d'Eſpagne. Iean de Nengis en ſa Chronique Frãçoiſe (que i'ay ches moy eſcrite à la main) dit que Charlemaigne combatiſt ſouuẽt en Eſpagne contre les Sarraſins, & conquiſt toute la terre d'Eſpagne iuſques à Cordes. I'ay voulu deduire particulierement toutes ces guerres faites en Eſpagne, tant par Charlemaigne, que par Louys ſon fils, pour monſtrer combien ſe ſont eſcartez de la verité les anciens Hiſtoriens d'Eſpagne, leſquels ou bien n'ont point parlé des guerres faites par les François contre les Sarraſins en Eſpagne, ou bien ils ont tellement deguiſé la verité, qu'ils ont eſcrit contre tout ce que les anciens Hiſtoriens Alemans, & François qui viuoient audit temps nous ont laiſſé par eſcrit.

SVITE DES GVERRES FAITES PAR L'EMPEreur Louys le debonnaire, contre les Sarraſins en Eſpagne, apres la mort de Charlemaigne ſon pere.

L'Empereur Louys apres le decez de ſon Pere Charlemaigne, continua ceſte longue & facheuſe guerre qu'il auoit entreprinſe contre les Sarraſins d'Eſpagne: car en l'année huict cens quinze, qui fut le premier an apres le decez de Charlemaigne, il rompiſt la paix que ſon pere auoit faite auec Abulas Roy des Sarraſins: auſſi n'eſtoit-ce

proprement qu'vne trefue accordée pour trois ans, ainſi que dit ma Chronique extraicte de l'Abbaye de Moyſſac. Les Nauarrois s'eſtans reuoltez en l'année huict cens ſeize contre luy, à cauſe qu'ils fauoriſoient & ſouſtenoient Seguin leur Gouuerneur, qu'il auoit chaſſé de ſon gouuernement, à cauſe de ſon inſolence, & mauuaiſes mœurs: Il les chaſtia & remit à leur deuoir, ayant fait paſſer par deux fois ſon armée par la Biſcaye & Nauarre.

Adermus qui a eſcrit la vie de Louys debonnaire, a remarqué comme en l'an huict cẽs dix-ſept, Abdiraman fils de Abulas Roy des Sarraſins luy enuoya de Sarragoſſe ſes Ambaſſadeurs à Compiegne où il eſtoit, pour le prier de vouloir remettre la paix qui auoit eſté autres-fois entre eux, leſquels apres eſtre arriuez à Compiegne, ſuiuirent l'Empereur iuſques à Aix la Chappelle, où ils demeurerent trois mois, ſans pouuoir obtenir ce qu'ils deſiroient de luy: tellement qu'ils furent contraints de s'en retourner en Eſpagne ſans rien faire.

L'année apres huict cens vingt-neuf, ſuruindrent de nouueaux mouuemẽs, car Loup ſurnommé Centullo, Duc des Gaſcons, ſe rebella contre l'Empereur Louys, auquel furent faire la guerre Berenguier Comte de Toloſe, & Guerin Comte d'Auuergne, auec leſquels il s'eſtoit battu ceſte meſme année, & auoit perdu au combat ſon frere Garſan: depuis il fuſt accuſé deuant l'Empereur par leſdits Comtes, de perfidie & deſloyauté, de laquelle accuſation ne s'eſtant peu defendre, il fuſt banny pour certain temps. En la meſme année les Gaſcons ou Nauarrois s'eſtant reuoltez contre l'Empereur, il fuſt contraint pour pacifier ce pays, enuoier contre eux ſon fils Pepin (auquel il auoit donné l'année precedente le Royaume d'Aquitaine) auec vne armée, lequel eſtant arriué dans ledit pays, en chaſſa les ſeditieux & remit la Prouince en paix. Bien toſt apres L'Empereur Louys declara la guerre aux Sarraſins qui eſtoient en Eſpagne, & commanda aux Marquis qui eſtoient commis aux frontieres, de courir ſur eux, leſquels ſuiuant le commandement qui leur auoit eſté fait, paſſerent la riuiere nommée Segré ou Aqua-naual, & entrerent fort auant dans l'Eſpagne, foudroyant tous les lieux où ils paſſoient, & apres s'en retournerent en France auec grand butin.

L'année huict cens vingt quatre, les Comtes Ebles & Azenar furent commandez par l'Empereur Louys, de paſſer les Pyrenées, & aller faire la guerre du coſté de Nauarre en Eſpagne, leſquels ayant aſſẽblé à ces fins vn bon nõbre de ſoldats Biſcayns, furent iuſques à Pampelonne, mais s'en voulant retourner, ils furent trahis par ceux du pays, leſquels leur donnerent conſeil de paſſer en vn certain endroit deſdites montagnes, où leurs ennemis les attendoiẽt. Tellement qu'ils y furent entierement defaits, & les Chefs de ceſte armée prins priſonniers, l'vn deſquels (qui eſtoit le Comte Eble) ils enuoyerent au Roy de Cordube: toutesfois Azenar, bien qu'arreſté, fut laſché à cauſe des alliances qu'il auoit auec eux.

L'an huict cens vingt-ſix, il fuſt rapporté à l'Empereur Louys, comme Aizo qui eſtoit à ſon ſeruice, & de ſes vaſſaux, s'eſtoit departy de l'obeyſſance qu'il luy deuoit, Aizo s'en alla à la ville d'Auſonne, où il fuſt receu par les habitans, comme ſeruiteur de l'Empereur, & toutesfois il s'en rendiſt le maiſtre, ayant ruiné entierement ceſte ville, & s'eſtant ſaiſi des chaſteaux plus forts dudit

pays, où il miſt de fortes garniſons; il enuoya ſon frere à Abdiran Roy des Sarraſins pour luy demander ſecours, ce qu'il obtint facilement, & en feceut bien toſt apres de grandes troupes; dequoy l'Empereur Louys eſtant aduerty, en fuſt grandement offencé, & pour voir comme il auoit à proceder en cét affaire, il aſſembla ſon conſeil, & ſuiuant ce qui fuſt arreſté par iceluy, l'année ſuiuante huict cens vingt-ſept, il enuoya Liſacar Preſtre & Abbé, & auec luy Ildebrand & Donnat, pour s'oppoſer aux mauuais deſſeins d'Aizo. Cependant Aizo auant l'arriuée de ceux que l'Empereur auoit deputez pour s'oppoſer à luy, ayant receu le ſecours qu'il attendoit des Sarraſins, trauailla tellement les François qui tenoient les frontieres d'Eſpagne, qu'il fit quitter à pluſieurs les Chaſteaux qu'ils tenoient pour la defence des frontieres, meſmes à Villemont fils de Bera Gouuerneur de Barcelonne, lequel auec pluſieurs autres, au lieu de s'oppoſer à Aizo, quitta le party de l'Empereur, & ſe ioigniſt à eux. Ceux qui auoient eſté commis par l'Empereur pour exterminer ces rebelles, ſe ioignirent auec Bernard Comte de Barcelonne, lequel s'oppoſa touſiours courageuſement pour reſiſter à leurs mauuais deſſeins. Cependant qu'il ſe preparoit pour aller combattre ces rebelles, la nouuelle arriua que l'armée d'Abdiran Roy des Sarraſins, qu'Aizo auoit appellé à ſon ſecours, eſtoit arriuée à Sarragoſſe, eſtant conduite par Abumar parent du Roy Abdiran, laquelle eſtoit ſi bien fournie de gens de guerre, & ſi puiſſante qu'ils ne doutoient aucunement qu'il n'obtinſſent la victoire contre les troupes de l'Empereur Louys. La nouuelle eſtant arriuée à l'Empereur que l'armée des ennemis s'eſtoit grandement renforcée, il trouua bon d'agrandir auſſi ſon armée, & à ces fins il enuoya ſon fils Pepin Roy d'Aquitanie, accompagné des Comtes Hugues & Marfroy auec de grãdes troupes Françoiſes, pour ſe ioindre auec celles qu'il y auoit enuoyées, mais ils firent ſi peu de diligence pour arriuer en Eſpagne, que les Sarraſins eurent cependant loiſir de ruiner toutes les campagnes & bourgs des enuirons de Barcelonne, & Gironde, & de ſe retirer à Sarragoſſe auec le butin qu'ils auoient fait ſur les François.

L'Empereur voyant ce deſordre, aſſembla ſon Parlement au mois de Feurier huict cens vingt huict, pour aduiſer aux moyens que l'on deuoit tenir, pour reparer ce qui s'eſtoit ignominieuſement paſſé l'année paſſée au deſaduantage des ſiens, & ayant recognu que ceux qu'il auoit deſia commis pour reſiſter à Aizo, s'y eſtoient portez nonchalemment, il les priua des charges qu'il leur auoit commiſes, & arreſta d'enuoyer de nouueau en Eſpagne ſes deux enfans Pepin & Lotaire. L'Empereur arriué à Theonuille, la nouuelle vint que les Sarraſins venoient auec vne grande armée ſur les frontieres, pour entrer dans la France, à cauſe dequoy il enuoya ſon fils Lothaire auec vne grande armée pour empeſcher leurs deſſeins. Lothaire s'arreſta en la ville de Lyon, attendant de nouuelles plus certaines de ce que faiſoient les Sarraſins. Durant qu'il eſtoit à Lyon, ſon frere Pepin paſſa à ladite ville, & ayant apprins de luy que les Sarraſins auoient entendu la grande leuée des François, & qu'ils craignoient grandement de paſſer plus auant, Lothaire laiſſa ſon frere Pepin en Aquitanie, & reprint ſon chemin vers Aix la Chappelle.

Bien toſt apres les Ambaſſadeurs du Roy des Sarraſins furent trouuer l'Em-

pereur, luy apportant de la part de leur maiſtre de bonnes odeurs & riches eſtoffes, le ſuppliant de vouloir faire la paix, ce qu'il leur accorda. C'eſt ce que i'ay recueilly fidellement des anciens & veritables Hiſtoriens, qui ont eſcrit tant la vie de Charlemaigne que de Louys le Debonnaire, afin que le grand ſoin que ces bons Empereurs ont employé pour chaſſer les Sarraſins d'Eſpagne, ſoit cogneu de tous, obmettant ce qui eſt arriué depuis contre les Sarraſins, pour en auoir aſſes au long parlé, en eſcriuant les vies de Guillaume, Bernard, & Guillaume deuxieſme Comte de Toloſe, que ie n'ay point voulu repeter en ce lieu.

LES NORMANS EN LANGVEDOC.

LES Normãs eſtoient iadis peuples Septentrionaux, leſquels ſortirent du Royaume de Dace & Noruege qui ſe treuuent enclos dans la preſqu'iſle Scancia ou Scandinauia; d'où les Gots, & Vvandales ſont autrefois venus, ainſi que nous auons autrefois dit en parlant d'eux.

Les Normans ne ſe ſont pas contentés de rauager la France, mais encore ils ont ruiné toute l'Aquitanie, & aprés ſont venus dãs le Languedoc ce que nous pouuons recueillir de ce qu'eſcrit Aymon le Moine, au chapitre vnzieſme du liure ſecond de la tranſlatiõ des reliques ſainct Vincent: il eſcrit dãs ce chapitre cõme le corps de ſainct Vincent ayant eſté transferé de l'Eſpagne dans le Monaſtere ſainct Benoiſt de Caſtres, les Religieux d'iceluy monaſtere craignant que les Normans ne vinſſent piller ce precieux gage, firent apporter le corps ſainct Vincent dans la ville de Toloſe, à fin qu'il fuſt en lieu plus aſſeuré: mais les Normans approchant de la ville de Toloſe pour l'aſſieger, les Religieux dudit Monaſtere vindrẽt reprẽdre le corps dudit ſainct Vincent qu'ils y auoiẽt apporté. Nous ne pouuons douter que ce qu'a eſcrit Aymon ne ſoit veritable; car il eſcrit l'hiſtoire de l'inuention des reliques ſainct Vincent qui fuſt faicte durant qu'il viuoit, & en l'an huict cens cinquante cinq pendant le regne de Charles le Chauue, & la tranſlation deſdites reliques fuſt bien toſt apres. Aymon le Moine ne dit point ſi la ville de Toloſe fuſt aſſiegée, moins ſi elle fuſt prinſe par les Normans, ſe contentant de dire que les Normans venoient pour aſſieger Toloſe; toutesfois nous apprenons d'vne ancienne Chronique *Monaſterij Beſuenſis*, comme les Normans ſans que perſonne s'oppoſat à eux prindrent les villes de Bourdeaux, Perigueux, Xainctes, Limoges, Angouleſme & Toloſe, & ruinerent grandement les villes d'Angers & Perigueux, voicy les mots de ladite ancienne Chronique. *Creſcit innumerabilis multitudo Normanorum, Danorum, atque Britonum, fiunt paſſim Chriſtianorum ſtrages, depræ dationes, & incenſiones, capiunt quaſcunque adeunt Ciuitates nemine reſiſtente, capitur Burdigala, Petragoriũ, Sanctonum, Lemouigas, Engoliſma, atque Toloſa, Andegauorum perinde ac Aurelianenſium Ciuitates peſſundantur.*

Iay treuué dans deux anciens actes, come Charles le Chauue l'an quatrieſ-

me de ſon regne aſſiegea la ville de Toloſe, l'vn eſt dans les Archifs de ſainct Nazaire de Beſiers, duquel voicy la teneur. *In nomine ſanctæ & indiuiduæ Trinitatis, Carolus gratia Dei Rex. Cùm clamoribus pauperum aurem celſitudinis noſtræ accõmodantes benignum aſſenſum præbeamus. Notum ſit omnibus ſanctæ Dei Eccleſiæ fidelibus, præſentibus atque futuris, quia quidam Hiſpani in Comitatu Biterrenſi conſiſtentes, ac in noſtræ proprietatis prædijs commorantes, id eſt Randininus, & Ranſemundus, Preſbiter Aurifolio, Elias Mirabilis, Preſbiter Cicila dum obſideremus Toloſam, & moraremur in Monaſterio ſancti Saturnini adeuntes ſerenitatis noſtræ faſtigia innotuerunt manſuetudini noſtræ qualiter Ildericus, & Petrus, ceu Ermeniſilus quamplures eorum propinqui, & progenitores eorum confugerint in villas quæ dicuntur Aſpirianis, & Albinianis iniuſtè tenerent, & quaſi proprietario iure poſſiderent. Quas ſiquidem appriſiones præfatorum Hiſpanorum progenitores per licentiam, ceu conceſſionem Imperatoris aui noſtri Caroli, ac poſt obitum illius genitoris noſtri Auguſti Ludouici ex deſerti ſqualore habitabiles, frugúmque uberes proprio labore fecerunt, quam denique rationem de more regali fidelibus noſtris venerabilibus noſtris, hoc eſt Notoni Archiepiſcopo, necnon & Elmerado ſacri Palatij noſtri Comiti, Sumefrido etiam Marchioni & Sumario Comiti, diuerſíſque nobilibus noſtris omnimodis inueſtigare decreuimus &c. Iubemus vt ab hodierna die & tempore nulli hominum liceat eiſdem Hiſpanis, poſteritatíque eorum, vel ipſis qui poſtea ad eorum fidem venerint aliquando de dictis appriſionibus ſiue hæreditatibus, id eſt de domibus, vineis, terris, hortis in præſcriptis villis conſiſtentibus aliquam inferre calumniam, aut vllam facere contradictionem, ſed ſicut à progenitoribus noſtris, magnis quoque Imperatoribus parentibus eorum conſtat eſſe conceſſum, ita ipſi & filij filiorum ſuorum vſque in ſæculum cum omni ſecuritate ipſas res teneant atque poſſideant, & ſub mundiburdio noſtræ defenſionis contra omnium infeſtationes ſemper conſiſtant; Sed ſi etiam ex ipſis aliquis abſque filijs & nepotibus mortuus fuerit, volumus atque per hanc noſtram authoritatem concedimus, quod eædem res ad proximiores ſuos parentes reuertantur, licentiámque inter ſe vendendi, concambiandi pleniſſimè habeant. Hæc autem magnificentiæ & authoritatis noſtræ documenta, vt meliorem ſemper obtineant vigorem de annulo noſtro, ſubter commiſimus ſigillari Deornuamius Notarius ad vicem Ludouici recognouit. Data 14. Cal. Iunij indictione ſeptima, anno quarto, regnante Carolo glorioſo Rege in Monaſterio ſancti Saturnini, dum obſideremus Toloſam in Dei nomine feliciter. Amen.*

L'autre eſt vn octroy ou priuilege donné par Charles le Chauue à vne Abbaye d'Eſpagne nommée Dalicla ou d'Arlec, duquel octroy voicy la date & ſubſcription, *Datum 8. Calendas Iulij, anno quarto, indictione ſeptima, regnante Carolo glorioſiſſimo rege. Actum in Monaſterio ſancti Saturnini prope Toloſam, dum obſideretur Toloſa.*

En liſant ces titres, i'ay autresfois douté, pour quel ſujet Charles le Chauue tenoit aſſiegée la ville de Toloſe, d'autant que ceux qui ont eſcrit ce qui s'eſt paſſé durant le regne du ſuſdit Roy & Empereur, ne nous en ont rien dit: à cauſe dequoy ie penſois d'abord que Charles le Chauue euſt aſſiegé la ville de Toloſe pour en chaſſer les Normands qui s'en eſtoient ſaiſis; toutesfois apres auoir bien cõſideré la date des actes qui ont eſté octroyez par Charles le Chaune, durant qu'il tenoit la ville de Toloſe aſſiegée, i'ay eſtimé que ce ſiege ne pouuoit eſtre entẽdu des Normans, d'autant que toutes les donatiõs octroyées par l'Empereur Charles le Chauue, ſe treuuẽt dattées de l'an quatrieſme de ſon regne, & des mois de May & Iuin de ladite année, qui eſt l'an de noſtre ſalut,

huict cens quarante quatre, & toutesfois les Normans ne vindrent point en Languedoc pour aſſieger Toloſe, qu'apres l'inuention & tranſlation des reliques de ſainct Vincent, laquelle inuention ne fuſt qu'en l'an huict cens cinquante-cinq, ainſi qu'eſcrit Aymon le moine, au chap. vingtieſme du liure cinquieſme de ſon hiſtoire de Frãce, & au liure ſecõd de l'hiſtoire qu'il a eſcrite de l'inuẽtion desdites reliques. Doncques Charles le chauue ne pouuoit aſſieger la ville de Toloſe pour en chaſſer les Normans en l'an huict cens quarante quatre, puis qu'ils ne vindrent pour l'aſſieger qu'en l'an huict cens cinquante-cinq. Eſtant fort vrayſemblable, que Charles le chauue print la ville de Toloſe ſur la fin du mois de Iuin de ladite annee quatrieſme de ſon regne : car nous trouuons des chapitres ou reglemens faits dans la ville de Toloſe, par les Eueſques de Lãguedoc, au mois de Iuin de l'an 4. de ſon regne, leſquels ſont rapportez au chap. 5. du Capitulaire de Charles le chauue. Mais il eſt bien plus vray ſẽblable de dire que Charles le Chauue auoit aſſiegé la ville de Toloſe contre Guillaume Comte de Toloſe, fils de Bernard, dautant que Charles auoit tué de ſa main Bernard Comte de Toloſe en l'an huict cens quarante-quatre. C'eſt pourquoy le Comte Guillaume ſon fils, s'eſtant ſaiſi (comme il y a de l'apparence) de ladite ville, Charles le chauue en la meſme année qu'il auoit tué le pere, vint aſſieger Toloſe pour en chaſſer le fils, lequel eſtant ſorty de Toloſe, ſe rallia auec les Sarraſins : ce que nous auons bien particulierement déduit en la vie de Guillaume ſecond Comte de Toloſe.

LES HONGRES EN LANGVEDOC.

LE pays de Languedoc n'a point eſté exempt des maux & ruines que les Hongres ont fait quaſi par toute la France, car ils le deſolerent & ruinerent enuiron l'an neuf cens vingt-quatre, ainſi que nous pouuons apprendre de l'Epiſtre qui ſe trouue dans les archifs de la ville de Narbonne, eſcrite au Pape Iean huictiéme, par Aymeric Archeueſque de Narbonne, Hugues Eueſque de Toloſe, & Bernard Eueſque de Beziers : par ceſte Epiſtre leſdits Archeueſque, & Eueſques s'excuſent enuers ſa ſainctеté, & le ſupplient de ne prendre point à offence, ſi ſuiuant l'ancienne couſtume, Aymeric ayant eſté eſleu Archeueſque de Narbonne, ne l'eſt allé trouuer en perſonne pour le ſaluer, ou du moins ne luy a enuoyé ſes deputez pour faire ſes ſubmiſſions, dautant que les années paſſées ce pays de Languedoc a eſté ſi cruellement rauagé par les Hongres, qu'encore que ceſte Prouince fuſt fertile en fruits, & abondante en richeſſes, elle ſe trouue reduite à vne extreme pauureté, & celle qui a iadis produit tant de grands & notables perſonnages, meſmes de l'ordre Eccleſiaſtique, en demeure maintenant depourueuë, les Hongres ayant fait mourir la pluſpart des habitans du pays : ce qui l'a empeſché d'abandõner la Prouince, pour ſatis faire à ſon deuoir. Et bien que maintenant par la grace de Dieu, & le ſecours de ce ieune Prince & Marquis Pons, les Hongres en ayent eſté chaſſez, neantmoins les chemins de

la ville de Narbonne à Rome ne ſont point encores libres, à cauſe que les Sarraſins occupent le paſſage des Alpes, & qu'il luy conuiendroit faire vn trop long deſtour, s'il falloit qu'il print le chemin d'Alemagne. La fin de ceſte lettre ſe trouue rompue, & par ainſi elle eſt ſans date, mais il eſt bien aiſé de remarquer en quel temps elle a eſté eſcrite, car Aimeric Archeueſque, & le Marquis Pons ſe trouuerent à la dedicace de l'Egliſe ſainct Pons de Thõmieres, fondée par Pons premier de ce nom Comte de Toloſe, laquelle dedicace fuſt faite en l'an ſecond du regne de Louys d'outre mer, & la fondation eſt de l'an premier du regne dudit Roy, en l'an de noſtre ſalut neuf cens trente ſix. Et bien que Pons Comte de Toloſe ne ſoit appellé que Prince & Marquis, neantmoins il eſt certain qu'il eſtoit Comte de Toloſe: car les Comtes ſont appellez ſouuant par les anciens actes Princes, leſquels eſtoient appellez indifferemment tantoſt Comtes, tantoſt Marquis. C'eſt pourquoy dans le Roman de Guillaume Court-nés, ledit Guillaume eſt appellé Comte & Marquis dans ce vers.

Li Cuens Guillaume au Court-nés li Marquis.

Et d'ailleurs le Comte Pons dans toutes ces lettres, & actes, prend ces titres, *Ego Pontius gratia Dei Comes Toloſanus, Primarchio & Dux Aquitanorum.* Et le Roy Louys dans l'acte contenant confirmation de la fondation de l'Abbaye ſainct Pons de Thõmieres, dõne à Pons ces titres, *Vir illuſtris Comes, ceu Marchio,* ainſi que nous auons dit plus particulieremẽt en la vie de Pons premier Cõte de Toloſe.

Le contenu de ceſte Epiſtre eſcrite par les ſuſdits Eueſques au Pape Iean, peut eſtre confirmé par ce que remarque Flodoard en ſa Chronique, parlant de ce qui eſt aduenu en l'an neuf cens vingt-quatre, où il eſcrit qu'en ladite année les Hongres ruinerent toute l'Italie, bruſlerent la ville de Pauie, & de là ſe ietterent dans les Alpes, où eſtans cõme enfermez par Raoul & Hugues de Vienne, ils en ſortirent ſans que l'on y print garde, & ſe reſpandirent dans la Gothie ou Languedoc; & quelque peu apres le meſme autheur remarque comme les Hongres qui eſtoient dans le Languedoc, furent tellement trauaillez de la peſte, diſſenterie, & enfleure de teſte, que quaſi tous y moururent. Flodoard a remarqué qu'ils eſtoient tellement redoutables à cauſe des grands maux qu'ils faiſoient, qu'au ſeul bruit de leur arriuée les hommes quittoient leurs maiſons & s'enfuioient.

LES ANGLOIS EN LANGVEDOC.

BIENQVE le Languedoc n'ait pas eſté tant trauaillé des Anglois, cõme ont eſté les autres Prouinces de France, d'autant qu'elle ſe trouue plus éloignée d'Angleterre, neantmoins il n'a pas eſté entierement garantie de leurs armes, au contraire en a ſenty les premiers efforts: car comme nous auons dit en noſtre hiſtoire des Comtes de Toloſe, les Roys d'Angleterre ont autresfois pretendu auoir droit ſur la Comté de Toloſe, d'autant que comme ils diſoient, Henry Roy d'Angleterre auoit eſpouſée Eleonor fille de ſainct Guillaume Duc d'Aquitaine, lequel eſtoit fils de Philippe fille vnique de Guillaume Comte de Toloſe, &

partant il pretendoit la Comté de Toloſe appartenir à Eleonor, & par ſon moyen à Henry ſon mary Roy d'Angleterre: dequoy Henry ſur ces pretentiõs vint courir ſur la Comté de Toloſe auec vne grande armée, & apres aſſiegea ladite ville, qui eſtoit tenuë par Raymond Comte de Toloſe fils de Faidide: ce Raymond auoit eſpouſé la Reyne Conſtance fille du Roy Louys le Gros, & ſœur du Roy Louys le Ieune, Roys de France.

L'armée du Roy d'Angleterre, auec laquelle il vint aſſieger Toloſe eſtoit compoſée, non ſeulement de ſes vaſſaux, mais outre cela Maclouin Roy d'Eſcoſſe y eſtoit, le Comte de Barcelonne qui eſtoit puiſſant Seigneur, Guillaume Trincauel Vicomte de Beziers, & Guillaume Seigneur de Montpellier. Cela fiſt que Raymond Comte de Toloſe appella à ſon ſecours le Roy Louys le Ieune frere de la Reyne Conſtance ſa femme, lequel le vint aſſiſter auec ſes forces, & ſe ietta dans la ville de Toloſe auec luy pour ſouſtenir le ſiege contre les Anglois, leſquels voyant que le Roy y eſtoit en perſonne pour la defendre, & d'ailleurs que leur armée n'eſtoit pas aſſez grande pour la forcer, eſtant d'ailleurs depourueuë de viures, ils furent contraints de leuer le ſiege, & de ſe retirer, ainſi que i'ay bien au long eſcrit en ma dite hiſtoire, en la vie de Raymond fils de Faidide Comte de Toloſe, Ioãnes Salisbaiẽſis qui viuoit en ce temps, parle de ce ſiege au chap. dernier de ſon liure de *Nugis Curialium*, en ces termes, *Rex illuſtris Anglorũ Henricus ſecundus maximus Regum Britanniæ, ſi initijs geſtorũ ſit exitus concolor, circa Garumnã te Authore, te Duce fulminat, & Toloſam felici cingens obſidione non ſolum Prouinciales vſque ad Rhodanum & Alpes territat, ſed munitionibus diruptis, populiſque ſubactis, quaſi vniuerſis præſens immineat, timore principes Hiſpanos concuſſit & Gallos.*

Dix-huict ans apres l'entrepriſe faite par le Roy d'Angleterre d'aſſieger Toloſe, & en l'an 1188. Richard Cõte de Poictiers, fils du ſuſdit Henry Roy d'Angleterre, du viuant de ſon pere renouuella la querelle du Comté de Toloſe, qui demeuroit aſſoupie par pluſieurs accords & par ſa promeſſe meſme, ainſi que i'ay eſcrit en la vie du ſuſdit Raymond, & vint auec vne armée courir ſur les terres du Comte de Toloſe, ſurprirent d'abord la ville de Moiſſac, & quelques autres villes appartenant audit Cõte, dequoy le Roy Philippe eſtant aduerty, & voyant que Richard faiſoit la guerre au Comte de Toloſe cõtre ſa promeſſe, il ietta auſſi toſt vne armée dans les terres du Roy d'Angleterre, ayãt prins pluſieurs villes qui appartenoient au ſuſdit Roy: & en cét eſtat demeurerent les dites armées, celle de France contre les villes du Roy d'Angleterre, & celle d'Angleterre contre les villes du Comte de Toloſe, iuſques à ce que l'hyuer eſtant ſuruenu, le cõſtraignit de ſe retirer. Roger de Hodeuen Hiſtorien Anglois fait mention de ceſte ſeconde guerre faite par Richard Comte de Poictiers, contre le Comte de Toloſe, car parlant de Richard, dit, *Cum exercitu intrauit terram ſancti Ægidij, & deuaſtauit eam igne & gladio, & Caſtella ipſius prope Toloſam obſedit & cepit*; ce que ie ne pourſuiuray point plus particulierement en ce lieu, comme ayant traicté amplement tout ce qui ſe paſſa durant ces guerres en ma dite hiſtoire des Comtes de Toloſe.

Long temps apres, & lors que les Anglois gourmandoient les François durant le regne de Philippe de Valois & du Roy Iean, les ſuſdits Anglois eſtans voiſins de la ville de Toloſe à cauſe qu'ils tenoient le Duché, ne ceſſoient de

faire des courſes, & trauailler tous les iours les habitans de Toloſe, leſquels furent contraints en l'an 1346. de ſe retirer vers Iean fils ayſné du Roy Philippe, pour obtenir de luy la permiſſion de faire clorre leur ville de murailles, afin qu'ils euſſent moyen de ſe defendre contre les Anglois, ce qui leur ayant eſté octroyé, ils fermerent tant la ville que le bourg de fortes murailles & de foſſez, mais quant aux faux-bourgs, où la pluſpart des Monaſteres & Egliſes de Toloſe eſtoiẽt baſties, il fuſt ordonné par les Officiers du Roy & par les Capitouls, que toutes les Egliſes, Monaſteres & maiſons qui eſtoient baſties aux faux-bourgs ſeroient entierement demolies, de peur que les Anglois ne s'en ſaiſiſſent, ainſi que i'ay eſcrit cy-deſſus au liure ſecond au chap. où i'ay parlé de la ville de Toloſe. Il eſt noté dans le petit Talamus de la ville de Mõtpellier, comme en l'année 1355. les Anglois prindrent le bourg de Narbonne, mais non pas la cité, & qu'en l'an 1360. les meſmes accompagnez de faux François, prindrent la ville du Sainct-Eſprit, dãs laquelle eſtoit Iean Sonãt Seneſchal de Beaucaire, & vindrent courir iuſques à Maſſilargues, mais le Seigneur Danderan Mareſchal de France, & Bertrand d'Eſpagne eſtans ſortis de Montpellier pour leur courir ſus, ils delogerent.

Nous liſons dans le 154. chap. du volume premier de l'hiſtoire de Froiſſard, comme l'an 1355. & au mois d'Octobre le Prince de Galles fuſt en Gaſcogne, & vint pres de la ville de Toloſe, puis paſſa la riuiere de Garonne, & alla à Carcaſſonne (& afin que ie me ſerue des paroles de Froiſſard) il ardiſt le bourg, mais il ne peuſt forfaire à la cité, car elle fuſt defenduë; & de là alla à Narbõne, ardant & exilant le pays; & au mois de Nouembre retourna à Bourdeaux à tout grand pillage & foiſon de priſonniers, ſans ce qu'il treuuaſt qui luy donnoit quelque choſe à faire, & toutesfois eſtoit au pays le Comte d'Armagnac Lieutenant du Roy de France en Languedoc, Monſeigneur de Foix, Monſeigneur Iacques de Bourbon Seigneur de Ponthieu & Conneſtable de France, & Monſeigneur Iean de Clermont Mareſchal de France à plus grande compagnie que n'eſtoit le Prince de Galles.

Les meſmes paroles de Froiſſard ſont rapportez par Nicolas Gilles en ſa Chronique de France: Ce qu'il eſcrit du degaſt fait par les Anglois à Narbõne eſt plus particulierement expliqué dans vne bulle du chappitre S. Eſtienne de Narbonne, datée du 6. Decembre 1387. dont voicy les paroles, *Anno Domini milleſimo trecenteſimo quinquageſimo quinto menſe Nouembri, Princeps Vvalliæ Regis Angliæ filius, & Domini noſtri Regis ac Regni ſui inimicus ad parteis Nerbonenſes cum ingenti exercitu armatorum hoſtiliter declinans, & Ciuitatem ipſius villæ expugnans parochiam ſancti Stephani, in qua nullum imminebat, nec imminet fortalitium ex magna parte incendio concremauit, & proceſſu temporis continuatis guerris in his partibus parochiani parochiæ prædictæ parochiam ipſam penitus deſeruerunt, omnia ædificia & hoſpitia in tota ipſa parochia exiſtentia ruinæ totali exponendo, propter quod nullus in ipſa parochia remanſit virus, & mulieribus in ea publicè proſtibulum tenentibus, quod quaſi contiguum eſt Eccleſiæ prædictæ.*

Le meſme Froiſſard au chap. cent vingt-vnieſme du premier volume eſcrit, cõme lors que le Duc de Normandie auec cent mille François aſſiegea la ville d'Aiguillon, tenuë par les Anglois, il enuoya querir à Toloſe huict des plus grands engins qui eſtoient dans ladite ville, & lors qu'on vouluſt aſſaillir ceux

d'Aiguillon, il fuſt arreſté par les Seigneurs François que ceux de Toloſe, Carcaſſonne & Beaucaire aſſailliroient du matin iuſques à midy, & ceux de Rouergue, Cahors, & Agenois quand les autres ſeroiẽt retirez, iuſques à Veſpres.

Nous liſons dans le meſme Hiſtorien au chap. deux cens trente quatre du ſuſdit premier volume, comme certaines compagnies qui s'eſtoient accordées, & alliées au Prince de Galles, pilloient tout le pays où ils paſſoient, meſme dans la Seneſchauſſée de Toloſe, & que pour les arreſter Guy d'Azay Seneſchal de Toloſe, enuoya Amalric Comte de Narbonne, & au Seneſchal de Carcaſſonne, enſemble à celuy de Beaucaire, & à tous les Cheualiers & officiers des enuirons, les requerir de le venir aſſiſter à garder les frontieres contre ces troupes de gens de guerre qui ruinoient tout le pays, & s'eſtans aſſemblez enuiron cinq cens lances & quatre mille Ribauds, Archers ou Brigantins s'eſtant mis ſur les champs prés de Montauban, & enuoyant pour charger ces compagnies qui furent encor rafraiſchies par le ſecours qui leur arriua, les François furent defaits la veille de noſtre Dame d'Aouſt l'an mil trois cens ſoixante-ſix. En ce combat furent faits priſonniers par les Anglois le Comte de Narbonne, meſſire Guy d'Azay Seneſchal de Toloſe, le Comte d'Vſez, le ſieur de Montmorillon, le Seneſchal de Carcaſſonne, le Seneſchal de Beaucaire, & plus de cent Cheualiers, tant de France que de Prouence, & pluſieurs Eſcuyers riches & pluſieurs hommes riches, tant de Toloſe que de Montpellier,

Iuuenal des Vrſins en ſon hiſtoire du Roy Charles VI. rapporte comme le Duc de Bourgongne qui fauoriſoit les Anglois, fiſt ſon Lieutenant au pays de Languedoc en l'an 1417. le Prince d'Orange : C'eſt pourquoy le Dauphin enuoya prier le Comte de Foix, qu'il print le gouuernement dudit pays de Languedoc, lequel il luy commetoit, ce que le Comte accepta & en chaſſa le Prince d'Orange, & depuis en l'an 1419. le Dauphin fuſt en Languedoc, & desappointa le Comte de Foix du gouuernement dudit pays qu'il luy auoit donné, à cauſe qu'il en retiroit tous les deniers qui en prouenoient, ſans qu'il en vint rien au profit dudit Seigneur Dauphin, & miſt le ſiege à Niſmes & au Pont ſainct Eſprit, que tenoient certaines gens de guerre qui eſtoiẽt au Prince d'Orange, lequel auoit eſté eſtably Lieutenant en Languedoc par le Duc de Bourgongne : leſquelles villes il print, & fiſt abattre à cauſe de la rebellion partie des murailles de la ville de Niſmes, & laiſſa le gouuernement du Languedoc à Charles de Bourbon Comte de Clermont, lequel aſſiegea & print la ville de Beziers que tenoient les gens du Comte de Foix.

MEMOIRES DV PAYS DE LANGVEDOC.

LIVRE IIII.

VICOMTES DE NARBONNE.

AYMERI PREMIER VICOMTE de Narbonne.

LES Anciens ont prins aſſez indifferemment ces titres de Comte, Vicomte, Marquis & Duc : c'eſt pourquoy les Seigneurs de Narbonne qui ſe qualifioient ordinairemẽt Vicomtes, ſont appellez ſouuentefois par Froiſſard & autres Hiſtoriens, Comtes. Les anciennes Annales de Normandie eſcrites en François, les nomment Marquis de Narbonne, & bien que Raymond de ſainct Gilles & ſes ſucceſſeurs Comtes de Toloſe, ayent eſté ſurnommez Ducs de Narbonne, & que Arnaud Archeueſque de Narbonne ayt prins ceſte qualité de Duc, neantmoins il n'eſtoit point Vicomte de Narbonne, car à meſme temps il y auoit d'autres Vicomtes ; mais ils ont prins le titre de Duc pretendant quelque ſuperiorité ſur les Vicomtes, leſquels ſur le dernier temps ont rendu quelque hommage & recognoiſſance aux Comtes de Toloſe, ainſi que nous auons dit dans noſtre hiſtoire des Comtes de Toloſe : I'ay notté auſſi que tout ainſi que les Comtes prenoient anciennement le titre de Conſul, que de meſmes quelque Vicomte de Narbonne dans ſes lettres ſe nomme Proconſul de Narbonne, comme nous verrons cy apres.

Ceux qui ont parlé de l'erection des Comtes faite par Charlemaigne, ſe ſont contentez de nommer les Comtes qui furent par luy eſtablis en l'Aquitanie, dans laquelle ils comprennent Toloſe, Alby, & le Vellay, mais il ne nous ont point dit que Charlemaigne euſt eſtably des Comtes ou Vicomtes à Narbonne, Carcaſſonne, Beſiers & autres villes du pays bas de Languedoc. Toutesfois la creance ordinaire & commune tradition eſt, que Charlemaigne eſtabliſt auſſi bien des Comtes pour le gouuernemẽt des villes du pays bas de Lan-

guedoc, comme il auoit fait en l'Aquitanie.

Philomena qui ſe dit Hiſtorien de Charlemaigne au liure qu'il a compoſé en Roman, (& qui a eſté depuis pluſieurs ſiecles tourné en Latin par Giles, du mandement de Bernard Abbé de la Grace) de la prinſe des villes de Narbonne & Carcaſſonne faite par Charlemaigne, a eſcrit comme il aſſiegea la ville de Narbonne, laquelle eſtoit tenuë par Marraud Roy des Sarraſins, auquel ſiege vn Cheualier du pays qui auoit nom Aymeri, s'employa tellement & aſſiſta ſi bien Charlemaigne, que ayant prins la ville de Narbonne, en conſideration des bons ſeruices que le Cheualier luy auoit rendus durant ce ſiege, il luy donna la troiſieſme partie de la Seigneurie de ladite ville, & les autres deux troiſieſmes, l'vne à l'Archeueſque & l'autre aux Iuifs, qui luy auoient aydé en la meſme occaſion. Le ſuſdit Hiſtorien adiouſte que Charlemaigne ne ſe contenta pas d'auoir donné vne troiſieſme partie de la ville de Narbonne à Aymeri, mais que outre cela il luy donna le gouuernement de Beſiers, Agdé, Maguelonne, Vſés, Niſmes, Arles, Auignon, Orange, Lyon, Carcaſſonne, Toloſe, Rodés, Cahors, Colieure, Gironde, Barcelonne, & luy dit ces paroles, comme rapporte ledit Roman, *Per Narbonam eris Dux, & per Toloſam Comes.*

Nicolas Gilles en ſa Chronique de France, fait mention de ceſte donation faite par Charlemaigne de la ville de Narbonne à Aymeri, bien qu'il eſcriue tout d'autre façon que ce pretendu Hiſtorien de Charlemaigne Philomena: voicy doncques ce qu'il en dit en la vie de Charlemaigne. Ledit Charlemaigne Empereur donna au gentil Cheualier nommé Aymeri qui eſtoit fils d'Arnaud de Bellaude (qui eſtoit en la bataille quand Charlemaigne tua Ayguoland) & nepueu de Geraud de Vienne, la Cité de Narbonne qu'il auoit prinſe ſur le Roy Balaac Sarraſin, dont iceluy Aymeri auoit eſté cauſe. Tulpin au liure qu'il a eſcrit des geſtes de Charlemaigne, dit qu'Arnaud de Bellaude fuſt à Pampelõne pour aſſiſter Charlemaigne contre Ayguoland. Iay remarqué dans quelque Roman que cét Arnaud de Bellaude eſtoit Alleman, & qu'il mouruſt auec Roderic dernier Roy des Gots, à ceſte grande iournée où il perdit la vie & le Royaume.

I'ay chez moy vne ancienne Chronique de Foix eſcrite à la main & compoſée en language Gaſcon, qui dit que noſtre Aymeri conquiſt les Comtez de Narbonne, de Toloſe, de Carcaſſonne, de Beſiers & de Barcelonne, & que de luy deſcendent les Comtes de Toloſe & de Carcaſſonne, & par meſme moyen ceux de Foix, qui tirent leur origine de ceux de Carcaſſonne. Voicy ſes propres termes. *Et conquiſtec lo Comptat de Narbonna & de Toloſa, & de Carcaſſona, & de Beſers, & Barſalona, Moſſur Aymeric de Narbonna, & daqui ſon deſcenduts los Comptes de Toloſa, & Carcaſſonna, deſquals leixi los noms ſino pes ſo que larbre voli commenſar don drectamen ſon deſcenduts los Comptes que an prés ſous eſtats en Foix, que daban ſe deſian Comptes de Carcaſſonna, & de Barſalona, Seignors des Foixens.*

GVILLAVME SVRNOMME' AV COVRT-NE'S.

A AYMERI premier Vicomte de Narbõne ſucceda Guillaume qui a eſté ſurnommé au Court-nés, & a eſté Conneſtable de France, lequel apres auoir rendu pluſieurs teſmoignages de ſa valeur, ayant comme l'on dit chaſſé les Sarraſins, tant des villes d'Orenge, Niſmes, que de tout le pays de Languedoc, & apres pluſieurs batailles gaignées, fonda vn Monaſtere dans le Dioceſe de Lodeue, qui eſtoit nommé anciennement *Monaſterium Gellonenſe*, dans lequel il ſe rendiſt Religieux pour y viure & finir ſes iours, ſuiuant la regle de ſainct Benoiſt. Et d'autant que à cauſe de ſa ſaincte vie il a eſté mis au nombre des ſaincts, ce Monaſtere a eſté depuis appellé de ſainct Guillaume, & l'appelle-on le deſert, à cauſe que ce Monaſtere ſe trouue ſitué parmy les montagnes, & comme dans vn deſert.

Il eſtoit fils de Narbonne, s'il eſt vray ce que nous liſons dans ce grand & ancien Roman qui a eſté compoſé de luy.

Gentis hom ſire ſi i'oſaſſe parler
Ie demandaſſe de quel terre eſtés nés
Et de quel gent & de quel parenté,
Voire dist Guillaume ia orras racompter
Qu'ains par nul homme ne fuſt mon nom celé
Ie ſuis Guillaume de Narbonne feus né.

L'ancienne Chronique Françoiſe de Normandie fait mention de luy, là où elle parle de Richard ſurnommé le Diable Duc de Normandie, & le nomme le Marquis de Narbonne, dit Guillaume au Court-nés Conneſtable de France, cõme fait bien Paradin en ſon hiſtoire de Bourgongne, Belle-foreſt au chapitre deuxieſme du liure ſecond de ſes Chroniques, & Rubis au chapitre dix-neufuieſme du liure troiſieſme de l'hiſtoire de Lyon, bien qu'ils ne le cogneuſſent guiere. Ceux qui ont parlé de luy & ont eſcrit exactement ſa vie, ne ſont point d'accord de ſa genealogie auec les anciens Romans: car ſon Roman dit que ſon pere ſe nommoit Aymeri, que ſa mere eſtoit Ermengard, & ſes freres Bernard de Breban, Garin d'Anſeaume, Guybert Daudernas & Aymeri, comme il eſt dit dans ces vers.

I'ay nom Guillaume le Marquis a nom [1] *Dé* — 1 Dieu
Fils d'Aymeri le viel chenu barbé,
Et Ermengard & ma mere au [2] *vis clair,* — 2 viſage
Frere Bernard de Brebant la Cité
Frere Guerin qui tant faut a loué
Frere Guybert d'Audernas le meins né
Si eſt mes freres li chetif Aymeri.

Selon ce meſme Roman, Ermengarde mere de Guillaume eſtoit ſœur de Boniface Roy de Pauie, c'eſt pourquoy il l'appelle Ermengarde de Pauie.

Quand le ſçaura Ermengard de Pauie
La voſtre mere que Ieſus benie.

Guillaume euſt auſſi quatre ſœurs comme le meſme Roman dit en ces vers.

[1] *Vet sén Guillaume & ſa mere ſe pame* [1] va
Et ſi trois freres & ſes ſuers tote quatre

Dans ce Roman il eſt dit qu'vne des ſœurs de Guillaume nõmée Blanchefleur, fuſt mariée auec le Roy Louys Debonnaire, & qu'vne autre qu'il ne nomme point fuſt mariée à Toloſe, de laquelle Gautier eſtoit fils, dont il eſt fort parlé dans ledit Roman, qui appelle Gautier le Toloſan.

Li Cuens Guillaume en appella Gautyé
Le Toloſan ainſi l'ouy noncer
Fils de ſa ſuer vn gentil Cheualier.

Il eſt dit dans le meſme Roman, que le Comte Guillaume ayant prins la ville d'Orenge y trouua vne Princeſſe Sarraſine nommée Orable, laquelle il eſpouſa, l'ayant faite pluſtoſt baptiſer, & ayant changé ſon nom d'Orable en Guybor, comme l'on voit dans ces vers.

Apres conquiſt Orenge la Cité
Et fiſt Guybor baptiſer & leuer,
Puis l'eſpouſa a [2] *moller & aper.* [2] femme

Quelques-vns ont eſtimé qu'il a eſté appellé Guillaume au Court-nés, d'autant qu'il eſt peinct & repreſenté, meſmes ſur le grand Autel de l'Abbaye S. Guillaume le deſert auec vn cornet, croyant qu'il faut lire Guillaume au cornet, non pas au court-nés. Toutesfois l'ancien Roman dit, qu'il ſe baptiſa luy meſmes au Court-nés, d'autant que combattant auec Corſolt, il eut coupé le bout du nés.

Mes que mon nés ay vn pou acourcié
Ie ne ſçay certe [3] *cõ ſera allongié* [3] comme
Li [4] *Cuens meiſmes ceſt iluec baptiſié* [4] Comte
Deſoremes qui moy ayme & tient cher
Treſtuit [5] *m'appellent François & Berrujer* [5] treſtous
Comte Guillaume au Court-nés le guerrier.

L'õn ne peut douter que Guillaume au Court-nés dõt a eſté fait ledit Roman ne ſoit ſainct Guillaume, qui depuis a eſté religieux en l'Abbaye par luy fondée. Car le meſme Roman en l'vn de ſes liures intitulé Le moinage Guillaume, remarque comme il fuſt au commencemẽt Comte & Marquis, & ſe fiſt depuis Religieux. Or la verité eſt qu'il fuſt moine, & qu'il a eſté mis au rang des ſaincts. Car le Pape Alexandre l'appelle ſainct Guillaume dans vne ancienne Bulle que i'ay veuë dans ledit Monaſtere, ceſt pourquoy ledit Roman parlant de luy, dit,

Tant fiſt en terre qués [6] *ciéx eſt coronné.* [6] cieux

I'ay voulu racompter par le menu toute ceſte genealogie de Guillaume, pour monſtrer comme elle eſt rapportée dans ledit Roman tout autrement qu'elle ne ſe trouue eſcrite dans les anciennes vies de ſainct Guillaume fondateur de l'Abbaye ſainct Guillaume le deſert, leſquelles ſe trouuent manuſcrites, tant dans les archifs de ladite Abbaye, que dans la bibliotheque des Peres

ſainct Dominique de Toloſe, dans vn tome contenant les vies des ſaincts, recueillies par frere Bernard Guido, que dans Ordericus Vitalis Hiſtorien Anglois, au liure 6. de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, en laquelle il a inſeré la vie de ſainct Guillaume entierement conforme à celle qui ſe trouue eſcrite à la main. Il eſt dit doncques dans leſdites vies, que ſainct Guillaume eſtoit né de nobles parens, & que ſon pere auoit nom Theodoric, & ſa mere Aldana, leſquels eurent deux fils. Il eſt dit auſſi dans la fondation de ladite Abbaye, qui eſt datée du quatorzieſme Decembre de l'an vingt-quatrieſme du regne de Charlemaigne & quatrieſme de ſon Empire, que Guillaume fait ceſte fondation afin que Dieu luy pardõne ſes pechés, & qu'il face mercy à ſes parens deſia treſpaſſez, qu'il nomme en cét ordre, Theodoric ſon pere, Aldana ſa mere, Theodolin & Adaliſme ſes freres, Aldane, & Bertrande ſes ſœurs, ſes enfans & filles Bernard, Guytere, Goſtelin, & Herimburg, & ſes deux femmes Gunebunde & Guitburge. Tellement que nous voyons que tant dans leſdites anciennes vies & actes de fondation, les parens, & alliés de Guillaume ſont tout autrement rapportés qu'ils ne ſont dans ledit Roman. Ce que le ſuſdit Ordericus Vitalis Hiſtorien Anglois a bien remarqué au ſuſdit liure ſixieme de ſon hiſtoire Eccleſiaſtique, comme ayant veu tant les anciennes vies de ſainct Guillaume, deſquelles il met vn abregé dans ſon hiſtoire, que ce qu'en auoient eſcrit les anciens Romans, diſant qu'il vaut mieux ſuiure ce qui a eſté eſcrit fidellement par ceux qui ont eſcrit authentiquement la vie de ſainct Guillaume, que non pas ce qui en eſt chanté par les Iongleurs. Voicy le iugement qu'il en fait parlant de ſainct Guillaume : *Canitur vulgo à Ioculatoribus de illo Cantilena, ſed iure præferenda eſt relatio Authentica, quæ à religioſis Doctoribus ſolerter eſt edita & à ſtudioſis lectoribus reuerenter lecta eſt in communi fratrum audientia* : Auſſi eſt-il certain que la pluſpart de ce qui a eſté eſcrit dans ledit Roman eſt fabuleux & contraire à l'hiſtoire, car il eſt dit que Louys le Debonnaire auoit eſpouſé la ſœur de Guillaume au Court-nés, ce qui eſt contraire à ce que les Hiſtoriens de ſon temps nous en ont dit, leſquels ont eſcrit que l'Empereur Louys n'euſt que deux femmes, l'vne Ermengarde fille du Comte Nigran, & l'autre Iudith fille du Comte de Rauensbergue.

Dans le meſme Roman de Guillaume au Court-nés, & au liure du moïnage de Guillaume, il eſt fait vn grand diſcours du combat qui fuſt fait deuant Paris entre le Geant Iſore, qui y eſt appellé quelquefois le Roy de Conimbre, d'autres fois l'Eſclauon, lequel eſtoit Sarraſin & Mahometain. Dans ledit liure du moynage il eſt dit que Guillaume au Coutt-nés s'eſtoit retiré dans vn hermitage en Prouence pour faire penitence de ſes pechés, & que durant le temps qu'il y eſtoit, Iſore Roy de Conimbre auec vne grande armée de Sarraſins fuſt aſſieger l'Empereur Louys le Debõnaire dans ſa ville de Paris. Louys deſeſperant de pouuoir deffaire vn ſi puiſſant ennemy ſans le ſecours & aſſiſtance dudit Guillaume, le fiſt chercher par toute la France par vn Gentil-homme d'Auuergne appellé Anſeys, lequel apres pluſieurs iournées, le rencontra ſur la porte de ſon hermitage ſans le cognoiſtre, & le pria de luy donner de nouuelles de Guillaume au Court-nés. Mais Guillaume feignant d'eſtre vn autre, & ayant apprins de luy le ſujet pour lequel le Roy le deſiroit auoir prés de luy,

luy fiſt accroire qu'il eſtoit mort. Toutesfois apres le deſpart d'Anſeys, il print reſolution d'aller ſecourir l'Empereur à Paris, & quittant ſon hermitage s'en va à l'Abbaye ſainct Gratian (où il auoit eſté Moyne) prendre ſes armes & ſon cheual qu'il auoit laiſſé en depoſt à l'Abbé. S'eſtant armé il prend la route de Paris, paſſe de nuict à trauers le camp des Sarraſins, & ſans eſtre recognu s'en va droit à l'vne des portes de ladite ville, l'entrée de laquelle luy eſtant refuſée, il eſt contraint de loger dans le foſſé chez vn pauure homme de Paris appellé Bernard Delfoſſé, qui y auoit baſty vne petite hute, où s'eſtant rafraiſchy quelques iours, il ſortiſt de nuict armé ſur ſon Cheual, & ayant trouué Iſore à l'eſcart, voyant que l'occaſion ſe preſentoit pour le combattre, il luy parla de ceſte façon.

Tu as trop fet [1] *as François grand domage* — 1 aux
Quant tu par force ies venus en [2] *lor marches* — 2 leurs
Les gens deſtruites, les Abaies arſes
Et en Paris as mis le Roy en caige
Ce poiſe moi foi que ie doi ſainct Blaiue
Quant ca [3] *venis ne te tieng mie a ſaige* — 3 vinis
Mes ſe Deu plait ia [4] *ert venjance fete.* — 4 ſera

Apres ces paroles les deux champions s'appreſterent au combat, dont voicy la deſcription.

Iſores [5] *lot mes il ne len fu gaires* — 5 l'ouyſt
A ſon col tint li [6] *glos vne grand hache* — 6 gloton
Le trenchant [7] *ot vn pié & demie aune* — 7 euſt
Fort fu la hante d'vn quartier d'vn grand cheſne
Quanque il ot ne priſe vne maaille
Moult fierement a [8] *areſnié Guillaume* — 8 arraiſonné
Qui tenuoya a moi en ceſte place:
Et dit li [9] *Cuens ge i ving pour combatre* — 9 Comte
Diſt Iſores que vauldroit ta bataille
Se de [10] *tiex homes i auoit vingt & quatre* — 10 tels
[11] *Ges occiroye ains que apparut l'aube.* — 11 ie les
Dex dit Guillaume [12] *con* [13] *ciſt Sarraſin plaide* — 12 comme 13 ce
Que [14] *quis geci quant ie ne mi eſſaie* — 14 quiers
Aler men vueil ains que li ſoleux raie
Car ne vueils pas que Looys me ſache
Se [15] *ciſt* [16] *iert mort perdu* [17] *erent li autre.* — 15 ceſtuy-cy 16 eſt 17 ſeront
Diſt au Paien tu es moult [18] *deputere* — 18 meſchant
Petit me priſes & ie ne te pris gueres
La hache tint a ſes deux mains la hauce
Fiert en le Conte merueilleux cop le frape
A mont en leaume ſi que tot li enbarre
Ius en abat & berils & topaces
Mes de la coiffe ne pot il trancher maille.
Li cop fu grans qui contreual li [19] *glace* — 19 gliſſe
Et fleurs & prieres contreual en efface

Li [1] *brans treſtorne & la hache ius glace* — 1 l'eſpée
Le Cuens le fiert de l'eſpée qui taille
A mont en leaume ou il [2] *ot maint topace:* — 2 euſt
Li Turs treſtorne & l'eſpée ius glace
Li brans deſcend contreual les eſpaules.
Li Cuens le tint qui ſa force i amaſſe
La riche [3] *broigne li derront & deſlace* — 3 haubert
Sattaint leut li Cuens a plaine brace
Apres cel cop ni conueniſt nul autre,
Diſt Iſores Cheualier tu me taſtes
De quel pais tont amene deable,
Cil de Paris nont pas tel vaſſelage,
Lor brans d'acier ne trenchent ſi ne taillent
Con li tuens fet, ne ſai quil te celaſſe,
As [4] *cop donner ſembles tu del lignage* — 4 coups
As combatans qui tante honte ont fete
As Sarraſins qui mahomes bien face.
Bien croi tu es del parenté Guillaume
Quant [5] *ſeus* [6] *venus contre moi en bataille.* — 5 ſeul 6 viens
Lors li cort ſus fierement le menace
Mahomet iure qu'il li fera contraire.
La Gaite eſtoit ſor la porte en leſtage,
Mes li Marchis & Iſore l'aufage
Par mal talent fierement ſentraſſaillent.
Roys Iſores tint la hache tranchant
Enuers Guillaume eſt venus accorant
Ferir le cuide ſor ſon hiaume luiſant
Li Cuens ſe haſte ſi le fiert tot auant
A [7] *l'eſcremie li done en retraiant* — 7 l'eſcrime
[8] *Ens el* [9] *chaignon li a aſſis le brant* — 8 dedans 9 chignon
Les mailles tranche de laubert jaZerant
Ains armure ne li valut vn gant,
Le col li tranche ainſi comme vn ſermant.
Il prent la teſte o tot leaume luiſant
Ains nen volt plus porter ne tant ne quant
Le corps leſſa ſans teſte tot ſanglant
Li Cuens ſen torne ſi [10] *vet Dieu* [11] *graciant* — 10 va 11 remerciant
De cele henor que li a fet ſi grant,
Car or ſet bien Guillaume le vaillant
Que Sarraſins ni auront mes garant
A loſtel vient la ou Bernars l'attant.

Il eſt dit dans le meſme Roman, qu'apres que Guillaume euſt vaincu Iſore, il en bailla la teſte à Bernard, & le chargea de la porter à l'Empereur, & luy dire cõme Guillaume au Cour-nés eſtoit venu des deſers de Prouence pour le deſliurer par la mort du Roy Iſore. Cela fait, ſans attendre qu'il fuſt iour, il

ſ'en retourna, & apres auoir remis ſes armes & ſon cheual dans l'Abbaye S. Gratian, il ſe renferma dans ſon hermitage pour y continuer la penitence.

Or bien que ce qui eſt contenu dans ce Roman ſoit fabuleux, neantmoins il faut aduoüer que ce ſont de fort anciennes fables, car maiſtre Geruais Tilleberien Mareſchal du Royaume d'Arles, qui viuoit enuiron l'an mille deux cens dix du temps de l'Empereur Otho IIII. au liure duquel le tiltre eſt *Otia Imperialia*, qui ſe trouue eſcrit à la main dans la bibliotheque du College de Nauarre de Paris, dit auoir veu dans Paris le ſepulchre d'Iſore qui fuſt tué par ſainct Guillaume: *Nos vidimus ſepulchrum Iſoreti in ſuburbio Pariſienſi viginti pedes in longum habens, præter ceruicem & caput, quem Sanctus Guillelmus peremit.* Ce ſont ſes parolles rapportées par frere Iacques Dubruel au liure ſecond des antiquitez de Paris, lequel eſcrit qu'on voit encores ſa tombe dans le monaſtere ſainct Germain des Prés, en vne chappelle appellée ſainct Pere ou ſainct Pierre. Gilibert Corroſet dans vn petit liure qu'il fiſt imprimer en l'an mille cinq cens trente trois, fait mention du combat fait entre Guillaume au Court-nés & le Geant Iſore. Car parlant de ce qui arriua durant le temps de Charlemaigne il dit: Aucuns diſent que regnant ledit Charlemaigne, la ville de Paris fut aſſiegée par vn Geant nommé Iſoere, contre lequel l'Empereur enuoya pluſieurs de ſes Barons qui furent par iceluy Geant deſconfits, finalement Iſoere fuſt vaincu par vn Cheualier appellé Guillaume au Court-nés & deliura la ville de la perſecution de ce Geant, & eſtoit celuy Cheualier du lignage du noble Guerin de Montglabe. Nicolas Gilles fait auſſi mention de ce combat dans ſes Annales de France, car parlant des enfans d'Aymeri Vicomte de Narbonne, il dit, l'ayſné fut Conneſtable de France Guillaume au Court-nés qui conquiſt la Cité d'Orenge, le pays de Prouence, & autres ſur les Sarraſins, & tua le grand Geant Iſore deuant Paris. Il eſt fait mention de Guillaume le Conneſtable dans l'ancien autheur qui a eſcrit la vie de Louys le Debonnaire, où il eſt dit que Guillaume Conneſtable de France rallia toutes les forces qu'il peuſt pour reſtablir & remettre Louys le Debõnaire en ſon Empire, ne diſant de luy autre choſe, ce qui ſe trouue auſſi dans ſon Roman, où il eſt raconté au long dans le liure intitulé, le coronement Louys, comme Guillaume luy rendiſt la couronne de France, que la nobleſſe reuoltée alloit porter ſur la teſte du fils d'vn Duc nommé Richer.

En liſant ces anciennes fables du combat de Guillaume contre le Geant Iſore, il m'eſt venu à la penſée que ce que la pluſpart des Hiſtoriens des Comtes de Toloſe ont eſcrit du Comte Iſauret qui ſucceda à Torſin pourroit bien auoir prins ſa ſource de ces fables qui ſont contenuës dans cét ancien Roman: car tous les Hiſtoriens qui ont parlé des Comtes de Toloſe, tant François, Gaſcons, que Eſpagnols & Alemans, ont mis Iſaure ou Iſauret entre les Comtes de Toloſe, & quelques-vns le mettent immediatement apres Torſin, & les autres apres Guillaume. Mais de ſçauoir qui eſtoit ce Comte Iſaure, perſonne ne la guere bien expliqué. Bertrand a bien eſcrit en ſes geſtes Toloſaines, qu'Iſauret Comte de Toloſe eſtoit fils de Torſin: c'eſt pourquoy Noguies en ſon hiſtoire Toloſaine le nomme Iſauret Torſin, ſans nous en dire autre choſe. Mais il eſt aiſé à remarquer qu'ils ont prins ce nom d'Iſaure de ces vieil-

les fables, car ayant leu dans ces Romans que Guillaume au Court-nés auoit combattu & vaincu Iſore, ils ont auſſi toſt creu (ignorant l'entiere fable d'Iſore) qu'Iſore eſtoit fils de Torſin, lequel s'eſtant emparé du Comté apres que ſon pere en fuſt demis par l'Empereur Charlemaigne, & qu'il en fuſt chaſſé par Guillaume qui le combatiſt & le fiſt mourir. Toutesfois le Roman dit que Iſore eſt Eſclauon Roy de Conimbre Sarraſin & Geant. C'eſt pourquoy il faut faire le meſme iugement du combat de Guillaume contre Iſore, que des combats faits par Charlemaigne contre Ayguolant & autres geans, rapportez par l'Archeueſque Turpin dans ſon hiſtoire de Charlemaigne. Il pourroit bien eſtre que Guillaume au Court-nés qui a fait longuement la guerre contre les Sarraſins, ſe ſoit battu auec quelque Sarraſin nommé Iſore, dequoy toutesfois ie n'ay point autre memoire, m'en rapportant à ce que i'en ay dit en la vie de Guillaume Comte de Toloſe.

Noguies en ſon hiſtoire Toloſaine fait bien mention d'vn nommé Iſauret Torſin Roy de Toloſe, mais nous auons monſtré cy-deſſus que ce Roy & tout ce qui eſt eſcrit de luy eſt entierement fabuleux.

Ie me crains auſſi que ce nom d'Iſaure que l'on donne à dame Clemence (qu'on tient auoir inſtitué les ieux fleuraux de Toloſe) ne ſoit fabuleux & inuenté, pour la rendre plus recommandable, comme deſcendant de ce Geant Iſaure, dequoy nous auons eſcrit cy-deſſus ce que nous en penſions, lors que nous auons parlé de l'hiſtoire fabuleuſe de Toloſe.

MAIOL.

MAIOL Vicomte de Narbonne fut marié auec Raymonde, de laquelle il euſt deux fils Vlberard & Alberic, il eſt faite mention, tant de Majol que de ſes deux fils, en vne donation qui eſt dans les archifs de l'Egliſe de Narbonne, faite par Arnuſte Archeueſque à ſon Egliſe de Narbonne, qui eſt datée de l'an neuf cens & vnze, & vingt-quatrieſme Iuin, en laquelle eſt dit que ledit Arnuſte Archeueſque donne les biens y mentionnez à ladite Egliſe ſainct Pol de Narbonne, leſquels il auoit auparauant acheptez de Vulcharius, ou Vlberardus, & ſon frere Alberic Vicomtes fils de Majol Vicomte. Nous ne pouuons pas ſçauoir certainement en quel temps ledit Majol viuoit, & n'en pouuons dire autre choſe, ſinon que c'eſtoit entre l'an neuf cens & huict cens, dautant que l'acte fait par luy ſe trouue rompu en la date, & n'en peut-on remarquer, ſinon qu'il fuſt fait en l'an 8. qui monſtre aſſez qu'il eſt de l'an huict cens: mais nous ne pouuons pas cognoiſtre ſi ce fut en l'an huict cens huictante, ou nonante, n'en ſçachant autre choſe, ſinon que l'Archeueſque Arnuſte donne à l'Egliſe en l'an neuf cens vnze les biens qu'il auoit achetez des enfans de Majol.

VVLBERARD.

VVlberard Vicomte de Narbonne viuoit du temps de Agio Archeueſque de Narbonne, & durant le regne de Charles le Simple: car il ſe treuue ſigné dãs vne donation faite par vn nommé Theudericus du temps dudit Agio à l'Egliſe ſainct Iuſt & ſainct Paſteur, de laquelle donation voicy la ſubſcription. *Facta hæc ſcriptura in Calendis Octobris anno vigeſimo nono, regnante Carolo Rege, ſignum Theudericus qui hoc fecit. Signum Spoliaſtus. S. Vulueradus Vicecomes*, & apres pluſieurs autres ſeings, il y a, *Signum Richildis Vicecomitiſſæ.* Or le vingt neufuiéme an du regne de Charles le Simple, eſtoit enuiron l'an neuf cens dix-neuf, eſtant certain que Agio Archeueſque (duquel eſt faite mention dans ladite donation) obtint de Charles le Simple confirmation de tous les priuileges accordez par les Roys à l'Egliſe de Narbonne: voicy la ſubſcription de ces lettres, *Anno trigeſimo regnante Domino Carolo redintegrante vigeſimo quinto, largiore verò hæreditate indepta vndecimo, actum in Setico contra Torn in Dei nomine feliciter. Amen.* Nous auons dit en noſtre hiſtoire des Comtes, comme ceſte ſubſcription deuoit eſtre entenduë. De tous ces actes nous ne pouuons recueillir autre choſe, ſinon qu'Vulberard Vicomte fuſt marié auec Richilde, & qu'il viuoit durant le regne de Charles le ſimple.

ODON.

ODon fuſt Vicomte de Narbonne depuis l'an neuf cens trente, iuſques en l'an neuf cens quarante cinq ou enuiron, ainſi que i'ay apprins par quelques vieux memoires qui me ſont tombez en main, bien que ie n'aye veu autres actes, ſinon vne donation ou fondation faite par les executeurs du teſtament d'Aymeric Archeueſque de Narbonne, qui eſt datée, *Anno Incarnationis nongenteſimo ſeptuageſimo ſexto indictione quinta, regnante Lothario Rege anno vigeſimo tertio*, ceſte fondation eſt faite par leſdits executeurs teſtamentaires *propter remedium animæ Aymerici Archiepiſcopi, & propter remedium animæ Pontionis Comitis defuncti, ſiue Matfredi Vicecomitis, ſiue Odonis Vicecomitis, vel Richildis Vicecomitiſſæ.*

MANFRED.

MAnfred Vicomte de Narbonne fuſt marié auec Adalayx, & tous deux enſemble vendirent à Aymeri Archeueſque de Narbonne, le Bourg de Creſſan ſitué dans la Viſcomté de Narbonne, ceſte vente fuſt faite le vingt deuxieſme iour du mois d'Auril de l'an neuf cens cinquante neuf, & le quatrieſme an du regne du Roy Lothaire. I'ay trouué dans les archifs de Narbonne, comme le ſuſdit Manfred & Adalayx ſa femme

auoit acquis auparauant, & le dixieſme Nouembre de l'an neuf cens quarante cinq, & le dix-ſeptieſme du regne du Roy Louys d'Outremer, le meſme bourg de Creſſan d'vne femme nommée Adamura, ainſi qu'appert de l'inſtrument de l'achapt par eux fait leſdits an & iour, qui eſt dans leſdits archifs. Il fut auec ſa femme en pelerinage à Rome en l'an neuf cens ſoixante ſept, & euſt d'elle deux fils & vne fille, l'ayſné eut nom Raymond qui luy ſucceda en la Vicomté, l'autre fuſt Ermengaud qui fuſt Archeueſque de Narbonne, la fille ſe nommoit Ermengaude.

RAYMOND.

RAYMOND Vicomte de Narbonne ſucceda à ſon pere Manfred, il eſtoit frere d'Ermengaud Archeueſque de laditte ville, il fut preſent au Concile tenu en la ville de Narbonne par Ermengaud Archeueſque ſon frere, auquel eſtoient auſſi preſens Raymond Comte de Rodez, Roger Comte de Carcaſſonne, & Raymond ſon fils. Noſtre Raymond fuſt marié auec Ricarde, ils eurent de leur mariage trois enfans maſles, ſçauoir Berenguier qui luy ſucceda, Ermengaud, & Guillaume.

BERENGVIER.

BERENGVIER ſucceda à ſon pere Raymond Vicomte de Narbonne : ſa femme fut Garſinde fille de Bernard, ſurnommé Taillefer Comte de Bezalu, qui eſtoit fils de Myr Comte de Barcelonne, & de la Comteſſe Tolde femme dudit Taillefer. Il eſt fait mention tant de luy, que de Ricarde ſa mere, de Garſinde ſa femme, que de Raymond ſon fils dans vn acte de l'an 1032. duquel nous pouuons recueillir que Raymond ſon pere eſtoit deſia mort en laditte année. Il euſt de tres-grandes inimitiez & guerres auec Guiffred Archeueſque de Narbonne, comme nous pouuons recueillir de la plainte que Berenguier Vicomte fiſt au Synode tenu par l'Archeueſque de Narbonne, laquelle i'ay voulu mettre en ce lieu, dautant qu'elle n'eſt pas vtile ſeulement pour entendre l'eſtat des affaires de Berenguier Vicomte, mais encores pour remarquer la mauuaiſe façon dont vſoient tant les Vicomtes & Seigneurs, que les Archeueſques & Eueſques en l'adminiſtration & gouuernement des biens de l'Egliſe. Voicy doncques ſa plainte tirée des Archifs de Narbonne, & miſe mot à mot de latin en françois.

A ceſte ſaincte aſſemblée des Vicaires de Dieu, Legats du Souuerain Pon-„
tife de Rome, qui tient la place de ſainct Pierre Prince des Apoſtres, & aux„
Archeueſques, Eueſques, & Abbés, Vicaires dudit ſainct Pierre, aſſemblez en„
ce ſainct Synode, & traictans de la foy Catholique, ceſte querimonie de non„
petite importance eſt preſentée, afin qu'elle y ſoit leuë, entenduë, & iugée &„
terminée. Et afin qu'elle ſoit mieux deciſe, il eſt beſoin de commancer à l'ori-„

"gine. Ie Berenguier Proconſul (c'eſt à dire Vicomte de Narbonne,) vous
"fais entendre ceſte grande plaincte que i'ay à faire de voſtre frere mon Me-
"tropolitain: Ceſte Archeueſché de Narbõne a iadis appartenu à feu l'Arche-
"ueſque Ermengaud mon oncle, & de ſon temps elle eſtoit des meilleures
"qu'il y euſt depuis Rome iuſques en Eſpagne, elle eſtoit riche de villes & Cha-
"ſteaux, de terres & places nobles, & ſon Egliſe eſtoit pleine de liures couuers
"d'or, & ornée de retables, de coffres & de croix d'or, elle reluiſoit de couron-
"nes d'or & de pierres precieuſes, l'on y entendoit à certaines heures les
"voix de grand nombre de Chanoines. On y faiſoit le ſeruice diuin, & beau-
"coup d'autres œuures pies. Les villages, terres & poſſeſſions de l'Egliſe
"n'eſtoient poſſedées par les Lais, mais bien par ceux qui ſeruoient Dieu en
"icelle. Ceſte Egliſe auoit eſté iadis baſtie par ce Religieux Roy Charles le
"grand, & l'auoit faite conſacrer à la memoire des Martyrs ſainct Iuſt & ſainct
"Paſteur, l'ayant dotée largement de beaux chaſteaux, villages & poſſeſſions,
"ainſi que diſent les Anciens, & ſe trouue és pancartes des Roys qui ſont és ar-
"chifs de ladite Egliſe. Or le ſuſdit Archeueſque de bonne memoire eſtant de-
"cedé, vint à Narbonne Guitfred Comte de Cerdaigne, duquel i'auois eſpouſé
"la couſine, & ſupplia mon Pere, ma Mere & moy auſſi, de faire que ſon fils,
"à preſent noſtre Archeueſque, eut ladite Archeueſché, qui toutesfois pour
"lors n'eſtoit aagé que de dix ans, promettant de donner à mon Pere & au
"Comte de Rhodes la ſomme de mille ſols en don. Ce nonobſtant mes pere
"& mere n'y vouloient conſentir, mais moy pouſſé de l'affection que i'auois
"à noſtre affinité ſi proche, & trompé par la ſimulation de l'amitié qu'il fei-
"gnoit me porter, ie me ſequeſtray de la compagnie de mes pere & mere à
"ceſte occaſion. De ſorte que s'ils ne m'euſſent enfin octroyé cela, i'auois pour-
"penſé de les faire mourir. Mais mon Pere voyant que i'eſtois ainſi eſmeu, &
"courroucé contre luy, s'accorda à ma volonté, & à la requeſte dudit Comte
"Guitfred: ſi que le Comte de Rhodes & luy prirent ladite ſomme de mille
"ſols, pour le prix de ladite Archeueſché, car nous la donnaſmes à ſon fils,
"qui eſt à preſent noſtre Archeueſque, lequel par ſerment & appellant Dieu
"à teſmoin, nous fiſt promeſſe & aſſeura ſur ſa foy (aduenant le cas qu'il de-
"uint noſtre Archeueſque, comme il eſt à preſent & a eſté cy-deuant) qu'il
"ne nous pourchaſſeroit aucun dommage, ny à perſonne des noſtres. Or
"ayant eſté inſtallé en ſa chaire Pontificale, & croiſſant en âge & en honneur,
"i'eus eſperance qu'il ſeroit mon ſupport & mon conducteur, mes armes, &
"mon bouclier contre les efforts de tous mes ennemis, & qu'il ſe ſouuiendroit
"de la parentelle qui eſt entre ma femme & luy, & du haut lieu d'honneur
"auquel par mon ayde il eſtoit monté, & qu'il me ſeroit ſecourable à entrete-
"nir honneſtement mon eſtat comme il m'auoit promis. Toutesfois lors il
"s'enorgueilliſt ainſi que Satan, & m'irrita & prouoqua à courroux, baſtit de
"forts contre moy, & me couruſt ſus auec grande armée, & me fiſt guerre
"cruelle, de ſorte qu'il y mouruſt bien de chaque part mille perſonnes. Lors
"auſſi il oſta par force aux Chanoines & ſeruiteurs de Dieu en ladite Egliſe, les
"villages, terres & poſſeſſions qui dependoient de leur Chapitre & commu-
"nauté, & print les places & terres nobles qui eſtoient du domaine de ſon
Egliſe,

"Egliſe, & les donna à Satan & à ſes gendarmes, & profana tellement les cho-
"ſes ſainctes & dediées à l'Egliſe que les perſonnes Layes qui maintenant les
"poſſedent, eſtiment les tenir comme terres nobles de leur patrimoine. Ce
"temps pendant aduint qu'Vriballus Eueſque d'Vrgel deceda, & ledit Arche-
"ueſque acquiſt ceſte Eueſché pour ſon frere Guillaume, ayant promis d'en
"donner mille ſols, ce qui m'euſt aſſez pleu s'il ne m'euſt apporté beaucoup
"de dommage. Car ayant fait promeſſe de ceſte grande ſomme pour ladite
"Eueſché, le ſuſdit Archeueſque ennemy de Dieu & des hommes retournant
"à ſon ſiege, & en ſon Egliſe, en print tous les threſors qui depuis qu'elle
"auoit eſté baſtie y auoient eſté aſſemblez, il enleua la couuerture d'or & d'ar-
"gent, dont les tables, les retables, les croix, & les coffres des reliques eſtoient
"couuerts. De meſmes il miſt és mains des orpheures luifs les Patenes, & Ca-
"lices d'or & d'argent pour les mettre en maſſe, & les vendre en Eſpagne, afin
"de faire la ſome promiſe pour ladite Eueſché. Pour le regard de toute ſorte de
"liures qu'il y auoit, il en eſcarta les meilleurs, car on n'y en void pas vn de beau,
"& a diſſipé tellemẽt les biẽs de ſon Egliſe, que deſia il y a bien peu de Clercs en
"icelle, & meſme ceux qui y ſont demeurez ſont ſi pauures qu'ils mandiẽt leurs
"vies. Il n'y a plus de chapes ou autres precieux ornemẽs Eccleſiaſtiques, point
"auſſi du bois de la Croix de noſtre Seigneur, combien qu'il y en euſt grand
"nombre d'aſſemblé depuis que ladite Egliſe auoit eſté edifiée, car il diſſipa
"tout & le donna pour l'Eueſché de ſon frere. Mais encores il a fait beaucoup
"pis & choſe plus mal honneſte, car il s'eſt entierement donné à la Comteſſe
"d'Vrgel, à occaſion dequoy il a encouru grandement la haine, non ſeule-
"mẽt de moy, ains auſſi de tous les nobles du pays. Cela fait, il aſſembla vn Cõ-
"cile Prouincial prés la ville de Narbonne, où ſe trouua vne fort belle aſſem-
"blée d'Eueſques de ſa Prouince, & entre autres Rambal Archeueſque d'Arles
"en la preſence deſquels & de toute l'aſſiſtance, il quitta & poſa les armes &
"la milice mondaine, & excommunia & anathematiſa tant ſoy que les autres
"Eueſques ſes ſuffragans, qui deſormais prendroient les armes & feroient
"la guerre. Mais bien-toſt apres ayant reprins les armes tout ainſi qu'vn gen-
"darme qui porte ceint vn glaiue, & non pas vne corroye en ſes reins, il me
"fiſt la guerre, de vous dire particulierement le nombre des morts, des bleſſez
"& de ceux qui demeurerent eſtropies, ou combien d'Egliſes & de reliques
"y furent bruſlees, poſſible que cela vous ennuyeroit, & ie m'aſſeure que le
"temps & le iour me defaudroit pluſtoſt que ne feroit la matiere. Apres cela
"les Eueſques vindrent en ma terre, & accorderent vne trefue entre ledit Ar-
"cheueſque & moy, & fuſt promis qu'elle ſeroit gardée inuiolablement par
"toute ma terre, & que rigoureuſe iuſtice ſeroit faite de ceux qui l'a violeroiẽt:
"tellement que l'Archeueſque & moy auions accordé enſemblement, que des
"amendes & condamnations qui eſcherroient pour raiſon de la fracture de la
"trefue, contre les infracteurs, la moitié en ſeroit appliquée à l'Egliſe & l'autre
"à moy, pour l'employer aux frais qu'il conuiendroit faire pour l'entretene-
"ment de iuſtice. Toutesfois ie conſentis apres que ma part reuint au proffit
"de l'Egliſe, mais luy ne l'employa pas à cela, ains à la ruine & dommage d'i-
"celle: car il l'oſta à l'Egliſe & en employa plus de dix mille ſols à ſoldoyer ſes

" gens de guerres. Or apres ladite trefue accordée & iurée ſolemnellement, ce
" furent ſes gendarmes qui premierement la rompirẽt en noſtre pays, ſortans
" de ſon Chaſteau, & tuerent vn de mes Cheualiers nonobſtant ladite trefue:
" il retira les meurtriers, ſans que i'en aye iamais peu auoir iuſtice. Par apres
" Pierre Raymond Comte de Beſiers, contre ladite trefue iurée, viola l'Egliſe
" noſtre Dame de l'Abbaye d'Alet, où eſt partie du bois de la Croix de noſtre
" Seigneur, & en tira deux de mes gens-darmes, gens de bien & de bon lieu,
" & l'vn d'iceux qui eſtoit mon parent fuſt cruellement & ignominieuſement
" pendu ainſi qu'vn larron. Dequoy ie n'ay iamais peu auoir iuſtice de luy,
" pource qu'il a prins la cauſe & defenſe deſdits meurtriers & ſacrileges, & les
" a mis ſous ſa protection & ſauue-garde. D'ailleurs il ne me tint iamais ſer-
" ment qu'il m'euſt fait, mais bien les a tous rompus, ores ils euſſent eſté faits
" ſur les ſainctz Autels. Enfin auoit-il fait vne bonne œuure & bien agreable
" à Dieu & à tout le peuple de Narbonne, & qui m'euſt occaſionné d'oublier
" tout ce deſſus, ſi elle euſt eu tel bon ſuccez que nous deſirions: car ayant le-
" dit Archeueſque guetté & enleué par ruſe les corps de ſainct Iuſt & ſainct
" Paſteur, que le Roy Charles ſuſdit auoit propoſé iadis apporter du pays
" d'Eſpagne en ladite Egliſe par luy fondée & dediée à l'honneur deſdits Mar-
" tyrs, & que nous & nos peres auions tant deſiré, il les apporta iuſques à ſon
" Egliſe ſuſdite, & les y colloqua honnorablement, qui fuſt cauſe qu'il en fuſt
" beaucoup aymé & eſtimé & de moy & de ſon peuple de Narbonne. Mais
" peu de temps apres il vouluſt oſter leſdits corps ſaincts de ladite Egliſe en
" deſdain d'vn procez qu'il auoit contre ſon grand Archidiacre, & ie le priay
" de s'en deporter, & luy voulus donner pleiges iuſques à dix mille ſols, que
" ie le ſecourroy loyaument contre toute perſonne qui vouluſt entreprendre
" d'embler leſdits Corps ſaincts ou aucunes oblations & dons qui leurs peuſ-
" ſent eſtre faits. Ledit grand Archidiacre auſſi vouluſt luy faire raiſon & re-
" mettre le differẽt au iugemẽt de l'Archeueſque d'Arles, mais il n'y vouluſt en-
" tẽdre, ains ayant retiré de ſon Egliſe Metropolitaine leſdits Corps ſaincts, il
" les apporta en vne Egliſe de village, & les y laiſſa peu hõnorablemẽt. Là meſ-
" me il miſt ſon ſiege Archiepiſcopal, là il fiſt ſa charge & office, là il celebra ſes
" Synodes, là il tranſporta les liures de l'Egliſe, les Croix & le bois de la Croix
" de noſtre Seigneur. Là auſſi il fiſt venir les principaux Clercs de l'Egliſe mai-
" ſtreſſe, & ainſi ayant eſleu le membre, il laiſſa le chef comme vne petite
" cahuette. Il n'y auoit en nos quartiers perſonne fuſt elle noble ou roturiere,
" qui n'eſt accouſtumé d'aller ſouuent à la Cité, & à l'Egliſe maiſtreſſe, & là
" faire des offrandes pour l'entretenement & fabrique d'icelle: toutesfois ledit
" Archeueſque les appropria à ſoy & en ſoldoya ſes gens de guerre; laiſſa auſſi
" deſerte & ſans chef ſon Egliſe ſuſdite: Et cõme ainſi ſoit que ſur ces entrefaites
" nous nous fuſſions enſemblement accordez, & que ie me fuſſe obligé de luy
" ſatis-faire de toutes choſes à ſa volonté, moyennant ce qu'il m'auoit promis
" ſur ſa foy, & autant authentiquement que faire ſe pourroit, qu'il retourneroit
" à ſon Egliſe, & y rapporteroit les Corps ſaincts, ſi eſt-ce qu'apres il n'en vou-
" luſt rien faire, ains me mentiſt impudemment contre la foy iurée & pro-
" meſſe qu'il m'auoit faite. Ce que ma femme voyant elle le pria affectueuſe-

"ſement de remettre leſdits corps ſaincts en ſon Egliſe maiſtreſſe, & qu'il s'y
"en retournaſt auſſi, & que cependant il vouluſt ſe contenter de la raiſon que
"ie luy preſentois beaucoup plus grande que du deuoir. Toutesfois il n'en
"vouluſt rien faire, ains atteſta & iura Dieu qu'il apporteroit en pays eſtrange
"leſdits corps ſaincts, & que nous ne les recouurerions iamais. Ce qu'ayant elle
"entendu, & craignant que ſoudain il ne l'executaſt comme il auoit dit, elle
"moy abſent & n'en ſçachant rien, s'en alla en l'Egliſe dudit village, laquelle
"n'eſtoit encore conſacrée & en tira leſdits corps & les rendiſt & remiſt hon-
"norablement en leur Egliſe maiſtreſſe, & cela fait ma femme ſuſdite s'en alla
"ietter de genoux à ſes pieds & le ſupplia la vouloir ouyr en ſes iuſtifications
"ce qu'il refuſa. Moy de meſme auſſi-toſt que i'en fus aduerty, i'allay trouuer
"ledit Archeueſque & me voulus obliger iuſques à la ſomme de dix mille ſols
"de luy faire raiſon, tant pour mon regard, que pour ma femme, & tous les
"miens ſelon ce qui ſeroit ordonné par les Eueſques ſes ſuffragans, & par l'Ar-
"cheueſque d'Arles, mais il n'en vouluſt rien faire. Apres i'en voulus demeu-
"rer au iugement du Legat du Pape & de ce ſainct Synode, qu'il ne vouluſt
"accepter auſſi. Enfin i'ay appellé à ſainct Pierre & au iugemẽt de noſtre ſainct
"Pere, offrant de l'aller trouuer & d'obeyr à ce qu'il ordonneroit, toutesfois
"luy meſpriſant auſſi ledit ſainct Pere, & ſans auoir eſgard à laditte appella-
"tion, a excommunié cruellement & iniquement moy, ma femme, mes en-
"fans, & toute noſtre terre: de ſorte que perſonne n'y eſt baptiſé, communié
"ny enſeuely. Or n'eſtoit la crainte de Dieu ie ne me ſoucieray pas beaucoup
"de ſon excommunication, le cognoiſſant chargé de tant de meſchancetés &
"anathematiſé par le Pape Victor & par ſix vingts Eueſques qui eſtoient auec
"luy, le cognoiſſant ſimoniacle & qui a vendu tous les ordres, & qui a rançon-
"né iuſques au dernier denier tous les Eueſques qu'il a ordonnez en ma terre,
"afin que ie ne parle pas de ceux qu'il a ordonnez en autre part. Et ſi vous ne le
"voulez croire, interrogez l'Eueſque de Lodeue & celuy d'Elne qui vous en
"rendront teſmoignage, comme ayant eſté ordonnés par luy. Ioinct auſſi
"qu'il n'a iamais voulu conſacrer aucune Egliſe en ma terre qu'il n'en aye plu-
"ſtoſt receu quelque don, & n'a guieres par ſon commandement & à ſon inſti-
"gatiõ furent faits priſonniers & arreſtés deux Gentil-hommes le iour & feſte
"de l'Epiphanie, venans de faire la veille en l'Egliſe ſainct Sauueur du Mona-
"ſtere d'Aniane, & ſi ſe rend protecteur de ceux qui les ont prins, voire il les
"ſoldoye. Parquoy Meſſieurs, ie Berenguier Vicomte ſuſdit, fais ceſte queri-
"monie à Dieu & à vous & vous requiers iuſtice, laquelle ſi ie ne puis impe-
"trer ie ne me ſoucieray guieres de ſon excommunication, ny garderay la treſ-
"ue en ma terre, & ſi ne reclameray plus au iugement du ſainct Pere. I'auois
"faite cy-deuant au ſuſdit Synode tenu à Arles ceſte meſme plaincte que ie
"fais à preſent à vous Meſſieurs les Legats de noſtre ſainct Pere, & aux Eueſ-
"ques & Abbés, mais n'ayant rien aduancé, i'ay mandé & ay recouru audit
"ſainct Pere, lequel ie ſupplie au nom de Dieu & de ſainct Pierre qu'il luy
"plaiſe de m'abſoudre de ceſte excommunication, & me vueille receuoir à iu-
"ſtification contre mon Archeueſque, offrant tres-volontiers d'aller iuſques
"Rome pour cét effet, & eſtant bien aſſeuré qu'il ne s'y acheminera iamais de

"bon gré, & qu'on ne l'y amene lié & garroté.

Il ſe trouue dans les archifs de Narbonne vn inſtrument d'engagement fait le cinquieſme Feurier l'an huictieſme du Roy Philippe, qui eſt enuiron l'an mil ſoixante ſix, par lequel Bernard Vicomte & Garſinde ſa femme engagent à Raymond Berenguier Comte de Barcelonne vn fief appellé Oſor, pour la ſomme de cent cinquante onces d'eſcus d'or de Barcelone appellez Mancuſſes au poids de Narbonne, enſemble le Chaſteau de Solterre qui appartenoit en fief au Comte de Barcelonne. Dequoy nous pouuons auſſi remarquer que les eſcus de Catalogne pour lors & long-temps apres ſe nommoient Mancuſſes: L'on trouue dans les archifs de Narbonne pluſieurs hommages fais audit Vicomte Berenguier fils de Ricarde ſans date, & entre autres d'vn Hugues qui ſe dit Comte, & qui eſtoit auſſi fils de Ricarde, d'vn terroir appellé *De fonte Pelagina*, de Bernard fils d'Eſtiennete, par lequel il luy promet de n'entreprendre rien contre ſa vie, ſon corps, ny les biens, & meſmement contre ſa ville de Narbonne, & de luy eſtre ſecourable enuers & contre tous ceux qui voudront attenter quelque choſe contre luy, apres qu'il l'en aura aduerty ou fait aduertir par les ſiens, excepté contre Guiffred Archeueſque de Narbonne, & Raymond Comte de Cerdaigne, Guillaume auſſi Comte fils de Ricarde, ſans dire d'où, luy promet de n'entreprendre rien ſur ſa vie, ſur ſa perſonne, ny ſur ſes biens, & nommement contre la ville de Narbonne, ſi ledit Vicomte Berenguier ne luy faiſoit forfaicture, & au cas qu'il luy en fiſt ſi ne prendroit-il point pourtant de vengeance, iuſques à ce qu'il le luy euſt fait entendre, & ſi ledit Vicomte luy vouloit faire raiſon de la forfaicture dans le terme de quarante iours apres ladite ſommation, iceluy Comte Guillaume ſeroit tenu prendre la ſatisfaction & amende qu'il luy en feroit s'il ne la luy vouloit remettre & pardonner; & outre ce promet luy donner ayde & faueur enuers & contre tous, excepté contre Hugues Comte de Rhodes, Guillaume Comte de Toloſe, vn appellé Pierre Roger, Poncet fils dudit Comte de Toloſe, & Bernard Comte de Suſtantion. Bremond auſſi fils de Garſinde luy fait hommage d'vne place appellée Vgern & promet la luy rendre quand il en ſera requis, & ſi l'on l'auoit vſurpée par quelque ſurprinſe, faire tout deuoir de la recouurer. Guillaume auſſi nommé Hibrim fiſt hommage pour les places & Chaſteaux d'Vrban & de ſainct Martin, & promiſt de luy bien garder ces Chaſteaux. Dans les meſmes archifs ſe trouue vn autre hommage fait par le ſuſdit Vicomte Berenguier, à Guillaume Comte de Bezalu fils de la Comteſſe Tote pour les Chaſteaux & places de Pierre-pertuſe & de Cherbus aſſiſes en la frontiere d'Eſpagne, & luy promet & iure fidelité & de bien garder ces Chaſteaux, ſinon que ledit Comte s'en deſſaiſiſt à l'aduenir, ou qu'il fuſt preuué qu'il l'euſt voulu faire, ou qu'ayant eſté appellé pour ce regard au combat, il ne vouluſt accepter la bataille, auquel cas iceluy Vicomte demeureroit abſous dudit ſerment, & où quand ledit Vicomte decederoit, ledit Vicomte promet faire hommage à celuy qu'il auroit laiſſé heritier par ſon teſtament, & ce dans trente iours apres ledit decés, ou qu'il auroit eſté aduerty d'iceluy.

Nous trouuons que ledit Vicomte Berenguier ayant fait paix auec ledit Guiffred Archeueſque, enſemble auec le pere & freres dudit Archeueſque, il

fiſt promeſſe & ſerment particulier à Raymond frere aiſné d'iceluy Archeueſque, & fils de Guiffred Cõte de Cordaigne de luy eſtre fidelle amy, & de n'entreprendre choſe aucune contre ſa vie & ſa perſonne, & de ne luy oſter les Comtés, terres, Chaſteaux, fortereſſes & autres biens que pour lors le Comte Guiffred Pere dudit Raymond tenoit ſous ſa domination, ou autre qu'iceluy Raymond pourroit acquerir par apres, ſi ce n'eſt que ledit Raymond euſt forfait contre ledit Vicomte, auquel cas meſmes il garderoit & entretiendroit ce ſerment iuſques à ce qu'il s'en fuſt plaint à luy par luy, ou par ſes meſſagers: Et ſi ledit Raymond dans le terme de ſoixante iours apres luy faiſoit raiſon de ladite forfaicture, il promettoit de receuoir ladite amende & ſatisfaction, ou pardonner la faute & garder ledit ſerment. Et ſi ledit Raymond apres la plaincte à luy faite ne ſe ſoucioit d'en faire reparation dans ledit terme de ſoixante iours, ou qu'il empeſchaſt qu'on ne luy en fiſt plaincte, deſlors ledit Vicomte Berenguier demeureroit quitté & abſous de ſon ſerment. I'ay remarqué auſſi que ledit Vicomte Berenguier fiſt promeſſe & ſerment audit Archeueſque Guiffred de luy garder la paix, & de courir ſur ceux qui la voudroient rompre en eſtant aduerty par l'Archeueſque, & nõmement contre ceux qui l'auoient enfraincte, laquelle promeſſe ſe trouue auſſi ſans date.

Et bien que Berenguier & Hugues Vicomte euſſent eu different auec l'Archeueſque Guiffred, neantmoins il ne laiſſa point d'eſtre deuot & liberal enuers l'Egliſe, car en l'année mille quarante quatre, regnant le Roy, tant luy que Garſinde ſa femme, Raymond, Pierre & Bernard ſes enfans donnerent à Dieu, & à ſainct Michel & au Monaſtere edifié au nom dudit Archange en Italie, au mont appellé Porcayran ou Cluſa, la terre appellée Montlaures aſſiſe au terroir de Ligurie, laquelle luy eſtoit aduenuë par l'eſchange qu'en auoit fait le Comte Raymond de Toloſe auec Matfred ſon ayeul, ainſi qu'appert de ladite donation du ſuſdit iour. Le meſme Berenguier & Garſinde ſa femme auec leurs enfans Raymond, Pierre & Bernard donnerent en l'an mille quarante huict aux Chanoines de l'Egliſe Metropolitaine de Narbonne le diſme du poiſſon qui ſe prennoit en la plage du Vicomté de Narbonne, tant en la mer qu'és eſtangs de la mer, & en la riuiere d'Audé, & le diſme du ſel. Ce Berenguier & Garſinde ſa femme veſquirent long temps enſemble, car on trouue encores par vn inſtrument d'achapt, qu'ils eſtoient viuans en l'an mille cinquante huict. Ils procreerent de leur mariage trois enfans Raymond, Bernard Berenguier qui ſucceda au Vicomté, & Pierre qui fuſt eſleu Archeueſque de Narbonne, & ne pouuant eſtre conſacré fuſt depuis Eueſque de Rodés.

BERNARD BERENGVIER.

BERNARD Berenguier ſucceda à ſon Pere à la Vicomté de Narbonne, bien que ie croy qu'il ne fuſt point l'aiſné, car en tous les actes anciens Raymond ſe trouue nommé le premier. Ils partagerent entr'eux les biens de leur pere & mere, comme nous pouuons apprendre de la diuiſion & ceſſion faite par Bernard Berenguier à Raymond ſon frere, qui eſt

encore dans les archifs de ladite ville de Narbonne, de laquelle voicy la te-
"neur, traduicte de Latin en François. Ie Bernard Berenguier cede à toy Ray-
"mond mon frere, & à ton fils Bernard Pelet la moitié de la Cité de Narbon-
"ne, des places & chaſteaux, tours, murailles, & de toutes leurs appartenan-
"ces, comme ſont vſages, cenſiues, leudes, peages, iuſtices, & la moitié des
"Iuifs, comme auſſi du bourg, & des cenſiues, & autres droicts deus en iceluy
"bourg, & la moitié de tout ce que iadis noſtre ayeul Raymond, & ſa femme
"Ricarde, & noſtre Pere Berenguier, & noſtre Mere Garſinde ont poſſedé
"audit lieu, ou autres pour eux. De meſme ie te donne la moitié de tous les
"vſages, rentes & autres droicts que noſdits anceſtres auoient tant ſur la mer,
"que ſur les eſtangs, & entre autres le droict de naufrages. Et pareillement ie
"te donne la moitié du droict que i'ay en l'eſlection des Archeueſques dudit
"Narbonne. Ie te donne auſſi, & à tes enfans la moitié de tous les fiefs, rentes
"& Seigneuries que noſdits anceſtres ont eu & poſſedé par ſoy, ou aucun pour
"eux au Comté de Narbonne, excepté le Chaſteau neuf & ſes appartenances.
"Pareillement ie te donne la moitié de tout ce que iadis a appartenu à noſtre
"ayeul Raymond & ſa femme Ricarde, à noſtre Pere Berenguier, & à noſtre
"Mere Garſinde, aux Comtés de Beziers, de Lodeue, d'Alby & de Niſmes,
"és lieux de Beaucaire & d'Argence. De meſme és Comtés de Roſſillon, de
"Gironne & de Raſés, ſemblablement en la Chaſtellainie de Pierre Pertuſe, &
"de meſme aux Comtés de Carcaſſonne & de Geuaudan, & en l'Eueſché du
"pays, comme auſſi au Comté de Rouergue: Et ſi Bernard Pelet decede ſans
"enfans, ie donne à toy Raymond & à tes autres enfans tout ce que ie luy ay
"donné.

Bernard fuſt marié auec Foy Vicomteſſe, de laquelle il euſt trois fils maſles, ſçauoir Aymeri ſecond du nom qui luy ſucceda à la Vicomté, Hugues & Berenguier. Il euſt de grands differens auec Guiffred Archeueſque de Narbonne, touchant ce qu'appartenoit à l'vn & à l'autre en la ville de Narbonne & aux appartenances d'icelle, leſquels differens furent vuidés par ſentence arbitralle de l'année mille ſoixante ſix au mois d'Octobre donnée par Raymond Comte de ſainct Gilles, Raymond Comte de Bezalu, Durand Eueſque de Toloſe, Raymond Eueſque d'Elne, Berenguier Eueſque de Gironne & certains autres qui adiugerent par leur ſentence audit Archeueſque le coſté de la ville deuers le vent de Cers, depuis la porte Royalle, iuſques à la porte Acaire, auec les tours qui y eſtoient & les murailles dudit coſté, & le Capitole, auec faculté audit Archeueſque qu'il pourroit faire vne porte au coſté de ladite muraille où bon luy ſembleroit, pour pouuoir ſortir de la ville, & ie croy que ledit Archeueſque fiſt la porte qui fuſt appellée depuis la porte Bisbale prés l'Egliſe ſainct Iuſt. Pareillement luy fuſt adiugé auſſi la moitié de la leude tant de terre que de mer, & autres choſes moyennant certaine ſomme de deniers que l'Archeueſque eſtoit tenu payer audit Vicomte, auquel meſme acte eſt inſeré le ſerment de fidelité fait audit Archeueſque par ledit Vicomte, dans lequel il excepte expreſſement Raymond Comte de ſainct Gilles ſon Seigneur, & Ermengaud de Caſuls. Quant à Raymond Berenguier que nous penſons eſtre l'aiſné, il euſt pour ſa portion la moitié des biens de la maiſon de Narbonne,

qui eſtoient grands & ſitués en pluſieurs Royaumes, tant de France que d'Eſpagne, comme l'on peut voir par l'acte dudit partage, auquel auſſi eſt faite mention d'vn ſien fils nommé Bernard Pelet, duquel ſont ſortis les Comtes de Mouguio prés Montpellier & pluſieurs autres grands Seigneurs dudit pays de Languedoc portans ledit ſurnom de Pelet, comme font encores les Seigneurs de l'Auerano & de Combas.

AYMERI II.

AYMERI ſecond du nom ſucceda à ſon Pere Bernard Berenguier en la Vicomté de Narbonne, & eſpouſa Mahalde, Magalde, Maheltis, Machalde, Mathilde ou Mathels, c'eſt auec cette varieté qu'on treuue eſcrit ſon nom en diuers actes dans leſquels elle eſt preſque touſiours appellée Comteſſe, bien que ſon mary ne fuſt que Vicomte. Ie croy qu'elle auoit eſté mariée en premieres nopces auec Raymond Berenguier dit Capdéſtoupes, douzieſme Comte de Barcelonne. Cette Mahalde eſtoit fille du Prince Robert Guiſcard Duc de Meſſine, & Sœur de Bohemond Prince d'Antioche tant renommé dans l'hiſtoire de la terre ſaincte, & duquel Guiſcard ſont ſortis les Roys de Naples, & de Sicile. Ils contracterent leurs nopces en l'an mille cinquante quatre. Nous treuuõs dans leſdits archifs, comme ledit Aymeri donne à ladite Mahalde ſa femme, en l'an de noſtre Seigneur mille huictante ſept & en l'Æte cent vingt-cinq, la Cité & ville de Narbonne auec tous ſes edifices, leudes, tributs, terroirs, monnoyes, ports, Iuifs, cens, rentes, & toutes autres appartenances, & generalement tout ce qui auoit appartenu à Berenguier Vicomté ſon Ayeul, & ce que luy peut appartenir au iourd'huy. Plus luy donne les places & Chaſteaux de Magalas Neyran, & Chaſteau-neuf de ſainct Martin, & de Durban auec toutes leurs iuriſdictions & Seigneuries, cens, rentes, & appartenances, tellement que les nobles vaſſaux d'icelle terre ſoint tenus la recognoiſtre pour leur Dame, & luy rendre tous deuoirs, & c'eſt à la charge & conditiõ que leſdits biens demeureront communs entre leſdits Aymeri donnateur & ladite Mahalde donnatrice tant qu'ils viuront enſemble en mariage, & au cas qu'il luy predecederoit l'vſufruict en demeure à ladite Mahalde ſa vie durant, & apres ſon decés leſdits biens reuiennent aux fils & filles deſdits mariés.

Cét Aymeri donna au Monaſtere ſainct-Pons de Thomieres le premier iour de May mille cent trois, ce priuilege que l'Abbé & les Religieux dudit lieu & leurs ſucceſſeurs puiſſent à iamais acquerir de biens en toutes les terres & Eueſchés qui ſont dans ſa Seigneurie, preſentement ou à l'aduenir, & qu'ils puiſſent tenir francs de tout cens & redeuance iceux biens acquis. Donne auſſi vne terre franche & noble appellée de Biſont auec toute iuſtice & ce qui en depend, & ce pour l'amour qu'il porte à Berenguier Religieux dudit Monaſtere ſon fils, & de Mahalte ſa femme; afin qu'il plaiſe à Dieu conſeruer en ſanté & proſperité en ce monde, tant ledit donateur que ſadite femme, & ſes enfans Aymeri, Guiſcard, Pierre, Raymond & Berenguier, & leur pardon-

nant leurs pechés les mette en ſa gloire apres leur mort, & afin auſſi qu'il plaiſe à Dieu faire miſericorde à feu Berenguier ſon ayeul, Bernard Berenguier ſon pere, & à Pierre Berenguier ſon oncle, donnant la malediction à celuy qui contreuiendra à ceſte donation, à laquelle ont conſenty ſadite femme & leurs enfans, leſquels eſtans preſens ſe ſont ſignés auec Bertrand Archeueſque de Narbonne, Pierre Archidiacre de ladite Egliſe, Bernard Vicomte de Minerue, Pierre ſon fils & pluſieurs autres.

Nous liſons dans leſdits archifs vne plaincte faite de luy, & d'Aymeri ſon fils, par Richard Archeueſque de Narbonne, par lequel eſt porté comme ledit Vicomte Aymeri & Mahalde ſa femme ſe ſaiſirent auſſi toſt apres le decés de Dalmas Archeueſque de ſa deſpoüille, & des places, terres & autres biẽs de l'Archeueſché le ſiege vaquant. Peu de tẽps apres Bertrand Eueſque de Niſmes fuſt opté pour Archeueſque de Narbõne par le Clergé, par le peuple, par les Eueſques ſuffragãs & par le Pape. Toutesfois il ne peuſt iamais iouyr paiſiblement ny des biens, ny de la dignité obſtant ledit Vicomte. Et depuis ledit Bertrand ayant eſté depoſé par le Pape, la femme dudit Vicomte, & ſes enfans iouyrent touſiours des biens de l'Archeueſché, iuſques à ce que Richard Abbé de ſainct Victor de Marſeille & Cardinal fut fait Archeueſque par le Pape Paſchal deuxieſme du nom. Ce que nous expliquerons plus particulierement en la vie d'Aymeri troiſieſme.

Noſtre Aymeri fuſt ſi affectionné à ſa religion qu'il fiſt le voyage de la terre ſaincte & y mouruſt en la ville d'Albe, comme eſt porté par la lettre de l'Eueſque dudit lieu eſcrite à la Vicomteſſe Mahalte & à ſon fils Aymeri, que voicy traduicte du Latin en François.

" Pierre par la grace de Dieu Eueſque d'Albe & eſleu Archeueſque de Calep,
" & Guillaume Petri, à vous Dame Mahalte Comteſſe, & à voſtre fils Aymeri
" ſalut & benediction en Ieſus-Chriſt, ſi vous obeyſſés à noſtre dire. Nous vou-
" lons que voſtre nobleſſe entende comme le feu Seigneur & Admiral Aymeri
" fuſt detenu de maladie en noſtre Eueſché d'Albe, de laquelle il deceda: Or
" nous eſtans tranſportez vers luy pour l'exhorter de ſon ſalut, comme le de-
" uoir le vouloit, luy touché de componction en ſon cœur, il nous confeſſa ſes
" pechez, & entr'autres les maux & torts qu'il auoit commis au preiudice de
" l'Archeueſque de Narbonne, & remiſt à noſtre diſcretion d'ordonner ſur la
" reparation des torts & dommages commis contre l'Archeueſché ſuſdit, &
" contre l'Archeueſque Bertrand, & ce pour l'amour du ſepulchre de Ieſus-
" Chriſt, & du ſalut de ſa conſcience, & comme il auoit confeſſé de ſa propre
" bouche qu'il auoit longuemẽt failly mal traictant ledit Archeueſque, & enfin
" s'en repentoit, & vous prioit au nom de Dieu, & pour l'amour que vous luy
" deuez porter, que vous auſſi laiſſiez à mal faire; ſi vous le faites ainſi, vous
" auez deſia fait iuſtice, ſinon ſçachez qu'il en demeure quitte, & que vous
" demeurez en voſtre propre peché.

L'on peut remarquer de ce titre qu'Aymeri a eſté appellé Ammirabilis, tellement qu'il faut croire qu'il fuſt crée Admiral en la terre ſaincte par le Roy de Hieruſalem. Ie trouue Auſſi dans vn autre titre de l'an mille nonante huict qu'il eſt appellé Prince, comme eſtoient ordinairement les Comtes & leurs

enfans. Nous auons dit, & cela ſe peut recueillir de l'acte par nous cy deſſus rapporté, comme il euſt quatre enfans maſles Aymeri troiſieſme Vicomte de Narbonne, Bernard Raymond de Narbonne, Guiſcard de Narbonne, & Berenguier Abbé de la Grace, & Archeueſque de Narbonne.

AYMERI III.

AYMERI fuſt fils d'Aymeri II. & de Dame Mahalte & ſucceda à ſon pere. Il fuſt marié auec Ermengarde, de laquelle il euſt vn fils nommé Aymeri, & deux filles ſçauoir Ermengarde & Ermeſſinde. De luy, de ſa femme, & de ſondit fils eſt faite mention dans vn inſtrument de l'an mille cent vingt-ſix, par lequel eſt porté que luy, ſa femme Ermengarde & ſon fils Aymeri engagent au chapitre de ſainct Iuſt ce qu'ils auoient au lieu de Fourques pour la ſomme de cinq cens ſols Malgorois. Il y a auſſi dans leſdits archifs vn autre inſtrument de l'an mille cent trente deux, auquel Aymeri pere & fils ſe trouuent ſignés. Dans les archifs du chapitre ſe trouue auſſi vn extraict d'vne clauſe inſerée au dernier teſtament dudit Vicomte fait le vingt-cinquieſme Nouembre mille cent trente trois, par lequel il donne aux Chanoines de ladite Egliſe le fief de Fourques qu'ils tenoient deſia de luy en engagement, & les fiefs qu'il auoit à Mouſſan & Treuſſan, à la charge de dire vne Meſſe annuellement pour l'eſtat de ſon ame & de celle de ſes parens. Ce qu'il dit auoir fait du mandement de meſſire Berenguier Abbé de la Grace ſon frere.

Cét Aymeri euſt de grandes querelles auec le Cardinal Richard Archeueſque de Narbonne, comme l'on peut recueillir d'vne plaincte qu'en a laiſſé par eſcrit ledit Archeueſque és archifs de ſon Egliſe, qui contient que vaquant l'Archeueſché de Narbonne par le treſpas de l'Archeueſque Dalmas, Aymeri ſecond pere de ceſtuy-cy, enſemble Mahaute ſa femme, s'emparerent & de l'Egliſe, & de tout autant de biens & places d'icelle qu'ils peurent prendre, & n'en voulurent vuider leurs mains ny laſcher priſe, quoy que quelque temps apres, vn Eueſque de Niſmes nommé Bernard fuſt eſleu & confirmé par le ſainct ſiege, lequel Bernard ayant eſté depoſé dudit Archeueſché par la ſentence du Pape, & ledit Aymeri pere s'en eſtant allé en la terre ſaincte auec les autres Seigneurs François, ladite Mahaute Vicomteſſe & ſes enfans iouyrent de ce qu'ils peurent vſurper de l'Archeueſché de Narbonne. Et cependant ledit Vicomte Aymeri ſecond eſtant decedé en ce voyage, noſtre Aymeri ſon fils luy vint faire hommage en plein Concile Prouincial des fiefs qu'il tenoit de ladite Egliſe, tout ainſi que le Vicomte Berenguier ſon biſayeul l'auoit fait à l'Archeueſque Dalmas, & auant que ledit Aymery luy fiſt ledit ſerment de fidelité, qu'il eſtoit obligé luy faire, ledit Cardinal le pria de luy vouloir declarer quels eſtoient les fiefs que luy & ladite Vicomteſſe ſa mere illec preſente tenoient de luy & de ſon Egliſe, d'autant qu'il n'en eſtoit pas bien informé. Et ſemblant à l'Archeueſque qu'il ne procedoit au denombrement ſelon verité, ny auec telle ſincerité qu'il appartenoit, il y euſt grande conteſtation entr'eux,

laquelle fuſt accordée par leurs communs amis. Mais depuis ils eurent vn different beaucoup plus grand, à cauſe d'aucuns vſages ou leudes appellés COMPARES audit temps: Car quelques-vns de la part du Vicomte furent trouuer le Cardinal, & luy dirent qu'ils deſiroient que luy & le Vicomte veſquiſſent en bonne paix, & que l'on oſtaſt toute occaſion de diuorce qui ſe pourroit mouuoir entr'eux, & que le Vicomte promettoit deſormais de ſe porter en bon & fidelle vaſſal en ſon endroict, & qu'il y auoit certains droicts appellés COMPARES dont les Vicomtes ſes predeceſſeurs auoient touſiours iouy paiſiblement au veu, & ſceu des ſiens, leſquels droicts il deſiroit que l'Archeueſque fiſt declaration luy apartenir, afin qu'à l'aduenir cela n'engendraſt entr'eux ou leurs ſucceſſeurs quelque diſpute. Or l'Archeueſque ayant reſpondu qu'il ne ſçauoit rien de cela, toutesfois qu'il s'en remettoit audit Vicomte, eſtimant qu'il ne voudroit deſguiſer la verité, mais que ce ſeroit à la charge & condition qu'il les recouureroit, s'il trouuoit par teſmoins ou par documens authentiques leſdits droicts auoir appartenu à ſes predeceſſeurs: & ainſi le Vicomte paſſa outre au ſerment de fidelité enuers l'Archeueſque. Et ayant ledit Cardinal depuis trouué que l'Archeueſque Guiffred, l'vn de ſes predeceſſeurs auoit iadis playdé & acquis les droicts ſuſdits il les vouluſt recouurer, & diſt ſouuent audit Vicomte, & luy fiſt dire par leurs communs amis, qu'il remiſt le differend à des gens de bien, ſi d'auanture il penſoit y auoir aucun droict: Ce que le Vicomte refuſa de faire & par grande indignation fiſt pis que iamais, vſurpant de nouueau ſur l'Egliſe tout ce qu'il luy fuſt poſſible, vſant de grandes menaces, diſant en outre qu'il n'y auoit homme en toute la contrée de Narbonne qui oſaſt tenir le party du Cardinal. Or voyant qu'il ne pouuoit rien aduancer, & que ſes prieres & remonſtrances eſtoient de nul effet à l'endroit dudit Vicomte, il l'excommunia & toute ſa terre, & craignant d'eſtre tué ſe miſt en fuitte, deliberé de viure en quelque autre part comme il pourroit. Toutesfois il ne peuſt ſi bien faire & aller ſi loing qu'il ne fuſt ſaiſi, empriſonné, mal mené & honteuſemẽt traicté par aucuns des amis dudit Vicomte, tellemẽt qu'il fuſt en fin cõtrainct de luy quitter leſdits droicts contentieux, comme auſſi quelques autres mentionnés en ladite plainte, laquelle ledit Cardinal & Archeueſque dit auoir faite reduire par eſcrit, afin que ſes ſucceſſeurs entendiſſent les griefs & oppreſſions, que luy, & ſon Egliſe auoient receu deſdits Vicomtes, & fiſſent leur deuoir de recouurer par iuſtice les droits de l'Egliſe qui luy auoient eſté vſurpés, & qu'il n'auoit peu deffendre par ſa puſillanimité, & à cauſe de la violence & mauuais traictement dont ils auoient vſé en ſon endroit, alleguant pour teſmoins de ſon dire Aton Archeueſque d'Arles, Iean Eueſque de Niſmes, les Archidiacres de Narbonne, Hugues Abbé de l'Egliſe ſainct Pol, & pluſieurs autres tant Clercs que Lais: L'acte ſuſdit eſt ſans date & au pied d'iceluy y a ces mots, *Petrus ſcripſit, Raymundo dictante, qui hæc vidit & audiuit.*

L'on trouue dans les archifs de Narbonne comme noſtre Aymeri troiſieſme fils de Dame Mahault ou Mathilde fiſt hommage à l'Archeueſque de Narbonne nommé Arnaud de Leues ſucceſſeur du Cardinal Richard, & luy promit fidelité enuers tous & contre tous, & comme eſt porté par l'acte, *Sicut homo*

debet esse ad suum seniorem cuius manibus se commendauit. Il eſt excepté dans l'hommage Raymond Berenguier Comte de Barcelonne, d'autant qu'il eſtoit ſon proche parent, Vdalguier Abbé de ſainct Pol, le Seigneur de Caſouls, & le ſieur de Pierre Pertuſe. Cét hommage ou ſerment de fidelité fuſt preſté au mois d'Aouſt mille cent vingt-deux, en preſence de Bernard Vicomte de Minerue. Ie croy que cét hommage fuſt fait audit Archeueſque lors qu'il fuſt mis en poſſeſſion de ladite dignité, car le Cardinal ſon predeceſſeur mouruſt enuiron ce temps.

L'on liſt dans les meſmes Archifs deux bails à fief de la monnoye de Narbonne, baillée à faire battre à vn nommé Iean de la Monnoye par la Comteſſe Mahaut, & Aymeri de Narbonne ſon fils, l'vn du mois de Iuillet de l'an mille cent quatre, regnant le Roy Philippe, & l'autre du mois d'Auril de l'an mille cent vnze regnant le Roy Louys. Cét Aymeri Vicomte euſt vn fils d'Ermengarde ſa femme, & deux filles ſçauoir Ermengarde & Ermeſſende. I'ay remarqué par des actes que ledit Vicomte fils de Dame Mahaut eſtoit encores viuant en l'an mille cent trente quatre.

AYMERI IIII.

AYmeri quatrieſme du nom fils d'Aymeri troiſieſme & d'Ermengarde, ſucceda en la Vicomté à ſon pere Aymeri, mais il ne veſquiſt guieres, car il mouruſt l'année premiere qu'il fuſt Vicomte, en l'an mille cent trente quatre : ie ne ſçay point s'il fuſt marié ou non, mais il eſt bien certain qu'il mouruſt ſans enfans. Ce fuſt vn grand, & genereux Seigneur, & monſtra aſſez ſon courage lors qu'il s'en alla en Eſpagne ſecourir le Roy Alfonſe, ſurnommé le Bataillador, aux grandes guerres qu'il auoit contre les Mores & Sarraſins, pour l'aduancement de la Religion Chreſtienne, & extirpation de la loy de Mahommet. En ce temps pluſieurs autres grands Seigneurs de France furent en Eſpagne pour ayder auec leurs forces le Roy d'Eſpagne contre leſdits Mores & Sarraſins : Entre leſquels furent Henry de Lorraine, Raymond de Bourgongne, & Raymond de Toloſe, ou de ſainct Gilles, ainſi que nous auons eſcrit en noſtre Hiſtoire des Comtes de Toloſe, & en la vie de Raymond de ſainct Gilles. Noſtre Aymeri ſe porta ſi courageuſement qu'il mouruſt en Eſpagne en vne grande bataille qui fuſt donnée par Alfonſe Roy de Nauarre & d'Aragon contre les Mores, le Mardy dix-ſeptieſme iour de Iuillet mille cent trente quatre, ainſi qu'eſt teſmoigné par les Martyrologes, tant de l'Egliſe Metropolitaine de Narbonne, que par ceux des Abbayes ſainct Pol de Narbonne & de la Grace. Les Hiſtoriens Eſpagnols n'ont pas oublié de parler de ceſte bataille, meſmes Garibay en ſon Compendio hiſtorial au chapitre neufuiéme du liure vingt-quatrieſme, voicy ce qu'il en dit. Le Roy Alfonſe de Nauarre & d'Aragon nommé le Bataillador, ſur le commancement de l'an mille cent trente trois, ſe trouua en la Cité de Saragoſſe, & là fiſt aſſembler grand nombre de Princes, & Seigneurs de ſes Royaumes, pour deliberer ſur le fait de la guerre qu'il entendoit faire contre

les Mores, entre leſquels Seigneurs eſtoit Rotron Comte d'Alperche (liſés Raoul Comte du Perche) & Seigneur de Tudelle, & ayant conclud de les aſſaillir par mer & par terre, il partiſt auec ſon armée enuiron le mois de Mars, auec deſſein d'aller aſſieger la ville de Fraga, ce qu'il fiſt, & y demeura deuant quelques iours du mois d'Aouſt : mais voyant approcher l'hyuer, & que la ville eſtoit grandement forte, tant par artifice, que pour le regard du lieu où elle eſtoit baſtie, eſtant aſſiſe ſur la riuiere de Cinca, il leua le ſiege & ſe retira iuſques au mois de Feurier de l'année prochaine mille cent trente quatre, qu'il recommença le ſiege, & l'ayant tenuë aſſiegée quelques iours du printemps, le Roy encores leua le ſiege, cognoiſſant bien que pour lors elle eſtoit imprenable. Cependant les Mores ayant prins cœur, les voiſins de la ville de Fraga & ceux d'Aben Gama Roy More de Leuda non contens de s'eſtre bien defendus, liurerent la bataille au Roy Alfonſe qui fuſt vaincu auec grande perte de ſes gens, & ce fuſt le dix-ſeptieſme iour du mois de Iuillet vn Mardy feſte des ſainctes Vierges Seuillanes, Iuſte & Ruffine. Et ainſi ledit Alfonſe Empereur, qui touſiours auoit eſté victorieux, s'en retourna vaincu, & bien triſte en ſes Royaumes: Les Mores s'eſtant grandement enorgueillis de cét heureux ſuccez, coururent ſur les terres des Chreſtiens iuſques à la ville de Monçon, dequoy Alfonſe eſtant aduerty, manda ſes gens à grande diligence, & comme il eſtoit Prince fort courageux, quoy que fort vieil, il ſe ietta en campagne auec quatre cens cheuaux pour donner ſur les Mores qui ſe retiroient auec tres-grand butin, de ſorte qu'il vint iuſques à Fraga ainſi mal accompagné, dequoy les Mores aduertis luy donnerent autre bataille & le vainquirent deuant ladite ville de Fraga, vn Vendredy ſeptieſme iour de Septembre audit an mille cent trente quatre, veille de la Natiuité noſtre Dame, & non ſeulement y mouruſt grand nombre de Chreſtiens, mais encore ledit Roy Alfonſe dict l'Empereur, qui auoit regné eſdits Royaumes de Nauarre & d'Aragon l'eſpace de trente ans moins vingt iours. Noſtre Vicomte Aymeri mouruſt ſans enfans, tellemẽt que la Vicoté tõba en quenoüille, ſçauoir à ſes ſœurs Ermẽgarde & Ermeſſinde.

HERMENGARDE ET ERMESSINDE.

HErmengarde Vicomteſſe & Dame de Narbonne ſucceda à ſon frere Aymeri quatrieſme, mort ſans hoirs à la bataille de Fraga, elle eſtoit fille d'Aymeri troiſieſme & ſœur germaine d'Ermeſſinde Comteſſe de Molina. Hermengarde & Ermeſſinde ſuccederent eſgalement à leur frere. On ne trouue point le partage qui fuſt fait entr'elles, mais il y a grande apparence qu'Ermeſſinde euſt pour ſa part les biens que la maiſon de Narbonne auoit en Eſpagne, car il ſe parle fort peu d'Ermeſſinde dans les actes qui ſe trouuent auoir eſté faits à Narbonne, en la pluſpart deſquels il n'eſt parlé que d'Hermengarde, qui ſe qualifie touſiours Vicomteſſe de Narbonne. Elle fuſt mariée deux fois, l'vne au Comte Naffos, qui eſt vn nom fort commun en Eſpagne, qui veut dire Alfonſe. Ce mariage fuſt fait l'an mille cent quarante deux, ainſi que nous

pouuons

pouuons apprendre de cette petite donation traduite du Latin en François.

" Au nom de noſtre Seigneur. Sçachent tous preſens, & à venir, que ie Her-
" mengarde Vicomteſſe de Narbonne voulant auoir pour loyal mary toy
" Alfonſe Comte, ie me donne à toy pour loyalle femme, & par meſme do-
" nation que ie te fais, ie te donne Narbonne auec toutes ſes appartenances
" entierement, & ſans fraude, & tout ce que i'y ay, ou puis auoir en ſorte quel-
" conque: auec toutefois cette condition que nous l'ayons, tenions, & poſſe-
" dions enſemblement durant noſtre vie, & qu'apres noſtre decez elle demeu-
" re aux enfans engendrés de nous deux, s'ils ſuruiuent à nous, & ſi nous n'en
" auions point, qui nous ſurueſquiſſent comme dit eſt, & que toy Alfonſe
" Comte mon mary ſurueſquiſſes, tu ayes & poſſedes ladite ville de Narbonne
" auec toutes ſes appartenances tant que tu viuras, & qu'apres ton decés, ladite
" ville de Narbonne auec toutes ſes appartenances retourne à mes proches pa-
" rens. Cét inſtrument fuſt fait le douzieſme des Calendes de Nouembre de
" l'an de noſtre Seigneur mille cent quarante deux, regnant le Roy Louys:
" Se✠ing de moy Hermengarde Vicomteſſe de Narbonne, qui ay commãdé
" qu'on eſcriuiſt cét inſtrument, & qui l'ay ſigné, & prié les teſmoins de le ſi-
" gner: Se✠ing de Pierre de Minerue: Se✠ing de Pierre Montbrun: Se✠ing
" de Berenguier & de ſon fils Pierre Berenguier: Se✠ing de Bernard de Car-
" caſſonne: Se✠ing de Bernard Petri: Se✠ing de Pierre Mõnetyer: Se✠ing
" de Bardinc Saptis: Se✠ing de Pierre Belhomme, Pierre l'à eſcrit.

Nous ne pouuons point remarquer d'où eſtoit cét Alfonſe, tant y a qu'il eſtoit Comte & de grande maiſon, nous ne ſçauons point auſſi qu'il y ait eu des enfans de ce mariage.

Noſtre Hermengarde fut auſſi mariée auec Pierre d'Anduze fils de Sybille, comme nous pouuons colliger de cét acte, traduit du Latin en François " ſans date. Ie Bernard de la porte Royalle fils de Rixeude, promets ne dece-
" uoir Bernard d'Anduze fils de Sybille, ny Hermengarde ta femme fille de
" Monſeigneur Aimery, ny de voſtre vie, ny de vos membres, ny de voſtre
" corps, ny de la Cité de Narbõne, ny des tours, ny des munitions, ny des forte-
" reſſes, qui maintenant y ſont & y ſeront cy-apres, ny des chaſteaux que leurs
" vaſſaux tiennent aujourd'huy d'eux, ny qu'ils acquerront, à mon eſciẽt. Ie ne
" le leur oſteray & ne leur feray oſter, ny moy Bernard ſuſdit, ny homme ou
" hommes, ny femme ou femmes par noſtre conſeil & engin ou à mon eſcient,
" ainſi que ie iure deuant Dieu & ſur ces choſes ſainctes, ſauf le droit d'Her-
meſſende ſœur de voſtre femme Hermengarde. Nous ne pouuõs point remarquer ſi ce Bernard d'Anduſe eſtoit premier ou ſecond mary d'Hermengarde, dautant que cét acte n'a point de date: bien qu'il ſemble qu'il fuſt le ſecond mary, & qu'elle fut mariée en premieres nopces auec le ſuſdit Alfonſe Comte Eſpaignol. Ce Bernard d'Anduſe eſtoit d'vne bonne & grande maiſon, car nous liſons que Raymond Comte de Toloſe maria ſa fille Conſtance auec Pierre Bermond d'Anduſe, laquelle Conſtance auoit eſté mariée en premieres nopces à Sanches huictieſme du nom Roy de Nauarre, laquelle fut par luy repudiée ainſi qu'eſcriuent aucuns Hiſtoriens, leſquels appellent auſſi Conſtance Clemence, & ſon ſecond mary Pierre Bermond de Sauue, & non d'An-

duſe : combien qu'en pluſieurs actes il ſe nomme Pierre Bermond d'Anduſe.

Hermengarde donques fiſt ſa demeure ordinaire dans la ville de Narbõne, & y veſquiſt juſques à ſes derniers iours, ſoy diſant touſiours Vicomteſſe de Narbonne, & en cette qualité receuſt tous les hommages, eſquels il ne ſe parle que de ladite Hermengarde Vicomteſſe fille d'Hermengarde, cõme en celuy que luy fiſt Rogier Vicõte de Beſiers fils de Raimõd Trencauel & de la Comteſſe Saura en l'an mille cent ſeptante vn, auquel il excepte le Comte de Toloſe, comme auſſi en celuy de Vdalgarius de Fenoüillet fils de Mathendis, & Pierre & Arnaud de Fenoüillet fils de Pontia pour les places de Pierre Pertuſe & Montauban aſſiſes en la frontiere de France & d'Eſpagne, de meſmes en celuy que luy fiſt vn Pierre Roger pour la place de Chaſteauneuf, autrement ville de Maurs, auquel il excepte le Vicomte de Carcaſſonne, & en l'hommage & ſerment de fidelité que luy fiſt Guillaume fils de Caſté pour la place de Frayſſe le troiſieſme de Iuillet mille cent ſoixante ſept: pareillement en l'hommage qui luy fuſt rendu par Boemond de Sejan pour le chaſteau de Roquefort en l'an mille cent cinquante ſix, en tous leſquels hommages il ne ſe parle que de ladite Hermengarde Vicomteſſe. Toutefois Raymond de Triauilla & Amabile ſa femme firent hommage de la place de Peyriac tant à ladite Hermengarde Vicomteſſe, qu'à ſon nepueu Aymeri fils d'Ermeſſinde du quatrieſme Auril mille cent ſoixante neuf, & par vn inſtrument de l'an mille cent ſeptante ſix, eſt porté que ladite Hermengarde fille d'Aymeri donne à Pons Archeueſque de Narbonne & à ſon Egliſe le village de Terral, au pied de cét inſtrument de donation eſt dit qu'il fuſt confirmé par Aymeri, ſans dire qu'il ſoit ſon Nepueu. L'on void auſſi dans les meſmes archifs trois ſermens de fidelité faits à Bernard d'Anduſe mary de ladite Hermẽgarde à la fin deſquels actes eſt excepté le droit d'Ermeſſende ſœur d'Hermengarde femme dudit Bernard d'Anduſe.

La Vicomteſſe Hermengarde en l'an 1155. declara à l'Archeueſque de Narbonne, que les deſpoüilles des Archeueſques de Narbõne ne luy appartenoiẽt point, & quitta ce droit ou pretention en faueur de Pierre Archeueſque, cõme il appert de cét acte traduit du latin en françois.

" Au nom de noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt, & l'an de ſon Incarnation 1155.
" ſçachent tous qui les preſentes entendront, que ie Hermengarde Vicomteſſe
" de Narbõne recognoiſſant l'iniure que mes parens & moy auons fait à l'Egli-
" ſe de Narbonne, à tort & ſans cauſe en nous emparãt des places d'icelle, & ra-
" uiſant les biens des Archeueſques apres leur decez iuſques à preſent, eſtant
" induite du zele de iuſtice & de pieté, & pour le ſalut de mon ame, & de mes
" parens de bonne foy & ſans mal engin, ie delaiſſe & relaxe, & en vertu de cét
" inſtrument ie quitte entierement à Dieu, & aux Martyrs S. Iuſt & S. Paſteur,
" & à toy Pierre Archeueſque de Narbõne & à tes ſucceſſeurs à perpetuité tout
" ce que moy, ou autre pour moy auions accouſtumé de prendre ou ſaiſir en
" aucune maniere à Narbonne ou autre part és places, ou és biens des Arche-
" ueſques decedez ia perceus ou à perceuoir. Tout cela moy Hermẽgarde ſuſ-
" dite Vicõteſſe de Narbonne relaxe & delaiſſe pacifiquemẽt à l'Egliſe de Nar-
" bonne pour moy & pour mes heritiers, en ſorte qu'il ne ſoit plus loiſible, ny

"a moy ny a eux, par nous meſmes ny par autres en toutes les terres, ou autres "biens appartenans à l'Egliſe ſuſdite, de prendre choſe quelconque pour quel- "conque occaſion qui reuienne au dõmage d'icelle Egliſe. Au demeurant ſi à "Narbonne, ou au lieu de Cruſcades, où i'auois accouſtumé faire ce tort à "l'Archeueſque defunct, quelqu'vn ſe ſaiſiſſoit ou prenoit choſe aucune ap- "partenante à l'Archeueſque ſous couleur du decés d'iceluy, fuſt-ce de ſes ter- "res ou de ſes fruicts ia recueillis, ou à recueillir, ou autre choſe quelconque, "moy Hermengarde ſuſdite Vicõteſſe, ie defendrois ou ayderois ladite Egliſe "de bonne foy, & ſans dol à recouurer ce qu'on luy auroit oſté eſdits lieux. Et "moy Pierre ſuſdit Archeueſque de l'Egliſe de Narbonne du conſeil & aduis "d'Aldebert Eueſque de Niſmes, de Pierre Eueſque de Lodeue, d'Artauld "Eueſque d'Elne, & de Bertrand Abbé de S. Gilles, & de Pons, & de Roger Ar- "chidiacres de Narbonne, i'ay donné à toy Hermengarde Vicomteſſe de Nar- "ne ſuſdite deux mille ſols de la mõnoye de Melquel pour auoir quitté, & toy "eſtre deſpartie de la choſe ſuſdite tãt preiudiciable à l'Egliſe. Et en outre moy "Hermengarde Vicõteſſe de Narbonne ſuſdite recognois auoir iuré & promis "par inſtrument exprez à toy Pierre Archeueſque ſuſdit de garder tout ce qui "eſt contenu cy-deſſus, & pour ce oblige mes heritiers à iamais qu'ils ayent à "faire ſemblable ſerment à l'Archeueſque, ainſi qu'il eſt couché audit inſtru- "ment fait à Montpellier au mois de Ianuier le dix-huictiéme des Calendes de "Feurier vn Samedy, regnant Louys Roy de France, & lors qu'il reuenoit de "S. Iacques, en la preſence de Pierre Eueſque de Lodeue, & d'Artauld Eueſque "d'Elne & de Pons, & Roger Archidiacres de Narbõne, de Raymond Eſquina, "de Guillaume de Sardonicis, de Bernard de Montel, de Pons d'Arzac, de "Pons de Montlaur, de Raymond de Caſtres, de Bertrand de ſainct Nazai- "re, de Guillaume de Poictiers, de Guillaume Siguerij, de Raymond "Doüeillan, d'Hermengaud de Leucate, de Bremond Medicin, Hugues de "Capital l'ay eſcrit.

Hermengarde Vicomteſſe le meſme iour & an que deſſus fiſt hommage & ſerment de fidelité audit Pierre Archeueſque, & neantmoins iura & promiſt par clauſe expreſſe de garder & obſeruer la promeſſe qu'elle auoit faite, & qui eſtoit couchée en l'inſtrument cy deſſus eſcrit touchant le delaiſſement des biens, & fruicts des Archeueſques de Narbonne apres leur decés.

Ceſte meſme Vicomteſſe (tout ainſi que les Vicomtes ſes predeceſſeurs) s'attribuoit grande authorité ſur l'Egliſe Collegiale & Abbaye S. Pol fondée en la ville de Narbonne, & s'entremettoit du regime d'icelle, qui fuſt cauſe que Pons Archeueſque dudit Narbonne s'en plaigniſt au Pape Alexandre III. du nom, qui luy permiſt par ſa bulle dõnée à Anaigne le 12. des Calendes d'Octobre, de prendre luy meſme l'adminiſtration & diſpoſition de l'Abbaye ſuſdite pour euiter que les Vicomtes ne s'attribuaſſent aucune iuriſdiction ou authorité ſur icelle, l'Archeueſque ayant fait entendre au Pape que la Vicomteſſe Hermẽgarde auoit tant de credit & authorité ſur l'Abbé qui eſtoit lors là qu'il ſembloit que tout dependit d'elle. Honorius III. confirma ce deſſus à l'Archeueſque Arnaud l'an premier de ſon Pontificat, ladite Vicõteſſe eſtãt ià decedée.

I'ay remarqué qu'Hermengarde dõna beaucoup de biens à l'Egliſe, car elle

fonda l'Abbaye de Font-froide de l'ordre de Ciſteaux aſſiſe pres de Narbonne qu'elle dota de pluſieurs grands & notables reuenus, en teſmoignage dequoy il y a encore vn quartier de logis dans ledit Monaſtere que l'on appelle le Palais du Vicomte ou ſouloient loger les Vicomtes quand ils y alloient, la pluſpart deſquels eſleurẽt leur ſepulture dans ledit Monaſtere, comme auſſi ladite Hermengarde qui le fonda. Il eſt remarqué dans vn ancien Martyrologe de l'Egliſe Sainct-Pol de Narbõne que ladite Dame Hermengarde deceda à Perpignan en Eſpagne le quatorzieſme d'Octobre mille cent quatre-vingts dix-ſept, ſans laiſſer aucuns enfans.

Ermeſſinde eſtoit fille d'Aimery troiſieſme, & ſœur de ladite Hermengarde enſemble d'Aimery quatrieſme, laquelle, comme nous auons dit, Aimery quatrieſme leur frere eſtant decedé ſans enfans les deux ſœurs Hermengarde, & Ermeſſinde partagerent entre elles ſes biens, & quoy que Hermengarde ſe ſoit dite Vicomteſſe de Narbonne, neantmoins nous auons veu comme en pluſieurs hommages faicts a Hermengarde le droict d'Ermeſſinde eſtoit reſerué. Cette Ermeſſinde euſt pour ſa portion les biens que la maiſon de Narbonne auoit en Eſpagne, où elle ſe maria auec le Comte Dom Almaric de Lara dit vulgairement en Eſpagnol Dom Mauriço duquel elle euſt deux enfans maſles Aimery, duquel eſt parlé dans quelques hommages par nous cy deſſus rapportés, & Pierre dont nous parlerons cy apres. Et d'autant que ledit Pierre a eſté touſiours tenu pour Vicomte de Narbonne & non ledit Aimery ſon frere, il faut croire l'vne de deux choſes, ou bien que les deux freres s'accorderent, tellement que la Vicomté de Narbonne appartint en ſeul audit Pierre, & l'autre euſt pour ſon partage les biens d'Eſpagne, ou bien qu'Aimery mouruſt ieune ſans hoirs & laiſſa heretier ſon frere Pierre.

Ce Comte Dom Manriço ou Amalric de Lara eſtoit d'vne famille tres-Noble du Royaume de Caſtille appellée de Lara de laquelle les Hiſtoriens de Caſtille ont fort parlé meſmes du Comte Dom Pedro Ordonez de Lara, & de Dona Abba vefue du Comte Dom Garcia de Cabra Pere & mere dudit Amalric & de Dom Nuno, & Dom Aluarez de Lara ſes freres. Il eſt faite mention d'vn Aymeric, ou Maurique, & de Pierre de Lara dans vn vieux Poëte d'Eſpagne qui a deſcrit la prinſe de la ville d'Almeria faite par Alphonſe 7. Roy de Caſtille & de Leon, car apres auoit parlé de pluſieurs villes qu'Alphonſe print ſur les Mores il dit.

Vrbibus his cunctis ſtrenuus præponitur armis
Conſul Maurique Chriſti non fictus amicus,
Complacuit cunctis placuit ſimul Imperatori
Vt Sarracenis fulgeret, Chriſticoliſque
Forma præclarus, cunctis erat ipſeque charus
Dapſilis, & largus nulli per ſæcula parcus.
Armis pollebat, mentem ſapientis habebat,
Bello gaudebat, belli documenta tenebat.
Hic patricabat in cunctis quæ faciebat,
Larenſis Petrus Conſul Pater extitit huius,
Qui vixit propriam per ſæcula plurima terram:

Natus & in cunctis ſequitur veſtigia Patris,
Primæuo flore ſed ob hoc ditatus honore
Atque ſuo more veneratus ab Imperatore,
Legis erat teſtis Maurorum peſſima peſtis.

Ce mariage fuſt fort heureux, & donna naiſſance à beaucoup de grandes maiſõs, car deſdits mariés en droitte ligne des maſles ſont ſortis en Eſpagne les Ducs de Naiara, les Cõtes de Treuino, Dozoſorée, de Paredés, d'Aquilar & toutes les autres nobles familles d'Eſpagne qui portent auiourd'huy le ſurnom de Maurico de Lara, leſquels portent ce nom d'Amalrico, pour teſmoigner qu'ils deſcendent de ce Dom Maurico & non des Comtes de Dom Nuno ou Dom Aluar Nuno & autres de ladite maiſon de Lara. De ce meſme mariage pareillement ſont deſcendus en droicte ligne des maſles le Marquis de Fimarcon, le Vicomte de ſainct Girons, le Seigneur de Birac, & le Seigneur de Clermont prez du Port S. Marie, & le reſte de ceux qui portent aujourd'huy en France le ſurnom de Narbonne, ayant laiſſé celuy de Lara depuis que le Comte Pierre fils de cét Aymeri de Lara & d'Ermeſſinde, euſt donné le Vicomté de Narbonne à ſon fils Aymeri, qui fiſt ſa demeure en France.

Du mariage d'Ermeſſinde auec ledit Amalric de Lara fuſt procrée auſſi vne fille nommée Malfade laquelle fuſt mariée a Dom Alfonſo Henriques Roy de Portugal, laquelle il eſpouſa en l'aage de cinquante deux ans. Ledit Roy euſt dudit mariage vn fils qui euſt nom Sancho, qui luy ſucceda audit Royaume de Portugal, & vne fille nommée l'Infante Vrraca qui fuſt la premiere femme de Dom Ferrando ſecond du nom Roy de Leon & de Galice, de laquelle il euſt Alphonſe heritier du Royaume de Leon & de Caſtille. Toutesfois ladite Vrraca fuſt apres repudiée par ledit Roy Fernand pour eſtre ſa couſine germaine, & n'auoir eu ny peu obtenir diſpenſe du Pape touchant ledit mariage.

PIERRE DE LARA

PIERRE de Lara Comte de Molina fuſt fils d'Aymeri de Lara Comte de Molina, & d'Ermeſſinde Vicõteſſe de Narbõne, comme eſcrit Roderic Archeueſque de Tolede qui viuoit de ce temps au chapitre vingt-quatrieſme du liure cinquieſme, & chapitre troiſieſme du liure vingt-quatrieſme. Nous auons veu en parlant de la Vicomteſſe Hermengarde comme vn frere de noſtre Pierre de Lara nommé Aymeri s'entremettoit auec ladite Vicomteſſe des affaires de la Vicomté de Narbonne, meſmes par vn acte de l'an mille cent ſeptante ſix, deſpuis lequel temps il n'eſt faite aucune mention dans leſdits actes d'iceluy Aymeri, ains de ſon frere le Comte Pierre, ſans qu'il ſoit exprimé d'où c'eſt qu'il eſtoit Comte, ny quel ſurnom il portoit.

Il eſt parlé du ſuſdit Comte Pierre dans vn inſtrument d'achapt, que Bernard Abbé de Font-froide fiſt de Bernard Archeueſque de Narbonne de la

place du Terrail en l'an mille cent huictante huict, dont voicy les paroles tra-
"duites du latin. Et nous Bernard Archeueſque prions à toy Hermengarde Vi-
"comteſſe de Narbonne, & à toy Comte Pierre & à vos ſucceſſeurs, que vous
"ſoyez fidejuſſeurs, coadiuteurs, protecteurs & adiuteurs contre l'Archeueſque
"de Narbonne & contre nous, ſi cas eſtoit que nous vouluſſions venir contre
la vente ſuſdite. Ce que la ſuſdite Vicomteſſe & le Comte accepterent en tels
"termes. Et moy Hermengarde par la grace de Dieu Vicomteſſe de Narbõne,
"& moy pareillement Pierre par meſme grace Comte, recognoiſſons eſtre fi-
dejuſſeurs & protecteurs comme deſſus. Lequel acte ſe trouue confirmé par la
meſme Vicomteſſe & Comte en ces termes. Et moy Hermengarde par la
"grace de Dieu Vicomteſſe de Narbonne, & moy Pierre par meſme grace
"Comte, alloüons & confirmons pour nous & pour nos ſucceſſeurs, ce deſſus,
"y ayant fait mettre à ces fins nos ſeaux.

Il appert auſſi par des actes de l'an mille cent nonante deux & mille cent nonante trois, que ledit Comte Pierre eſtoit audit temps à Narbonne, en l'vn deſquels il ſe dit Pierre Vicomte de Narbonne. Il ordonna au mois d'Auril mille cent nonante quatre, & eſleuſt ſon fils Aymeri ſon heritier & ſucceſſeur, comme nous pouuons voir par cét acte de donation que i'ay voulu mettre en la façon & langue que ie l'ay trouué, parce qu'il eſt grandement important à ceſte hiſtoire.

In nomine Domini anno incarnationis eiuſdem milleſimo centeſimo nonageſimo quarto, Rege regnante Philippo quarto Cal. Madij. Omnes hæc audientes firmiter credant, & nullatenus dubitent quoniam ego Petrus Comes, ac Vicecomes Narbonenſis bono intuitu & omni fraude ac deceptione excluſa, non circunuentus in aliquo inſtituo te Aymericum filium meum hæredem & ſucceſſorem atque Dominum carnalem in Narbona, & in Narbonenſi Vicecomitatu, & in Biterrenſi & in omnibus aliis vbique locis ſubditis & pertinentibus Vicecomitatui Narbonæ. Quæ omnia poſt mortem meam tibi dicto Aymerico filio meo & infantibus tuis & ex illis deſcendentibus imperpetuum conſultè dono ad omnem voluntatem eorum faciendam, excepto Caſtro de Montepeſato & ſuis terminis, quod ſemper teneatur à Vicecomite Narbonæ. Tali verò pacti conditione vt totum hoc donum quod tibi præ omnibus alijs infantibus meis cum hac præſenti valitura carta facio habeã ego, & teneam in omni vita mea. Ita tamen quod in iamdictis omnibus in vita mea, neque in morte, alios infantes meos neque aliam aliquam perſonam hæreditare poſſim, vel alio aliquo modo conſtituere. Poſt mortem verò meam liberè & ſine omni impedimento totum iamdictum donum ſine omni diminutione tibi & infantibus tuis legitimis remaneat ita quod alij infantes mei, vel alia aliqua pro eis perſona nihil ibi demandare poſſint. Præterea eſt verum quod ego & tu filius meus Aymericus dedimus, Petrus de Quillano homines quos habebam in Mata, quod ſcilicet donum laudo & confirmo, quia antequam hæc carta fieret fuit factum, & quod totum hoc vt ſupra ſcriptum eſt ita obſeruem & obſeruari faciam, & contra hoc donum factum inter viuos non veniam, neque veniri faciam tactis ſacroſanctis corporaliter Euangelijs iuro, renuncians quidem omni iuri diuino & humano, cuius auxilio contra venire poſſem. Huius rei ſunt teſtes Hugo de Plano, Petrus Raymundi Margalionis, Arnaldus Margalionis, & Petrus frater eius, Petrus de Quillano, Arnaldus Amalricus, Bernardus de Carcaſſona, Guillelmus Monetarius, Ioannes Biſtanus, & Berengarius frater eius, Berengarius de Volta, Petrus Martini, Martinus Stephanus, Martinus rogatus ſcripſit.

Nous apprennons de ceſte donation que le Comte Pierre eſtoit Vicomte de Narbõne, & qu'il donna ladite Vicomté à ſon fils Aymeri, duquel ſortirent depuis les Vicomtes de Narbonne. Et bien que le nom des autres enfans n'y ſoit exprimé, ſi eſt-ce que nous apprennons qu'il euſt vn fils nommé Ruic, ou Roderic, ou Lodric, auquel le Comte Pierre ſon pere donna la place de Montpeſat, qu'il ſe reſerue en ceſte donation. Il ſe fait bien mention dans quelque Chronique d'Eſpagne, que Dom Gomes Manrico, & Dom Gil Manrico ſe trouuerent, entre autres grands Seigneurs, à la bataille dite Nauas de Toloſa, gaignée par les Roys de Caſtille, de Nauarre & d'Aragon en l'an mille deux cens douze contre les infidelles : mais nous ne ſommes pas aſſeurez de la parenté qui eſtoit entr'eux & le Comte Pierre.

Noſtre Comte Pierre euſt pour femme Sanxia fille de Dom Garcia Ramyrés & d'Vrraca Royne de Nauarre, ainſi qu'eſcrit Roderic Archeueſque de Tolede au cinquieſme Chapitre du 24. liure de ſon Hiſtoire, de laquelle noſtre Pierre euſt le ſuſdit Aimery, qui fuſt Vicomte de Narbonne. Ce Comte Pierre fuſt vn Prince de grand courage, lequel acquit deux honorables priuileges à ſes ſucceſſeurs en Caſtille, ainſi que Dom Steuan de Gariuay a remarqué au Chap. 20. du liure 12. de ſon Compendio Hiſtorial, où il eſcrit qu'Alphonſe huictieſme Roy de Caſtille ayant aſſiegé le ville de Cùenca en l'an mil cent ſeptante ſept, & voyant que ce ſiege auroit long traict, il ſe retira à Burgos, & y fiſt aſſembler les Eſtats du Royaume de Caſtille, pour deliberer ſur les moyens de fournir à la deſpenſe qu'il conuenoit faire audit ſiege, & en autres guerres qu'il entendoit faire & mouuoir; & ayãt mis en auant d'impoſer quelque tribut ſur tous ſes ſubiects ſans excepter les nobles, ce fuſt ledict Dom Pédro de Lara qui s'y oppoſa virilemẽt & en raporta tres-grand honeur, & dit on que le Roy eſtoit ainſi conſeillé par Dom Diego Lopes de Haro Seigneur de Biſcaye, & demandoit le Roy auſdits eſtats que chaſque Gentil-hõme de ſon Royaume luy payaſt chaſque annee cinq Marauedis d'or: par ainſi les nobles de Caſtille voulans defendre leur liberté, le Comte Dom Pedro Seigneur de Lara (lequel quelques vns appellent Dom Nunno) ſe porta ſi genereuſement en ce fait, que ſortant de l'aſſemblée auec tous les nobles, ils arreſterent de defendre leur liberté par les armes. Mais le Roy Alphonſe voulant obuier à ce deſordre, aymamieux les entretenir en leurs priuileges & exemptions. Les autheurs à bonne raiſon attribuent l'honneur de ce fait audit Comte Don Petro de Lara, auquel & à ſes ſucceſſeurs en gratification de cela (ainſi qu'il appert par aucuns anciens liures & documens) les Gentil-hommes & Hidalgos de Caſtille ont accouſtumé de donner annuellement vn repas ou vn dejeuſner, dautant qu'en vn affaire ſi importante que ceſte-cy, il s'eſtoit honnorablement porté. Outre ce il aduint de là que les Seigneurs de Lara ont priuilege de parler & opiner les premiers és Eſtats & Cours de Caſtille pour l'eſtat de la nobleſſe, ainſi qu'il eſt ſouuent teſmoigné en diuers endroicts des Chroniques du Royaume de Caſtille. Ledit ſieur Comte mouruſt enuiron l'an mille deux cens cinq, & croy-ie que ce fut en Caſtille, & qu'il s'y en retourna bien toſt apres qu'il euſt donné la Vicomté de Narbonne à ſon fils Aymeri, car l'on treuue des actes faicts en l'an mille deux cens cinq, & au mois de De-

cembre par ledit Aimery Vicomte de Narbonne, il fiſt baſtir vne tour au bord de la mer au terroir de Perignan à vne leüe & demie de Narbonne prés d'vne Egliſe champeſtre dite de ſainct Pierre de la mer, laquelle ſert pour deſcouurir les vaiſſeaux des ennemis qui viennent ſur mer. Cette tour ſe nomme encore auiourd'huy la tour du Comte Pierre.

Nous liſons dans les meſmes archifs comme ledit Vicomte Pierre donna à ſon fils Roderic la place de Montpeſat en la Vicomté de Narbonne qu'il s'eſtoit reſeruée en la donation de la Vicomté faite à Aimery ſon fils. Ie treuue auſſi qu'Aimery ſon frere luy donna au mois de Iuillet mille deux cens huict & à deux de ſes fils la place & Seigneurie du Lac.

AYMERI V. VICOMTE DE NARBONNE.

AYMERI cinquieſme du nom Vicomte de Narbonne fuſt fils du Comte Pierre de Lara Comte de Molina, & Vicomte dudit Narbonne, & de Sancie de Nauarre ſa femme, & ſucceda à ſondit pere en la Vicomté, en vertu de la donation qu'il luy en auoit faite que nous auons rapportée cy-deuant. Sondit Pere eſtant decedé en Caſtille enuiron l'an mille deux cens cinq, il s'y en alla, & depuis eſtant de rerour à Narbonne, il y fiſt ſa reſidence ordinaire. Il fuſt marié deux fois, la premiere auec Guillemette de Montcatin, & n'en euſt point à mon aduis d'enfans : La maiſon de Montcatin eſt fort ancienne, & renommée en Eſpagne : la ſeconde fois il eſpouſa Dame Marguerite de Malry, Merly, ou Merlou (car il y a en latin *de Marliaco* & *de Merlino*) natiue du pays de France, & Dame de la ville de Vernueil, de Poiſſy, & Vernoillet au Dioceſe de Chartres, & de Mulant, Dioceſe de Roüen. Ladite Dame eſtoit ſœur de deux bons Cheualiers qui vindrent en Languedoc auec le Comte Simon de Montfort, pour faire la guerre au Comte de Toloſe & aux heretiques Albigeois, dont l'vn s'appelloit Bouchard de Marly, & l'autre Mathieu de Marly. Pierre Moyne de Valſernay parle fort honnorablement en ſon hiſtoire de la guerre des Albigeois de Bouchard de Marly, & meſmes és chapitres quarante ſept, cinquante cinq, & cinquante ſix. Bouchard gaigna ſi bien le cœur dudit Comte de Montfort, pour l'auoir bien & vaillamment ſeruy en ladite guerre, qu'il luy fiſt fort honneſte part de ſa conqueſte, & luy donna les places de Seyſſac, & de ſainct Martin auec autres terres au Dioceſe de Carcaſſonne. Tout ainſi qu'il donna à pluſieurs autres, qui eſtoient venus du pays de France auec luy pluſieurs grands biens, comme à Guy de Leuis Mareſchal de l'armée de Croiſez, Mirepoix & pluſieurs autres grãds biens dont les ſucceſſeurs iouyſſent encores aujourd'huy : comme auſſi à Amalry de Voiſins chef des maiſons d'Arques, de Montaut, d'Ambres, de la Graue, de Blaignac, & de Cornebarrieu pres de Toloſe, demeurerent les Baronnies de Cofolens d'Arques & pluſieurs autres grands biens, à Lambert de Teury autre Cheualier demeurerent les Baronnies de Peyrery, de Villelongue & pluſieurs autres places, & à Desfontaines

les places de Belflour & de Fendelhe auec leurs appartenances. Ce Mathieu de Marly eſtoit dans Narbonne auec Aymeri le Vicomte ſon beau frere au mois de Feurier mille deux cens trente-deux, comme nous apprennons d'vn acte fait audit temps.

Noſtre Aymeri Vicomte de Narbonne veſquiſt durant les guerres qui furent faites par le Legat du ſainct Siege & Comte de Montfort, & autres pelerins croisés contre les heretiques appellez Albigeois, & Raymond le vieux Comte de Toloſe. Car pour lors la pluſpart du pays de Languedoc & meſmes les Dioceſe d'Alby, Toloſe, Carcaſſonne & Beſiers eſtoient de longue main infectés de ceſte hereſie, toutesfois le Vicomte Aymeri n'en fuſt point taſché, ains s'y oppoſa de tout de ſon pouuoir, & à ces fins tant l'Archeueſque de Narbonne, que ledit Vicomte Conſeigneurs de ladite ville firent contre leſdits heretiques ces ordonnances, ainſi traduites du latin en françois.

" Pour euiter la ſecte pernicieuſe & deteſtable des heretiques, & afin que ce " qui eſt encores ſein & entier ne ſoit corrompu par leur fauſſe doctrine, Mon- " ſieur Berenguier Archeueſque de Narbonne, & Monſieur Aymeri Vicomte " de ladite ville s'eſtans aſſemblez, & ayant eu l'aduis, & conſeil de perſonnes " doctes & religieuſes, & de l'exprez conſentement de prud'hommes, & bour- " geois de la Cité, & du bourg dudit Narbonne, ils ont ordonné & eſtably " que les articles ſuiuans fuſſent de poinct en poinct mis à execution. Le pre- " mier eſt, que ſi aucun des habitans de la cité, ou du bourg de Narbonne ſe " trouue auoir eſté conuaincu de la pernicieuſe hereſie des Vaudois, ou autre, " ou qu'il y ayt diſputé contre la foy Catholique, ou ayt receu en ſa maiſon au- " cun tenu pour heretique ou Vauldois, ou qu'il ayt participé aucunement " auec eux, ſoit de conſentement, de parole, ou en trafiquant auec luy, ou " par ſoy, ou par perſonne interpoſée, qu'il ſoit liuré à la iuſtice pour eſtre pu- " ny, & que perſonne ne ſoit tenu de luy reſpondre ſur quelconque matiere " ciuile, pecuniaire, ou criminelle, & au contraire qu'il ſoit tenu de reſpondre " à tout chacun.

" Le ſecond article eſt, que ſi perſonne trouue quelqu'vn tenu pour hereti- " que ou Vaudois, qu'il luy ſoit loyſible prendre tout ce qu'il portera, & le " ſoy approprier, liurant le preuenu à la iuſtice pour le faire punir.

" Le tiers article eſt, que nul Aduocat, Medecin, Notaire, ou quelconque " artiſan n'adminiſtre conſeil, ayde, ou aucun ouurage aux heretiques leurs " fauteurs & defenſeurs, & s'il y a perſonne contreuenant audit article, qu'il " ſoit dores & deſia excommunié, & neantmoins qu'il encoure ladite peine.

" Le quatrieſme article eſt, que ſi les Gentilhommes & autres perſonnes " d'authorité fauteurs, & protecteurs des heretiques & Vaudois, ſe iettent " en la maiſon de quelque Catholique, & que l'hoſte les traicte à ſes deſpens, " qu'il ſoit excuſé de ladite peine pecuniaire, & corporelle, toutesfois qu'il " ſoit excommunié.

" Le cinquieſme article eſt, que ſi aucun venant de la contrée des heretiques " n'apporte lettres de ſon Eueſque, que perſonne ne preſume de le loger, ou le " pratiquer, ou luy faire plaiſir quelconque à ſon eſcient, autrement qu'il ſoit " ſujet à ladite peine pecuniaire corporelle & Eccleſiaſtique.

Et bien que le Vicomte euſt vſé de ceſte precaution, neantmoins l'armée des Pelerins croiſés ayant prins la ville de Beſiers auant qu'aller à Carcaſſonne, ſe preſenta deuant la ville de Narbonne, qui eſtoit entre-deux, laquelle toutesfois elle n'attaqua point, ains les Pelerins firent certaine capitulation auec l'Archeueſque, & le Vicomte de Narbonne, par le moyen de laquelle ladite "ville fuſt garantie. Voicy l'accord qui fuſt fait entr'eux. Au nom de la ſaincte "& indiuiduë Trinité, ſçachent tous ceux qui ſes preſentes verront, que l'Ar-"cheueſque de Narbonne a promis en parole de verité & deuant les ſainctes "Euangiles, & Aymeri Vicomte de Narbonne, enſemble tous les Nobles, & "prud'hommes de la cité & du bourg de ladite ville, ont iuré qu'ils garderont "la foy à ceux de l'armée, & qu'ils donneront ayde & faueur à ceux qui iront, "& retourneront à icelle ſans nulle fraude, & qu'ils adminiſtreront à ladite ar-"mée ce qui leur ſera neceſſaire, & ne permettront de tout leur pouuoir que "tort ſoit fait à pas vn, ains l'empeſcheront & reueleront, s'il vient à leur no-"tice que quelqu'vn le vouluſt entreprendre. Ont auſſi iuré qu'ils enuoyeront "toute ſorte de marchandiſes au camp, & qu'ils ſe porteront comme bons Ca-"tholiques & bons freres à l'endroict des Croiſez. Ont auſſi iuré que de tous "leurs meubles, ſçauoir de leur argent, monnoye, & de leur vaiſſelle d'or, & "d'argent, de tous grains, du vin & de tout leur beſtail, excepté leurs mon "tures, leurs habillemens, liures, & toute vtencille de maiſon, ils bailleront "à la communauté de l'armée quatre deniers pour liure. Ont pareillement iuré "qu'ils rendront fidellement, & ſelon leur pouuoir à l'armée tous les hereti-"ques & tous les biens d'iceux, enſemble tout ce que les heretiques eſtrangers "leur ont porté & baillé en garde. Pareillement ils repreſenteront au Duc de "Bourgoigne, & au Comte de Neuers ceux qui ſont ſuſpects d'hereſie, afin "qu'ils en faſſent, de l'aduis & conſeil des Eueſques, & Archeueſques, ce que "l'Egliſe a accouſtumé d'en faire. Et quant aux Iuifs de Beſiers, leurs biens "ſeront baillez auſdits Duc, & Comte, moyennant qu'ils defendent bien & "deüement la ville de Narbonne. Plus le Vicomte Aymeri a iuré qu'il baille-"roit auſdits Duc & Comte ſuſdit la fortereſſe qu'il a dans la cité, & ſes autres "fortereſſes de ſa Vicomté. Le meſme a promis pour ſoy en parole de verité "l'Archeueſque de Narbonne. Et ſi parauanture les habitans de Narbonne "venoient contre leur ſerment (ce qu'à Dieu ne plaiſe) ils amenderont la fau-"te ainſi qu'il plairra auſdits Duc & Comte en ordonner ſelon droit & raiſon. "Soit pareillement notoire à tous ceux qui entendront cecy, que le Duc de "Bourgoigne & le Comte de Neuers, de l'aduis & conſentement des Barons "de l'armée, pour ſoy & pour ceux qui ſont en l'armée, & autres qui pourront "y venir, ont iuré à l'Archeueſque de Narbonne & au Vicomte Aymeri, & à "l'Abbé de ſainct Pol, & aux bourgeois de la cité & du bourg de Narbonne, & "pareillement aux nobles de ladite ville, qu'ils garderont de mal fidellement "& ſans fraude leurs perſonnes, tous leurs biens & toute leur terre. Et quant "aux places qui leur ſeront maintenant deſliurées de leur part, ils les leur ren-"dront ſans aucune difficulté à leur retour. Fait l'an de noſtre Seigneur mille "deux cens deux, au mois de Iuillet.

Par le moyen de ce traicté l'Archeueſque & le Vicomte de Narbonne ga-

rentirent leur ville, & empeſcherent qu'il ne fuſt aucunement meſfait aux habitans d'icelle: Tellement que l'armée des Pelerins Croiſez apres auoir prins & ruiné la ville de Beſiers, alla aſſieger Carcaſſonne, laiſſant la ville de Narbonne qui ſe trouue entre ces deux villes. Depuis le Vicomte Aymeri fuſt aſſez long-temps en bonne intelligence auec le Comte de Montfort, lequel il aſſiſta grandement auec les troupes des Narbonnois au ſiege du Chaſteau fort & important appellé Minerue, principale place du Vicomte de Minerue. Le ſujet dudit ſiege fuſt que ceux de la ville de Narbonne ſe trouuant trauaillez par ceux du Chaſteau de Minerue, furent prier le Comte de Montfort de les vouloir aller aſſieger, offrant de l'aſſiſter de toutes leurs forces, ce qu'il leur accorda, tellement que tous enſemble l'aſſiegerent: Aymeri mit ſes troupes de Narbonnois du coſté d'Orient, ayant fait dreſſer deux machines qu'ils nommoient *Bibles*, tirant & iettant continuellement: comme auſſi le Comte de ſon coſté fiſt conſtruire vne autre machine appellée *Trebuchet*, dont la depenſe montoit à vingt vne liure tous les iours. Par le moyen de ces machines ils trauaillerent tellement ceux qui eſtoient dans ledit Chaſteau, qu'il contraignirent Guillaume Vicomte de Minerue qui eſtoit dedans, de ſortir pour compoſer & remettre la ville.

Quelques iours apres le Comte de Toloſe ayant aſſiegé la ville de Caſtelnaudarri, le Comte de Montfort s'y rendiſt pour faire leuer le ſiege: Et dautant que ſon armée eſtoit fort affoiblie, il enuoya Mathieu & Bouchard de Marly freres de la femme d'Aymeri Vicomte de Narbonne, pour parler à leur beau frere afin de le ſecourir, mais le Vicomte refuſa d'y venir à cauſe de l'amitié qu'il portoit au Comte de Toloſe. Tellement que les ſuſdits de Marly amenerent fort peu de gens au ſecours du Comte: toutesfois ils firent leuer le ſiege au Comte de Toloſe, & empeſcherent qu'il ne print la ville. Le ſiege leué, le Comte de Montfort s'en alla à Narbonne où il ne trouua point le Vicomte. Là deſſus les gens du Comte de Montfort ayant par meſgarde, ou par meſpris fait tomber vne feneſtre du Chaſteau, les habitans de la ville croyant que cela fuſt fait en deſdain de leur Vicomte, s'eſmeurent tellement qu'ils ſe mirent en armes, & ſe ruant par grand force contre les gens du Comte, en tuerent aucuns, & en euſſent fait autant du fils aiſné dudit Comte & de ſon pere meſme, & de ſon frere le Comte Guy s'ils ne ſe fuſſent retirez, l'vn dans l'Archeueſché & l'autre dans l'Egliſe ſainct Iean, & n'y euſſent demeuré iuſques à ce que la ſedition fuſt appaiſée.

Quelque temps apres, & le douzieſme de Mars mille deux cens douze, arriua que frere Arnaud Amalric Abbé de Ciſteaux & Legat du Pape, fuſt eſleu Archeueſque de Narbonne, & l'election fuſt confirmée par Raymond Eueſque d'Vſez, en la preſence duquel, & des Eueſques de Beſiers, Maguelonne, Agdé, Lodeue, Comenge, Couſerans, & des Abbés de ſainct Pol de Narbonne, & de ſainct Aphrodiſe de Beſiers & du Clergé & peuple de Narbonne, Aymeri Vicomte fiſt hommage & ſerment de fidelité audit Archeueſque, touchant ce qu'il tenoit à fief de luy. Et le lendemain de l'aduis des Eueſques ſuffragans de ſa Prouince, ledit Archeueſque ſe declara Duc de Narbonne, comme appartenant la Duché aux Archeueſques de Narbonne: tellement que le-

dit Aymeri Vicomte le recognuſt comme Duc, & aduoüa tenir de l'Archeueſque ce qu'il tenoit comme mouuant de la Duché, & luy en fiſt hommage & ſerment de fidelité. Et depuis l'Archeueſque ayant fait entendre au Vicomte qu'il ſe vouloit faire ſacrer le ſecond de May audit an mil ſix cens douze, il dit au Vicomte qu'il ſe preparaſt pour luy payer le feſtin qu'il luy deuoit d'albergue au iour de ſon ſacre, qu'il deſiroit receuoir de luy comme Duc de Narbonne, & à cauſe de ſa Duché: ce que le Vicomte offrit de faire en ſon palais, & l'accompliſt fort honnorablement. A ce banquet & albergue aſſiſta grand nombre d'Eueſques & autres Seigneurs, tant Eccleſiaſtiques que ſeculiers.

De cét hommage fait par le Vicomte à l'Archeueſque en qualité de Duc de Narbonne, ſortirent quelque temps apres de grands differens entre le Comte de Montfort, & l'Archeueſque de Narbonne: car le Comte de Montfort ayant eſté fait par le Concile de Latran Comte de Toloſe, pretendiſt que la Duché de Narbonne luy appartenoit en qualité de Comte de Toloſe, dautant que ſes predeceſſeurs depuis Raymond de ſainct Gilles ſe ſont nommés Ducs de Narbonne. Ce qui fuſt cauſe de grands deſordres dans ladite ville, que nous auons en partie rapportez au chapitre troiſieſme du liure premier de noſtre hiſtoire des Comtes de Toloſe.

Nous liſons dans l'hiſtoire des Albigeois, comme le Comte de Montfort ayant gaigné ceſte celebre bataille qui fuſt donnée deuant Muret, delibera d'aller en Prouence pour y ſecourir les Croiſez qui eſtoient grandement trauaillez dans ledit pays. Paſſant à Narbonne il vouluſt loger dans la ville, mais ledit Comte Aymeri qui le doutoit, & qui craignoit qu'il ne ſe vouluſt ſaiſir de Narbonne, ne luy vouluſt permettre de loger dans la ville auec ſes troupes: Tellement que le Comte de Montfort fuſt contrainct de ſe tenir dehors & ſe loger dans les iardins ioignans à ladite ville.

Le Comte Guillaume de Bar eſtant venu trouuer le Comte de Montfort auec vne belle & grande troupe de Croiſez donna le courage au Comte de Montfort d'entreprendre d'aſſieger la ville de Narbonne: Tellement qu'apres auoir fait le degaſt au tour de la ville, il ſe miſt en deuoir de l'aſſaillir, & comme il faiſoit les approches & menoit l'auantgarde de ſon armée qu'il auoit rangée en trois bataillons, il vint ſi pres du coſté de la porte de la ville nommée la porte du Roy, que le Vicomte & les gens de ſa garniſon ſortirent ſur luy, & en ceſte meſlée le Comte de Montfort receuſt vn ſi grand coup de la lance du Vicomte Aymeri, qu'il fuſt porté par terre, & les ſangles de ſon cheual rompues, & fuſt tellement preſſé par les gens dudit Vicomte, que peu s'en faluſt qu'il ne fuſt occis ou fait priſonnier; mais ceux de ſon party le voyant en ceſte neceſſité, firent de grands efforts pour le tirer de ce danger: Et au contraire ceux du Vicomte s'efforçoient de le prendre mort ou vif: mais le Comte fuſt enfin recouru, & monté ſur vn autre cheual, non ſans grand peine & difficulté. Le Comte du Bar, qui eſtoit en l'armée menant l'arrieregarde ſe ietta auec telle impetuoſité ſur les troupes du Vicomte de Narbonne, qu'il le contraigniſt de quitter la place, & ſe retirer dans la ville, ce rencontre & eſcarmouche fuſt ſi grande, & le Comte de Montfort y couruſt tel hazard, qu'il iugea que ce ſeroit en vain qu'il s'y arreſtaſt dauantage. Cela fuſt cauſe qu'il leua le ſiege & s'en

retourna

retourna la part d'où il eſtoit venu auec le Comte de Bar. Pierre Moyne de Valſernay parle de ce rẽcontre au chapitre 76 de ſon Hiſtoire des Albigeois: Comme auſſi vn Poëme compoſé à la louange du Vicomte Aymeri en langue vulgaire du pays par vn Poëte appellé Albuſon natif de la ville de Gordon en Quercy.

Le Pape Innocent ayant entendu la mort du Roy d'Aragon en la bataille de Muret, & voyant que c'eſtoit vne belle occaſion pour attirer à la paix le Comte de Toloſe, & ſes adherans, deputa en la Prouince de Narbonne Meſſire Pierre de Beneuent Cardinal ſon Legat pour moy nner ladite paix, lequel eſtant en chemin, & ayant eu aduis du comba n'auoit gueres aduenu deuant la ville de Narbonne, où il s'acheminoit, enioignit au Vicomte & habitans de Narbonne qu'ils euſſent à faire treues, & ceſſation d'armes auec le Comte de Montfort iuſques à ſa venuë, & pareillement manda audit Comte de ne moleſter aucunement ceux de Narbonne attendant ſon arriuée, ce qui fut accomply d'vne part & d'autre. Peu de temps apres ledit Legat eſtant arriué à Narbonne, & à ſon entrée ayant eſté receu par l'Archeueſque, le Vicomte & les habitans autant honnorablement que faire ſe pouuoit, ils furent luy preſter le ſerment de fidelité & obeyſſance au nom de l'Egliſe & comme Legat du Pape que voicy.

" Nous Aymery par la grace de Dieu Vicomte de Narbonne, & les preu-
" d'hommes dudit Narbonne deuant vous Monſieur Pierre par la grace de
" de Dieu Diacre Cardinal de ſaincte Marie en Aquire, & Legat du S. Siege
" Apoſtolique, & autres icy preſens, librement & de noſtre franche vo'onté
" deteſtons, repiouuons & abiurons toute hereſie dogmatizant contre l'Egli-
" ſe Romaine, & iurons ſur les ſaincts Euangiles de Dieu ſans conſtrainte, ſans
" fraude & aucun mal engin, que nous ne tõmes ny ſerõs iamais croyans des
" heretiques, ny leur preſterons ayde & faueur, moins les defendrons, ou re-
" tirerons, ny ceux qui croyent en eux, ou bien les defendẽt & retirent, ny pa-
" reillement à tous les ſuſdits, ny aux faïdis, exheredez, ou routiers, & autres
" ennemis de l'Egliſe Romaine, ny ne porterons ayde, conſeil ou faueur pour
" impugner ou porter dommage aux terres, qui au nom, ou du mandement
" de l'Egliſe Romaine ſont tenuës, ny pour faire la guerre ou nuire à ceux
" quels qu'ils ſoient, qui au nom & de l'authorité de ladite Egliſe les tien-
" dront. Ains en eſtant requis de tout noſtre pouuoir nous ſecourrons & fa-
" uoriſerons l'Egliſe Romaine & à vous, & aux autres Legats, Nonces, & Mi-
" niſtres d'icelle. Plus nous iurons que nous obeyrons tres-volontiers à tous
" Statuts & mandemens du Siege Apoſtolique & voſtres que vous ferez ſur le
" faict de la foy Catholique, & pour eſtablir, garder, & maintenir la paix &
" contre les perturbateurs d'icelle, & que de tout noſtre pouuoir, & ſans frau-
" de nous la garderons. De ſorte que nous ſerons tenus de prendre les armes
" contre les violateurs de la paix hors du Dioceſe de Narbonne, ſi ce n'eſt que
" les Dioceſes voiſines pareillement leur voulſiſſent faire la guerre. Item que
" nous n'occuperons ou endõmagerons aucunes terres acquiſes par les Croi-
„ ſez par nous ou par autres, ſans le mandement du Siege Apoſtolique ou vo-
„ ſtre, d'autant que leſdites terres ſont tenuës au nom & de l'authorité de l'E-

" gliſe Romaine. Item nous obeyrõs aux cõmandemens du S. Pere, & voſtres,
" ſi vous nous cõmandez de faire treve, ou paix auec quelque place, ou quel-
" que perſonne. Item que ny par force, ny par dol & fraude, nous n'oſterons,
" ny de noſtre pouuoir endurerons que par autres ſoiẽt oſtees à vous, ou à vos
" amis, les places que vous receurez du jadis Comte de Toloſe ou de ſon fils
" pour caution & aſſeurance qu'il gardera ce qu'il promet. Item nous n'o-
" ſterons, ou enleuerons par nous ou par autre, ny de voſtre pouuoir & garde,
" ny de celuy à qui il vous plaira bailler en charge le fils de feu d'illuſtre me-
" moire le Roy Pierre d'Aragon, ny ne permettrons de tout noſtre pouuoir
" que quelque autre le faſſe, ains nous vous donnerons conſeil & ayde ſelon
" noſtre pouuoir de l'amener la part qu'il vous plairra. Faict publiquement à
" Narbonne.

Voila le ſerment que le Vicomte & les habitans de Narbonne firent à ce Cardinal Legat du Pape en ladite ville à ſon arriuée.

Louys fils du Roy Philippe Auguſte ayant prins la Croix, s'achemina en Languedoc pour faire la guerre aux heretiques Albigeois, & eſtant arriué à Beziers l'Archeueſque de Narbonne & les principaux habitans de ladite ville le furent treuuer, & l'ayant recognu, ſe ſouzmirent entierement à luy. Cependant l'on fit entendre audit Prince Louys comme la ville de Narbonne, & le Vicomte fauoriſoient entierement le Comte de Toloſe ſe monſtrant tous les iours refractaires & deſobeyſſans aux commandemens de l'Egliſe ; à cauſe dequoy il fut prié tant par le Comte de Montfort, qui n'aymoit pas le Vicomte de Narbonne, que par le Cardinal de Benauent Legat du ſainct Siege, de vouloir ordonner que les murailles de ladite ville fuſſent abbatuës, afin que ceux de dedans n'euſſent plus moyen de s'oppoſer à leurs deſſeins. Ce qu'ayãt eſté ordonné par le Prince, l'Archeueſque de Na bonne s'y oppoſa comme Duc & Seigneur de ladite ville, diſant qu'en ceſte qualité les murailles luy appartenoient, ſans leſquelles il ne pouuoit proteger ny defendre le Vicomte & autres habitans de la ville, auſquels comme leur Seigneur il deuoit toute protection : adiouſtant que ſi le Vicomte, ou les habitans auoient en quelque choſe forfaict, l'Egliſe pourtant n'en deuoit pas patir. Ce qu'ayant eſté longuement debatu deuant ledit Prince entre ledit Comte de Montfort & l'Archeueſque, enfin il fut commandé par le ſuſdit Prince que les murailles de ladite ville de Narbonne fuſſent démolies, ce qu'il fit entendre à l'Archeueſq & habitans de ladite ville par deux Cheualiers, leſquels enjoignirent auſdit habitans de proceder à ladite demolition dans trois ſemaines, ſur peine d'encourir la mauuaiſe grace dudit Prince & du Legat: ce qu'ils furent conſtraints d'executer craignans leur indignation.

Le Prince Louys eſtant à Carcaſſonne manda à Aymeri Vicomte de Narbonne de le venir treuuer dans ladite ville, où s'eſtant rendu ſuiuant ſon mandement le Prince le contraignit de faire hommage de ſa Vicomté au Comte de Montfort en qualité de Duc de Narbonne, quoy que le Vicomte inſiſtat, diſant, qu'il auoit deſia faict auparauant hommage à l'Archeueſque de Narbonne qui pretendoit la Duché luy appartenir. Ceſt hommage rendu par le Vicomte au Comte de Montfort du mandement dudit Legat, offenſa

tellement l'Archeueſque de Narbonne qu'il s'en appella au ſainct Siege.

Il ne ſera pas hors de propos de rapporter en ce lieu vn accident qui ſuruint audit temps en la ville de Narbonne, d'autant que nous treuuerons par le diſcours d'iceluy, que noſtre Vicomte y fut meſlé, ce fut vne Confrairie, ou pluſtoſt ligue ſouz le titre de Confrairie contractée entre les Bourgeois & habitans du Bourg de ladite ville, laquelle ores qu'elle fut pretextée de pieté & de iuſtice, neantmoins ceux qui la contracterent auoient de mauuais deſſeins deſirant pluſtoſt proteger, qu'exterminer les heretiques. Voicy la teneur de l'acte contenant ladite aſſociation & Confrairie.

" Au nom de Dieu l'an de la Natiuité 1219 & le 4. d'Octobre regnant le " Roy Philippe, s'enſuit la charte de la Confrairie des Preud'hõmes du Bourg " de Narbonne faicte à l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie, de ſainct Paul " le Confeſſeur de la ſaincte Egliſe, & de tous les Seigneurs & preud'hommes " du Bourg qui voudront bien fidelement auec iuſtice & raiſon garder & obſeruer les droicts deſdits Seigneurs. Toutesfois ſçachent tous ceux qui verront ladite charte que nous les preud'hommes du Bourg de Narbonne pour le bien de dilection & de paix faiſons entre nous vne legitime Confrairie, afin de tant mieux obſeruer tous les droits dudit Bourg de Narbonne ſelon noſtre pouuoir, ſauf le droict de ſaincte Egliſe, de Monſieur le Cardinal, & des Seigneurs du Bourg de Narbonne, ſçauoir de Monſieur l'Archeueſque, & de Monſieur le Vicomte Aymeri, & de Monſieur l'Abbé de ſainct Paul & tous autres. Et c'eſt a ce que chacun ecoute l'vn l'autre en ſes affaires, & l'aye en ſa protection & le defende de iour & de nuict, par mer & par terre dans la ville de Narbonne, hors icelle, & en tous autres lieux, & comme ſes propres biens, & que chacun ſelon ſon poſſible garde & defende fidelement iuſtement & loyalement les droicts de la ville & du Bourg ſuſdit. Ne voulant toutesfois que ſouz pretexte de ce preſent acte, & du ſermẽt en iceluy contenu, il y ait perſonne qui oſe faire tort & iniure a autruy, que s'il y auoit homme, ny femme de cette ville ou d'ailleurs, qui fit tort à quelqu'vn de ceſte Confrairie, chacun de nous volontiers le ſecourions iuſtement toutesfois Ceſte Confrairie a eſté loyalement entre nous faicte, à cauſe des grands meffaits & torts qu'on nous faiſoit, & de la grande inſolence & ſuperbe dont l'on vſoit en noſtre endroit en pluſieurs cas & affaires. Parquoy nous tous, qui ſommes pour le iourd huy de ladite Confrairie faiſant tant pour nous, que pour ceux qui à l'aduenir y entreront, & n'eſtans aucunement circonuenus, ny induits par dol, violence ou ſuggeſtion de perſonne quelconque, ains de noſtre propre & franche volonté auec grande deliberation, & veu & cognu que cela reuient à noſtre tres-grande vtilité & de tous les habitans dudit Bourg & de tous les Seigneurs d'iceluy par la preſente eſcriture publique que voulõs eſtre ferme, & ſtable pour ores & pour iamais, nous faiſons ceſt inſtrument d'accord legitimement, fidelement, & iuſtement, afin que doreſenauant ceſte ville ſoit en bon eſtat, & que iuſtice y ſoit faicte à vn chacun ſelon noſtre pouuoir, tant au pauure qu'au riche, promettant garder & obſeruer les Statuts de ſaincte Egliſe, & des Seigneurs de la ville, & iceux faire obſeruer & tenir biẽ & fidelement, ſelon noſtre pou-

"uoir,tant dans Narbonne que dehors, & en tous autres lieux : & qu'en ceſte
" Confrairie nous ne tiendrons aucun larron, voleur, ny playdeur, infidele
"ou traiſtre que nous ſçachions ; ains nous entretiendrons ceſte Confrairie
"ſelon les loix & iuſtice, & conſeruerons & tiendrons en iuſtice tous ceux
"qui ſeront icy, ſelon noſtre puiſſance: ſauf toutesfois en cecy le droict de
"ſaincte Egliſe, & des Seigneurs ſuſdits. Et ſi par aduanture il y auoit con-
"trouerſe entre aucuns,ils remettront leurs differens aux Preud'hõmes de la-
"dite Cõfrairie,ſauf le droit deſdits Seigneurs en tout & par tout.Cet accord
"faict entre nous loyaument,iuſtement, & veritablement durera au profit de
"chacun de nous & des Seigneurs, depuis la feſte ſainct Michel de Septem-
"bre n'aguieres paſſé, iuſques au terme de trois ans complets & reuolus, &
"apres tant qu'il nous plairra: toutesfois ce ſera ſouz la fidelité & obeïſſance
"des Seigneurs de ladite ville. Et quiconque d'entre nous violera & enfrein-
"dra les ſuſdites pactions ſoit tenu pour fauſſaire & pariure és Cours & iuge-
"mens de ceſte Confrairie. Neantmoins eſt accordé que l'vn à l'autre cede-
"ra toutes petitions, actions & exceptions qui nous appartiendront ou aux
"noſtres, contre quelconque perſonne que ce ſoit. Et nous qui ſommes
"eſcrits en ce preſent inſtrument approuuons, ratifions & accordons tout ce
"qu'eſt eſcrit en iceluy,comme en autre meilleure forme il eut peu eſtre cou-
"ché pour le profit & indemnité de tous & des ſuſdits Seigneurs. Promet-
"tons pareillement le garder, obſeruer bien,loyaument, & fidelement à ia-
"mais & n'y contreuenir, ny faire que les autres y contreuiennent ou l'endu-
"rer, ny ne ferons à l'aduenir choſe par laquelle puiſſe eſtre preiudicié à ce
"deſſus, & ainſi le promettons ſur noſtre bonne foy: & pour plus grande
"ſeureté chacun de nous volontairement ainſi le iure ſur les Saincts Euangi-
"les. Et nous qui ſommes ou ſerons eſcrits en ceſt inſtrument ſerons bons
"loyaux, & obeyſſans à nos chefs de ceſte Confrairie.

Mais il conuient ſçauoir qu'en icelle Confrairie eſtoient comprins tous les Pareurs de draps,Tiſſerãds,Cordoniers,Tailleurs,Pelletiers, Mareſchaux, Corroyeurs, Bouchers, Charpentiers, & autres artiſans de ladite ville.

Ceſte Confrairie produiſit enfin de grands maux ſelon que l'on peut remarquer par diuers actes, meſmes par vn rouleau eſcrit en parchemin ſeellé de deux ſeels, eſtant és archifs de l'Archeueſché de Narbonne, lequel fut fait du mandement de Pierre Amielli lors Archeueſque, afin qu'il en fut à iamais memoire,& que le blaſme en demeurat aux coulpables; comme auſſi afin que cela luy ſeruit de deſcharge de la violente pourſuite qu'il fit contre eux. Il dit doncques qu'audit temps il y auoit au Conuent des Freres Predicateurs de Narbonne vn Prieur nommé Frere Ferrier, lequel s'eſtant longuement trauaillé d'apprehender vn heretique appellé Maſſot,qui auoit ſouuent preſché des hereſies audit Bourg, enfin il eut moyen de l'ouyr preſcher & s'eſtant caché auec vn de ſes Religieux dit Frere Pierre, & quatre autres Catholiques, il le defera auſſi toſt aux Cours de l'Archeueſque & Vicomte, & incontinent apres accompagné de Sergens, il s'en alla à la maiſon d'vn appellé Raymond d'Argens lequel il fit amener priſonnier, laiſſant de gardes en ladite maiſon pour la garde des meubles dudit Raymond ſuſpect d'hereſie, d'autant que du

tẽps de feu Arnaud Archeueſque de Narbonne predeceſſeur de Pierre Amielli deux heretiques furent treuuez dans ſa maiſon qui apres furent bruſlez. Cela faict il ſe leua ſoudain vn grand tumulte de ceux de ladite Confrairie, qui vulgairement ſe diſoient de l'amiſtance, & en Frãçois de l'amitié, leſquels ſe ruerent ſur les gardes de ladite maiſon & les en tirerent par force. Lendemain matin le Vicõte aſſembla les Chapitres des Egliſes ſainct Iuſt & ſainct Paul, & les Religieux Predicateurs, & les freres Mineurs, auec quelques autres des plus notables, auſquels il propoſa ce qui s'eſtoit paſſé, & leur demanda aduis de ce qu'il auoit à faire. Ledit Prieur s'eſtant leué excommunia de la part du Pape tous les fauteurs & defenſeurs des heretiques, & ſpecialement ledit Raymõd d'Argens, & ceux qui auoient ainſi mal traicté leſdites gardes. Cependant l'Archeueſque eſtant arriué, qui auoit eſté appellé par vn des gens du Vicomte, & ayant entendu ce qui s'eſtoit paſſé il treuua bon que le Vicomte & luy allaſſent à la maiſon dudit Raymond pour l'arreſter priſonnier, & eſtablir de nouueau gardes & garniſon en ſa maiſon: tous deux y eſtans allez apres auoir eſtably ladite garniſon ils s'en allerent au lieu dudit Bourg appellé la Foſſe de ſainct Paul, où tous ceux de ladite Confrairie s'eſtoient aſſemblez, la pluſpart deſquels ſe ruerent furieuſement & auec iniures ſur ledit Archeueſque & Vicomte criant tuë tuë, da lour, da lour, que veut dire en langage du pays donnez ſur eux, & les autres iettans leurs cappes mirent la main aux armes & ſe ruerent irreuerẽment ſur ledit Archeueſque & Vicomte, leſquels ſe tenoient tous deux par la main, qui furent conſtraints ſe ſeparer: Et de là ceux de ladite Confrairie de l'amiſtance s'en eſtans allez en la maiſon dudit Raymond ils l'en ſortirent par force & battirent leſdites gardes. Et quant à Frere François Ferrier qui ſuiuoit leſdits Archeueſque & Vicomte ils le jetterent auec grande violence par terre & le traicterent fort rudement. Depuis l'Archeueſque retourna à ladite Foſſe ſainct Paul, où leſdits Cõfraires eſtoient aſſemblez, & leur fit remonſtrer leur deuoir par vn leur concitoyen appellé Eſtienne Dalbaras, & l'Archeueſque meſmes leur parla fort courtoiſement. Tandis que ces choſes ſe faiſoient le Vicomte retourna à ladite maiſon pour arreſter ledit Raymond qui n'eſtoit voulu venir à ſa Cour pour ſe faire ouyr, ce qu'il ne peut executer à cauſe que les Confraires l'empeſcherẽt; tellement que l'Archeueſque & le Vicomte furent contraints de s'en retourner ſans auoir peu rien aduancer. Le meſme iour ledit Raymond fut derechef adiourné, lequel reſpondit qu'il n'y pouuoit aller preſentement, mais qu'il iroit ſi bien accompagné que perſonne ne le pourroit retenir. Et bien que les ſurintendans qu'on nõmoit Subrepauſats en langage du pays euſſent eſté chargez de l'amener, toutesfois ils ne le voulſirent point faire; à cauſe dequoy l'Archeueſque de l'aduis de ſon conſeil & des Freres Predicateurs interdit le Bourg, & excommunia tous ceux de ladite ligue & Confrairie en general, & quelques-vns d'iceux en particulier par ſentence du 24. Mars 1234. par laquelle il eſtoit nommement defendu de faire le diuin ſeruice en toutes les Egliſes dudit Bourg, excepté celle des Freres Predicateurs. Ceſte ſentence fut publiée dans toutes les Egliſes dudit Dioceſe, les cloches ſonnant, & les chandelles eſteintes; permettant toutesfois à ſon Official de receuoir à peni-

tence ceux de ladite Confrairie qui ſe preſenteroient à luy; mais bien peu s'en preſenterent : Tellement que l'onzieme iour de May il rengregea ladite ſentence, & adiouſta, que ceux qui trafiqueroient auec eux ſeroient excommuniez : mais tant s'en faut que cela les arreſtat, qu'au contraire ils ſaiſirent les biens de l'Archeueſque & des Egliſes, ſes moulins, ſon four, ſes leudes, ſes diſmes par tous les Villages : ils oſterent auſſi à l'Abbé de ſainct Paul ſes places de Rayſſac & de ſainct Amans, & pourſuiuirent l'Abbé à coups de pierres en ſa maiſon, & firent beaucoup d'autres deſordres. Depuis l'Archeueſque leur fit dire par deux fois qu'il les receuroit à ſe purger des cas à eux impoſez, & les traicteroit auec toute douceur, mais nonobſtant cela il fut conſtraint de s'abſenter de la Ville; & paſſant vn iour de Vẽdredy au mois de Iuillet apres l'Octaue de la feſte ſainct Pierre & ſainct Paul prez de la ville de Narbone il y entra enfin à la priere de certains bons Citoyens, meſmes du Vicomte, & entrant en la Ville vn habitant nommé Guillaume Amelij aſſaillit auec l'eſpée nuë vn ſien nepueu qui eſtoit de ſa maiſon, & cela faict il ſe retira au Bourg diſant que l'Archeueſque luy auoit faict beaucoup de tort, & comme ledit Archeueſque eſtoit en ſon Palais attendant qu'on luy vint parler de paix, ceux de ladite Confrairie du Bourg s'aſſemblerent à ſon de trompe, criant aux armes, & eſtant armez s'efforcerent encore d'entrer en la Cité pour outrager ledit Archeueſque, comme ils auroient peu faire s'ils n'euſſent eſté empeſchez par aucuns de ladite Cité.

Durant ce temps le Pape enuoya au Prouincial de l'Ordre des Freres Predicateurs de faire enquerir contre les heretiques, & cõmander à chaque Prieur des Conuents de ſa Prouince d'enquerir chacun pour ſon regard, appellez auec eux de gens de bien entendus au faict de la iuſtice. Il manda entre autres audit Frere Ferrier Prieur du Conuent de Narbone d'enquerir contre les heretiques de ce Dioceſe, lequel ayant communiqué ſa commiſſion à l'Archeueſque, & requis luy bailler adioints pour y proceder, il luy bailla l'Archidiacre de Razez & ſon Official, leur defendant pour l'heure d'enquerir contre ceux de la Cité, mais bien contre ceux du Bourg. Ferrier voulant proceder en ſa commiſſion, dit en Chaire que quiconque dans quinzaine viendroit abiurer ſon erreur ſeroit quitte de tout mal, & peine qu'il auroit merité pour ce regard; & au cõtraire s'il celoit la verité & apres eſtoit deſcouuert ſa cõfeſſion ne luy profiteroit de rien; exceptant toutesfois ceux qui eſtoient deſia diffamez d'hereſie, entre leſquels eſtoit vn appellé Villerouge preſque le principal de leurs chefs. Ceux du Bourg empeſcherent ladite inquiſition par appellation & autres moyens, ſi que le Prieur Ferrier ne peut paſſer outre, inhibans que perſonne n'allat treuuer ledit Prieur, & pour regard de l'Archeueſque il dit n'auoir peu rien deſcouurir touchant les heretiques, quelque deuoir que luy & ſes Commiſſaires y euſſent ſçeu faire. Et quant à ceux de la Confrairie & ligue du Bourg quelque abiuration qu'ils en fiſſent ſi y retournerent ils. Or l'an 1234. & le premier iour de Decembre les chefs des gens de meſtier du Bourg & leurs Conſeillers accompaignez d'enuiron cinq cens hommes vindrent en la Cour de l'Archeueſque, preſent le Chapitre de l'Egliſe ſainct Iuſt, les Abbé, Sacriſtain, & Precenteur de ſainct Paul, les Prieurs des Conuents

des Freres Preſcheurs & Freres Mineurs,& pluſieurs autres perſonnes,& la vn Conſtelier prenant la parole dit a l'Archeueſque, que ceux qui eſtoient la y eſtoient venus pour ſoy & pour tous ceux du Bourg, afin de luy faire quelque requeſte & ſupplication, parquoy il le prioit les vouloir benignement ouyr. Et lors Iean Amiel apres quelques paroles pleines d humilite ſuppha treshumblemẽt l'Archeueſque pour ſoy & pour tous ceux du Bourg de leur faire miſericorde & pardon,& ce faiſant leur rendre les bonnes gens qu'il detenoit priſonniers, & par ce moyen il pourroit auoir pleine paix & concorde auec les habitans dudit Bourg: & qu'apres cela ils ne manqueroient point de faire leur deuoir pour la defenſe de ſa perſonne & de ſa terre. l'Archeueſque reſpondit qu'ils auoient eſté cauſe que l'affaire eſtoit en tels termes qu'il ne pouuoit accorder leur requeſte: car leurs Deputez auoient pourchaſſé qu il fut deuolu à la Cour du Pape,a celle du Roy,& à celle du Legat dudit ſainct Pere, où le procez auroit eſté veu à leur grande confuſion, puis le Legat aſſiſté des Eueſques du pays auroit ſi bien enquis du faict, & ſi exactement veu le procez qu'il auroit confirmé la procedure, & ſentence dudit Archeueſque, parquoy il ne pouuoit preſentement retracter le iugement donne par le Legat ſon Superieur. C'eſt ce que i'ay treuué auoir eſté remarqué par des anciens memoires concernant ceſt affaire.

On lit dans leſdits archifs,comme Aymeri apres auoir voulu exercer ſa iuſtice contre ceux de l'Egliſe ſainct Iuſt, & ſainct Paſteur, voulant deſcharger ſa conſcience, & leur rendre ce qui leur appartenoit leur en fit vne declaration,ou acte en l'an 1214. par lequel il recognoit auoir failli, en entreprenant ſur ce qui leur appartenoit : Voicy la teneur de l'acte.

QVoniam delinquendi aſſiduitas, & longa mora peccata non excuſant nec minuunt, ſed augmentant, idcirco in Dei nomine ego Aymericus Dei gratia Vice Comes Narbonæ, agnoſcens anteceſſores meos per errorem, & contra iuſtitiam acceptſſe firmancias, & iuſtitias ab hominibus Canonicæ Eccleſiæ ſanctorum Martyrum Iuſti & Paſtoris quæ eſt mater noſtra ſpiritualis & Domina, & de habitantibus in dominio, & ſeniorinio eiuſdem Canonicæ, cùm ipſi non intelligerent pericula animarum ſuarum ego pro ſalute animæ meæ & vt Deus indulgeat & remittat peccata prædeceſſorum meorum, cum hac præſenti publica ſcriptura imperpetuum firmiter valitura & pro futuro, dono, & remitto per me & ſucceſſores meos bona fide vobis Archidiaconibus præfatæ Eccleſiæ, ſcilicet magiſtro Bernardo, & magiſtro Petro, & Yſarno de Conchis, & tibi Petro de Cruce Præcentori, & tibi Petro Hugoni Sacriſtæ & omnibus aliis præſentibus & futuris, & omni Capitulo præſenti & ſuccedenti nominatæ Eccleſiæ imperpetuum omnes firmantias, & iuſtitias quaſcunque, & quandocunque prædeceſſores mei & ego ipſe iniuſtè, vel iuſte hodie accipiebamus in hominibus veſtris, & veſtræ Canonicæ, vel in habitantibus ſub ſeniorinio eiuſdem; ita videlicet quod nec aliquis Baiulus meus, vel Vicarius præſumat, vel attentet percipere firmantias, vel exigere iuſtitias intrà Narbonam, vel extra, niſi ſolùm modo in iudicio ſanguinis, ita etiam quòd occaſione iudicij illius ſanguinis res quæ ab ipſa Canonica tenebuntur non grauentur, neque tangantur. Remitto etiam vobis, & Capitulo veſtro, & Canonicæ imperpetuum ſoluo, & diffinio, & cedo omnia iura & actiones quibus forte ego vel mei ratione prædictorum, &c. Per meam bonam fidem, & per ſtipulationem ſolennem vobis pluio,

profiteor equidem verum eſſe quod propter hoc donum quod vobis & Canonicæ veſtræ feci habui, & recepi nunc de præſenti à vobis D. ſolidos Melg. bonos percurribiles, &c. Anno à Natiuitate Chriſti milleſimo ducenteſimo decimo quarto menſe Ianuarij.

I'ay treuué produit dans vn procez vn acte de l'an 1227. par lequel noſtre Aymeri Vicõte de Narbone, & Marguerite ſa femme baillent en fief aux Iuifs de la ville de Narbone toutes les maiſons qu'ils habitẽt, ou pourroient habiter à l'aduenir, qui ſont communement appellées les maiſons Iuifues, ou des Iuifs, auec leurs eſcoles & autres biens y deſignez & confrontez, en payant les vſages accouſtumez, & outre iceux dix ſols Narbonnois tous les ans à la feſte de la Noël, pour raiſon deſquelles poſſeſſions il confeſſe auoir receu d'acaptes mille ſols Malgorez. Il leur accorda auſſi en l'an 1218. pluſieurs autres libertez & priuileges rapportez dans ledit acte.

Il eut pluſieurs differens comme nous auons dit auec l'Archeueſque, ce qui fut cauſe qu'il l'offenſa pluſieurs fois; c'eſt pourquoy en l'an 1215. il donna à l'Archeueſque Arnaud, *intuitu pietatis*, comme eſt dit dans ledit acte, & en reparation des torts qu'il luy auoit faicts, & de ce que l'Archeueſque l'auoit remis & receu en ſa grace, la moitié du droit de pouuoir battre monnoye, à la charge qu'elle ſeroit battuë au nom de tous deux, & le profit partagé, comme auſſi il luy accorda que les cries publiques ſe feroient au nom de tous deux, & que le nom de l'Archeueſque ſeroit le premier, & outre ce luy donna pluſieurs biens mentionnez dans ladite donation. Mais pourtant ils ne veſquirent pas touſiours en bonne amitié: car i'ay treuué dans vn acte de l'an 1232. comme Aymeri Vicomte fit venir dans la ville de Narbonne les Catalans qui eſtoient ennemis de l'Archeueſque, tellement que ledit Archeueſque fut conſtraint de s'enfuyr de la ville de Narbonne, de peur que mal ne luy aduint. Noſtre Vicomte mourut le premier de Feurier de l'an 1239. & fut enſeueli en l'Egliſe ſainct Iean de Narbonne en laquelle ie treuue par vn ancien memoire tiré deſdits archifs qu'il s'eſtoit donné Frere & Dõnat pour y eſtre receu en Frere, & Religieux, au cas qu'il ſe feroit Religieux, & pour y eſtre enſeuel· & apporté en quelque lieu qu'il mourut. Il laiſſa deux fils & trois filles, l'aiſné fut Amalric, lequel fut apres luy Vicomte de Narbonne, le puiſné Aymeri Seigneur de Verneuil, Chanoine de Chartres, les filles furent Marguerite de Narbonne, Ermengarde mariée auec Roger Bernard Comte de Foix, & Alix qui fut Religieuſe,

AMALRIC II.

AMALRIC ſecond de ce nom Vicomte de Narbonne fut fils d'Aymeri cinquiéme, & eſpouſa Philippe d'Anduſe fille de Pierre Bernard d'Anduſe, fils de Conſtance de Toloſe, ſœur de Raymond dernier Comte de Toloſe, il eut different auec Guillaume Archeueſque de Narbonne, tellement que ledit Guillaume excommunia ledit Vicomte, & interdit ſon Palais, & les lieux où il reſideroit. Pour accommoder ce different ils accorderent des arbitres, entre

leſquels eſtoit Raymond Eueſque de Beziers, & Guido Fulcodius Clericus, qui fut depuis le Pape Clement cinquiéme, leſquels donnerent leur ſentence en l'an 1251. dans laquelle eſt porté que le Vicomte auoit iniurié de parole l'Archeueſque, & faict des violences à ſes gens, & que les habitans de Narbonne auoient ſurprins, & pillé le village de Periac · a cauſe dequoy ils eſtoient excommuniez, & que la Royne de France auoit deſia deputé des Commiſſaires pour faire iuſtice dudit excez. Il eſt à remarquer que dans ceſt acte eſt teſmoin Guillaume Duranti Chanoine de Maguelonne, qui fut depuis Chanoine de Narbonne, & enfin Eueſque de Mende : c'eſt l'autheur du liure intitulé *Rationale diuinorum Officiorum.*

L'on void dans les ſuſdits archifs vn acte, auquel eſt dit que Amalric Vicomte de Narbonne auoit tenu ſi longuement en priſon Arnaud Gilaberti Clerc marié, & Notaire public de Narbonne qu'il en mourut, à cauſe dequoy il fut excommunié par Guillaume de Broa Archeueſque de ladite ville de Narbonne. Mais depuis ledit Vicomte ſe ſouzmit au iugement & diſcretion de l'Eueſque de Beziers, lequel par ſa ſentence du 28. Octobre 1254. defendit audit Vicomte de ne prendre doreſenauant aucun Clerc ſans licence de ſon Superieur, & luy enioignit de faire chercher le corps, ou les os dudit defunct Gilabert, & les faire apporter en la maiſon où il ſouloit demeurer, & les faire mettre dans vn cercueil honorablement, comme ſi tout le corps y eſtoit, & faire apporter de ce lieu auant, ſes os au cimetiere ſainct Felix auec pompe funebre, & aſſigneroit au Recteur de l'Egliſe ſainct Felix reuenu ſuffiſant pour vn Anniuerſaire qui ſeroit celebré pour ledit defunct à perpetuité, auquel aſſiſteroient dix Preſtres. Et neantmoins ordonna que ledit Vicomte ſeroit tenu entretenir à iamais vne lampe allumée au milieu du Chœur dudit ſainct Felix, & pouruoiroit de reuenu ſuffiſant au Sacriſtain pour l'entretien de la lumiere d'icelle, & qu'il payeroit la ſomme de dix liures pour eſtre employée en habits pour les Cordeliers, Freres de ſainct Dominique, & autres pauures. Vne ancienne Chronique que i'ay, extraicte de l'Egliſe ſainct Paul de Narbonne remarque que l'an 1242. Amalric receut dans la ville de Narbonne, Raymond dernier Comte de Toloſe, ce qui fut cauſe que le Chapitre de Narbonne, auec quelques Chanoines de l'Egliſe ſainct Paul, & pluſieurs Bourgeois ſortirent lendemain de ladite Ville, leſquels furent bien toſt ſuiuis par Pierre Amelin Archeueſque. Mais depuis en l'année 1244. tant les ſuſdits Chanoines & Bourgeois, que ledit Archeueſque retournerent, & furent receus honorablement dans ladite Ville. Car l'Archeueſque entra à cheual, & fut conduit depuis la maiſon des Freres Mineurs de Narbonne, iuſques au Palais Archiepiſcopal, tant par Raymond Comte de Toloſe, que par Amalric Vicomte, leſquels à pied, & en pourpoints tenoient le frein de ſon cheual, & le menoient comme dit la Chronique, *ac ſic eſſet ſponſus*, & eſtant arriuez au ſuſdit Palais l'Archeueſque leur dõna l'abſolution de tout ce qu'ils luy auoiẽt faict. Il eſt croyable qu'Amalric eſtoit fort courageux, car le Pape Clement quatriéme eſcriuant à Ramialdus luy dit : *Debes cingulum militiæ accipere à Domino Narbonæ : quòd ſi ad regum Palatia aſpiras, à Rege Aragonum*

Il eut de ſa femme Conſtance trois enfans maſles & vne fille, ſçauoir Ay-

meri qui luy ſucceda en la Vicomté, le deuxiéme eſtoit Amalric de Narbonne premier Seigneur & Baron de Talayran dudit nom, duquel deſcendent en ligne maſculine les familles qui portent encore le ſurnom de Narbonne, & Guillaume de Narbonne Archidiacre de Toloſe Chanoine de Narbonne, & de Chartres, Seigneur de Vernueil. la fille eut nom Gauſſerãde de Narbonne qui fut mariée à Guillaume de Voiſins Baron de Cofolens pres Carcaſſonne, d'où deſcendent les Seigneurs de Montaud, d'Ambres, de Lagraue, de Blanhac, Cornebarrieu & Arques, ie croy qu'il mourut enuiron l'an 1270. il fut grandement regretté par ceux de Narbonne, ainſi que nous pouuons apprendre de ces deux complaintes qui furent faictes de ſa mort par Iean Eſteue, & Guiraud Riquier Poëtes de Narbonne: ces plaintes ce treuuent dans vn grand Tome que i'ay eſcrit à la main, contenant les Poëmes de ſix vingts Poëtes Prouençaux: Voicy les plaintes.

PLANCH QVE FES IOHAN ESTEVE del Senhor de Narbona l'an M. CC. LXX.

AISSI quol malanans
Quant à ſas grans dolors
Et treballas e plors
Que ſolats ny bobans
Nol fan gaug, tant es grans,
Sos dols é ſas triſtors
Suy eu els ay peiors
Per lo Veſcoms prezans
Qu'es morts, per quen deu auer.
Tot Narbones irà dol iorn e ſer
Quar perdut an lur Senhor natural,
Dieus li faßa ſil plats lay bon oſtal.

Qui caſſara engans
Ny mal faits ny folhors
Ny falſes ny trachors
Ny qui ner ramembrans
Huey mais dera enans
Quol Veſcoms cap donors
Quera de prets Senhors
E capdels è gardans
Aras la volgut auer
Noſtre Senhors e ab ſe retener
Que ſay meſt nos non a laiſſat aital
Ni de Franſa trol Rey de Portugal.

Greu mortz tu fas plorans

Eſtar ab grans dolors
Ducx & Emperadors
Caualiers & Sarjans,
Et donas mal-eſtans:
Quar bayſſats lur valors
Quels mielhs dels pus melhors
Nas menat, don es dans
E grans talas per ver,
Tan de dol nay qua pauc nom lays chaẑer
E nueg e iorn el cor ira mortal
Que ſi ſo an ſai tug li Prouenſal.

E qui fara mais tans
De plaſers ny damors
Ni er tam bo ſecors
A paupres vergonhans
Quelh non era duptans
Niey garaua ricors,
E era dels mellors
Paires e capdelhans
En tug auia poder ,
E quelh ſia mortz, las e quis pot tener
Que nos plore ab gran dolor coral:
Quaren ſa mort prenden tug dan e mal.

Huey mais er mos afans
Dolens ab grans freiors
Quan no veirai las flors
Dels frugs ben afruchans,
El mielhs el pus amans
Et ab mais de doſſors
Et ab mais de lauẑors
El pus humilians
E ab mai de plaſer
Que mil ans aluns hom pogues veẑer
Eral veſcoms Namalricx doux lial
Que de maire non naſquet pus cabal.

Pus Dieus non vol dechaẑer
E a luy platz ben deu à nos plaẑer
Mas preguen lo tug en ſems a iornal
Quelh lo met al regne celeſtial.

PLANCH QVE FE GVIRAVD RIQVIE del Senhor de Narbona, l'an M. CC. LXX. en Dezembre.

PLES de triſtor marritz, e doloiros
Comens eſt planch per lo dan remembrar
E per lo dol que tard deu oblidar
Que Narbones ſoſté tan angoiſſos,
Per la greu mort del Senhor de Narbona
Del Veſcomte Namalric mo Senhor
Don deu auer trebalh tota gens bona
E la ſua pus long temps e maior.

Qui Senhor perd, auer deu gran dolor
Quant la humil e franc ſes força far
El pot ab be a ſon volé menar
E es Senhers naturals ab honor:
Doncx perdut la Narbones e Narbona
Don deu eſſer totz le pobles ploros
Quar el era la plus nobla perſona
Per dreg deuer que deſt lengage fos

Si de poder eſtés tan autoros
Quon de deuer fazen ſon beneſtar,
Fera de ſi per tot lo mon parlar
Per ardimen, per ſen e per faictz bos:
Quab Narbones tot ſol e ab Narbona
Ses denemicx honratz, don a lauzor,
Elh e ſas gens qui liautatz razona
Que Senhor an ab bona fe amor.

Anc nulh vil fag vergonhos ab follor
Ni ab enjan nol vi hom comenſar
Ans ſes volguts ab liautat menar
Part ſon poder fazen faits de valor
Et plazial tant le faits de Narbona,
Qu'autres eſtars non lera ſaboros
Ni anc nulh temps ab voluntat fellona
A ſon poble non fou contrarios.

Dieu de ſaluar las armas poderos
Per merceus prec que denhetz perdonar
Senher ſius plats à l'arma e luec dar

En Paradi

En Paradis entr'els ſans pres de vos
De Moſſenhor Namalric de Narbona,
E ſon poble gardetz de deshonor,
E ſos efans aiſsi quon dreitz o dona
Tengan empatz lur terra ſes clamor.

Sis peſſa ben le pobles de Narbona
Quals dans li es la morts de Moſſenhor
Del conortar leu non a razon bona
An lamour gran quen ſoſpir, e quen plor
Aiſsi cum ſuelh del Senhor de Narbona
Chantar ab gaug, ne chanti ab dolor:
Quar lai perdut de que aima perſona
Ab marrimen plena de gran triſtor.

AYMERI VI.

AYMERI ſixiéme du nom Vicomte de Narbone ſucceda a ſon pere Amalric, & fut marié auec Sibille de Foix fille de Roger Comte de Foix. I ay remarqué par vn acte de l an 1273. comme il viuoit en ladite annee, & eut grand different auec les habitans de Narbone, ſe plaignant de ce que les Conſuls de ladite Ville receuoient indifferemment les eſtrangers que bon leur ſembloit Bourgeois d'icelle, & par ce moyen le priuoient du Peage & Leude qu'il auoit accouſtume de leuer ſur leſdits eſtrangers, d'autant que les Bourgeois en eſtoient exempts: Et d autre coſté les habitans ſe plaignoient contre le Vicomte de ce qu'il exigeoit leſdits droicts des marchandiſes ſans les limiter, leſquels differens ils remirent en ladite année 1273 à l'Archeueſque de Narbone, pour en ordonner ainſi qu'il verroit eſtre iuſte. Il viuoit encore en l'année 1286. car l on void dans leſdits archifs vne declaration faicte par ledit Aymeri Vicomte en datte du premier Feurier 1286. par laquelle il promet à Auger Abbé de la G ace, de ne prendre doreſenauant aucune queſte ou ta lle ſur certains vaſſaux dudit Abbé qu'il auoit au lieu de Fabreſan. Il eut de ſa femme Sybille deu fils, & vne fille, Amalric qui fut Vicomte apres luy, Pierre de Narbone Chanoine de Narbone, Archidiacre de Chartres & Seigneur de Vernueil, Mouſſan, Portel & autres lieux. La fille eut nom Brunecinde, qui fut mariée auec Dom Loup Dias Seigneur de Rade en Nauarre

AMALRIC III.

AMALRIC troiſiéme du nom, Vicomte de Narbone, fils d'Amalric ſecond, eſpouſa Ieanne de l'Iſle fille de Meſſire Iordain Comte de l'Iſle en Iordain, & coheritiere de Bertrand de l'Iſle ſon frere puiſné Seigneur de Montanhac, Sainct Paul, Pibrac, Auſſonne, Corbarrieu, & Leuinhac. Ce Vicomte fut vn grand Capitaine lequel du viuant de ſon pere fut fait General de l'armée que la republique de Florence auoit leuée contre les Gibelins. Il auoit eſté auſſi eſleu par Charles le Bel Roy de France & de Nauarre, pour eſtre General de l'armée Nauale qu'il auoit deſſeignée en l'anné 1322. d'enuoyer en Armenie & Cypre, luy ayant à ces fins accordé deux cens mille liures Pariſis pour vn an: Toutesfois ce voyage ne ſe fit point, à cauſe de la mort du Roy. Il fut auſſi employé par le Roy Philippe le Bel pour aller en Italie auec le Seigneur Philippe Colomne Gentilhomme Romain, ennemy mortel du Pape Boniface, & ce à cauſe que ledit Colomne eſtoit beau-frere dudit Amalric Vicomte de Narbone, comme ayant ledit Colomne eſpouſé Gauſſerande de l'Iſle ſœur de ladite Ieanne Vicomteſſe de Narbone: c'eſt pourquoy noſtre Aymeric ſe ioignit auec ledit Philippe Colomne, & auec Guillaume de Nogaret enuoyé par le Roy Philippe le Bel pour aller en Italie.

Noſtre Aymeric deceda le dix-neufiéme Iuin 1325. & fut enſeuely en la vieille Egliſe des Predicateurs de Narbone, ayãt laiſſé trois fils & trois filles: l'aiſné fut Aymeri qui ſucceda à la Vicomté, le deuxiéme Guillaume de Narbone Seigneur de Montanhac, de Lagraue, de Puylacher & autres lieux, qui eſpouſa Gaillarde de Leuis de la maiſon de Mirepoix: le troiſiéme fut Pierre Eueſque d'Vrgel en Eſpagne & Abbé de Sainct Paul de Narbone, les filles furent Conſtance Vicomteſſe de Talard, Sibille Comteſſe d'Ampurias en Eſpagne, & Ieanne Dame de Seuerac le Chaſtel en Roüergue.

AYMERI VII.

AYMERI ſeptiéme du nom Vicomte de Narbone fut fils d'Amalric troiſiéme, & de Ieanne de l'Iſle. Il a eſté marié deux fois, ſa premiere femme fut Catherine de Poictiers fille de Meſſire Aymac Comte de Valentinois, de laquelle il eut vn fils nommé Amalric. Sa ſeconde femme fut Tiburge, de laquelle il eut quatre enfans maſles & deux filles. Ceſte derniere femme eſtoit fort ieune lors qu'il l'eſpouſa, auec laquelle il ſe maria ſans le conſentement de ſes pere & mere, eux eſtant allez à Auignon & ayant laiſſé ceſte ieune fille Tiburge en leur Palais de Narbone, laquelle eſtoit promiſe à Guillaume ſecond fils d'Amalric. Dequoy ſes pere & mere s'offenſerent en telle façon qu'ils pour-

ſuiuent criminellement ledit Aymeri, tellement qu'il fallut que le Roy Philippe le Bel s'en meſlat pour les accorder. Toutesfois ſeſdits pere & mere ſe ſentans offencez de l'iniure qu'il leur auoit faicte ne voulurent rien laiſſer par leur teſtament a Amalric que ce qu'ils luy auoient donné par ſes pactes de mariage, & firent leur heritier en tous leurs autres biens Guillaume leur ſecond fils. Que ſi Amalric receut du deſplaiſir d'Aymeri ſon fils pour s'eſtre marie ſans ſon conentement, Aymeri en fut bien payé, car il receut autant de faſcherie & de deſplaiſir d'Amalric ſon fils qu'il en auoit donne à Amalric ſon pere. Il eſt dit dans quelques memoires qu'il mourut l'an 1366. ayant laiſſé du premier lict Amalric ſon fils, & du ſecõd lict quatre enfans maſles, & deux filles. Sçauoir Amalric, Guillaume Cheualier de ſainct Iean de Hieruſalem, Gaſton & Arnaud, & Sibille Vicomteſſe de l'Iſle & de Canet en Eſpagne, & Ieanne qui fut Religieuſe. Il fut enſeuely en l'Abbaye de Fonfrede.

AMALRIC IV.

AMALRIC quatriéme du nom Vicomte de Narbone fut fils d'Aymeri & de Catherine de Poictiers, il fut marié deux fois comme ſon pere, ſa premiere femme fut Vriande fille & heritiere de Meſſire Hugues d'Es Seigneur de Belle garde: la ſeconde fut Marie de Canet fille de Marie de Narbone, de la maiſon de Talayran. Il eut pendant ſa vie de grands differens auec ſon pere, & mourut ſans hoirs a Montpelier le huictiéme de Feurier 1341. ſon corps fut apporté a Narbone & enſeuely en l'ancienne Egliſe des Predicateurs.

AYMERI VIII.

AYMERI huictiéme du nom ſucceda a ſon frere Amalric quatriéme, eſtant decedé ſans hoirs, ſon pere fut Aymeri ſeptiéme, & ſa mere Tymburge heritiere de Puyſalguié: il ſe maria quatre fois, ſa premiere femme fut Beatrix fille de Meſſire Iean Sire de Sully & de Madame Marguerite de Bourbon ſœur de Monſieur de Bourbon, duquel mariage n'y eut qu'vne fille qui eut nom Marguerite. Sa ſeconde femme fut Dame Yoland fille d'Amé Comte de Geneue, de laquelle n'y eut point d'enfans. La troiſiéme fut Beatrix fille & heritiere de Meſſire Marian Iuge & Prince d'Arborée au Royaume de Sardaigne, Comte de Goſian, & Vicomte de Bas en Eſpagne, de laquelle il eut pluſieurs enfans, & la derniere fut Guillemete vefue de Dom Pedro Galſeran de Pinos, grand Seigneur Catelan, de laquelle il n'eut point d'enfans.

Ce fut vn genereux Caualier, lequel ainſi que i'ay treuué par de memoires, aſſiſta touſiours le Roy Iean en la guerre qu'il auoit contre les Anglois, & fut faict priſonnier par le Prince de Galles en la iournée de Poictiers, qui fut

en l'an 1356. lors que le Roy Iean fut pris. Il fut auſſi faict priſonnier dix ans apres par les Anglois, & en l'année 1366. Ce que nous apprenons de ce qu'en a eſcrit Froiſſard au chapitre 234. de ſon premier volume, où il rapporte comme Meſſire Guy d'Azay Seneſchal de Toloſe voyant que certaines compaignies qui venoient du mandement du Prince de Galles fouloient grandemẽt le Dioceſe de Toloſe, il prit reſolution de les arreſter & les combatre, & fit aduertir Amori Vicomte de Narbone, & les Seneſchaux de Carcaſſone, & de Beaucaire: enſemble tous les Cheualiers, Eſcuyers & Officiers des enuirons, de le venir aſſiſter pour defendre le pays du dommage qu'apportoient ces compagnies. Ceux qui furent appellez ne faillirent point ſuiuant l'aduertiſſement qui leur auoit eſté donné de ſe rendre à Toloſe, où ils ſe treuuerent iuſques à cinq cens lances, Cheualiers & Eſcuyers, & quatre mille ribauds, archers ou brigantins: de toutes leſquelles troupes les principaux chefs & conducteurs eſtoient le Vicomte de Narbone & le Seneſchal de Toloſe; leſquels ſe mirent auſſi toſt ſur les champs, & enuoyerent leurs coureurs vers Montauban: & ayant ſommé le Capitaine de Montauban, Froiſſard eſcrit que le Vicomte de Narbone dit, ou nom de Dieu ils ſont dans Montauban, & ſont robeurs & pilleurs qui ont couru ſur le Royaume de France, ce ſont de gendarmes qui ne ſçauent viure qu'au pillage & roberie, & qui mal à propos ont cheuauché ſur nos metes ſi le compareront, ſi nous les pouuons tenir aux champs: car ils ont ars, prins, & pillé, & faict moult de maux en la Seneſchauſſée de Toloſe, dont les plaintes ſont venuës à nous. Apres auoir dit ces paroles ils attaquerent auſſi toſt ces compagnies pres de Montauban: mais ceux de la ville s'eſtant ioints auec leſdites compagnies, & le ſecours qu'ils auoient receu n'aguieres du Prince de Galles, & les fẽmes auſſi de la meſme ville deffirent entierement les François. En ce combat furent faicts priſonniers noſtre Comte de Narbone, les Seneſchaux de Carcaſſone & Beaucaire, le Comte d'Vſez, & plus de cent Cheualiers. Et tout cela fut faict le iour de la Vigile de noſtre Dame d'Aouſt de l'an 1366.

Le meſme Hiſtorien Froiſſard rapporte que le Comte de Narbone, & les autres priſonniers furent congediez par les Anglois ſoubs leur foy, & promeſſe qu'ils firent de payer leur rançon. Mais le Pape Vrbain V. bien informé des maux que les ſoldats de ces compagnies auoient faicts comme les ayant excommuniées, & portant impatiemment la prinſe de ces braues Caualiers qui s'eſtoient employez pour le bien public, enuoya & defendit par exprez au Comte de Narbone, & aux autres priſonniers de payer la rançon qu'ils auoient promiſe, les diſpenſant du ſerment & foy qu'ils auoient donnée aux Anglois.

Nous apprennons du chapitre 43. de l'Hiſtoire de Meſſire Bertrand du Gueſclin, comme en l'an 1369. Robin Canoles Anglois partit de Calais auec vne grande armée, & vint iuſques aux portes de Paris: noſtre Vicomte de Narbone & ſon frere eſtoient là dedans pour aſſiſter le Roy Charles cinquiéme, qui ne voulut iamais que les François donnaſſent la bataille, & permit ſeulement à pluſieurs Seigneurs François, les Capitaines deſquels eſtoient entre autres le Vicomte de Narbone, de les coſtoyer & nõ pas de les attaquer.

Du Tillet au liure ſecond de ſes Memoires a remarqué que noſtre Amalric qu'il nomme Amaury, a eſté le premier creé par nos Roys Admiral de France, duquel office toutesfois il fut deſchargé par Charles cinquiéme, & par l'acte de ſa deſcharge qui eſt dattée du dixieme Feurier 1373. ledit Amalric eſt deſchargé par exprez de la foy & hommage qu'il deuoit au Roy pour raiſon dudit office. Il eut vne cruelle guerre contre les habitans de Narbone, d'où ſourdirent de maux infinis, depuis il vint à mourir, & fut enſeuely dans l'Abbaye de Fonfrede.

GVILLAVME II.

GVillavme ſecond de ce nom Vicomte de Narbone, Prince & Iuge d'Arborée en l'Iſle de Sardaigne, fut fils d'Aymeri huictiéme, & de Beatrix d'Arborée. Il ſe maria auec Guerine de Beaufort, fille de Meſſire de Beaufort Marquis de Canillac & Comte d'Alez. I'ay treuue dans des anciens memoires comme il auoit eſté Chambellan du Roy Charles ſixiéme, ſuiuant les lettres que le Roy luy en fiſt expedier. Ces lettres de Chambellan ſont dattées du 25. May 1395. Il eut de grandes guerres auec le Roy d'Aragon, pour raiſon de ladite Principauté & Iudicature d'Arborée au Royaume de Sardaigne, leſquelles allerent ſi auant qu'il y fut donnée vne bataille en Sardaigne, en laquelle le Roy Trincarle fils aiſné du Roy d'Aragon fut tué, comme nous pouuons apprendre de ce qu'Enguerrand de Monſtrelet eſcrit au chapitre 58. du premier Volume de ſon hiſtoire, & comme il ſe trouue plus au long, & plus particulierement raconté dans les hiſtoires d'Eſpagne, & ſur tout dans les Annales de la Couronne d'Aragon de Hieroſme Zurita.

Guillaume Vicomte de Narbone fit ſon teſtament le quinziéme d'Aouſt 1394. par lequel il choiſit ſa ſepulture dans le Monaſtere de l'Abbaye de la Grace, & ordonna que ſon effigie fut releuee ſur ſon ſepulchre auec celle de ſa mere en forme de vefue. Il laiſſa deux enfans maſles, Guillaume qui luy ſucceda à la Vicomté, & Aymeri qui mourut en Sardaigne agé de ſeize à dix-ſept ans.

GVILLAVME III.

GVillavme troiſiéme fut le dernier Vicomte de la famille & nō de ceux de Narbone, lequel eſpouſa Marguerite fille de Iean Comte d'Armaignac, & de Marguerite Comteſſe de Comenge. Ce fut vn grand & notable perſonnage, qui aſſiſta touſiours tant le Roy Charles ſixiéme, que Monſieur le Dauphin ſon fils en toutes les guerres qu'ils eurent contre les Anglois. Nous liſons dans Iuuenal des Vrſins qui a eſcrit les Annales de Charles ſixiéme, qu'en

l'an 1416. le Conſeil du Roy ayant deliberé de trauailler les Anglois par mer, le Roy ayant fait à ces fins venir neuf grands vaiſſeaux pour aller contre l'Anglois, noſtre Vicomte de Narbone fut vn des principaux qui eurent commandement dans leſdits vaiſſeaux pour aller attaquer les Anglois.

Depuis & en l'an 1419. Monſeigneur le Dauphin Regent en France, ayant traicté la paix auec le Duc de Bourgõgne, ne reſtant pour cõclurre le traicté, ſinon que Monſieur le Dauphin, & le Duc de Bougõgne s'entreuiſſent pour acheuer l'affaire, en lieu aſſeuré, la ville & Chaſteau de Montereau ſur Yonne fut accordé pour l'entreueuë, & arreſté que pour l'aſſeurãce du Duc de Bourgõgne, & de Monſieur le Dauphin, le Chaſteau ſeroit baillé au Duc de Bourgõgne pour ſa retraicte, & à Monſieur le Dauphin la Ville, & que ſur le pont qui eſt entre le Chaſteau, & la Ville, on mettroit de tous coſtez des barrieres, & au milieu vn parc, auquel on pouuoit venir tant du coſté de la Ville que du Chaſteau: Ils demeurerent auſſi d'accord de ceux qui deuoiẽt garder les barrieres, & que leſdits Seigneurs viendroient audit lieu accompagnez chacun de dix hommes. Entre ceux que Monſieur le Dauphin eſleut qui deuoient eſtre au parc, furent Tannequin du Chaſtel, le Seigneur de Barbazan, & de Covilhon, & le Vicomte de Narbone, & autres iuſques au nombre de dix. Les deux Princes eſtans arriuez au parc, il aduint que le Duc de Bourgõgne fut frappé d'vn coup de hache dont il mourut: le Vicomte de Narbone fut depuis accuſé d'auoir eſté complice de ceux qui auoient meurtri ledit Duc, & il aduoüa qu'il auoit mis la main ſur luy, d'autant qu'il s'approchoit trop de Monſieur le Dauphin, & qu'il ſe doutoit qu'il luy vouloit meſfaire.

Depuis, & en l'an 1422. au commencemẽt du mois d'Aouſt, tant le Comte d'Aumale vaillant Cheualier, que le Vicomte de Narbone, firent vne armée au pays de Mayne, & entrerent en Normandie pour faire la guerre aux Anglois; auſquels ſe ioignirent pluſieurs autres grands Seigneurs, & Capitaines, & les armées s'eſtant ſi fort approchées que les François voyoient les Anglois qui s'eſtoient parquez dans vn champ, le Comte d'Aumale fit noſtre Guillaume Vicomte de Narbone Cheualier, & auſſi toſt tous deux enſemble chargerent les Anglois ſi rudement qu'ils les mirent en deſordre, & la pluſpart en demeura ſur la place, ou furent faicts priſonniers. En la meſme année le Vicomte de Narbone, & le Sire de Torſay qui commandoit à l'armée du Roy, furent aſſieger la ville de Coſme: Bref qui lira l'hiſtoire de Iuuenal des Vrſins, & le cõmencement des Hiſtoires d'Alain Chartier n'y treuuera page où il ne ſoit parlé des hardies entrepriſes faictes par le Vicomte de Narbone, iuſques en l'an 1424. que ledit Vicomte fut tué en la bataille de Vernueil: car tous leſdits hiſtoriens nous teſmoignent en meſmes termes, qu'au mois de Iuillet de ladite année, le Roy Charles ſeptiéme ayant receu ſix cens lances, & mille hommes de pied, que luy enuoyoit de ſecours le Duc de Milan, il enuoya ces nouuelles forces au pays des Nyuernois, & le Vicomte de Narbone, & pluſieurs autres grands Seigneurs de France furent commandez de les aller ioindre. Cependant les Anglois ayant aſſiegé & prins le Chaſteau de Gaillardon, ils vindrent aſſieger la ville d'Yvri, & le Roy voyant qu'on ne la pouuoit point ſecourir, commanda à toutes les gens de guerre de ſon Royaume

de s'en venir, d'autant qu'il vouloit donner la bataille aux Anglois, & eſtant à ces fins parti de Tours il vint à Chaſteau dun, où il trouua le Vicomte de Narbone, le Comte d'Aumale, & le Mareſchal de la Fagete, où il fut conclu de donner la bataille aux Anglois, qui eſtoient venus à ceſt effect deuant Vernueil qui ſe rendit au Roy. Le Duc de Beaufort general de l'armée des Anglois ayant eu aduis de cela, vint auec ſes troupes iuſques à Vernueil, & enuoya dire au Comte de Boukan Conneſtable de France qu'il venoit boire auec luy, & qu'il l'attendit, auquel le Conneſtable renuoya qu'il ſeroit le tres-bien venu. Les armées auſſi toſt commencerent à ſe mettre en bataille d'vn coſte & d'autre, & bien qu'il fut defendu par le Conneſtable de commencer d'attaquer les Anglois, ains de les attendre; neantmoins le Vicomte de Narbone commença a marcher à pied auec ſa bataille, & attaquer les Anglois contre ce qui auoit eſté arreſté, dont le Conneſtable fut grandement courroucé. Toutesfois toute l'armée ſuiuit le Vicomte de Narbone, & on commença à ſe battre, mais auec tant de malheur pour les François que la perte demeura de leur coſté. En ceſte bataille le Conneſtable de France, le Vicomte de Narbone, le Comte d'Aumale, & pluſieurs autres grands Seigneurs demeurerent morts ſur la place. Apres la bataille les Anglois treuuerent le corps dudit Vicomte de Narbone ſur les foſſez de ladite ville d'Yvri, & comme ils eſtoient ſur le point de l'enterrer auec les autres Seigneurs François, ils ſe ſouuindrent qu'il s'eſtoit treuué à la mort du Duc de Bourgõgne, à cauſe dequoy au lieu de le mettre en terre auec les autres, ils firent pendre ſon corps à vn gibet, & ce fut la fin de noſtre Guillaume Vicomte de Narbone, le vingt quatriéme iour du mois d Aouſt de l an 1424. Si eſt ce pourtant que ſon corps fut racheté des Anglois, & enſeuely dans l'Abbaye de Fonfrede prez de Narbone.

Ledit Guillaume Vicomte, quelque temps auparauant ſon decez auoit faict ſon teſtament, par lequel n'ayant point d'enfans, il fit ſon heritier Pierre de Tinieres ſieur d'Apchot, ieune garçon & ſon frere vterin, à la charge de porter ſon nom & armes, luy ſubſtituant le Seigneur de Talairan & ſes enfans au cas il viendroit à deceder ſans enfans, & ſans faire teſtament, lequel Seigneur de Talairan eſtoit couſin dudit Vicomte, & portoit ſon nom & armes. Pierre de Tinieres ayant recueilly la Vicomté de Narbone, par le moyen dudit teſtament, ſe fit nommer Guillaume, cuidant par ce moyen ſatisfaire à la volonté du teſtateur, qui l'auoit chargé par ſon teſtament de porter ſon nom, ledit de Tinieres eſtoit fils de Meſſire Guillem de Tinieres ſieur de Mardoin & du Val, & frere comme nous auons dit dudit Vicomte de par ſa mere. Il n'auoit guiere de ſens, & eſtoit fort adonné au vin, & bien qu'il fut marié ne laiſſa point d'enfans. Mais auant que mourir on luy fiſt vendre la Vicomté de Narbone à Gaſton Comte de Foix. Guillaume Laperriere eſcrit que ceſte vente fut faicte à Gaſton Comte de Foix en l an 1448. Toutesfois i'ay treuué que ledit Gaſton de Foix eſtoit en l'an 1442. Vicomte de Narbone.

Quelque temps apres ledit Gaſton de Foix donna ladite Vicomte de Narbonne à Iean ſon ſecond fils, qui eſpouſa Marie d'Orleans ſœur de Louis Duc

d'Orleans, depuis Roy de France, dit Loüis douziéme, de laquelle il eut vn fils nommé Gaſton, qui bailla au Roy ſon oncle la Vicomté de Narbone pour la Duché de Nemours, & apres auoir acquis beaucoup de gloire & d'honneur aux guerres d'Italie, mourut courageuſement en la bataille de Rauenne: tellement que par le moyen dudit eſchange, la Vicomté de Narbone vint à la Coronne de France.

Pource qui eſt de la Principauté d'Arbotée en Sardaigne, laquelle valoit quarante mille florins de rente, ledit Guillaume Vicomte de Narbone s'en accorda auec Ferdinand Roy d'Aragon, l'en laiſſant paiſible poſſeſſeur moyennant la ſomme de cent mille florins. Iean Mariana au liure vingtiéme de l'Hiſtoire d'Eſpagne, adiouſte qu'il rendit audit Roy Ferdinand la ville des Saſſaris: Voicy ſes paroles. *Guillelmo Narbonenſi Vicecomite reconciliato atque pro vrbe Saſſari quam occuparat, aliiſque ea inſula hereditarys principatibus æqua ab rege compenſatione facta.*

COMTES DE CARCASSONE.

L'ANCIEN Autheur qui a compoſé en langage du pays l'Hiſtoire des Comtes de Foix, laquelle i'ay chez moy eſcrite à la main, & ceux qui ont eſcrit la meſme Hiſtoire apres luy ont remarqué, comme les Comtes de Foix eſtoient deſcendus de la maiſon des Comtes de Carcaſſone: tellement qu'auant que parler & traicter des Comtes de Foix, ils parlent pluſtoſt des Comtes de Carcaſſone, & rapportent leur genealogie à Aymeri premier Vicomte de Narbone, duquel ſont deſcendus les autres Comtes de Carcaſſone. Ie croy qu'il auoit appris ce qu'il en a dit d'vn pretendu Hiſtorien de Charlemagne, que i'ay auſſi chez moy eſcrit à la main, nommé Philomena, lequel au liure qu'il a compoſé des geſtes de Charlemagne, & de la prinſe des villes de Narbone, & de Carcaſſone, eſcrit que Charlemagne ayant conquis la ville de Narbone, & pluſieurs autres villes ſur les Sarrazins, entre leſquelles eſtoit Carcaſſone, en donna le gouuernement à Aymeri, que nous auons dit auoir eſté le premier Vicomte de Narbone, c'eſt pourquoy ils mettent Aymeri comme premier Comte de Carcaſſone eſtabli par Charlemagne.

Adelmus Benedictinus, que pluſieurs eſtiment eſtre l'autheur de la vie de Loüis le Debonaire, s'eſt contenté de remarquer les Comtes qui furent eſtablis par Charlemagne en l'Aquitanie, dans laquelle ils comprenoient Toloſe, Alby, Velay & le Puy, mais ils ne nous ont rien enſeigné des Comtes erigez

par Charlemagne dans le Languedoc: Cõme auſſi ny Adreuald Religieux de l'Abbaye de Fleuri, qui viuoit du temps de Louis le Debonnaire, ny l'Autheur de la vie de ſainct Genulphe Eueſque de Cahors, qui ont parlé en leur Hiſtoire de l'eſtabliſſement des Comtes faict par Charlemagne, n'ont point eſcrit que Charlemagne ait erigé aucuns Comtez dans le Languedoc.

Nous ne pouuons toutesfois douter que les Comtes, ou Vicomtes de Narbone, Carcaſſone, Beziers, & Maguelone, ne ſoient d'ancienne erection, puiſque nous auons eſcrit la vie, & ſucceſſion des Vicomtes de Narbone depuis le temps de Charlemagne, iuſques à ce qu'elle a eſté vnie à la Couronne; & d'ailleurs c'eſt comme vne ancienne tradition dans le pays, remarquée par ceux qui ont eſcrit depuis quelques ſiecles, que Charlemagne a eſté celuy qui a inſtitué les Comtes de Carcaſſone, Narbone, & Beziers.

Les ſuſdits Hiſtoriens qui ont eſcrit l'Hiſtoire des Comtes de Foix, ne nomment point les Comtes de Carcaſſone qui ont eſté depuis Aymeri, iuſques à Arnaud: lequel (comme ils diſent) deceda en l'an 994. ſe contentans de commencer leur arbre ou genealogie audit Arnaud. Toutesfois i'ay remarqué que depuis l'eſtabliſſement d'Aymeri il y a eu d'autres Comtes de Carcaſſone qui ont precedé Arnaud. Car nous liſons dans Aymon le Moine au chapitre 27. du liure 5. de ſon Hiſtoire de Frãce, comme Charles le Chauue donna en l'an 871. à Bernard Comte de Toloſe, *Carcaſſonam, & Rhedas*, c'eſt à dire Carcaſſone, & le pays de Razez, qui eſt bien voiſin de Carcaſſone, & lequel ſouuentesfois a ſerui d'apanage aux puiſnez de la maiſon de Carcaſſone. De ce lieu d'Aymon nous pouuons certainement aſſeurer que Bernard ſecond de ce nom Comte de Toloſe, a eſté Comte, ou Gouuerneur de Carcaſſone, puiſque Charles le Chauue luy donna la ville de Carcaſſone, & Razez, ne ſçachant toutesfois s'il les donna en domaine & proprieté, ou bien en qualité de Bailliage & gouuernement. Car comme nous auons dit ailleurs les premiers Comtes de Toloſe ne tenoient ladite Ville qu'en qualité de Gouuerneurs, qui pouuoient eſtre oſtez & changez, & y a beaucoup d'apparence que ce ne fut qu'en qualité de gouuernement, puiſque nous treuuons que la ville de Carcaſſone, & Razez n'ont point depuis appartenu à la maiſon des Comtes de Toloſe

ROGER I.

ROGER eſt le premier que ie treuue s'eſtre dit Comte de Carcaſſone, lequel viuoit en l'an 887. ce que i'ay appris des anciens actes de la tranſlation des reliques de ſainct Antonin, leſquels ſe treuuent eſcrits à la main de lettre fort antique, dans la Bibliotheque des Peres S. Dominique de Toloſe. Ceſte tranſlation fut faicte le vingtiéme de May de l'an 887. & à ceſte ſolemnité ſe treuua Roger Comte de Carcaſſone, comme il eſt eſcrit expreſſement dans ledit acte Duquel voicy le commencement. *Anno ab incarnatione Domini octingenteſimo octuageſimo ſeptimo, decimo tertio Calendas Iunij tranſlatio corporis beati Martyris*

Antonini, Carolo minore Rege Francorum regnante, & ſur la fin eſt eſcrit, *ad tranſlationem reliquiarum glorioſiſſimi Martyris Antonini adfuerunt teſtes idonei, ſcilicet Præſules ſanctiſſimi, & diuerſæ ſanctitatis viri Illuſtriſſimi, quorum nomina hæc ſunt, Theodardus Archiepiſcopus Narbonæ, & cum illo Arnulphus Epiſcopus Carcaſſonæ, & venerabilis Raymundus Toloſæ Epiſcopus, Rogerius Epiſcopus Coſeranenſis, Fulcrano Rodenicæ* (il faut lire à mon aduis *Ruthenæ*, ou, *Ruthenicæ*) *& Albienſi Epiſcopo nomine Flotardo, & Caturcenſi Epiſcopo nomine Geraldo ex quorum iuſſu, & precibus aliorum virorum nobilium, & ex præcepto nobiliſſimi Carcaſſonæ Comitis nomine Rogerio, hæc omnia quæ vidimus audiuimus, ſcripſimus & teſtificati ſumus.*

Et bien qu'il ſoit dit dans ledit acte qu'il a eſté faict en l'an 887. *ſub Carolo minore*; toutesfois i'ay veu dans les archifs de Narbone vne donation faicte a Theodard Archeueſque de Narbone, nommé auſdits actes de ladite tranſlation, laquelle donatiõ fut faite au mois de May 888. *Indictione Octaua*, qui eſt vn an apres ladite tranſlatiõ, & ceſte donation eſt dite auoir eſté faicte, *anno tertio regnante Domino Odone glorioſiſſimo Rege.* Or bien que la date de ceſte donation faicte par le Roy Odo, ne ſe rencontre pas bien entierement auec la date de l'acte de la tranſlation; neantmoins ceſte donation teſmoigne aſſez la verité de ceſt acte, d'autant que Theodard qui eſtoit à ladite tranſlation en l'an 887. ſe treuue auſſi à ladite donation, qui fut faicte en l'an 888.

Belleforeſt au chapitre 16. du liure ſecond de ſes Chroniques de France, eſcrit que Herman a eſté Comte de Carcaſſone, & dit que ceſt Herman eſt Ermengaud, duquel parle Flodoard en ſa Chronique, rapportant ce qui ſe paſſa en l'an 932. où il eſcrit que Raymond & Ermengaud Princes de Gothie, ſe ſoubſmirent au Roy Raoul. Ie ne doute point que ce Raymond ne ſoit le Comte de Toloſe, puiſque Flodoard le dit; mais ie doute bien qu'Ermengaud ou Herman fut Comte de Carcaſſone, d'autant que Flodoard ne le dit pas. Car bien que Agio Archeueſque de Narbone, dans vne ſienne Epiſtre qui ſe treuue és archifs de l'Egliſe de Narbone, appelle Raymond, & Ermengaud nos Princes, ce n'eſt pas pourtant à dire qu'Ermengaud fut Comte de Carcaſſone, moins qu'il fut pere d'Arnaud Comte de Carcaſſone, ainſi que Belleforeſt l'a eſcrit. Mais il y auoit bien plus de raiſon de dire qu'Ermengaud eſtoit Comte de la ville d'Alby, laquelle eſtoit anciennement comprinſe ſoubs le nom de *Gallia Gothica*, ainſi qu'a noté Roderic Archeueſque de Tolede: car i'ay veu vn ancien Iugement tiré des archifs de l'Abbaye de Vabres, auiourd'huy Eueſché, donné entre Ermengaud, & Raymond ſon fils d'vne part, & l'Abbé de Vabres d'autre, ſur la fin duquel Iugement eſt dit, qu'il fut donné dans la ville d'Alby en preſence de Raymond Comte, l'an premier du regne de Loüis apres le decez de Charles Empereur, c'eſt l'an premier du regne de Loüis d'Outremer, qui eſt l'an 924. d'où nous pouuõs aucunement coniecturer puiſque ce procez d'Ermengaud ſe iugeoit dans Alby, en preſence de Raimond le Comte ſon fils, qu'Ermengaud deuoit eſtre Comte d'Alby. Comme auſſi nous pouuons recueillir de ceſt acte, que le fils d'Ermengaud ſe nommoit Raymond & non pas Ermengaud, comme a eſcrit Belleforeſt. Et d'ailleurs Aymon le Moine au chap. 18. du liure 2. qu'il a eſcrit des reliques S. Vincent, faict mention d'vn nommé Ermengaud Comte d'Alby, ainſi que i'ay

plus particulerement eſcrit en la vie de Raymond ſecond Comte de Toloſe. A quoy i adiouſteray deux raiſons qui monſtrent clairement qu'Ermengaud n'eſt point pere d'Arnaud Comte de Carcaſſone, ainſi qu'a eſcrit Belleforeſt. L'vne eſt que i ay veu vn ancien titre dans l'Eueſché de Vabres, dans lequel eſt raporté qu Ermengaud eut de ſa femme Adalayx deux fils, Regimond & Hugues, & n'eſt point faicte mention d'aucun fils d'Ermengaud qui eut nom Arnaud. L'autre que Flodoard eſcrit qu Ermengaud viuoit en l'an 933 & toutesfois Arnaud ne deceda qu en l'an 994. qui eſt 62. ans apres. Meſmes que ie monſtreray par actes cy-apres, qu'au temps que Bell foreſt eſcrit qu'Ermengaud ou Herman eſtoient Comtes de Carcaſſone, il y auoit pour lors des Comtes de Carcaſſone qui auoient autre nom.

ROGER II.

ROger II. de ce nõ (c eſt a dire de ceux dont i ay cognoiſſance) Comte de Carcaſſone, eſtoit preſent au Concile tenu par Ermengaud Archeueſque de Narbone, auquel eſtoient auſſi preſens Raymond Comte de Roüergue, Roger Comte de Carcaſſone, & ſon fils Raymond, Raymond Vicomte de Narbone frere d Ermengaud Archeueſque de Narbone, & Raymond Vicomte de Bezier Ce Concile ſe treuue ſans aucune date eſcrit dans les archifs de l'Egliſe Metropolitaine de la ville de Narbone. Toutesfois i'ay veu d'autres actes qui t ſmoignent qu'Ermengaud Archeueſque de Narbone qui fit aſſembler ledit Concile, viuoit en l'an 974. comme auſſi i ay veu des actes faicts par Mainfred Vicomte de Narbone, pere d Ermengaud Archeueſque de l'an 945. & 967 deſquels nous pouuons à plus prez recueillir en quel temps viuoit noſtre Roger Comte de Carcaſſone: Nous pouuons auſſi remarquer du ſuſdit Concile que Roger Comte de Carcaſſone deuoit eſtre bien âge lors dudit Concile, puiſque ſon fils Pierre eſtoit auec luy.

Le Comte Roger eut de grands differens auec le Comte Oliua qui luy fit long temps la guerre, & ſe ietta dans ſon pays auec vne grade armée cuidant enuahir ſa Comté· mais le Comte Roger s'y oppoſa courageuſement, & apres auoir fait vn vœu à S. Hilaire qui eſt en l'Abbaye S. Hilaire au Dioceſe de Carcaſſone, auquel il auoit vne particuliere deuotiõ, il luy dona bataille, la gaigna & déliura entieremẽt ſa Cote de ceſte oppreſſiõ. Et recognoiſſant auoir obtenu par vne grace ſpeciale de Dieu, & par l'interceſſiõ particuliere de S. Hilaire ceſte bataille, en ſouuenance de ce bien faict, il donna auec ſa femme Adelaix & ſes enfans Regimond & Bernard, pluſieurs grands & notables biens audit Monaſtere, ainſi qu'il eſt porte par l'acte de ladite donation qui eſt dans ladite Abbaye, datté du mois d Aouſt de l'an neuf cens ſeptante ſept, que voicy.

Patres decreuerunt temporibus pr ſcis & ſanxerunt legaliter, vt donationis textus firmiter ſub ſcripturarum titulo roboraretur, cum teſtibus. Chriſti ergo annuente clementiâ ego Rogerius Comes, ſimúlque cum coniuge & Comitiſſa Adalayce, ſeu Regimundo ſobole, atque Bernardo ſobole, qui necdum eſt lauice conſecratus baptiſmatis, pietate compunctus diuina,

reminiſcens quæ dicuntur admonitione prophetica: Date eleemoſynã & ipſa orabit pro vobis ad Dnm. Itémque, ſicut extinguitur ignis ab aqua, ità extinguitur peccatum eleemoſyna: & alibi, Eleemoſyna de morte inferni ſubtrahet, expaueſcénſque mortis ergaſtulo, cogitare cœpi qualiter cum ſanctis perẽniter manerem in Paradiſo. Quamobrem volo vt ſicut mihi in animo venit, ſit notũ fidelibus Chriſtianis. Cũ ergo veniſſet iniuſtè Oliua Comes contra me cum exercitu magno hoſtiliter in magna ferocitate & impetu ſuæ virtutis, & deuaſtaſſet ignè & præda ſuper terra mea omne quod potuit, cũ ego Rodgarius Comes perſequerer, nõ cõfidens in mea virtute, nec in meo auxilio, ſed in miſericordia Domini ſperaui, & beatũ Chriſti Cõfeſſorẽ Hilariũ deprecatus fui vt pro mea victoria Dominũ deprecari dignetur. Cũ ergo reuerterer ego Rodgarius, & omnes meos fideles vidiſſem incolumes & abſque vulneris ſigno, cognoſcíque inimicos mortuos, & vulneratos atque in fugam conuerſos, intellexi quòd Hilarius almificus deprecatus pro me Dominum fuit, & vt ferunt, nonnulli ante me eum præire viderunt: ſpopõdíque ego Rodgarius Comes in campo vt allodem meum Venanſiacum cum Eccleſia ſanctæ Mariæ cum Villarijs & appendentijs ad ſupradictum allodem pertinentibus quorum hæc ſunt nomina, Villare Aſſinairo cum Eccleſia S. Cypriani, & cum ſuis decimis, necnon Villare cum Eccleſia S. Saturnini cum ſuis decimis. Karantrauo cum ſuis terminis atque decimis, Quenxiaquo cum Eccleſia S. Petri cum ſuis decimis, ſicut priſcis temporibus Domini qui fuerunt de iam dicto allode cum Villarijs & appendentijs eius tenuerunt donationem; Donamus itaque ego Rodgarius Comes, coniunx mea Adalayx Comitiſſa ſupradictum allodem, ſicut iam reſonat, ad cœnobium quod eſt cõſecratum in beati Saturnini honore vbi ..... Hilarius miro honore quieſcit. Iubemus ergo vt Benedictus Abbas & Grex qui ibi Domino ſeruit, vel in antea eſt ſeruiturus ſuper eum allodem teneat ſtipendia Monachorum, & in eleemoſynis pauperum & in omne opus illorum, & non ſit licitum poteſtatibus vllis nec Regibus, nec Comitibus, nec Pontificibus, neque Abbatibus, nec Monachis, neque vlli ſexùi hominum vſurpare aliquid de ſupradicto alode, nec minuere ex rebus Monachorum. Vt mihi verò videtur confrontationes habent ipſi alodes de parte altani in malamento, de meridie in meneſtrolo, vel in Vilabaſſino, de Circio in Barinis, ceu in Salba, de Aquilone in Poro, vel in Aladerico. Quantum ego Rodgarius Comes ad allodem teneo, vel habere debeo infra iſtas quatuor confrontationes cum terminis, & limitibus, & fundis, & poſſeſſionibus ad iamdicta prædia pertinentibus, cum terris, vineis, & pratis, & paſcuis viæ ductibus, vel reductibus, arboribus, & molendinis, aquis, aquarúmque decurſibus tam diuiſum quàm ad diuidendum, tam quæſitum, quàm ad inquirendum, omnia & in omnibus ſicut ſuperiùs ſcriptum eſt, & in antea acquirere potueritis ſic donamus ad ſupra memoratum ſanctum Hilarium, eiúſque ſeruulos pro Dei amore & animabus noſtris, ceu omnium parentum noſtrorum. Quod ſi nos donatores aut aliquis de filijs vel fratribus aut conſanguineis, vel ſucceſſoribus noſtris, aut quiſlibet homo per ſubrogatam perſonam fuerit qui contra hanc cartam donationis ſurrexerit ad irrumpendum, imprimis omnipotentis Dei iram incurrat, & Eccleſiæ ianuas ingredi non valeat, confeſſioni Sacerdoti non valeat loqui, & à ſancta communione priuetur, & ſicut Datan, & Abiron binos terra abſorbuit ita, illi abſorbeantur ab igne & fulgure inextinguibili, mortémque quam Anania & Saphyra præſente Apoſtolo Petro pertulerunt in corpore, hanc & ille qui conatus fuerit de ſupraſcriptis rebus auferre in corpore ſentiat & in anima quicquid petit non acquirat, ſed in duplo ſancto Hilario componere faciat, & in antea hæc donatio firma & ſtabilis permaneat, omníque tẽpore. Facta eſt ſcriptura hæc donationis in menſe Auguſto, anno xc. vij. regnante Leutario Rege Rodgarius Comes.

Il eſt

Il n'eſt point dit dans ladite donation qui eſtoit ledit Comte Oliua, ny d'où c'eſt qu'il eſtoit Comte. Mais nous apprenons par l'Hiſtoire d'Eſpagne qu'il eſtoit Comte de Beſalu & Sardaigne, & par ainſi voiſin de Carcaſſone, & qu'il eſtoit fils de Miron Comte de Barcelone, lequel comme eſcrit *Fray Françiſco Diago* en ſon Hiſtoire des Comtes de Barcelone, eut quatre enfans maſles, Vvifred qui luy ſucceda en la Comté de Barcelone, Oliua que l'on appelloit par ſoubriquet Cabreta, Cõte de Beſalu & de Sardaigne, homme d'vn inuincible courage. Le troiſieme eut nom Miron comme ſon pere qui fut Eueſque de Geronde, & le dernier ſe nomma Endeſcarrech, qui fut Vicomte de Cardone, ainſi qu'a remarqué Iacques Marquillos en ſes Commẽtaires ſur les couſtumes de Barcelone. Michel Carbonel, & Hyeronimo Zurita ont eſcrit que le Comte Oliua n'eſtoit pas bon Chreſtien, à cauſe dequoy il ne ſucceda point au Cõté de Barcelone à ſon frere Vvifred qui eſtoit mort ſans enfans maſles, bien qu'il fut le plus proche. Toutesfois Pierre Tomic, & Iacques Marquillos ſont d'autre aduis, ce que nous n'auons point maintenant à rechercher.

Il eſt auſſi faicte mention de ce Roger Cõte de Carcaſſone, dans vn ancien Breuiaire eſcrit à la main du Monaſtere ſainct Hilaire Dioceſe de Carcaſſone, dans lequel eſt dit comme l'eleuation du corps de ſainct Hilaire fut faicte ſolemnellement audit Monaſtere le 22. iour du mois de Feurier, l'an de noſtre ſalut 978. que ceſte eleuation fut faicte par Franco Eueſque de Carcaſſone, & Benoiſt Abbé de l'Abbaye ſainct Hilaire, où repoſoient les os du benoiſt ſainct Hilaire, & que Roger Comte de Carcaſſone, & ſa femme Adelxa, aſſiſterent à ceſte ceremonie, & Roger pour la grande deuotion qu'il auoit audit ſainct Hilaire (ainſi que nous auons dit cy-deſſus) auſſi toſt apres l'eleuation, ordonna que doreſenauant ce Monaſtere ſainct Hilaire ne rendroit nul cens ny redeuance à perſonne, & que lors que l'Abbé viendroit à deceder, les Religieux pourroient eſlire vn Abbé pour les gouuerner, faiſant defenſes à tous Comtes, & Eueſques, de retirer aucune commodité de ladite ordination d'Abbé, ny iouyr des biens appartenans audit Monaſtere, ſans le gré & volonté dudit Abbé, & dudit Monaſtere, comme il eſt plus particulierement contenu dans ledit Breuiaire.

Ie ne voudrois pas aſſeurer ſi Pierre fils de Roger ſurueſquit à ſõ pere, moins s'il eſtoit l'aiſné de ſes enfans, ny s'il luy ſucceda: bien qu'il ſemble, s'il faut parler par coniectures, qu'il eſtoit l'aiſné, puis qu'il eſtoit au Concile auec ſon pere, & qu'il luy ſurueſquit ſuiuant l'ordre de la nature, lequel toutesfois eſt ſouuent changé.

ARNAVD.

ARNAVD Comte de Carcaſſone eſtoit fils ou de Roger, ou de Pierre, bien que ie ne puiſſe dire certainement lequel des deux eſtoit ſon pere; car Roger & Pierre pere & fils viuoient enuiron l'an 974. & Arnaud mourut en l'an 994. tellement qu'il pourroit eſtre fils ou de Roger, ou de Pierre; du moins eſt il certain qu'il

n'eſtoit point fils d'Ermengaud, ou Herman, ainſi qu'a eſcrit Belleforeſt. Il fut marié auec Arcende. Laperriere en ſon Hiſtoire des Comtes de Foix eſcrit qu'Arnaud Comte de Carcaſſone donna à ſon fils Roger en l'an 974. le Chaſteau appellé communement Caſtelpenent, qui eſt aſſis entre Foix & Amplan, & qu'en la meſme année ledit Arnaud & Arcende ſa femme, donnerent à ſainct Voluſien l'Egliſe d'Amplan. Mais il y a apparence que ces dates ſont fauſſes, tant parce que mon manuſcrit Gaſcon, duquel Laperriere à extraict vne bonne partie de ce qu'il a eſcrit des Comtes de Foix, n'en faict point mention, & auſſi qu'il eſt preſque incroyable que Roger ayt veſcu ſi long-temps: car depuis l'an 974. qu'il eſt dit, Arnaud auoit faict ceſte donation à Roger, iuſques à l'an 1062. auquel Roger fit ſon teſtament, il y a 88. ans: tellement qu'il faudroit que Roger eut veſcu 1030. ans. Les ſuſdits Hiſtoriens remarquent qu'il mourut l'an 994.

ROGER III.

ROGER troiſiéme de ce nõ, fut fils d'Arnaud Comte de Carcaſſone & d'Arcende: il ſucceda audit Arnaud en la Comté de Carcaſſone l'an 994. Laperriere s'eſt grandement trompé en ſon Hiſtoire des Comtes de Foix, quand il a dit que Roger auoit ſuccedé à ſon pere Arnaud, non ſeulement en la Comté de Carcaſſone, mais encore en la Vicomté de Beziers, & Comté de Barcelone: car pour la Vicomté de Beziers mon manuſcrit n'en dit mot, & d'ailleurs ie monſtreray cy-apres comme au temps qu'ils diſent que Roger eſtoit Vicomte de Beziers, il y auoit d'autres Vicomtes de Beziers, eſtant choſe bien certaine que les Comtés de Beziers, & de Carcaſſone ne furent point vnies en vne meſme maiſon iuſques au temps de Raymond Comte de Carcaſſone, lequel n'ayant qu'vne fille nommée Ermengarde la maria auec Bernard Raymond Trincauel Comte de Beziers, & d'ailleurs nous auons le teſtament faict par Roger, duquel nous parlons, par lequel il ne diſpoſe point d'autres Comtez que de celles de Carcaſſone & de Razez; que s'il eut eſté Vicomte de Beziers, il n'eut pas obmis d'en diſpoſer comme il faict de ſes autres biens.

Ce que les meſmes Hiſtoriens qui ont parlé des Comtes de Foix ont eſcrit, que Roger ſucceda à ſon pere Arnaud en la Comté de Barcelone, eſt pareillement inuenté: car ie n'ay iamais treuué que la Comté de Barcelone ayt appartenu aux Comtes de Beziers ou de Carcaſſone, & nous ne liſons point dans les Hiſtoriens qui ont eſcrit l'Hiſtoire des Comtes de Barcelone (leſquels ſont toutesfois en bon nombre, & des plus exactes qui ayent traicté l'Hiſtoire d'Eſpagne) qu'aucun Comte de Carcaſſone ayt eſté Comte de Barcelone; moins qu'il y ayt eu aucun Comte de Barcelone qui ſe ſoit nommé Arnaud ou Roger: ains au contraire nous treuuons bien que les Comtes de Barcelone, & apres eux les Roys d'Aragon ont prins le titre de Comtes de Carcaſſone: ainſi que nous verrons cy-apres.

Roger fut marié auec Adalayx, que les Hiſtoriens Eſpagnols nomment Adalaxa, & tous deux donnerent en l'an 988. à l'Egliſe ſainct Voluſian de Foix, les Bourgs de Saunhac, Perles, Sainct Yrac, Verdun, Prageols, Planſoles, & Ferrieres: Et en l'an mille douze le Bourg de Berme auec ſes dixmes, ainſi qu'a remarqué Laperriere au chapitre ſecond de ſon Hiſtoire des Comtes de Foix. Ie ne ſçay où Bertrand Elie qui a compoſé en Latin la meſme Hiſtoire des Comtes de Foix a treuué ce qu'il eſcrit de Roger Comte de Carcaſſone; car il dit qu'allant vn iour à la chaſſe il cuyda eſtre tué par vn des ſiens qui auoit coniuré de le faire mourir. Ce qui fut cauſe que le Comte craignant que quelque autre de ſa maiſon ne fut de la coniuration leur defendit à tous de porter des armes.

Roger eut de ſa femme Adalayx trois fils, le premier s'appella Raymond, le ſecond Bernard, & le troiſiéme Pierre qui fut Eccleſiaſtique & Abbé de la Grace. Il departit ſes biens entre ſes enfans, & Adalayx ſa femme, & cela par ſon teſtament, non pas en la forme qu'eſcrit Bertrand Elie: car il dit que Roger laiſſa à ſon fils aiſné les Comtez de Carcaſſone & Barcelone (car comme nous auons cy-deſſus dit, Roger n'a iamais eſté Comte de Barcelone) ny ſuiuant ce qu'en dit Laperriere, leſquels ont parlé de ſon teſtament qu'ils n'auoient iamais veu: c'eſt pourquoy ie l'ay voulu mettre en ce lieu ainſi qu'il a eſté extraict des archifs de la ville & Chaſteau de Foix. Lequel teſtament bien qu'il ſoit plein de ſolœciſmes & incongruitez (comme ſont vne bonne partie des actes qui ſe treuuent faicts audit temps, auquel les Notaires ou ignoroient ou meſpriſoient les regles de Grammaire) i'ay voulu mettre en la meſme forme que ie l'ay treuué eſcrit ſans y rien alterer.

EGO Rogerius Comes qui facio breuem diuiſionalem inter filios noſtros, Raymundo & Bernardo, ad Raymundo filio noſtro dono Ciuitatem Carcaſſonam cum ipſo Comitatu Carcaſſenſe; exceptas ipſas Albadias, quas ego dono ad filio noſtro Petrono ſicut conuentum inter matre ſua Alayx, & inter Raymundum. Et dono ad ipſum Raymundum filium meum Redas Caſtellũ cum ſuo Comitatu ipſam meã partem: excepta ipſa mea parte de ipſas Abbadias, quæ ego dono ad Petrono filio meo & exceptos ipſos alodes quæ ego accaptaui in ipſo Comitatu Redenſe quæ ego dono à Domino Deo, & ad Sanctis ſuis propter remedium animæ meæ, & dono ad ipſum Raymundum conuenientia de Comitatu Redenſi quæ habeo cum fratre meo Odone Comite, & cum filio ſuo Arnaldo ſi Odo moritur, & filio ſuo Arnaldo remaneat ad te Raymundo ipſa conuenientia de ipſo Comitatu, & alia conuenientia quæ habeo ego cum fratre meo Odone, & cum filio ſuo dicto de Grõ. curbo cum .... Qrõmobenſe remaneat ad ipſum Raymundum & alia conuenientia quæ ego habeo cum fratre meo Odone de Caſtello de Corba, & de Colbenſe remaneat ſimiliter ad filium Raymundum de ipſo Caſtello quæ dicitur Sarxago cum ipſa Caſtellania, & cum ipſas Vegaril quæ ad ipſum ad Caſtellum pertinent, & cum ipſos alodes, ſicut Arnaldus pater meus ibi tenebat per ipſum Caſtellum remaneat ad Ramundum, exceptas ipſas Abbadias quæ ego dono ad filium meum Petronem, & ipſos alodes de Comitatu Toloſano quæ fuerunt de Bernardo Ruffo quæ Raymundus Vicecomes tenet, per me Rogerio, & per te Raymundo remaneant ad te filio meo Raymundo & ipſam medietatem de Bulbaſtreſo & ipſa tertia parte de Comitatu Conuenico remaneat ad te filio meo Raymundo, & ipſa mea parte de Minerua quæ Raimundus

Vicecomes noſter donauit ad mortem ſuam cum ipſa terra quæ ad ipſo Caſtello pertinet & ipſos alodes quæ habeo in Garbonyſe remaneat ad Ramundo filio meo, exceptos ipſos alodes quæ ego dono ad Deum omnipotentem & ſanctis ſuis propter remedium animæ meæ, & ipſa Abbadia de Caunas, & ipſam Abbadiam de Varnaſena remaneat ad filio meo Ramundo, & ipſa Vigaria de Sauartenſe poſt obitum Aladayx remaneat ad Bernardo filio meo ſi ille non laforfa & èmendare voluit, ipſa conuenientia de Sauartenſe, & de Caſtello Pendete quæ ego habui ab Odone fratre meo & dicto filio ſuo poſt obitum illorum remaneat ad Bernardo: & Bernardo filio meo iam dicto dono ipſum Comitatū de Coſoragua cum ipſo Epiſcopatu, & cum ipſa medietate de Volueſtreſo, & ipſo Caſtello de Fuxo cum ipſa terra Fuxenſe dono ad Adalayx vxor mea, & Bernardo filio meo inſimul & Dalmaſenenſe & Podagenenſe, & Dornaguenſe, & medietatem de toto boſco Bolbonæ, quæ eſt inter flumen de Eorjo & flumen Daregie dono ad Bernardo filio meo & ipſos alodes quæ ego ibi habeo, exceptas ipſas Abbadias & ipſas Eccleſias quæ ego dono ad filio Petrone, & exceptos illos alodes quæ ego dono ad Domino Deo, & ſanctis ſuis propter remedium animæ meæ, & exceptos ipſos alodes de Eſcocia, & de Aneſaio quæ ego dono ad coniugem meam Adalaix matei veſtra: ſicut ſuperiùs ſcriptum eſt ſic habeat firmitatem iſta ſcriptura, vt ego Rogerius nūquam deficiam ſi ego non hoc animo cum noſtro Gradienſe daurno. Iſta omnia ſcripta teneat Adalaix vxor mea in Baylia quantum ipſa voluerit ſicut ſuperiùs eſt ſcriptum ſic habeat firmitatem: in tali vero ratione vt dum illi viuant teneant & poſſideant ſi habuerint infantes de legitimo matrimonio ſimiliter remaneant in Badlia de illis qui viui erunt vendere, nec alienare licentiam vnus non habeat niſi vnus ad alium; & ſi infantes habuerint de legitimo matrimonio ipſa hæreditate remaneat ad ipſos fratres qui viui erūt. Iſta ſcriptura Rogerius Comes manu ſua firmauit facta carta diuiſionis iſtæ xj. Calendas Aprilis anno Chriſti incarnat. m. lxij. Henrico Rege Francorum. S. Guil. de ſancto Felicio, S. Ademarij S. Pontij Arb S. Ermengardi de Combreto, S. Arnaldi Pelapohl. Sifredus Notarius ſcripſit, die & anno quo ſupra.

I'ay remarqué dans l'Hiſtoire des Comtes de Barceloneque, Roger Comte de Carcaſſone outre leſdits trois fils mentionnez audit teſtament, eut vne fille nommée Ermeſſinde, laquelle fut mariée auec Raymond Borrel Comte de Barcelone, ainſi que nous pouuons recueillir d'vn inſtrument d'eſchange faict entre Dieudonné Eueſque de Barcelone, auec Gondebaud de Beſora, en l'an 23. du regne de Robert Roy de France, qui eſt l'an de noſtre ſalut mille dlx. huict ou dix-neuf. Ceſt inſtrumēt rapporté par *Fray Franciſco Diage* au chapitre vingt-deuxiéme du liure ſecond *de los antiguos Condes de Barcelona*, dans lequel ces paroles ſont eſcrites. *Raymundus inclytus Comes, Borelli Comitis proles, bonitate plenus cuius vita effulſit & nunc eius ſepultura & oſſibus Ciuitas Barchinonæ ornatur, Eccleſiam Barchinonæ ſuo teſtamento munerauit & magnam partem ſui aur. dimiſit. Ermeſſinda quoque eius coniux filia nobilis Rogerij Comitis Carcaſſonenſis ſepult corpore præfati viri ſui*, & ce qui s'enſuit. On void clairement par ceſt acte comme Ermeſſinde eſtoit fille de Roger Comte de Carcaſſone: car bien que Roger aye faict ſon teſtament en l'an mille ſoixante-deux, long-temps apres l'an porté par ledit acte; neantmoins il eſt certain que Roger veſquit fort long-temps: car mon Hiſtorien des Comtes de Foix que i'ay eſcrit à la main, dit que Bernard ſecond fils de Roger auoit quarante ans lors que Roger fit ſon teſtament. Le meſme acte nous monſtre aſſez combien ſe ſont trompez

les Hiſtoriens des Comtes de Foix, quand ils ont eſcrit que Roger eſtoit Comte de Barcelone, car tant s'en faut qu'il en fut, qu'il maria ſa fille Ermeſſinde auec Raymond Borrel Comte de Barcelone, fils de Borrel qui auoit auſſi eſté Comte de Barcelone.

RAYMOND.

RAYMOND fut fils aiſné de Roger, & d'Adalays ou Adalaxa, lequel ſucceda à ſon pere en la Comté de Carcaſſone, & au droit qu'il auoit ſur la Comté de Razez, ſuiuant ſon teſtament que nous auons cy-deſſus inſeré. Ceux qui ont eſcrit l'Hiſtoire des Comtes de Foix, adiouſtent qu'il ſucceda auſſi à ſon pere en la Comté de Barcelone: mais nous auons monſtré cy-deſſus qu'ils ſe ſont trompez.

Raymond Comte de Carcaſſone eut de grandes conteſtations auec Raymond fils de Faydite Comte de Toloſe, à cauſe que ledit Cõte de Toloſe luy demandoit qu'il luy fit hommage du Chaſteau de Layrac qu'il tenoit: ce different fut accordé par l'entremiſe de Bernard premier Comte de Foix, & frere de noſtre Raymond, lequel gouuernoit entierement Raymond Comte de Toloſe, & en faueur duquel Bernard ledit Comte de Toloſe erigea le pays de Foix en titre de Çomté. Bernard ayant eſté le premier Comte de Foix, ſuiuant ce qu'eſcriuent les Hiſtoriens des Comtes de Foix, dequoy toutesfois ie doute, parce que ceſte nouuelle erection de Comté ne ſe treuue point dans le Chaſteau de Foix, & qu'il eſt nouueau d'entendre qu'vn Comte erigeat vne terre en Comté, principalement la ſouueraineté appartenant au Roy. Les conditions qui furent accordées entre le Comte de Carcaſſone, & le Comte de Toloſe, pour raiſon dudit homage du Chaſteau de Layrac furent telles, que le Comte de Carcaſſone demeureroit abſous de l'homage à luy demandé par ledit Comte de Toloſe, & que neantmoins pour les deſpens qu'il auoit eſté cauſe que le Comte de Carcaſſone fit, il luy payeroit dix mille moutons Barcelonois. Laperriere en la vie de Bernard Comte de Foix eſcrit que ceſt accord ſe treuue encore aux archifs du Chaſteau de Foix, en datte du 7. Septembre 1071. Nous ne ſçauons point en quel temps c'eſt qu'il deceda, mais nous apprenons bien des Hiſtoriens cy-deſſus alleguez, qu'il mourut ſans laiſſer des enfans maſles. Mon Hiſtorien Gaſcon eſcrit à la main dit que lors de ſon decez il laiſſa vne fille nommée Myngard.

ERMENGARDE.

RAYMOND Comte de Carcaſſone eſtant decedé ſans enfans maſles, Ermengarde ſa fille luy ſucceda en la Comté de Carcaſſone. Ceux qui ont parlé d'elle l'õt appellée Myngard, & Bertrand Elie la nomme en Latin Mengarda, toutesfois elle ſe nommoit Ermengardis ou Ermen-

garde, ainſi que i'ay treuué tant dans les archifs de Narbone, que dans ceux de l'Abbaye de la Grace. Ce nom eſtoit fort ordinaire audit temps. Les Hiſtoriens François qui ont parlé d'elle ont ignoré le nom de ſon mary: *Dom Steuan de Garinay*, au chapitre 32. du liure 31. de ſon *Compendio Hiſtorial* dit qu'elle fut mariée auec Bernard Raymond Trincauel Vicomte de Beziers, à cauſe dequoy mon Hiſtorien Gaſcon des Comtes de Foix l'appelle Madone Mingard de Beziers.

Et bien que la Comté de Carcaſſone luy appartint iuſtement, cõme eſtant fille vnique de Raymond Comte de Carcaſſone; neantmoins Roger ſecond Comte de Foix luy conteſta ladite Comté, comme pretendant luy appartenir, d'autant que Raymond Comte de Carcaſſone ſon oncle, & pere d'Ermengarde eſtoit decedé ſans enfans maſles, & partant que la Comté luy appartenoit comme eſtant le plus proche maſle: ceſt pourquoy en l'annee 1097. il mit ſur pied vn grand nombre de gens de guerre tãt de pied que de cheual, afin de ſe rendre maiſtre de la Comté de Carcaſſone, contre Ermengarde ſa couſine germaine, & ſon fils Bernard Aton. Ermengarde voyant que Roger armoit contre elle, aſſembla des troupes pour luy reſiſter, neantmoins Roger fut le plus fort, car il ſe ſaiſit de la Comté de Carcaſſone, mais depuis s'eſtãt repenti d'auoir deſpoüillé de ſes biens ſa couſine Ermengarde, il luy rendit & reſtitua ladite Comté, à la charge que ſi elle venoit à deceder ſans enfans il luy ſuccederoit, & de ce fut paſſe accord le 23. May 1095. lequel eſt encore ainſi qu'on dit dans le Chaſteau de Foix. Laperriere en ſon Hiſtoire des Comtes de Foix rapporte des particularitez de ceſt accord, qui ne ſont pas dans l'Hiſtorien Gaſcon: car il dit que par le ſuſdit accord Roger Comte de Foix ſe reſeruoit deux places qui ſont dans le terroir appellé communemẽt de Carcaſſez, Arſens, & Layrac, deſquelles ledit Comte pourroit diſpoſer comme bon luy ſembleroit: le meſme accord contenoit que ſi Roger venoit à mourir ſans enfans il donnoit à ſadite couſine, & à Bernard Aton ſon fils les Chaſteaux de Du, & de Mirepoix, & les honneurs & preeminences qu'il auoit aux Comté de Carcaſſone, & Vicomté de Beziers.

Ermengarde eſtoit femme fort deuote, car i'ay apprins d'vne ancienne donation de l'an 1011. & 22. iour du mois de Iuin, comme elle fit vœu de s'en aller auec Bernard Aton ſon fils en pelerinage en Hieruſalem, & qu'eſtant ſur le chemin ils donnerent à l'Abbé de la Grace certains biens mentionez en ladite donation.

BERNARD ATTO.

BERNARD Atto eſt appellé par erreur Bernard Aquo dans le manuſcrit Gaſcon. Ceux qui ont eſcrit en dernier lieu l'Hiſtoire des Comtes de Foix diſent n'auoir iamais rencontré aucun liure, ny acte qui parlat de luy. Toutesfois i'en ay treuué pluſieurs tant François qu'Eſpagnols, deſquels nous apprenons que le pere de Bernard eſtoit Raymond Bernard Trincauel Vicomte de

Bẽziers, & ſa mere Ermengarde fille de Raymond Comte de Carcaſſone, ayant ſuccedé à ſes pere & mere, fut Vicomte de Beziers du coſté de ſon pere; & Comte de Carcaſſone de par ſa mere. Il fut marié auec Cecile, comme nous pouuons apprendre d'vne ancienne charte de l'an 1203. qui eſt dans les archifs du Monaſtere de Caſſan en Languedoc, en laquelle ſe treuue eſcrit. *Ego Raymundus Rogerius Vicecomes Biterris cognoſco quòd Dominus Bernardus Atto proauus meus & Cecilia vxor eius.* Et dans vne autre de l'an 1184. il eſt dit au commencement, *Felicis memoriæ Auus noſter Bernardus Atto, cum vxore ſua Cecilia.*

Bernard Atto Comte de Carcaſſone, & Vicomte de Beziers, fit ſerment de fidelité à Ricard Archeueſque de Narbone, pour la terre d'Auriac, ainſi qu'il appert par l'acte qui en fut faict en l'an 1121. lequel ſe treuue dans les archifs de Narbone.

Les Hiſtoriens d'Eſpagne, & particulierement ceux d'Aragon, ont ſouuent parlé de Bernard Atto, & ont eſtimé qu'il eſtoit vſurpateur, & auoit enuahi la Comté de Carcaſſone, qui appartenoit à Almodis Comteſſe de Carcaſſone, femme de Raymond Berenguier Comte de Barcelone. Toutesfois ſi les genealogies que les Hiſtoriens de ce pays ont eſcrit des Comtes de Carcaſſone ſont veritables (comme ie croy qu'elles ſont) il n'y a aucune difficulté que la Comté de Carcaſſone n'appartint à Ermengarde fille vnique de Raymond fils ayſné de Rogier: car il eſt certain que Rogier fils d'Arnaud fut Comte de Carcaſſone, puis qu'il diſpoſe de ladite Comté par ſon teſtament. Et eſt auſſi hors de tout doute que Raymond eſtoit fils aiſné de Rogier, & a eſté Comte de Carcaſſone, puiſque ſon pere par ſondit teſtamẽt luy donna ladite Comté. Ceux qui ont parlé de Raymond demeurent d'accord qu'il deceda ſans enfans maſles, ayant laiſſé vne fille vnique que les Hiſtoriens des Comtes de Foix nomment Myngarde (& que nous auons monſtré ſe nommer Ermengarde) laquelle fut mariée auec Bernard Raymond Trinçauel Vicomte de Beziers, auquel ſucceda Bernard Atto leur fils, tant à la Vicomté de Beziers du coſté de Trincauel ſon pere, que à la Comté de Carcaſſone de par ſa mere: d'où nous pouuons conclurre que Bernard Atton ſe diſoit à bon droit Comte de Carcaſſone.

Fray Franciſco Diago, aux liures qu'il a eſcrit de *los antiguos Condes de Barcelona*, a mal prins le droit d'Ermengarde mere de Bernard Aton: car il eſcrit qu'Ermengarde eſtoit ſœur de Roger auquel elle auoit ſuccedé. Enquoy il ſemble s'eſtre grandement trompé; d'autant qu'Ermengarde eſtoit fille de Raymond fils de Roger, & non pas ſœur de Roger, ains ſa petite fille. Que ſi elle eut eſté ſœur de Roger, elle ne pouuoit auoir aucunes pretentions ſur la Comté de Carcaſſone: d'autant que Roger lors de ſon decez auoit trois enfans maſles, leſquels luy ſuccederent aux portions mentionnées en ſon teſtament. Mais il eut mieux faict de nous expliquer & eſtablir le droit que les Comtes de Barcelone, & apres eux les Roys d'Aragon, pretendoient ſur la Comté de Carcaſſone, & nous dire pour quelle raiſon Almodis femme de Raymond Berenguier Comte de Barceſone ſe diſoit & nommoit Comteſſe de Carcaſſone.

Don Steuan de Gariuay, au chapitre 32. du liure 31. de ſon *Compendio Hiſtorial*,

a bien eſcrit qu'Almodis deſcendoit des Comtes de Carcaſſone, & que Raymond Berenguier mary de ladite Almodis, auoit de grandes alliances en France par le moyen de ſa femme auec les Comtes de Toloſe & Bigorre, & principalement auec Bernard Raymond Trincauel Vicomte de Beziers mary d'Ermengarde, laquelle deſcendoit auſſi des Comtes de Carcaſſone, & eſtoit parente d'Almodis, ſans qu'il nous diſe la parẽtelle, ny qui eſtoit le pere d'Almodis, laquelle il nomme touſiours la Comteſſe de Carcaſſone.

Ce que nous ſçauons certainement d'Almodis, c'eſt qu'elle eſtoit fille de la Comteſſe Amelia, ainſi que nous apprenons d'vn ancien hommage faict par Oldegarius à Raymond Comte de Barcelone, rapporté par *Franciſco Diago* au chapitre 40. du liure ſecond *de los antiguos Condes de Barcelona*, dans lequel elle ſe dit fille de la Comteſſe Amelia. Nous ſçauons auſſi par pluſieurs titres que nous auons veux, qu'elle fut mariée auec Pons Comte de Toloſe, duquel mariage naſquit vn fils nommé Guillaume, qui ſucceda à ſon Pere Pons en la Comté de Toloſe. Cette Almodis ſe remaria apres la mort de Pons au Comte de Barcelone. *Vvillelmus Malbeſburienſis* en ſon Hiſtoire d'Angleterre, dit qu'elle fut mariée trois fois, & que ſon premier mary fut le Comte d'Arles, le ſecond le Comte de Toloſe, & encore y a il d'Hiſtoriens François qui ont eſcrit qu'elle auoit eſté autre fois mariée auec Hugues cinquiéme ſurnommé Debonaire Sire de Luſignan. Mais de tous ces mariages nous n'apprenons rien des droits & pretentions qu'Almodis auoit ſur la Comté de Carcaſſone, moins encore qui fut ſon pere. S'il eſt vray qu'Almodis ſoit deſcenduë des Comtes de Carcaſſone, nous ne pouuons point imaginer de qui elle pouuoit eſtre fille, ſinon que ce fut d'Otton Comte de Razez frere de Roger, duquel Roger eſt faict mention dans ſon teſtament. Il eſt auſſi parlé de luy par le ſuſdit *Fray Franciſco Diago* en ſon Hiſtoire des Comtes de Barcelonè. Mais quant bien Almodis ſeroit fille d'Otton, neantmoins elle ne pourroit pretendre aucun droit en la Comté de Carcaſſone, d'autant que ſon pere Otton n'eſtoit pas l'aiſné de la maiſon, ains c'eſtoit Roger, lequel diſpoſe par ſon teſtament de la Comté de Carcaſſone. Tellement qu'a Otton n'appartenoit ſur les biens d'Arnaud ſon pere que la Comté de Razez: c'eſt pourquoy il ne prend iamais ce titre de Comte de Carcaſſone, ãins ſe contente de ſe nommer Comte de Razez.

Nous ne pouuons toutesfois douter que ſi Almodis n'auoit point de droit ſur la Comté de Carcaſſone, elle n'y eût du moins de grandes pretentions, ainſi que i'ay dit au chapitre 18. du liure premier de noſtre Hiſtoire des Comtes de Toloſe. Ce que ie ſuis conſtraint en partie de reprendre & repeter en ce lieu, comme appartenant entierement à l'Hiſtoire des Comtes de Carcaſſone. Car nous treuuons y auoir eu de grands differens & guerres entre Raymond Berenguier Comte de Barcelone mary d'Almodis, auec Raymond Bernard Trincauel Comte de Carcaſſone, mary d'Ermengarde fille de Raymond Comte de Carcaſſone, pour raiſon de ladite Comté, & autres droits qu'ils pretendoient, lequel different fut terminé par accord faict en l'an 1068. par lequel Raymond Bernard Trincauel, & Ermengarde ſa femme, cederent à Raymond Berenguier Cõte de Barcelone, tous les droits qu'ils pretendoiẽt

ſur la Comté de Rodez (il faut lire à mon aduis ſur la Comté de Razez) Vicomtez de Coſerans, Comenge, Carcaſſone, Narbone, & Toloſe, qui auoient eſté de Roger Comte de Carcaſſone, & de Otton ſon frere Comte de Rodez (il faut lire Razez) & appartenoit à la Vicomteſſe Ermengarde, pour eſtre ſœur & heritiere de Roger Comte de Carcaſſone, & de Otto ſon frere Comte de Razez. Et d'autre coſté le Comte de Barcelone, & Almodis accorderent audit Trincauel, & Ermengarde mariez, la Comté de Carcaſſone en fief, excepté la Cité de Carcaſſone, & ce qui appartenoit à l'Eueſque: ce qui fut confirmé par Adelaide fille du Vicomte, & de la Vicomteſſe Ermengarde, ſuiuant ce qu'a eſcrit *Fray Franciſco Diago* au chapitre 61. du liure ſecond de ſon Hiſtoire *de los antiguos Condes de Barcelona*. Zurita au liure premier de ſon Indice d'Aragon, raconte d'autre façon ce qui ſe paſſa entre Raymond Berenguier Comte de Barcelone, & Raymond Bernard Trincauel: Voicy ce qu'il en dit. *Raymundus Berengarius Comes Barchinonenſis, & Almodis eius vxor de controuerſia quam cum Raymundo Bernardo Trincauello habent de hæreditaria Comitatus, ac ditionis Rodenſis* (il faut lire *Redenſis*) *Galliæ Prouinciæ, & Vicecomitatus Coſeranenſis, & Conuenarum, & iuriſdictionis Ciuitatum Carcaſſonenſis, Narbonenſis, Mineruinæ, ac Toloſatis trãſigunt atque decidunt. Trincauellus Comitibus ſeſe obſtringit, ſupremúmque eorum dominatum & ſummam poteſtatem ſanxit, ea pactione Carcaſſonenſis Comitatus Trincauello mancipatur, recipiúntque Comites Carcaſſonenſes Ciuitatem & eas poſſeſſiones quæ Epiſcopij iuris erant: his conſtitutis Raymundus Arnaldus Carcaſſonenſis Vicecomes & Raymundus Iazbertus Vicecomes Reddenſis, Comitibus Barchinonenſibus poſteriſque eorũ ſeſe ſuoſque adijciũt.* Ce qui ſemble eſtre plus veritable que ce que *Fray Franciſco Diago* a eſcrit, lequel par le narré de ladite tranſaction faict Almodis ſœur de Roger & Otton, & par conſequent fille d'Arnaud Comte de Carcaſſone, ce que ie n'ay point leu ailleurs, & qu'il ſemble auoir inuenté. Car il ne faict que tourner en Eſpagnol ce que Zurita en auoit eſcrit, qui n'auoit parlé de ces parentez.

Le ſuſdit Hiſtorien qui a eſcrit l'Hiſtoire des Comtes de Barcelone, eſcrit au meſme liure que Guillaume Raymond Comte de Sardaigne, qui auoit eſpouſé Adelaide fille de Pierre Raymond Vicomte de Beziers, & de Renarde, à laquelle Renarde Pierre Raymond ſon mary auoit faicte donation des pretentions qu'ils auoient ſur Carcaſſone, & que depuis ladite Renarde fit ceſſion des droits que Pierre Raymond Vicõte de Beziers luy auoit cedez, audit Guillaume Raymond Comte de Sardaigne ſon gendre, lequel Comte de Sardaigne fit encore ceſſion des meſmes droits qui luy auoient eſté cedez ſur ladite Comté à Raymond Berenguier Comte de Barcelone, & Almodis ſa femme, moyenant quatre mille mancuſſes de Barcelone, dont fut paſſé inſtrument le 27. Septẽbre 1168. Ce qu'il dit aſſez confuſement pour accumuler les droits qu'Almodis pouuoit pretendre ſur la Comté de Carcaſſone.

Nous apprenons des Hiſtoriens tant d'Aragon que de Catalogne, que ledit Raymond Berenguier Comte de Barcelone eut de ſa femme Almodis deux enfans, Raymond Berenguier, dit par ſoubriquet *Cabeça d'eſtoupes*, & Berenguier Raymond, leſquels par ſon teſtament ledit Raymond Berenguier inſtitua heritiers tant de Carcaſſone que de tous ſes autres biens. *Franciſco Diago*

dit auoir veu ce teſtament: mais il aduint que Berenguier Raymond fit mourir ſon frere Raymond Berenguier, qui laiſſa vn fils nommé Bertrand Berenguier. Durant ces quereles, les Gentils-hommes voiſins de Carcaſſone, meſme Bernard Atto ſe ſaiſirent de la ville & Comté de Carcaſſone, & neantmoins ils promirent moyenant ſerment, que quand le fils de Raymond Berenguier ſeroit en âge d'eſtre Cheualier, de recognoiſtre pour lors tenir la Comté de luy, & la luy rendre purement. Bernard Atto ſoubs cette promeſſe & ſermẽt fut recognu de tous ſes voiſins comme Comte de Carcaſſone, ainſi qu'eſcrit Zurita au chapitre ſeiziéme du liure premier *de los Annales de la Corona d' Aragon.* Depuis Bertrand Berenguier eſtant deuenu grand, eſpouſa Douce fille du Comte de Prouence, & ayant eſté faict Cheualier, il demãda auſſi toſt à Bernard Atton qu'il luy rendit, ſuiuant la promeſſe qu'il en auoit faicte, la Comté de Carcaſſone; ce que n'ayant point voulu faire, les habitans de ladite ville de Carcaſſone le chaſſerent, & ſe remirent ſoubs l'obeyſſance du Comte de Barcelone, ainſi qu'a eſcrit Zurita au chapitre 35. du ſuſdit liure. Bernard Atto ſe treuuant foible fut conſtraint d'appeller à ſon ſecours Guillaume Cõte de Poictiers mary de Philippe, qui tenoit pour lors la Comté de Toloſe, & afin de l'inuiter dauantage à le ſecourir pour recouurer la Comté de Carcaſſone, il luy fit hommage de ladite Comté, & ſe rendant ſon vaſſal, promit de la tenir de luy en fief. Apres ſe voyant ſecouru du Comte de Poictiers, il commença auec ſes nouuelles forces de preſſer les habitans de Carcaſſone, leſquels n'ayant moyen de luy reſiſter, furent conſtraints de s'accorder auec luy, & de le recognoiſtre, & moyennant cela Atton promit d'oublier le paſſé, & de ne ſe venger point contre eux de ce qu'ils luy auoient faict, comme il eſt eſcrit par *Fray Franciſco Diago* au chapitre 89. du liure ſecond des Comtes de Barcelone. Mais depuis Roger fils de Bernard Atton ne garda pas la promeſſe que ſon pere auoit faict aux habitans de Carcaſſone. Car eſtant entré dans ladite ville, il en chaſſa les principaux habitans, apres auoir faict couper le nez, & creuer les yeux à pluſieurs d'entre eux; dequoy les habitans s'eſtans plaints au Comte de Barcelone, ce Seigneur deſirant de pourſuiure la punition de l'iniure qui auoit eſté faicte, tant à luy qu'auſdits habitãs, dreſſa vne armée, & ſe vint rẽdre tout cõtre Carcaſſone, & cepẽdant Roger ramaſſa de grãdes troupes de gens de guerre pour ſe defendre: mais enfin par l'entremiſe des Eccleſiaſtiques ce different fut accordé, à condition qu'il retiendroit la Comté de Carcaſſone ſoubs l'hommage du Comte de Barcelone, auquel il promettoit tant pour luy que pour ſes ſucceſſeurs, de l'aſſiſter & ſuiure en toutes les guerres qu'il entreprendroit. Le ſuſdit *Fray Franciſco Diago* dit auoir veu l'accord dans les archifs de Barcelone, en datte du 8. Iuin de l'an 1212. C'eſt ce que i'ay peu remarquer dans les Hiſtoriens d'Eſpagne qui ont eſcrit & parlé des guerres & traictez faicts entre les Comtes de Carcaſſone, & de Barcelone pour raiſon de ladite Comté, principalement dans Zurita au liure premier de ſes Indices, de ce qui s'eſt paſſé en Aragon, & au liure premier de *los Annales de la Corona d' Aragon*, & dans *Steuande Gariuay*, au 31. liure de ſon *Compendio Hiſtorial*, & *Fray Franciſco Diago* en ſon Hiſtoire *de los antiguos Condes de Barçelona.* Et bien que ie ne puiſſe point mettre pleine & entiere foy à ce que ces Hiſtoriens en ont eſcrit, pour

n'auoir veu les accords & tranſactions par eux alleguées; toutesfois nous ne pouuons nier que les Comtes de Barcelone, & apres eux le Roy d'Aragon, n'ayent eu de grandes pretentions ſur la ville de Carcaſſone, & que les Comtes de ladite ville n'ayent autrefois releué d'eux, ce que teſmoigne aſſez le Pape Innocent troiſiéme, dans vne Epiſtre qu'il eſcrit à Simon de Montfort comme Comte de Carcaſſone, laquelle ſe trouue dans le quinziéme liure du Regiſtre dudit Pape eſcrit à la main dãs la Bibliotheque du College de Foix à Toloſe. Par ceſte Lettre le Pape enioinct à Simon Comte de Montfort, & de Carcaſſone, de recognoiſtre la Comté de Carcaſſone du Roy d'Aragon, ainſi que ſes predeceſſeurs Comtes de Carcaſſone auoient faict: Voicy le titre de l'Epiſtre comme il ſe trouue dans ledit Regiſtre.

Nobili viro Simoni Comiti Monti-fortis, quòd faciat homagium Regi Aragonum de Ciuitate Carcaſſonenſi, quam eidem tradidit in feudum, & alia faciat, quæ faciebat Vicecomes Biterenſis cuius fuerat.

Apres s'enſuit l'Epiſtre.

CVM ad mandatum Sedis Apoſtolicæ Reuerendus in Chriſto Filius noſter P. Rex Aragonum in feudum tibi conceſſerit Carcaſſonam, quam ab eo Vicecomes tenuerat Biterenſis, poſtulat vt ea faceres quæ dictus Vicecomes, ei ſuiſque ſucceſſoribus facere conſueuerat & debebat; quia verò intentionis noſtræ non extitit, quod ei de iure ſuo per talem feudatarium aliquid deperiret, nec te ſubtrahere debes illius oneribus, in cuius quoad feudum ipſum ſucceſſiſti commodum & honorem, cum poſſeſſionum onera mutari de leui non conſueuerint mutationibus poſſeſſorum, quia res cum onere ſuo tranſit. Per Apoſtolica tibi ſcripta mandamus quatenus ea dicto Regi facere non recuſes ad quæ Vicecomes tenebatur eidem, quoniam quantumcumque te in Domino diligamus, ſic tibi nec volumus nec debemus adeſſe, vt ipſi Regi deeſſe in ſua iuſtitia videamur. Datum Laterani, decimo octauo Kal. Febr. Pontificatus noſtri anno quintodecimo.

C'eſt pourquoy les Comtes de Barcelone ont diſpoſé de la Seigneurie de Carcaſſone comme de leurs biens propres. Car Raymond Berenguier troiſiéme de ce nom Comte de Barcelone, par ſon teſtament du 8. Iuillet 1130. donna à Raymond Berenguier ſon fils aiſné, les Comtez de Carcaſſone & Razez auec leurs Eueſchez, ainſi qu'eſcrit *Fray Franciſco Diago* au chapitre 117. du liure ſecond de ſon Hiſtoire *de los antiguos Condes de Barcelona*: comme auſſi Raimond Berenguier quatriéme du nom, dans ſon teſtament du 5. Aouſt 1162. donne à ſon fils Raimond, Aragon & Barcelone; & à ſon fils Pierre la Seigneurie de Carcaſſone, & tout ſon autre honneur, que Trincauel tenoit de luy, à la charge toutesfois qu'il tienne tant Carcaſſone que ſes autres biens qu'il luy laiſſe, de ſon frere aiſné Raymond, auquel il veut qu'il en faſſe hommage.

Pierre Moine de Valſernay au chapitre 26. de ſon Hiſtoire des Albigeois, dit que Pierre Roy d'Aragon ne vouloit point accepter l'hõmage que Simon de Montfort luy vouloit faire pour la Cõté de Carcaſſone, iuſqu'à ce qu'il en fut prié par l'Eueſque d'Vſez, & Abbé de Ciſteaux: Voicy ce qu'il en dit. *Petrus Rex Aragonum de cuius dominio erat ciuitas Carcaſſonæ nullomodo volebat accipere hominium Comitis* (il entend de Simon Comte de Montfort) *ſed volebat habere Carcaſſonam*, iuſqu'à ce que quelque temps apres, le Roy fut prié par l'Eueſque

d'Vſez, & Abbé de Ciſteaux, *vt reciperet in hominẽ Comitem Montis-fortis. Ciuitas enim Carcaſſonæ erat de feudo ſuo; ſed tandem victus precibus acquieuit & recepit Comitem in hominem de ciuitate Carcaſſonæ, vt illam Comes ciuitatem teneret à Rege.* Nous pouuons recueillir de cela, comme le Comte de Carcaſſone autresfois a recognu les Comtes de Barcelone & d'Aragon. Mais depuis tous les droits & pretentions que le Roy d'Eſpagne auoit tant ſur la Comté de Carcaſſone, que ſur certaines autres villes de France, demeurent quittées & amorties par tranſaction paſſée entre noſtre Roy ſainct Loüis, & Iacques Roy d'Aragon; par laquelle ces deux Roys quittent reſpectiuement, les droits & pretentions qu'ils auoient, tant le Roy de France ſur la Comté de Barcelone, & autres villes d'Eſpagne: Et le Roy Iacques ſur la ville de Carcaſſone, & autres villes de France, ainſi qu'on peut voir par ladite tranſaction qui i'ay rapportée tout entiere cy-deſſus au liure premier.

Mais reuenant à noſtre Bernard Atton fils d'Ermégarde, i'ay veu vne conceſſion par luy faicte à l'Egliſe S. Nazaire de Carcaſſone, qui eſt dans le liure de leurs Priuileges, par laquelle luy, Cecille ſa femme, & ſes enfans Roger & Raimond, mettẽt ſous leur ſauue-garde les biens de l'Eueſque de Carcaſſone, promettant lors que l'Eueſque viendra à mourir, qu'ils ne toucheront point à ſes biens meubles, leſquels ſeront remis entre les mains de l'Archidiacre de ſainct Nazaire pour les garder pour l'Eueſque qui ſera eſleu, excepté ceux deſquels l'Eueſque pourroit auoir diſpoſé; ladite donation eſt du troiſiéme du mois de May 1113.

I'ay trouué auſſi ſon teſtament, tant dans les archifs de la ville de Narbonę, & Carcaſſone, que de l'Abbaye de la Grace, par lequel il diſpoſe de ſes biens entre ſes trois enfans, & donne à Roger ſon fils aiſné la Comté de Carcaſſone, & le pays de Carcaſſez, Alby, & Albigeois, Redez & Razez. Et à Raimond Trincauel ſon ſecond fils, la Vicomté de Beziers, & Agde: & à Bernard ſon puiſné la ville de Niſmes, ainſi qu'il eſt particulierement dit dans ſon teſtament que voicy.

*ANno ab incarnatione Domini milleſimo centeſimo vigeſimo nono, In nomine ſanctæ & indiuiduæ Trinitatis; Ego Bernardus Atonis Vicecomes Biterenſis, cognoſcens eſſe diem diſceſſionis meæ, apud Nemauſum graui detentus infirmitate, rectam tamen habens memoriam, teſtamentum ſicut ſtatuo volo vt deſcribatur, & in perpetuum inuiolabiliter cuſtodiatur. Rogerio primogenito filio meo relinquo Carcaſſonam & Careaſſez, Redas & Redés, Albiam & Albigés, & omne quod habeo in Toloſano, & quidquid Dominus Carcaſſonæ habet in Narbona excepto Cerceno, cum ſibi pertinentibus, & quod Dominus Ambialeti habuit in Roüergue; Et quod Dominus Ambialeti habuit in Narbonés, excepto Cerceno. Raimundo Trinquauello filio meo relinquo Beziers & Bezerez, Adde & Agadés, *** Cerceno cum ſuis pertinentibus, & totum feudum quod Dominus de Anduſo habet à Domino Biterenſi. Bernardo filio relinquo Nemauſum cum Nemauſenſi, in Suſtantione feudum Comitis Melgorienſis. Mando etiam Rogerio ob augmentum quod ſibi facio, vt Laganam filiam ſuam maritet cum conſilio matris ſuæ & Baronum ſuorum ex proprio, & redimat pignora de honore Nemoſenſi, relicto Bernardo Attonis, atque ſoluat debitum Mantilinæ filiæ meæ. Præcipio autem, vt alia mea debita ſinguli ſoluant, ſicut in terris ſibi relictis debeo.*

Mando

Mando præterea vt ſi Rogerius abſque legitimo filio vxoris obierit, omnis honor quem ei relinquo reuertatur ad Raimundum, quódque Raimundo dimitto, Bernardi ſint. Quod ſi Raimundus vt ſupra dixi obierit, omnis honor illius ad Bernardum reuertatur. Si verò Raimundus & Bernardus ſine filijs obierint, omnis honor eorum ad Rogerium reuertatur. Hoc ſanè teſtamentum factum eſt coram Sicilia Vicecomitiſſa, & Raimundo Poſqueriarum Decano, Raimundo Groſſabat. Cum autem ad ſcribendum ventum eſt intromiſſi ſunt Petrus Reynardus, & Petrus Seguerius, & Sicardus muri veteris. Regnante Ludouico Rege. Marcus compoſuit.

Bernard Atton ne veſquit pas long-temps apres ſon teſtament, car i'ay remarqué qu'il eſtoit mort en l'an 1131. auquel temps Cecille Vicomteſſe de Beziers, Roger, Raimond Trincauel, & Bernard Atton ſes enfans, cederent le droit de Iuſtice qu'ils auoient ſur les Eccleſiaſtiques de l'vn & l'autre ſexe dans ladite ville de Beziers, à Bernard Eueſque d'icelle ville.

ROGER.

ROGER fils aiſné de Bernard Atton, ſucceda à ſon pere enuiron l'an 1129. il eſtoit viuant, & ſes deux freres Raimond Trincauel, & Bernard Atto, en l'An 1140. comme nous pouuons recueillir du commencement d'vne donation faicte, tant par Cecille leur mere, que par ſes trois enfans, au Monaſtere de Beaumont, en l'an 1140. Que voicy: *In nomine Domini noſtri Ieſu Chriſti, anno incarnationis eiuſdem milleſimo centeſimo quadrageſimo ſeptimo, Kal. Auguſti, indictione decima, Epacta decima ſeptima, concurrente ſecundo, Eugenio Papa Romæ Præſidente, & Ludouico Rege Francorum regnante, Luna prima. Notum ſit omnibus hæc audientibus, quod ego Cecilia Vicecomitiſſa, quæ fui vxor Domini Bernardi Atonis Vicecomitis Biterris, & nos filij eorumdem nomine Rogerius, Raimundus Trincauel, & Bernardus Attonis Vicecomites Carcaſſonæ, Biterris, & Albiæ.*

Ie ne ſçay point ſi ce Roger fut marié ou non: ny s'il a eu des enfans. Mais il ſemble que Raimond Trincauel ſon frere & ſes enfans luy ayent ſuccedé; puis qu'en tous les actes que nous verrons cy-apres, Raimond Trincauel ſe dit Vicomte de Beziers, & de Carcaſſone, ne ſçachant pourtant en quel an il mourut.

RAIMOND TRINCAVEL.

RAIMOND Trincauel, ſecond fils de Bernard Atton, & frere du ſuſdit Roger, ſucceda à toutes les terres & Seigneuries qui appartenoient à Roger ſon frere; à cauſe dequoy il eſt par tout nommé Vicomte de Beziers & de Carcaſſone. Zurita au liure premier de ſes Indices d'Aragon, racontant ce qui ſe paſſa audit Royaume en l'an 1151. a eſcrit que Raimond Trincauel ne voulant point rendre l'hommage qu'il deuoit au Comte de Barcelone pour la Comté de

Carcaſſone, ce fut Raimond Berenguier Comte de Barcelone, mary de Petronille, qui fut à Narbone auec vne armée, pour conſtraindre Raimond Trincauel de luy faire l'hommage qu'il luy deuoit pour la Comté de Carcaſſone, Razez, & Laurac : tellement qu'il le conſtraignit enfin de luy rendre l'homage, & de tenir ladite Comté & terres, en la meſme forme que ſon pere Bernard Atton la tenoit de luy ; dequoy il en fut faict accord & tranſaction par l'entremiſe de Bernard Canet, Guillem Durban, Arnaud de Beziers, Pierre Seguier, Guillaume Sainct-Felix, Guillaume Sebert, Armengol Vldanco, Guillem Ramond, Ramond de Pinalt, Geraud de Iourba, Guillem de Saintmanat, Bertrand Deaul, Arnaud de Tarroia, & Roſtand de Taraſcon : ainſi qu'a remarqué *Fray Franciſco Diago* au liure ſecond *de los antiguos Condes de Barcelona.* Lequel accord, ainſi qu'il dit, eſt encores dans les archifs de Barcelone, datté du mois de Nouembre 1150.

Raimond Trincauel eut vne grande guerre & diſſenſion auec Raimond Comte de Toloſe fils de Faidite, lequel traicta fort rudement noſtre Vicomte, & lequel il print priſonnier. Ce que i'ay trouué remarqué à vne ancienne Chronique eſcrite à la main que i'ay chez moy, dans laquelle eſt eſcrit, *Anno milleſimo centeſimo quinquageſimo tertio, fuit captus Trincauellus Vicecomes Biterrenſis.* Guillaume de Neubringe, ou Neubrigenſis, Hiſtorien Anglois, faict mention de ceſte priſon. Il eſt vray qu'il nomme Raimond Trinquauel, Guillaume ; Comme faict bien l'Abbé Robert en ſa Chronique, ſoubs l'an 1170. (eſtant bien aiſé aux Hiſtoriens Anglois qui parlent de ce qui ſe paſſe en Languedoc de ſe tromper aux noms propres) où il eſcrit comme Trincauel fut faict priſonnier par le Comte de Toloſe, des mains duquel il ne peut ſortir ſans bailler pluſieurs de ſes terres : Voicy les paroles de Neubrigenſis ; *Guillelmus Trintheuel vir nobilis & potens nonnullarum ciuitatum, & multorum Dominus caſtellorum odio memorati Comitis* (il entend du Comte de Toloſe) *in cuius manus vt dicitur inciderat, & de quibus ægrè ac non niſi plurima terrarum ſuarum parte mutilatus euaſerat, cum quantis poterat viribus Regem Anglorum aſſiſtebat.* Il entend d'Henry ſecond Roy d'Angleterre, lors qu'il vint aſſieger la ville de Toloſe, à cauſe des pretentions que ledit Roy auoit ſur la Comté de Toloſe, deſquelles nous auons parlé en la vie de Raimond fils de Faidite, & ailleurs. Il aſſiſta donc le Roy d'Angleterre en l'an 1158. lors qu'il vint aſſieger Toloſe ; & eſtoit tellement eſtimé par le Roy d'Angleterre, que lors qu'il fut conſtraint de leuer le ſiege de Toloſe, à cauſe que le Roy Loüis le preſſoit d'autre coſté, il s'en alla, & laiſſa le gouuernement de ſon armée audit Trincauel, & Guillaume de Montpelier, ainſi qu'a remarqué l'Abbé Robert en ſa Chronique, en l'an 1160. Zurita au chapitre premier du liure ſecond *de los Annales d'Aragon*, & *Fray Franciſco Diago* au liure ſecond *de los antiguos Condes de Barcelona* : le ſuſdit Guillaume de Neubrige au ſuſdit chapitre dixiéme du liure ſecond diſent, que le Roy d'Angleterre auant que s'en retourner en ſon Royaume, remit Trincauel en toutes les fortereſſes & Chaſteaux que le Comte de Toloſe luy auoit oſté.

Roger de Hodeuen en la ſeconde partie de ſon Hiſtoire d'Angleterre, a remarqué que Raimond Trincauel fut preſent au Concile tenu contre les Heretiques en la ville d'Alby, par Gerard Eueſque d'Alby. Il ne dit point en quel

temps c'eſt que ledit Concile fut tenu : mais il met en ordre en ſon Hiſtoire, comme s'il auoit eſté tenu en l'an 1176. auquel auſſi furent preſens la Reyne Conſtance femme de Raimond Comte de Toloſe, & Sicard Vicomte de Lautrec : mais ie me crains que Rogier de Hodeuen n'a pas bien remarqué le tẽps auquel ledit Concile a eſté tenu ; car il le met en l'an 1176. & toutesfois Trincauel qu'il dit y auoir eſté preſent, auoit eſté tué en l'an 1167. C'eſt pourquoy il y à plus de ſujet de croire, que ce Concile fut tenu enuiron l'an 1156. d'autant qu'il eſt dit dans le Concile, que Pierre Archeueſque de Narbone y eſtoit preſent : & toutesfois il eſt dit dans vn ancien Martyrologe, & autres anciens actes de l'Egliſe de Narbone, comme Pierre Archeueſque de Narbone eſtoit viuant en l'an 1150. & eſtoit mort en l'an 1156. & que Raimõd Trincauel en l'an 1157. fit homage en preſence du Comte de Barcelone, à Berenguier Archeueſque de Narbone, ſucceſſeur de Pierre l'Archeueſque. Pierre doncques Archeueſque de Narbone ne pouuoit eſtre preſent audit Concile, s'il auoit eſté tenu en l'an 1176. puis qu'il eſtoit decedé en l'an 1156. ce fut donc quelques années auparauant que ledit Concile fut tenu.

Ce fut ſans doute ce Raimond Trincauel qui fut tué par trahiſon en l'Egliſe ſaincte Magdaleine de la ville de Beziers, par les citoyens & habitans de ladite ville. Car nous liſons dans Pierre Moine de Valſernay au chapitre 15. de ſon Hiſtoire des Albigeois, comme la ville de Beziers fut entierement deſolée en l'an 1209. lors qu'elle fut prinſe par l'armée des Croiſats, leſquels le iour de la prinſe firent mourir iuſques à ſept mille citoyens, qui s'eſtoient retirez pour garentir leur vie dans ladite Egliſe ; ce qui arriua (dit l'Hiſtorien) par vn iuſte iugement de Dieu. Car tout ainſi que la ville de Ieruſalem fut ruinée par Veſpaſian & Tite, 42. ans apres que les Iuifs eurent crucifié noſtre Sauueur, de meſme Beziers fut deſolée 42. ans apres qu'ils eurent faict mourir leur Seigneur, & caſſé les dents à leur Eueſque, qui l'auoit voulu defendre dans la meſme Egliſe de la Magdaleine : deſquelles paroles nous pouuons recueillir que ce fut en l'an 1167. que les habitans de Beziers firent mourir leur Seigneur. Car depuis l'an 1167. iuſqu'à l'an 1209. il y à 42. ans. Ce fut donc noſtre Raimond Trincauel, qui viuoit en ladite année 1167. qui fut tué le iour de la Magdaleine par les habitans de Beziers.

Guillaume de Neubringe qui viuoit en ce temps-là, rapporte particulierement le ſujet de ceſte querelle, & comme tout ſe paſſa, au chapitre 11. du liure 2. de ſon Hiſtoire d'Angleterre, où il eſcrit, que Raimond Trincauel venant du ſiege de Toloſe, fut aſſiſter vn ſien nepueu auec ſes troupes, compoſées des citoyens de Beziers, & autres ſes amis en quelque affaire qu'il auoit ; durant ce temps, il arriua qu'vn citoyen de Beziers offenſa vn Gentilhomme qui accompaignoit le Vicomte, luy ayant oſté le cheual, auec lequel il faiſoit porter ſes hardes, dequoy le Gentilhomme s'offenſa, & demanda au Vicomte qu'il luy fit faire reparation du tort que ceſt habitant luy auoit faict : cela conſtraignit le Vicomte pour le ſatisfaire de luy deſliurer le citoyen, afin d'en pouuoir auoir telle reparation qu'il trouueroit raiſonnable. Le Gentilhõme ayant ce citoyen en ſon pouuoir, luy fit faire telle ſubmiſſiõ, & declaration, que ſon honneur y fut entierement intereſſée ; dequoy les habitans de

ladite ville de Beziers furent offenſez, & requirent le Vicomte auſſi toſt qu'il fut venu de la guerre de vouloir reparer l'infamie qui auoit eſté faicte à vn de leurs citoyens, diſant que cette iniure ne tomboit pas ſeulement ſur luy, mais qu'elle redondoit auſſi ſur tous les autres; à quoy le Vicomte reſpondit, qu'il auoit eſté conſtraint de faire ce qu'il auoit faict, pour donner quelque contentement au Gentilhomme: mais qu'il leur en donneroit telle ſatisfaction qu'ils pourroient deſirer: ce qui contenta les habitans de Beziers; & ayant arreſté le lieu en l'Egliſe de ſaincte Magdaleine, & le iour auquel on ſe deuoit aſſembler pour contenter les habitans de ladite ville, il ne manqua pas à s'y trouuer auec ſa nobleſſe, cõme fit auſſi l'Eueſque de ladite ville, & les citoyens & habitans d'icelle. Et eſtans tous aſſemblez, celuy de la ville qui pretendoit auoir eſté offenſé, ſe leua, & commença à crier contre le Vicomte, diſant, qu'il auoit eſté tellement offenſé, qu'il ne pouuoit plus ſuruiure à ſon hõneur, & bien que le Vicomte promit de faire en ſorte qu'il luy ſeroit reparé, il ne ceſſa neantmoins de crier, que l'hõneur perduë, ne ſe pouuoit reparer qu'auec la vie; & auſſi toſt tous les citoyẽs qui eſtoient en ladite aſſemblée, qui auoiẽt porté des armes cachées, ſe ruerent tout à coup ſur ledit Vicomte, lequel non ſeulement ils tuerent, mais encore ils maſſacrerent tous les grands de ſon Conſeil au deuant du grand Autel. La violence fut ſi grande, que leſdits habitans caſſerent les dents à leur Eueſque, lors qu'il vouloit defendre & deliurer ledit Vicomte des mains du peuple.

Robert Dumont en ſa Chronique adiouſte, qu'auec Trincauel fut tué vn ſien ieune fils qui eſtoit auſſi en ladite Egliſe, lors de ladite aſſemblée.

ROGER.

ROGER ſucceda à ſon pere Raimond Trincauel, comme nous pouuons apprendre d'vne ancienne donation faicte au Monaſtere de Caſſan, en l'an 1184. le commencement de laquelle eſt tel. *In nomine Domini Rogerius Vicecomes Biterrenſis, filius quondam Raymundi Trincauelli.* Il auoit vn frere nommé Raymond Trincauel, comme nous apprenons d'vn acte qui eſt dans les archifs de l'Egliſe ſainct Nazaire de Beziers, par lequel luy & Raimond Trincauel ſon frere donnerent en l'an 1182. certains droits à Bernard Eueſque de Beziers, & ſes ſucceſſeurs. Il fut non ſeulement Vicomte de Beziers, mais encore Comte de Carcaſſone, Alby & Razez: ainſi que nous pouuons apprendre d'vne Sentence par luy donnée en l'an 1191. ſur le different qui eſtoit entre les Chanoines de ſainct Nazaire, & pluſieurs citoyens de la ville de Carcaſſone. I'ay voulu inferer ceſte Sentence en ce lieu, tant pour monſtrer qu'encore qu'il ne ſe qualifie en quelques titres que Vicomte de Beziers, neantmoins il eſtoit Comte de Carcaſſone, Alby & Razez. Et d'ailleurs ceſte Sentence & ancienne procedure merite d'eſtre leuë.

NOtum ſit omnibus hæc audiẽtibus diu controuerſiam fuiſſe inter Canonicos ſancti Nazarij Carcaſſonæ, & plures homines eiuſdem villæ propter decimas & primitias

hortorum clauſorum & ferraginum, quorum & quarum quidam homines Carcaſſonæ decimas & primitias eis dare nolebant. Canonici autem eos publicè in Eccleſijs excommunicauerunt, ſed quia quidam ex ipſis iudicio Eccleſiæ eis date decimas & primitias nolebant, nec ſatisfacere arbitrio bonorum hominum, Canonici per eiuſmodi cauſam querimoniam poſuerunt, ante Dominum Rogerium Carcaſſonenſem, Biterenſem, Albienſem, Reddenſem Vicecomitem, & eius curiam; non quod in ipſis decimis vel primitijs ius aliquod ipſe haberet, ſed quia id quòd non poterant pro bonorum hominum arbitrio, nec Eccleſiaſtica cenſura, conſequerentur iudicio poteſtatiuo. Igitur Rogerio ſupradicto reſidente in Palatio ſuo Carcaſſonenſi, cum aſſeſſoribus ſuis Petro Vaſſallo, Guillelmo Amelio, Guillelmo Hugone Subuicario, Arnaldo Morlane, Petro Croſſi, & alijs quamplurimis litem ſic conteſtantes Canonici dixerunt, ſe & anteceſſores ſuos habuiſſe decimas & primitias omnium terrarum, vinearum & hortorum, & omnium de quibus decimæ dantur in omni Carcaſſonenſi Epiſcopatu: Sed quidam ſunt in hac villa qui decimas & primitias, inquiunt, nobis dare nolunt, de hortis clauſis & ferraginibus. His homines Carcaſſonæ reſpondentes, dicebant loca illa de quibus decimas dare nolumus, data nobis fuerunt, & anteceſſoribus noſtris ad domos ædificandas, & ad certum cenſum, vnde ex illis decimas & primitias debere dari non credimus, neque anteceſſores noſtros dediſſe arbitramur. His Canonici reſpondebant, loca illa de quibus dicitis, quòd data fuerunt ad domos ædificandas, prius campi fuerunt, de quibus anteceſſores noſtri decimas & primitias habuerunt; & etiam de ipſis de quibus in domibus decimæ dantur, & primitiæ, anteceſſores noſtri ibi acceperunt, & ipſi & nos de hortis & ferraginibus quæ ibi ſunt decimas & primitias habuimus; & quæ cauſa, & quæ ratio eſt, vt ſi campi de quibus decimæ & primitiæ dantur domibus ædificentur, & poſtea domus deſtruantur, quod decimæ non dentur ex illis. His & alijs varijs & diuerſis auditis rationibus, & diligenter inquiſitis Rogerius cum aſſeſſoribus ſuis, patris ſui Raymundi Trincauelli ſequens veſtigia qui ſuper ijs vt ibi à pluribus teſtificatum eſt, ſuam dedit ſententiam, dixit & edictum poſuit, & ſub voce buccinantis præconis, per totam villam Carcaſſonenſem declamari mandauit, vt de omnibus terris & vineis, hortis clauſis & non clauſis, omnium terminorum Carcaſſonæ decimæ & primitiæ Canonicis darentur, & de ceteris rebus omnibus de quibus decimæ & primitiæ dari debent, & ſuo mandauit Subuicario, & baiulis omnibus, vt cogerent omnes ad reddendas decimas & primitias quicumque de cætero Canonicis dare noluerint. Iniuſtum enim, inquit Rogerius cum ſuis aſſeſſoribus, & omni carens ratione, vt decimæ & primitiæ non dentur ijs quorum ſunt, quamuis honores dentur ad cenſum, vel alio quomodo permutentur. Hanc itaque ſententiã, ego Dominus Rogerius per me, & per omnes ſucceſſores, ratam firmam & indiſſolubilem eſſe volo, & mando, & perpetuò obſeruandam, & nulla lege vel conſuetudine iam inuenta, vel adhuc inuenienda remouendam. Mihi namque & omnibus præſentibus & futuris omnem poſſibilitatem remouendi ſupradicta, vel partem ſupradictorum prorſus, & ex certa ſcientia aufero: quia omni iuri, omni legi, omni decreto, omni conſuetudine, & omni remedio ad remouendum vtilibus abrenuncio, & ad maiorem auctoritatem, & perennem memoriam hanc chartam ſigillo meo confirmo. Hoc fuit factum in præſentia Domini Ottonis Sedis Eccleſiæ Carcaſſenſis Epiſcopi, & Berengarij Archidiaconi illius nepotis; teſtes ſunt huius rei Hugo de Romegoſo præfectus Reddenſis, & Exagbertus de Barbairano, & Raymundus Aymerici de Barbairano, & Raymundus Hugonis, & Petrus de Cadecona, quorum iuſſu & Domini Rogerij, & aſſeſſoribus illius, & Domini Epiſcopi, & Berengarij Archidiaconi, Guillelmus Petri publicus Notarius Carcaſſonæ, hanc chartam ſcripſit & ſigillauit, ſeptima feria, quarto nonas Nouembris,

Rege Philippo regnante, Anno incarnati verbi Domini, milleſimo centeſimo nonageſimo primo.

Ie ne ſçay pourquoy l'Abbé Robert nomme en ſa Chronique noſtre Roger, *Rogerius Malabrancia*, & à vn autre endroit Malebranche. Car il ne me ſouuient point, qu'il aye prins ce nom en aucuns de ſes titres. Il ſe trompe auſſi quand il dit qu'il eſtoit fils de Guillaume, car nous voyons que dans tous les anciens actes il ſe dit fils de Raymond.

Nous auons veu en la vie de ſon pere Raymond, comme il fut malheureuſement maſſacré par les citoyens & habitans de Beziers: ceſte action fut trouuée par tous ſi mauuaiſe, que le Pape excommunia les habitans de la ville, & les Seigneurs voiſins s'armerent contre eux, & non ſeulement les voiſins, mais encore le Roy d'Aragon, lequel ayant aſſemblé des troupes, vint aſſieger ceux de Beziers, & les conſtraignit par force à recognoiſtre Roger comme Seigneur & Vicomte de Beziers. Et bien que pour lors il ne peut obtenir aucune reparation du meurtre commis en la perſonne de ſon pere; neantmoins il ne tarda guere à venger ceſte iniure: car l'Abbé Robert remarque en ſa Chronique, que Roger ſe ſouuenant du mauuais traictement que les habitans de Beziers auoient faict à ſon pere, ſurprint ladite ville de Beziers, & y eſtant entré par ruſe, il fit pendre ou mourir tous les habitans, tant hommes que femmes, & apres peupla la ville de nouueaux citoyens. Guillaume de Neubringe au liure ſecond de ſon Hiſtoire d'Angleterre, raconte vn peu plus particulierement ce qui s'y paſſa, & comme Roger vengea la mort de ſon pere. Car il eſcrit, qu'vn iour vn Gentilhomme reprocha à Roger qu'il auoit vendu le ſang de ſon pere. Ce qui luy toucha tellement le cœur, que des lors il chercha tous les moyens de s'en venger, & pour y paruenir, il aduertit le Roy d'Aragon de ce qu'il vouloit faire, & le pria de luy enuoyer des Aragonois, leſquels il retta inſenſiblement dans ladite ville, iuſqu'à ce qu'vn iour entre eux arreſté, ils prindrent les armes auec Roger, & firent mourir grand nombre des habitans de Beziers.

Zurita dans ſes Indices de ce qui s'eſt paſſé en Aragon, & au liure ſecond de ſes Annales eſcrit, qu'en l'an 1167. le Roy d'Aragon bailla en fief la ville de Carcaſſone à Roger, pour la tenir en la meſme forme que Trincauel la tenoit du Comte de Barcelone. Ce qui teſmoigne aſſez que ce que nous auons dit cy-deſſus eſt veritable, & que Raimond Trincauel fut tué en l'an 1167 puis que le Roy d'Aragon renouuella en la meſme année le bail qu'il auoit faict de la Comté de Carcaſſone à Roger ſon fils.

Le meſme Zurita au chapitre 38 du liure ſecond de ſon Hiſtoire d'Aragon, eſcrit que Roger Trincauel ſe rallia auec le Comte de Carcaſſone, auquel il auoit ſoubſmis Carcaſſone. Alphonſe Roy d'Aragon ayant apris cela, fut à ladite ville de Carcaſſone, en laquelle on le receut honnorablement, où il paſſa accord & tranſaction auec Roger Vicomte, le ſecond Nouembre 1181. par laquelle le Roy Alphonſe luy bailla en fief & homage Carcaſſone auec ſes fortereſſes, le Chaſteau de Laurac en Lauragois, Limoux lez Razez, la terre de Saut, auec ſes Chaſteaux & fortereſſes, Termes, & le Chaſteau de Minerue. Mais depuis Iaques Roy d'Aragon a quitté tous ſes droits au Roy ſainct

Loüis, comme nous auons dit cy-deſſus.

Ce Roger en l'an 1190. fit vne conuention auec l'Eueſque de Beziers, par laquelle ils firent ſerment reſpectifs, de s'entre-ayder l'vn l'autre, & ſe deſpartirent entr'eux la Iuſtice de ladite ville, excepté pour les crimes d'homicides, & d'adulteres, la punition deſquels eſt reſeruée audit Comte par le ſuſdit contract, qui eſt dans les archifs du Chapitre de Beziers. Son teſtament ſe treuue dans le Monaſtere de Caſſan, lequel il fit le 17. Mars 1193. par lequel il ſe dit ſeulement Vicomte de Beziers, & faict ſon heritier Raimond Roger ſon fils, auquel il baille tuteur pour cinq ans Bertrand de Saiſſac: & veut que Raimond Trincauel ſon frere ſoit veſtu, nourry, & entretenu auec ſes cheuaux dans la Cour de ſon fils & heritier. Ordonne que ſon corps ſoit enterré au Monaſtere noſtre Dame de Caſſan, auquel il legue pluſieurs biens, & entre autres vne table qu'il auoit d'or garnie de pierres precieuſes. Son teſtament eſt ſeellé tant de ſon ſeau, que de celuy de Otto Eueſque de Carcaſſone.

Ie croy qu'il ne tarda guere à mourir apres auoir paſſé ledit contract: car nous verrons cy-apres de titres de l'an 1194. deſquels nous apprenons qu'il eſtoit mort en ladite année.

RAIMOND ROGER.

RAIMOND Roger ſucceda à ſon pere Roger, ainſi que nous pouuons apprendre de ce titre de Caſſan, faict en l'an 1203. Il commence par ces mots: *In nomine Dni, ego Raimundus Rogerius Vicecomes Biterris, cognoſco quod Dominus Bernardus Atto proauus meus, & Cecilia vxor eius, & Dominus Trincauellus auus meus, & Dominus Rogerius pater meus, &c.* Il eſtoit Comte de Carcaſſone, & de Beziers: car Trincauel ſon fils dans vn acte de l'an 1247. ſe nomme Trincauel Vicomte de Beziers, & de Carcaſſone, fils iadis de Raimond Roger Vicomte de Beziers, & de Carcaſſone. Il eſtoit fort ieune lors que ſon pere mourut: car i'ay remarqué par vn acte qui eſt dans les archifs S. Nazaire de Beziers, qu'il eſtoit ſoubs la tutele d'vn nommé Bertrand de Seiſſac. Lequel audit an comme tuteur de Raimond Roger, promet à Meſſire Geoffroy Eueſque de Beziers, de luy donner ayde & faueur contre tous, & de chaſſer les heretiques Vaudois, s'il y en auoit dans ladite ville, & d'empeſcher qu'ils ny entrent à l'aduenir: comme auſſi par le meſme acte, l'Eueſque faict au Vicomte ſemblable promeſſe, & ſerment de fidelité.

En la meſme année le meſme Bertrand de Seiſſac, en qualité de tuteur de Raimond Roger, confirma la recognoiſſance qui auoit eſté faicte entre Roger Vicomte de Beziers, l'Eueſque, & les habitans de ladite ville de Beziers: laquelle contient particulierement les droits que le Vicomte, & l'Eueſque ont ſur la ville de Beziers: enſemble le priuilege des habitans de ladite ville, comme appert par ceſt acte que i'ay voulu mettre en ce lieu; d'autant que mon intention eſt de parler apres ſommairement des Vicomtes de Beziers, comme en ayant aſſez parlé en la vie des Comtes de Carcaſſone, d'autant que les

Comtes de Beziers eſtoient auſſi Comtes de Carcaſſone.

NOtum ſit omnibus hominibus: Quòd cum quondam Rogerius Biterenſis Vicecomes, vellet donare ius quod habebat in villa Biterris Regi Aragoniæ, facta eſt recognitio in Eccleſia ſancti Nazarij præſente ipſo Rogerio, & Rege, & Gaufrido Biterenſi Epiſcopo tunc electo, & Abbatibus, & Guillelmo de Montiſpeſſulano, & multis alijs terræ Baronibus, & vniuerſo populo ciuitatis, quid iuris habet Epiſcopus in ciuitate & ſuburbio, & quid Rogerius: facta eſt autem iam dicta recognitio de conſenſu Epiſcopi, & Capituli, & Rogerij, & curiæ eius, referentibus eam Bernardo Boffato, & Raimundo Reddario, & Petro Vairato ciuibus Biterrenſibus coram prædictis omnibus, & populo vniuerſo. Recognitum eſt igitur & conceſſum, quòd Biterrenſis Vicecomes in villa Biterris, in hominibus Eccleſiarum, vel in ſuis, non haberet toltam, queſtam, aut albergam. Conceſſum eſt etiam & recognitum, quòd in hominibus Eccleſiarum nullam haberet Vicecomes firmantiam vel diſtrictum, vel iuſtitiam; niſi forè ſi aliquis homo prædictarum Eccleſiarum homicidium vel adulterium perpetrauit, & de perpetrato homicidio vel adulterio, coram Epiſcopo vel eius iudice, vel Abbatibus fuerit legitimè conuictus, & condemnatus. Tunc enim perſona condemnati traditur ab Epiſcopo vel baiulo eius, vel Abbatibus Vicecomiti corporaliter puniendæ rebus mobilibus & immobilibus, vel apud hæredes condemnati, vel apud Eccleſiam, ſecundum quod iuris ordo dictauit remanentibus: Si verò mulier deprehenſa fuerit adulterio, perſona eius punitur: bona verò mariti quæ ex nomine dotis, vel ſuo habuerit, debent integra remanere apud maritum: pro nullo alio facto, neque etiam pro quantacunque ſanguinis effuſione, niſi inde ſecutum fuerit homicidium ſuper homines Eccleſiarum, vel ipſorum res, habeat Vicecomes iuſtitiam. Recognitum eſt etiam & conceſſum quòd Vicecomes Biterris in hominibus Eccleſiarum, & ſuis, & Epiſcopus ſimiliter pari iure in hominibus ſuis, & Vicecomitis habeant cauſalgidas, tantummodo infra terminos Epiſcopatus Biterris. Fuit ſimiliter recognitum & conceſſum, quod nec Vicecomes ſinè Epiſcopo, nec Epiſcopus ſinè Vicecomite debet recipere ſacramentum vel petere ab hominibus Biterris. Habent de conſuetudine homines Biterris, quod ſi Vicecomes iuſtitiam habuerit pro quolibet delicto, de quolibet homine vel fœmina ipſius villæ, vxor ipſius Vicecomitis nullam debet habere dudrariam, de ipſo homine vel fœmina, niſi tantum de illa pecunia quam Vicecomes iure habuerit. Et habent ſimiliter de conſuetudine baiulus Vicecomitis, vel Epiſcopi, vel aliquis, vel aliqui de curia ipſorum non credantur de captione alicuius hominis vel fœminæ in adulterio, niſi cum ipſis vicini vel aliqui probi homines fuerint in ipſa captione. Habent etiam de conſuetudine, quod ſi Vicecomes vel Epiſcopus, vel baiuli eorum vocauerint aliquem hominem vel fœminam Biterris pro aliqua querimonia de his facta, ille vel illa, niſi firmantiam dare potuerit, debet iurare mandamentum curiæ ſe tenere, & debet placitare ſine pignoribus, ſed ipſe homo vel fœmina debet tenere aſtaticum infra ambitum ciuitatis, ſi Vicecomes, vel Epiſcopus voluerint, donec ipſa querimonia ſit terminata. Et ſi forte ſine conſilio Vicecomitis, vel Epiſcopi de ciuitate exierint poterunt illum vel illam, iterum Vicecomes, vel Epiſcopus, vel baiuli eorum capere vel diſtringere, ad voluntatem ſuam vbicumque illum vel illam inuenerint. In cauſis huiuſmodi debet obſeruari iuſtitia; quod ex parte eius qui iuſtitiam fouerit, nomine iuſtitiæ nulla pecunia exigatur, ſed ſolummodo rationabiliter, & moderatè expenſæ. Ex parte verò condemnati rationabiles iuſtitiæ & expenſæ. Conſuetudo eſt in villa Biterris, quod ſi aliquis homo vel fœmina pro quolibet delicto intrauerit quamlibet Eccleſiarum, vel aliquod Hoſpitale Biterris, cauſa ſalutatis, exeat abſolutus; Si verò ad tabulas numula-

riorum, vel ad apertoria, vel domos ciuium Biterris confugit, non debet inde violenter extrahi, ſed tantum à baiulis curiarum cuſtodiri. Eſt etiam conſuetudo, quòd ſi homo vel fœmina iurauerit ſe manere per annum in villa Biterris, debet eſſe liber ab extractione ſicut alij homines Biterris, quamdiu Biterris manſerit; & ſi forte aliquis homo vel fœmina, Biterris vendiderit ſuum bladum ad ſuam eminam vel ſeſtarium, nulla pœna debet eum inde ſequi, niſi tantum quod emina vel ſeſtarius poteſt frangi. Si quis in villa Biterris deceſſerit, & præſens hæres non comparuerit, bona eius debent apud religioſa loca, vel apud fideles ſequeſtres per annum & diem reſeruari; & ſi tunc hæres non comparuerit apud eum in cuius burgo deceſſerit bona ipſius remaneant. Habeant præterea homines Biterris ex donatione quam Dominus Rogerius inde eis fecit, quod omnis homo qui Biterrim venerit cauſa manendi ex quacumque parte venerit ſit liber & ſolutus ab ipſo Vicecomite, & à cumque dominio, & ab omni ſeruitute ſicut alij homines Biterris. Dedit etiam Dominus Rogerius, & dimiſit in perpetuum hominibus Biterris, quòd non darent leddam apud ſanctum Tyberium. Hæc omnia ſicut ſuperiùs ſcripta ſunt, ego Bertrandus de Seiſſaco, fidelis tutor Raymundi Rogerij Vicecomitis Biterris per me & per ipſum Vicecomitem laudo, confirmo in perpetuum valitura, quia audiuimus & cognouimus, omnia ea eſſe vera ab antiquis & probis hominibus Biterris, & promitto per me & Vicecomitem, quod nunquam contra veniemus vel veniri faciemus, aliquo modo, vel aliqua occaſione, vel alicuius ſuggeſtione; ſed omnia ſicut ſupradicta ſunt tenebimus & obſeruabimus, firmiter, & fideliter tibi Dño Gaufrido Biterrenſi Epiſcopo, & ſucceſſoribus tuis, & vniuerſo populo villæ Biterris, ſalua tamen fidelitate Vicecomitis, ſic me Deus adiuuet & hæc ſancta quatuor Euangelia. Tracta autem hæc apud Biterrim in Palatio Vicecomitis, anno natiuitatis Chriſti milleſimo centeſimo nonageſimo quarto, regnante Rege Philippo, ſecundo idibus Auguſti, præſentibus Adaleiſſe Comitiſſa, Arnaldo Ramundo Vicario Carcaſſonenſi, Guillielmo Aſſalito Vicario Reddenſi, Rigaldõ de Monteregali, Galliardo de Fangiaus, Stephano de Seruiano, Berengario de Lignano, Salamone de Fulgarijs, Guillielmo de Caſulis, Petro Raimundo de Columberijs, Raimundo fratre eius, Raimundo de Corneliano, Berengario de Teſano, Ermengaudo de Fabreſano, Bernardo Pontio de Montadino, Bernardo de Biterri, Pontio de Beſſiano, Berengario de Iourles, mandamento omnium prædictorum, in operatorio Bernardi Cotæ, ipſo præſente, Bernardus Martini hæc ſcripſi.

Pierre Moine de Valſernay faict mention de noſtre Raimond Roger au chapitre 16. de ſon Hiſtoire des Albigeois, & dit qu'il eſtoit de noble extraction, comme eſtant nepueu de Raimond le Vieux Comte de Toloſe. C'eſt pourquoy l'Hiſtorien Gaſcon de Raimond Comte de Toloſe, parlant de Raimond Roger Comte de Beziers eſcrit, qu'il eſtoit parent du Roy d'Aragon: mais tout ainſi qu'il eſtoit nepueu de Raymond Comte de Toloſe, auſſi eſtoit il de meſme humeur que ſon oncle; d'autant que tout ainſi que Raimond eſpargnoit & fauoriſoit les Heretiques qui eſtoient dans ſa Comté; de meſme Raimond Roger careſſoit les Heretiques qui eſtoiẽt dans les villes de Beziers, & de Carcaſſone, nonobſtant le ſerment de fidelitẽ qu'il auoit faict à l'Eueſque de Beziers de les chaſſer de ladite ville, & d'empeſcher qu'aucun d'eux n'y entrat. Il fauoriſa donc tellement les Heretiques, qu'il leur promit lors que l'armée des Croiſez s'approcheroit de ne les abandonner point, laquelle promeſſe toutesfois il ne leur tint pas: car dés qu'il entendit que l'armée des Pelerins Croiſez s'approchoit de Beziers pour en chaſſer les Heretiques qui

eſtoient dedans, il ne tarda gueres de les quitter auec pluſieurs Heretiques qui eſtoient dans ladite ville, leſquels ſe retirerent auec luy dans la ville de Carcaſſone.

La ville de Beziers ayant eſté prinſe par les Croiſez, ils allerent auſſi toſt aſſieger Carcaſſone, en laquelle Raimond Roger s'eſtoit rendu comme nous auons dit. Quelque temps apres que le ſiege fut mis en ladite ville, les habitans ſe rendirent aux Croiſez, & quand au Comte qui eſtoit comme nous auons dit dans ladite ville, il fut arreſté & mis en la garde des chefs de l'armée des Croiſez, ainſi qu'eſcrit le ſuſdit Pierre Moine de Valſernay en ſon Hiſtoire. Mathieu Paris en ſon Hiſtoire d'Angleterre a faict mention de ceſte prinſe de Raimond Roger Comte de Carcaſſone, & a eſcrit, qu'ayant eſté arreſté priſonnier, il fut deſliuré au Comte de Montfort, entre les mains duquel il mourut de diſſenterie. Ce qui a eſté auſſi remarqué par l'Autheur de la Chronique intitulée *Præclara Francorum facinora*. Guillaume de Puylaurens Hiſtorien veritable, qui viuoit audit temps, dit que la ville de Carcaſſone ayant eſté aſſiegée par le Comte de Montfort, Roger Vicomte qui eſtoit en ladite ville, ayant pris l'effroy fit la compoſition auec les Croiſez, par laquelle il eſtoit porté, que les habitans de ladite ville la leur quitteroit, & en ſortiroit en chemiſes & brayes; & que cependant qu'on executoit ledit traicté, il fut arreſté que le Comte de Carcaſſone & Beziers demeureroit en hoſtage, iuſqu'à ce que le traicté fut executé: & que pendãt qu'il eſtoit en hoſtage il mourut de la diſſenterie, ce qui fut cauſe que pluſieurs faux bruits coururent: car on diſoit par tout qu'on l'auoit faict mourir.

Vn vieux Hiſtorien des guerres du Comte Raimond, que i'ay chez moy eſcrit à la main en langage du pays, raconte out autrement la prinſe de noſtre Raimond Roger: car il dit que le Roy d'Aragon ayant entendu que le Vicomte de Beziers ſon proche parent eſtoit en peine, & que l'armée des Croiſez le tenoit aſſiegé dans la ville de Carcaſſone, le Roy taſcha de traicter pour le Vicomte auec le Legat qui tenoit la ville aſſiegée, mais n'ayant peu rien aduancer il ſe retira: tellement que ledit Legat continua ſon ſiege, durant lequel il arriua qu'vn Gentilhomme qui ſe diſoit venir de la part dudit Legat, fut treuuer le Comte Roger, auquel il perſuada d'aller treuuer le Legat & les Princes qui tenoient la ville aſſiegée, & qu'il l'aſſeuroit qu'il obtiendroit d'eux elle compoſition qu'il pourroit deſirer. Le Vicomte ayant trop legerement creu ce que ce Gentilhomme luy dit, ſe rendit au camp bien accompagné, & demanda parler au Legat, lequel fut bien eſtonné de le voir, & apres auoir entendu ce qu'il auoit à luy dire le fit arreſter priſonnier. Le ſuſdit Hiſtorien excuſe la facilité de noſtre Vicomte Roger ſur la ieuneſſe & peu d'experience.

Roger eſtant decedé, la ville de Carcaſſone fut baillée par les Croiſez à Simon Comte de Montfort: ce qui fut confirmé par le Pape Innocent troiſiéme, ainſi que nous auons dit cy-deſſus: tellement que Raimond Trincauel fils dudit Roger ſe voyant ainſi deſpoüillé de ſes villes, quitta à Simon Comte de Montfort tous les droits qu'il auoit & luy pouuoit competer, tant par ſucceſſiõ paternelle que maternelle aux Vicomtez de Beziers, Carcaſſone, Alby,

Roudez (ie croy qu'il faut lire Razez) & Agde. Ceſte donation fut faicte au mois de Iuin en l'année 1211. au camp deuant Minerue: tout ainſi que Madame Agnés vefue dudit Roger Vicomte de Beziers, auoit deſia dés le mois de Nouembre de l'an 1209. dans la ville de Montpelier, cedé & quitté au ſuſdit Comte de Montfort, le lieu de Pezenas, & terres à elle laiſſées par ſon feu mary, moyennant trois mille ſols malgorez que ledit Comte luy promit payer durant ſa vie: comme pareillement au meſme temps, & au meſme lieu, ledit Comte de Montfort paya à ladite Dame Agnés deux mille cinq cens ſols malgorez, par elle portez en dot à ſon mary. Toutes ces ceſſions & quittances ſe trouuent dans les archifs de Carcaſſone.

Simon Comte de Montfort eſtant decedé, Amalric ſon fils voyant qu'il ne pouuoit point retenir les terres que l'armée des Croiſez auoit conquiſes ſur les Albigeois, ceda en l'an 1223. au Roy ſainct Loüis tout le droit qu'il auoit tant ſur la Comté de Toloſe, que ſur les terres acquiſes ſur les Albigeois. Tellement que Raimond Trincauel fils de Roger, declara par acte en l'an 1247. tant aux Conſuls que habitans de ladite ville de Beziers, comme il n'auoit de preſent nul droit ſur la Vicomté de Beziers, & de Carcaſſone, cõme l'ayant cedé au Roy ſainct Loüis, deſchargeant les habitans deſdites villes de l'obeïſſance qu'ils luy deuoient pour raiſon de la iuſtice, & du ſerment de fidelité, comme nous pouuons voir par ceſt acte.

PAteat vniuerſis, quòd nos Trincauellus Vicecomes quondam Biterris & Carcaſſonæ, & filius quondã Raymũdi Rogerij Vicecomitis quõdã Biterris, videlicet Stephano de Mãſo, Berẽgario de Alzona, Bernardo de Aniciano, Guirando Ioãni, Petro de Marmorerijs, Petro Burelli Culterellio, Petro Rigaudo, & toti vniuerſitati Biterrẽſi nos ſoluiſſe & definiſſe atque donaſſe, & in perpetuum deſamparaſſe per nos & per hæredes noſtros præſentes & futuros, Illuſtriſſimo Dño noſtro Ludouico Dei gratia Frãcorũ Regi, & ſuis hæredibus, & ſpecialiter Ioãni de Grauo Seneſcallo ſuo Biterris, & Carcaſſonæ recipiẽti pro Dño dicto Rege eandem ſolutionem & definitionẽ, videlicet totũ Vicecomitatum Biterris & Carcaſſonæ, & vniuerſitatem, milites, ſeu populum dictarũ ciuitatum, & totius Vicecomitatus Biterrenſis & Carcaſſonenſis, & quidquid habebamus, nos & prædeceſſores noſtri in Narbonenſi, Agathenſi, Magalonenſi, Nemauſenſi, Albienio, vel alijs locis vbique, ratione parentũ aut prædeceſſorum noſtrorum, ſeu habere debebamus. Quapropter nos dictus Trincauellus conſultè & ex certa ſcientia, omni remota fraude & dolo, nulla vi, ſeu violentia intercedente, ſed gratis bono animo, & bona fide atque gratuita voluntate, per nos & hæredes noſtros præſentes & futuros ſoluimus in perpetuum & liberamus vos dictos Conſules, & totam vniuerſitatem veſtri Biterris & Carcaſſonenſis, & ſingulos eiuſdem mares ſeu fœminas præſentes & futuros, & totam progeniem veſtram è vobis & veſtris deſcendentem vſque in finem ſeculi ab omni dominio ſeu dominatione, à iuriſdictione & diſtrictu & animaduerſione criminali ſeu iuriſdictione ciuili & etiam ab omni vinculo ſeruitutis ſeu ſeruitij & ab omni fidelitate, & ſacramẽto fidelitatis, & alijs in quibus vel pro quibus nobis, vel anteceſſoribus noſtris ratione dominij, iuriſdictionis ſeu poteſtatis, iure ſeu cõſuetudine, vel alio quolibet modo tenebamini vel eratis adſtricti. Concedentes vobis & veſtris vt ſicut vſque nobis vel anteceſſoribus noſtru fuiſtis obedientes & ſubditi ratione iuriſdictionis, poteſtatis, diſtrictus, fidelitatis vel ſacramenti fidelitatis, vel alio quolibet modo, ita plenè & plenius illuſtriſſimo Domino noſtro Regi Franciæ, & ſuis in perpetuum teneamini & ſitis adſtricti, de mea conuenientia & aſ-

ſenſu expreſſo. Ita quòd in nihilo de cetero ſitis nobis ligati vel adſtricti, ſed ſolummodo v
dictum eſt excellentiſſimo Domino noſtro Regi ſupra nominato: ne deinceps vos vel veſtro
nos poſſimus interpellare, vel improbare, redarguere ſeu accuſare, vos vel aliquem veſtrum.
& in obedientia ſeu fidelitate vos ſeruata occaſione dominij ſeu dominatione vel iuriſdi
ctione ſeu alicuius poteſtate. Remittentes etiam bono animo & bona fide vobis & veſtris
& ſingulis veſtrum in perpetuum plenariè omnem indignationẽ, & animi rancorem quar
vel quem cõtra vos vel aliquos veſtrum habere vel facere poteram occaſione alicuius offenſ
olim à vobis contra nos factæ, vel perpetratæ vel àlterius quiuſlibet, exceſſus à vobis i
nos vel contra nos facti, vel aliquo vnquam tempore commiſſi. Promittentes corporalit
tactis ſacro-ſanctis Euangelijs vobis dictis Conſulibus, & toti vniuerſitati prænominatis h.
præſentes quod nullo tempore contra prædictã ſolutionem, vel abſolutionem, definitionem, ſe
deſamparationem & donationem, vel contra ea quæ ſuperius dicta ſunt, veniemus vel ven.
ri faciemus in iudicio vel extra, aliquo iure vel iuris remedio, vel terræ conſuetudine quib
contra venire poſſemus, renuntiantes ſpecialiter in prædictis exceptioni doli, ſeu in factum,
vel metus & ingratitudinis, & omni alio legis & canonis beneficio quibus ad ea quæ dicta s
infringenda venire quolibet modo poſſimus: Volentes & concedentes quod hæc generalis r
nuntiatio proſit & valeat vobis in perpetuum, ac ſi caſus ſpecialis legum, decretorum, vel d.
cretalium eſſet hic expreſſum, vel quolibet alio iure nominatim interpoſita, nec fecimus, v
faciemus, nec fieri vel dici conſentiemus, quominus ſupradicta vel eorum ſingula firma.
perpetuum inuiolabiliter permaneant. Actum fuit hoc apud Biterris in pl.no ſancti F.lic
iuxta Eccleſiam, anno natiuitatis Domini milleſimo ducenteſimo quadrageſimo ſeptim
ſeptimo idus Aprilis, in præſentia & teſtimonio Domini Guillielmi Dei gratia Narbonen.
Archiepiſcopi, Pontij Dei gratia Agathenſis Epiſcopi, Domini Raimundi Dei gratia B
terrenſis Epiſcopi, Domini Guillielmi Dei gratia Lodouenſis Epiſcopi, Domini Raimun.
Abbatis Villæmagnæ, Domini Abbatis ſancti Pauli Narbonæ, Domini Abbatis ſancti T
berij, Pontij de Stagno Prioris de Caſſiano, Magiſtri Iacobi Abbatis Afrodiſij, Berengar
Guillielmi Domini Clari montis, Deodati de Bouhacijs, Gualfredi Domini Falgariarur.
Pontij de Olargio, Sicardi de Muro veteri, Guillielmi Raimundi de Columbarijs, Guillielr.
de Lodena, Guillielmi de Teſano, Domini Raimundi de Cane Suſpenſo, Guillielmi de R
quoſelo, Magiſtri Berengarij Iudicis curiæ Domini Regis Carcaſſonæ, Domini Guillielr.
Capuli Iudicis curiæ Biterris Domini Regis, Ioannis de Bouiano, Raimundi de Geniagu
Guillielmi Petri de Narbona, Raimundi de Riuoſero, Boneti Saluatoris, Petri Sigar
Bernardi de Pradis, Raimundi de Furno, Petri de Caſtris, Pontij Abuſa, Petri Bouffati, A.
naldi de Bouacijs, Arnaldi Boufati, Ioannis de Manſo, & quamplurimorum aliorum Cler
corum & Laicorum, & mei Petri Grandis, publici Biterris Notarij, qui rogatus à dict
Trincauello quondam Vicecomite, & à Conſulibus prædictis, hæc omnia ſcripſi & ſignu.
meum appoſui.

VICOMTES DE BEZIERS.

BELLEFOREST en ſes Chroniques de France, & ceux qui l'ont ſuiuy ont eſcrit que Charlemagne diuiſa en deux parties le pays de Languedoc; l'vne deſquelles il donna à Corſon ou Torſin Comte de Toloſe, & l'autre à Bernard Marquis de Beziers ou de Septimanie, lequel par ce moyẽ eſtoit le plus grand Seigneur de Languedoc, d'autant qu'il tenoit non ſeulement le pays Bas, mais encore la Catalogne. I'euſſe bien deſiré que Belleforeſt eut marqué le lieu duquel il auoit apprins ceſte diuiſion de Languedoc faicte par Charlemagne: mais ie croy qu'il a eſcrit ce qu'il a dit, ſur ce qu'Aymon le Moine en ſon Hiſtoire de France appellé Bernard Duc de Septimanie, & Marquis de Gothie. Et bien qu'Aymon ait appellé Bernard Duc de Septimanie ou Marquis de Gothie, ce n'eſt pas toutesfois à dire qu'il fut particulierement Marquis de Beziers: car ces mots de Septimanie, ou Gothie comprenent entierement tout le Languedoc; Et celuy qui eſtoit Duc de Septimanie ou Marquis de Gothie ſembloit eſtre Gouuerneur general de tout le pays de Lãguedoc. Ce qui n'empeſchoit pas qu'il n'y eut dãs le pays de Gouuerneurs particuliers des villes, que l'on nommoit Comtes ou Vicomtes, comme à Narbone, Carcaſſone, Beziers, Magalone, Agde, & autres bõnes villes du Languedoc: n'ayant iamais remarqué que les Vicomtes de Beziers ayent prins le titre de Marquis de Gothie, ains ſeulement de Vicomtes de Beziers. Et crois ie que c'eſtoit anciennement, tout ainſi qu'auiourd'huy qu'il y a vn Gouuerneur & Lieutenant general du pays de Languedoc, & neantmoins il ne laiſſe point d'y auoir des Seneſchaux dans les Prouinces qui ſont ſoubs leſdits Gouuerneurs: bien qu'il peut arriuer qu'vn Comte d'vne certaine ville du Languedoc fut Gouuerneur & Lieutenant general de tout ledit pays. Il eſt auſſi tres-certain que Belleforeſt s'eſt trompé en la Chronologie: car il eſcrit que Charlemagne fit Bernard Marquis de Gothie, & toutesfois l'Hiſtoire nous apprend que Bernard Duc de Septimanie ou Marquis de Gothie n'eſtoit point du temps de Charlemagne, ains de Loüis le Debonaire, & Charles le Chauue qui l'eſleuerent à ces honneurs long temps apres le decez de Charlemagne

Nous auons dit cy-deſſus en parlant des Comtes de Carcaſſone, comme la tradition portoit que Charlemagne eſtablit auſſi bien des Gouuerneurs ou Comtes dans les villes de Languedoc, comme il auoit faict dans celles d'Aquitanie, bien que ceux qui ont parlé de l'erection des Comtes faicte par Charlemagne en Aquitanie n'ayent faicte aucune mention de ceux qu'il eſtablit en Languedoc. Toutesfois il y auoit plus de ſujet d'en mettre dans le pays

de Lãguedoc que dans l'Aquitanie, à cauſe du voiſinage des Sarrazins qui en ce temps là infectoient les Gaules. C'eſt pourquoy il eſt fort vray-ſemblable qu'il en erigea auſſi bien en Languedoc qu'en Aquitanie: veu meſme que nous auons monſtré cy deſſus comme Charlemagne auoit eſtabli les Vicomtes à Narbone, & que Charles le Chauue donna à Bernard Comte de Toloſe la ville de Carcaſſone, & pays de Razez, ainſi qu'eſcrit Aymon le Moine en ſon Hiſtoire. D'ailleurs il eſt certain que Ami auoit eſté eſtabli Comte de Maguelone du temps meſme de Charlemagne, & que Nſmes & pluſieurs autres villes de Languedoc auoient des Vicomtes, ainſi que nous auons dit ailleurs: & bien que nous ne ſçachions pas certainement en quel temps viuoient quelques vns des anciens Vicomtes; neantmoins il eſt aſſeuré qu'ils eſtoient fort anciens, & bien pres du temps de Charlemagne.

ANTOINE.

IL VN des anciens Vicomtes de Beziers, duquel on ne ſçait point preciſement en quel temps il viuoit, eſt nommé Antoine, qui fonda l'Abbaye ſainct Antoine de Lezat. Il eſt faict mention dudit Antoine Vicomte dans ceſte Oraiſon que les Religieux dudit Monaſtere ont accouſtumé de dire le iour des Treſpaſſez. *Omnipotens æterne Deus, cui nunquam ſine ſpe miſericordiæ ſupplicatur, propitiare animæ famuli tui Antonij Vicecomitis Biterrenſis fundatoru noſtr i, & animabus famulorum famularúmque tuarum, vt qui de hac vita in tui nominis confeſſione deceſſerunt ſanctorum tuorum numero facias aggregari. Per Chriſtum Dominum noſtrum.* Ie ne ſcay point en quel tẽps fut fondée ladite Abbaye: car la fondatiõ ne s'en treuue point dãs ledit Monaſtere, mais il eſt biẽ certain qu'elle eſt fort ancienne, d'autant que i'ay veu vne donation faicte à l'Abbé de Lezat par Guillaume Comte de Poictiers & de Toloſe, de l'an 1115. Et d'ailleurs nous apprenons d'vne trãſaction paſſée entre ledit Abbé, & le Preuoſt de l'Egliſe S. Eſtienne, en l'an 1357 que l'Egliſe S. Antoine de Toloſe, dependante de l'Abbaye de Lezat, fut baſtie aux faux-bourgs du Chaſteau Narbonois, 240. ans auant ladite tranſaction, ne pouuant marquer l'an de la fondation de ladite Abbaye.

TEVDO.

TEVDO Vicomte de Beziers viuoit l'an 29. du regne de Charles le Chauue, qui eſt l'an 869. comme ce titre extraict du Cartulaire de l'Egliſe de Beziers ſemble monſtrer. *In nomine Domini, ego Adoira, & vir meus Iſarnus conſentiens, commutatores ſumus tibi Domino Reginaldo gratia Dei Epiſcopo Biterrenſi. Commuto tibi omnem alodem meum quantum ibidem habeo. Facta charta commutationis iſta, tertio idus Maij, anno vigeſimo nono, regnante Carolo Rege. Signum Adoira. Signum Iſarnus. Signũ Teudoni Vicecomite.*

Il y a beaucoup de ſujet de croire que Teudo eſtoit Vicomte de Beziers,

puis qu'il l'appelle ſimplement Teudon Vicomte, ſans dire d'où. L'on ne peut douter auſſi que ces mots, *regnante Carolo*, ne doiuent eſtre rapportez à Charles le Chauue, attendu qu'il ne ſe treuue point que Charles le Gros, ou Charles le ſimple, qui ont regné auant Huë Capet ayent regné 29. ans.

RAINARDVS ET NOLO.

IL ſéble que Rainard, & Nolo ont eſté Vicõtes de Beziers, cõme nous pouuõs recueillir de ceſt ancien titre extraict du cartulaire de Beziers. *Notũ ſit omnibus imperpetuũ Dei fidelibus, quòd cũ eſſet contẽtio de termino, & fixorijs de villa Aſpirano videlicet Eccleſiã S. Nazarij ſedis Biterrenſis Epiſcopi, quoque eius fructuarij atque Canonicorum ſuorum, contra Amalricum filium Aldebraldi P.... ſi Lubraldanum quem ſub tutela tenebat, pro vna parua inſula de eodem territorio. Nolo Vicecomes Biterrenſis, & Agathenſis venit ſuper limites, & terminos eiuſdem loci, vnde prædictus Epiſcopus contra Amalricum contendebat, & ibi iuſſit eſſe omnes homines eiuſdem territorij commanentes, tam maiores & nobiliores quàm mediocres, & minores antiquiores præterquam & minores ætate, vt quod verum, & certum de eodem termino cognouerant & viderant coram cunctis manifeſtarent, aut ſi veſtitura Rainardi Vicecomitis qui per chartam & præceptum regale ipſum terminum poſſederat fuerat infracta vſque in illam diem quando ipſam villam Aſpiranam cum prædicto ſedis Epiſcopo, & Canonicis, aut ſi de ipſa inſula terræ meritum exuunt ad poteſtatem Rainardi, aut permanſit poſtea in voce Vaidrani, ad hanc inquiſitionem Vicecomitis, & ad illud bannum quod de parte Regis, atque Comitis huc de ſua omnibus miſit, vt veritatem ſi ſciebant omnibus manifeſtarent.*

Nous apprenons de ceſt ancien acte que Nolo a eſté Vicõte de Beziers & Agde, & ſemble que Rainard en eſt iſſu : ce titre ſe treuue ſans datte. Ie ne ſçay point en quel tẽps viuoit Fructarius Eueſque de Beziers, mais il eſt biẽ certain qu'il eſt fort ancien : car la pluſpart de ces titres qui ſe treuuent ſans marquer l'an du regne auquel ils ont eſté paſſez, ny autre datte, ſẽblent eſtre faicts du tẽps de Charles le Gros, Odõ, Charles le ſimple ou Raoul, auquel le Royaume eſtoit tenu par ceux qui n'en eſtoient pas les heritiers legitimes, à cauſe dequoy ils eſtoient tenus Roys par aucuns non pas par tous : durant laquelle incertitude l'õ ne mettoit point peut eſtre dans les titres l'an du regne des Roys.

GVILLAVME.

IL VN des plus anciens Vicomtes de Beziers que i'aye remarquẽ, a eſté Guillaume mary de Ermẽtrude, duquel eſt faicte mẽtion dans vn ancien acte qui eſt és archifs de l'Egliſe Cathedrale de Beziers, datté de l'an 28. du regne du Roy Lothaire, qui eſt enuiron l'an 985. Ceſt acte contient la donation faicte par Guillaume Vicomte de Beziers, & Ermentrudis ſa femme, *quæ vocatur Druda*, à Meſſire Bernard Eueſque de Beziers, & aux Chanoines de ſon Egliſe, de là

Seigneurié & fruicts du lieu de Lecan, iuſqu'à ce que ladite Egliſe fut baſtie & entierement acheuée, à la charge qu'apres que ladite Egliſe ſera parfaicte leſdits biens ſeront communs entre ledit Eueſque & leſdits Chanoines.

Il eſt faict auſſi mention de Guillaume Vicomte de Beziers, dans vn act du 12. des Calendes d'Octobre, & 29. du regne du Roy Lothaire. Ceſt act contient vn ſerment ſolemnel faict par certains teſmoins, en preſence de Ermand Eueſque d'Agde, & Guillaume Vicomte de Beziers, lequel Vicomt donna par ſon teſtament qui eſt ſans datte à l'Eueſque d'Agde, le Bourg ſainct André d'Agde, auec l'Egliſe, cimetiere, & autres biens.

PIERRE RAIMOND.

PIERRE Raimond eſtoit Vicomte de Beziers enuiron l'an mil quarante. Ce que i'ay apprins d'vne ancienne plainte qu'on nomme querimonie, faicte par Berenguier Vicomte de Narbone, par deuant ceux qui tenoient le Concile d'autho rité du Pape dans ladite ville contre Vifred Archeueſque de Narbone. Le Vicomte Berenguier ſe plaint dans ceſt acte de ce que Pierr Raimond Vicomte de Beziers, contre la treſue par luy iurée, entra dans l'E gliſe noſtre Dame d'Alet, en laquelle eſtoit partie de la vraye Croix de no ſtre Seigneur; de laquelle Egliſe il tira deux des gens du Vicomte, & en fi pendre l'vn d'iceux, comme s'il eut eſté vn larron; bien qu'il fut parent dudi Vicomte: dequoy il ne pouuoit pourſuiure aucune Iuſtice; d'autant que ledi Archeueſque auoit prins la cauſe pour ces meurtriers & ſacrileges, & les auoi mis ſoubs ſa protection & ſauue garde. Il n'eſt point dit en ladite plainte e quel temps elle fut faicte, mais i'ay apprins par pluſieurs actes, que tant Be renguier Vicomte de Narbone, que Vifred, viuoient enuiron l'an 1040.

RAIMOND BERNARD TRINCAVEL.

RAIMOND Bernard Trincauel Vicomte de Beziers, fut mari auec Ermengarde fille de Raimond Comte de Carcaſſonc comme les Hiſtoriens d'Eſpagne ont remarqué, meſme *Do Steuan de Gariuay* au chap. 32. du liure 31. de ſon *Compendio Hi ſtorial*. C'eſt pourquoy l'ancien Hiſtorien des Comtes de Foi eſcrit à la main en langage du pays que i'ay chez moy, appelle Ermengard fille du Comte de Carcaſſone, *Madone Mingarde de BeZiers*; d'autant qu'ell eſtoit femme de Raymond Bernard Trincauel Vicomte de Beziers. Nou auons veu lors que nous auons parlé des Comtes de Carcaſſone, comm Raimond Comte de Carcaſſone pere d'Ermengarde mourut ſans enfan maſles; c'eſt pourquoy Ermengarde ſa fille luy ſucceda, & par ce moyen l Vicomté de Beziers, & la Comté de Carcaſſone vindrent à vne meſme mai ſon. Car Raimond Trincauel eſtoit de ſon coſté Vicomte de Beziers, & d par ſa femme Comte de Carcaſſone. Bernard Atto ſortit de ce mariage.

BERNARD ATTO.

BERNARD Atto estoit fils de Bernard Raimond Trincauel Vicomte de Beziers, & d'Ermengarde fille & heritiere de Raimond Comte de Carcassone, & par ce moyen il fut Vicomte de Carcassone, & de Beziers. Bernard Atto ne fut pas seulement Seigneur de Carcassone, & de Beziers, mais encore des villes d'Alby, Nismes & Agde, sa femme eut nom Cecile. Ie ne sçay si les autres villes outre Carcassone & Beziers, luy vindrent du costé de sa femme. Il eut de sadite femme Cecile trois enfans masles, Roger qui estoit l'aisné, auquel il donna Carcassone, Alby, & Razez: Bernard Trincauel, auquel il donna la Vicomté de Beziers, & Bernard Atto, auquel il laissa Nismes, Sustantion, & Melguel, comme il appert par son testament faict en l'année 1129. que i'ay rapporté, parlant des Comtes de Carcassone. Il ne suruesquit gueres à son testament: car i'ay trouué par vn acte, qu'il estoit decedé en l'an 1131. me rapportant au surplus à ce que i'en ay dit parlant des Comtes de Carcassone.

RAIMOND TRINCAVEL.

RAIMOND Trincauel second fils de Bernard Atto, succeda à son pere en la Vicomté de Beziers, suiuant qu'il estoit porté par ledit testament: mais depuis son aisné Roger estant decedé sans enfans, il luy succeda en la Comté de Carcassone, & par ce moyen les Comtez de Carcassone & Beziers furent autresfois comme reünies; & d'autant que nous auons parlé de luy en traictant des Comtes de Carcassone, ie n'en diray autre chose.

ROGER.

ROGER succeda à son pere Raimond Trincauel, tant en la Comté de Carcassone, que Vicomté de Beziers, en l'an 1247. Il fut marié auec vne sœur de Raimond le Vieux Comte de Tolose. Car Pierre Moine de Valsernay a remarqué dans son Histoire des Albigeois, que Raimond Roger, fils de Roger (duquel nous parlons) estoit nepueu de Raimond le Vieux Comte de Tolose, comme nous auons dit plus au long en parlant des Comtes de Carcassone.

RAIMOND ROGER.

RAIMOND Roger dernier Comte de Carcaſſone & Beziers, ſucceda à ſondit pere en ladite Comté. Il fut aſſiegé par Simon Comte de Montfort, chef de l'armée des Croiſez en Carcaſſone, & ayant traicté de ladite ville auec ledit Comte de Montfort, il fut arreſté que ladite Vicomté demeureroit en hoſtage entre ſes mains, iuſqu'à ce que le traicté fut accomply, pendant lequel temps il mourut d'vne diſſenterie, comme nous auons dit parlant deſdits Comtes de Carcaſſone. Raimond Trincauel ſucceda à ſon pere Raimond Roger, toutesfois il ne iouyt iamais deſdites Comtez, d'autant que Simon Comte de Montfort ſe rendit maiſtre deſdites villes de Carcaſſone & Beziers; ce qui fut cauſe que Raimond Trincauel ſe voyant deſpoüillé deſdites Comtez, quitta le droit qu'il y auoit au ſuſdit Comte de Montfort, & depuis au Roy ſainct Loüis, ainſi que nous auons dit parlant deſdits Comtes de Carcaſſone.

SEIGNEVRS DE MONTPELIER.

NOVS auons parlé cy deſſus au liure ſecond, tant de la cité de Maguelone, que de celle de Montpelier: reſte maintenant de ſçauoir quels ont eſté les Seigneurs deſdites villes.

Tout ainſi que les villes de Toloſe, Carcaſſone, Narbone, Niſmes, & Beziers, ont eſté gouuernées par des Comtes ou Vicomtes: de meſmes la ville de Maguelone a eſté regie par vn Comte. Il eſt faict mention de Amicus Comte de Maguelone dans vn Concile (que i'ay eſcrit à la main,) lequel fut aſſemblé durant le regne de Charlemagne, & du mandement du Pape en la ville de Narbone, cõtre Felix Eueſque d'Vrgel, le 25 Iuin de l'an 788. lequel Concile cõme il eſt dit là dedans fut tenu en la preſence du ſuſdit Amicus. Mais la ville de Maguelone ayant eſté entierement deſmolie, & celle de Montpelier baſtie comme de ſes ruines, la ville de Montpelier a eſté tenuë & gouuernée par des Seigneurs. Ie dis par des Seigneurs, d'autant qu'en meſme temps il y auoit diuers Seigneurs: car i'ay appris par des anciens memoires qui furent dreſſés lors que la ville de Montpelier fut baillée au Roy de Nauarre (qui m'ont eſté communiquez par Monſieur de la Coſte Docteur Regent en l'Vniuerſité de

Toloſe (qui eſt aſſez cognu par tous les hommes doctes) que la ville ou Seigneurie de Montpelier eſtoit anciennement diuiſée en trois parties.

La premiere eſtoit appellée la Rectorie, laquelle prenoit ſon commencement au pont ſainct Eſprit, & venant du coſté de Lunel entroit en la ville de Montpelier par la porte ſainct Gilles, & ſuiuoit la grand'ruë allant à la ruë eſtroitte qui eſtoit derriere la maiſon Epiſcopale droit au carrefour appellé Roé. L'Eueſque de Montpelier eſtoit anciennement Seigneur de ceſte partie, laquelle enſemble le fief & droit qu'il auoit ſur l'autre partie de ville appellée la Baillie, & le Chaſteau de Lates qui releuoient de luy, ledit Eueſque changea auec le Roy Philippe le Bel. Et d'autant que ceſte partie a eſté la premiere de la ville de Montpelier que le Roy a acquiſe, elle eſt communement appellée la partie Antique. L'autre partie nommée la Baillie eſt auſſi appellée la partie nouuellement Acquiſe, d'autãt que le Roy Philippe de Valois l'acquit en dernier lieu du Roy de Maillorque, auec le Chaſteau de Lates. Ceſte partie de ville eſt beaucoup plus grande que la Rectorie qui appartenoit anciennement à ceux qui ſe diſoient Seigneurs de Montpelier, auant que les Roys d'Aragon & de Maillorque n'en fuſſent les maiſtres.

La troiſiéme partie eſtoit la Baronie, laquelle conſiſtoit anciennement en certaines Seigneuries, & terres allodiales, ayant vn Iuge, les appellations duquel ont eſté deuolues autresfois à Perpignan, iuſques en l'an 1282. (dix ans auant que le Roy n'eut acquis la portion de l'Eueſque) le Roy de Maillorque recognut tenir ces Baronies du Roy de France Philippe le Hardy, ſuiuant l'accord qui fut paſſé entre le Seneſchal de Beaucaire, faiſant pour ledit Roy Philippe, & le Roy de Maillorque; par lequel le ſuſdit Roy de Maillorque recognut les ſuſdites Seigneuries eſtre & dependre de la France, quant à la ſouueraineté. Et le Roy Philippe le Hardy fut l'an apres en la ville de Montpelier, comme dependante de la ſouueraineté; ainſi qu'il eſt dit dans les ſuſdits memoires, & qu'il eſt remarqué dans vn liure qui eſt és archifs de ladite ville, appellé le petit Thalamus ou Talmut.

Il eſt aiſé de recognoiſtre de ce diſcours, que tant s'en faut que ceux qui ſe diſoient Seigneurs de Montpelier fuſſent entierement Seigneurs de ladite ville: qu'au contraire c'eſtoit l'Eueſque qui eſtoit Seigneur de la Rectorie & partie Antique. Et l'autre qui eſtoit tenuë par les Seigneurs de Montpelier releuoit dudit ſieur Eueſque. C'eſt pourquoy l'on trouue dans les archifs de l'Eueſché de Montpelier, comme l'an 1236. & le 17. Decembre, Iacques Roy d'Aragon & de Maillorque, Comte de Barcelone & d'Vrgel, Seigneur de Montpelier, fils de Marie Reyne d'Aragon, & Dame de ladite ville, comme heritiere de Guillaume ſon pere Seigneur de Montpelier, fit hõmage & ſerment de fidelité de la ville de Montpelier, & Chaſteau de Lates, à Iean de Monlaur Eueſque de Maguelone dans l'Egliſe ſainct Denis de Montpelier, les mains iointes & genoux pliez. Ce qu'Arnaud Eueſque de Montpelier a auſſi remarqué dans vn liure qu'il a compoſé des Eueſques de Montpelier que i'ay chez moy eſcrit à la main, & ce en la vie de Iean de Monlaur Eueſque, en laquelle eſt eſcrit, *Anno milleſimo ducenteſimo trigeſimo ſexto, recepit recognitionem ſolemne, & iuramentum fidelitatis ſuper corpore Chriſti, ſuper Altare ſancti Firmini de Mon-*

tepeſſulano, à Domino Iacobo Rege Aragonum & Maioricarum, pro villa Montiſpeſſulani, & Caſtro de Palude, vulgariter dicto de Latis.

Et bien que les Seigneurs de Montpelier ayent recognu tenir la ville de Montpelier, & Chaſteau de Lates de l'Eueſque; toutesfois i'ay remarqué qu'ils ont recognu autresfois tenir les meſmes biens du Comte de Melguel. Car par les actes qui ſont dans leſdits archifs de Montpelier, l'on trouue que l'an 1184. & le 29. May, Guillaume Seigneur de Montpelier fit homage & ſerment de fidelité, les mains jointes & les genoux pliez, à Raimond Comte de Toloſe de la ville de Montpelier, Chaſteau de Lates, Chaſteau-neuf, & autres lieux qu'il confeſſoit tenir en fief lige de luy, comme mary de Mafilde Comteſſe de Melguel. Comme auſſi en l'an 1189. & au mois de May, Guillaume Seigneur de Montpelier recognut tenir de Raimond Comte de Toloſe, & de Melguel la ville de Montpelier, & Baronies de Homelas, Pouget, & autres lieux, depuis la riuiere de Vidourle, iuſques à la riuiere d'Eraut lez Pezenas, pour raiſon dequoy il luy en fit homage & ſerment de fidelité.

Ie ne doute point que le Comte de Melguel qui eſtoit anciennement vn puiſſant Seigneur, n'eut grandement entrepris ſur les biens & droits qui appartenoient à l'Eueſque de Montpelier, puis qu'il auoit vſurpé le droit de donner non ſeulement l'Eueſché, mais encore la ville de Montpelier, & ſes dependances à qui bon luy ſembloit; duquel droit, ou pluſtoſt de laquelle vſurpation, il ſe departit enfin en faueur du Pape Gregoire ſeptiéme. Car par l'acte de donation qu'il en fit pour lors audit Pape Gregoire, il promet d'auoir agreable, & de faire iouyr à l'aduenir l'Eueſque de Montpelier, qui ſera canoniquement pourueu par le Pape, promettant que ni luy, ny aucun des ſiens ne le troubleront en la poſſeſſion & iouyſſance d'iceluy; ainſi que nous pouuons apprendre de l'acte de donation qu'en fit Pierre Comte de Melguel, audit Pape Gregoire ſeptiéme: que voicy.

IN nomine ſanctæ & indiuiduæ Trinitatis, Patris, & Filij, & Spiritus ſancti. Ego Petrus Comes Melgorienſis, pro redemptione animæ meæ, necnon & parentum meorum, vxoris quoque & filij, dono Domino Deo, & beatis Apoſtolis eius Petro & Paulo me, ſpiritum, & omnem honorem meum, tam Comitatum Suſtantionem, quàm Epiſcopatum Magalonenſem, omnémque honorem eidem Epiſcopatui, appendentem, ſicut ego, & anteceſſores mei Comites hactenus habuimus, & tenuimus in alodium; ita vtrumque quod tunc iuris mei, & dono & trado ego per alodium ſanctæ Eccleſiæ Romanæ, & ſanctis Apoſtolis Petro & Paulo, necnon & Papæ Gregorio ſeptimo, & omnibus ſucceſſoribus eius qui in ſede Apoſtolica per meliorem partem Cardinalium, & reliqui Cleri, & Populi fuerint Canonicè & Catholicè electi, & conſecrati, vt prædictus Comitatus Suſtantionen. & Epiſcopatus Magalonenſis iure proprio ſit beatorum Apoſtolorum Petri & Pauli. Ego autem prædictum Comitatum habeam per manum Romani Pontificis ſub illius fidelitate, & ſingulis annis pro cenſu perſoluenda vncia auri optimi. Similiter quoque & filius meus, vel quilibet alius omnis qui ex hæreditario mihi ſucceſſerit prædictum Comitatum per manum Romani Pontificis ad fidelitatem illius teneat, & prædictum cenſum, id eſt, vnciam auri optimi ſingulis annis perſoluat. Sit verò in poteſtate Romani Pontificis in Epiſcopatu Magalonæ quem placuerit Epiſcopum iuſtè & canonicè ordinare, & per eam authoritatem ei liceat Magalonenſi Ec-

cleſiæ iuxta conſtitutionem & decreta ſanctorum Patrum perſonam probabilem & idoneam ad regendum populum, & res Eccleſiaſticas, liceat inquam & ex hoc, & deinceps qualem diximus probabilem ſcilicet, & idoneam perſonam in Epiſcopatu eligere abſque mei, vel alicuius hæredum aut ſucceſſorum meorum contradictione. Si quis autem hæredum aut ſucceſſorum meorum contra hanc donationis & confirmationis noſtræ authoritatem & priuilegium inſurgere præſumptuosè, & obuiare, quod abſit, attentauerit, & de prædicto Comitatu Dominum ſuum Romanum Pontificem eſſe debere recognoſcere noluerit, & prænominatum cenſum de Comitatu eidem vnciam auri ſingulis annis perſoluere recuſauerit, aut in libertate Eccleſiaſtica de ſubſtituendo Canonicè Epiſcopo in Epiſcopatu Magalonenſi ei contradictor extiterit, non valeat vendicare quod iniuſtè repetit, & perſoluat multam quam ſancta lex Romana per Theodoſium, Arcadium, & Honorium promulgatam decreuit, & inſuper Eccleſiaſticæ ſubiaceat diſciplinæ quam velut ſacrilegus, & ſanctæ Eccleſiæ deſtructor incurrit. Feci autem prædictam donationem de Comitatu, & Epiſcopatu, ego Petrus Comes vice beati Petri & Romani Pontificis in manu Petri Albanenſis Epiſcopi, Romani Legati, & Gothafredi Magalonenſis Epiſcopi per inueſtituram amici mei, & Frocardi Abbatis Thonunicũ, anno incarnationis m. lxxxv. indictione viij. v. menſis Maij. Actum per manum Stephani ſignum Dalmatij. ✠ Signum Redi. ✠ Signum Pontij de Montlaui, Petrus ſignauit, Adalmadis Comitiſſa confirmauit. Signum Archidiaconi Redus. Comes filius eius firmauit. Iſti omnes ex præcepto Comitis firmauerunt ante altare ſancti Petri. Teſtes Orgerius Archidiaconus, & Deodatus Canonicus, teſtis Gothafredus Epiſcopus, in cuius manu factum eſt anno m. lxxxvij.

Le Comte de Melguel n'auoit pas ſeulemẽt vſurpé la Seigneurie de Montpelier, & Chaſteau de Lates; mais encore il s'eſtoit ſaiſi du Chaſteau & Comté de Melguel, que le ſainct Siege pretendoit luy appartenir: car le Pape Innocent troiſiéme en baillant à infeodation en l'an 1197. la Comté de Melguel à Guillaume Raimond Eueſque de Maguelone, ſoubs la redeuance de vingt marcs d'argent, il dit expreſſement qu'il luy baille ladite Comté, comme appartenant de droict à l'Egliſe Romaine. Et le Pape Clement quatriéme dans vne de ſes Epiſtres qu'il eſcrit au Roy ſainct Louys, lequel deſiroit eſtre par luy informé de quel droit l'Eueſque de Maguelone iouyſſoit du Comté de Melguel, reſpond que par les anciens documens de l'Egliſe Romaine il appert comme la Comté de Melguel appartient de droit au ſainct Siege, n'y ayant point d'inconuenient que le ſainct Siege puiſſe iuſtement auoir de fiefs dans la France: Et bien que l'Eueſque de Maguelone fut en poſſeſſion, tant de la Comté de Melguel, que de Montferrand; neantmoins i'ay apprins par les actes qui ſont aux archifs du ſieur Eueſque, comme en l'année 1228. Raimond le Ieune s'en empara, & ayant eſté requis par l'Eueſque de Montpelier de les luy vouloir rendre, il luy reſpondit que ſon pere Raimond auroit recognu l'Egliſe, & ſe ſeroit remis en la religion Catholique, le Pape luy ayant donné l'abſolution, & que partant tous les biens luy deuoient eſtre rendus, nonobſtant les confiſcations qui en pourroient auoir eſté faictes. Ce qui fut cauſe que l'Eueſque ſe retira au ſainct Pere, lequel par vne Bulle admoneſta le Comte de Toloſe de rendre à l'Eueſque de Montpelier la Comté de Melguel ſur peine d'excommunication, & ne l'ayant voulu rendre, il fut par vne autre Bulle excommunié. Comme auſſi il exhorte les monnoyeurs & peuple de

Melguel, de reſtituer le Chaſteau à l'Eueſque, ce que n'ayant daigné faire ils furent excommuniez par le Pape, comme s'eſtant malicieuſement & par trahiſon ioints auec le Comte de Toloſe contre leur Seigneur & Eueſque: & encores enioignit aux habitans de Maguelone, de ne frequenter ny auoir aucun commerce auec les habitans de Melguel, comme eſtant excommuniez. Le Pape ne ſe contenta pas de proceder par admoneſtemens, & excommunications, mais encores il enioignit par vne Bulle aux Conſuls de Montpelier & Lunel, de fournir gens de guerre, & preſter ayde & faueur au ſieur Eueſque, pour aſſieger ledit Comte dans la ville de Melguel, de laquelle il s'eſtoit emparé. Ce ne fut pas par vne ſeule Bulle, car il s'en treuuent dix dans leſdits archifs, enuoyées par le Pape aux Conſuls & Magiſtrats des Villes, & Bourgs du Dioceſe de Montpelier tendans à meſmes fins. Et voyant qu'il ne pouuoit forcer ledit Comte, le Pape enuoya le Cardinal ſainct Ange pour obtenir de Raimond le Ieune par perſuaſion, ce qu'on n'auoit peu faire par force, aux fins qu'il reſtituat à l'Eueſque de Maguelone les Comtez de Melguel, & de Montferrand, enſemble tous les autres Chaſteaux qu'il auoit infeodez à pluſieurs autres Eueſques de Languedoc, comme ayant eſté confiſquez à cauſe de la ſecte & rebellion de ceux qui les poſſedoient Nous apprenons de la ſuſdite Epiſtre de Clement quatriéme, comme enfin ſes perſuaſions ne furent point inutiles: car il eſt dit là dedan, *Quòd Comes Toloſanus vltimus Raymundus Melgorium, & quædam caſtra alia Epiſcopo abſtulit ſuperdicto, ſed poſtmodum ad ſe rediens ea reddidit liberaliter, & libenter.* Tout ce que i'ay dit de la Comté de Melguel, ne tend à autres fins que pour monſtrer comme les Comtes & Seigneurs s emparoient des biens Eccleſiaſtiques, tellement qu'il n'eſt pas merueille ſi le Comte de Toloſe, comme Comte de Melguel auoit vſurpé ſur l'Eueſque de Montpelier, l'homage de la ville de Montpelier, & Chaſteau de Lates, puis qu'il s'eſtoit ſaiſi de la ville & Comté de Melguel, & qu'il diſpoſoit de la ville & Eueſché de Montpelier, comme de ſon propre patrimoine.

Il eſt dit dans les ſuſdits memoires qu'il y auoit eu treize Seigneurs de Montpelier qui auoient porté tous le nom de Guillaume, auant que la Seigneurie de Montpelier tombat entre les mains du Roy d'Arragon. Ce qui n'a pas grand'apparence; d'autant que depuis ce Guy ou Guillaume, qui print en fief les terres de Montpelier, iuſques à Guillaume de Montpelier fils d'Ermengarde, qui eſt le plus ancien que l'on ayt bien recognu pour eſtre Seigneur de Montpelier, il n'y a guere plus de cent ans: tellement qu'il faudroit que dans ces cent ans il y eut eu huict Seigneurs de Montpelier: meſmes que le ſieur de Varanda Conſeiller au Gouuernement de Montpelier, & Docteur Regent en l'Vniuerſité de ladite Ville, homme de ſçauoir, aſſeure dans la charte ou tableau qu'il a faict des deſcendans de Marie de Montpelier, qu'il ne ſe trouue point de memoire dans les anciens actes & archifs de Montpelier, que de quatre nommez Guillaume qui en ayent eſté Seigneurs, & que le plus ancien qui ſoit dans leſdits actes eſt Guillaume fils d'Ermengarde, & mary d'Ermeſinde, lequel mourut en l'an 1121.

Et bien que nous n'ayons pas de memoires certains de ceux qui ont prece-

dé ledit Guillaume fils d'Ermengarde, toutesfois Arnaud de Verdale Eueſque de Montpelier, au liure qu'il a eſcrit des Eueſques de Maguelone, enuiron l'an 1340. a faict mention de quelques Seigneurs de Montpelier, qui ont precedé ledit Guillaume fils d'Ermengarde. Car il a eſcrit que ſainct Folcrand Eueſque de Lodeue eut deux ſœurs, leſquelles furent Dames & Seigneureſſes de deux Bourgs, l'vn nommé Montpelier, l'autre Montpelieret, leſquelles donnerent par deuotion leſdits Bourgs à l'Egliſe de Maguelone; & à Ricuin qui en eſtoit pour lors Eueſque. Le ſuſdit de Verdale ne remarque pas en quel temps leſdites donations furent faictes: toutesfois i'ay noté dans trois anciennes vies que i'ay eſcrites à la main dudit ſainct Folcrand, que ſainct Folcrand fut confirmé & conſacré Eueſque de Lodeue, par Aimery Archeueſque de Narbone, en l'an 949. & fit conſacrer l'Egliſe de ſainct Giniez, qu'il auoit baſtie en l'an 975. à laquelle conſecration furent preſens tant Aimery Archeueſque de Narbone, que Ricuin Eueſque de Maguelone. Ce qui ſe rapporte bien à ce qu'eſcrit le ſuſdit de Verdale; d'autant qu'il ſe trouue par ces dattes, que ſainct Folcrand, & Ricuin viuoient en meſme temps: & d'ailleurs que Ricuin Eueſque de Maguelone, viuoient enuiron l'an 975.

Le meſme liure dudit de Verdale contient, que l'Eueſque Ricuin ayant eſté prié par Guy (ie ne ſçay s'il faut lire Guillaume) qui eſtoit vn Cheualier qui dependoit du Comte de Melguel, de luy vouloir accorder & bailler en fief le Bourg de Montpelier, il le luy accorda: tellement qu'apres que ledit Ricuin luy eut faict le bail dudit Bourg, iceluy Guy recognut le tenir de luy, & luy en fit homage, par lequel il promit d'eſtre fidelle tant à l'Eueſque qu'aux Chanoines de Maguelone. Il ne dit pas en quel temps fut faict ceſt homage: mais nous auons noté cy-deſſus le temps auquel viuoit Ricuin.

Le meſme Autheur a remarqué, comme l'an 1080. Godefroy eſtant Eueſque de Montpelier, les Chanoines de ladite Egliſe ſe rendirent reguliers, & que en ceſte conſideration ledit Eueſque leur bailla pour leur entretenement pluſieurs Egliſes: entre leſquelles eſtoient les Egliſes de Montpelier, & de Montpelieret; & qu'en l'an mil nonante, Guillaume de Montpelier fit ſerment de fidelité audit Godefroy Eueſque, & luy ceda les Egliſes noſtre Dame de Montpelier, & Montpelieret.

L'on lit auſſi dans les vies des ſuſdits Eueſques de Montpelier, eſcrites par ledit de Verdale, comme l'an 1096. le Pape Vrbain ſecond eſtant à Maguelone, conſacra entierement l'Iſle de Maguelone, en preſence des Eueſques qui ſont là nommez, & de Guillaume de Montpelier, Seigneur des terres nobles de Montpelier. C'eſt tout ce que i'ay peu remarquer des Guillaumes Seigneurs de Montpelier, qui ont precedé ledit Guillaume fils d'Ermengarde; lequel ledit ſieur de Varanda eſcrit eſtre le premier Seigneur de Montpelier, dont eſt faict mention dans les archifs.

GVILLAVME DE MONTPELIER *fils d'Ermengarde.*

GVILLAVME fils d'Ermengarde fut marié auec Ermeſſinde, ainſi qu'a remarqué le ſieur de Varanda, lequel ne dit autre choſe de luy, ſinon que c'eſt le plus ancien Seigneur de Mõtpelier, duquel on ait memoire, & qu'il mourut en l'an mil cent vingt-vn.

Il y a quelque apparence que c'eſt Guillaume de Montpelier qui quitta & ceda à Godefroy Eueſque de Maguelone, en l'an mil nonante, l'Egliſe noſtre Dame de Montpelier & Montpelieret, & qui fit ſerment de fidelité à Godefroy Eueſque de Montpelier pour raiſon dudit fief, ainſi que nous auons noté. Il fut grand amy & compagnon d'armes de Raimond de ſainct Gilles Comte de Toloſe; car il ſe croiſa auec luy pour aller faire la guerre contre les Sarrazins & Mahometains infidelles qui occupoẽt Ieruſalem, & la terre Saincte. Orderic Vital Hiſtorien Anglois, parle de luy au liure 9. de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, où il il dit, qu'eſtant venu aux oreilles de Raimond de ſainct Gilles, que les Turcs auoient quitté la ville d'Antioche il y enuoya auſſi toſt pour en ſçauoir la verité, deux des plus prudents & experimẽtez Caualiers au faict de la guerre qu'il eut dans ſes troupes; leſquels comme dit Orderic eſtoient *Conſulares & diſciplinæ militaris gnari*; & venant à particulariſer ceux qui furent enuoyez, il dit que ce fut le Vicomte de Chaſtillon, Guillaume de Montpelier, Pierre de Roays, & Pierre Raimond. Le meſme Hiſtorien teſmoigne aſſez comme Guillaume de Montpelier eſtoit employé touſiours en l'armée des Chreſtiens aux affaires les plus importantes qui s'offriſſent. Car lors que Raimond de ſainct Gilles Comte de Toloſe, aſſiegea la ville de Marre, Guillaume de Montpelier commandoit à ceux qui eſtoient dans vne grande machine ou tour de bois que Raimond auoit faict conſtruire pour aſſaillir ceux de ladite ville.

Eſtãt de retour de la terre Saincte, il ne fut pas oiſeus: car il fut en l'an 1114 au Royaume de Maillorque faire la guerre aux Infidelles qui vſurpoiẽt ceſte Iſle au Roy d'Aragon, & auant que d'y aller il fit ſon teſtament, par lequel il laiſſa les terres & Chaſteaux de Frontignan, Chaſteau-neuf, Omelas, Lunel & autres lieux, à Meſſire Gautier Eueſque de Maguelone, & ce au cas il vinſt droit à mourir en ceſte guerre contre les infidelles.

Si Guillaume de Montpelier a aymé Raimond de ſainct Gilles durant ſa vie, il a auſſi continué d'aymer les ſiens apres ſon decez. Car Raimond ayant amené auec luy Eluira ſa femme fille du Roy d'Eſpagne en la guerre Saincte, durant laquelle elle accoucha d'vn fils qui fut nommé Alphonſe lequel ſon pere venant à mourir laiſſa âgé ſeulement de quatre ans au Chaſteau Pelerin que ledit Comte auoit faict baſtir pour aſſieger la ville de Tripoli, ce fut Guillaume de Montpelier, lequel continuant l'amitié qu'il portoit à ſon pere, ramena ce ieune Prince dans ſon pays, & dans ſes terres, ainſi qu'eſcr

qu'eſcrit *Guillielmus Malmeſburienſis* en ſon Hiſtoire des Roys d'Angleterre.

Guillaume de Montpelier fit ſon teſtament en l'an 1121. par lequel il donne ſa vaiſſelle d'argẽt à l'Egliſe, & dõne à Guillaume ſon fils aiſné la Seigneurie de Montpelier & ſes dependances : à Guillaume ſon ſecond fils les Chaſteaux d'Omelas, Montarnaud, de Popian, de Poget, de ſainct Pons, de Mazeres, & pluſieurs autres fiefs : à Bernard ſon troiſiéme fils tout ce qui luy appartenoit aux Chaſteaux de Frontignan, Monbaſens Cornous, Pignan, & autres biens, auec pluſieurs degrez de ſubſtitutions tant de ſes enfans que filles, deſquelles voicy le nom, Guillemette, Hermeniarde, & Adalays. Defend à ſes heritiers de ne bailler point de Baillie ou Office à aucun Iuif ou Sarrazin, & ſur la fin il dit, *& dimitto vxorem meam, & infantes meos in guarda, defenſione, & in cuſtodia Dei, & hominum Montiſpeſſuli.*

GVILLAVME DE MONTPELIER fils d'Ermeſſinde.

GVillavme de Montpelier fils d'Ermeſſinde ſucceda à ſon pere Guillaume fils d'Ermengarde, enuiron l'an 1121. Le ſieur de Varanda en ſon tableau des deſcendans de Marie de Montpelier, dit qu'il fut marié auec Sibille fille du Roy de Hieruſalem, lequel apres eſtre venu de ladite ville de Hieruſalem mourut en l'an 1146. C'eſt tout ce qũe ledit ſieur de Varanda en dit au ſuſdit lieu, ſans qu'il allegue le lieu d'où il l'a tiré, toutesfois frere Eſtienne de Luſignan en ſon Hiſtoire des Royaumes de Hieruſalem & de Cypre, parlant de Baudoüin Roy de Hieruſalem, eſcrit que Baudoüin ſecond de ce nom Roy de Hieruſalem maria ſa fille Sibille auec Guillaume ſurnommé Longue-eſpée Comte de Bologne en France, & que Foulques ſon ſucceſſeur quatriéme Roy de Hieruſalem eut vne autre fille auſſi nommée Sibille, qui eſpouſa Theodote Comte de Flandres, laquelle apres la mort de ſon mary ſe rendit Nonain dans la ville de Hieruſalem.

Nous apprenons de l'Hiſtoire d'Eſpagne que ce Guillaume de Montpelier aſſiſta grandement auec pluſieurs autres Seigneurs François Alphonſe Roy de Caſtille, aux guerres qu'il eut contre Raymire Roy d'Aragon, & Garſias Roy de Nauarre. Et Hieronime Zurita a remarqué tant dans ſes Annales d'Aragon, que au liure premier de ſon Indice, comme Guillaume de Montpelier en l'an 1134. fut auec le Roy Alphonſe lors qu'il entra dans la ville de Saragoſſe, comme triomphant de ce qu'il auoit recouuré ceſte ville de Raymire Roy d'Aragon, & chaſſé ſes ennemis de tout ce qu'ils luy auoient occupé iuſques à la riuiere d'Hebre, & qu'il fit ſon entrée dans ceſte ville accompagné tant dudit Guillaume de Montpelier, que de Raymond Comte de Barcelone, Alphonſe Iordain Comte de Toloſe petit fils dudit Roy Alphonſe, du Comte de Foix, & de Comenge, & d'Ermengaud Comte d'Vrgel, & pluſieurs autres qui auoient aſſiſté ledit Roy pour chaſſer Raymire Roy d'Ara-

gon, tant de ladite ville de Saragouſſe, que des autres terres qu'il luy tenoit.

Il n'aſſiſta pas ſeulement le Roy de Caſtille aux guerres qu'il eut contre le Roy d'Aragon, mais il fut auſſi touſiours à la guerre auec les Roys de Caſtille & d'Aragon, contre les Mores, Infidelles & Corſaires qui s'eſtoient ſaiſis & emparez des meilleures & plus fortes villes de leur Eſtat: car *Dom Fray Prudencio de Sandoual* Eueſque de Pampelone, en ſon Hiſtoire des Roys de Caſtille, & de Leon, rapporte qu'en l'Ere des Eſpagnols 1185, qui eſt l'an de noſtre ſalut 1147. Alphonſe ſeptiéme Roy de Caſtille & de Leon, appellé l'Empereur, accompagné de grandes forces tant de François que Geneuois, attaqua la ville d'Almira qui eſtoit vne forte retraicte des Mores & Corſaires. Or Guillaume de Montpelier eſtoit à ce combat, ainſi qu'vn ancien Poëte qui a eſcrit ceſte bataille le teſmoigne, lequel ledit Eueſque de Pampelone dit auoir treuué eſcrit à la main ſur la fin de l'Hiſtoire de Tolede. Ce Poëte introduit dans ſon Poëme contenant la deſcription dudit ſiege vn Caualier qui ſaluë ledit Roy Alphonſe de la part des François en ces vers.

Odecus egregium, Francorum pulchra iuuentus
Expanſis velis vos clara voce ſalutat
Ad maris & ripas armato milite ſperat
Veſter cognatus promiſit vti Raymundus
Hoſtes aduerſum properat nimium furibundus
Et Picana venit gens inſimul & Genuana
Dux Peſſulanus Guillielmus in ordine magnus
Hos ſequitur iuxta celſa fortique carina.

Il accompagna auſſi Raimond Berenguier Prince d'Atagon, lors qu'il fut aſſieger la ville de Tortoſe en Eſpagne, comme l'on treuue dans les archifs de Montpelier vn accord qu'il fit en l'an 1140. auec les Eueſques de Montpelier, touchant le different qu'ils auoient entre eux pour raiſon de la Seigneurie de Montpelier, & de Lates. Il mourut enuiron l'an 1146.

Nous apprenons de ſon teſtamẽt faict dans la ville de Montpelier le 11. Decẽbre 1146. cõme venant de la ville de Hieruſalẽ, il apporta dans Montpellier du bois de la vraye Croix, & pluſieurs autres Reliques, ayãt faict baſtir pres de ſa maiſon vne Chapelle à l'honneur de Dieu, & de ſa ſaincte Croix, à laquelle il laiſſa de ſes biens. Il auoit lors de ſondit teſtament pluſieurs enfans & filles, entre leſquels il departit ainſi ſes biens: à Guillaume ſon fils aiſné il donne la Seigneurie de Montpelier, & ſes dependances: à Guillaume Ieune ſon fils la ville de Tortoſa en Eſpagne, qu'il tenoit en fief du Comte de Barcelone. Il ne donne rien à Raimond Guillaume ſon troiſiéme fils, d'autant qu'il l'auoit offert à l'Abbaye ſainct Pierre de Cluny. Il laiſſe ſon quatriéme fils Bernard Guillaume à ſon frere aiſné, iuſques à ce qu'il aye atteint l'âge de dix-huict ans, pour luy faire apprendre les lettres, s'il veut eſtre Eccleſiaſtique, que s'il ne veut point eſtre promeu aux ſaincts Ordres, veut que ſon frere Guillaume l'heritier l'entretienne honnorablement d'armes, cheuaux, eſcuyers, & autres choſes neceſſaires, ſans qu'il puiſſe demander aucune portion ſur ſes biens; d'autant que comme dit ledit teſtateur *Vilis hereditas hominem nobilem non decet.* A Guy ſon cinquiéme fils il donne Paulian & Poget. Le meſme teſtament

nous enſeigne qu'il auoit trois filles, Guillemette qui eſtoit mariée lors dudit teſtament, Adelays & Ermeſſinde qui eſtoient à marier, à chacune deſquelles il legue lors qu'elles viendront à ſe marier cent marcs d'argent, & des robes honneſtes *vnum lectum de palio*, deux vaſes d'argent peſant ſix marcs, & vn palefroy à chacune. Et d'autant qu'eſtant à la guerre il auoit apporté beaucoup de dommage aux habitans de Pouſalier, & és terres tant de Narbone que de Carcaſſone, il veut que tout ſoit reparé, iuſques à ce que les intereſſez ſoient contens. Inhibant à ſes heritiers de mettre aucun officier dans Montpelier qui ſoit Iuif, ny d'exiger aucun peage ou vſure des Religieux de Ciſteaux dans la ville de Montpelier.

GVILLAVME FILS DE SYBILLE III.

GVILLAVME fils de Sybille ſucceda à ſon pere Guillaume fils d'Ermeſſinde, enuiron l'an 1146. Il fut marié auec la Ducheſſe Matilde fille d'Emanuel Empereur de Conſtantinople, & contracta ſon mariage en l'an 1174. ainſi qu'a remarqué Zurita au liure premier de ſes Indices d'Aragon, & au chapitre 33. du liure ſecond de ſes Annales. Ce qui fut cauſe que Guillaume de Mõtpelier eſpouſa ladite Ducheſſe Matilde, c'eſt qu'y ayant pluſieurs differens entre Alphonſe Roy de Caſtille, & Alphonſe Roy d'Aragon, le Roy d'Aragon fit rechercher en mariage ladite Matilde fille du ſuſdit Empereur, laquelle luy ayant eſté accordée, l'Empereur la luy enuoya auſſi toſt accompagnée de certains Prelats, & Seigneurs de Grece pour acheuer le traicté, leſquels eſtant arriuez à la ville de Montpelier, eurent aduis qu'Alphonſe Roy d'Aragon pour amortir les differens qu'il auoit auec le Roy de Caſtille, & pour le bien de ſon Eſtat auoit eſpouſé l'Infante Sanche fille d'Alphonſe ſurnommé l'Empereur, & de Ricca: tellement que Guillaume de Montpelier la treuuant dans ſa ville commença à la rechercher en mariage, & qui plus eſt ſe ſaiſit d'elle contre le gré & conſentemẽt des Prelats & Caualiers de Grece qui l'auoient accompagnée, mais enfin il conduiſit ſi ſagement, & prudemment ſes amours qu'il l'eſpouſa.

Le ſuſdit Zurita au chapitre huictiéme du liure ſecond des Annales de la Courone d'Aragon eſcrit, comme en l'an 1148. Raymond Berenguier Prince d'Aragon fut aſſieger la ville de Tortoſe, qui eſtoit à cauſe de ſon aſſiette la principale & plus forte ville du couchant, & ſeruoit de retraicte à tous les Corſaires d'Occident, auquel ſiege le ſuſdit Prince fut grandement aſſiſté par Guillaume de Montpelier & ſes troupes, lequel tenoit aſſiegé vn coſté de ladite ville, auec les plus courageux Caualiers qui fuſſent en l'armée. Ce qui fut cauſe que le Prince d'Aragon auec le ſecours de Guillaume de Montpelier, & des Geneuois ſe rendit maiſtre de ladite place.

Nous apprenons du meſme Hiſtorien comme Petronille Reyne d'Aragon apres le decez de Raymond Berenguier ſon mary, fit vne grande aſſemblée, deuant laquelle elle propoſa comme elle ſe deuoit gouuerner en la tutele de

ſon fils, en laquelle aſſemblée Guillaume de Montpelier comme des plus im portans, & ſages Seigneurs fut appellé, lequel ne manqua pas de ſe rendre e la ville d'Oeſca, où ladite aſſamblée fut tenuë.

Henry Roy d'Angleterre eſtant allé aupres de Toloſe pour aſſieger ladit ville, en l'an 1158. à cauſe des pretentions qu'il auoit ſur la Comté de ladit ville, il fut accompagné durant ce ſiege tant du Comte de Barcelone, que d Guillaume de Montpelier, & Guillaume Trincauel Vicomte de Beziers, d'au tant que ledit Seigneur de Montpelier auoit contracté de grandes amitie auec le ſuſdit Comte de Barcelone. Le Roy d'Angleterre ayant eſté cõſtrain de leuer le ſiege de Toloſe, à cauſe que le Roy Louis le Ieune s'eſtoit rend dedans pour la defendre, il bailla ſon armée tant au Comte de Barcelone qu à Guillaume de Montpelier, ainſi que nous pouuons apprendre tant par Guil laume de Neubringe Hiſtorien Anglois, que par *Fray Franciſco Diago*, & Zurit Hiſtoriens Eſpagnols, cõme nous auons amplement eſcrit en noſtre Hiſtoi des Comtes des Toloſe, & en la vie de Raymond fils de Faydide.

Ie ne doute point que Guillaume de Montpelier, duquel nous parlons n ſoit celuy auquel ce Docte Theologié Alanus dedia le liure qu'il a eſcrit con tre les Heretiques Vaudois (lequel n'a gueres Iean Maſſon Archidiacre de Ba yeux a faict imprimer, l'ayant tiré ainſi qu'il dit de la Bibliotheque de ſon fre re Papyre Maſſon) d'autant qu'enuiron ce temps les Vaudois commencerent à paroiſtre & trauailler le Languedoc. Nous pouuons apprendre de la pre face du ſuſdit liure, comme Guillaume de Montpelier eſtoit vn grand & zel Catholique, lequel ſeruoit de bouclier aux Catholiques cõtre les Heretiques car voicy comme Alain luy parle. *Cum inter vniuerſos Principes te videam ſpeciali ter indutum armis fidei.* Et quelques lignes apres. *Et quia te Princeps ſtrenuiſſime, ſpe cialem fidei filium & defenſorem intueor, hoc opus deuoueo.*

Nous liſons dans les actes de la vie du Pape Alexandre troiſiéme, com. s'eſtant ledit Pape retiré a la ville de Montpelier en l'année 1162. ſe treuuan pourſuiuy par l'Empereur Frederic, ce fut noſtre Guillaume de Montpelie qui luy vint au deuant accompagné de ſes Barons, & autres nobles de ſes ter res, lequel l'accompagna durant vne demy lieuë, luy ſeruant d'Eſtaffier ou Eſ cuyer, *Neubrigenſis* au chapitre 17. du liure ſecond de ſon Hiſtoire a remarqué comme l'Empereur Frederic ennemy du Pape Alexandre troiſiéme, taſch par tous moyens, tant par ſes lettres ſecrettes que promeſſes, de gaigner no ſtre Guillaume de Montpelier, & de faire tant auec luy, qu'il trahit, & luy de liurat le Pape Alexandre troiſiéme ſon hoſte, lors qu'il eſtoit dans Montpelie ce que toutesfois il ne peut iamais obtenir de Guillaume de Montpelier, cõm eſtant homme venerable, & homme tres-fidelle & loyal. Voicy les paroles d *Neubrigenſis* parlant du Pape Alexandre, & de l'Empereur Frederic. *Imperat verò non quieſcens, ſecretis vt dicitur literis & promiſſis ampliſſimis apud Wuillelmu eiuſdem vrbis Dominum agere ſtuduit: at vir memorabilis integræ fidei inuctus eſt & in ſignem hoſpitem decentiſſimè honorauit.*

Guillaume de Mõtpelier apres auoir longuemẽt faict la guerre, & aſſiſté ſe amis aux occaſios qui s'eſtoiet offertes, ſongeat à ſa fin, print vne ſaincte reſe lution de faire penitẽce de ſes actiõs paſſées, & à ces fins ſe faire Religieux d

l'Ordre fort eſtroit & reformé des Ciſteaux, imitant pluſieurs autres grands Seigneurs, Capitaines, & Caualiers, qui ont eu le meſme nom de Guillaume, leſquels apres auoir eſté fleuriſſans au monde ont faict leur aſſeurée retraicte dans vn Monaſtere, tellement qu'il ſemble que ce ſoit comme fatal à ceux de ce nom. Car Guillaume au Court nez Conеſtable de France, Vicomte de Narbone, & Comte de Toloſe, apres auoir eſté marié, & faict long-temps la guerre ſe rendit Religieux de l'Ordre de ſainct Benoiſt au Monaſtere ſainct Guillem le deſert, Dioceſe de Lodeue, Guillaume auſſi Duc d'Aquitanie pere d'Eleonor femme du Roy Louys le Ieune, & depuis d'Henry Roy d'Angleterre, choiſit vne Religion bien eſtroite pour faire ſa penitence. Noſtre Guillaume de Montpelier auſſi apres auoir acquis beaucoup de reputation par les armes finit ſes iours Religieux dans le Monaſtere de Grand-ſelue de l'Ordre de Ciſteaux à ſix lieuës de Toloſe, ainſi que nous pouuons apprendre de la vie de ſainct Bernard eſcrite par Geofroy Moine de Clariuaux, lequel racontant vn miracle faict par ſainct Bernard, dit le ſçauoir & l'auoir aprins de Guillaume de Montpelier: Voicy ce qu'il en dit. *Ad multorũ aureis famâ credimus peruenisse viri venerabilis Guillielmi qui olim Montispessulani Dominus, nunc verus Christi pauper & humilis Monachus degit in cœnobio quod Grandis-siluæ vocatur ipsius relatione didicimus quod dicturi sumus, sicut ab eius ore cui contigerat se accepisse dicebat,* & ce qui s'enſuit. Le meſme Religieux de Clairuaux en la meſme vie de ſainct Bernard eſcrit, comme Guillaume de Montpelier Moine de Grand-ſelue fut viſiter le venerable ſainct Bernard au Monaſtere de Clairuaux, & que frere Guillaume ſe ſeparant de la compagnie de ce ſainct perſonage ſe mit à pleurer, diſant auec les larmes aux yeux qu'il ne le verroit plus, auquel ſainct Bernard reſpondit en le conſolant, qu'il ne ſe faſchat point de le quitter, car il luy promettoit qu'auant mourir il le verroit, ſainct Bernard luy tint ceſte promeſſe: car incontinant apres ſa mort il apparut à frere Guillaume de Montpelier qui eſtoit dans le Monaſtere de Grand-ſelue, ainſi qu'eſcrit le ſuſdit Geofroy: en voicy les paroles. *Frater Guillelmus de Montepessulano cuius & supra fecimus mentionem, vir magnificus olim in seculo fuit, sed magnificentior in seculi fuga, hic in Monasterio Grandis-siluæ Monachus factus, Patrem sanctum deuotissimè visitauit: rediturus autem lachrymabiliter querebatur quòd non esset eum vltra visurus; cui vir Dei; Ne timeas ait adhuc sine dubio me videbis: huius effectum promissionis deuotissimus ille Guillielmus expectans ipsa nocte cum beatus Pater ex hac vita decessit in Monasterio Grandis-siluæ apparentem sibi videre meruit, & dicentem, frater Guillelme, & ille, Ecce ego Domine, Veni, inquit, mecum: ibant igitur pariter & ad montem quemdam altissimum peruenerunt interrogabat autem sanctus an sciret quò venirent: ille veroſe nescire professus est. At ille, ad radices montis Libani venimus & nunc manebis; hic ego autem ascendam in montem, interrogatus qua de causa vellet ascendere. Discere volo inquit, miratus ille quid inquam vis discere. Pater quem nulli hodie in scientia credimus esse secundum? Ad quẽ sanctus. Nulla ait hic scientia, nulla veri cognitio, sursum scientiæ plenitudo, sursum vera notitia veritatis & in hoc verbo, dimittens eum in montẽ altissimũ subijt coram illo, cũmque intueretur euntem illum expergefactus est, & occurrit ei protinus verbum illud, quod ad Ioannem illum dẽ cælo sonuit, beati mortui, qui in Domino moriuntur, vt ergo manè locutus est Abbati suo, & fratribus Patrẽ sanctũ ex hac vita migrasse dicebat, & notantes diem ac diligẽtius inquirentes vt audierant inuenerũt.*

I'ay apprins d'vne proſe que i'ay trouuée dans vn ancien Miſſel ſuiuant l'Ordre de Ciſteaux, comme noſtre Guillaume durant qu'il a eſté Religieux auec vne grãde ſimplicité & ſainɛteté, ne faiſoit autre profeſſion que de ſeruir Dieu, diſant qu'il ne ſçauoit autres mots de Latin que ces deux, *Aue Maria*; leſquels apres qu'il fut mort furent veus grauez en lettre d'or, ſur vne fleur de lys qui ſortoit miraculeuſement de ſon corps, comme il eſt dit dans ladite proſe, en ces termes: *Guillielmus quondam Montiſpeſſulani Dominus in Grandi-ſilua Monachus ibidem conuerſus, ille quem Guillielmus de Valada Angliæ Abbas, & Hiſtoriæ dicunt nihil Latinitatis præter hæc duo vocabula* Aue Maria, *ſciuiſſe, ex cuius ore, corpore iam tumulato lilium prodiiſſe, & literis aureis* Aue Maria, *vbique decoratum fertur.*

Le ſieur de Varanda dans ſondit Tableau des deſcẽdans de Marie de Montpelier, a remarqué qu'il fit ſon teſtament en l'an 1172. & mourut en l'an 1179. il fut enterré dans le Chœur de l'Abbaye de Grand-ſelue, en laquelle il eſt mort Religieux, pres du grand Autel du coſté où l'on lit l'Euangile, ioignant Foulques Eueſque de Toloſe qui auoit auſſi eſté Religieux du meſme Ordre. L'on void encore auiourd'huy eſcrit contre vne petite muraille qui eſt du coſté du ſuſdit grand Autel.

MONTPELIER PER MOSSEN GVILLEM.

Au milieu deſquels mots ſe voit repreſentée vne pomme.

Or m'eſtant trouué ſur le lieu, i'ay curieuſement demandé aux plus anciens Religieux dudit Monaſtere quel eſtoit le ſens de ceſte inſcription; le plus ancien d'iceux me dit auoir apprins de ſes predeceſſeurs qu'il y auoit anciennement contre ladite muraille vn ſepulchre releué, où eſtoiɛt les os dudit Guillaume de Montpelier, lequel les Caluiniſtes (ayant ſurprins ladite Abbaye) deſmolirent, comme ils rauagerent & bruſlerent tout ce qui eſtoit dans le Chœur d'icelle: à cauſe dequoy ie croy que cette inſcription doit ainſi eſtre entenduë, que c'eſtoient les habitans de Montpelier, leſquels teſmoignant l'affection & bõne volonté qu'ils portoient à leur Seigneur luy auoient faict dreſſer ce tombeau, interpretant ce mot de Montpelier, les habitans de Montpelier, & la põme qui eſt entre-deux ſont les armoiries de la ville & Seigneurs de Montpelier, & ces mots *per Moſſen Guillem* veulent dire pour leur Seigneur Guillaume, car en langage du pays, *Moſſen* veut dire Monſieur.

GVILLAVME DE MONTPELIER fils de Matilde.

GVillavme Seigneur de Montpelier fils de Matilde ſucceda à ſon pere Frere Guillaume de Montpelier, qui mourut Religieux de Grand-ſelue: c'eſt pourquoy il auoit ordonné dans ſon teſtament faict en l'an 1202. que ſon corps apres ſon decez ſeroit apporté en l'Abbaye de Grãd-ſelue pour y eſtre enterré. Ceux qui ont eſcrit qu'il auoit eſté marié auec Matilde fille d'Emanuel Empereur de Conſtantinople ſe ſont trompez; car il eſtoit fils & non mary de Matilde. Il fut marié deux fois, ſa premiere femme n'eſt point nommée par les

Hiſtoriens d'Eſpagne. Toutesfois ie croy qu'on la nõmoit Greque, & qu'elle eſtoit niepce d'Emanuel Empereur de Conſtantinople, de laquelle il eut vne fille nommée Marie, ainſi qu'eſcrit Guillaume de Puylaurens au chapitre 11. de ſon Hiſtoire des Albigeois. Sa ſeconde femme, ou pluſtoſt concubine ſe nommoit Agnés, comme il eſt dit en ſon teſtament.

Les Hiſtoriens d'Eſpagne, meſmes Zurita, ont remarqué qu'elle eſtoit fille d'vn des grands d'Eſpagne. Guillaume de Montpelier eut grand nombre d'enfans de ceſte Agnés tant maſles que filles : c'eſt pourquoy il fit tous ſes efforts enuers le ſainct Siege pour faire legitimer les enfans qu'il en auoit eu: leſquels eſtoient illegitimes, d'autant qu'il les auoit eux d'vne ſeconde femme durant la vie de la premiere, laquelle il auoit quittée ſans conged & permiſſion de l'Egliſe : à cauſe dequoy il enuoya l'Archeueſque d'Arles au Pape Innocent troiſiéme pour taſcher d'obtenir de luy la legitimation des enfans qu'il auoit eu d'Agnés. Ce que toutesfois il ne peut iamais faire, à cauſe (comme nous auons dit) qu'il auoit quité la premiere femme ſans licence & permiſſion de l'Egliſe. Tellement que le Pape declara le mariage contracté par ledit Guillaume auec ladite Agnés inualide & illegitime, & les enfans prouenus de ce mariage baſtards, illegitimes, & adulterins, ainſi qu'il eſt au long contenu dans la decretale d'Innocent troiſiéme. *Cum per venerabilem*, au titre, *Qui filij ſint legitimi* dans les Decretales, & ceſte Epiſtre decretale ſe treuue eſcrite à Guillaume de Montpelier, ainſi qu'eſt porté par l'inſcription d'icelle.

C'eſt ce Guillaume de Montpelier, lequel comme nous auons dit recognut tenir la ville de Montpelier, & Chaſteau de Lates, de Raymond Comte de Toloſe, comme Comte de Melguel par ſa femme, & en fit hommage audit Comte de Toloſe és années 1184. & 1189. I'ay remarqué dans vn ancien acte de l'an 1194. qui eſt dans les archifs de l'Eueſché de Beziers, comme lors que Roger Comte de Carcaſſone, & Vicomte de Beziers voulut donner au Roy d'Aragon la Vicomté de Beziers, il luy fit faire vn acte de recognoiſſance deuant tous leſdits habitans de Beziers, des droits que ledit Comte auoit ſur ladite ville, comme auſſi des droits qui appartenoient à l'Eueſque ce qui fut faict en preſence de noſtre Guillaume de Montpelier.

Et bien que le Pape Innocent troiſiéme eut declaré les enfans que Guillaume de Montpelier auoit eu d'Agnés baſtards & illegitimes, neantmoins Guillaume venant à ſes derniers iours il ne s'arreſta pas à ce que le Pape en auoit ordonné : car par ſon teſtament faict le quatriéme Nouembre 1202. il fit ſon heritier vniuerſel Guillaume de Montpelier ſon fils aiſné d'Agnés ſa ſeconde femme & concubine, auquel il laiſſa la ville de Montpelier, le Chaſteau de Lates, les Chaſteaux de Montferrand, Caſtelnau, Caſtres, Lopian, Omelas, le Poget, Popian, Montarnaud de Deuian, Creſſan, la ville de Sainct Porgoyré, Sainct Pons, Corrocet, Montbaſens, Frõtinhan, Mirabal, Seruian, Sainct George, Meruiel, & Montjolan auec leurs appartenances, & tout ce qui luy appartenoit depuis la riuiere de l'Eraut iuſques à la riuiere de Vidourlé ; en quoy, comme il dit en vn endroit de ſon teſtament, conſiſtoit la pluſpart de ſes biẽs. Par le meſme teſtament il donnoit à Thomas ſon ſecond fils nommé Tortoſe le Chaſteau de Paulian auec toutes ſes appartenances, & tous les droits qu'il

a en la Cité de Tortoſe, & ce qui luy appartient au delà la riuiere d'Eraut, auec tous les biens qu'il a aux Eueſchez de Lodeue, & Beziers, veut que Guillaume ſon fils heritier vniuerſel, donne à ſon frere Thomas les armes lors qu'il ſera faict Cheualier; & neantmoins luy donne pendant ſa vie toutes les années mille ſols. Il veut par le meſme teſtament que Raymond ſon troiſiéme fils ſoit Moine de l'Abbaye de Grand-ſelue, à laquelle il donne cent liures: & que Bernard Guillaume ſon quatriéme fils ſoit Chanoine de Gironde, & de Lodeue: veut que Guyon ſon cinquiéme fils ſoit Moine de Clunias pres de Montpelier, & donne cent liures à l'Egliſe, & veut que Bergundan ſon ſixiéme fils ſoit Chanoine du Puy. Par le meſme teſtament il donne à ſa fille Marie ſans qu'il nomme la mere deux cens marcs d'argent que le Comte de Toloſe, & le Comte de Comenge ſon mary luy doiuent, & ſi elle ne le peut recouurer, il veut que Guillaume ſon heritier luy baille du ſien auec ſes ornemens nuptiaux, ſçauoir quatre robes pour changer, & quatre licts honnorables. Donne à Anne, & à Laycete ſes deux filles qui ſont à marier, à chacune cent marcs d'argent, & les ornemens honnorables, & ordonne que ſi ſa femme Agnés a de luy à l'aduenir des enfans ou des filles, que les maſles ſoient Clercs, & les filles Religieuſes, à chacune deſquelles il laiſſe cent liures, & apres pluſieurs degrez de ſubſtitutions faictes à ſes enfans, il ſubſtituë à eux ſubordinairement Raymond Cauſſelli ſon nepueu Seigneur de Lunel, Raimond de Roquefuel ſon nepueu, & Bauquil Guillaume. Il faict mention dans ſondit teſtamẽt tant d'vn ſien frere nommé Raymond Eueſque d'Agde, que de Clemence ſa ſœur, à laquelle il laiſſe cent marcs d'argent: veut que ſon corps ſoit enterré au Monaſtere de Grand-ſelue, ce que depuis il reuoque & veut eſtre enterré au cimetiére des Chanoines de Maguelone. Ordonne que ſondit heritier iuſques à ce qu'il aye l'âge de 25. ans, ſe gouuerne par le conſeil de quinze ſages hommes qu'il nomme: laiſſe tous ſes enfans ſoubs la protection de Dieu, noſtre Dame, de la Reyne d'Aragon, & de Monſieur le Roy ſon fils, & du Comte de Toloſe: auquel teſtament interuient Guillaume ſon fils heritier, lequel promet & iure de garder le contenu en iceluy. Depuis eſtant decedé au meſme mois de Nouembre, ſon teſtament fut ſolemnellement publié par deuant Meſſire Guillaume de Flexio Eueſque de Maguelone, lequel pour authoriſer l'acte y appoſa ſon ſeing de plomb.

MARIE DE MONTPELIER, ET Pierre Roy d'Aragon.

VILLAVME fils de Matilde eſtant decedé, Marie ſa fille du premier lict luy ſucceda en tous & chacuns ſes biens, comme eſtant ſeule legitime, & le Pape declara les enfans que Guillaume auoit eu d'Agnés, baſtards, adulterins, & illegitimes. Marie auoit eſté mariée durant la vie de Guillaume ſon pere auec le Comte de Comenge, de laquelle il auoit eu deux filles. Guillaume de Puylaurens au chapitre vnziéme de ſon Hiſtoire des Albigeois a remarqué que l'vne de ces deux filles fut mariée auec

Sanxius de Barra; & l'autre auec Cẽtullo Cõte d'Aſtarac. Et Zurita en ſes Indices d'Aragõ a noté que l'vne auoit nõ Matilde, & l'autre Perrone. Ce mariage de Marie auec le Comte de Comenge fut diſſous par l'Egliſe, ce qui fut cauſe que Pierre Roy d'Aragon rechercha d'auoir à femme Marie de Montpelier, & enfin l'eſpouſa du deſir qu'il auoit d'eſtre Seigneur de Montpelier, & comme dit Guillaume de Puylaurens, *Ambitione dominandi per eam in Montepeſſulano.* Ils accorderent leurs pactes & conuentions de mariage le 15. Iuillet 1204. deſquels voicy la teneur.

CVM in mundi principio Deus omnia creando ad vltimum hominem condidiſſet tulit vnam de coſtis eius dicens, non eſt bonum hominem eſſe ſolum, faciamus ei adiutorium ſimile ſibi, ex qua fœminam cum feciſſet benedixit illis, & ait, Creſcite & multiplicamini & replete terram, & dominamini volatilibus cæli, & piſcibus maris. Ideóque in Dei nomine ego Maria filia quondam Guillelmi Domini Montiſpeſſulani collocans me in matrimonium tibi Domino Petro Regi Aragonis, Comiti Barch. do tibi mecum in dotem villam Mõtiſpeſſulani, cum ſuis omnibus pertinentijs, & cum tota dominatione ſua, & Caſtrum de Latis, & Caſtrum nouum, & Caſtrum de Monteferrario, & Caſtrum de Caſtris, & Caſtrum de Homelatio cum omni dominatione ſua, & Caſtrum de Pogeto, & Caſtrum de Montebaſenco, & Caſtrum de Cornoueſicco, & Caſtrum de Montearnaudo, & Caſtrum de Frontinhano, & Caſtrum de Piniano, & Caſtrum de Popiano, & Caſtrum de Parlano, & villam ſancti Paragorij, & villam de Vindemiano, & villam de Arluz, & villam de Trezano, & villam ſancti Georgij, & villam de Miraualle, & Caſtrum de Lupiano cum omnibus eorum adiacentibus pertinentijs, & omnes villas, & manſos, feuda, feudationes, & generaliter omnia alia iura quæ pater meus tempore mortis ſuæ habebat & poſſidebat: & generaliter omnia alia iura mea: hæc omnia & ſingula tali pacto & conuentione do tibi Domino Regi marito meo quòd ſi habuerimus infantes ſuperſtites de me natos, & generatos ad primogenitum, maſculis deficientibus, ad filiam primogenitam, vel ea decedente ad filiam ſubſequentem hæc dos integrè reuertatur: ſin autem ad propinquos meos. Et ego Petrus Rex Aragonis, Comes Barch. in Dei nomine recipiens te Mariam in legitimam coniugem cum prædicta dote, & me tibi tradens in virum legitimum dono, & concedo tibi in donationem propter nuptias, & in ſponſalitium tuum totum Comitatum de Roſſilhon, cum omnibus villis & Caſtris, dominationibus, hominibus & ſuis pertinentijs, & generaliter totum hoc quod habeo & habere debes à fonte de Salſas vſque ad Cluſam: tali pacto ſcilicet & tenore quod ſi mihi ſupervixeris habeas hæc omnia, & teneas in omni vita tua, & poſt mortem tuam eiſdem pactis ad liberos cõmunes ſuperſtites, vel ipſis deficiẽtibus ad propinquos meos reuertatur. Itẽ promitto, & cõuenio tibi ſtipulati quòd nunquã te viuentẽ dimittã nec aliam quamlibet ſuperinducam, neque bona & iura quæ tecũ in dotẽ accipio in ſolidũ vel pro parte in damnũ tuum fraudulenter diminuã, permutabo, vel quolibet alio genere alienationis in aliquã perſonã transferã, nec transferri patiar: ſed hæc omnia tibi fideliter ſeruabo, & retinebo, nec aliquod donum, vel pactum, vel relictum de omnibus ſupradictis, vel de aliquo ipſorum recipiam, vel ab aliquo recipi patiar quod ſi feci, vel fecero illud caſſum, & inutile ſit, & remaneat: ſed hæc omnia, & ſingula firmiter me obſeruaturum, & quòd nullo modo decipiam iuro ſuper hæc ſancta quatuor Dei Euangelia. Quod ſi forte contra dictum ſacramentum vllo tempore venirem vel in aliquo infringerem, aut ſententia, vel cenſura Eccleſiaſtica, aut alio modo dictum matrimonium diſſolueretur, abſoluo, & libero imperpetuum ab omni vinculo fidelitatis & ſa-

cramenti & hominij omnes homines Montiſpeſſulani, & omnium Caſtrorum & villarum ſuperiùs nominatarum, & omnia ſuperiùs à te mihi in dotem data & conſtituta; ita quòd mihi deinde non tenerentur, ſed tantum tibi, nihilominus poſt dictam abſolutionem & diuiſionem prædicto ſacramento à me ſuperiùs tibi facto ſuas vires imperpetuum obtinente, ita quod per te vel per alium à dictis ſacramentis, & pactis & conuentionibus nullatenus abſolui poſſim. Et ego Comes Sanxius Domini Petri Regis Aragonis Patruus, & per fidem mecum plenitus requiſitam. Et ego Ildefonſus Comes & Marchio Prouinciæ frater Domini Petri Regis Aragonis prædicti. Et ego Guillelmus de Baucio, & ego Hugo de Baucio frater eius, & ego Roncelinus Vicecomes, & Dominus Maſſilienſis, & ego Guido de Cauallum, & ego Petrus Anneus, & ego Petrus de Albanes nos omnes ſupradicti, & ſinguli præſtito à nobis ab vnoquoque noſtrum corporaliter iuramento iurando ſuper hæc ſancta quatuor Dei Euangelia per ſtipulationem promittimus, & conuenimus tibi Dominæ Mariæ præſcriptæ quod Dominus Petrus Rex Aragonis, Comes Barch. omnia prædicta & ſingula ab ipſo tibi ſuperiùs laudata, promiſſa, & iurata fideliter, & plenariè tenebit & obſeruabit, & in nullo ea aliquo tempore per ſe vel per alium reuocabit, infringet, nec aliquid ſupradictorum. Et nos omnes ſupradicti de his omnibus & ſingulis firmiter complendis & ſeruandis ſub dicto iuramento, & fide pleniter quiſque pro te & tuis nos obligamus. Acta ſunt hæc omnia & laudata in domo militiæ templi ſitæ iuxta Montepeſſulanum poſt Eccleſiam, anno dominicæ incarnationis milleſimo ducenteſimo quarto, decimo ſeptimo Calendas Iulij in præſentia & teſtimonio Domini Guidonis Magalonenſis præpoſiti, Bertrandi Radulphi, Guillelmi de Rabaſtens cauſidici, Petri Lombardi Diaconi, Petri de Iſauchijs baiuli, Raymundi de Caſtris maioris, Bertrandi de Vallauchie, Petri d'Eſtagno militum, Petri de Conchis, Guillelmi de Conchis filij eius, Raymundi Adbraudi de Conchis, Petri Lobeti, Berengarij Amici, Lucæ Paluerelli, Petri Tropaſſets, Ioannis de Montebeliardo, Ioannis Luciani, Guillelmi Luciani fratris eius, Raymundi Heliæ, Stephani de Limoges, Pontij Vitalis, Bertrandi Ægidij, Firmini Bourſez, Petri Vitalis, Bernardi de Adelhano, Petri de Dillano fratris eius, Stephani de Dilhano, Simonis de Camponouo, Guillelmi Berengarij, Petri de Tripoli, Bartholomæi Bigorre, Guillelmi Borrelli, Petri de ſancto Deſiderio, Petri de Saluiano, Hugonis de Monterotundo, Bernardi Raſcaſſel, Pontij Aldeguerij, Guillelmi Aldeguerij eius filij, Guillelmi de Conchis Cereri, Aſtorgij de Orlhas, Ioannis Fulcrandi, Bernardi de Redorta, Petri Ademarij, Bernardi de Ortols, Petri Carbonelli, Raymundi Notarij, Iacobi Laurentij, Bernardi de Porta Notarij, & Hugonis Laurentij Notarij qui hæc omnia ſcripſit.

Le Roy d'Aragon ayant eſpouſé Marie de Montpelier ne garda pas la promeſſe qu'il luy auoit faicte dans ſes pactes de mariage de ne la quitter point; car il cõmença biẽ-toſt apres de la meſpriſer, & de faire de nouuelles amours, & eſtant arriué qu'il aymoit paſſionement vne autre Dame de Montpelier, & taſchoit par tous moyens de s'en rendre le maiſtre, les Conſuls & preudhommes de Montpelier qui aymoient grandement Marie de Montpelier leur Dame en eſtant aduertis, parlerent à vn certain courtiſan qui gouuernoit toutes ſes amours; & bien qu'il fut grandement confident au Roy, cẽ neãtmoins l'affection qu'ils portoient à leur Dame les porta ſi auant qu'ils parlerent à ce courtiſan, & luy firent entendre qu'ils eſtoient bien aduertis comme le Roy aymoit paſſionement vne Dame de Montpelier, que s'il vouloit faire vn bien au public qui eſtoit en ſon pouuoir, en diſant au Roy que la Dame qu'il recherchoit vouloit contenter ſes deſirs, à la charge qu'il n'y eut

point de lumiere à la chambre où ils coucheroient. Ce que le Roy ayant aggreé, ce courtiſan à la priere des Conſuls & preud'hommes de Montpelier, ſuppoſa au lieu de ceſte Dame, Marie de Montpelier femme dudit Roy, laquelle il auoit comme delaiſſée, & ayant paſſé toute la nuict auec elle croyant coucher auec la Dame qu'il aymoit, les Cõſuls & pluſieurs autres preud'hõmes le furent treuuer lendemain bon matin dans ſon lict auec leurdite Dame ſa femme: auquel ils firent entendre qu'ils s'eſtoient ſeruis de ceſte ruſe afin de pouuoir auoir des enfans legitimes de leur mariage: tellement que le Roy ayant recognu leurs bonnes intentions n'en fut point offenſé. Dequoy les Cõſuls & preud'hommes furent fort contens, veu meſmes que cette nuict la Reyne vint groſſe de ce ſage & grand Roy Dom Iammes qui naſquit à Montpelier. Raimond Montanier ancien Hiſtorien qui a eſcrit en vieux langage Catalonois, la vie de Dom Iammes Roy d'Aragon, eſcrit fort particulierement ceſte Hiſtoire, & dit que les douze Conſuls de Montpelier, auec douze Cheualiers & habitans de ladite ville, douze Dames & douze filles, l'Official de l'Eueſque, deux Chanoines, & deux Notaires, portans chacun vn flambeau allumé à la main, furent auant le iour treuuer le Roy couchant auec ſa femme, pour teſmoigner à tous les habitans de ladite ville qu'ils auoient veu le Roy dans vn lict couchant auec elle.

Or bien que Marie fut groſſe, & que ce fut vne femme tres-vertueuſe, & tres-recommandable, ſuiuant le teſmoignage de tous les Hiſtoriẽs tant François qu'Eſpagnols; neantmoins le Roy d'Aragon ne laiſſa pas de la delaiſſer, & de faire demander pour femme la fille du Roy Philippe, ayant à ces fins enuoyé au Roy l'Eueſque de Barcelone, ainſi que teſmoigne Pierre Moine de Valſernay au 68. chapitre de ſon Hiſtoire des Albigeois: Mais ne pouuant legitimement contracter mariage ſans faire diſſoudre le premier, il fit appeller Marie de Montpelier à Rome deuant le Pape Innocent troiſiéme en ſeparation de mariage ſoubs pretexte qu'il diſoit que le mariage par luy contracté auec elle ne pouuoit ſubſiſter, d'autant qu'elle ſe treuuoit auparauant mariée auec le Comte de Comenge qui eſtoit encore viuant, car autrement elle auroit deux maris; & d'ailleurs alleguoit qu'auant eſpouſer ſa femme il auoit couché auec vne ſienne proche parente, à cauſe dequoy il ne pouuoit en conſcience demeurer marié auec ſadite femme. Nonobſtant ces allegations le Pape apres auoir entendu tant Hugues de Tarrogia parent du Roy, & lequel à ces fins il auoit enuoyé à Rome, que Dame Marie de Montpelier qui s'eſtoit renduë à Rome pour defendre ſon mariage, ordonna que le Roy reprendroit Marie ſa femme qu'il auoit legitimement eſpouſée, attandu que le premier mariage de Marie de Montpelier auec le Comte de Comenge, auoit eſté diſſous d'authorité de l'Egliſe auant qu'elle n'eſpouſat le Roy d'Aragon, comme l'on peut voir par le reſcript qui en fut pour lors donné, lequel contient les raiſons alleguées par toutes parties, comme s'enſuit.

INnocentius Epiſcopus ſeruus ſeruorum Dei. Chariſſimo in Chriſto filio P. illuſtri Aragonum Regi ſal. & Apoſtolicam benedictionem. Nouit ille, qui eſt teſtis in cælo fidelis, cui omne cor patet, & nullum latet ſecretum, quod in cauſa matrimonij quæ inter te, & chariſſi-

mam in Chriſto filiam Mariam illuſtrem Reginam Aragonum coniugem tuam diutiùs noſcitur agitata, via regia ſemper inceſſimus, neque ad dexteram declinauimus, vel ſiniſtram: quod teſte conſcientia in cauſis fecimus vniuerſis quæ ad noſtrum perferuntur examen: cum illius vices diſponente ipſo exerceamus in terris, qui iuſtus, & iuſtitiam diligens ſine acceptione iudicat perſonarum: nec ignoramus legis diuinæ mandatum, quo habere pondus & pondus, menſuram & menſuram, quorum vtrumque apud Deum eſt abominabile, prohibemur: & æqua lance cauſas, & merita penſare præcipimur ſingulorum. Licèt igitur inter alios mundi Principes te, ſicut opera ipſa declarant, amplexemur ſpecialis dilectionis affectu, & ad perſonæ tuæ honorem, & commodum aſpiremus, vbi tamen ad iudicij peruenitur examen, in quo nec reſpicere pauperem, nec potentis vultum honorare permittimur, nullam tibi, vel alij gratiam facere poſſumus aut debemus: & maximè vbi agitur de matrimonij ſacramento: quod ante peccatum, in Paradiſo à Domino inſtitutum, præter propagationis humani generis fructum, illud ineffabile ſacramentum coniunctionis Chriſti videlicet ad ſanctam Eccleſiam Dei, ad fidelem animam, & ipſius Verbi ad humanam naturam noſcitur figurare: Apoſtolo atteſtante, qui de bono matrimonij agens, inquit: Ego autem dico magnum in Chriſto, & Eccleſia ſacramentum. Dudum igitur cum matrimonium contractum inter te, & eandem Reginam proponeres te habere ſuſpectum, pro eo, quod eadem ferebatur maritum alium habere ſuperſtitem, videlicet nobilem virum N. Comitem Conuenarum, tuque priùs carnaliter mulierem quandam cognoueris, Reginam ipſam conſanguinitatis vt dicebatur, linea contingentem: & ſuper hoc conſcientiæ, ac ſaluti tuæ conſuli poſtulares, cauſam bonæ memoriæ Pompilonenſi Epiſcopo, & P. de Caſtronouo, & fratri Rodulpho monachis Fontis frigidi, qui duo tunc erant Apoſtolicæ ſedis Legati meminimus commiſiſſe, coram quibus, cum lis faiſſet ſuper duobus præfatis articulis per partium procuratores legitimè cõteſtata, nobili viro Hugoni de Turre rubea conſanguineo tuo, tunc matrimonium, vt dicitur accuſante, legatis eiſdem interim ab hac luce ſubtractis, & Pampilonenſi Epiſcopo pro ſuis, & Eccleſiæ ſuæ negotijs apud ſedem Apoſtolicam occupato, cauſam ipſam venerabilibus fratribus noſtris Narbonenſi Archiepiſcopo, tunc Ciſtercienſi Abbati, ac Vticenſi Apoſtolicæ ſedis legatis, & Reginenſi, tunc temporis officio legationis fungenti Epiſcopis duximus committendam: ſub ea forma, qua præfato Pampilonenſi, & ſuis coniudicibus fuerat ante commiſſa, nullo in poſterioribus literis addito, vel mutato: vt videlicet ſi appareret legitimus accuſator cauſam conuocatis partibus audientes eam ſi de partium voluntatè procederet ſine Canonico terminarent: alioquin geſta omnia fideliter conſcribentes ea nobis, ſub ſuarum teſtimonio tranſmitterent literarum: præfigentes partibus terminum competentem, quò per Procuratores idoneos noſtros ſe conſpectui præſentarent: iuſtum, Deo auctore, iudicium accepturi. Tu igitur, ac eadem Regina, ſicut ex actis intelleximus, perſonaliter in ipſorum iudicum præſentia conſtitutis proponere curauiſti, quòd Regina ipſa tibi de iure ſociari non poterat fœdere maritali: tum quia dicto Comiti Conuenarum adhuc ſuperſtiti fuerat in Eccleſiæ facie matrimonialiter copulata per quod conſtabat eam tecum contrahere nequiuiſſe: cum ab eodem Comite ſeparata per iudicium Eccleſiæ non fuiſſet. Regina verò ibidem fuit abſolutè confeſſa, quod re vera patre ſuo viuente, ac procurante contraxerat cum Comite memorato, ſed adiecit quod huiuſmodi matrimonium de facto contractum fuerat non de iure: cum idem Comes ſibi eſſet conſanguinitate pariter, & affinitate coniunctus, & inſuper duas haberet vxores: tempore quo contraxerat cum eadem, ad quæ probanda terminum ſibi dari poſtulauit. Et licet fuerit ex tua parte reſponſum quod eius ſuper his exceptiones recipi non deberent, donec eſſet præfato Comiti, cum quo ſe contraxiſſe confeſſa fuerat reſtituta, nec tu exceptionibus tenebaris huiuſ-

modi

modi reſpondere, ad vltimum tamen ita fuit de partium voluntate prouiſum: vt ſcilicet ſalua tibi exceptione ceu replicatione prædicta, vtriuſque patris probationes ſuper præmiſſis articulis audirentur. Poſtmodum B. Aimerij quem procuratorem in negotio conſtituerat memorato de conſenſu tuo tria ſe obtulit probaturum: ſcilicet, matrimonium prius fuiſſe contractum inter dictam Reginam, & Comitem Conuenarum, & matrimonium, ſi quod fuit, inter eundem Comitem, & G. filiam A. de Barca fuiſſe iudicio Eccleſiæ ſeparatum antequam cum Regina contraxiſſes eadem; & filiam Comitis Bigorræ, vxorem Comitis antedicti fuiſſe tibi conſanguinitate coniunctam: & ſic terminus fuit partibus aſſignatus facta promiſſione hinc inde quod alias dilationes non peterent, ad proponendum aliud, vel probandum. Cúmque partes termino conſtituto in duorum iudicum prædictorum præſentia, tertio literatoriè ſuam excuſante abſentiam conueniſſent, Regina proponens ſe infirmitate grauatam teſtes ſuos medio tempore producere nequiuiſſe, dilationes alias poſtulauit, quas licèt dictus procurator tuus aſſereret ſibi non eſſe vllatenus concedendas, pactionem factam de non petendis dilationibus allegando, ac ſuper hoc fuiſſet diutiùs diſputatum; tandem de conſenſu partium conceſſa fuit, ſub præfata conditione ceu pactione dilatio & terminus aſſignatus R. Procuratori ſæpedictæ Reginæ: ac cùm rurſus dilationes alias poſtularet dicto procuratore tuo eas ſibi non debere cõcedi omnimodis contendente, iudices ad Montempeſſulanũ vnà cum ipſis procuratoribus acceſſerunt, vt ibi præſente Regina negotium tractaretur: vbi cum ſuper dandis, vel non dandis dilationibus fuiſſet à partibus diutiùs litigatum, tandem dicto procuratore tuo adhibente conſenſum, iudices ſub cõditione præmiſſa dilationes alias conceſſerunt locum, & terminum partibus aſſignantes. Porrò partibus, præfixo termino in iudicum præſentia conſtitutis abſente Regina, eius tamèn procuratore præſente, procurator tuus de nouo propoſuit quòd dictus Comes conſanguinitatis linea te contingebat: per hoc inter te ac Reginam probare aliam affinitatem intendens: ſuper quo quanquam lis minimè conteſtata fuiſſet, & conueniſſet vt dictum eſt inter partes quod de nouo proponere aliquid non deberent, iudices tamen teſtes qui nequaquam iurauerant niſi ſuper illis dumtaxat articulis, ſuper quibus lis fuerat conteſtata recipere præſumpſerunt: ſuper quo de ipſorum prudentia non poſſumus non mirari, & ſi procurator tuus coram omnibus multipliciter conatus fuerit demonſtrare in hoc articulo legitimè fuiſſe proceſſum. Demum cum probationibus & allegationibus fuiſſet renunciatum hinc inde, licet Regina quod non opponeret appellationis obſtaculum iuramento præſtito promiſiſſet, quia tamen facultas à nobis ſententiam audiendi ſi mallet, eidem in literis noſtris fuerat reſeruata vti volens beneficio earundem humiliter poſtulauit, vt ad nos cauſa remitteretur inſtructa præfixo partibus termino competenti, cuius petitione ſicut ius exigebat admiſſa, dicti iudices acta, omnia prout à nobis in mandatis acceperant ad nos ſub ſigillis ſuis fideliter tranſmiſerunt. Cum ergo Regina, & dilectus filius Magiſter Columbus procurator tuus, vir vtique literatus, prouidus & fidelis, ac de ſollicita diligentia & diligenti ſollicitudine in eodem negotio habita merito comendandus propter hoc ad noſtram præſentiam acceſſiſſent cauſam in conſiſtorio publico ſolemniter examinauimus, & attentè. His igitur, quæ à partibus prudenter, ſubtiliter ac fideliter tam ſuper actis in præſentia iudicum prædictorum, quàm coram nobis fuere propoſita diligenter auditis, & ſubtili examinatione diſcuſſis, quia nobis conſtitit euidenter, quod ſæpedicta Regina & Comes Conuenarum prædictus ſe in diſtantia tertij, & quarti gradus conſanguinitatis, & affinitatis contingunt, & idem Comes prius in conſpectu Eccleſiæ cum nobili muliere Beatrice contraxerat à qua non eſt probatum ipſum Eccleſiæ fuiſſe iudicio ſeparatum, cum ſuper propoſito affinitatis articulo nihil legitimè probatum fuerit contra eam, de cõmuni fratrum noſtrorum conſilio eandem ab impetitione tua ſu-

per his, quæ in iudicium fuere deducta ſententialiter duximus abſoluendam: eandem ex eo nequaquam ream eſſe periurij decernẽtes, quòd cauſam ad nos remitti poſtulauit tractatam, cum id ſicut eſt expreſſum ſuperiùs, in noſtris ſibi fuiſſet literis reſeruatum. Monemus igitur ſerenitatem tuam, rogamus & obſecramus in Domino, Celſitudini tuæ nihilominus ex animo conſulentes, quatenus non moleſtè ſuſtinens, nec admirans quòd tibi non detulimus contra Deum, ſed potius cogitans quod non tam tuæ cauimus voluntati conſulere, quàm ſaluti, ac ideo noſtris acquieſcens conſilijs, quæ tibi ſemper vtilia extiterunt Reginam eandẽ in plenitudinem gratiæ regalis admiſſam benignè recipias, & maritali affectione pertractes, præſertim cum filium ſuſceperis ex eadem, & ſit mulier Deum timens multa prædita honeſtate. Vnde pro certo ſperamus multa ex ipſius conſortio, maximè ſi ad Deum reſpectum habeas, ipſam ſicut Reginam honorificè, ac decenter tractaueris ſerenitati tuæ commoda prouentura, cum vir etiam infidelis per fidelem mulierem ſaluetur, Apoſtolo atteſtante; alioquin nec tu videreris à principio motæ litis tuam prout aſſerebas voluiſſe ſanare conſcientiam, ſed potiùs ſauciare. Nec nos, quantumcumque tuæ deferri ſublimitati velimus, quos Deus coniunxit humana ſuſtineremus præſumptione ſeiungi. Denique nouerus nos Venerabilibus fratribus noſtris Carcaſſonenſi, Auinionenſi, Auraſicenſi Epiſcopis per noſtras dediſſe literas in mandatis, vt ſi noſtrum ſuper hoc, quod non credimus, neglexeris, adimplere mandatum, ipſi te ad id per cenſuram Eccleſiaſticam ſublato appellationis impedimento compellant. Datum Laterani xiv. K. Febr. Pontificatus noſtri anno xv.

Nous apprenons par l'Hiſtoire des Albigeois comme Pierre Roy d'Aragon vint à Carcaſſone, & de là à Toloſe, pour taſcher de traicter quelque accord entre Raimond Comte de Toloſe ſon beau frere, & Simon Comte de Montfort; mais au lieu que les affaires prinſent quelque bon train, la guerre s'eſchauffa entre leſdits Comtes, de façon que le Comte de Toloſe ayant entendu qu'il y auoit peu de gens dans le Chaſteau de Muret qui tenoient pour le Comte de Montfort, & leſquels incommodoient grandement la ville de Toloſe, il s'en alla auec vne grande armee pour les chaſſer de ce lieu, dequoy ceux de Muret donnerent aduis au Comte de Montfort, & il s'y rendit auec ſes troupes. Cela fut cauſe qu'il y eut vn grand cõbat ou bataille entre le Comte de Montfort, & le Comte de Toloſe; mais enfin le Comte de Mõtfort en obtint la victoire. En ceſte bataille ſe treuua Pierre Roy d'Aragon, lequel comme nous auons dit eſtoit venu pour accommoder les affaires. Toutesfois s'eſtant treuué à la meſlée dans ladite bataille il y fut tué le 14. de Septembre de l'an 1213. ainſi que nous l'auons plus particulierement eſcrit dans l'Hiſtoire des Comtes de Toloſe.

IACQVES ROY D'ARAGON SEIGNEVR de Montpelier.

PIERRE Roy d'Aragon ayant eſté tué à la bataille de Muret, ſon fils Iacques luy ſucceda tant en ſon Royaume qu'en la Seigneurie de Montpelier, auſſi eſtoit il fils natif de Montpelier. Lors que ſon pere le Roy d'Aragon vint en Languedoc il le mena auec luy, & le laiſſa comme en hoſtage entre les mains du Comte de Montfort, tellement qu'il ſe treuua lors que ſon pere

mourut au pouuoir dudit Comte, lequel ne vouloit point le deliurer à ceux d'Aragon qui le luy demandoient. Il taſchoit de le marier auec ſa fille, à laquelle il vouloit donner en dot les biens qu'il auoit acquis aux guerres contre les Albigeois, & l'affaire vint à ce point qu'il falut que le Pape y mit la main, & luy enioignit par ſes Bulles de le bailler au Cardinal Benauent, à quoy en fin il obeyt. Durant que le Roy Iacques eſtoit en oſtage & comme priſonnier entre les mains du Comte de Montfort, il fut ſouuent viſité & conſolé par deux grands hommes & de ſaincte vie, l'vn eſtoit ſainct Dominique qui a inſtitué l'Ordre des Freres Preſcheurs, l'autre eſtoit le Bié-heureux Pierre de Nolaſque, natif du Mas ſainctes Puelles prez la ville de Caſtelnau-d'arry, & premier Inſtituteur de l'Ordre de la Mercy. Ce ieune Roy ſe voyant ainſi priſonier dãs Carcaſſone fit vœu à noſtre Dame à l inſtigatiõ de ces deux ſaincts Peres, que ſi Dieu luy faiſoit la grace d'eſtre mis en liberté & remis en ſon Royaume, il fonderoit vn Ordre de Cheualiers & Religieux, leſquels s'employeroient au rachapt des priſonniers, ce qu'il fit: car eſtant arriué en Eſpagne, il fonda de Cheualiers & Religieux de l'Ordre de noſtre Dame de la Mercy, leſquels par leur regle ſe doiuent employer au rachapt des priſonniers, ainſi qu'a remarqué Beuter en ſa Chronique d'Eſpagne, l'Archidiacre Miedes au chapitre huictiéme du liure 2. de ſa Chronique, Gonſalo de Illeſcas au liure 5. de la premiere partie de l'Hiſtoire Pontificale, & le Pere Azor en ſes Inſtitutions Morales.

Cependant Marie de Montpelier Princeſſe tres-vertueuſe, ſuiuant le teſmoignage de tous les Hiſtoriens tant François qu'Eſpagnols, mourut à Rome en l'an 1219. apres auoir recommandé ſon fils au Pape Honorius, & faict ſon teſtament, par lequel elle inſtitua heritier ſon fils le Roy Iacques en la Seigneurie de Montpelier, & luy ſubſtitua Matilde & Perrone ſes filles qu'elle auoit euës du Comte de Comenge, & où elles viendroient à deceder ſans enfans, leur ſubſtituë Raymond Gaucelin Seigneur de Lunel & ſes enfans, & apres eux ſubſtituë encore Raimõd & Arnaud de Roquefueil freres, ſans faire aucune mention des enfans illegitimes que ſon pere Guillaume de Montpelier auoit eu d'Agnés. Elle fut enterrée dans l'Egliſe ſainct Pierre de Rome ioignant le ſepulchre de ſaincte Petronille: Ce que i'ay apprins de Zurita au liure premier de ſes Indices d'Aragon.

Apres le decez de Marie de Montpelier, le Pape Honorius mit tant le Roy Iacques que ſon Royaume, villes & Seigneurie de Montpelier, ſoubs la garde & protection de ſainct Iacques & de la ſienne, ce qu'il fit en conſideration de la recommandation que ladite Reyne luy auoit faicte du Roy ſon fils, comme il teſmoigne dans ſa Bulle contenant ladite ſauue-garde en ces mots. *Nos attendentes quòd eundem Regem inclytæ recordationis Maria Regina Aragonum mater ſua cum terra & alijs bonis ſuis eidem Eccleſiæ commendauit agens dudum apud ſedem Apoſtolicam in extremis.*

En l'an 1258. le Roy d'Aragon fut à Montpelier, & en preſence de l'Archeueſquë de Narbone, & de pluſieurs autres notables Seigneurs, approuua & confirma les couſtumes de Montpelier, & en la meſme année paſſa tranſaction auec le Roy ſainct Louys, par laquelle le Roy ſainct Louys quitta tous

les droits qu'il auoit ſur la Comté de Barcelone, Ampourias, Auſſone, & autres villes: & Iacques Roy d'Aragon quitta auſſi toutes les pretentions qu'il auoit tant ſur certaines villes du Languedoc, que autres, ce qui fut vn grand bien pour l'entretenement de la paix, & amitié entre ces deux Roys, laquelle tranſaction nous auons inſerée cy-deſſus au liure premier de nos Memoires.

Le Roy Iacques eſtant à Montpelier, fit ſon teſtament le 25. Nouembre 1272. par lequel ayant deux enfans, & pluſieurs filles, il fit ſon heritier Pierre ſon fils aiſné Roy d'Aragon, & donna à Iacques ſon ſecond fils le Royaume de Maillorque, & de Minorque, la Comté de Roſſilhon, Ceritanie, Conſluent, & tous les fiefs que le Comte de Foix, & le Comte d'Ampourias tenoient, ou deuoient tenir de luy, la ville de Colieuré, & la ville de Montpelier auec toutes ſes Seigneuries & Chaſteaux, & apres pluſieurs clauſes de ſubſtitution le Roy mit ceſte loy en ſa maiſon par ſon teſtament: Ordonnons & eſtabliſſons à perpetuité que le Royaume de Maillorque, & les Iſles de Minorque, & Nice, & la ville de Montpelier auec le territoire & domaine d'icelle, & les Comtez de Rouſſilhon, Ceritanie, & Conſluent, & Colieuré ſoient touſiours d'vn meſme Seigneur & d'vne Seigneurie; c'eſt à ſçauoir du Roy de Maillorque.

Iacques ſecond de ce nom fils de Iacques Roy d'Aragon, & Maillorque, & frere de Pierre Roy d'Aragon, ſucceda à ſon pere au Royaume de Maillorque, Comté de Roſſilhon, & de Sardaigne, & en la Seigneurie de Montpelier, & ſes dependances: il fut marié auec Eſclarmonde fille du Comte de Foix, ainſi que nous auons eſcrit en parlant des Comtes de Foix, il mourut ſuiuant les Hiſtoriens d'Eſpagne, en l'an 1311. Et d'autant que mon intention n'eſt point d'eſcrire les geſtes des Roys de Maillorque, ie me contenteray de marquer leur ſucceſſion, pour faire voir comme la Seigneurie & ville de Montpelier vint au Roy de France.

Sanctius ou Sanches Roy de Maillorque, & Seigneur de Montpelier, ſucceda audit Iacques ſecond, tant au Royaume de Maillorque, que Seigneurie de Montpelier, auquel ſucceda Iacques troiſiéme, qui fut apres luy Roy de Maillorque, & Seigneur dudit Montpelier, en l'an 1324. Zurita en ſes Indices d'Aragon, remarque comme l'an 1341. il y eut grand different entre le Roy de France, & les Roys de Maillorque, Seigneurs de Montpelier, & Vicomte d'Omelas, & Carladés; d'autant que le Roy de France diſoit que la Seigneurie, & Vicomté luy appartenoit, à cauſe dequoy il ſe ſaiſit des principales places & y mit garniſon: dequoy le Roy de Maillorque donna aduis au Roy d'Aragon, comme y ayant intereſt. Mais tant s'en faut que le Roy d'Aragon offrit de l'aſſiſter, qu'au contraire il luy fit pluſieurs demandes, & pour y reſpondre, il le fit appeller à l'aſſemblée qui ſe tenoit de ſon mandement à Barcelone, ce qui fut cauſe d'vne grande guerre entre le Roy d'Aragon, & le Roy de Maillorque, deſcrite au long par Zurita en ſeſdites Indices. Iacques Roy de Maillorque ne pouuant ſouſtenir ceſte guerre, à cauſe des grandes deſpenſes qu'il luy faloit faire, vendit au Roy Philippe de Valois en l'an 1349. la Seigneurie de Montpelier, pour le prix de ſix vingts mille eſcus, ce qui luy fut aſſez inutile, car il fut tué en la meſme année, ſon fils Iacques fait priſonnier, & ſon armée entierement deffaicte à Maillorque, & ayant

ledit Iacques euadé les priſons, il fut en l'an 1362. en Caſtille pour recouurer ſes terres : mais il mourut de maladie, laiſſant vne ſienne ſœur qui fut mariée auec le Seigneur de Montferrat, laquelle ceda ſes droits à Louys d'Anjou : & ainſi finit la maiſon des Roys de Maillorque, puiſnais des Roys d'Aragon, auſquels Pierre Roy d'Aragon ayant ſuccedé, il confirma en l'an 1350. la vente de Montpelier faicte par le Roy Iacques au Roy Philippe, & receut le reſte de l'argent de ladite vente qui eſtoit encore à payer, ainſi que note le ſieur de Varanda en ſon Tableau des deſcendans de Marie de Montpelier.

Il eſt remarqué dans le petit libre appellé *Talamus* qui eſt aux archifs de la ville de Montpelier, comme ladite ville fut baillé par le Roy de France au Roy de Nauarre, de laquelle ville & Baronie le Duc d'Anjou mit en poſſeſſion le Captal de Buch Lieutenant du Roy de Nauarre, qui fit preſter le ſerment au Baille, & autres Officiers : mais il ne tint gueres ladite Seigneurie; car deux ans apres en l'an 1367. elle luy fut oſtée par le Seneſchal de Beaucaire, ſuiuant la commiſſion du Roy. Tellement qu'il l'oſta au Roy de Nauarre, & la remit és mains du Roy, apres y auoir mis de nouueaux Officiers: toutesfois cinq ans apres en l'an 1371. le Roy bailla derechef ladite ville de Montpelier à Charles Roy de Nauarre, ſe reſeruant ſeulement la ſouueraineté. Ce Roy de Nauarre fut à Montpelier le 20. iour du mois de Mars de ladite année, & y demeura iuſques au mois de Iuillet, ayant vn Mardy apres Paſques de ladite année receu en plein Palais le ſerment de fidelité des Conſuls de ladite ville, & confirmé leurs priuileges & libertez. Le Roy de Nauarre iouyt de la ville de Mõtpelier iuſques en l'an 1379. que ladite ville de Mõtpelier fut derechef ſaiſie par le Roy, & les Officiers du Roy de Nauarre chaſſez.

COMTES DE FOIX.

PERSONNE ne peut douter que le pays & Comté de Foix ne ſoit dans la Narbonoiſe premiere, & par conſequent dans le Languedoc, car ce pays ſe treuue deça la riuiere de Garone, laquelle (ainſi que nous auons dit ailleurs) depuis ſa ſource iuſques à ce qu'elle reçoit la riuiere du Tarn ſepare l'Aquitanie d'auec la Narbonoiſe. Ce pays eſt non ſeulement de la Narbonoiſe premiere, mais encore anciennement il eſtoit du pays ou Dioceſe de Toloſe, & de la Seneſchauſſée d'icelle. Ceux qui ont eſcrit que le pays & Comté de Foix eſtoit en l'Aquitanie, d'autant que

les habitans en ſont nommez par Ceſar au liure troiſiéme de ſes Commentaires parmy les peuples de ladite Aquitanie, ont eſté trompez par le texte de Ceſar mal imprimé: car ils ont penſé que *Fluſtates*, deſquels Ceſar parle audit liure fuſſent ceux du pays de Foix, & ainſi l'a eſtimé Marlian en ſon Indice ſur Pline, Robert Cœnalis, Bertrand Elie, & la pluſpart de ceux qui ont parlé du pays de Foix, n'ayant pas remarqué que le texte eſtoit vicieux: car au lieu qu'on lit dans Ceſar *Fluſtates*, il faut lire *Eluſates*, comme a remarqué Vrſin en ſes Corrections ſur Ceſar, & l'Eſcale dans ſes Poſthumes: or eſt-il que *Eluſates* ſont ceux d'Euſe en Gaſcogne, peuples qui tenoient anciennement le premier rang parmy ceux de l'Aquitanie, comme teſmoigne Ammian Marcellin dans ſon Hiſtoire. Et bien que ce pays ſoit auiourd'huy vn gouuernemẽt ſeparé de Languedoc, ce n'eſt pas portant à dire qu'il n'appartienne à la Narbonoiſe premiere: mais c'eſt à cauſe que le pays & Comté de Foix a eſté touſiours tenu par de hauts & puiſſans Comtes qui releuoient du Roy, & luy faiſoient hommage dudit pays, eſtant arriué ſouuent que les Comtes de Foix ont eſté Gouuerneurs & Lieutenans de Roy en Languedoc, n'ayant la Comté de Foix appartenu à la Couronne que depuis l'Edict de reünion faict par le Roy Henry le Grand fils de Ieanne Comteſſe de Foix, & Royne de Nauarre, & d'Antoine de Bourbon Duc de Vendoſme.

BERNARD I. COMTE DE FOIX.

L'Hiſtorien qui a eſcrit l'Hiſtoire des Comtes de Foix en langage du pays que i'ay chez moy eſcrite à la main, met comme pour titre ou ſommaire au commencement de la vie de chaque Comte, quelques vers contenant vn abregé de ce que le Comte a faict: ces vers ſont quelques fois rimez, & d'autres fois ſans rime, & bien qu'ils ſoient groſſierement & rudement faicts, ie n'ay pas voulu pourtant laiſſer de les mettre & rapporter au commencement de chaque vie des Comtes. Voicy ceux qu'il met pour titre à la vie de Bernard premier Comte de Foix.

Dieux que es de tots bous commençamen
Me a faict Comte de Foix Comte premier,
Bernard me fau nommar per bontat, & fil del Comte de Carcaſſone
Per ço me voli armar contre cels que n'ou an la ley bonne,
Et a Godefroy de Villon lo pros que manté la guerre bonne.

Les Comtes de Foix ſont ſortis de la maiſon des Comtes de Carcaſſone, car nous apprenons du teſtament faict par Roger Comte de Carcaſſone au mois d'Auril de l'an 1062. qu'il eut d'Adalaix ſa femme trois enfans maſles, le premier eut nom Roger, le deuxiéme Bernard, & le dernier Pierre qui fut d'Egliſe. A ſon fils aiſné Roger il donna la ville de Carcaſſone, & la Comté, le Chaſteau & Comté de Razez, & quelques autres biens contenus dans ledit teſtament: à Bernard ſon ſecond fils il donna la Comté de Coſerans auec l'Eueſché, la moitié du pays de Volueſtre, & le Chaſteau de Foix, auec la terre

de Foix: & quant à Pierre il luy laiſſe pluſieurs biens d'Egliſe. Ceux qui ont eſcrit l'Hiſtoire de la maiſon de Foix ont remarqué que Raimond de ſainct Giles Comte de Toloſe affectionnoit grandement Bernard, auquel ſon pere Roger auoit donné le Chaſteau & la terre de Foix, & qu'en ſa conſideration il erigea le Chaſteau & terre de Foix en Comté. Toutesfois mon manuſcrit ancien n'en faict aucune mention, & ie n'ay point treuué l'acte de l'erection de ladite terre en Comté, quoy que i'aye eſté curieux de la faire chercher dans les archifs du Chaſteau de Foix. Auſſi ſemble il nouueau qu'vn Comte qui releuoit du Roy de France, eut erigé en Comté vne terre qui ne luy appartenoit pas. Ie ne doute pas toutesfois que les Comtes de Foix n'ayent autresfois releué du Comte de Toloſe: car i'ay remarqué qu'en l'an mil deux cens quarante deux, (auquel temps Raimond le Ieune Comte de Toloſe, & le Comte de Foix eſtoient liguez auec le Roy d'Angleterre contre le Roy ſainct Louys) le Comte de Foix fit ſa paix ſeparement auec le Roy, auant que Raimond Comte de Toloſe n'eut faict ſon traicté: par laquelle paix il eſtoit expreſſement porté que ledit Comte ſeroit hommager du Roy, & qu'il ne le pourroit rendre à l'aduenir homme du Comte de Toloſe ſans ſon exprez conſentement: comme de meſme le Comte de Foix ne pourroit recognoiſtre le Comte de Toloſe ſans le ſçeu & volonté du Roy. D'où nous pouuons recueillir qu'auant ledit temps le Comte de Foix eſtoit hommager du Comte de Toloſe. D'ailleurs nous apprenons tant par l'Hiſtoire de Guillaume de Puylautens, que par la Chronique qui a pour titre, *Præclara Francorum facinora*, comme quelques années auant l'an 1242. & en l'an 1226. le Comte de Toloſe traicta auec le Roy ſainct Louys, ſans comprendre en ſon accord le Comte de Foix. Tellement que l'armée de l'Egliſe, & du Roy continua de faire la guerre audit Comte de Foix, s'eſtant jettée dans ſes terres vers la ville de Pamies iuſques au lieu appellé, le Pas de la Barre, & iuſques au lieu de ſainct Iean de Verges. Toutes ces terres ayant eſté conquiſes par l'armée elles furent baillées au Comte de Toloſe, lequel comme Seigneur deſdits biens conquis ſur le Comte de Foix, y inſtalla ſes Officiers. Mais depuis le Comte de Foix ayant faict ſa paix auec le Roy, ſa terre luy fut renduë, à la charge de la tenir du Comte de Toloſe ſon Seigneur: Voicy les paroles de Guillaume de Puylaurens touchant ce faict. *Factum eſt quod idem Comes Fuxi recognouit ibi quod pater ſuus totam terram quam tenet à Paſſu Barræ inferiùs in Epiſcopatu Toloſano ab ipſo ſuo Domino Comite Toloſano reciperet in commenda, vel ex commenda, & inde ſe eam eodem modo tenere ab ipſo confeſſus eſt ibi, & promiſit quod ſibi eam redderet quandocunque vellet.* Il eſt fort vray-ſemblable que Raimond de ſainct Giles Comte de Toloſe, qui eſtoit vn grand vſurpateur des biens d'autruy, a vſurpé ce droit de ſuperiorité ſur le Comte de Foix, comme il auoit faict ſur le Vicomte de Narbone, s'eſtant faict appeller Duc de Narbone, comme auſſi le pays de Vellay, Roüergue, & vne bonne partie de la Prouence l'ont recognu pour leur Seigneur, mais ie penſe que c'eſtoit par entrepriſe.

Pierre Roy d'Aragon eſcriuant au Pape Innocent troiſiéme, dit que les Comtes de Foix, de Comenge, & le Seigneur de Bearn eſtoient ſes vaſſaux, comme auſſi le meſme Roy a autresfois pretendu que la Comté de Carcaſſo-

ne dependoit de luy, en ayant meſme receu l'hommage du Comte de Montfort dans la ville de Toloſe. Mais depuis toutes ces pretentions ont eſté reglées par la tranſaction paſſée entre le Roy ſainct Louys, & le Roy Iacques, que i'ay rapportée au liure premier de ces Memoires.

Quoy qu'il en ſoit tous les anciens Hiſtoriens demeurent d'accord que noſtre Bernard fut le premier qui a porté le titre de Comte de Foix, lequel fut marié auec Beatrix de Beziers. Il eſt mal aiſé de croire ce que les Hiſtoriens du Comte de Foix ont eſcrit que Bernard ayt eſté auec Godefroy de Billon, & Raimond Comte de Toloſe à la terre Saincte, d'autant qu'ils eſcriuent que Bernard auoit quarante ans lors que ſon pere Roger mourut en l'an 1062. & que depuis il fut Cõte trente-quatre ans, eſtant mort en l'an 1096. âgé de 86. ans. Que ſi ce qu'ils ont eſcrit eſt vray, il ne peut eſtre qu'il ayt eſté à la conqueſte de la terre Saincte auec Godefroy de Billon; d'autant que les Cheualiers Chreſtiens qui allerent à ladite conqueſte, ne partirent qu'enuiron l'an 1097. vn an apres le decez de noſtre Bernard, c'eſt pourquoy il eſt impoſſible qu'il ayt eſté de la partie; veu meſme que lors que le Pape Vrbain vint en France au Concile de Clermont, qui eſtoit en l'année 1095. noſtre Comte auoit 85. ans, qui eſt vn âge qui ne luy pouuoit pas bonnement permettre d'entreprendre vn ſi long & ſi penible voyage.

ROGER II. COMTE DE FOIX.

Au commencement de la vie de Roger ſont eſcrits dans ledit liure manuſcrit ces vers Gaſcons.

Per ço me fau Roger nommar, car lo nom fieg la perſonne
Et ſi ce gros os roſigar car ay conqueſtat Carcaſſonne
Et encare creſi que mon deſtrié poyra del roſe à Barcelonne
Courré per tout ſes nul danger ſe Dieu longue vide me donne.

ROGER deuxiéme Comte de Foix eſtoit fils de Bernard, & de Beatrix de Beziers, il commença de gouuerner ſa Comté l'an 1104. & fut marié auec Arſande: Il eut de grands differens auec Ermengarde Comteſſe de Carcaſſone, car Raimond Comte de de Carcaſſone eſtant decedé ſans laiſſer autre enfant que ladite Ermengarde qui eſtoit couſine germaine dudit Roger, luy ſe treuuant le plus proche des maſles apres le decez dudit Raimond ſon oncle, pretendit que la ſucceſſion luy appartenoit, tellement qu'il ſe ſaiſit de la Comté de Carcaſſone, comme ſi c'eut eſté vn fief maſculin. Toutesfois apres l'auoir conquiſe, recognoiſſant qu'Ermengarde ſa couſine eſtoit la plus proche, comme eſtant fille de Raimond Comte de Carcaſſone, il rendit la Comté tant à elle qu'à ſon fils Bernard Ato, auec pacte que où ils viendroiẽt à decedés ſans enfans, leurs biens demeureroient reciproquement ſubſtituez. Ceſt accord fut paſſé le 23. May 1095. ainſi qu'il eſt dit dans mon Hiſtoire eſcrite à la main. Laperriere & Bertrand Elie adiouſtent, que par le meſme accord

ladite Ermengarde donna audit Roger Layrac & Arſens, qui ſont dans le pays de Carcaſſez, & que de meſme ledit Roger au cas il vint à mourir ſans enfans, donna à Ermengarde le Chaſteau de Fonfredales, qui eſt appellé ordinairement Fredelet, lequel eſt à Pamies, comme auſſi le Chaſteau de Lordat, de Du & de Mirepoix.

Ce fut vn deuot Seigneur, car lors que l'on transfera le corps du benoiſt ſainct Antoine en l'Abbaye de Lezat en l'an 1097. il ſuiuoit grand nombre de Prelats, & autres gens d'Egliſe, apportant les oſſemens dudit Sainct dans ſon manteau iuſques à ladite Abbaye, ayãt touſiours la teſte nuë. Il fit auſſi l'année apres 1098. tranferer les reliques de ſainct Voluſian, & de ſainct Ferriol, à vne Chapelle grandement deuote qui eſt en la Comté de Foix, appellée ordinairement noſtre Dame de Montgauſi. L'Hiſtorien Gaſcon a remarqué que le Comte fut à la conqueſte de Hieruſalem auec Godefroy de Buillõ. Il eſt faict ſouuent mention d'vn Cheualier nommé Roger, qui fut à ladite conqueſte dans les anciens Hiſtoriens qui ont eſcrit les Geſtes des François en la terre Saincte: bien que dans leſdits liures il ne ſoit point appellé Comte de Foix. Il mourut en l'an 1111. & demeura Comte dix-ſept ans.

ROGER THIBAVD III. COMTE DE FOIX.

Roger me fau nommar Seignour de la baſſe Prouence
Mon pays voli ampliar per accord & per valence,
Ab nul no voli guerrejar, ny auer mala ententa,
Et ſi tendray mon pays en pax per hardimen & per valence.

ROGER troiſiéme Comte de Foix eſt appellé dans mon Hiſtorien, Roger Thibaud; ſon pere eſtoit Roger premier du nom, & ſa mere Arſande: il fut marié deux fois, & ſa premiere femme fut Eſtiennete, que mon Hiſtorien appelle en langage du pays Stephane, laquelle apporta à ſon mary en dot pluſieurs biens qu'elle auoit aux marches de Prouence, qu'on appelloit la baſſe Prouence: il eſtoit fort ieune lors qu'il ſe maria, ſa femme eſtant decedée il ſe remaria en ſecondes nopces auec Eximene, de laquelle il eut Roger le Gros.

En l'an 1117. il donna au Conuent de ſainct Antonin de Pamies demy muy de bled, vn muy de vin, vne vache graſſe, quatre pourceaux, & quatre gros en argent, qui leur deuoit eſtre deliuré tous les ans le iour de ſainct Antonin, auquel iour il donna permiſſion aux Chanoines dudit Pamies de tenir le Chaſteau de Pamies depuis le Soleil leuant iuſques au couchant, à la charge de le rendre apres librement au Comte de Foix. Le meſme Comte donna quelques biens qu'il auoit pres de Foix à ſainct Voluſian de Foix. Il mourut l'an 1144.

ROGER BERNARD LE GROS IV. COMTE de Foix.

Roger Bernard le Gros me fau nommar,
Car lo nom monſtre la perſonne,
Et ſi me plaz en pax eſtar,
Car al mon n'es atal beſogne.

ROGER Bernard dit le Gros ſucceda à ſon Pere Roger Thibaud, en l'an 1144. & fut marié auec Cecile fille de Raimond Trincauel Comte de Carcaſſone, & Vicomte de Beziers, & ce par l'aduis & conſentement de Raimond Comte de Carcaſſone, Prince d'Aragon ſon couſin germain. Il fut donné en dot à ladite Cecile le Chaſteau Cinte Gabelle, le Chaſteau de Montaud, le bois de Boulbonne, la Seigneurie Dauſſepans iuſques à la riuiere de Lariege, auec douze mille ſols Melguorez. Il fit pluſieurs dons & liberalitez à ſainct Voluſian de Foix, & mourut en l'an 1188. ayant eſté Comte quarante-trois ans.

RAIMOND ROGER V. COMTE DE FOIX.

On m'appelle Raimond Roger Comte de Foix
Et plax me de contre cels anar que an la ley Sarraſine
Trop deſiri le ſang vengear de Ieſus-Chriſt l'altiſſime
Car be n'auray le bon loguié à la gloria de l'haut regime.

RAIMOND Roger fils de Roger Bernard le Gros Comte de Foix, & de Cecile, ſucceda a ſon pere en l'an 1187. & fut marié auec Philippe.

Rigord en la vie du Roy Philippe remarque comme en l'an 1186. la ville de Hieruſalē fut reprinſe ſur les Chreſtiens par les Sarraſins auec pluſieurs autres villes que les Cheualiers Chreſtiēs auoient acquiſes ſur eux. Ce qui donna ſubject aux Chreſtiens qui demeuroient au leuant de deputer vers le Roy Philippe, pour l'informer du miſerable eſtat auquel ils eſtoient, & le prier de les vouloir ſecourir. Tellement que le Roy ſe delibera de faire le voyage d'outre mer. Ceux qui ont parlé des Comtes de Foix remarquent que noſtre Raimond Roger ne manqua pas à ceſte occaſion de monſtrer ſon courage, & l'affection qu'il portoit à ſa religion, s'eſtant croiſé auec le Roy Philippe pour aller à ceſte guerre Saincte. Toutesfois Rigord en la vie dudit Roy Philippe nomme les principaux de France qui ſe croiſerent auec le Roy, ſans qu'il faſſe mention expreſſe de noſtre Raimond Roger : mais mon Hiſtorien Gaſcon, & ceux qui ont parlé des Comtes

de Foix aſſeurent qu'il fut de la partie: & Bertrãd Elie eſcrit qu'il amena auec luy cinq mille hommes de combat, leſquels entrerent dans l'Iſle de Cypre, malgré les habitans de ladite ville qui leur vouloient empeſcher l'entrée, adiouſtant encore que noſtre Roger eſtant arriué en Syrie, demanda licence au Roy de defier vn Sarrazin tel qui voudroit combatre contre luy: ce que luy ayant eſté accordé par le Roy, il combatit & vainquit ſolemnellement ſon ennemy deuant toute l'armée. C'eſt choſe qui peut eſtre arriuée, de laquelle pourtant ie ne puis donner autre preuue que ce que Bertrand Elie en a eſcrit.

Nous apprenons de Pierre Moine de Valſernay, Guillaume de Puylaurens, & autres Hiſtoriens qui ont eſcrit les guerres qui ont eſté faictes contre les Albigeois, comme noſtre Roger Raimond aſſiſta touſiours en toutes ces guerres Raimond Comte de Toloſe. C'eſt pourquoy le Comte de Montfort auec l'armée des Croiſez courut auſſi bien ſur ſes terres, comme ſur celles du Comte de Toloſe, & Pierre Roy d'Aragon s'eſtant treuué en ladite ville de Tõloſe pour accorder ſon beau-frere le Comte Raimond, auec l'armée des Croiſez conduite par Simon Comte de Montfort, il entreprint par meſme moyen d'accorder noſtre Comte de Foix, lequel à ces fins remit ſa Comté, & toutes ſes fortereſſes entre les mains dudit Roy d'Aragon, comme en depoſt, & pour aſſeurance qu'il ſatisferoit entierement à ce que l'Egliſe, & le ſainct Pere ordonneroient: tellement que ledit Roy eſtant entré en conference à ces fins auec les Eueſques & autres Prelats qui eſtoient aſſemblez au Concile de Lauaur, le Roy ayant remis deuers eux ſa demande, il comprint dans icelle le Comte de Foix, qu'il appelle ſon vaſſal, & le Roy d'Aragon ne s'eſtant peu accorder auec leſdits Prelats, le Comte de Foix continua de courir la fortune du Comte de Toloſe, & fut auec luy à ceſte bataille qui fut donnée au mois de Septembre 1213. deuant la ville de Muret, en laquelle il conduiſoit l'auant-garde auec les Soldats Catalans, ainſi que i'ay eſcrit plus particulierement en mon Hiſtoire des Comtes de Toloſe.

Noſtre Roger eut de Philippe ſa femme vn fils nommé Roger Bernard qui luy ſucceda, & vne fille nommée Eſclarmonde, laquelle fut mariée auec Iacques Roy de Maillorque, lequel mariage fut faict par l'entremiſe de Roger Bernard fils de noſtre Raimond qui viuoit en grande amitié auec ledit Roy de Maillorque.

Le Seigneur de Mirepoix n'ayant voulu rendre l'hommage au Comte de Foix, que ledit Comte pretendoit luy eſtre deu, il fut en l'an 1221. aſſieger le Chaſteau de Mirepoix, où il contracta vne maladie, de laquelle il mourut en en l'an 1223. ainſi qu'eſcrit mon Hiſtorien Gaſcon: toutesfois ie croy que ce fut en l'année 1222. car Guillaume de Puylaurens au chapitre 34. de ſon Hiſtoire des Albigeois, parlant de ce qui ſe paſſa en ladite année, remarque la mort de Bernard Roger Comte de Foix, en ces termes: *Eodem quoque anno moritur Bernardus Rogerij Comes Fuxi in obſidione Caſtri Mirapicis non vulnere, ſed magno vlcere prægrauatus.*

ROGER BERNARD VI. COMTE DE FOIX.

On m'appelle Roger Bernard lo gran hardit de ma perſonne
De mon pays deſcaſſat de Montfort le Comte Simon
Per mantené la folle errour
Que tenia lo darrer Comte de Toloſe contre lo Rey ſant Louys
Per ço y perdec lo pays de Beſez & de Carcaſſone.

ROGER Bernard eſtoit fils de Raimond Roger & de Philippe: il ſucceda à ſon pere en l'année 1222. L'hiſtorien Gaſcon dit qu'il fut marié auec Brunicel de Caſtelbon, qui luy porta en dot la Vicomté de Caſtelbō. Il eut de ſa femme vn fils & deux filles: le fils fut Roger Bernard, & ſes deux filles Eſclarmonde qui fut mariée au Vicomte de Cardone, & Cecile femme du Comte d'Vrgel.

Tout ainſi que ſon pere ſuiuit la fortune de Raimond le Vieux Comte de Toloſe aux guerres qu'il eut contre les Croiſez; de meſme Roger Bernard accompagna Raimond le Ieune Comte de Toloſe aux guerres qu'il eut contre le Roy ſainct Louys, ayant commencé meſme durant la vie de ſon pere: car i'ay remarqué qu'il eſt ſoubſcrit auec ſondit pere en la promeſſe que ſon pere auoit faite au Roy d'Aragon d'obeyr à ce qui ſeroit ordonné par l'Egliſe. Lors que Raimond le Ieune Comte de Toloſe alla aſſieger la ville de Carcaſſone, noſtre Roger Bernard l'aſſiſta, comme eſtāt Curateur de Bernard Trincauel Vicomte de Beziers, mais ils furent bien-toſt conſtraints de leuer le ſiege.

Raimond le Ieune Comte de Toloſe ayant faict en l'an 1228. ſa paix auec le Roy ſainct Louys, ne comprint point dans ſon traicté le Comte de Foix; d'autant que ledit Comte de Foix auoit voulu quelque temps auparauant faire ſon traicté auec le Roy ſans en aduertir le Comte de Toloſe. Ce qui fut cauſe que n'ayant point faict ſa paix auec le Roy, l'armée du Roy continua à courir ſur ſes terres, & ayant pris partie de ſa Comté iuſques au pas de la Barre, le pays conquis fut baillé au Comte de Toloſe, lequel comme maiſtre & Seigneur de ces terres y eſtablit ſes Officiers. Mais depuis en l'an 1229. & au mois de Iuin, les ſubdeleguez du ſainct Siege ſuiuant l'aduis de l'Archeueſque de Narbone, & des Eueſques de Toloſe, Carcaſſone, Tournon, & autres, receurent Roger Bernard à la paix de l'Egliſe, & amitié du Roy, ſur la confiance & aſſeurance que le Comte de Toloſe leur en auoit donné: & moyennant ce noſtre Comte promit de chaſſer les Heretiques de ſa Comté, conſeruer les libertez de l'Egliſe, faire payer les dixmes, garder les excommunications, obſeruer la paix, & chaſſer les routiers, remettant le faict de Pamies au iugemēt du Legat principal du ſainct Siege, auquel, & au Roy il iura toute obeyſſance, leur baillant pour aſſeurance de ce qu'il promettoit le Chaſteau de Lordat, & Montgranier, pour les tenir tant qu'il leur plairoit: promit auſſi faire iurer tous ſes vaſſaux d'eſtre loyaux à l'Egliſe, & au Roy. Et où il

contre-

contreuiendroit à ce deſſus, il conſentit qu'ils fuſſent abſous du ſerment de fidelité qu'ils luy doiuent, ſe ſoubſmettant entierement à la miſericorde de l'Egliſe & du Roy. Depuis & au mois de Septembre ſuiuant, noſtre Comte de Foix fut treuuer le Roy à Melun, auquel il rendit homage, & ſe ſoubſmit entieremẽt à ſa miſericorde auec toute ſa terre, & ce faiſãt le Roy luy accorda, & aux ſiẽs mil liures de rẽte annuelle, & luy ceda le droit qu'il auoit aux villes d'Arſens, Alayrac, Preyxan, & en la terre de Valere iuſques à ladite ſomme, & où ces lieux ne ſuffiſoient pour le payemẽt de ladite rente, il la luy aſſigna ſur le Dioceſe de Carcaſſone, exemptant toutesfois les villes de Carcaſſone, Limoux, Montreal, Cabaret, & Seyſſac. Et le Comte pour aſſeurance de l'Egliſe & du Roy, bailla au Roy les Chaſteaux de Montgranier & de Lourdat, pour les tenir tant qu'il luy plairoit, & le Roy luy promit de rendre le Chaſteau de Lourdat, à la charge qu'il luy baillat le Chaſteau de Foix pour le tenir durant cinq ans, apres leſquels ledit Cõte eſtãt reintegré du Chaſteau de Foix, bailleroit le Chaſteau de Lordat au Roy pour le tenir autres cinq ans, & iceux expirez, ſa Majeſté deuoit reſtituer au Comte, Lordat & Montgranier; pendant leſquels cinq ans, le Roy luy deuoit donner annuellement cinq cens liures, à prendre ſur ſes deniers de Carcaſſone.. Par le meſme homage eſt porté que le Comte de Foix ne pourra faire en toute ſa terre, ny en celle que le Roy luy a accordée aucune fortereſſe nouuelle, ny reparer les villes ſans ſon congé. Guillaume de Puylaurens remarque comme noſtre Rõger Bernard mourut le quatriéme May 1241.

ROGER VII. COMTE DE FOIX.

Ieu creſi que iamés no fos que lo Comte de Foix no agués enueiados
Et pus que axi m'appellan tots Comte Roger Bernard lo prox
Per ço al Rey de Hieruſalem iré donna ſecos
Ab lo Rey de France Louys ſant & prox.

ROGER ſucceda à ſon pere Roger Bernard en l'an 1241. Il eſt appellé par l'Hiſtorien Gaſcon, *Roger Bernard le prox, fil de Monſur Roger Bernard, & de Madone Brunicen de Caſtelbou.* Toutesfois Guillaume de Puylaurens au chapitre 44. de ſon Hiſtoire le nomme ſeulement Roger fils de Roger Bernard, & eſcrit de luy, qu'apres le decez de ſon pere, il fut treuuer auec Maurin Abbé de Pamies le Comte de Toloſe qui eſtoit en la ville de Lunel en Languedoc, où eſtant arriué il pria le Comte de Toloſe de vouloir ſupplier ledit Abbé de le receuoir en pareage, tout ainſi que les precedens Abbez auoient receu ſes predeceſſeurs. Ce que le Comte de Toloſe fit, bien que l'Abbé Maurin offrit le pareage au Cõte de Toloſe, qui ne le voulut point accepter, à cauſe de l'amitié qu'il portoit au Comte de Foix; c'eſt pourquoy il en pria l'Abbé pour ledit Comte, & en eſcriuit en ſa faueur à la Cour. Le Comte de Foix recognut que ſon pere tenoit toute la terre, depuis le pas de la Barre au deſſous dans l'Eueſ-

ché de Toloſe, du Comte de Toloſe ſon Seigneur, & qu'il la tenoit & tiendroit à l'aduenir en commande, promettant moyennant ſerment de la luy rendre lors qu'il en ſeroit requis. L'Hiſtorien Gaſcon remarque comme l'Abbé de Lezat, l'Abbé de Combelongue, & celuy de Boulbone le receurent en pareage.

Durant que noſtre Roger fut Comte de Foix, ſuruint la diuiſion entre le Roy & Raimond le Ieune Comte de Toloſe. Car le Comte regretant d'auoir comme quitté ſa Comté par le traicté, & deſirant de la recouurer ſe ligua auec le Roy d'Angleterre, & le Comte de la Marche, ce qu'il fit, y ayant eſte pouſſé par noſtre Roger Comte de Foix, qui s'eſtoit obligé par ſes lettres Patantes, & par ſon ſerment de n'abandonner point le Comte de Toloſe, & de l'aſſiſter en ceſte guerre. Cependant Frere Raimond Eueſque de Toloſe, Prelat fort ſage, & qui aymoit bien ſon Seigneur, voyant que le Comte de Toloſe s'engageoit à vne grande guerre, de laquelle il luy ſeroit mal aiſé de ſe déueloper, fut à la Cour de l'aduis & conſentement des principaux Seigneurs de la Comté pour traicter la paix, & reconcilier le Comte auec le Roy. Toutesfois il n'y peut eſtre ſi toſt qu'il ne treuuaſt que le Comte de Foix l'auoit preuenu: car tout ainſi qu'au premier traicté de paix le Comte de Toloſe auoit fait ſon traicté ſans y comprendre le Comte de Foix; de meſmes le Comte de Foix s'eſtoit aduancé à ce ſecond traicté pour faire ſa compoſition auec le Roy, ſans en aduertir le Comte de Toloſe. Donques Roger fit ſa compoſition auec le Roy au mois de Ianuier 1242. par laquelle il recognut tenir du Roy toutes les terres qu'il ſouloit tenir du Comte de Toloſe, auec ceſte condition qu'il tiendroit leſdites terres auec pareille liberté qu'il les tenoit du Comte de Toloſe, & auec pacte exprez que le Roy ne le pourroit à l'aduenir rendre hommager dudit Comte de Toloſe ſans ſon conſentement: comme auſſi d'autre coſté le Comte de Foix ne pourroit recognoiſtre ledit Comte de Toloſe, ſans le vouloir & conſentement du Roy.

Noſtre Roger fut marié auec Brunicen de Cardone, fille du Vicomte de Cardone, & ſuiuant ce que les Hiſtoriens de Foix ont remarqué, il fut à la guerre de la terre Saincte auec le Roy S Louys, & fut faict priſonnier auec luy: il mourut l'an 1255. apres auoir eſté Comte de Foix durant treize années.

BERNARD ROGER VIII. COMTE DE FOIX.

A my me plats gardar mos dreyts, & eſtre Seignour de ma terre
Et diſiri trop de veſer qu'entré Chreſtias aguez ſi la guerre
Que tous aneſſan ſus los Sarraſis à l'honor de Dieu & de ſa maire
Per conqueſtar los dreits ſieus, & la glorie de Dieu lo paire.

ROGER Bernard VIII. Comte de Foix, eſtoit fils de Roger que Laperriere appelle Roger dit Roiſer, & de Brunicel de Cardone, il fut marié auec Ermengarde de Narbone, & commencea eſtre Comte de Foix en l'an 1256. il eut d'Ermengarde ſa femme vn fils & deux filles, le fils

eut nom Roger Bernard qui luy ſucceda, & de ſes deux filles, l'vne auoit nom Agnés, qui fut mariée auec Eſquibat Comte de Bigorre, d'où naſquit vne fille nommée Marthe, ainſi que dit Laperriere, ou comme dit mon Hiſtorien Gaſcon Cõſtance, mariée auec Gaſtõ de Bearn, & laquelle ſucceda à la Comté de Bigorre & de Marſan; la ſeconde eut nom Philippe, qui fut mariée auec Arnaud d'Eſpagne Vicomte de Coſerans.

Mon manuſcrit Gaſcon remarque que noſtre Roger Bernard accompagna le Roy S. Louys au voyage de la terre Saincte, & qu'il mourut à Damas en l'an 1262. ce qui n'eſt point vray ſemblable, parce que S. Louys ne fut point en Syrie où eſt la ville de Damas qu'apres ſa deliurance, c'eſt à dire enuiron l'an 1250.

ROGER BERNARD IX. COMTE DE FOIX.

Roger Bernard m'apellan Comte de Foix per mon nom
Armanhac an mi ſe voulia combattre deuant lo Rey valoroux
A Giſors per vne Pentecoſte ſe no fos lo Comte d'Artoy valent & proux
En lo camp l'eſcoffia que aguera conogut ſon meſcap
Per Bear li monia enueya que de bon dreit à mi és demourat
De Begorre & de Marſa atreſſi que per dreit heretage los agui
E conquiſté Pamies la rica Ciutat que al mercadal meteguen
Las armas de Foix & de Bear per my ſon aiuſtadas
Dieux los garde de meſcap.

ROger Bernard eſtoit fils d'autre Roger Bernard, & de Ermengarde de Narbone, il ſucceda à ſon pere en l'an 1262, & fut marié auec Marguerite de Bearn fille de Gaſton de Moncade Seigneur de Bearn, & par ce moyẽ il fut fait Seigneur de Bearn. Carledit de Mocade Seigneur de Bearn n'eut de ſon mariage que deux filles, l'vne nommée Marguerite, qui fut mariée auec noſtre Comte de Foix, & l'autre qui eſpouſa le Comte d'Armagnac: Toutesfois le Seigneur de Bearn laiſſa heritiere & aduãtagea Marguerite, en conſideration des bons & agreables ſeruices que Roger Bernard Comte de Foix ſon gendre luy auoit rendus, l'ayant touſiours aſſiſté auec ſes troupes en la guerre qu'il auoit euë contre le Roy de Nauarre. Dequoy s'il ſceut bon gré au Comte de Foix, il fut auſſi grandement offenſé contre le Comte d'Armagnac qui auoit negligé de l'aſſiſter. C'eſt pourquoy il voulut durant ſa vie que tous ſes vaſſaux & homagers de Bearn, rẽdiſſent l'homage à noſtre Comte de Foix comme à leur Seigneur. Roger ne ioignit pas ſeulement la Seigneurie de Bearn à ſa Comté, mais encor il fut Comte de Bigorre, & Vicomte de Marſan, comme ayant ſuccedé à Dame Agnés femme dudit de Moncade Seigneur de Bearn, qui eſtoit fille d'Eſquibat Comte de Bigorre, & de Agnés de Foix: laquelle Agnés fit auſſi heritier ledit Roger Bernard de la Comté de Bigorre, & Vicõté de Marſan: ce qui arriua en l'an 1286.

Le Comte d'Armagnac offenſé de ce que le Comte de Foix ſon beau-frere auoit eſté inſtitué heritier par leur beau-pere en la Seigneurie de Bearn, l'accuſa de trahiſon deuant le Roy Philippe le Bel: mais le Comte de Foix pour ſe iuſtifier, demanda au Roy que le combat luy fut accordé contre ſon accuſateur. Ce que le Roy luy accorda, & s'eſtant tous preſentez en la lice pour combatre deuant le Roy & toute ſa Cour, Robert Comte d'Artois ſupplia le Roy de les vouloir empeſcher d'en venir aux mains, leur enioignant de remetre leur different, ce que le Roy ordonna: tellement que par ce moyen ils terminerent leur different, tant pour raiſon de l'accuſation que pour la ſucceſſion en la maiſon de Moncade.

En la meſme année le Roy donna à Roger Bernard en conſideration des bons ſeruices qu'il luy auoit rendus, le gouuernement de Guyenne ſur les Dioceſes d'Aux, d'Ax, d'Ayre & Bayonne, exceptant particulierement la Comté d'Armagnac.

Lan 1296. Roger Bernard eut quelque different auec ceux de Pamies, leſquels l'auoient aſſiegé dans l'Egliſe qui eſt prez le Mercadal, de laquelle eſtant ſorti il ſe retira dans le Chaſteau de Foix, & aſſembla toutes ſes troupes, & s'en vint à Pamies, où eſtant arriué il puniſt les autheurs de ceſte émotion, les banniſſant de ladite ville, & confiſquant leurs biens.

Guillaume de Puylaurens au chapitre dernier de ſon Hiſtoire raconte, qu'en l'an 1272. il fut faict vn grand combat entre Arnaud Bernard d'Armagnac frere de l'Archeueſque d'Aux, Gerard Comte d'Armagnac, & Gerard de Caſabon Seigneur de Hautpuy, auquel combat Arnaud Bernard, & quelques Cheualiers de ſes troupes furent tuez, à cauſe dequoy Bernard de Caſabon craignant qu'il ne luy vint du mal & à ſes amis, du coſté des amis & parẽs d'Arnaud Bernard, ſe remit priſonnier volontairement dãs les priſons Royales du Seneſchal, & remit ſa terre entre les mains du Roy, iuſques à ce qu'il luy eut faict rendre iuſtice au cas il ſe preſenteroit aucun accuſateur, offrant au Roy au cas qu'il ne propoſeroit point de iuſtes defenſes que ſa terre tombat en commis. Donques ſa terre ayant eſté miſe ſoubs la main du Roy, & les pannonceaux Royaux mis au Chaſteau de Hautpuy, pour marque & teſmoignage que la terre eſtoit miſe entre les mains du Roy, il arriua que Roger Bernard Comte de Foix, & Gerard d'Armagnac auec grand nombre de gens de guerre ſurprindrẽt le Chaſteau de Hautpuy, lequel ils ruinerent, faiſant mourir grand nombre de peuple qui eſtoit dedans. Dequoy le Roy ayant eſté aduerti voyant que ſa ſauue-garde auoit eſté enfraincte, fit adiourner le Comte de Foix pour venir reſpondre tant de ceſt acte que de pluſieurs autres qu'il auoit commis contre ſon authorité. Mais tant s'en faut que le Comte comparut dans l'aſſignation que luy auoit eſté donnée, qu'au contraire eſtant mal conſeillé, & ſe confiant aux fortes places qu'il auoit dans ſa Comté, fit leuée de gens de guerre, ayant chaſſé auec armes le Seneſchal qui paſſoit de la part du Roy dans ſes terres, & arreſté tant ſes gens que ſon equipage, ce que les habitans de Sauerdun ne treuuant pas bon, defendirent l'entrée de leur ville à leur Comte, & d'autre part le Seneſchal pour venger l'iniure qu'il auoit faicte au Roy en ſa perſonne, fut auec vne grande armée iuſques au pas de la Barre,

fortiffiant toutes les places qu'il prenoit. Le Roy Philippe ayant entendu que le Comte de Foix s'eſtoit retiré dans ſes Chaſteaux pour luy reſiſter, ſe rendit à la ville de Toloſe le 28. May de ladite année, où ayant faict quelque ſeiour, & apres auoir ramaſſé ſes troupes, & faict applanir les chemins qui eſtoient difficiles, il en partit auec vne grande armée, & print ſon chemin vers la ville de Pamies, où le Roy d'Aragon & le Seigneur de Bearn le vindrent treuuer, pour interceder pour ledit Comte de Foix, leſquels arreſterent auec le Roy que le Comte de Foix remettroit tãt ſa perſonne, que la Comté à la diſcretion du Roy, lequel fit arreſter ledit Comte, & ſaiſir la terre, laquelle (comme dit Guillaume de Puylàurens, qui eſcriuoit ſon Hiſtoire lors que cela arriua) il tient encore auiourd'huy pour les iniures & rebellions que luy & ſon pere auoient commiſes contre ſa Majeſté. Mais enfin le Roy la rendit à la priere tant dudit Roy d'Aragon, que du Seigneur de Bearn beau-pere dudit Comte de Foix.

C'eſt l'eſtat auquel eſtoient ſes affaires au temps que Guillaume de Puylaurens eſcriuoit ſon Hiſtoire : mais nous apprenons depuis par les lettres du Roy Philippe le Bel de l'an 1290. comme le Roy à la tres-humble ſuplication de ſa couſine femme dudit Roger Bernard, & de la Reyne ſon ayeule, luy pardonna l'offenſe qu'il auoit faicte, de n'auoir comparu perſonnellement pardeuant ſes Officiers, deuant leſquels il auoit eſté adiourné pour rendre compte des excez par luy commis ; à la charge toutesfois que pour reparation de la faute par luy commiſe, il ſeroit tenu d'aller à la guerre de la terre Saincte, auec dix autres Cheualiers pour y ſeruir deux ans, leſquels paſſez il pourroit iouyr de la grace du Roy, & non autrement, en baillant bonnes & ſuffiſantes cautions, & remettant deux fortereſſes en la main du Roy, leſquelles il pourroit recouurer à ſon retour du voyage d'outre-mer, le tout ſans retardation du procez contre luy commencé par les Maiſtres tenans lors le Parlement dans Toloſe, par deuant leſquels il auroit eſté adiourné, iuſques à ce que les cautions fuſſent par luy baillées : à laquelle Ordonnance le Comte acquieſça, & à ces fins remit les Chaſteaux de Lourde, & de Montreal, & bailla ſes cautions au Seneſchal de Carcaſſone, ainſi qu'apert des lettres Patentes dudit Roy, & actes d'acquieſcement faict par le Comte, que i'ay raportez dans ces Memoires, lors que i'ay parlé du Parlement de Toloſe.

Il mourut en la ville de Taraſcon en Foix en l'an 1306. apres auoir eſté Comte 44. ans, laiſſant vn fils nommé Gaſton qui luy ſucceda és Comtez de Foix, & de Bigorre, & Seigneurie de Bearn. Il eut auſſi trois filles, Brunicen qui fut mariée à Elie Comte de Perigord, Conſtance qui eſpouſa Antoine de Leuis Seigneur de Mirepoix, & Ieanne qui eut pour mary Pierre fils de Iacques Roy d'Aragon, lequel Pierre eſtoit Comte d'Ampourias, & de Rigarboſca.

GASTON X. COMTE DE FOIX.

On m'apelle premier Gaſton que iamais fous en mon lignage
Per Bear e cambiat lo nom qu'à Foix es vengut per heritage
Ara ſe garda le Leon que ſus la Vaca no prenio gage
Que no fara ſon pro ſe Dieu me garde de damnage.



Gaston de Foix fils de Roger Bernard, & de Marguerite de Bearn, ſucceda à ſon pere en ladite Comté de Foix, & autres Seigneuries en l'an 1306. & fut marié auec Ieanne d'Artois fille de Robert Comte d'Artois, & couſine au ſecõd degré du Roy Philippe.

Le Comte d'Armagnac ſe plaignit vn iour deuant le Roy, de ce que nonobſtant l'accord qui auoit eſté faict par le Roy entre le pere du Comte de Foix & luy, que le Comte de Foix couroit ſur ſes terres, & luy apportoit grand dõmage; & d'autre coſté le Comte de Comenge ſe plaignit auſſi deuant le Roy, du mal que luy faiſoit le meſme Comte de Foix, qui eſtoit tel, que le Seneſchal d'Armagnac ne le pouuant ſuporter luy offrit le combat. Le Roy ayant entendu ces plaintes, fit commandement au Comte de Foix de ſe contenir, & ſe garder doreſenauant de faire aucun dõmage auſdits Comtes d'Armagnac, & de Comenge, ſur peine d'encourir ſa mauuaiſe grace; & lors le Comte d'Armagnac ne ſe tenant aſſeuré, demanda au Roy qu'il le tint ſoubs ſa ſauue-garde & protection, comme il fit, ainſi qu'on peut voir par les Lettres qui ſe treuuent encore dans le Chaſteau de Foix.

Le Roy Philippe allant à la guerre contre Robert Comte de Flandres qui s'eſtoit rebellé contre luy, fit noſtre Gaſton Capitaine de cinq cens hommes d'armes pour l'aſſiſter en ceſte occaſion: mais reuenant des guerres de Flandres il mourut à Pontoiſe, d'où il fut apporté aux Iacobins de Paris, où il fut enterré en l'an mil trois cens quinze, apres auoir eſté Comte de Foix neuf ans. Il laiſſa de ſadite femme trois fils, l'aiſné eut nom Gaſton qui fut apres ſon pere Comte de Foix; le ſecond eut nom Moncade, lequel eut vn fils nommé Mathieu qui ſucceda en la Comté de Foix, apres que Gaſton dit Phebus fut decedé ſans enfans; Et le troiſiéme fut nommé Robert qui fut Eueſque de Lavaur. Il eut auſſi vne fille nommée Blanche, qui fut mariée auec le Seigneur Iean de Grailly, Captal de Buch, & Puepauli,

GASTON SECOND, XI. COMTE de Foix.

Hom me apela Gaſton lo pros, & per ſo ſeguire mon vſadge
Contra los Moros voli anar en Granado fer lo paſſadge
Al ſecors del Rey d'Araguo, de Caſtilho, & de Nabarra
A la iré finir mos iours per mantenir la ley Creſtiano.

GASTON ſecond de ce nom Comte de Foix, ſucceda à ſon pere Gaſton en l'an mil trois cens ſeize, & fut marié auec Eleonor de Comenge.

L'an mil trois cens trente-neuf, le Roy Philippe de Valois voyant que le Roy d'Angleterre auoit leué vne grande armée pour venir en France, enuoya à Gaſton qu'il le vint trouuer le pluſtoſt qu'il pourroit accompagné des ſiens, ce qu'il fit auſſi-toſt: car il aſſembla cent treize Seigneurs, qui eſtoient ou Barons ou Seigneurs de quelque place, auec grand nombre de gens de pied pour venir ſeruir le Roy. Le Roy l'ayant veu auec ces troupes ſi bien accompagné, luy commanda d'aller aſſieger le Chaſteau de Tartas qui eſtoit tenu par les Anglois; ce qu'il fit ſi heureuſement, qu'il le remit bien-toſt en l'obeyſſance du Roy, auec pluſieurs autres places & Chaſteaux ioignant ledit Tartas que les Anglois tenoient: cela faict il fut trouuer le Roy à Noyon, & ſainct Quentin, où eſtoit l'armée des François contre les Anglois: Mais le Roy d'Angleterre voyant de ſi grandes troupes ſe retira, & noſtre Comte ayant continué d'aſſiſter le Roy en ceſte guerre contre les Anglois, luy demãda cõgé pour s'en retourner en ſa maiſon, ce que le Roy luy accorda, & luy donna en recognoiſſance des ſeruices qu'il luy auoit rendus, quinze cens liures de rente, qu'il luy aſſigna ſur le lieu de Caumont, ſur le moulin de Monteſquieu, ſur Gabre, Montfourez, & ſur la terre de Gabardan, qui eſt dans la Duché de Guyenne. Et d'autant que ledit Comte auoit ſoldoyé à ſes deſpens tous les gens de guerre qu'il auoit amenez, en quoy il auoit employé la ſomme de vingt-huict mille huict cens quarante-deux liures, le Roy pour le rembourſer de ladite ſomme luy bailla en payement la Vicomté de Lautrec.

Eſtant de retour il ne croupit point dans ſa maiſon, car le Roy d'Eſpagne l'ayant prié de le vouloir venir ſecourir en la guerre qu'il auoit contre les Mores, noſtre Comte le fut auſſi-toſt trouuer, accompagné d'vn grand nombre de Cheualiers, & gens de pied, au ſiege que tant le Roy d'Aragon, que celuy de Nauarre auoiẽt faict contre les Mores d'vne place forte nõmée Aldeſirar: Mais les Mores qui eſtoient dedans, ne pouuant ſouffrir le ſiege, ſortirent de ladite place, & donnerent la baraille contre les Chreſtiens, en laquelle noſtre Gaſton fut tué en l'an 1344. apres le decez duquel les Cheualiers qui l'auoient accompagné firent apporter ſon corps en l'Abbaye de Boulboune, où il fut enterré. Il fut Comte vingt-huict ans, & laiſſa vn fils nommé Gaſton Phebus.

GASTON PHEBVS XII. COMTE de Foix.

A caſcun deu ſobenir quan ſi enprucia lo paſſadgè.
Contra celx de celx de Sarraſiſme per mantenir dels Creſtias lo dreit vſadge
Febus quatrieſme ſe nompnar per mantenir lo Rey Francez que abia perdut le heretadge
Armanhac e ſon partit à Leonac ainſin lo crie que à Foix tenguen coſtadge.

GASTON ſurnommé Phebus ſucceda à ſon pere Gaſton le 7. Ianuier 1354. & fut marié auec Agnés de Nauarre. Ce fut vn grand & valeureux Comte, duquel parle ſouuent Froiſſard au commencement de ſon tiers volume, où il eſcrit, comme en l'an 1388. il vint à ſon ſeruice pour eſtre mieux informé de toutes nouuelles. Car comme dit Froiſſard, en ſa maiſon ſe trouuoient moult Cheualiers, & Eſcuyers eſtrangers pour la haute nobleſſe de luy: & au chapitre neufiéme dudit volume, il dit que noſtre Comte eſtoit du tout parfaict, & de ſa perſonne ſi ſage, & ſi preuoyant, que nul haut Prince de ſon temps ne ſe pouuoit accomparer à luy de ſens, d'honneur, & de largeſſe; lequel auoit accouſtumé de celebrer fort ſolemnellement en ſa maiſon deux feſtes de l'an, celle de Noël, & de S. Nicolas, auſquels iours venoient en ſon hoſtel grande quantité de Chenaliers, & Eſcuyers de Gaſcogne, à tous leſquels il faiſoit bonne chere. Il remarque au chapitre dix-ſeptiéme, comme il eſtoit fort curieux de ſçauoir des nouuelles, ayant eſté long-temps ſoudainement aduerti de ce qui arriuoit de plus memorable aux Royaumes plus eloignez par le moyen d'vn eſprit familier nommé Ortoun, qui aymoit grandement, & affectionnoit le Seigneur de Corraſe.

Ceux qui ont eſcrit ſon Hiſtoire ont remarqué comme en ſa ieuneſſe il fut à la guerre contre les Sarraſins, ayant pour ſon conducteur, Corbayran de Rabat, grand Capitaine ſon parent. Depuis & en l'an 1355. le Roy Iean voulut exiger de luy l'homage comme ſon vaſſal pour la Seigneurie de Bearn, mais le Comte refuſa luy rendre ceſt hommage, diſant qu'il ne releuoit point de luy: tellement que le Roy le fit conſtituer priſonnier au Chaſtelet de Paris, où il demeura iuſqu'à ce que le Prince de Galles leua vne grande armée à Bourdeaus pour courir ſur les terres du Roy; ce qui fut cauſe que le Roy fit élargir noſtre Comte, & le chargea de s'en aller dans ſa Comté & terres de Bearn, pour faire mettre de bonnes garniſons dans les principales villes de ce pays; & cela faict, le Roy le chargea d'aller trouuer le Comte de Galles pour le deffier, à quoy ledit Comte obeyt, ayant pluſtoſt prins des oſtages du Prince de Galles pour ſon aſſeurance, dequoy le Prince de Galles fut grandement offenſé contre luy.

Froiſſard au chapitre 50. de ſon premier volume a noté cõme en l'an 1355 le Prince de Galles paſſa prez de Toloſe, & alla auec ſon armée faire de grands

rauages en Languedoc, ayant eſté iuſques aux Faux-bourgs de Carcaſſone, & de Narbone, où il fit de grands deſordres. Bien que le Comte d'Armagnac Lieutenant du Roy en Languedoc, le Comte de Foix, le Coneſtable de France, Iean de Clermont Mareſchal de France, fuſſent au pays mieux accompagnez que n'eſtoit le Prince des Galles.

Le Roy Iean ayant eſté faict priſonnier par les Anglois, le Comte Phebus eſtant à Meaux auec Monſeigneur le Dauphin regent en France durant la priſon de ſon pere, il s'eleua en Bauueſin certaines troupes de peuple nõmez Iaquets qui couroiẽt ſur les nobles, pillant & bruſlant leurs biens: contre leſquels fut enuoyé le Comte Phebus, lequel ſi comporta ſi bien qu'il les desfit prez de la ville de Meaux.

L'an 1362. le Comte Phebus eut de grandes guerres auec Iean Comte d'Armagnac: tellement qu'il aſſembla tous ſes Cheualiers & amis, & les vint trouuer à Launac, où il luy liura la bataille: ce qu'il fit auec tant de courage & de bon-heur, qu'il desfit les troupes du Comte, le fit priſonnier, & le mit à rançon. Mais le Comte d'Armagnac eſtant ſorti de ſes mains, & deſirant repater ce qu'il auoit perdu contre ledit Comte Phebus, print par force la ville de Cazeres qui appartenoit au Comte de Foix, & s'y logea dedans, où il fut auſſi-toſt aſſiegé par le Comte Phebus, lequel le reduiſit à ce point, qu'il conſtraignit les aſſiegez de ſe rendre à rançon, laquelle ils payerent, excepté le Seigneur d'Albret qui eſtoit auec ledit Comte d'Armagnac, qui promit payer la ſomme de cinquante mil liures, pour l'aſſeurance de laquelle ſomme il bailla pour cautions le Roy de Nauarre beau-frere du Comte de Foix. Ce qui offenſa tellement le Comte d'Armagnac, qu'il fit appeller le Comte de Foix à vn lieu nõmé Bourepaux pour ſe battre auec luy: mais le Comte d'Armagnac au lieu de ſe trouuer au lieu deſtiné ſe retira à Toloſe, où il fut ſuiuy par le Comte Phebus, lequel croyant qu'il fut aux Faux-bourgs du Chaſteau Narbonois, fit auſſi-toſt bruſler leſdits Faux bourgs, ce qui cauſa de grandes querelles, & inimitiez, entre les habitans de Toloſe, & le Comte de Foix, d'où vindrent beaucoup de maux. Enfin le Roy Charles V. voyant que l'inimitié des Comtes de Foix, & d'Armagnac ſe rallumoit tous les iours, leur commanda de s'apointer: ce qu'ils firent obeyſſant au commandement du Roy; & de faict le Comte d'Armaignac donna en mariage ſa fille nommée Beatrix qui eſtoit tres-belle, au fils de Gaſton Phebus, & par ce moyen leurs differens demeurerent aſſoupis, & eux bons amis. Quelque temps apres arriua que le Comte Phebus fit requerir le Roy de Nauarre ſon beau-frere de luy payer la ſomme de cinquante mil liures qu'il luy auoit promiſe pour la rançon du Seigneur d'Albret, & pour en obtenir plus facilement le payement luy enuoya ſa femme qui eſtoit ſœur du Roy de Nauarre, mais pourtant elle ne peut obtenir ce qu'elle demandoit: tellement que voyant ce refus elle n'oſa retourner à ſon mary, craignant qu'il ne fut offenſé contre elle.

Durant ceſte mauuaiſe intelligence qui eſtoit entr'eux deux, Gaſton fils de Gaſtõ Phebus pria ſon pere de luy permettre d'aller voir ſa mere qui eſtoit auec le Roy de Nauarre ſon oncle, ce que le Comte luy accorda, où eſtant allé il fut bien accueilly tant par ſa mere que par ledit Roy de Nauarre, &

quand il fut preſt à s'en retourner, le Roy craignant les armes dudit Comte Phebus, perſuada ſon nepueu de prendre certaines poudres pour mettre ſur la viande qu'on ſeruoit à ſon pere, diſant que ces poudres auoient la vertu de faire que ſõ pere aimeroit ſa mere, & la rappelleroit auſſi-toſt aupres de luy: ce que Gaſton creut trop facilement: car ceſte poudre eſtoit de poiſon pour faire mourir ſon pere; vers lequel eſtant de retour, le Comte Phebus en eut bien-toſt le ſentiment, & ayant découuert que ſon fils le vouloit empoiſonner, il le fit prendre, & à la fin mourir.

Iean Iuuenal des Vrſins Archeueſque de Rheims, en la vie qu'il a eſcrit du Roy Charles VI. raconte diuerſement ce qui ſe paſſa touchant la mort dudit Gaſton: car il eſcrit que ſon pere le Comte Phebus, ne luy baillant l'appointement qui luy eſtoit conuenable, il fut s'en plaindre à ſon oncle le Roy de Nauarre, lequel luy conſeilla de faire mourir ſon pere par poiſon: ce que ſon pere ayant deſcouuert, il luy fit trancher la teſte apres qu'il eut aduoüé ce dont il eſtoit accuſé.

L'ancien Autheur qui a eſcrit l'Hiſtoire de Bertrand de Gueſclin, raconte au chapitre 33. que durant le regne de Charles V. ledit Bertrand de Gueſclin fut voir le Comte de Foix, qui luy fit tel accueil qu'on pourroit faire au meilleur Cheualier du monde, & que durant qu'il eſtoit dans ſa maiſon, le Comte de Foix ſe plaignit à luy des grands dõmages que luy auoit apportez ſon frere durant qu'il eſtoit au Comté d'Armagnac, auquel Bertrand reſpondit qu'il faiſoit ce qu'il deuoit puis qu'il gaignoit ſon argent.

Nous apprenons de ce qu'eſcrit l'Archeueſque de Rheims, Iean Iuuenal qui viuoit du temps du Roy Charles V. que Gaſton Phebus eſtoit ſon Lieutenant general en Languedoc: mais ledit Roy eſtant mort, le Duc de Berry qui eſtoit oncle de Charles VI. ſon ſucceſſeur fut faict Lieutenãt de Roy en Languedoc, & en Guyenne par le Roy ſon nepueu: ſi bien qu'eſtant arriué à Rabaſtens prez de Toloſe, pour prendre poſſeſſion de ſon Gouuernement, il fit pluſtoſt entendre au Comte Phebus qui eſtoit dans Toloſe, comme le Roy l'auoit pourueu deſdits Gouuernemens: mais le Comte Phebus ne luy quitta pas ſi toſt le Gouuernement de Languedoc: car il fit vne grande aſſemblée de tous eſtats dans Toloſe pour deliberer ce qu'il auoit à faire; deſquels l'aduis fut qu'il ne deuoit point ſouffrir que le Duc de Berry eut ledit Gouuernement, d'autant qu'il ne deſiroit que d'exiger d'eux de l'argent, & que le Comte de Foix les entretenoit en bonne paix & iuſtice. Le Roy ayant entendu la reſolution de ceux de Languedoc, delibera de venir en ce pays pour mettre en poſſeſſion le Duc de Berry du Gouuernement qu'il luy auoit donné. Cependant le Comte de Foix qui auoit leué grand nombre de gens pour ſe maintenir en ſa poſſeſſion, vint auec ſes troupes attaquer ledit Duc de Berry, & s'eſtant rencontrez, ils ſe battirent bien aſprement, mais la victoire en demeura au Comte: ce qui fut cauſe que le Duc taſchant de recouurer ſon honneur tint les champs prez d'vn an, courant tantoſt vers Toloſe, tantoſt vers Beziers, & autres diuers lieux, mais il trouuoit touſiours de gẽs qui luy reſiſtoient: en fin le Comte voyant la ruine du pays, & preferãt le bien de la choſe publique à ſon profit particulier, ſe contentãt d'auoir battu & vaincu le Duc, enuoya vers

luy, & luy quitta le Gouuernement de Languedoc, terminant le different par vn paiſible accord. C'eſt ainſi que le raçonte ledit Archeueſque de Rheims, contre ce que les Hiſtoriens qui ont parlé des Comtes de Foix aſſeurent, que le Gouuernement du pays de Languedoc demeura au Comte de Foix.

Froiſſard au chapitre 38. du premier volume eſcrit, comme en l'an 1374. le Duc d'Anjou apres auoir prins le Chaſteau de Lourde qui eſtoit tenu par les Anglois, fut aux terres du Comte de Foix, pour le conſtraindre de recognoiſtre du Roy les rieres-fiefs qu'il tenoit en Gaſcogne, comme le Prince de Galles l'auoit voulu autresfois cõſtraindre de faire pareil homage deſdites terres. Ce qui fut cauſe que le Comte enuoya ſes deputez au Duc d'Anjou, auec lequel il accorda que les riere-fiefs qu'il tenoit en Gaſcogne demeureroient en ſouffrance iuſques à la my-Aouſt, pendant lequel temps l'on verroit qui ſeroit le plus fort, du Roy, ou du Prince de Galles, offrant de le recognoiſtre où il ſe trouuera pour lors tenir la campagne, & pour aſſeurance de ſa promeſſe le Comte bailla des oſtages au Roy; c'eſt pourquoy le Duc d'Anjou apres la my-Aouſt fit ſommer le Comte de ſa promeſſe de le recognoiſtre, autrement qu'il feroit mourir ſes oſtages, & courroit ſur ſes terres, à cauſe dequoy le Comte de Foix recognut le Roy, ainſi que teſmoigne le meſme Froiſſard au chapitre trois cens vingt de ſon premier volume.

Iean Doronuille dit Cabaret, au chapitre 64. de l'Hiſtoire qu'il a eſcrit de Louys Duc de Bourbon troiſiéme de ce nom, remarque comme ce Prince s'en retournant en Eſpagne, & eſtant au Royaume de Nauarre, enuoya Meſſire Iean de Chaſtelmourant à Phebus Comte de Foix qui eſtoit à Ortez en Bearn, pour le prier de luy preſter quinze mil eſcus, ce que le Comte luy accorda. Depuis ce temps-là ledit Duc fut voir le Comte en ſa ville d'Ortez, pour prendre aduis de luy de ce qu'il auoit affaire, où il luy fit grand chere, & desfraya toute ſa Cour huict iours.

Le meſme Archeueſque de Rheims raporte, comme le Roy Charles VI. en l'année 1389. vint à la ville de Toloſe, où eſtant, il enuoya Louys de Sanſerre Mareſchal de France, & le Seigneur de Riuiere au Comte de Foix, pour luy dire qu'il vint voir le Roy qui le deſiroit voir, ou que le Roy l'iroit voir: ce qui fut cauſe que le Comte partit incontinent de Mazeres accompagné de ſix cẽs Cheualiers, & vint trouuer le Roy à Toloſe, où il fut logé auec les principaux de ſa maiſon au Cõuent des Freres Predicateurs, d'où il partit pour aller voir le Roy qui eſtoit au Chaſteau Narbonois, & y alla accompagné de deux cens Gentils hõmes portãs tous de robes de ſoye, auquel le Roy fit vn tres-hõ accueil: du depuis le Roy ſe delibera de l'aller voir en ſon Chaſteau à Mazeres, au deuant duquel le Comte qui eſtoit fort vieux enuoya cent Cheualiers, & de gras moutõs ſans nombre, cent bœufs gras portans de ſonnetes d'argẽt, & douze beaux courſiers, leſquels auoiẽt au col des ſonnetes pareilles à celles qu'auoient les bœufs, & ceux qui conduiſoient ledit beſtail, & montoient leſdits courſiers eſtoient veſtus en habits de bouuiers, bien qu'ils fuſſent des plus nobles de ſes terres: & de tout ce bel equipage le Comte fit preſent au Roy, & apres tout luy rendit homage de la Comté de Foix, laquelle encore il luy offrit apres ſa mort, car il n'auoit point d'enfans.

Gaſton de Phebus eſtant à Ortez, comme il reuenoit vn iour de la chaſſe mourut ſoudainement à l'Hoſpital d'Ourion, le premier iour d'Aouſt de l'an 1490. ayant eſté Comte de Foix 46. ans, comme ont remarqué ceux qui ont eſcrit l'Hiſtoire des Comtes de Foix. Toutesfois mon manuſcrit Gaſcon a noté qu'il mourut ledit iour à Sauue-terre en joüant de la flute. L'Archeueſque de Rheims dit qu'il mourut d'apoplexie en voulant ſouper: il fut enterré au Conuent des Freres Predicateurs d'Ortez deuãt le grand Autel, il fit baſtir l'Egliſe Cathedrale de Leſcar, & le Mouſtier de Salenques: comme auſſi les Chaſteaux de Mazeres, Mõtaut, Gaunac, Pournez, Cailar, Ortez, Sauueterre, Paul, Mauueſin, & du Mont de Marſan.

MATHIEV XIII. COMTE DE FOIX.

Ara ſe garden abant & reire Catalas & Aragones,
Car io lor faré gran guerra per lo realme que mu ez,
Car be ſaben que la Senhora ez filha del Rey d'Arago
Et a elha parten l'heritatge per ſa dreite ſucceſſio.

GAston Phebus eſtant mort ſans enfans legitimes, le Roy Charles VI. donna la Comté de Foix à Iobbain baſtard dudit Comte, duquel il receut l'homage. Toutesfois le Roy ayant apprins que Mathieu de Caſtelbon ſuccedoit au Comte de Foix comme plus proche, reuoqua la donation qu'il auoit faict à Iobbain, & donna la Comté audit Matthieu, à la charge de luy payer la ſomme de cinquante mil liures que Gaſton Phebus luy debuoit, & de bailler audit baſtard certaine partie des meubles qui auoient appartenu au feu Comte.

Matthieu qui ſucceda à Gaſton Phebus, eſtoit fils de Roger Vicomte de Caſtelbon & de Moncade, & de Dame Guiraude de Noailles, & apres auoir eu la Comté de Foix, fut marié auec Ieanne fille du Roy d'Aragon: & eſtant à la Cour pour remercier le Roy Charles de ce qu'il luy auoit accordé la Cõté, les Geneuois furent treuuer le Roy pour luy demander ſecours contre les Sarraſins. Ce que leur ayant accordé, il bailla le commandement des troupes qui furent leuées au Duc de Bourbon: le Comte de Foix offrit de l'accompagner en ce voyage, & demeura auec ledit Duc iuſques à ce qu'ils conſtraignirent les Sarraſins à faire trefues, apres leſquelles il s'en retourna en ſa Comté.

L'an 1396. les nouuelles vindrent au Comte de Foix que Iean Roy d'Aragon pere de ſa femme eſtoit mort ſans enfans maſles, ayant par ſon teſtament inſtituée l'aiſnée de ſes ſœurs. Ce qui fut cauſe que Matthieu enuoya auſſi-toſt aux Eſtats d'Aragon pour leur faire entendre comme le Roy eſtant decedé ſans enfans maſles, la Couronne appartenoit à Ieanne ſa femme comme ſa fille, laquelle il les requeroit de vouloir recognoiſtre comme leur Reyne. Ce que n'ayant peu obtenir des Eſtats, il fit vne grande leuée de gens de guerre, auec leſquels il s'en alla en Aragon pour ſe faire cognoiſtre Roy. Dequoy il

ne peut

ne peut venir à bout, ayant eſté empeſché par Martin Roy de Sicile frere de Iean Roy d'Aragon : tellement qu'il fut conſtraint de retourner en ſa Comté. Quelque temps apres Ieãne ſa femme vint à mourir ſans enfans, & apres elle, Matthieu ſon mary qui mourut en l'an 1399. apres auoir eſté Comte de Foix neuf ans. Si quelqu'vn deſire plus particulierement ſçauoir ce qui ſe paſſa en ceſte guerre d'Aragon, il le treuuera dans l'Hiſtoire qu'a eſcrit Hieroſme Blanca des Roys d'Aragon dans la vie du Roy Martin.

YSABEAV XIV.

Ben me plats, pax & concordia entre les Frances & Angles
Car beicz que guerra no es bona a mi ny a deguna res
Et aixi be pats foſſa fermada de'my ab los Armagnagues
Que per toſtemps me dureſſ a que guerra plus no y aguez.

MATHIEV eſtant decedé ſans enfans, Yſabeau ſa ſœur luy ſucceda, laquelle eſtoit mariée auant le decez de ſon frere auec Archambaud de Grailly Captau de Buch, de Puech-pau, Vicomte de Benauges, & de Caſtillon. Ceſt Archambaud eſtoit fils de Pierre de Grailly, & petit fils de Blanche de Foix fille de Gaſton, & de Dame Ieanne d'Artois couſine germaine du Roy Philippe : & bien que la Comté de Foix luy appartint comme ayant ſuccedé à ſon frere; neantmoins Charles VI. ayant eſté aduerty que le Comte de Foix Mathieu eſtoit decedé ſans enfans, enuoya le Seigneur de Sancerre Coneſtable de France pour ſaiſir la Comté de Foix, & la mettre ſoubs la main du Roy, auquel Archambaud donna de grands empeſchemens pour garder que ſa Cõté ne fut ſaiſie. Ce qui occaſionna le Roy voyant la rebellion par luy commiſe de confiſquer toutes ſes terres : tellement qu'Archambaud ſe voyant priué de ſa Comté s'en alla auec ſa femme treuuer le Roy, qui non ſeulement luy pardonna la rebellion par luy commiſe, mais encore luy rendit la Comté, & en receut l'hommage en l'an 1400.

Ayant pacifié ſa terre, il accompagna le Comte de Sancerre en la guerre qu'il fit en Guyenne contre les Anglois l'an 1403. & mourut apres ſon retour dans ſa maiſon en l'année 1414. apres auoir eſté Comte treize ans. Il eut d'Yſabeau ſa femme cinq enfans, l'aiſné eut nom Iean, qui luy ſucceda à la Comté de Foix, le deuxiéme Gaſton, Captal de Buch, qui auoit eſté faict Cheualier par le Roy d'Angleterre, le troiſiéme Archambaud Seigneur de Noailles, qui mourut à la journée de Montleheri, le quatriéme eut nom Pierre, qui ſe rendit Religieux de l'Ordre de S. François, & fit ſa profeſſion au Conuent de Morlas, lequel depuis fut eſleu Eueſque de Leſcar, & enfin Cardinal, Legat d'Auignon, & Comte de Veniſſe, Dauphiné, & Prouence : ce fut celuy qui fonda le College de Foix dans Toloſe, & le cinquiéme eut nom Mathieu qui fut Comte de Comenge.

IEAN XV. COMTE DE FOIX.

Ben me plaguec la bataille contre los Sarts, & Narbonez,
Et de mantenir bonne guerre per la noble flor de Lis
Contra cels que cridaban viua Borgogna pe leiſſa lo Rey Francez
Et de pendre la conqueſta de la ciutat d'Auigno
Per ço que eran rebelles al Papè qu'ere lor Seignou.

IEAN ſucceda tant à ſon pere Archãbaud, qu'à ſa mere Yſabeau en la Comté de Foix, en l'année 1413. Il fut marié deux fois, l'vne auec Marie de Nauarre, de laquelle il n'eut point d'enfans; & en ſecondes nopces auec Ieanne d'Albret, duquel mariage ſortit Gaſton qui luy ſucceda en la Comté de Foix.

Il eſt narré dans l'Hiſtorien Gaſcon manuſcrit, comme en l'année 1413. il fut auec toutes ſes forces treuuer Martin Roy d'Aragon, pour le ſeruir en la guerre que ledit Roy auoit contre ceux de Sardagne, & d'Arborée, leſquels s'eſtoient rebellez contre luy, ayant recognu le Vicomte de Narbone, qui pretendoit leſdites terres & Seigneuries appartenir à ſa femme: toutesfois cela ne reüſſit pas fort au Vicomte de Narbone, lequel fut deffait en deux batailles par le Roy d'Aragon. Il fut auſſi en Nauarre auec le Comte Mandoſe, & apres fut au ſiege contre les Anglois qui tenoient le Chaſteau de Lourde, lequel par ſa diligence fut remis en l'obeyſſance du Roy.

Quelque temps apres la deuotion le print d'aller en pelerinage à S. Iacques en Galice, durant lequel pelerinage le Comte d'Armagnac ne ceſſa de courir ſur ſes terres, tant en la Comté de Foix que de Bearn; dequoy le Comte Iean ayant eſté aduerty au retour de ſon pelerinage fit appeller le Comte d'Armagnac pour pourſuiure la reparation du tort qu'il luy auoit faict, & s'eſtant tous deux rendus au camp de bataille, ils furent mis d'accord par leurs communs amis, & firent la trefue entre eux pour vn an, ainſi qu'eſt rapporté dans mon manuſcrit Gaſcon.

Iean Iuuenal des Vrſins en la vie du Roy Charles VI. eſcrit que le Duc de Bourgongne auoit enuoyé de par le Roy le Prince d'Orange en Languedoc pour en auoir le Gouuernement, dequoy aduerty Monſeigneur le Dauphin, il enuoya auſſi-toſt vers noſtre Comte de Foix, pour le prier de vouloir accepter le Gouuernement de Languedoc, ce que le Comte accepta, & mit auſſi toſt de gens de guerre pour s'oppoſer audit Prince d'Orange, lequel enfin il chaſſa de toutes les villes qu'il tenoit en Languedoc, ayant à ces fins pour le payemẽt de ſa gẽdarmerie faict battre de monoye dans la ville de Pamies, que l'on nommoit ordinairement de Guillems. Eſtant dans le Languedoc il mania tellement les finances dudit pays, qu'il conuertiſſoit tout à ſon profit, & rien n'en venoit à la bourſe de Monſeigneur le Dauphin. Ce qui pouſſa ledit Seigneur de luy oſter ledit Gouuernemẽt, & le deplacer des villes qu'il tenoit en Languedoc, qui ſe rendirent toutes audit Seigneur Dauphin, excepté Niſ-

mes, & le Pont S. Eſprit : leſquelles ayant depuis aſſiegées, elles ſe rendirent à la fin à la volonté dudit Seigneur Dauphin, lequel pour marque de leur rebellion fit démolir vne partie de leurs murailles, & bailla le Gouuernement dudit pays de Languedoc à Charles de Bourbon Comte de Clairmont, qui aſſiegea & print la ville de Beziers, laquelle eſtoit encores tenuë par les gens du Comte de Foix, ainſi qu'il eſt eſcrit dans vne Chronique contenant l'Hiſtoire de France, depuis l'an mil quatre cens neuf, iuſques l'an mil quatre cens cinquante-huict.

Alain Chartier qui a eſcrit la vie du Roy Charles VII. remarque comme en l'an 1434. le Comte Iean fut treuuer le Roy à Vienne, & que depuis l'ayant eſté treuuer à Toloſe, il luy promit de le ſeruir de corps, de gẽs, & de puiſſance, & de mettre ſes pays en guerre contre les Anglois, & que durant que le Roy tenoit aſſiegée la ville d'Ax il luy fournit touſiours des viures qu'il faiſoit conduire de ſon pays de Bearn.

Laperriere dans ſon Hiſtoire des Cõtes de Foix eſcrit auſſi, que durant que Iean fut Cõte de Foix, il acquiſt la Vicõté de Villemur, & gaigna par arreſt du Parlemẽt de Paris la Vicomté de Bigorre contre le Comte d'Armagnac. Toutesfois l'Autheur qui a eſcrit la vie d'Artus Duc de Bretagne, & Coneſtable de France, eſcrit que ledit Coneſtable fit tant auec le Roy, qu'il donna au Comte de Foix la Vicomté de Bigorre ; d'autant qu'il auoit trois mille Bearnois qui promettoient de faire merueilles pour le Roy, mais leurs armes furẽt tournées contre le pauure peuple.

Ieanne d'Albret ſa ſeconde femme eſtant decedée, il ſe maria pour la troiſiéme fois auec Ieanne d'Aragon, de laquelle il eut vn fils, duquel ſont ſortis les Seigneurs de Lautrec. Les habitans de la ville d'Auignon s'eſtant rebellez contre le Pape Martin leur Seigneur, il fut aſſieger ladite ville, & fit tant par ſes armes, qu'il remit la ville d'Auignon, & toute la Comté de Veniſſe en l'obeyſſance du Pape.

I'ay chez moy vn ancien liure Gaſcon eſcrit à la main en parchemin, compoſé par Frere Arnaud de Labat maiſtre en Theologie de l'Ordre de S. François, qui eſt intitulé, *De l'eſcut de l'Hoſtal de Foix & de Bearn* ; c'eſt à dire des armoiries de Foix & de Bearn, lequel il dedie audit ſieur Vicomte, & luy donne ces titres, *Al noble & poderous Seignour Moſſen Ioan Comte de Foix, Viſcomte de Bearn de Marſa, & de Gabarda, & de Caſtelbon* : au commencement duquel il dit qu'il a eu le ſoin de l'ame, & manié la conſcience de ſon pere Archambaud Comte de Foix, & qu'à preſent il manie celle de ſa mere Madame Yſabeau. Ceſte Epiſtre eſt dattée de Morlas au Conuent des freres Mineurs en l'an mille quatre cens dix-huict. Noſtre Iean Comte de Foix mourut à Mazeres l'an mille quatre cens trente-ſix, apres auoir regy la Comté vingt-trois ans.

GASTON QVATRIEME DE CE NOM XVI. Comte de Foix.

Dieu mantengue la Coronne que manté la flour de Lys
Et de tous cels de s'alliance que defenden ſon pays
Contre lo Rey d'Angleterre que es ſon ancien ennemic
Car tous cels de mon linage no y an iamais faillit
Ny faray iou ab ma poyſſance, ainſi me donc Dieu Paradis.

GASTON eſtoit fils de Iean Comte de Foix, & de Ieanne d'Albret. Il ſucceda à ſon pere en l'an 1436. auquel temps il n'eſtoit âgé que de quatorze ans, & eſtant venu en âge pour ſe marier il eſpouſa Alienor de Nauarre.

Le Roy eſtant à Toloſe, la nouuelle arriua que les Anglois auoient mis le ſiege deuant la ville de Tartas, qui appartenoit au Seigneur d'Albret, & à meſme temps il s'y achemina pour faire leuer le ſiege, auquel voyage il fut accompagné de noſtre Comte de Foix, lequel auoit pour lors vn honorable commandement en ſon armée, & l'ayant faict leuer, il print ſainct Seuer qui eſtoit tenu par les Anglois, & apres s'en alla mettre le ſiege deuant Ax, durant lequel le Comte de Foix fut faict Cheualier par le Roy. Depuis Sainct Seuer s'eſtant departi du ſeruice & obeyſſance qu'il deuoit au Roy, le Comte de Foix fut cõmandé par le Roy de le reprendre, ce qu'ayant faict, il luy en octroya le Gouuernement.

Noſtre Comte fut auſſi ſecourir le Comte d'Armagnac en la guerre qu'il eut contre le Capitaine Rodrigou Aragonois, à cauſe qu'il auoit couru ſur les terres dudit Comte d'Armagnac, où noſtre Gaſton fut auec ſi grandes troupes, qu'il aſſiegea ledit Rodrigou dans la ville de l'Iſle en Dodon, d'où il le chaſſa, & remit le pays en l'obeyſſance du Comte de Comenge.

La Comteſſe de Comenge eſtant decedée apres auoir faict heritiér le Roy, le Comté d'Armagnac ſe ſaiſit de ladite Comté, & pour s'y maintenir s'allia auec les Anglois; dequoy le Roy offenſé enuoya auſſi toſt pour luy faire la guerre Monſieur le Dauphin ſon fils: mais le Comte craignant ce rencontre ſe retira dans le Chaſteau de l'Iſle en Iordain, où il fut pris auec ſa femme, enfans, & filles, par ledit Seigneur Dauphin, & le Roy à la priere du Comte de Foix le mit en liberté, & luy rendit ſes terres.

Noſtre Comte fut auſſi, ſuiuant le commandement du Roy enuoyé auec vne armée pour retirer des mains des Anglois les terres qu'ils tenoient en Albret, ce qu'il executa tres courageuſement. Quelque temps apres la Vicomté de Villemur luy ayant eſté conteſtée par le baſtard de Bourbon il la rendit paiſible à ſa maiſon, & augmenta beaucoup ſon patrimoine, car il acheta en l'an mille quatre cens quarante-huict la Vicomté de Narbone, dont il print poſſeſſion le vingt-troiſiéme iour du mois d'Auril feſte ſainct George de ladite année, comme il eſt marqué dans vne ancienne Chronique de Narbone en ces mots: *Anno milleſimo quadringenteſimo quadrageſimo octauo, die vigeſima tertiá*

menſis Aprilis, quæ fuit feſtum ſancti Georgij intrauit Narbonam egregius Comes Fuxi ad recipiendum poſſeſſionem Palatij Vicecomitatus, & totius eius reditus.

Noſtre Comte ſe treuua auec ſes troupes en toutes les guerres que le Roy eut en ce pays contre les Anglois; car du mandement du Roy il aſſiegea & print la ville d'Ax: il fut auſſi auec le Comte de Dunois au ſiege de Bayone, laquelle ville ayãt eſté prinſe le Comte de Foix y entra armé de toutes pieces, monté ſur vn cheual qui auoit le chanfrein garni d'or & de pierres precieuſes, ayant ſon harnois couuert de drap d'or eſtimé quinze mil eſcus d'or, & eſtant entré dans ladite ville en ceſt equipage auec mille archers, il donna ſon harnois, lance, eſcu, eſpée, & maſſe d'armes à l'Egliſe: enſemble ſon cheual couuert de drap d'or. Alain Chartier eſcrit qu'il donna vn riche drap d'or de valeur de quinze mil eſcus, lequel il fit mettre deuant l'Egliſe noſtre Dame dudit lieu pour en faire de chappes pour le ſeruice d'icelle. Depuis il mit le ſiege deuant Cadilhac, eſtant accompagné de ſon frere le Vicomte de Lautrec.

Lors que Talebot Lieutenãt du Roy d'Angleterre reprint la ville de Bourdeaus, & les villes circonuoiſines, le Roy fit leuée d'vne groſſe armée pour les en chaſſer, & le Cõte de Foix ſe treuua au ſiege de Caſtillon, où eſtant Talebot arriué pour faire leuer le ſiege, il fut repouſſé, toute sõ armée miſe en deroute, & luy tué. Quelque temps apres le Comte fut treuuer le Roy, pour auoir de luy permiſſion de faire la guerre au Prince de Nauarre qui auoit battu ſon pere, & l'auoit de plus chaſſé de ſon Royaume, ce que le Roy luy ayant accordé, il remit par la valeur de ſes armes le Roy de Nauarre ſon beau-frere en ſon Royaume.

Ce fut vn des liberaux & magnifiques Seigneurs de ſon temps; car lors que les Ambaſſadeurs du Roy d'Hongrie vindrent demander en mariage au Roy, Madame Magdalene de France, il traicta ſi magnifiquement à Paris ces Ambaſſadeurs, qu'on ne ſe ſouuient point d'auoir veu de plus magnifiques feſtins, deſquels faict mention Alain Chartier en la vie de Charles VII. Qui voudra voir vne particuliere deſcription de ceſt appareil, il la treuuera dans Laperriere en la vie de Gaſton Comte de Foix.

L'Autheur de l'Hiſtoire ſcandaleuſe, du temps du Roy Louys XI. remarque que noſtre Comte de Foix eſtant à Paris deuint amoureux d'vne belle Bourgeoiſe nommée Eſtiennete de Bezançon, femme d'vn Marchand, laquelle deuint ſi amoureuſe du Comte de Foix, qu'elle quitta ſon pere, ſa mere, & ſa maiſon, & s'en alla auec luy en la ville de Blois, auec lequel elle demeura trois iours.

Lors que le Roy fit faire le procez au Duc d'Alençon, le Comte de Foix tint la place de Pair de France au lieu du Comte de Toloſe.

Iean Roy de Nauarre eſtant mort ſans enfans, Alienor femme dudit Comte luy ſucceda, tellement qu'elle fut couronnée Royne de Nauarre. & depuis ce temps les Comtes de Foix ont eſté Roys de Nauarre. Noſtre Comte mourut en l'an 1472. apres auoir tenu la Comté 36. ans. Il laiſſa de ſa femme quatre enfans maſles, & cinq filles, le premier eut nom Gaſton, le deuxiéme Iean, qui fut Vicomte de Narbone, le troiſiéme Pierre qui fut Cardinal, & le quatriéme Iacques. Des filles Marie fut mariée auec Guillaume Marquis de

Montferrat en Lombardie, Ieanne fut mariée au Comte d'Armagnac, Marguerite eſpouſa le Duc de Bretagne, Anne fut mariée au Comte de Candale, Captal de Buch.

FRANCOIS PHEBVS XVII. COMTE de Foix.

NOvs auons dit comme Gaſton de Foix eut de ſa femme Alienor de Nauarre pluſieurs enfans & filles, l'aiſné deſquels ſe nommoit Gaſton comme ſon pere, il eſtoit Comte de Vienne, & ſe maria durant la vie de ſondit pere auec Magdalene de France ſœur du Roy Louys XI. Ledit Gaſton fut tué en la ville de Libourne en iouſtant, d'vn eſclat de lance pendant que ſon pere viuoit, ayant toutesfois laiſſé vn fils qui eſt noſtre François Phebus, & vne fille nommée Catherine. François apres la mort de ſon ayeul Gaſton luy ſucceda, tant au Royaume de Nauarre que Cõté de Foix, & fut couronné Roy l'année 1481. & le 3. iour de Decembre dans l'Egliſe Cathedrale de Pampelonne. Ayant eſté coronné Roy il s'en alla en compagnie de ſa mere, de ſon oncle le Cardinal, & des autres Princes de ſon Royaume viſiter ſes terres, pendant lequel voyage il tomba malade à Pau, où il mourut vn an apres ſon coronnement, & fut enterré dans l'Egliſe Cathedrale de Leſcar.

CATHERINE.

FRançois Phebus eſtant decedé en ſa ieuneſſe ſans eſtre marié, ſa ſœur Catherine fille de Gaſton, & de Madame Magdalene de France luy ſucceda, comme plus prochaine, tant au Royaume de Nauarre que Comté de Foix. Ce ne fut pas toutesfois qu'apres vne grande conteſtation: car Iean de Foix Vicomte de Narbone, deuxiéme fils de Gaſton IV. du nom Comte de Foix, & d'Alienor de Nauarre oncle de ladite Catherine, pretendoit tant le Royaume que la Comté luy appartenir, comme eſtant le plus proche maſle. Cela cauſa de grandes guerres entre eux, leſquelles furent aſſoupies par l'accord faict l'an 1492. par lequel on bailla au Vicomte de Narbone les villes de Sauerdun, Mazeres, Montaud & Gibel: le Royaume de Nauarre & ſurplus des biens fut adiugé à ladite Dame Catherine, ainſi qu'eſcrit Bertrand Elie en ſon Hiſtoire des Comtes de Foix, apres lequel accord ladite Dame Catherine fut ſolemnellement coronnée Reyne de Nauarre en la ville de Pampelonne, le Dimanche dixiéme de Ianuier 1499.

Catherine Reyne de Nauarre fut mariée auec Iean d'Albret, qui fut de par ſa femme Roy de Nauarre & Comte de Foix, lequel mourut dans vn village de Bearn appellé Moncinq, au mois de May 1516. Comme auſſi la Reyne Catherine deceda huict mois apres ſon mary au Mont de Marſan, & depuis

leurs corps furent portez au Sepulchre des Seigneurs de Bearn à l'Eſcar. Ils eurẽt de leur mariage pluſieurs enfans & filles, Henry qui fut l'aiſné, Charles, Anne qui fut promiſe au Comte d'Aſtarac, Yſabeau qui fut mariée au Seigneur de Rohan, Quicterie, & Marie qui furent Religieuſes.

HENRY ROY DE NAVARRE ET COMTE de Foix.

HENRY fils aiſné de Iean d'Albret, & de Dame Catherine de Foix, ſucceda à ſes pere & mere au Royaume de Nauarre, & Comté de Foix, il fut marié auec Madame Marguerite de France ſœur du Roy François, duquel mariage ſont ſortis Ieanne, qui ſucceda à ſon pere au Royaume & Comté de Foix, Iean qui mourut durant la vie de ſon pere n'ayant que neuf mois, & deux filles qui moururent auant eſtre baptizées.

JEANNE.

IEANNE fille d'Henry Roy de Nauarre, & de Madame Marguerite fille de France ſucceda à ſes pere & mere enuiron l'an 1453. elle fut mariée auec Antoine Duc de Bourbon Pair de France, & de par ſa femme Roy de Nauarre, & Comte de Foix, duquel mariage il eut diuers enfans & filles, deſquels ceux-cy ſurueſquirent à leur pere, Henry Roy de Nauarre, Comte de Foix, & Seigneur de Bearn, & Catherine Ducheſſe de Bearn.

HENRY IV. ROY DE FRANCE ET DE Nauarre, Comte de Foix, & Seigneur de Bearn.

HENRY fils d'Antoine de Bourbon Duc de Vandoſme, & de Ieanne Reyne de Nauarre, & Comteſſe de Foix, ſucceda à ſes pere & mere au Royaume de Nauarre, Comté de Foix, Seigneurie de Bearn, & autres leurs terres, & Seigneuries: Henry III. Roy de France eſtant decedé il luy ſucceda comme plus proche, & legitime ſucceſſeur au Royaume & Coronne de France, il a depuis par ſon Edict vnie ladite Comté de Foix à la Couronne, & par ce moyen les Roys de France ont ſucceedé aux Comtes de Foix.

COMTES DE CASTRES.

LA ville de Caſtres eſt ſituée dans le pays d'Albigeois ſur la riuiere de l'Agout: auant qu'elle fut erigée en Eueſché elle eſtoit du Dioceſe d'Alby, mais le Pape Iean XXII. diuiſa l'Eueſché d'Alby en deux, & erigea la ville de Caſtres en Eueſché, laquelle a auiourd'huy ſon Dioceſe ſeparé de celuy d'Alby. Ie ne croy pas que les anciens Coſmographes ou Voyagers ayent recognu la ville de Caſtres: car bien que ceux qui ont interpreté les noms Latins des villes en François, ayent dit que Caſtres eſtoit *Ceſero*, neantmoins il eſt certain qu'ils ſe ſont trompez: car *Ceſero* eſt la ville que nous appellons auiourd'huy Sainct Tyberi, ou Tuberi, ſituée ſur la riuiere d'Eraut, laquelle on paſſe allant de Beziers à Montpelier, ainſi que nous auons dit plus particulierement en parlant de la ville de Caſtres: & d'ailleurs Aymon le Moine tant dans ſon Hiſtoire, que dans le liure qu'il a eſcrit de la tranſlation des reliques de S. Vincent, appelle Caſtres, *Monaſterium in pago Albigenſi, quod dicitur Caſtras*, ioignãt lequel Monaſtere la ville a eſté depuis baſtie.

Caſtres n'eſtoit anciennement qu'vne Seigneurie, laquelle fut donnée par le Roy S. Louys à Philippe de Montfort, qui en a eſté le premier Seigneur. Et d'autant que ceux de ladite maiſon en ont eſté les premiers poſſeſſeurs, il ſera à propos de ſçauoir qui eſtoit ce Seigneur de Montfort, à qui ladite Seigneurie fut donnée.

Du Tillet en ſon recueil des Roys de France, au chapitre où il traicte de la branche de Montfort l'Amauri, dit qu'il y a en France deux familles qui portent le nom de Montfort; l'vne en Normandie, de laquelle fut chef Triſtãd de Montfort, dit de Baſtenbourg: l'autre deſcend d'Amauri fils naturel du Roy Robert. Nous n'auons à faire de parler de celle de Normandie, ains ſeulement de celle qui deſcend dudit Roy, de laquelle eſtoit Simon Comte de Montfort, duquel eſt tant parlé aux guerres des Albigeois, & auquel fut donné par le Pape Innocent III. non ſeulement le Gouuernement des terres conquiſes par l'armée des Croiſez; mais auſſi la Comté de Toloſe qui luy fut adiugée par le Concile de Latran, contre Raimond le Vieux Comte de Toloſe, & dont le Roy Philippe luy octroya l'inueſtiture, ainſi que nous auons eſcrit en la vie de Raimond le Vieux Comte de Toloſe.

Ledit Simon de Montfort eut quatre enfans maſles, Amalric, Simon, Guy, & Philippe, outre leſquels il eut vne fille qui fut mariée au fils du Duc de Valentinois.

PHILIPPE DE MONTFORT I. SEIGNEVR de Caſtres.

LE Roy ſainct Louys conſiderant les bons ſeruices que Simon Comte de Montfort, & ſes freres auoient faict à l'Eſtat, il donna à Philippe fils puiſné de Simon Comte de Montfort, en fief & hommage lige certaines terres des pays d'Albigeois, Carcaſſez, & Narbonois, ainſi qu'il eſt narré dãs ces lettres du Roy S. Louys, données au mois d'Auril 1229.

LVdouicus Dei gratia Francorum Rex. Nouerint vniuerſi præſentes pariter & futuri, quòd dilectus & fidelis noſter Philippus de Monteforti nobis fecit homagium ligium de conqueſta Albigeſij, contra omnes homines & fœminas qui poſſunt viuere & mori, ad ſeruitium decem militum de dono quod ei fecimus de tota noſtra terra quam habemus in Epiſcopatu Albienſi, vltra aquam verſus Carcaſſonam, excepta ciuitate Albienſi, ſcilicet regalibus & omnibus alijs iuribus quæ nos vt Domini in ea debemus habemus: & ſi forte contingeret quòd Comes Raimundus pacem inter Eccleſiam & nos & ipſum factam non teneret, prædicta terra quam nos eidem Philippo dedimus ad nos liberè reuertatur, & remaneret homo noſter ſicut pater ipſius Philippi fuit homo claræ memoriæ Ludouici genitoris noſtri, & ſi nos pro ſecuritate Eccleſiæ & noſtra teneremus aliqua de Caſtris terræ illius quæ fuit patris eiuſdem Philippi, valorem Caſtrorum illorum vltra expenſas quas faciemus pro Caſtris illis cuſtodiendis rationabiles quidem (dum tamen dicta Caſtra poſſint ſine periculo cuſtodiri) teneremur eidem Philippo reſtituere in terra quam (ſicut dictum eſt) de dono noſtro tenet vltra aquam Albienſem verſus Carcaſſonam: poſt decennium autem quia nos non teneremus pro ſecuritate, ſed pro commiſſo, ipſi Philippo reſtitueremus omnia Caſtra quæ fuerunt patris ſui, niſi contingeret dictum Raimundum Comitem Toloſanum foris facere Eccleſiæ intrà decennium, & tunc liceret nobis prædicta Caſtra tenere in manu noſtra, vel tradere in manu Eccleſiæ, donec eſſet Eccleſiæ ſatisfactum, ſicut inter Eccleſiam & nos conuenit, & quando eſſet Eccleſiæ ſatisfactum, & Caſtra illa deuenirent ad manum noſtram, tunc ſæpedicto Philippo ea reſtituere teneremur; quod vt firmum permaneat præſentes literas ſigilli noſtri authoritate fecimus confirmari. Actum Pariſius anno Dominicæ incarnationis ducenteſimo vigeſimo nono, mènſe Aprilis.

Depuis & en l'an 1268. Philippe de Montfort Seigneur de Sur, preſenta requeſte au Roy S. Louys, à ce qu'il luy pleut receuoir à hommage ſon fils Philippe, pour raiſon des biens qu'il tenoit de luy en Albigeois, Narbonois, & Carcaſſez: ainſi qu'il apert de ladite requeſte eſcrite en forme de lettres auec ſon ſceau: que voicy.

"Au tres-haut, & puiſſant, & redoubté, & ſon tres-cher Seignor, Monſignor "Loeys par la grace de Dieu noble Roy de France: Philippe de Montfort Si- "gnor de Sur, ſon deuot feel home ſalus & apparillé de ſeruir, cõme à ſon bõ "Signor. Sire ie ſouppli en proiant & requerant voſtre hauteſſe, que vos "Phelippe de Montfort mon fils s'il vous plaiſt preniez à home, & receuez "en voſtre hommage de tel partie come il luy appartient ou pourroit ap-

" partenir ſi i'eſtois treſpaſſez de ceſt ſiecle, de tot ce que ie tien de vos en Au-
" bigeys, & en Nerbonois & en Carcaſſois: & ſi vous plaiſt, Sire, de receuoir
" ores à home ledit Philippe mon fils, ſi cõme ie le vous requier, ie me demets
" deſdites choſes, & vüel bien & octroy que de ci en auant ie de ce ne puiſ-
" ſe iamais rien demander, & ceſt par & en telle maniere, que s'il ne vous
" plaiſt le receuoir ores à home à ceſte moye requeſte, ſi com il eſt deſſus-dit,
" que choſe que i'en aye dicte ou faicte ne me torne à preiudice, ains en ſoye
" & demore en au tel point en toutes choſes come i'eſtois auant ce que ie vos
" euſſe faict ceſte requeſte: & ces choſes deſſus-dites, Sire, ſi eſt ſaus ce que ie
" demore en voſtre foy & en voſtre homage, de la partie qui doit auenir ou eſ-
" cheoir, par vs ou par couſtume de la terre apres mõdecez à mes deux autres
" filles Alienor & Ieãne de ma premiere fẽme ſerors, ledit Philippe de pere &
" de mere: en telle maniere que ie l'aye & tienne tãt comme ie viueray à faire
" à ma volõté, ſi com ie pourray & deuray: & en teſmoing de ces choſes iedit
" Philippe de Mõtfort Signor de Sur ay mis mon ſeel en ces preſentes lettres:
" ce fut faict à Sur en l'an de l'Incarnatiõ noſtre Signor Ieſus-Chriſt 1268. ou
" mois d'Auril le premier iour dudit mois.

Philippe de Montfort fut marié deux fois, du premier lict il eut Philippe qui luy ſucceda en la Seigneurie deſdites terres d'Albigeois: & ſa ſeconde femme fut Ieanne de Leuis de Mirepoix, de laquelle il eut cinq enfans, Iean ſieur de Toron, Simon, Laure, Aufrede, & Elix. Il receut pluſieurs hommages de ſes vaſſaux de Caſtres és années 1229. & 1231. qui ſe treuuent dans les archifs du Comté de Caſtres.

PHILIPPE II. SEIGNEVR DE CASTRES.

PHILIPPE ſucceda à ſon pere Philippe de Montfort aux terres à luy données par le Roy S. Louys, lequel le 8. Decembre 1260. receut l'hommage de ladite Seigneurie des terres de Caſtres, fiefs & terres ſituées en Albigeois, Carcaſſez & Narbonois: ce qu'il fit tant à la priere de Philippe de Montfort ſon pere, que de ſes freres & ſœurs, & de Guillaume Patriarche de Hieruſalem, comme nous apprenons de ces lettres que le Roy S. Louys fit expedier audit Philippe de Montfort dans la ville de Paris, au mois de Decembre 1268. auſquelles pend ſon ſceau où il eſt bien repreſenté, tenant d'vne main vne fleur de Lys, & de l'autre vne branche d'arbre qui ſemble du lauriet. Voicy leſdites lettres.

LVdouicus Dei gratia Francorum Rex. Notum facimus vniuerſis tam præſentibus quàm futuris, quòd nos ad preces & requiſitionem dilecti & fidelis noſtri Philippi de Monteforti Domini Tyri, per ſuas patentes literas nobis porrectas & ad requiſitionem Ioannis de Monteforti Domini de Toron, Aufredi de Monteforti Alrchie, & Heloidis liberorum dicti Philippi Domini Tyri, per alias patentes litteras nobis directas ſigillis dilecti noſtri G. Patriarchæ Hieroſolymitani & dicti Philippi Domini Tyri ſigillatas recepimus in hominem

noſtrum ligium dilectum & fidelem noſtrum Philippum de Monteforti militem, dicti Domini Tyri primogenitum, de portione quæ ad eundem Philippum pertinet iure hereditario, ceu pertinere poſſet in tota terra, quam idem Dominus Tyri habebat & tenebat à nobis in feudum in Albigeſio, Carcaſſeſſio & Narbaneſio, ſi idem Dominus Tyri à ſæculo migrauiſſet. Prædictus vero Dominus Tyri remanet in homagio noſtro de portione illa quæ ſecundum vſus & conſuetudines terræ debet obuenire vel excadere in terra prædicta poſt deceſſum dicti Domini Tyri Alienoræ & Ioannæ filiabus ſuis de prima vxore ſua procreatis, germanis ſororibus Philippi primogeniti antedicti. In cuius rei teſtimonium præſentibus litteris noſtrum fecimus apponi ſigillum. Actum Pariſius anno Domini milleſimo ducenteſimo ſexageſimo octauo, menſe Decembri.

Philippe mourut ſans enfans.

ELEONOR, ET BOVCHARD DE BOVRBON.

NOvs auons dit cy-deſſus, comme Philippe premier fut marié deux fois, & que du premier lict il eut trois enfans, Philippe, Eleonor, & Ieanne: & du ſecond cinq, Iean, Simon, Laure, Aufrede & Alix. Philippe mourut ſans enfans, & Iean fut marié auec Marguerite en l'an 1302. & mourut auſſi ſans enfans: apres le decez duquel, Marguerite querela la Seigneurie de Caſtres pour ſes droicts de mariage, & apres le decez dudit Iean ſans enfans, Ieãne eſtant auſſi decedée ſans enfans, toute l'heredité de Philippe ſecond vint à Eleonor fille aiſnée du premier lict, laquelle fut mariée à Bouchard de Bourbon, duquel mariage furent procreés trois enfans, Bouchard, Iean, & Pierre de Vandoſme.

Nous apprenons des actes qui ſont dans les archifs du Roy, comme en l'an 1319. ladite Dame Eleonor declara au Roy qu'elle tenoit de luy en fief & homage les terres d'Albigeois, Lombers, Raſez, & autres: & apres ſupplie ſa Majeſté de vouloir receuoir la foy & hommage de Bouchard ſon fils pour la troiſiéme partie deſdites terres, ainſi qu'eſt cõtenu dans les lettres dudit Bouchard Comte de Vandoſme, dattées de l'an 1319. que voicy.

" A tous ceux qui ces preſentes Lettres verrõt, & orront, Bouchard Comte " de Vẽdoſme, fils aiſné & âgé de haute & puiſſante Dame Madame Alienor " de Montfort Comteſſe de Vendoſme ſalus, & adiouſter foy à ces preſentes " Lettres. Cõme ladite ma tres-chere Dame & mere à moy & aux enfans que " Diex me voudra dõner, faiſant grace ſpecial m'ayt octroyées lettres, leſquel- " les de mout à mout s'enſuiuent en ceſte forme. A tres-haut, tres-puiſſant, " tres-excellent, & ſon tres-cher & redoubté Seigneur à Monſieur Philippe " par la grace de Dieu Roy de Frãce & de Nauarre, Alienor de Montfort Cõ- " teſſe de Vendoſme voſtre tres-humble femme ſoy recõmande à genoux à ſa " hauteſſe & à ſa grace. Mon tres-cher & redoubté Seigneur, cõme ie tiẽne de " voſtre royal Majeſté, ſoubs hõmage lige, aux vs & aux couſtumes de Frãce, " c'eſt à ſçauoir de la Vicõté de Paris ..... d'Albigeois, de Lomberoys, de Re- " deys, de Nerbonoys & d'Agadois ſeant en la Seneſchauſſée de Carcaſſone, " & pour grace eſpecial, & pour ce que les enfans que Diex octroyãt ..... Ven-

" dome mon cher fils aiſné, & âgé de ſon loyal mariage, ſi Diex auoit faict ſon
" commandement de luy auant que de moy peuſſient & deuſſient auoir de
" ladite moye terre telle partie comme ledit Comte, ſelon ladite couſtume,
" pourroit & deuroit auoir au poinct auquel il me ſuruiuroit, ie dite Comteſ-
" ſe vueille & conſente que ledit Comte pour luy & pour les ſiens s'il plaiſt à
" voſtre royal Majeſté, en l'heure que ledit Comte vous faira certain que il ayt
" eſpouſé femme en ſaincte Igliſe, & non mie auant, ſoit mis en voſtre foy,
" & en voſtre homage pour ladite partie, laquelle, ſelon que deſſus eſt dit, ſe-
" lõ ladite couſtume, ledit Comte pourroit & deuroit auoir pour la ſucceſſion
" de moy: ſauf & retenu à moy tout le cours de ma vie durant en ladite terre
" & ſur ladite terre tous les homages, toute haute & baſſe Seigneurie, & tout
" le gouuernement d'icelle terre: & tous les frais, & tous les emolumens, &
" toutes les autres choſes à icelle terre appartenans, & que ie dite Comteſſe
" puiſſe vendre, & aliener, & engager, & en autre choſe faire toute ma volonté
" de ladite terre, & des fruicts, & des emolumẽs, & auoir le regiment, & gou-
" uernement tout d'icelle terre toute, tout en la forme, & en la maniere que
" que ie le fais, & puis & dois faire à preſent, & que ceſte foy dudit Comte
" mon fils ne me puiſſe ny ne me doie porter ny faire nul preiudice à moy
" nul empeſchemẽt mettre ny faire és choſes en nulle d'icelles à moy, ſi com-
" me deſſus eſt dit, ſauuées & retenuës durant le cours de la vie de moy dicte
" Comteſſe. Pourquoy mon tres-cher & redoubté Seigneur, ie dicte Com-
" teſſe ſoupli & requier à voſtre royal Majeſté, qu'il vous plaiſe à ceſte moie
" ſuplication & requeſte à receuoir ledit Comte mon fils de ladite partie de
" ladite terre en voſtre foy, & en voſtre homage ſoubs les retenuës deſſus
" nommées pour moy & deuiſées, & que auant que vous mon tres cher & re-
" doubté Seigneur pringniez ny receuiez à home ledit Comte de ladite par-
" tie vous li voilliez dõner & octroyer vos Lettres ouuertes, & pendans à mon
" Procureour pour moy, lequel eſpecialemẽt pour ce ie enuoy à voſtre royal
" Mageſté, eſquelles vos lettres vous plaiſe mõ tres-cher Seigneur toute ceſte
" moye lettre regiſtrer faire & mettre, & que vous mon tres cher & redoubté
" Seigneur toutes ces choſes li voilliez confirmer de voſtre pooir & de voſtre
" royal authorité, & vous plaiſe mon tres-cher & redoubté Seigneur à rece-
" uoir ceſt homage en la forme & en la maniere que deſſus dedans Careſme
" prenant prochainemẽt venant, & non mie apres, ſans autre moye ſouplica-
" tion & requeſte: car ſi ledit homage n'auoit eſté faict en la forme que deſſus
" eſt dit dedans Careſme prenant prochain, ie dicte Cõteſſe vueil & retieing
" que ceſte moye ſouplication & requeſte ſoit de nulle valuë, & que ie en ſoye
" en voſtre homage, & en autel eſtat cõme ie en ſuy à preſent. Et ſi par aucune
" auenture, mon tres-cher & redoubté Seigneur, ne vous pleſoit les choſes
" deſſusdites confermer & faire valables, ie retieing & vueil que l'homage
" dudit Comte ne vous plaiſe mie à receuoir, & que ceſte moye ſouplication
" & requeſte ſoit de nulle valuë, & que és cas & és choſes deſſusdites ne me
" puiſſe ny ne me doye porter nul preiudice en quelque choſe que ce ſoit. En
" teſmoing deſquelles choſes ie ay ces preſentes lettres ſeellées de mon ſeel,
" leſquelles furent faictes à Roque-courbe en Albigeois, le Vendredy auant
la feſte

"la feſte ſainct Mathieu d'Hyuer, l'an de grace 1319. Pourquoy ie dit Bou-
"chard Comte de Vendoſme vueil, conſens, & octroy ſoubs obligation de
"ladite partie de ladite terre, & de tous mes autres biẽs & heritages, quelque
"part que il ſoient, & ſur ce ie renonce à tous droicts & à toutes couſtumes
"que aydier me peuſſient auenir encontre la teneur de ladite lettre de ladite
"Madame & mere, ou encontre la volonté de ladite Madame & mere cui
"Diex donne bonne vie, pour raiſon dudit homage quand ie l'auray faict, que
"non contreſtant ledit homage ladite Madame & mere chere ayt & tiegne à
"toute ſa vie toute ladite terre, & tous les fruicts, & tous les emolumens d'i-
"celle terre, & ayt tous les homages, & toute haute & baſſe Seigneurie, &
"tout le regiment, & tout le gouuernement d'icelle terre toute, & que ladite
"ma chere Dame & mere puiſſe tout le cours de ſa vie durant, vendre & en-
"gager en tout ou en partie ladite terre, & en autre guiſe faire toute ſa vo-
"lonté, tout en la forme & en la maniere que elle le pooit & deuoit faire
"auant qu'elle m'eut octroyées leſdites lettres, & auant l'homage que ie l'au-
"ray faict, & que ie dit Comte pour raiſon dudit hommage, ny en autre ma-
"niere durant la vie de ladite ma chere Dame & mere, ne puiſſe prendre en
"ladite terre, ny pour ladite terre nuls hommages, nuls fruicts, nuls emolu-
"mens, ny nulle choſe quelle que ce ſoit receuoir ny exploter par moy ny
"par autre, ny engager, ny vendre, ny aliener, ny à ladite Madame chere &
"mere faire nul empeſchement és choſes que elle par ladite lettre a ſauuees
"& retenuës tout le cours de ſa vie durant, ſi come deſſus eſt dict. & toutes
"ces chouſes ie promet pour moy & pour tous ceux qui pourroient auoir
"cauſe de moy, & fais loyal ſerement ſur les SS. iiij. Euangile Dieu touchiez
"de ma main propre, que ie accompliray par entier ſans venir encontre, tou-
"tes les chouſes & cheſcune contenuës és lettres de ladite Madame & mere,
"& és moyes preſentes. Et pour ce que ce ſoit ferme & eſtable à touziors, ie
"ſoupli au Roy Monſeigneur qu'il voille confirmer toutes ces chouſes de ſon
"pooir & de ſon authorité Royal faire valables, auant que ie en ſoye en ſon
"homage, ou en receuant ledit homage: & s'il ne luy pleſoit à faire que l'ho-
"mage ſi ie l'auoie faict ſans ladite cõfirmation fut de nulle valeur En teſmoin
"& fermeté deſquelles choſes i'ay mis mõ grand ſeel en ces preſentes lettres,
"leſquelles furent faictes l'an de grace 1319. au mois de Decembre le .... iour
"d'iceluy mois à Lauardin en la Comté de Vendome.

BOVCHARD DE BOVRBON.

BOVCHARD fils de Bouchard premier de ce nom Seigneur de Caſtres, & d'Eleonor de Montfort, ſucceda tant à Bouchard ſon pere, ſuiuant ſon teſtament faict le 18. May 1315. qu'à Eleonor ſa mere, ainſi qu'eſt contenu dans ſon teſtament du 18. May 1338 & par ce moyen la Seigneurie de Caſtres fut transferée de la maiſon de Montfort à la maiſon de Bourbon. Bouchard ſe maria au mois d'Aouſt 1320. auec Alix fille du Duc de Bretagne, d'où naſquit

Iean de Bourbon Comte de la Marche & de Vendoſme, en faueur duquel le Roy erigea la Seigneurie de Caſtres en Comté, à la charge de luy en rendre hommage. Nous apprenons de l'acte d'erection de la Seigneurie de Caſtres en Comté, comme noſtre Bouchard pere de Iean, auoit vtilement & fidellement ſerui tant le Roy Philippe de Valois, que le Roy Iean ſon fils, en toutes les occaſions & guerres qu'ils auoient euës contre les Anglois.

IEAN DE BOVRBON PREMIER COMTE de Caſtres.

IEAN de Bourbon fils de Bouchard ſecond, ſucceda à ſon pere & ſa mere en la Seigneurie de Caſtres & terres d'Albigeois, & fût marié auec Catherine fille vnique de Iean Comte de Vendoſme, duquel mariage furent procreés Iacques, & Louys de Bourbon. Il fut grandement aymé du Roy Iean, qui ſe dit par ſes Lettres parent dudit Duc de Bourbon, lequel en conſideration de ſes merites & des ſeruices qu'il auoit faicts à la Couronne, erigea la Seigneurie de Caſtres en Comté, ainſi que nous pouuons voir par les lettres d'erection, l'original deſquelles eſt és archifs du Domaine du Roy en la Comté de Caſtres.

IOannes Dei gratia Francorum Rex. Ad perpetuam rei memoriam, ad honorem & gloriam regnantium, ſed & regnorum, etiam ad perfectionem: ſi perſonæ præclari generis & potentes viri qui Regum aſſiſtunt lateribus promptis affectibus ad obſequia regia fideliter & laudabiliter ſe & ſua libenter exponunt, titulis, magnificis & honoribus inclytis per maieſtatem regiam attollantur, vt & ipſi per talia ſibi honoris titulis accreuiſſe cogantur & alij eorum exemplo ad ſublimia virtutum opera fortius inuitentur. Notum igitur facimus vniuerſis præſentibus & futuris, Quod nos attendentes probitatis, fidelitatis, & puræ deuotionis conſtantiam, necnon prudentiam & prouidæ circumſpectionis induſtriam, cariſſimi & fidelis conſanguinei & conſiliarij noſtri Ioannis Comitis Vindocinenſis Domini ciuitatis villæ Caſtrenſis in Seneſcalia Carcaſſonenſi, grataque & vtilia ſeruitia quæ tam ipſe, quam genitor ſuus quondam noſter conſiliarius inclytæ memoriæ, cariſſimo Domino & genitori noſtro dum viueret, atque nobis in guerris, & alias fideliter & laudabiliter impendi curauerunt, & adhuc dictus Comes nunc impendere non deſiſtit, & quæ ſecundum ſtatum valeat ſuſtinere: & quia quanto præfatus Comes eiuſque ſucceſſores potentiorem & maiorem ſtatum in futurum habebunt tanto nobis & ſucceſſoribus noſtris Regibus Francu in guerris & alijs nobis poterunt ſeruire.... & propterea nos attentis, & conſideratis præmiſſis volentes dignitatis & honoris ſui nomen & titulum adaugere, de dicto ſuo Caſtrenſi dominio, & eius pertinentijs vniuerſis Comitatum perpetuum authoritate regia de noſtræ plenitudine poteſtatis & ſpeciali gratia creauimus & creamus, fecimus, & facimus, dicto Caſtrenſi Domino idoneo dignitatem atque honorem Comitatus concedimus & imponimus per præſentes: conſtituentes & ordinãtes quod tam ipſe, quàm ſucceſſores eiuſdem omnes & ſinguli ſucceſſiue qui in futurum fuerint dicti loci Caſtrenſis Domini perpetuis temporibus Comites nuncupentur teneantur & habeantur, omnique Comitatus iure & honore & prærogatiua gaudeant & vtantur ex noſtra beneuolentia. Concedimus etiam authoritatem prædictam præfato Conſiliario noſtro &

eius in dicto Caſtrenſi Comitatu ſucceſſoribus quod dictus Caſtrenſis Comitatus & omnes & ſingulæ pertinentiæ & dependentiæ dicti Comitatus & eius reſſorti, videlicet ciuitas & villa Caſtrenſis prædicta cum eius pertinentijs, Caſtráque & Caſtellaniæ de Roquaçorba, de Lumberijs, de Caſtro veteri, de ſancto Iori, de Veranis, de Ambileto, de Lacauna, de Viena, de Eſperauerijs, de Caſtro-nouo, de Braſſac, de Leſinhaco, de Toroſolis, de ſancto Amantio, & de Orbano, cum omnibus & ſingulis pertinentijs earundem, Caſtellanio & reſſorto cuiuslibet eorundem, necnon villæ de Cermiliaco prope Leſiniacum, de Villafranca prope Ambiletum, de Cereſano prope Caſtrum, de Montano, de ſancto Felice ac Grangia de Gaſquinholis, cum nemoribus & pertinentijs ſuis, foreſtæque de Pugeto & de Freiayrolis, ac molendinum de Monfalcone cum foreſtis circumiacentibus, nec non omnes aliæ villæ, domus, poſſeſſiones, & loca cum pertinentijs ſuis quæ idem Comes in patria Albigeſij & in lingua Occitana obtinet, quæ retroactis, primiſque temporibus gubernata fuerunt ceu gubernari conſueuerunt, ac de præſenti, vt dicitur, gubernãtur ad, & ſecundum vſus & conſuetudines Vicecomitatus Andegauenſis, in quo vel eius reſſorto Vindomenſis Comitatus ſituatur, ſaluo tamen iure liberorum vel aliorum quorumcumque iam natorum, quibus in hac parte præiudicium aliquod non intendimus aut volumus generari, rebus omnibus quantum ad alios caſus remanentibus in ſuo ſtatu quod ad præſens .... Damus igitur tenore præſentium in mandatis Seneſcallis Carcaſſonæ & alijs noſtris, & regni noſtri Iuſtitiarijs, vel eorum loca tenentibus præſentibus & futuris, & cuilibet eorumdem prout ad ipſum potuerit pertinere, quatenus prædictum Comitem atque ſucceſſores ſuos, vel ab eo cauſam habentes noſtris prædictis gratijs & ordinationibus inxta eorum tenorem gaudere & vti pacificè ac perpetuo faciant ac permittant. Quod vt firmum & ſtabile perpetuo perſeueret præſentibus litteris noſtrum fecimus apponi ſigillum, noſtro in alijs & alieno in omnibus iure ſaluo. Datum in Caſtro de Tremblayo Vicecomitatus & Caturcenſis Diæceſis, die feſto beati Ludouici, menſis Auguſti anno Domini milleſimo trecenteſimo quinquageſimo ſexto.

Iean Comte de Caſtres acheta en l'année 1348. la moitié de la 24. partie de la Vicomté de Lautrec.

IACQVES.

IAcqves fils de Iean de Bourbon premier Comte de Caſtres, & de Dame Catherine de Vendome, ſucceda à ſon pere en la Comté de Caſtres, & en ceſte qualité de Comte fit faire aux vaſſaux dependans de ſa Comté les hommages qu'ils luy deuoient rendre comme Comte de Caſtres, leſquels hommages l'on treuue dans les archifs du Domaine du Roy en la Comté de Caſtres, luy auoir eſté rendus depuis l'an 1418. iuſques l'an 1432. il eſpouſa Dame Ieanne ſeconde de ce nom Reyne de Sicile & de Naples, à la charge qu'il ne print point le nom du Roy, ains que ſa femme Ieanne la Reyne, auroit touſiours le Gouuernement de ſon Royaume, s'il eſt vray ce qu'eſcrit Felin Sandæus au liure des Roys de Sicile & de la Poüille. Poge Florentin dit qu'il eſtoit homme fort leger & inconſtant: ſa vie eſt plus particulierement eſcrite tant par Antonin Archeueſque de Florence, au Paragraphe 6. de la troiſiéme partie de ſa Sõme, & par ledit Sandæus en ſon Epitome des Roys de Sicile & de la Poüille.

La Reyne Ieanne ſa femme eſtant decedée ſans laiſſer des enfans, Iacques ſon mary ſe remaria auec Catherine de Nauarre fille de Charles ſecond Roy de Nauarre, duquel mariage il n'y eut point d'enfans maſles, ains ſeulement vne fille nommée Eleonor, qui luy ſucceda.

ELEONOR DE BOVRBON, ET BERNARD d'Armagnac Comte de Perdriac.

IAcqves de Bourbon Cõte de Caſtres eſtant decedé ſans enfans maſles, Eleonor de Bourbon ſa fille luy ſucceda tant en la Cõté de la Marche, qu'en celle de Caſtres: elle fut mariée auec Bernard d'Armagnac Comte de Perdriac, lequel en qualité de Comte fit faire les hommages de la Comté de Caſtres en l'année 1434. de ce mariage fut procreé Iacques d'Armagnac Duc de Nemours.

Guillaume Gruel en l'Hiſtoire d'Artus troiſiéme Duc de Bretagne faict ſouuent mention de noſtre Comte de Caſtres, diſant qu'il aſſiſta touſiours le Roy en toutes les guerres qu'il eut contre les Anglois en l'an 1449. & 50.

Alain Chartier en ſon Hiſtoire du Roy Charles ſeptiéme, teſmoigne auſſi en diuers lieux, comme ledit Comte de Caſtres eſtoit touſiours en l'armée du Roy Charles ſeptiéme aux guerres qu'il eut contre les Anglois: car en l'an 1442. le Roy Charles ſeptiéme eſtant party de Toloſe pour aller aſſieger la ville de Tartas, il fut accompagné audit ſiege de Bernard Comte de Caſtres & de Perdriac. Le meſme Comte eſtoit auec le Roy en l'année 1449. à Louuiers, lors que le Roy de Sicile auec cinquante lances vint treuuer le Roy. Il fut auſſi en l'an 1450. en l'armée du Roy à ce rencontre, ou pluſtoſt bataille qui fut liurée par les François aux Anglois à Formigny, le quinziéme Auril de ladite année, en laquelle demeurerent ſur la place quatre mille ſept cens ſeptante-quatre Anglois, auquel iour le Comte de Clermont, & le Comte de Caſtres fils du Comte de la Marche, auec pluſieurs autres, furent faicts Cheualiers.

Le meſme Comte de Caſtres fut au ſiege de Bayeux, & de Caen, qui eſtoiẽt tenus par les Anglois: & Alain Chartier rapportant ceux qui ſe porterent en ces guerres contre les Anglois, vaillamment & honnorablement, n'y oublie pas le Comte de Caſtres. Il ſe treuua auſſi à la prinſe de Bourdeaux en l'an 1451. & entra dans la ville auec le Comte de Dunois, Lieutenant general en la Duché de Guyenne. Les gens dudit Comte furent auſſi en l'an 1453. au ſiege de Caſtillon en Perigord, & lors que le Roy partit d'Angouleſme pour aller à Bourdeaux, le Comte de Caſtres eſtoit auec luy.

IACQVES D'ARMAGNAC DVC DE NEMOVRS.

IAcqves d'Armagnac Comte de Caſtres, & de par ſa femme Duc de Nemours, fut marié auec Louyſe fille de Charles d'Anjou Comte de Maine, laquelle luy apporta la Duché de Nemours, & ainſi fut de par ſa femme Duc de Nemours. Ce fut vn des principaux Autheurs de la guerre qui commança en l'an mil quatre cens ſoixante-quatre, appellée le bien public. Nous apprenons du dire du Procureur general qui eſt inſeré dans l'arreſt de la Cour de Parlement de Paris, portant reüiion de ladite Cõté à la Couronne, comme ledit Iacques d'Armagnac bien que vaſſal, & homme lige du Roy, ſe banda contre ſon Seigneur, ayãt par ce moyen encouru le crime de leze Majeſté, & que le Roy luy pardonna par trois fois ledit crime, & qu'en ſuitte il fût accordé & tranſigé entre le Roy & le Comte, qu'au cas ledit d'Armagnac recidiueroit au meſme crime de leze Majeſté, dés maintenant comme pour lors, toutes ſes Seigneuries, terres, & biens ſeroient vnies & incorporées perpetuellement au Domaine de France, ſans que les Roys peuſſent tirer de leurs mains, ny aliener leſdites Seigneuries & terres en faueur de mariage, donnation, recompenſe de ſeruices, ny generallement pour quelque cauſe & occaſion que ce fut. Tellement qu'eſtant ledit Iacques d'Armagnac recheu audit crime de leze Majeſté, le Roy en l'an 1475. enuoya le Duc de Bourbon Seigneur de Beaujeu, pour prendre reelle poſſeſſion au nom de ſa Majeſté tant de la Comté de Caſtres, que des autres terres & Seigneuries appartenans audit Comte d'Armagnac, auec commiſſion d'y eſtablir des Officiers, & receuoir les hommages des vaſſaux de ladite Comté.

Depuis ledit Iacques d'Armagnac ayant eſté faict priſonnier, ſon procez luy fut faict par la Cour de Parlement de Paris, & luy fut tranchée la teſte par arreſt du quatriéme Aouſt 1477. comme eſtant criminel de leze Majeſté, ainſi qu'eſt remarqué dans la Chronique ſcanduleuſe, ou Hiſtoire des eſtranges faicts arriuez ſoubs le regne du Roy Louys XI. en laquelle eſt remarqué ſoubs l'an 1477. ce que s'enſuit.

Audit an 1477. le Lundy quatriéme iour d'Aouſt, Meſſire Iacques d'Armagnac Duc de Nemours & Cõte de la Marche, qui auoit eſté cõſtitué & amené priſonnier de la Baſtille ſainct Antoine, à tel & ſemblable quatriéme iour d'Aouſt en l'année precedẽte pour aucuns cas, delicts, & crimes par luy commis & perpetrez: durant lequel temps de ſon empriſonnement en iceluy lieu de la Baſtille, luy furent faicts pluſieurs interrogatoires ſur leſdites charges, auſquels il reſpondit de bouche & par eſcrit, tant par deuant Meſſeigneurs le Chancelier de France nommé Maiſtre Pierre Doriole, que autres des Preſidens & Conſeillers de la Cour de Parlement, par pluſieurs & diuerſes iournées: & encore par certains grands Clercs du Royaume demourans en diuerſes citez & villes dudit Royaume, pour ce mandez & aſſemblez de l'ordonnance du Roy en la ville de Noyon, auec & en la compagnie deſdits de Parlement: & en preſence de Monſeigneur de Beaujeu, illec repreſentant

la perſonne du Roy, fut tout veu, & viſité la procedure par ladite Cour, faicte à l'encontre dudit Duc de Nemours, enſemble auſſi les excuſations par luy faictes & baillées ſeruans à ſa ſaluation. Et tout par eux veu, conclurrent audit procez : tellement que ledit iour de Lundy quatriéme iour d'Aouſt, fut audit lieu de la Baſtille, Meſſire Iean de Boulenger premier Preſident audit Parlement, accompagné du Greffier criminel de ladite Cour, de Sire Denis Heſſelin maiſtre d'Hoſtel du Roy, & autres qui vindrent dire & declarer audit de Nemours, que veuës les charges à luy impoſées, ſes confeſſions & excuſations par luy ſur ce faictes, & tout veu & conſideré à grande & meure deliberation, luy fut dit par ledit Preſident, & par ladite Cour de Parlement, qu'il eſtoit crimineux du crime de leze Majeſté, & comme tel condamné par arreſt d'icelle Cour à eſtre ledit iour decapité és Halles de Paris, ſes biẽs, Seigneuries, terres acquiſes & confiſquées au Roy : laquelle execution fut ledit iour faicte à l'eſchaffaut ordonné eſdites Halles, à l'heure de trois heures apres midy qu'il eut le col coupé, & puis fut enſeuely & mis en biere, & deliuré aux Cordeliers de Paris, pour eſtre inhumé en ladite Egliſe, & vindrent querir ledit corps és Halles, iuſques enuiron de ſept à huict vingts Cordeliers, à qui furent deliurées quarante torches pour mener & conduire ledit corps dudit Seigneur de Nemours en leurdite Egliſe.

BOVFFIL DE IVGES.

IAcqves d'Armagnac Comte de Caſtres, ayant eſté condamné & executé à mort par arreſt du 4. Aouſt 1477. & ſes biens ayant eſté confiſquez, le Roy Louys XI. le meſme mois dõna par ſes lettres Patentes à Bouffil de Iuges, Cheualier, ſon Chambellan, & Lieutenãt du Roy en la Comté de Roſſilhon & Sardaigne, enſemble à ſes heritiers, tant maſles que femelles deſcendans de luy par legitime mariage la Comté de Caſtres, auec les terres & iuriſdiction de Leſignan ; tout ainſi & en la meſme forme qu'elles auoient eſté iouyes au paſſé par feu Iacques d'Armagnac dernier Comte de Caſtres, ſoubs la foy, & hommage lige d'vne coupe d'argent dorée, du poids de deux marcs d'argent, payable au Treſorier de la Seneſchauſſée de Carcaſſone, à chacun changemẽt de Seigneur & de vaſſal : ſe reſeruant ſeulement le Roy la foy & hommage ſur ladite Comté & Seigneurie de Leſignan, & la ſouueraineté & reſſort. Ces lettres ayant eſté preſentées au Parlement de Paris par ledit de Iuges, pour en obtenir l'enregiſtremẽt, le Procureur general du Roy s'y oppoſa : toutesfois par arreſt du 24. May 1478. la Cour obtemperant aux cõmandemens & reïterées iuſſions du Roy ordõna la publicatiõ d'icelles, ayant toutesfois eſté arreſté par vn regiſtre ſeparé que la Cour procedoit à la publication deſdites Lettres, ſans preiudice de l'oppoſition du Procureur general, ſuiuant leſquelles Lettres & arreſt, ledit Bouffil de Iuges iouyt de la Comté de Caſtres, & en qualité de Comte receut les hommages des vaſſaux de la Comté en l'an 1480.

Bouffil de Iuges fut marié auec Marie d'Albret, duquel mariage n'y eut qu'vne fille nommée Loüyſe de Iuges, femme à Iean de Montferrand.

Ledit de Iuges Comte de Caſtres eſtant decedé, Alain d'Albret ſe ſouſtint eſtre Comte de Caſtres ; d'autant que Bouffil de Iuges luy auoit donné durant ſa vie la Comté de Caſtres, laquelle donnation il auoit confirmée par ſon teſtamẽt, en vertu deſquels actes ledit Seigneur d'Albret auoit eſté receu par le Roy, à foy & hommage de ladite Comté: à cauſe dequoy il y euſt grand procés entre Iean Duc de Nemours, Louis Comte de Guiſe, Marguerite & Charlote ſœur dudit Louys, Louys de Bourbon Prince de la Roche ſur-yon, le Cardinal de Luxembourg, & la Comteſſe de Mayne d'vne part; & ledit d'Albret, la vefue dudit feu Bouffil de Iuges, & Louyſe de Iuges fille dudit Bouffil, & femme de Iean de Mõtferrand d'autre; en laquelle inſtãce ſe ioignit le Procureur general du Roy en la Cour de Parlemẽt de Paris, lequel perſiſtoit touſiours à ce que la Cour, ſuiuant l'arreſté fait ſur la verification du don faict par le Roy Louys vnzieſme, de ladite Comté, au proffit dudit Bouffil de Iuges, fiſt droit ſur ſon oppoſition. Sur leſquelles inſtances les parties ayant eſté oüyes audit Parlemẽt le dixieſme Iuin mil cinq cens dixneuf, la Cour iugeant le Proces diffinitiuement, ſans auoir eſgard à la demande de Louyſe de Iuges, & faiſant droit ſur l'oppoſition du Procureur general adiugea la Comté de Caſtres au Roy, & declara eſtre vnie au domaine & Couronne de France; ainſi qu'eſt amplement deduit dans l'Arreſt de reünion à la Couronne de ladite Comté de Caſtres, lequel ſe treuue expedié en forme en Latin, dãs les Archifs du domaine du Roy en la Comté de Caſtres. Et d'autant que dans ledit Arreſt eſt narré partie de ce que i'ay dit cy deſſus, & des cauſes, & des motifs de ladite reünion, i'ay penſé eſtre à propos de l'inſerer en ce lieu, tout ainſi qu'il a eſté traduit de Latin en François, & imprimé en la ville de Caſtres, l'année 1610.

ARREST DE REVNION DE LA COMTE' DE Caſtres au domaine & Couronne de France.

"FRançois par la grace de Dieu Roy de Frãce. A tous ceux qui ces preſentes
"lettres verront ſalut. Sçauoir faiſons que par les lettres patantes de noſtre
"treſcher Couſin d'heureuſe memoire Louys vnzieſme noſtre predeceſſeur,
"données à .... au moys d'Aouſt de l'an 1477. de certaine ſcience, pleine puiſ-
"ſance & authorité Royale, tant pour luy que pour ſes heritiers & ſucceſſeurs,
"& ayans cauſe d'iceluy, euſt eſté baillé, donné, cedé, quité, tranſporté, & re-
"laxé, à feu Meſſire de Iuges Cheualier ſon Chambellan, & Lieutenant aux
"Comtés de Rouſſillon & Sardaigne, tant pour luy que ſes heritiers deſcen-
"dãs d'iceluy par legitime mariage, maſles ou femelles, la Comté de Caſtres,
"les terres & iuriſdictions de Leſignan, auec tous les droits, autorités, prero-
"gatiues, preeminences, appartenances, & dependances qui cõpetent auſdi-
"tes terres, & tout ainſi que ſouloient eſtre joüyes par feu Iaques d'Arma-
"gnac, Duc de Nemours & Comte de Caſtres, lequel par Arreſt de la Cour
"de Parlement de noſtredit Couſin & predeceſſeur & noſtre, a eſté declaré
"cõuaincu de leze Majeſté, ſoubs la foy & homage lige d'vne coupe d'argent
"dorée du poids de deux Marcs, payable au Threſorier de la Seneſchauſſée
"de Carcaſſonne à chaque changement de Seigneur & de Vaſſal, ſans autre

" charge que dudit homage lige, foy & redeuance, ſe reſeruant ſeulement ſur
" ladite Comté & Seigneurie de Leſinian, ſes appartenances & dependances,
" la Souueraineté du reſſort, pour eſtre le tout par iceluy Bouffil de Iuges
& les heritiers maſles, ou femelles procréez d'iceluy par legitime mariage &
" par ſes ſucceſſeurs & ayans cauſe deſdits heritiers, tenu, poſſedé & jouy, & en
" eſtre fait à leur volonté comme de leur bien & heritage propre: en faiſant
" par ledit de Iuges ladite foy & homage, & en payant ledit deuoir & autres
" charges qui eſtoient deuës par les precedents Seigneurs de ladite Comté &
" terres, lors & quand il appartiendra, & en la ſorte qu'il eſtoit accouſtumé pa-
" rauant d'eſtre ſatisfaites, & tout ainſi qu'il eſt plus amplement ſpecifié auſ-
" dites lettres patantes; leſquelles ayant eſté preſentées par ledit feu de Iuges
" en noſtre Cour de Parlement, ſur la verification & enregiſtrement d'icel-
" les, le Procureur general, & les Aduocats de noſtre Couſin & predeceſſeur
" ſe ſeront oppoſés. Surquoy noſtredite Cour le vingtneufieſme May, 1478.
" auroit en obtemperant aux exprés mandemés & iterées juſſions de noſtre-
" dit Couſin & predeceſſeur, ordonné la lecture, l'enregiſtrement & publica-
" tion deſdites lettres, pour ſuiuant icelles eſtre joüy par ledit Bouffil de Iu-
" ges de ladite Comté & terres ſpecifiées auſdites lettres, & des meſmes
" droits que ledit feu Iaques d'Armagnac auoit accouſtumé de joüyr en ladi-
" te Comté. Et ſi d'ailleurs fut ordonné que ſeroit couché en regiſtre à part,
" que ladite Cour declaroit que telle verification eſtoit faicte ſans preiudice
" de l'oppoſition du Procureur general. En vertu deſquelles lettres ledit
" Bouffil de Iuges auroit joüy de ladite Comté de Caſtres, & ſes dependan-
" ces. Or d'autant que noſtre cher & bien aymé Couſin Alain Seigneur d'Al-
" bret pretendoit eſtre à preſent en poſſeſſion de ladite Comté, en vertu de la
" donnation pure à iceluy faite par ledit Bouffil de Iuges, confirmée par ſon
" teſtament, & en ſuite auoir eſté par nous receu, en foy & homage de ladite
" Comté, ſurquoy inſtance auroit eſté meuë en noſtredite Cour entre feu nos
" Couſins Iean Duc de Nemours, Louys Comte de Guiſe, Marguer te &
" Charlote ſœurs dudit Louys, Louys de Bourbõ Prince de la Roche ſur yon,
" le Cardinal de Luxembourg, & la Comteſſe du Mayne d'vne part, & ledit
" Alain d'Albret, la vefue dudit Bouffil de Iuges, & Louiſe de Iuges leur fille
" deffendereſſe, & autrement demãdereſſe en maintenuë de tous les biens qui
" ont appartenu audit feu Bouffil de Iuges ſon Pere d'autre: Et entre noſtre
" Procureur general demandeur & oppoſant d'vne part, & les ſuſnommés de-
" fendeurs d'autre: en laquelle inſtance chacune des parties ſouſtenoit ſes
" pretentions par diuers moyens, titres & raiſons, & en icelle ayant eſté faites
" pluſieurs procedures & diuers arreſts eſtant interuenus, entre autres celuy
" du premier de Feurier, 1509. d'entre noſtre Procureur general oppoſant d'v-
" ne part, & ledit Alain Seigneur d'Albret d'autre, par lequel noſtredite Cour
" ordonna qu'ayant eſgard à l'oppoſition & proteſtation dudit noſtre Procu-
" reur general faite auant la verification des ſuſdites lettres de don de ladite
" Conté, que ſans preiudice de l'Arreſt de prouiſion & du droit des parties au
" principal, ſur lequel elles ſeroient plus amplement ouyes, noſtredit Procu-
" reur general eſtoit remis au meſme droit & eſtat qu'il eſtoit au temps de ſon

"oppoſition, & proteſtation, & au ſurplus que ſur la requeſte preſentée par
"Marie d'Albret & Louyſe de Iuges les parties viendroiẽt plaider au premier
"iour, pour icelles ouyes leur eſtre fait droit ainſi qu'il appartiendroit. Com-
"me auſſi autre Arreſt eſtant intervenu du vingt & troiſieme Feurier, 1515.
"d'entre ladite Louyſe de Iuges demandereſſe en maintenue de ladite Com-
"té & de ſes dependances, & à ce qu'inhibitions & defenſes fuſſent fai-
"tes audit Alain d'Albret, pretendant nonobſtant ladite donation faite
"audit de Bouffile par noſtredit Couſin & predeceſſeur, ladite Comté luy
"appartenir, de la troubler ny ſon mary Iean de Monferrant en la poſſeſſion
"& iouyſſance d'icelle; & à eſtre receuë à oppoſition contre la verification
"faicte du don & trãſport fait par ledit Bouffile de Iuges, de ladite Comté en
"faueur dudit Albret d'vne part, & ledit Alain Seigneur d'Albret d'autre: par
"lequel noſtredite Cour declara leſdits Louyſe de Iuges, & Iean de Mont-
"ferrant mariés eſtre bien venus en leur oppoſition, & que ſans preiudice de
"l'inſtance d'entre noſtredit Procureur general & autres pour raiſon de ladite
"Comté contre ladite Louyſe de Iuges, leſdits mariés eſtoiẽt maintenus en la
"poſſeſſion & jouyſſance de ladite Comté, de la Seigneurie de Leſignan &
"autres terres contenuës en la donation faite audit Bouffile de Iuges, faiſant
"inhibitions & defenſes audit Alain de troubler, ny inquieter leſdits mariés
"en ladite poſſeſſion, auec deſpens & reſtitution de fruits depuis le decés du-
"dit Bouffile, ſur leſquels leſdits mariés tiendroiẽt en compte les ſommes re-
"ceües par iceux de la prouiſion cy deuant ordonnée, enſemble ce à quoy ſe
"monteroient les reparations & meilleurations ſi point en y auoit. Or ayant
"eſté en ceſte ſorte dit droit aux parties, reſtoit encores à iuger l'inſtance en
"noſtredite Cour d'entre ladite Louyſe de Iuges, demandereſſe en verifica-
"tion & enregiſtrement des lettres portans don, fait par noſtredit Couſin &
"predeceſſeur Louys vnzieſme, audit Bouffile de Iuges d'vne part, & noſtre-
"dit Procureur general deffendeur & oppoſant d'autre. Pour le ſouſtien de
"ſon oppoſition repreſentoit que noſtredit couſin & predeceſſeur Louys
"vnzieſme auoit remis & pardonné par trois diuerſes fois, à feu Iaques d'Ar-
"magnac, Duc de Nemours & Comte de Caſtres ſon vaſſal & homme lige,
"le crime de leze Majeſté par iceluy commis, & qu'en ſuite fut accordé &
"tranſigé entre eux, qu'en cas ledit Iaques d'Armagnac recidiueroit au meſ-
"me crime, dés maintenant comme deſlors toutes ſes Seigneuries, terres &
"biens qui appartiendroiẽt audit Iaques d'Armagnac ſeroiẽt vnies, jointes,
"& incorporées perpetuellement au domaine de la Couronne de France, pour
"eſtre poſſedées & iouyes par noſtredit couſin & predeceſſeur, & par les au-
"tres Roys ſes ſucceſſeurs, ſans que leurs Majeſtés peuſſent tirer hors de leur
"main, ni aliener leſdites Seigneuries & terres en faueur de mariage, dona-
"tion, recompenſe de ſeruices, ni generalement pour quelconque cauſe &
"occaſion que ce fut: neantmoins depuis ledit Iaques d'Armagnac, ayant
"conſpiré contre la perſonne de noſtredit couſin & predeceſſeur auroit reci-
"diué au meſme crime de leze Majeſté qui lui auoit eſté parauãt pardonné, &
"pour reparation d'iceluy fut condamné par Arreſt de noſtredite Cour, en
"l'an 1477. à confiſcation de ſes corps & biens. Et en outre noſtredit Procu-

"reur general auroit remonſtré qu'aprés la recidiue dudit Iaques d'Arma-
"gnac, noſtredit couſin & predeceſſeur Louys vnzieſme, enſuiuant ladite
"tranſactiõ & accord fait auec ledit Iaques d'Armagnac, auroit en l'an 1475.
"enuoyé feu noſtre couſin le Duc de Bourbon Seigneur de Beaujeu, pour
"prendre poſſeſſion à ſon nom reelle & actuelle de ladite Comté de Caſtres,
"& des autres terres & Seigneuries appartenantes audit Iaques d'Armagnac, y
"eſtablir des officiers, receuoir les homages des Vaſſaux, & en ſomme incor-
"porer ledit Comté & autres terres à la Couróne & domaine de France. Tou-
"tesfois ledit Bouffile de Iuges qui auoit eſté Solliciteur du procés, & s'eſtoit
"treuué au iugement comme iuge, auroit dés l'inſtant que l'Arreſt de con-
"damnation fut donné contre ledit Iaques d'Armagnac, obtenu don de la-
"dite Comté tant pour luy, que ſes enfans maſles & femelles: & nonobſtant
"que noſtredit couſin & predeceſſeur eut (comme il a eſté dit cy deſſus) vni
"& incorporé perpetuellement ladite Comté à ſon domaine, ſans pouuoir
"eſtre en aucune ſorte, ni pour quelconque cauſe cy aprés alienée, il auroit
"neantmoins pourſuiui en noſtredite Cour la verification des lettres paten-
"tes portant ledit don: contre leſquelles noſtredit Procureur general auroit
"formé oppoſition. Noſtre Cour ayant conſideré que ladite Comté eſtoit de
"grand prix, & auſſi qu'elle eſt aſſiſe & s'eſtend iuſques aux frontieres du
"Royaume, & d'ailleurs inalienable, auroit differé à proceder à la verifica-
"tion requiſe: mais en fin par les importunités dudit Bouffile de Iuges, &
"pour les expreſſes & reïterées iuſſions faites à icelle qui arguoyent vne force
"& contrainte extraordinaire, leſdites lettres de don en faueur dudit Bouffile
"de Iuges, auroient eſté veriffiées: toutesfois par precaution auant qu'eſtre
"procedé à la veriffication, noſtredite Cour auroit fait charger vn regiſtre à
"part & ſeparemẽt de l'oppoſition de noſtredit Procureur general, à fin qu'à
"l'auenir par le moyen d'icelle..... reuint en l'eſtat auquel noſtredit couſin
"& predeceſſeur eſtoit lors de ladite oppoſition auant ladite veriffication. Et
"d'autant que noſtredit Procureur general propoſoit maintenant les cauſes,
"& moyens de ladite oppoſition, il diſoit que noſtredite Cour par ſon Arreſt
"deuoit faire inhibitions & deffenſes à ladite Louyſe de Iuges, demandereſſe
"en maintenuë de ladite Comté, de ne s'ayder du don fait d'icelle, & de n'y
"pretendre aucun droict, veu qu'elle n'ignoroit pas que par l'ordonnance
"de feu noſtre predeceſſeur de tres-heureuſe memoire, faite & iurée par ſa
"Majeſté, & par les Princes & grands Seigneurs du Royaume, comme auſſi
"par les Preſidens & Conſeillers de ſa Cour de Parlement, l'alienation des
"terres & Seigneuries aduenuës & confiſquées aux Roys, & à la couronne eſt
"defenduë, & que nonobſtant toutes lettres à ce contraires leſdites terres ſe-
"roient iointes inſeparablement au domaine & couronne. Et ores il n'y euſt
"point ſi expreſſe ordonnance, c'eſtoit de droit que toutes alienations de ter-
"res de frontiere ſont interdites, quant meſmes elles ſeroient faites pour re-
"compenſe des ſeruices faits à la couronne, de peur que le domaine qui a eſté
"de toute ancienneté eſtabli pour ſubuenir à l'entretenement de noſtre Ma-
"jeſté Royale, & à la grandeur & ſplendeur de noſtre train, & pour pouruoir
"par le moyen d'iceluy aux affaires de l'Eſtat, ſe treuuant aliené, nos ſubiets

" ne vinſſent à eſtre fondés & ſurchargés. Dauantage il eſtoit conſiderable en
" ce fait, que ledit Iaques d'Armagnac, ayant eſté conuaincu du crime de leze
" Majeſté contre la perſonne du Prince, les fiefs appartenans au criminel ſe
" mouuans immediatement de la coronne, ſont conſolidés & joints à noſtre
" domaine, & en vertu de ladite tranſaction ſus mentionnée d'entre noſtredit
" couſin & predeceſſeur, & ledit Iaques d'Armagnac, icelle Comté eſtoit tout
" à fait incorporée à iceluy; & ainſi inalienable, & l'incorporation d'icelle en
" auoit eſté faite par feu noſtre Couſin le Sieur de Beaujeu enuoyé expreſſe-
" ment ſur le lieu à ceſt effet, lequel eſtablit nouueaux Officiers de noſtre au-
" torité, & receut le ſerment de fidelité des vaſſaux & ſubiets de ladite Com-
" té. Et touchant les ſeruices que ledit Bouffile pouuoit auoir faits à la Courõ-
" ne, il en auoit eſté tresbien recognu par noſtredit couſin & predeceſſeur,
" luy ayant donné dix mil liures d'eſtat, qui luy eſtoiẽt payées tous les ans pẽ-
" dãt ſa vie. Et pour toutes ſes raiſons, & autres qui pourroient eſtre alleguées,
" noſtredit Procureur general concluoit à ce qu'il fut dit n'y auoir lieu de la
" verification deſdites lettres de don. Au contraire la ſuſdite Louyſe de Iuges
" demandereſſe, remõſtroit que feu Bouffile de Iuges ſon pere, iſſu de l'ãcien-
" ne famille des ..... laquelle ſe retirant jadis en Sicile à cauſe des Romains
" ..... y auroit ediffié vne Ville qui s'y void encores, & que par l'ayde & moyen
" des ..... l'Empereur Barberouſſe, du parti duquel ils eſtoient, auoit empor-
" té vne grande victoire ſur ſes ennemis, que Bouffile de Iuges auoit eſté par
" prieres & ſoubs de grandes promeſſes tiré au ſeruice de noſtre couſin & pre-
" deceſſeur Louys vnzieſme, pour lequel il ſe porta ſi bien & fidelemẽt qu'en
" la guerre qu'il euſt contre le Roy d'Eſpagne la prudence, vigilance, & vail-
" lance d'iceluy, donna la victoire à noſtre couſin & predeceſſeur, & luy ap-
" porta la conqueſte de la Comté de Roſſillon: qu'auroit eſté cauſe que no-
" ſtredit couſin & predeceſſeur, voulant recognoiſtre les merites de ſi grands
" & notables ſeruices, auroit fait don audit Bouffile de la Comté de Caſtres,
" tant pour luy, que pour ſes deſcẽdans maſles ou femelles, ſoubs la redeuan-
" ce d'vne coupe dorée payable à chacun changement de Seigneur, par le
" moyen duquel don Bouffile de Iuges eſtoit fait vray Comte dudit Comté
" de Caſtres, & ſucceſſiuement Louyſe ſa fille vraye Comteſſe, qu'en conſe-
" quence de ce don, il a eſté receu à foy & homage dudit Comté, & en ſuite
" les lettres de don auroint eſté lors verifiées en noſtredite Cour, iceluy mis
" en poſſeſſion, & iouy dudit Comté durant toute ſa vie, & affin que noſtredit
" couſin & predeceſſeur le peut plus eſtroictement attacher à ſon ſeruice, il
" le fit marier auec noſtre couſine Marie d'Albret, ſœur dudit Alain d'Albret,
" ſoubs ceſte condition qu'il ſeroit maintenu au don dudit Comté, ſur lequel
" neantmoins feut conſtitué pour dot à ladite Marie d'Albret, la place de
" Roquete, & trois mil liures de rente, dont le tout retourneroit à ſes enfans
" apres ſa mort, & en ceſte ſorte Bouffile de Iuges auroit iouy dudit Comté
" paiſiblement l'eſpace de vingt années iuſques à ſon decés. Et qu'en ce que
" noſtredit Procureur general luy oppoſoit l'ordonnance du Roy Charles,
" diſoit la demandereſſe que telle ordonnance n'entendoit que de ſeulement
" prohiber l'alienation des terres & biens adiuges aux fiefs vnis, & faits mem-

"bres de noſtre domaine, & non de celles qui appartiennent en particulier
"au Prince baillées par iceluy à quelqu'vn pour recompenſe de ſes merites
"qui eſtoit aduenu au fait dont eſt queſtion. Car ores que ledit Comté de
"Caſtres feut mouuant immediatement de noſtre Couronne, toutesfois le
"crime de leze Majeſté commis par ledit Iaques d'Armagnac, & l'accord d'i-
"celuy dont cy deſſus a eſté faite mẽtion qui auoit eſté cauſe de ſa mort & de
"la confiſcation de ſes biens, ne rendoit pas pour cela, & ſans autre formalité
"ledit Comté vni à noſtre Couronne; mais il falloit qu'vne particuliere de-
"claration de noſtredit couſin & predeceſſeur, prealablement interuint, com-
"me auſſi vne ſentence de noſtre Iuſtice, car les biens qui ſont aduenus à nos
"predeceſſeurs Rois, ou à nous par confiſcation acquis ou autrement, ſont
"tenus & reputés comme fruits de noſtre Couróne, deſquels ils & nous pou-
"uoiẽt diſpoſer comme de nos biens particuliers, ou comme fruits de noſtre
"domaine. Dauantage tout ainſi que le mari peut diſpoſer comme bon luy
"ſemble des fruits du dot de ſa femme, & des confiſcations qui auiennent
"pour raiſon des Seigneuries baillées en dot, de meſme y ayant vn maria-
"ge politique du Roy & du Royaume, il eſt certain que le Roy peut diſpo-
"ſer de toutes les confiſcations qui aduiennent au Royaume, comme eſtant
"fruits d'iceluy, & d'iceux en eſt vray Maiſtre & Seigneur, ſans que ſes ſuc-
"ceſſeurs Roys y ayent nul droit à l'aduenir. Et ſi a vn Eueſque eſcheoit vn
"fief par confiſcation, ou ſi autrement il retourne à l'Egliſe, l'Eueſque le peut
"valablement infeuder de ſa ſeule autorité, ſans obſeruer aucune ſolemnité,
"& ſans demander le conſentemẽt du Superieur, ni du Chapitre. à plus forte
"raiſon le peuuent faire les Rois, le droit deſquels eſt plus grand & plus eſten-
"du dans le Royaume, conſideré notamment au fait dont eſt queſtion que
"au don qui eſtoit fait à Bouffile de Iuges, du Comté, la directe Seigneurie
"d'iceluy touſiours demeuroit à la Couronne, & qui plus eſt tel don ainſi fait
"ne doit point eſtre tenu pour alienation, mais ſeulement infeudation dudit
"Comte à Bouffile, ſoubs la charge de foy & homage, pour recompẽſe du me-
"rite de ſes ſeruices. En outre par les ordonnances de nos predeceſſeurs Rois,
"il eſtoit porté que nulle confiſcation de biens & offices de nos ſubiets n'au-
"roit lieu, ſinon qu'elle fut ordonnée par ſentence du Iuge competant, &
"que leſdits biens ne ſeroient tenus en nos mains, ores meſmes que ce fuſſent
"fiefs, au contraire que dans l'an ils ſeroiẽt baillés à autruy; de peur que de-
"meurant en nos mains par deffaut de vaſſaux qui fortifient & defendent
"noſtre eſtat, il ne meſaduint au Royaume. Et touchant a la tranſaction alle-
"guée il ſe recognoiſſoit patẽment tant par la conſideration de la qualité des
"parties tranſigeãtes, que par les lettres miſſiues de Iaques d'Armagnac, Duc
"de Nemours, telle tranſaction auoit eſté extorquée par force & crainte. Et
"au ſurplus qu'il ne ſeruoit de rien d'alleguer que noſtredit couſin & prede-
"ceſſeur auoit donné dix mil liures de rente, ou penſion à Bouffile de Iuges,
"veu que iceluy pour venir faire ſeruice à noſtredit couſin & predeceſſeur
"auoit abandonné ſes biens qui valoyẽt huict mille ducats de rente. Et ou tre
"à ce qu'eſt obiecté qu'il a eſté ſolliciteur pour faire faire le procés à feu la-
"ques d'Armagnac, & en apres aſſiſté au iugement & porté en iceluy ſon

opinion

" opinion comme Iuge, il appert aſſez que tout ce que Bouffile peut auoir
" faict pour ce regard, a eſté par commandement de noſtredit couſin & pre-
" deceſſeur qui le iuſtiffie aſſez : mais ſoit ores qu'on accorde que Bouffile
" ayant eſté Solliciteur & Iuge de tout ce procez doiue perdre la Comté, tou-
" tesfois cela ne doit preiudicier à Louyſe de Iuges ſa fille, à laquelle par en-
" ſemble l'infeodation de ladite Comté auoit eſté octroyée. Et de faict puiſ-
" que noſtredit Procureur general ne s'oppoſoit point à la verification du don
" de ladite Comté que pour le regard dudit Bouffile, il s'enſuit que la verifica-
" tion dudit don en ce que concernoit Louyſe de Iuges, qui eſtoit comprinſe
" dans iceluy auſſi bien que Bouffile ſon pere, demeure ferme & en ſon entier.
" Par ainſi concluoit que ſans auoir eſgard à l'oppoſition de noſtredit Procu-
" reur general, elle deuoit eſtre maintenuë en la Comté conformement aux
" Lettres patentes du don & infeodation : Et au contraire iceluy noſtre Pro-
" cureur general repliquoit que le don de ladite Comté n'auoit eſté faict qu'à
" Bouffile, ores qu'il s'eſtendit en apres aux enfans maſles & femelles qui nai-
" ſtroient d'iceluy, que l'arreſt de noſtredite Cour, & l'ordonnance cy-deſſus
" alleguée, faiſoient contre Louyſe, & ainſi qu'elle ne ſe pouuoit nullement
" preualoir de la verification dudit don : par ce moyen ſes concluſions cy-de-
" uant prinſes luy deuoient eſtre adiugées. Surquoy toutes parties ainſi ouyes,
" il auroit eſté appointé au Conſeil. Enfin veu par noſtredite Cour le procez
" d'entre leſdites parties demené en icelle, le 23. May 1516. les Lettres du don
" de ladite Comté, les contredicts & ſouſtenemens reſpectifs, & autres actes
" & productions des parties, & ayant eſté conſideré tout ce que faiſoit à con-
" ſiderer & peſer tout ce que en ceſte cauſe pouuoit ou deuoit eſmouuoir ;
" Noſtredite Cour par ſon Arreſt, a deſmis & debouté Louyſe de Iuges de-
" mandereſſe, de ſes concluſions, & de la demande par elle faicte, & ce faiſant
" nous a adiugé & adiuge la Comté de Caſtres auec ſes dependances, comme
" eſtant vnie à noſtre Domaine & Couronne, en teſmoignage dequoy nous
" auons faict appoſer noſtre ſeel à ces Lettres. Donné à Paris en noſtre Parle-
" ment le 10. iour de Iuin 1519. & de noſtre regne le cinquiéme. Par arreſt de
" de la Cour. F. Dutillet.

C'eſt arreſt fut executé le 25. Mars 1521, par maiſtre Iean Preuoſt Conſeil-ler en la Cour de Parlement de Paris, lequel ledit iour eſtant en la ville de Caſtres, receut le ſerment de fidelité au nom du Roy des Conſuls de ladite ville.

COMTES DE CARMAING.

CARMAING eſt vne petite ville ſituée dans la Comté de Lauragois, & Dioceſe de Toloſe, à quatre lieuës d'icelle; elle a eſté depuis fort longues années tenuë & iouye par des Seigneurs qui portoient le nom de Carmaing. Il eſt faict mention dans les anciens titres qui ſont dans les archifs de ſainct Sernin de Toloſe, de Donat de Carmaing, lequel diſoit auoir droit du Roy, d'eſtablir des marchez depuis Stap, iuſqu'aux murailles de Toloſe, & en tel endroit que bon luy ſembleroit, duquel droit toutesfois & faculté il ſe deſpartit, ſe reſeruant ſeulement certain peage ſur les marchandiſes qu'on apporteroit à Toloſe. Ce qui agrea tellement tant au Comte de Toloſe qu'à toute la Prouince, que les Archeueſques de Narbone, Aux, & quelques Eueſques, & Abbez s'aſſemblerent auec Raimond Comte de Toloſe: en laquelle aſſemblée leſdits Prelats excommunierent tous ceux qui exigeroient autres droits ſur ledit chemin, que ceux que Donat de Carmaing s'eſtoit expreſſement reſeruez, ainſi que nous auons eſcrit en noſtre Hiſtoire de Toloſe.

Il eſt faict mention de Donat de Carmaing dans l'inſcription d'vn tombeau d'vn Cheualier nommé Raymond Arnaud, lequel tombeau, ainſi que i'ay apprins d'vn vieux liure manuſcrit, eſtoit anciennement releué en la place ſainct Eſtienne de Toloſe, ſur lequel eſtoient graués entre autres vers ceux-cy.

HIC VELVTI VERIS ROSA FLOREBAT IN VRBE TOLOSA
NVDATVM PANNO DONATVS DE CARAMANNO,
LAVRACVM DVXIT, VBI IN CARCERE CVM PATRE LVXIT
DONEC DECEDIT CVI MATER LVMINA PRESSIT.

Ces vers ſemblent marquer que Donat de Carmaing eſtoit Seigneur de Lauragois, ou du Chaſteau de Laurac.

BERTRAND DE LAVTREC.

BERTRAND de Lautrec a eſté le premier Vicomte de Carmaing: car le Roy Philippe le Bel tenant en ſa main la ville & Baronie de Carmaing, l'eſchangea en l'an 1305. auec ledit Meſſire Bertrand Vicomte de Lautrec; mais parce que Carmaing n'eſtoit que Baronie, le Roy le baillant audit Meſſire Bertrand de Lautrec, l'erigea en Vicomté: tellement que ledit Bertrand de Lautrec a eſté le premier Vicomte de Carmaing.

ARNAVD DEVESE.

MESSIRE Bertrand de Lautrec ayant iouy la Vicomté de Carmaing ſeize ans, la vendit en l'an 1321. à Arnaud Deueſe, fils de Pierre Deueſe, & de Catherine de Grandis: Il eſtoit auſſi frere de Iacques Deueſe, qui fut au commencement Eueſque de Freius, & apres Eueſque d'Auignon, & Cardinal, & enfin Pape, ayant prins le nom de Iean XXII. Ledit Deueſe eſpouſa en premieres nopces Marguerite de l'Iſle, ſœur de Meſſire Bernard Iourdain de l'Iſle, Comte de l'Iſle en Iourdain, duquel mariage furẽt procreés Hugues, Iourdain, Iean Marguerite, Ieanne, & autre Ieanne de Carmaing: en ſecondes nopces il eſpouſa Rouſine d'Albret, duquel mariage il n'eut point d'enfans, il auoit deſia acquis enuiron l'an 1319. la Baronie de ſainct Felix, & les terres de Montagut, & de Romens, que luy furent aſſignées, à cauſe de la donation que le Roy Philippe le Long luy auoit faict de quinze cens liures de rente.

Nous apprenons du chapitre deux cens quatorze du premier volume de Froiſſard, comme le Roy Iean eſtant de retour d'Angleterre en France, les Commiſſaires deputez par le Roy d'Angleterre vindrent en France enuiron l'an 1361. pour prendre poſſeſſion des Seneſchauſſées, citez, villes, forteresſes, qui leur deuoient eſtre baillées & deliurées pour la rançon du Roy, auſquels s'oppoſerent pluſieurs Seigneurs; entre leſquels furent les Comtes de la Marche, Perigord, Comenge, les Vicomtes de Chaſtillon, & de Carmaing, "qui diſoient, ainſi que dit ledit Froiſſard, que par droit le Roy ne les pouuoit pas quitter: car ils eſtoient en Gaſcogne trop anciennement, alleguant "les chartes, & priuileges à eux accordez par l'Empereur Charlemagne, à "cauſe dequoy le Roy ne pouuoit pas mettre le reſſort en autre Cour qu'en "la ſienne.

Le meſme Hiſtorien au chapitre deux cens quarante-quatre de ſon premier volume à eſcrit, comme le Prince de Galles vouloit eſtablir en Guyenne certain droit de foüage, ayant à ces fins aſſemblé vn Parlement dans la ville de Niort, où furent appellés les Barons de Gaſcogne, Poitou, Xainctonge, & "Roüergue; auquel eſtabliſſement s'oppoſerent (ainſi que dit ledit Froiſſard)

" les autres marches de Gaſcogne, comme le Comte d'Armagnac, le Sire " d'Albret ſon nepueu, le Comte de Comenge, le Vicomte de Carmaing, & " autres, diſant qu'au temps paſſé ils auoient obey au Roy de France, & n'a- " uoient eſté greuez d'aucun foüage ſubſide, impoſition, ou gabelle, & ne le " ſeroient à l'aduenir, tant que deffendre s'en pourront, diſant que leurs ter- " res & Seigneuries eſtoient franches & exemptes de tous debtes, & que le " Prince leur auoit iuré de les tenir en ceſt eſtat.

Le meſme Froiſſard au chapitre deux cens quarante-ſept de ſondit premier volume, rapporte auſſi comme le Vicomte de Carmaing fut l'vn de ceux qui ſupplierent le Roy d'agreér qu'ils releuaſſent appel en la Cour des Pairs, des oppreſſions & griefs que le Prince de Galles & ſes gens commettroient, & ayant releué ledit appel deuant le Roy, ils firent adiourner en perſonne ledit Prince de Galles qui eſtoit à Bourdeaus, lequel fit arreſter les gens du Roy qui luy alloient exploiter ledit appel: Dequoy offenſez ledit Vicomte de Carmaing, & autres taſcherent, comme par droit de repreſailles, de s'en reuancher ſur ceux de la maiſon dudit Prince, & ayant apprins que le Seneſchal de Roüergue venoit de Ville-franche d'Agenois, ils le deffirent auec ceux qui eſtoient auec luy.

Nous liſons encore dans ledit Hiſtorien, au chapitre deux cens cinquante-neuf dudit premier volume, comme le Vicomte de Carmaing auoit commandement lors du ſiege de Realville en Quercy, & qu'il aſſiſta touſiours le Duc d'Anjou, & Meſſire Bertrand de Gleſquin Conneſtable de France, lors qu'ils partirent de Toloſe pour faire la guerre aux Anglois, ayant combatu ſi heureuſement qu'ils prindrent auec leurs troupes les villes de Moiſſac, Agen, Tonneins, & le port ſaincte Marie: comme auſſi il fut auec l'armée du Roy aſſieger Linde où eſtoit Meſſire Taius de Batefol Anglois.

Nous apprenons par les memoires de ladite maiſon, comme ledit Arnaud Deueſe veſquit iuſqu'à l'année 1370.

HVGVES.

HVGVES fils aiſné d'Arnaud Deueſe, & de Marguerite de l'Iſle ſucceda à ſon pere en la Vicomté de Carmaing, enuiron l'an 1371. & veſquit iuſqu'en l'an 1432. il eſpouſa Ieanne de Bonay fille de Ieanne de Bonay, & de Ieanne de Monteſquieu, de laquelle il eut trois enfans, Iean de Carmaing qui luy ſucceda comme aiſné en la Vicomté, Guillaume qui fut Seigneur des Andiuals, & Hugues Seigneur de Venes, & de Seſſac.

Il eſt dit dans quelques memoires de la maiſon de Carmaing, que ledit Hugues a eſté Gouuerneur & Lieutenant general en Guyenne, Languedoc & Prouence, & qu'il desfit en bataille rengée prez de l'Iſle en Iourdain, Bernard d'Armagnac, qui auoit tué ſon nepueu Geraud d'Armagnac Comte de Feſenſac.

IEAN.

IEAN fils de Hugues, & de Ieanne de Bonay, ſucceda en la Vicomté de Carmaing à ſondit pere, comme eſtant ſon fils aiſné. Il fut marié en premieres nopces auec Dame Yſabeau de Foix, fille de Meſſire Archãbaud de Foix, & de Sancie fille du Comte de Modiguo en Eſpagne: leurs conuentions de mariage furent accordées en l'an 1427. par leſquelles fut cõuenu que le premier enfant maſle qui ſeroit procreé de leur mariage, porteroit le nom & armes de Foix, & de Carmaing; duquel mariage fut procreé Iean de Foix. En ſecondes nopces Iean de Carmaing eſpouſa Catherine de Corraſe, de laquelle il eut Antoine de Carmaing qui fut Sieur de la Pomarede. Ledit Iean de Carmaing mourut en l'an 1470.

IEAN DE FOIX, ET DE CARMAING.

IEAN de Foix fils aiſné dudit Iean de Carmaing, & d'Yſabeau de Foix, ſuiuãt ce qui auoit eſté accordé par les cõuentions de mariage de ſon pere auec ladite de Foix, prit le nom de Foix. Il fut marié en premieres nopces auec Ieanne de Foix, fille de Meſſire Mathieu de Foix Comte de Comenge, & de Catherine de Corraſe, laquelle par ce moyen eſtoit couſine germaine de Iean de Foix ſon mary: ſes pactes de mariage ſont datez de l'an 1460. De ce mariage prouindrent Gaſton & Pierre de Foix: & quatre filles, qui furent mariées aux maiſons d'Arques, d'Orzieres, de Saleles, & de las Bartes: la femme de Iean de Foix eſtant morte, il ſe maria en ſecondes nopces auec Ieanne de Boulongne, duquel mariage fut procreé Iean de Foix, qui eſpouſa la fille de Iean de Carmaing Seigneur de Venés & de Seſſac.

Le Roy Charles VIII. recognoiſſant le merite & valeur de noſtre Iean de Foix, erigea en ſa faueur la Vicomté de Carmaing en Comté: tellement qu'il fut le premier Comte de Carmaing, & mourut en l'an 1511.

GASTON DE FOIX ET DE CARMAING.

GASTON de Foix fils aiſné de Iean, fut marié auec Clermontine de Cambrunet, leſquels de leur mariage procreerent vn fils nommé Iean, ledit Gaſton mourut en l'an 1527.

JEAN DE FOIX.

IEAN de Foix fils de Gaſton, & de Clermontine de Cambrunet, fut marié auec Magdaleine de Caupene, fille d'Arnaud de Caupene Seigneur de Gauiac, & de Gabriele d'Audoins, leſquels paſſerent le contract de mariage au mois d'Octobre 1518. duquel mariage ont eſté procreés Meſſire Odet de Foix Comte de Carmaing, & Meſſire Paul de Foix Conſeiller du Roy en ſon Conſeil d'Eſtat & Priué, & depuis Archeueſque de Toloſe. De ce meſme mariage ſortirent Magdaleine de Foix Abbeſſe des Caſſes, laquelle quitta ſon Abbaye, & ſe fit de la religion pretenduë reformée: & Anne de Foix qui fut mariée auec Roger de Bergoignan, leſquels n'eurent de leur mariage qu'vne fille nommée Chriſtofle, qui fut mariée auec Meſſire Claude de Leuis, ſieur d'Audou, leſquels n'eurent de leur mariage qu'vne fille, qui fut mariée auec Meſſire François d'Amboiſe Comte d'Aubijoux.

ODET DE FOIX.

IEAN de Foix eſtant decedé en l'an 1547. Odet ſon ſon fils luy ſucceda, lequel eſpouſa Dame Ieãne d'Orbeſan, de la maiſon de la Baſtide de Paumés, le 16. Nouẽbre 1561. duquel mariage n'y eut qu'vne fille nommée Ieanne de Foix. Ledit Meſſire Odet deceda dans le Chaſteau de Gauiac en Chaloſſe, le troiſiéme Feurier mil cinq cens nonante-trois.

JEANNE DE FOIX.

IEANNE de Foix ſucceda tant à ſon pere Odet, qu'à ſa mere Dame Ieanne d'Orbeſan: elle fut mariée auec Meſſire Adrian de Monluc, Gouuerneur & Lieutenant general pour le Roy en la Comté de Foix, lequel mariage fut faict le 22. Septembre 1592. de ce mariage eſt ſortie Dame Ieanne de Monluc, & de Foix, à preſent mariée auec Meſſire Charles d'Eſcobleaus Marquis de Sourdis. Ladite Ieanne de Foix deceda en la ville de Toloſe le douziéme Aouſt 1615. ſon corps fut apporté à ſainct Felix de Carmaing, où elle eſt enterrée.